This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

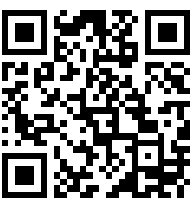

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE NOEL TEXIER, A PONS.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

III

1880-1882

SAINTES

Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE

RUE ESCHASSERIAUX, 42

PARIS

H. CHAMPION, LIBRAIRE

QUAI MALAQUAIS, 15

PARIS

J. BAUR, LIBRAIRE

RUE MAZARINE, 9

1882

Digitized by Google

Digitized by Google

DC611
S325R4
v.3

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du numéro de janvier. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES : — Nouveaux membres ; — AVIS ET NOUVELLES : — Nouvelles artistiques et littéraires ; — Découvertes archéologiques ; — NÉCROLOGIE : — Danyaud ; — VARIÉTÉS : — Registres paroissiaux de Saint-Seurin de Barbezieux ; — Les capitaines Saintongeais. I. Charles de Coucis, seigneur de Burie ; — La *Biographie de François-Marie Bourignon ;* — Le souterrain-refuge de Chez-Machet ; — Une médaille de Louis XIV et le Fort Chapus ; — LIVRES ET PÉRIODIQUES : — *Archives historiques du département de la Gironde ; — Avenir ; — Bulletin de la Société de géographie de Rochefort ; — de la société de statistique des Deux-Sèvres ; — de la société du protestantisme français ; — de la société historique et archéologique du Périgord ; — Religieux du diocèse de La Rochelle ; — Cabinet historique ; — Ère nouvelle ; Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis ; — Les Jésuites à Angoulême, leur expulsion et ses conséquences ; — Recueil de la commission des arts ; — Revue de France ; — Revue des bibliophiles ; —* QUESTIONS ET RÉPONSES : — Le chevalier de Méré ; — Rouget de l'Isle ; — Origine du nom du Ha ; — Les Du Sault ; — Fragment d'un roman de chevalerie ; — Le nom de Croix-Melon à Saintes ; — Le seigneur de La Laisse poignardé par Constant d'Aubigné à Niort ; — BIBLIOGRAPHIE : — A-G.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 31 Octobre 1880.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Admission de nouveaux membres.

Le secrétaire-adjoint communique au bureau la lettre par laquelle M. Gay déclare ne pouvoir plus imprimer à l'avenir le *Bulletin*.

Le bureau accepte la proposition faite par M. Musset de publier comme supplément au t. II. du *Bulletin* l'inventaire des archives du présidial de Saintes.

Le bureau décide qu'on recevra des abonnements au *Bulletin* au prix de cinq francs par an.

Le prix des quelques exemplaires qui restent du premier volume du *Bulletin* sera désormais de 15 francs.

La première page du censif de Pons sera reproduite en fac-simile dans le IX^e^ volume.

M. Musset se charge de la publication du cartulaire de Saint-

Digitized by Google

Jean-d'Angély. Il demande qu'il soit alloué des fonds pour faire copier le manuscrit. Cent francs sont accordés.

Lettre de M. Tamisey de Larroque qui signale à la bibliothèque nationale, plusieurs pièces importantes, relatives à La Rochelle.

Si le IX[e] volume n'est pas tout entier rempli par le chartrier de Pons, on pourra y insérer quelques mémoires.

Communication des cachets reçus de différentes personnes.

—

Séance du 26 Décembre 1880.

Admission de nouveaux membres.

On priera un membre de la Société de vouloir se charger de la publication du cartulaire de Barbezieux. L'armorial de la généralité de La Rochelle sera publié, avec notes biographiques et rectificatives. Cette publication sera une de celles qui continueront le second volume du *Bulletin*.

Les mémoires de MM. Texier et Gay, imprimeurs, sont approuvés.

—

Dans sa dernière séance, la Société a admis comme membres MM.:

Pierre Audaire, propriétaire à La Burie, près Saint-Savinien, présenté par M. Louis Audiat;

Albert de La Sauzaye, au château de Lemung, à la place de son père, présenté par M. Louis Audiat;

Julien Chagnaud, propriétaire, à Saujon, présenté par M. Louis Counil;

André Perrain, distillateur, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat;

Adhémard comte de Saint-Légier, au château de Richemont, par Brantôme (Dordogne), présenté par M. le comte Théophile de Brémond d'Ars;

Gaston Tortat, juge suppléant au tribunal civil de La Rochelle, à la place de son père, présenté par M. Dangibeaud.

AVIS ET NOUVELLES

—

Désormais, le secrétaire-adjoint de la Société, M. Louis Counil, ayant la direction du *Bulletin*, c'est à lui qu'on doit s'adresser, rue de la Vieille Prison, 17, à Saintes, pour tout ce qui concerne la rédaction.

—

Avec le n° de janvier 1881, commence le III[e] volume du *Bulletin*. Le II[e], qui compte 12 feuilles, sera continué simultanément. Dès qu'une feuille sera imprimée, elle sera envoyée avec le n° trimestriel. On s'abonne au *Bulletin*, moyennant 5 fr. par an.

Digitized by Google

Le nombre des membres de la Société est, au 1er janvier 1881, de 367; l'année dernière, à la même époque, il était de 340.

—

A rendu compte du VIIe volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, la *Revue des questions historiques*, 15 année, 57e livraison, 1er janvier 1881, p. 348, L'article est signé T. de L. Il y est dit : « Les volumes de la Société... se succèdent avec une régularité parfaite... Peu de sociétés savantes déploient autant de zèle que la Société si habilement et si heureusement dirigée par M. Louis Audiat. Il n'en est guère qui éditent des recueils aussi bien remplis... » Suivent les titres des différents documents qui composent le volume. M. T. de L. ajoute : « Le volume est complété par une *Table alphabétique de noms d'hommes et de lieux*, due au secrétaire de la Société, M. Hippolyte de Tilly, dont j'ai déjà souvent loué la féconde activité. »

—

Ont rendu compte du *Bulletin* d'octobre 1880 : le *Nouvelliste*, de Pons, du 27 novembre, qui en donne plusieurs extraits; l'*Avenir*, de Surgères, du 11 décembre; le *Bulletin religieux*, de La Rochelle, du 18; le *Progrès*, de Saintes, du 19; l'*Ère nouvelle*, de Cognac, du 23, qui en donne plusieurs extraits; l'*Indépendant*, de Saintes, du 30.

—

La séance annuelle de la Société aura lieu prochainement. Les membres qui auraient des lectures à faire sont priés d'envoyer leur manuscrit quelque temps avant le jour de la séance, dont on sera averti par une circulaire.

—

Plusieurs communes sont en retard pour le versement de leur cotisation. Nous prions MM. les maires de ces communes, qui voudraient recevoir les publications de la Société pour l'année 1881, de vouloir bien adresser le montant de leur souscription à M. Charles Dangibaud, trésorier, rue Saint-Maur, à Saintes.

—

Les réunions des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne auront lieu, comme les années précédentes, dans la semaine de Pâques. Les membres de la Société qui auraient à présenter quelques travaux, voudront bien adresser leurs mémoires, avant le 15 mars, à M. le président de la Société ; et à cette époque, devront se faire inscrire ceux qui désireraient la représenter; le nombre des délégués de chaque société est limité.

—

La maison Renaissance de la rue du Minage, à La Rochelle,

Digitized by Google

n'est plus. On en a quelques photographies, et une belle eau-forte de M. de Rochebrune.

—

A Saint-Jean-d'Angély, au mois de septembre dernier, des ouvriers, en faisant un terrassement, dans la rue Texier, ont rencontré des restes de constructions de l'ère gallo-romaine.

—

Le portail de l'ancienne église des cordeliers de Barbezieux a été démoli au mois de novembre dernier pour faire place aux constructions de la nouvelle gendarmerie. Avant la démolition, une vue photographique a été prise par la société archéologique de la Charente.

—

Le *Recueil de la commission des arts* rapporte qu'il a été trouvé près du village des Guillauteaux, commune de Bussac-les-Saintes, par M. Louis Monget, cinq cents tournois en cuivre, en grande partie de Louis XIII, de 1637, 1639, 1642, etc.; — dans une vigne de la commune de Sainte-Soulle, canton de La Jarrie, cinquante pièces d'argent. Une d'elle est de Philippe II, trente-neuf sont de Philippe IV. Il y avait deux blancs, l'un de Henri II (1580), et l'autre de Louis XIII (1626); ces deux blancs se trouvent au monnayer de la bibliothèque de La Rochelle; — à Saintes, rue Albin de Laage et à l'extrémité de la rue Saint-Eutrope, près de l'habitation de M. Curaudeau, plusieurs petites auges en pierre; dans le cimetière actuel, deux fragments de poterie rouge gallo-romaine, transmis par M. Héraud, et dont l'un portait : IVLII; — à Esnandes, dans les travaux de réparation faits à l'église, « des débris d'une statue, sans bras, ni tête; sur la poitrine tombaient des plis de vêtement peints en rouge, en vert et en jaune. Plus loin étaient des urnes grossières (?), dont deux garnies de trous; — ailleurs, un petit tournoi de cuivre complètement frusté, deux pièces paraissant en argent, et remontant, l'une, à 1739, l'autre, au règne d'Henri IV. »

—

Une collection de pièces monnaies gauloises, romaines, françaises et étrangères, toutes recueillies en Saintonge par un des membres de la Société, est à vendre. S'adresser à M. le président de la société des *Archives* pour avoir communication du catalogue.

—

Nous complétons la liste des ouvrages d'Auguste Gaudin, dont le *Bulletin*, t. II, p. 163, a annoncé la mort : *Derniers perfectionnements apportés au daguerréotype*. Paris, Bachelier, 1842, in-8°, pl. 1 fr.; *Traité de photographie, exposé complet des procédés relatifs au daguerréotype*. Paris, Dubochet, 1844, in-8°, 5 fr.; *Recherches sur le groupement des atômes dans les molécules et sur les causes les plus intimes des formes cristalli-*

Digitized by Google

nes. Paris, Carilian-Gœury,1847, in-8°, 1 pl., 1 fr. 75; *Fixage sans miroitement des épreuves daguerriennes sur plaqué d'argent.* Paris, Gaudin, 1851, in-8°, 1 fr.; *Résumé général du daguerréotype, photographie sur plaqués.* Paris, Gaudin, 1852, in-8°, 5 fr.; *Vade mecum du photographe, notice abrégée du daguerréotype et de la photographie sur papier, avec répertoire de chimie et de physique, et un formulaire.* Paris, aux bureaux de la *Lumière*, 1861, in-12, 4 fr.; *Réflexions d'un chimiste philologue sur les maladies épidémiques, la fièvre des marais, la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la variole, le choléra, la peste, etc.*, 1re partie. Paris, chez l'auteur, 1865, in-8°, 1 fr.

—

Le capitaine de vaisseau Massiou, mort dans les premiers jours de novembre 1880, à La Rochelle, a légué à la bibliothèque de cette ville plusieurs manuscrits de son père, l'auteur de l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*. Un des manuscrits les plus importants est l'*Histoire de La Rochelle*. Ce travail est inachevé. Il commence à l'année 1019 et s'arrête à la capitulation de 1573.

—

Viennent de paraître : *Essai sur Evaux, Reliquaire de saint Léobon, Buste reliquaire de sainte Valérie*, par M. Tallier; — de M. l'abbé Ulysse Chevalier : *Jeanne d'Arc, Bio-bibliographie.* Montbéliard, imp. Paul Hoffman, 1878, in-12, 19 p.; *N.-S. Jésus-Christ.* Idem, 1878, in-12, 59 p.; *François Pétrarque.* Idem, 1880, in-12,15 p., extraits du *Répertoire des sources historiques du moyen âge; De l'utilité et des conditions de la critique d'érudition.* Lille,1880, in-8, 8 p.; — *Mémoires de la société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, 2e série, t. XVIII, qui contient la *Flore, description du département des Deux-Sèvres.* Niort, Clouzot, 1880, in-8, 403 p.; — *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. II, 1878-1879, qui contient l'*Hypogée-Martyrium de Poitiers*, par le R. P. Camille de La Croix, de la compagnie de Jésus. Poitiers, E. Drouinaud, 1880, in-8°, 15 p., 1 pl.; — *Les Jésuites à Angoulême, leur expulsion et ses conséquences (1516-1792)*, par M. Albert de Massougnes. Angoulême, imp. Chasseignac, 1880, in-8°, VIII-184 p.; *Les anciennes écoles diocésaines gratuites à Angoulême*, par le même. Angoulême, imp. Baillarger, 1880, in-4°, 24 pages.

—

Dans la séance du 29 ~~octobre~~, tenue par la société de géographie de Rochefort, M. Ch. Delavaud a rendu compte du congrès de géographie de Nancy et a remis les récompenses décernées par le congrès : une médaille d'argent à M. le capitaine Favre; une grande médaille de bronze à M. Savatier, médecin principal; des mentions honorables à M. Lapeyrère, aux professeurs du collége de Rochefort, MM. Dubois et Ménard. M. L. Delavaud a présenté une liste de 150 ouvrages relatifs au littoral, aux

Digitized by Google

fleuves, aux ports, aux marais, aux canaux, etc., de la Charente-Inférieure. M. Parat a analysé deux opuscules de M. Brunaud, sur la géographie botanique du département.

Dans la séance du 29 novembre, M. Ch. Delavaud a lu une note sur l'eau ferrugineuse du moulin de la Belle-Judith et sur les conséquences géologiques de l'analyse de cette eau.

Dans la séance du 13 décembre, M. Fouquier a lu une note sur un canal projeté de Mytho à Bassac, accompagnée d'une carte. M. Favre a fait plusieurs communications, entre autres, celle d'un atlas de cartes représentant à 1/10.000 un quadrilatère de 20 kilomètres de côté dont Rochefort occupe le centre; ces cartes seront prochainement publiées. Puis, la Société a décidé de confier la rédaction d'un questionnaire pour les correspondants à MM. Bourru, L. Delavaud, Féris, Jardin, Parat et le docteur Thèze. Elle a chargé MM. Allain, Allard, Boisselier, Bourru, Ch. et L. Delavaud, Duplouy, Ménard, Parat et Texier de faire le plan d'un ouvrage où Rochefort et ses environs seront étudiés à divers points de vue; les notices géographique, géologique, botanique, historique, statistique, commerciale, etc., rédigées chacune par les personnes les plus compétentes, formeront une géographie complète des arrondissements de Rochefort et Marennes.

La Société a admis 20 membres nouveaux. M. Bourru, médecin-professeur, membre de la société des archives, a été élu secrétaire général.

—

L'Académie des Muses santones a décerné, dans le mois de décembre 1880, ses prix de poésies dans les deux concours organisés par elle pour la même année. Premier concours, *1er prix* (impression par les soins et aux frais de l'Académie, de l'ouvrage couronné : *Rimes nocturnes, confession d'un poëte)* : M. Francis Melvil; *2e prix* (médaille d'argent) : MM. Jules Abrassart, F.-E. Adam, Jules d'Auriac, Ed. Champury, Gustave Derennes, Philibert Le Duc, Alfred Dufour, Alfred des Essarts, Favre des Essarts, Eugène Godin, Paul Harel, Ferdinand Huart, J.-B. Lan, Francis Melvil, Jean Rameau. — Second concours, sujet traité : Cordouan, *1er prix* (médaille d'or) : M. Marcel Coulloy; *2e prix* (médaille de vermeil) : M. Charles Rhoden; *3e prix ex-æquo* (médaille d'argent) : MM. Mailhard de La Couture, Armand Dupeyron, Fabre des Essarts; *4e prix ex-æquo* (médaille de bronze) : MM. Henri Herbeck, Larvorre de Kerpénic, Edouard Mariette, Albin Sabatier, V. Savary; *5e prix ex-æquo* (médaille de bronze, petit module) : Mlle Alice de Chambrier; MM. Julien Bureau, Albert Mock, Léon Pranard, Aimé Reinhard, Auguste Verrieux.

—

Le conseil municipal de Surgères vient de donner le nom de Ernest Bersot à l'une de ses rues.

—

Digitized by Google

M. Aldophe Talboutier a fait sa déclaration d'imprimeur lithographe, à La Rochelle, le 13 septembre 1880, en remplacement de M. Muller.

—

Errata du *Bulletin*, t. II, p. 156, ligne 23: au lieu de *opographie*, lire *topographie;* p. 157, ligne 10 : au lieu de *Montluçon Ussel Vulle*, lire : *Montluçon, Ussel, Tulle;* p. 162, ligne 12 : au lieu de *2 septembre*, lire *2 août;* p. 172, ligne 8, après *Pierre Lagarenne*, mettre (*lisez* : Marchadier) qui se trouve à la ligne 7; ligne 10 : au lieu de : l'abbé Petit, professeur, ponctuer : l'abbé Petit; professseur; ligne 12, au lieu de : en 1830, professeur...., ponctuer, en 1830; professeur...; ligne 16, fermer les *guillemets* après *Saintongeais*; p. 192, ligne 17, au lieu de Montalembert de *Ters*, lire Montalembert de *Cers*.

NÉCROLOGIE

—

Jean-Jude Danyaud, né à Cognac, en 1811, de Jean-Baptiste, et de Marie Prouchet, marié à Julie-Joséphine Malaret, pharmacien de 1re classe des hôpitaux militaires, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, pharmacien civil à Saintes, membre de la Société, est décédé le 26 novembre 1880, âgé de 68 ans.

VARIÉTÉS

—

REGISTRES PAROISSIAUX DE SAINT-SEURIN DE BARBEZIEUX (1)

1668-1754

Extraits communiqués par M. Jules PELLISSON

1668, 20 mai. — Le vingtyesme may l'an mil six cens soixante-huict, environ minuict, est décédé Benjamin Méhé, escuyer, sieur d'Estaule, et a esté terré dans l'église de Saint-Séverin le mesme jour que dessus par moy, curé soubssigné. A. REYNAL.

1668, 31 décembre. — Le dernier de décembre 1668, a esté baptizée Jeanne Augier, filhe de Pierre Augier et de Renée Merveilheux, ses père et mère, demeurantz au champ de foire, paroisse de Saint-Seurin, et a esté présentée au saint bap-

(1) Saint-Seurin est un village de la commune de Barbezieux. Il ne reste presque aucun vestige de l'église.

Digitized by Google

tesme par noble homme Michel Lévesquot (1), conseiller du roy et esleu et controlleur en l'eslection de Xaintes, et damoizelle Jeanne de Pischeny, femme de David de Robinet, escuyer, sieur de Champaigne (2), née le sixiesme de may mil six centz soixante-huict. Faict par moy, curé dudit Saint-Seurin, et en présence des tesmoingtz soubssignez. LÉVÉQUOT. JANE DE PUICHENY. DAVID ROBINET. MAR. DE ROBINET. JEHANNE PINEAU. AUGIER. P. AUGIER. AUGIER. J. LONG. (Signature illisible.) REYNAL, *curé soubssigné.*

1674, 10 octobre. — Le 10, dessous les ormeaux des pères cordeliers de Barbezieux, a esté enterré Jean Charpantier, âgé de deux ans ou environ.

1675, 20 octobre. — Le vingtiesme d'octobre 1675, les révérends pères cordeliers commensèrent à servir Barbezieux, et ont fini le dix de novembre 1675.

1687, 14 avril. — Le 14 avril 1687, a esté enterré messire Jérôme Despers, prestre, ancien curé de la présente parroisse, aagé de soixante-trois ans, en présence des sieurs Léonards Bachelerie. Le prieur : LÉVÉQUOT, *curé* (3).

1687. — La présente année 1687, il y a eu dans l'église de Saint-Séverin une mission pendant un mois faite par les pères récolets.

1690, 4 juin. — Ledit jour maistre Jacob Durand, notaire, est décédé, aagé de 77 ans, sans avoir receu les sacrements, et a esté enterré par ses enfans comme nouveau converty opiniastre. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1693, 20 décembre. — Le 20 décembre 1693, a été enterré chez les pères cordeliers Jean Belot, ainsy qu'ils en ont chargé leur registre. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1694, 12 janvier. — Le dousiesme janvier 1694, a esté baptisée Radégonde de Pressac, née le cinquiesme, fille de Paul de

---

(1) Distique sur l'Evesquot, du Port-d'Envaux, qui avait fait bâtir sa maison sur les revenus de son jardin :

« Le melon et le concombre
« Ont mis l'Evesquot à l'ombre. »

(2) 17 juillet 1747. — Inhumation de Jean Robinet, fils de messire Pierre Robinet, écuyer, premier vassal de Barbezieux. 1er octobre 1750, baptême de Jeanne Robinet, fille de Pierre Robinet, écuyer, sieur de Champagne, et de Marie Paillou, morte sans alliance le 14 octobre 1831. (*Registre de Barbezieux*).

(3) Le 2 avril 1724 est décédé en sa maison de cette ville messire Hélie Lévéquot, prêtre, curé de Saint-Seurin et prieur de Saint-Hilaire-de-Coup et d'autres bénéfices, âgé d'environ soixante-dix ans, après avoir receu tous les sacremens ; lequel a esté enterré dans l'église de Saint-Seurin, l'office fait préalablement en l'église de Saint-Ymas-de-Barbezieux par messieurs les curés de Saint-Hilaire, de Barret, de Criteuil, de Saint-Bonnet, de La Garde, de Xaindeville, de Guimp, de Condéon, d'Halas, de Brie-sur-Archiac, les révérends pères cordeliers et plusieurs autres éclésiastiques et moy soussigné, et transporté ensuite en la paroisse de Saint-Seurin, le trois du susdit mois et an, où il a esté inhumé devant le grand autel. DUMERGUE, *curé de Barbezieux.*

Digitized by Google

Pressac, escuyer, et d'Anne Courau, présentée par Jean Dubouchet, sieur de Grand-Moulin, et damoiselle Radégonde Courau, présent ledit sieur Pressac, par moy, curé. PAUL DE PRESSAC. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1695. — Cette année, j'ay fait relever la croix du cimetière, ruinée depuis les guerres de la religion, et encore celle de La Croix du Ras dont le pied subsistoit. Il s'y fait de temps immémorial une pose dans la procession du mardy des Rogations, venant du village de La Fon-du-Clou et retournant dans le chemin qui conduit devant La Grange-à-Musset. Je prie mes successeurs de me faire part de leurs prières ce jour là. Le prieur : LÉVÉQUOT, *curé.*

1697, 17 juin. — Le 17 du mois de juin 1697, a esté enterré dans l'église des pères cordeliers, parroisse de Saint-Séverin, Pierre Chevreux, huissier, de la paroisse de Sainte-Colombe de Saintes, aagé de 26 ans, après avoir receu les sacrements de pénitence et d'extrême onction, par moy, curé, présents maistre Julien Moreau, sergent royal de Saint-Eutrope-les-Saintes, qui a signé, et Pierre Besson, qui n'a sceu le faire. MOREAU. Le prieur: LÉVÉQUOT, *curé de Saint-Séverin.*

1702, 30 janvier. — Le 30 janvier 1702, a esté béni le mariage de Gabriel Aisse, escuyer, avec damoiselle Marthe Méhée, tous deux de la présente parroisse, après les controolles du 29 janvier, signé : Guichart, présents maistre Olivier Loquet, advocat, et Pierre Besson ; par moy, curé. AISSE. M. MÉHÉE. LOQUET. BESSON. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1703, 22 janvier. — Le 22 janvier 1703, a esté béni le mariage de Joseph Grand, escuyer, sieur de La Torens, de la parroisse du bourg de Maison en Périgort, avec damoiselle Marguerite Pressac, après les controolles du 8 janvier et 22 dudit janvier, signé : Guichart, présents Guabriel Aisse, escuyer, sieur de la Noüe, et Michel Besson par moy. DAISSE. GRAND DURECLAUD. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1704. — Le 1er de janvier 1688, j'ay donné à l'église de Saint-Surin un ciboire soubs le pied duquel est mon nom. La même année, j'obligé messieurs des Clérons, de Lestang, du Soudain, de Saint-Surin et autres particuliers de payer la dixme dans leurs chenevières. En 1697, maistre Elie de La Porte, conseiller honoraire à Saintes, propriettaire du Maine-La-Porte, a placé un banc dans l'église, par acte receu Raclet, et doit dix sols à chaque jour de Saint-Michel. Il a payé les années 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704 [LÉVÉQUOT].

1704, 10 février. — Le dix février 1704, a esté baptisé Jean de Pressac [né] ledit jour, fils légitime de Paul, escuyer, et de damoiselle Marguerite Couraud, présenté par Jean Couste

Digitized by Google

et Jeanne Dusauld, présents Pierre et Michel Besson ; par moy, curé. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1704, 10 février. — Le dix février 1704, a esté enterrée dans l'église de Saint-Surin damoiselle Marguerite Couraud, aagée de trente-six ans, épouse de Paul de Pressac, escuyer, présents : Pierre et Michel Besson, par moy, curé. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1704, 29 octobre. — Le 29 octobre 1704, a esté béni le mariage de maistre Abraham Demontis, sieur de La Joubertrie, intendant des affaires de M. le duc de La Force, avec damoiselle Magdelaine Jabouin, tous deux de la présente parroisse..... présents, maistre Jonathan Demontis, docteur en médecine, et Pierre Besson. DEMONTIS. MADELAINE JABOUIN. MARIE JABOUIN. DEMONTIS. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1707, 12 avril. — Le douzième avril 1707, a esté inhumé dans l'église parroissiale de Saint-Surin le corps de noble homme monsieur maistre Elie de La Porte, conseiller honoraire ou d'honeur au siège présidial de Saintes. Présents : Antoine de La Porte, sieur du Cluseau, et Emanuel Delabrousse qui ont signé. A. DELAPORTE. DE LABROUSSE. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1708, 29 juillet. — Le 29 juillet 1708, a esté baptisé Marc-Daniel Méhée, né le 18, légitime de messire Daniel, escuyer, seigneur de l'Estang, et de dame Jeanne Dubouchet, présenté [par] messire Marc de Ransanne, escuyer, sieur du Charbon-Blan, et dame Radégonde Couraud, en présence de Pierre Besson ; ledit sieur de Ransanne faisant pour messire Daniel Dubouchet, escuyer, sieur de La Motte. DANIEL DUBOUCHET. RADÉGONDE COURAUD. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1709, 1^er^ décembre. — Le premier décembre 1709, a esté baptisé Samuel-Jean Méhée, né le 25 novembre, légitime de messire Daniel, escuyer, et de dame Jeanne Dubouchet, présenté par messire Samuel de Ravalet, escuyer, et dame Jeanne Guy, présent ledit sieur Méhée. DANIEL MÉHÉE. DERAVALLET. J. GUY Le prieur : LÉVÉQUOT.

1710, 16 novembre. — Le 16 novembre 1710, a esté baptisé Louis Méhé, né le 13 dudit mois, légitime de Daniel, escuyer, seigneur de l'Estang, et de dame Jeanne Dubouchet, présenté par Louis Dohet, sieur de Fonvergne, et damoiselle Jeanne Dohet qui ont signé, par moy, curé. DOHET. JEANNE DOHET. MARTHE MÉHÉE. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1710, 30 novembre. — Le 30 novembre 1710, a esté baptisé Louis Charon, né le 24, légitime de Jean et de Charlotte Lescalier, présenté par messire Louis de Malleret, escuyer, seigneur de Montallier, et dame Radégonde Couraud, épouse de maistre Antoine de La Porte, conseiller d'honeur à Saintes, présent Pierre Besson, par moy, curé. LOUIS DE MALLERET. RADÉGONDE COURAUD. Le prieur : LÉVÉQUOT.

Digitized by Google

1711, 6 décembre. — Le 6 décembre 1711, a esté baptisé Pierre Charon, né le dernier novembre, légitime de Jean et de Charlotte Lescalier, présenté par Pierre de Chièvre, escuyer, seigneur de Chalignac, et damoiselle Marie de Malleret de Montallier, présent Louis de Malleret, escuyer, seigneur de Montallier, et Jean Besson. Par moy, curé. MALLERET. SALIGNAC. LOUIS DE MALLERET. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1712, 8 juin. — Le huitiesme juin 1712, a esté enterré dans l'église de Saint-Surin honorable homme maistre Antoine de La Porte, conseiller d'honeur au siège présidial de Saintes, aagé de cinquante-huit ans, lequel a fondé par son testament un obit de vingt cinq livres de rente perpétuelle chargé de deux messes par mois et d'un service à quatre prestres célébrant à pareil jour de son déceps; ledit enterrement fait ledit jour, présents maistres Jean Mussaud, curé de Saint-Hillaire, et Bertrand Delamaison, curé de Monchaude, qui ont signé.

1713, 11 juin. — Le 11 juin 1713, a esté baptisée Jeanne Méhée, née le 1er, légitime de sieur Daniel Méhée, escuyer, seigneur de l'Estang, et dame Anne de Grandmoulin, présentée par Jean Bouffart et Jeanne Soleau, par moy, curé. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1713, 30 novembre. — Cejourd'huy trentième novembre mil sept cent treize, après deux publicatison de bans entre messire Jacques de Paindray, chevallier, seigneur de Millesan, Villars et autres lieux, de la paroisse de Condéon, et dame Radégonde Couraud.... (1) *(Formules)*, nous soubsigné, gardien du couvent des pères cordeliers de la ville de Barbesieux, en l'absence de messire Elie Lévéquot, curé de la paroisse de Saint-Séverin, ay receu au sacrement de mariage..... en présence de maître Nicolas Rougeau, marchand, et de messire Jean Galliot, chevallier, seigneur de Reignac, et autres, qui ont déclaré ne sçavoir signer. DE PINDRAY. RADÉGONDE COURAUD. JEAN GALLIOT. ROGEAU. F. J. GAULTIER, *gardien des pères cordeliers de Barbesieux.*

1717, 19 août. — Le 19 aoust 1717, a été inhumé dans l'église

---

(1) 18 novembre 1713, devant Grassin, notaire au marquisat de Barbezieux contrat de mariage de Jacques de Pindray et Radégonde Couraud. Le futur qui demeurait en la maison seigneuriale de Milsant, paroisse de Pondéon, était fils de feus Pierre de Pindray, chevalier, seigneur dudit lieu de Milsant, Labrousse et autres lieux, et dame Judith-Françoise de Laroussie ; il était assisté de François de Pindray, écuyer, seigneur en partie de la terre de Brie, prêtre, docteur, prieur et curé de Saint-Aulaye. La future, veuve d'Antoine de La Porte, conseiller d'honneur au séneschal et siège présidial de Saintes, demeurant à La Porte, paroisse de Saint-Seurin, était fille de Charles Couraud, chevalier, seigneur de Birac, et de Marguerite de Grimouard (*Minutes de Me Fayet, notaire à Barbezieux*).

Digitized by Google

de Saint-Séverin Guabriel Aisse, escuyer, sieur de La Noue, aagé de cinquante ans, par moy, curé. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1717, 28 octobre. — Le 28 octobre 1717, a esté béni le mariage de Marc de Rançanne, escuyer, sieur du Charbon-Blan (1), de la parroisse de Semoussac, avec Jeanne Dohet, de celle de Varaigne, par commission du sieur curé de Semoussac, signée : de Tranqueville. Présents : messire Daniel Méhée, escuyer, seigneur de Lestan, et Jean Besson, par moy, curé. MARC DE RANSANE. MARIE DE RANSANE. JEANNE DOHET. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1718, 23 février. — Le 23 février 1718, a esté béni le mariage du sieur Jean Loquet, marchant, de cette parroisse, avec damoiselle Marthe Drilhon, de celle de Saint-Hillaire, par commission du sieur curé, en présence de sieur Paul Drilhon de Peugemart, son frère, qui a signé avec les contractants, et de Jean Besson, qui n'a sceu le faire. LOQUET. MARTHE DRILHON. PAUL DRILHON.

1724, 5 mars. — Le cinq mars 1724, a esté enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Séverin, Paul de Pressac, escuyer, sieur de La Barde, aagé de soixante-trois ans, après avoir receu les sacrements, par moy, curé. Le prieur : LÉVÉQUOT.

1724, 9 octobre. — Ce neufiesme du mois de octobre de l'année mil sept cent vingt-quatre, j'ay publié les bans de mariage de messire Michel de La Touche, escuier, seignieur des Clairons, (2) avec mademoiselle Jeanne Demontis, tous les deux de cette paroisse.... et leur ay donné la bénédiction.... *(Formules).* LA TOUCHE. JEANNE DEMONTIS. BALLAY. P. DE FONTCHABERT, *curé.*

1725, 28 juin. — Le vingt huitiesme du mois de jeuin de l'année mil sept cent vingt-cinq, j'ay publié les bans de mariage de M. Jacques Aisse, chevalier, seignieur de La Noue, avec

---

(1) 2 mars 1767, mariage à Barbezieux de Jean-François de Ransanne, écuyer, seigneur des Chauvins (village de la commune de Salles-de-Barbezieux), ancien aide-major de milice au bataillon de Libourne, fils de Jacques de Ransanne, écuyer, seigneur des Chauvins, et de feue dame Madeleine Drouhet, de la paroisse de Salles, avec Marie-Elisabeth Martin-Dubois, fille de Guy Martin-Dubois, bourgeois de Périgueux, et de Marie Bachère, de Barbezieux, en présence du père de l'époux, de Marc de Ransanne, son oncle, et des père et mère de l'épouse. — 4 février 1786, inhumation dans l'église de Barbezieux de Marie-Elisabeth Martin-Dubois, veuve de Jean-François de Ransanne, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, major de la place du Petit Goave, mariés dans cette église, contrat retenu par Drouhet et Tilliard, notaires, décédée le jour précédent, âgée d'environ 47 ans.

(2) 14 avril 1765, inhumation à Barbezieux de Michel de La Touche, seigneur de Brie, décédé la veille, âgé d'environ 79 ans, en présence de Pierre de Toyon, son gendre, et d'Antoine de Montalembert, son cousin. DE PRESSAC, *curé de Saint-Hilaire.* FOURNIER, *curé de Vignolles.* MAGISTEL, *curé de Brie.* MONJOU, *curé de Salles.* SERPIER, *curé d'Angeduc.* BIROT, *curé de Saint-Médard.*

Digitized by Google

mademoiselle Radégonde de Pressac (1).... et leur ay donné la bénédiction nuptialle.... *(Formules)*. Aisse de Lanoue. Radégonde de Pressac. De Fontchabert, *curé*.

1727, 9 juin. — Le nufiesme du mois de juin de l'année mil sept cent vingt-sept, j'ay baptisé Antoine de La Touche, fils naturel et légitime de Michel de La Touche, escuyer, seignieur des Clairons, et demoisselle Jeanne Demontis. On esté parain et maraine Antoine de Latouche, escuyer, seignieur de Brie, et damoisselle Susanne Desmontis, en présence des taimoins ysy basnomé. Latouche. J. Chevallier de Moullinneuf.

1728, 31 mai. — Le trante-un du mois de may de l'année mil sept cent vingt-huit, j'ay publié les bans de mariage de messire Alexandre de Pocquaire, escuyer, sieur des Grange, fils naturel et légitime de feus messire Henry de Pocquaire, escuyer, signieur de Fontauleire (2), et dame Magellaine Méhée, ses pères et mères, demeurant dans la paroisse de Cherve, Engoumois, d'une part, avec damoiselle Marthe Méhée, fille naturelle et légitime de messire Daniel Méhée, escuyer, seignieur de l'Estang, et de feu dame Marie Rulleau, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Séverin.... *(Formules)*, dispense du quatrième degré de parenté. Allexcendre de Poquere. Marthe Méhée.

1729, 27 octobre. — Le vingt-sept du mois de octobre de l'année mil sept cent vingt-neuf, j'ay publié un ban de mariage de mesire Pierre-Hanry Lévesquot, escuyer, garde du roy, avec Magdelaine Orange.... *(Formules)*. (Pas de signatures).

1730, 3 septembre. — Le troisiesme du mois de septembre de l'année mil sept cent trante, j'ay baptisé Magdelaine Méhée, fille naturelle et légitime de messire Méhée, escuyer, sieur de Lestan, et de mademoisselle Magdelaine Lévéquot. On esté parain et maraine messire Méhée, escuyer, sieur de Lestan, et mademoisselle Magdelaine Orange, en présence des taismoins ysy basnomé, Jean Achar, Jean Fonteneau, Mathias Penard. Sartre de Fontchabert, *curé*.

1731, 1er septembre. — Le premier du mois de septembre de l'année mil sept cent trente-un, j'ay baptisé mesire Michel Pierre Méhée, fils naturel et légitime de mesire Estienne Méhée, escuyer, seignieur de Létan, [et] de Magdelaine Lévéquot. On esté parain et maraine Michel-Pierre Lévéquot et mademoiselle Margueritte de Chièvre, en présence des taismoins ysy bas signé. Marguerite de Chièvre. Pierre-Michel Lévéquot de Maluset. Marthe Méhé Drois. Marie-Charlotte de Chièvres.

---

(1) 9 avril 1749, inhumation à Barbezieux de Radégonde de Pressac, âgée de 55 ans, épouse de Jacques Aisse de La Noue, écuyer, décédée la veille.

(2) Fontaulière, hameau de la commune de Cherves-de-Cognac.

Digitized by Google

M. Drilhon. Jacob de Chièvres. Etienne Méhée. Sartre de Fontchabert, *curé*.

1732, 13 novembre. — Le traize du mois de novembre de l'année mil sept cent trante-deux, j'ay baptisé Anne de Pressac, naye le premier de juillet de l'année mil sept cent trante-un, fille naturelle et légitime de mesire Jaque de Pressac, écuyer, sieur de Labarde, et damoiselle Chaterine Dubois. On esté parain et maraine mesire Fransois-Paul Duseau, écuyer, segnieur de Riveron, et Anne de Pressac, veuve de mesire Jophef, écuyer, sénieur de Labarde, en présence des taismoins ysy bas signé. Dusault de Riveron. A. de Pressac de Lioncel de Verneuil.

1736, 12 février. — Le douze du mois de féverier de l'année mil sept cent trante-six, j'ay baptisé Pierre Méhée, nay le neuf du mesme mois. fils naturel et légitime de messire Estienne Méhée, escuyer, seignieur de Lestan [et] de dame noble Magdelaine Lévéquot. On esté parain et maraine Pierre Chevallier, seignieur du Soudein (1), avec demoiselle Anne Chevallier, en présence des taismoins ysy bas nomé. Anne Chevallier Drihon. Pierre Chevallier. Jeanne Gilbert. Catherinne Dumergue. Etienne Méhée. Dumas. Sartre de Fontchabert, *curé*.

1736, 5 mars. — Le cinq du mois de mars de l'année mil sept cent trante-six, j'ay enterré dans les simetières le corps de damme noble de Pressac après avoir resceu tous les sacremens, âgée de trante huit an, en présence des taismoins ysy bas signé. Fontchabert, *curé*.

1739, 14 mai.—Le quatorze may audit an, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de dame Jeanne Guy, âgée de soixante et seize ans ou environ, veuve de M. Paul de Pressac, écuyer, décédée au village de La Barde, en cette paroisse, où elle demeuroit; l'inhumation faitte en présence de M. Jacques Hés, écuyer, sieur de La Noue, damoiselle Anne de Pressac, épouse de M. Drouhet, advocat, et autres qui se sont retirés sans signer. Decomps, *curé de Saint-Séverin de Barbezieux*.

1740, 16 novembre. — Le seize dudit, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de M. Pierre-Henry Lévéquot, sieur des Gris et du Pontaumur, garde du corps de sa majesté, veuf de dame Magdeleine Dorange, âgé de quarante et un an ou environ, décédé le jour d'hier, dans la maison noble de l'Etang, après avoir reçu les sacrements de l'église; l'inhumation faitte en présence de messieurs les curés de Saint-Bonnet, officiant, de Barbesieux et de Salles, et de messieurs

(1) Village de la commune de Barbezieux.

Digitized by Google

Mée de l'Estang, père et fils, Lévéquot de La Vinadrie et de Malusset, frères du deffunt, et de plusieurs autres personnes dont la pluspart ont déclaré ne sçavoir signer ou se sont retirés sans le faire. CHAMBAULD, *curé de Saint-Bonnet.* GARAT, *curé de Barbezieux.* GILBERT, *curé de Salles.* DECOMPS, *curé de Saint-Séverin de Barbezieux.*

1742, 8 septembre. — Le huitiesme jour de septembre mil sept cent quarante-deux, par moy, curé soussigné, a esté baptisée Jeanne, né le cinquiesme du mesme moys, fille naturelle et légitime de Jacque-Charles d'Orléans, maître en fait d'armes, et de demoisselle Catherine Dalon, son épouse (1). A esté parain messire Anthoine de Montalembert, et maraine demoiselle Jeanne Lévéquot, qui ont soussigné. DORLÉANT. JA. MONTALANBERT. LÉVÉQUOT JANNE. GUESDONS. JEANNE DE MONTALEMBERT. JEANNE TEXIER. JAQUETTE GARDRAT. JEANNE GILBERT. CATHERINE DELAIGLE. JEANNE DRILHON. BOISGAILLIARD. CARANTIN. E. P. ORRILLARD. BOULLET? BRUNETIÈRE, *curé de Saint-Séverin de Barbezieux.*

1742, 15 octobre. — Le quinze octobre mil sept cent quarante-deux, par moy, curé soussigné, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean-Auguste d'Orléant, âgé de dix neuf moys, fils légitime de Jaque-Charle Dorléant, maître en fait d'armes, et de Margueritte Dalon, son épouse, en présence de M. d'Orléans et d'Anthoine Régnaud. BRUNETIÈRE, *curé de Saint-Séverin de Barbezieux.*

1745, 26 février. — Le vingt six février mil sept cent quarante-cinq, après les fiançailles et la publication d'un banc faitte au prône de la messe paroissialle de Saint-Séverin, sans opposition, sur la dispense des autres bancs accordée par monseigneur de La Coré, vicaire général, et nommé par le roy à l'évesché de Sainte, au sieur Jean Guillotin, fils majeur et légitime de deffunt maitre Jean Guillotin, avocat au siège présidial de la ville de La Rochelle, et demoiselle Marie Prévost, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Barthélemy, d'une part; et à demoiselle Marie-Gabrielle Lévéquot (2), fille de deffunt le sieur Jean Lévéquot, bourgeois, et demoiselle Marie-Anne Neau, vivante, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Séverin-les-Barbezieux, d'autre part.... *(Formules)*, en présence du sieur Pierre Lévéquot de Monville, ancien officier au régiment de Canbrésis, oncle de l'épouse, de maître Elie Dodart, avocat en parlement, beau-frère de l'épouse, maître Pierre-Paul Texier, avocat en parlement, et de plusieurs autres parents et

(1) 24 mai 1737, baptême à Saint-Léger de Cognac de Marc Dorléant, fils des mêmes.

(2) 13 mars 1791, inhumation à Barbezieux de Gabrielle Lévéquot, décédée la veille, mariée à Jean Guillotin, âgée d'environ 77 ans.

Digitized by Google

amis, dont partie a signé et partie a déclaré ne sçavoir signer. J. Guillotin. Marie-Gabrielle Lévéquot. Neau Lévéquot. Lévéquot de Monville. Dodart. Lévéquot Dodart. Marie Lévéquot. Mr Destancheau. Texier. M. Brunetière, *curé de Saint-Séverin de Barbezieux.*

1745, 31 août. — Le trente uniesme aoust mil sept cent quarante cinq, a esté inhumé le corps de messire Daniel Mée, écuyer, seigneur de l'Etang, dans l'église de cette paroisse, âgé de soixante-dix-neuf ans, décédé la veille, après avoir receu les sacrements. Ont assisté à son enterrement : Messieurs Michel Delatouche, écuyer, Jacque de Pressac, écuyer, Anthoine de Montalenber, écuyer, seigneur de Saint-Olay, Jaque Hes de La Noüe, écuyer, et plusieurs autres qui ont signé. Pressac. François-Hector de Pressac. Brunetière, *curé de Saint-Séverin de Barbezieux.*

1746, 13 mars. — Le treize mars mil sept cent quarante-six, a esté baptisée Catherine, née la veille, fille légitime de Pierre Dumas et Margueritte de Pindray. Parain, Pierre Dumas, maraine, Catherine Dumas, qui ont déclaré ne sçavoir signer. Brunetière, *curé de Saint-Séverin de Barbezieux.*

1749, 9 mai. — Le neuf may 1749, a esté enterré dans l'église de Saint-Séverin le corps du sieur Olivier Loquet, avocat en parlement, âgé de quatre-vingt-sept ans ou environ, décédé la veille, après avoir reçue tous les sacrements, tesmoins le sieur Loquet qui a signé. Loquet. Brunetière, *curé de Saint-Surin de Barbezieux.*

1750, 28 janvier. — Le vingt huit janvier mil sept cent cinquante, après les fiançailles et la publication des trois bancs faite au prosne des messes paroissialles de Saint-Surin et Barbezieux, sans opposition ny enpeschement, entre le sieur Jean de Villefumade, maître chirurgien, fils légitime du sieur Jean de Villefumade, conseiller du roy, greffier en chef de l'élection de Barbezieux, maître chirurgien juré de la ville et fauxbourgs d'ycelle, et de dame Goy, ses père et mère, de la paroisse de Barbezieux, d'une part; et demoiselle Jeanne-Henriette Augier, fille légitime du sieur Pierre Augier, maître chirurgien juré de la ville et fauxbourgs de Barbezieux, et de dame Jeanne Gelineau, de la paroisse de Saint-Surin, d'autre part.... *(Formules)* en présence du sieur Jean de Villefumade, père de l'époux, de Saint-Hubert de Villefumade, son frère, du sieur Pierre Augier, père de l'épouse, de Guilhaume Levraud, couzin germain de l'époux à cause de sa femme, et autres soussignés. Jean Villeffumade. Janne Augié. Villeffumade. Augier. Pongaudin. M. Goy Villeffumade. Marthe Villeffumade. Bérauld. Augier. Loquet. Berthonneau. Villeffumade. Gellineau. P. Coffre Bellefon. Françoise Bonnamy. Ballay. J. Orrillard Granpré. Veillon. Gellineau. F. Vigent. Magdelaine Marot. Ballay. Mari

Digitized by Google

Demontis de la Gravelle. Demontise Loquet. Berthonneux Pilon. Brunetière, *curé de Saint-Séverin de Barbezieux.*

1751, 9 mai. — Le neuf may 1751, a esté baptizé Henry, né le cinq du mesme moy, légitime du sieur Estienne Méhée, séigneur de l'Etang, écuyer, et de dame Madeleine Lévéquot. Parain sieur Henry de Pauquaire, escuyer, seigneur de Fontolière, et [marraine] demoiselle Catherine Méhée de Létang, qui ont signé. Méhée de Létang. Caterine Meehée. Hanry Depoquaire. Marthe Duboit. Chevallier de Méhée Delétang. Brunetière, *curé de Saint-Surin de Barbesieux.*

1751, 2 octobre. — Le deux octobre 1751, a esté enterrée dans l'église des révérends pères cordeliers de la paroisse de Saint-Séverin de Barbezieux, le corps de dame Marie [Mounerau], épouse du sieur de Pressac de La Porte, escuyer, âgée de soixante ans, décédée la veille, après avoir receu tous les sacrements, tesmoins le sieur de Preissac de La Porte, son époux, M. l'abbé de Pressac et M. le chevalier de Preissac qui ont signé. Brunetière, *curé de Saint-Surin.*

1754, 3 février. — Le troisiesme février 1754, 4e dimanche après l'épiphanie, nous avons commencé la publication du décret d'union des deux paroisses de Barbezieux et de Saint-Surin, ledit décret à valoir dèz le premier de janvier de la présente année, laditte publication devant se faire pendant trois dimanches consécutifs.

1754, 10 février. — Le dixiesme février 1754, nous avons fait la seconde publication du décret d'union de la paroisse de Saint-Surin avec celle de Barbezieux à valoir depuis le premier janvier de la présente année. Garat, *curé de Barbezieux.*

1754, 19 février. — Le dix-neufiesme février 1754, a été fait le convoy et enterrement de demoiselle Marie de La Touche, décédée le jour précédent, âgée d'environ vingt-six ans, fille de messire Michel de La Touche, seigneur de Brie. Et ledit enterrement a été fait en présence.... *(acte inachevé).*

Les Capitaines saintongeois au XVIe siècle

Par M. Denys Joly d'Aussy

I.

Charles de Coucis, seigneur de Burie

« On disoit, en ce temps-là, en Guyenne, qu'il y avoit trois nobles et braves chevaliers et gentilz capitaines, tous trois

Digitized by Google

contemporains et quasi égaux en plusieurs points. L'un estoit de Poictou, qu'estoit M. d'Essé, l'autre de Xaintonge, qu'estoit M. de Burie, et le tiers M. de Sansac, d'Angoumois, qui sont trois pays comme en trépied et aboutissant les uns aux autres. Louoit qui vouloit chacun de sa nation selon sa passion ». (1) Charles de Coucis, seigneur de Burie, fut, en effet, un des meilleurs capitaines du roi François Ier. Il descendait d'une ancienne maison de Saintonge dont la fortune n'était pas, à beaucoup près, en rapport avec la noblesse (2). Il débuta, en Italie, comme archer, dans la compagnie d'ordonnance du grand maître de Savoie, et, si l'on en croit Brantôme, dut son premier cheval à la libéralité de François de Bourdeilles (3). Jamais semblable service ne fut rendu à plus digne : car, de simple archer, il passa rapidement par tous les grades, et nous le voyons, en 1523, commandant de l'artillerie dans l'armée de l'amiral de Bonnivet ; « M. du Bellay », dit Brantôme, « luy faict cet honneur de dire de luy, en son livre de l'art militaire, qu'il ne sçavoit homme en France plus digne de tenir la place de don Pedro de Navarre, tant à gouverner bien le fait de l'artillerie qu'à s'entendre en inventions et mines pour prendre places (4). Dans la brillante armée que Lautrec conduisit, en 1527, sous les murs de Naples, Burie était à la tête de quatre mille hommes de pied françois et de dix mille suisses « avec bon nombre d'artillerie de laquelle avoit charge le seigneur de Mondragon, gascon » (5). Il échappa aux dangers de cette désastreuse campagne et prit part à la conquête du Piémont que la trahison du marquis de Saluces livra presque aussitôt aux Impériaux. Burie et Jean d'Annebaut étaient assiégés dans Turin par le marquis de Marignan. Lorsque Guido Rangone, à la tête de dix mille Italiens, obligea les généraux de l'empereur à en lever le siège Annebault fut rappelé en France et Burie, qui reçut des troupes fraîches et en même temps la charge des cinquante hommes d'armes qu'avait commandés le marquis de Saluces, fut nommé gouverneur de Turin. (6) On eut le tort de partager le commandement entre

---

(1) Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. de la société de l'histoire de France, t. III, *Les vies des grands capitaines françois*, p. 394.

(2) Il était fils de Jacques de Coucis, chevalier, seigneur de Burie, et d'Anne Goumard d'Echillais. Il y a de lui un assez bon nombre de lettres à la bibliothèque nationale, dans les fonds français et Saint-Germain, notamment dans les volumes 3186 (fonds franç.) et 689 et suiv. (S. Germain franç.). Voir aussi fonds français vol. 3127, folio 1 ; et de Lurbe, *De illustribus Aquitaniæ viris*, p. 97.

(3) Brantôme, III, p. 396.

(4) *Ibidem*, p. 396. Brantôme prétend à tort que Burie commandait l'artillerie dans l'armée de Lautrec.

(5) *Mémoires* de Guillaume du Bellay ; collect. Michaud et Poujoulat, t. V, p. 348.

(6) *Mémoires* de Martin Du Bellay, id., t. V, p. 435.

Digitized by Google

plusieurs chefs complètement indépendants les uns des autres, et, bien qu'il eût le titre de lieutenant général du roi en Italie, Guaguino Gonzaga n'avait d'autorité ni sur Burie, ni sur Rangone, qui était toujours demeuré à la tête du corps d'armée levé par lui pour porter secours aux Français. Ce défaut d'entente favorisait la jalousie naturelle entre les chefs militaires, il fut fatal à Burie; déjà maître de Guastella, il méditait un coup plus hardi. L'empereur avait concédé le marquisat de Montferrat au duc de Mantoue, sans tenir compte des prétentions que faisaient valoir le duc de Savoie et le marquis François de Saluces ; mais les habitants de Casal étaient peu disposés à reconnaître son autorité. Par l'entremise d'un moine cordelier et d'un gentilhomme de Montferrat, nommé Guillaume de Biendras, Burie obtint qu'une des portes de Casal lui serait livrée. Il n'en donna aucun avis à Guido Rangone, alors à Savillano, craignant, dit Du Bellay, « que sadicte entreprinse estant entendue de plusieurs hommes ne fust descouverte » (1), mais plus probablement afin de pouvoir s'attribuer seul l'honneur du succès. Burie fut facilement introduit dans Casal; ses mesures étaient prises pour s'emparer du château, et Biendras avait été chargé de faire provision de tous les outils propres à creuser une tranchée entre la forteresse et la ville ; mais, soit négligence, soit trahison, il ne put fournir à Burie le matériel qui lui était nécessaire ; le retard apporté à l'ouverture de la tranchée permit à la garnison d'attaquer les Français. Pendant ce temps-là les troupes du marquis Guasto entraient dans le château par une poterne ouverte sur la campagne, et de là, se répandant dans la ville, enveloppaient les douze cents hommes de Burie. Toute retraite était impossible; Burie ainsi que de Tais, son lieutenant, furent faits prisonniers. « On le mena en risée à Milan, » dit Brantôme, « dont le roy François l'en reprit et ne l'en estima tant: car s'il eust découvert son dessein au seigneur Guy Rangone, brave et vaillant capitaine qui n'estoit guères loin de là avec de belles forces, et qu'il l'eust appelé, il se fust rendu maistre absolu de tout : mais il s'en voulut luy seul rendre glorieux; aussy luy seul fust rendu mocqué, comme dict le roy, ou bien qu'il n'eust pas l'advis et la prévoyance pour y mettre le bon ordre. » (2) Cet échec fit perdre à Burie la faveur du roi et nuisit à son prestige militaire. Aussi ne le voyons-nous plus, à partir de ce moment, appelé à de grands commandements. Il fut cependant nommé l'un des quatre gentilshommes de la chambre lorsque François Ier créa ces charges, en 1545. Il succéda, en 1558, au comte d'Estisac comme lieutenant du roi de Navarre dans le gouvernement de la Guyenne. C'était presque une retraite; mais la guerre civile allait obliger le vieux général à reprendre la vie agitée des

(1) *Mémoires* de Du Bellay. p. 437.

(2) Brantôme, t. III, p. 394.

Digitized by Google

camps, et exiger de lui une activité qui n'était plus de son âge. Burie devait alors être plus que sexagénaire : car il était plus âgé que Montluc, né dans les premières années du XVI[e] siècle. Il montra dans l'exercice de ses fonctions une grande douceur, et sut tempérer ce qu'avaient de rigoureux pour les réformés les prescriptions du parlement de Bordeaux chargé par le roi de s'opposer aux progrès du calvinisme. Peut-être même se laissait-il facilement abuser sur les secrètes intentions des religionnaires. « Il ne fault déguyser à vostre majesté, » écrivait-il à la date du 11 septembre 1560, «que toute la Guyenne, ou peu s'en fault, est toute pleine de ces oppinions et beaucoup plus et à la descouverte, despuys six mois en ça, qu'ils n'avoient accoutumé. Il est vray, syre, qu'ils ne portent aulcunes armes et ne s'assemblent que pour oyr la parolle de Dieu; mais, qui les en voudroit garder, il est très certain qu'ils se mettroient en armes pour se garder d'estre prins. » (1) Quelques mois auparavant, alors que la conjuration d'Amboise fut découverte, les Guize placèrent dans les villes, où un mouvement insurrectionnel était à redouter, des capitaines d'une fidélité éprouvée ; c'est à ce titre que Burie fut momentanément appelé à commander à Poitiers, et c'est probablement à son retour qu'il leva en Saintonge une compagnie d'ordonnance, dont la « monstre » fut faite à Saint-Jean-d'Angély, le 25 juillet 1560. (2)

La publication de l'édit de janvier amena dans la Guyenne, comme partout, des désordres qui furent le prélude de la guerre civile. La cour se défiait de Burie, mais on n'osait lui enlever sa charge, dans la crainte de le voir tomber tout-à-fait du côté où il semblait pencher. On prit le parti de lui adjoindre Montluc pour l'aider à assurer l'exécution de l'édit, et ce fut sur la demande expresse de ce dernier, que son commandement fut conservé à Burie. « Je voulois », dit-il, « qu'il ayt part au gasteau, la royne ne le vouloit jamais, ne disant que trop de choses... La royne, ajoute-t-il, monstra qu'elle avoit quelques suspicions de luy, et sçay bien ce qu'elle m'en dict. » (3) Les doutes que Catherine de Médicis pouvait avoir sur la fidélité de Burie étaient-ils fondés? Montluc lui-même, avec sa franchise de soldat, n'hésite pas à affirmer le contraire, et se plaît à rendre, en mainte occasion, pleine et entière justice à la loyauté de son compagnon d'armes (4).

---

(1) Lettre de Burie au roi, *Archives de la Gironde*, t. XIII, p. 129.

(2) *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VI, p. 146-152.

(3) Montluc, *Commentaires*, liv. V, t. II, p. 344 et 345, éd. de la société de l'histoire de France.

(4) « Je croys que jamais lascheté ny couardie n'entra dans son cœur : car c'estoit un vieulx et vaillant cavalier qui avoit toujours faict preuve de luy, mais il avoit peur de faillir ». *Commentaires* de Montluc, liv. V, p. 268. « Quant à luy, je n'en sauroys dire mal, parceque je luy ay veu faire comme ung bon chrestien accoustumé en la foy que vous tenés; et ne me sauroys plaindre aulcunement de luy : car luy et moy n'avons eu une seule parole ensemble ». Lettre de Montluc au roi, 22 mai 1562, p. 139, lettres, t. IV des *Commentaires et lettres*.

Digitized by Google

Mais Burie n'était ni un ferme croyant, comme le connétable de Montmorency, ni un enragé batailleur, comme Blaise de Montluc; parmi cette noblesse qui s'était mise à la tête de la ligue calviniste en Guyenne et en Saintonge, il comptait des parents, de nombreux amis ; sa femme appartenait à une famille calviniste; peut-être lui-même était-il secrètement gagné à la nouvelle doctrine (1); enfin la triste issue de son expédition de Casal, sans cesse présente à ses yeux lui faisait envisager avec défiance toute entreprise hasardeuse. Jamais contraste ne fut plus accusé que celui du caractère des deux capitaines qui devaient agir de concert dans l'intérêt de la tranquillité publique. Deux conseillers au parlement de Paris, Girard et Compaing, avaient été envoyés avec le titre de commissaires généraux, pour procéder aux informations criminelles: car l'esprit de parti et la passion religieuse ne laissaient pas de place à l'impartialité chez les juges ordinaires. « Ces commissaires, dit Montluc, estoient les deux plus grands huguenots de France. » Burie lui même fut obligé de convenir « qu'ils n'alloient poinct franchement en besongne » et manda de Bordeaux deux autres conseillers, Dalesme et Féron. Un premier désaccord éclata entre Montluc et Burie : l'un, comme le portait du reste la commmission, voulait se rendre à Fumel, pour informer contre les calvinistes qui avaient assassiné leur seigneur, l'autre, à Cahors, où les catholiques avaient massacré des protestants. Montluc l'emporta. Après avoir fait justice des meurtriers de Fumel ils se rendirent à Cahors, où Montluc prétend avoir convaincu de vénalité les commissaires de la cour. En cette occasion, dit-il, « le seigneur de Burie m'asseura qu'oultre que j'avois gardé ceste ville d'estre ruinée je lui avois saulvé son honneur. » (2) A Villefranche-de-Rouergue, cinq ou six séditieux accusés de « rapts, volements et rupture d'églises » étaient détenus prisonniers. Les commissaires Girard et Compaing voulaient les relaxer, Dalesme et Féron, les condamner ; êtes-vous d'avis qu'ils soient pendus? demande Montluc à ces deux derniers, et, sur un signe d'assentiment: « Baille

(1) Une phrase de Montluc le laisserait supposer. « M. de Burie, pendoit quelque peu du cousté de cette religion, » p. 365, et plus loin, p. 369 : « Il pendoit quelque peu de ce cousté là de la religion ; sa fin nous en a donné congnoissance. » Brantôme, de son côté, III, p. 396, écrit : « On soupçonnoit alors ledict M. de Burie de la religion. »

(2) Les commissaires du roi et les magistrats de Cahors avaient condamné le chancelier de l'université Mainfroy Cardailhac de Bieules et d'autres, ses complices, à être étranglés clandestinement dans la prison; la ville de Cahors devait en outre payer l'amende énorme de 120,000 livres par tiers entre la noblesse, la justice et la bourgeoisie. Or les amendes prononcées par la sénéchaussée de Cahors n'appartenaient pas au trésor royal; elles étaient engagées avec d'autres revenus du comté, à un particulier, le comte Rhingrave, en remboursement d'un prêt de 50,000 livres qu'il avait fait au roi. On voit par là que le comte rentrait dans son capital avec un bénéfice de 70,000 livres. L'affaire portée devant le roi n'eut pas de suite et Bieules fut remis en liberté. Voir Montluc, *Commentaires*, liv. V, p. 369, t. II.

Digitized by Google

ces prisonniers que tu tiens », dit-il au geôlier, « et vous, sergent, prenez mes deux bourreaux et les allez faire pendre aux fenestres de la maison de ville.., et, en moins d'ung quart d'heure, nous les vismes attachés aux fenestres ». La cruauté de Montluc est légendaire ; cela tient sans doute à la naïveté effrayante avec laquelle il raconte ses exécutions. Comme tous les capitaines de son temps, il était impitoyable dans la répression, mais il n'avait point les instincts féroces de ce comte de Brissac, par exemple, qui frappait sa victime jusqu'à ce que le sang lui eût rejailli au visage, ou du baron des Adrets s'ingéniant à inventer de nouveaux supplices. S'il se montre implacable, c'est pour l'exemple et parce que « ung pendu estonnoit plus que cent tuez. » L'amiral de Coligny, dont on vante souvent la grandeur d'âme, ne pensait et n'agissait pas autrement (1). Burie et Montluc étaient encore à Villefranche-de-Rouergue lorsqu'ils reçurent la nouvelle de la prise d'armes du prince de Condé ; elle fut suivie d'une insurrection générale de presque toutes les villes de la Guyenne. Burie se retira en hâte à Bordeaux avec quatre compagnies. « Il trouva en chemin, » dit Montluc, « Duras et Caumont qui luy firent grand'chère, cherchant toujours à le gaigner ; mais il estoit trop homme de bien. (2) » Après de longues hésitations, Burie se décida enfin à entrer en campagne.

---

(1) M. de Chastillon apprist aux Anglois un proverbe : « A cruel cruel et demy... » M. l'admiral leur rendit bientost le change et leur en fist de mesme, voire pis... Je tiens ce conte de M. l'admiral mesmes, qui me le fist en Périgord sur le subjet qu'il prit de faire le massacre des païsans qui avoient si maltraicté les Provançaux à leur deffaite, de la main desquels plus en furent tuez que des soldats, et pour ce, me dict-il, qu'il vouloit faire lesdits païsans sages par telles tueries et cruautez, comme il avoit faict les Anglois devant Bouloigne. Aussy je vous jure qu'il s'y en fit un estrange carnage... En un chasteau de La Chapelle-Faucher, il en fust tué de sangfroid, dans une salle, deux cenz soixante, après avoir esté gardez un jour... BRANTOME, t. VI, p. 18. *Discours sur les couronnels françois de l'infanterie de France.*

(2) Il n'est pas sans intérêt de rapporter ici une lettre que ce même Duras, chef des calvinistes en Guyenne, écrivait au roi, au mois de février 1560, alors que venait d'être découverte la conjuration d'Amboise : « Sire, ayant receu la lettre qu'il a pleu à vostre majesté m'escrire par monsieur de Lansac, je me suis estimé merveilleusement heureux pour avoir par icelle congneu l'asseurance que vous avez de ma fidélité, et aussy pour avoir receu commandement de m'employer pour le service de vostre dicte majesté ; pour l'exécution duquel, sire, je n'espargnerai jamais la vye, la personne, le bien ne aultre moyen que je puisse avoir ; et pour cest effect, incontinent suis venu en ceste ville et ay trouvé messieurs de Burye et de Lansac, lesquels m'ont faict entendre qu'il estoit besoin que j'advertisse aulcuns des cappitaynes de la légion de vostre dict duché de Guyenne de se tenir prêts avec partie de leurs soldats..... ce que j'ay faict en la plus grande diligence que j'ay peu, combien que quelques jours, auparavant je leur eusse faict quelque pareil advertissement pour le doubte que j'avais qu'il en fust besoing. Vous suppliant tres-humblement, sire, me continuer cette grâce et fabveur que d'estre pour jamais certain de la fidellité et obéyssance que je vous doibs, à laquelle je ne ferai jamais faultes, Dieu aydant, lequel je supplye vous donner en grande prospérité et parfaicte santé, très-longue vie. De Bourdeaux, ce XIII febvrier 1560. Vostre très-humble et très-obéissant serviteur et subject.

DURAS.

Digitized by Google

Montluc avait déjà battu les calvinistes à Targon, que Burie, qui devait lui prêter main forte, n'était pas, à cinq heures de l'après-midi, à La Sauve. « Je crois bien, » dit le chroniqueur « qu'il avoyt faict diligence, mais il estoit vieux, et les gentz vieulx ne peuvent estre si diligents que les jeunes ». Avec l'artillerie que Burie amenait de Bordeaux les deux capitaines assiégèrent Monségur, Duras et diverses autres places. Le château de Penne exigea plus de temps et d'efforts : « M. de Burie », dit Montluc, « estoit toujours au canon, prenant autant de peine qu'homme de son âge eut sceu faire ». La prise de ces petites places fortes, et celle plus importante de Lectoure, affaiblissait l'armée catholique et n'empêchait pas Duras de voir grossir de jour en jour les troupes dont il avait le commandement. Montluc proposa de marcher sur le camp des huguenots ; mais Burie ne partageait pas sa confiance et redoutait un échec qui eût livré toute la Guyenne aux calvinistes : « il ne vouloit rien hasarder, qui est un grand défault en luy », dit Montluc. Son inaction favorisa la jonction des troupes de Duras avec les renforts que le comte de La Rochefoucauld envoyait de la Saintonge, mais elle eut ce résultat que les calvinistes, se croyant sûrs de ne pas être attaqués, se laissèrent surprendre et furent taillés en pièces par l'armée catholique, dans la plaine de Vergt. « Cet homme est heureux », avait dit Burie le matin même de la bataille, en parlant de Montluc, « laissons-le faire. Le succès fut en effet complet : deux mille hommes des troupes de Duras restèrent sur le terrain. Le reste put à grand'peine rejoindre La Rochefoucauld en Saintonge. Après cette victoire, Burie se rendit auprès du duc de Montpensier, qui était alors à Mucidan. Le duc le garda pendant quelque temps auprès de lui, sans doute pour éviter le retour des tiraillements qui avaient failli compromettre la cause catholique en Guyenne. L'année suivante (1), le gouvernement de la province fut partagé entre Montluc et Burie, mais sans assigner les limites du commandement de chacun d'eux. A partir de ce moment le rôle de l'ancien lieutenant du roi de Navarre fut complètement effacé ; il était cependant encore à Bordeaux lors du passage de la reine mère et du roi Charles IX ; c'est à peu près vers ce temps-là qu'il faut placer la date de son décès ; il est certain qu'il n'existait plus au temps où Montluc écrivait ses mémoires, c'est-à-dire trois ans avant sa mort arrivée en 1577.

Burie avait épousé une cousine de Brantôme, « fille de la maison de Languillers-Belleville, portant le nom de Luxembourg... Ceste femme avoyt en soy une naïfveté naturelle et liberté de parler naïfvement, sans y songer autrement à mal ; si bien que l'on en a fait d'elle, en Xaintonge, des contes plaisants. » Nous nous garderons de les répéter ici dans la crainte d'être obligé de leur enlever de leur sel (2). Burie ne laissa

(1) En 1563.
(2) Brant., t. III, p. 401.

Digitized by Google

point de postérité ; il vécut et mourut pauvre (1); mais, comme dit l'auteur des *Grands capitaines*, « il est mort en lieu et réputation d'un fort homme de bien ».

Biographie de François-Marie Bourignon.

M. Vanderquand aîné (2) avait écrit la biographie du savant antiquaire saintongeais Bourignon, comme le prouve la correspondance qu'il eut à ce sujet avec le comte Pierre de Bremond d'Ars. Mais jusqu'à présent on n'a pu retrouver cette étude sur notre compatriote. Peut-être les deux lettres que nous donnons ci-après aideront-elles à découvrir ce travail, qui n'eut certainement pas manqué d'intéresser les archéologues de notre pays.

An. de B. A.

Saintes, le 3 vendémiaire an 11 (25 septembre 1802).

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ce manuscrit, qu'il est bon que vous lisiez avant qu'il soit livré à l'impression. Il ne contient aucun fait dont vous n'ayez connoissance, parceque le rédacteur les a recueillis dans les papiers de la correspondance de Bourignon, qui ne vous laissoit rien ignorer de tout ce qui le concernoit. Mais, n'y a-t-il rien d'omis, qu'il soit utile de publier ? c'est ce dont je vous laisse le juge. Veuillez, monsieur, déposer sur quelques feuilles les notes que vous voudrez faire, je les joindrai au texte. Je n'ai point parlé, par exemple, de son titre de correspondant de la société des antiquaires de Londres. Xavier (3) ne m'a fourni aucune pièce qui y ait rapport. Pourriez-vous fournir ce petit article qui serait classé dans l'ordre chronologique que j'ai suivi pour les faits ? Il paroit aussi qu'il n'a point reçu le diplôme d'associé de l'académie de La Rochelle : sauriez-vous quelque trait là-dessus ? Mille pardons, monsieur, pour les questions que je prends la liberté de vous faire. Le citoyen Meaume (4) m'y a engagé, d'après la conversation qu'il a eue avec vous.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

VANDERQUAND aîné.

A monsieur de Bremond d'Ars, en son bien, à La Chapelle.

---

(1) Je vous supplye très-humblement, madame, considérer que je suis pauvre, et me vouloir ayder à vivre suyvant le service que je fais à sa majesté: car j'en ai grandement besoing... (Lettre de Burie à la reine mère, du 25 mars 1560. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 156.). Brantôme, t. III, p. 397 : « Il mourut peu riche ; ce qui ne lui redonda nullement à déshonneur : car aiant eu tant de belles charges il se pouvait bien enrichir par leur moyen, comme beaucoup d'autres que j'ay veu ; mais aussi où est leur âme ? »

(2) Fils d'Eutrope et de Catherine Sicard, Jean Vanderquand, né à Courcoury, curé de Virollet, puis de Gemozac, où il épousa, le 21 janvier 1793, Suzanne Renaud, âgée de 26 ans, dont il eut quatre enfants.

(3) Xavier, dit Cadet Bourignon, frère de l'archéologue, était maître d'école dans une maison avec un petit jardin, vers l'emplacement occupé aujourd'hui par les bureaux de la poste et du télégraphe, sur le cours National. François-Marie et Xavier étaient fils d'un perruquier.

(4) Imprimeur à Saintes, qui publia une partie des œuvres de Bourignon.

Digitized by Google

Saintes, le 17 vendémiaire, an XI (9 octobre 1802).

Il étoit bien naturel, monsieur, qu'avant de présenter au public l'esquisse de la vie littéraire de Bourguignon, je la soumisse aux observations de celui qui l'avoit connu très-particulièrement, et qui l'avoit même aidé de ses travaux. Aussi, quand je me chargeai de ce petit ouvrage, et que je songeai aux personnes qui pourroient me procurer des notes, mes premiers regards se portèrent sur vous, et je communicai cette idée à notre bibliothécaire (1) ainsi qu'à l'imprimeur. (2) Mais vous étiez absent ; j'étois pressé d'agir, et, plus que tout cela, je craignois que, dédaignant de vous occuper de la gloire d'un homme qui avoit défendu un parti qui n'étoit pas le vôtre, vous ne me répétassiez le mot de Jean-Jacques à l'archevêque de Paris : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? » Je n'osai donc m'adresser à vous. Je vous demande mille pardons, puisque vous êtes toujours ami de la gloire et des talents de notre compatriote. Je recevrai avec reconnoissance toutes les notes que vous voudrez bien me communiquer. Celle qui est relative à son nom est de la plus grande justesse. Je ne savois pas que, dans un numéro de son *Journal*, il avoit essayé de justifier le changement qu'il avoit fait. (3) Je ne le lisois pas exactement ; cette feuille ne m'étoit pas parvenue. Cependant quelques uns de ses diplômes portent « Bourignon », ainsi que ses dissertations et toutes les années de son *Journal*. Mais il s'agit ici de sa gloire : elle est principalement attachée à l'ouvrage que l'on publie, et le nom de « Bourguignon » se trouve déjà à la tête de l'ouvrage qu'il vous a dédié, et par lequel il s'est ouvert la carrière de la renommée. Rendons-lui donc son vrai nom, et couvrons du voile du silence cette foiblesse qui lui donneroit l'air d'avoir rougi de sa naissance. Votre lettre, monsieur, me prouve sous tous les rapports que vous vous intéressez sincèrement à la mémoire de notre ami commun. Mais quelles sont les observations importantes que vous me faites désirer, et que le temps où nous écrivons ne vous permet pas, dites-vous, de faire? j'ai toujours cru que la vérité étoit de tous les temps, et que tous les gouvernements, bien institués, ne pouvoient différer entr'eux que de dénomination. Quand je dis « bien institués », vous sentez que j'écarte

---

(1) Probablement Antoine Louvet, vicaire de Gemozac, marié à Marie Vanderquand.

(2) Meaume.

(3) Dans les *Affiches de Saintonge et d'Angoumois*, 1re année, n° du 6 avril 1786, p. 111, Bourignon explique son changement de nom : « C'est mon véritable nom, tel qu'il est écrit sur d'anciens registres de l'église de Cognac, patrie de mes ancêtres, les gens mal intentionnés ne manqueront pas de s'élever contre un changement que je me suis permis, pour la première fois, en 1780 ; les gens sages et raisonnables, en convenant que cette restitution d'un nom corrompu ne me donne, ni des titres de noblesse, ni des droits à la considération publique, daigneront peut-être embrasser ma défense. »

Digitized by Google

tous ceux où dominent le despotisme absolu, soit monarchique, soit aristocratique. Veuillez me dire sans déguisement votre opinion sur les pensées, comme sur le style de ce petit écrit, sur les faits, comme sur les réflexions. Je ne connois point de meilleur juge. Je ferai tout ce que je pourrai pour le rendre digne d'être lu par des hommes aussi judicieux et ausssi éclairés que vous l'êtes.

Agréez, monsieur, mes sincères remerciements.

VANDERQUAND aîné.

P. S. — J'ai eu besoin, malgré votre modestie, de parler de vous. Dans cet écrit, je vous ai qualifié de vicomte. Veuillez me dire si c'est sous ce titre que je dois vous présenter, ou sous celui de « marquis », comme je le vois dans l'épitre du *Recueil* (1) imprimé en 1778 ?

LE SOUTERRAIN-REFUGE DE CHEZ-MACHET (2).

Il existe au village de Chez-Machet, commune de Pons, un vaste souterrain de la plus haute antiquité. L'ouverture, taillée dans le roc vif, se trouve dans l'aire faisant face à l'étable à bœufs ou plutôt au milieu du mur commun de l'étable et du grand chais, côté nord, appartenant aujourd'hui à la famille Moreau. Une rampe conduit à l'entrée où l'on remarque quelques marches mal figurées. Là s'étend un vaste souterrain d'une longueur d'environ 30 mètres, sur 10 mètres de largeur et 6 de hauteur, mesures approximatives. A l'extrémité ouest, existent des veines de terre glaise, de couleur jaune et presque huileuse. Après cette première salle, en se dirigeant vers le sud, on rencontre une galerie de trois mètres de longueur environ, que l'on ne peut traverser qu'en rampant sur les genoux et les mains. Elle donne accès à une chambre circulaire, également pratiquée

---

(1) Le vrai titre est *Amusements littéraires*, dont la première édition, dédiée au comte Pierre-René-Auguste de Brémond d'Ars, parut à Londres, en 1778, in-12, 71 p., et la seconde, à Paris, en 1779, in-8°.

(2) A la prière de M. Barraud, de Cognac, M. Jean-Baptiste-Lazare Jossaud, capitaine de navire, né à Chez-Machet, commune de Pons, a bien voulu rédiger cette note sur les grottes souterraines qu'il a souvent visitées et explorées pendant sa jeunesse. On reconnaitra aisément là un de ces souterrains-refuges si communs dans nos contrées. Il serait à désirer qu'un travail d'ensemble fût fait sur cet important sujet pour la Saintonge, comme nos voisins l'ont fait pour la Vendée. En attendant que quelque docte archéologue entreprenne ce travail, ne laissons pas de noter ceux qui nous sont signalés sur divers points. Le *Bulletin* a déjà mentionné ceux de Chez-les-Longs, commune de Saint-André-des-Combes, t. I, page 24 et p. 336; d'Augeac-Champagne, décrits par M. Paul Mercier, t. I, p. 9; de Saint-Pallais-sur-mer, par M. Laurent; de Saint-Pallais-de-Négrignac, des Chailloux, commune de Tanzac, de Brie-sous-Archiac, p. 12; de Chez-les-Moines, commune de Saint-Bonnet-de-Mirambeau. Il en existe d'autres à Saint-André-de-Lidon, à Médis, à Varzay, à Saint-Georges-des-Agouts, au Chay, au village d'Usson, etc.

Digitized by Google

dans le roc, que l'on peut comparer à un vaste four, et où les architectes de cette époque ont ménagé tout autour une sorte de soubassement peu large et très peuélevé. Au nieveau dc ce soubassement, se trouvent encore quelques entrées à gueule de four, assez profondes, mais qui ne conduisent à aucun vide particulier; on peut admettre que c'est un travail inachevé. C'est particulièrement dans ces galeries commencées, où l'on ne pénètre que comme précédemment, que l'on distingue parfaitement les coups d'un instrument que l'on pourrait prendre pour des coups d'herminette. En entrant dans cette espèce de vaste four par la première galerie précitée, on trouve à droite une autre excavation, qui contient un petit carré d'environ 7 mètres de profondeur, comblé avec les déblais d'un autre puits, creusé à peu de distance. L'ouverture de ce dernier puits est au fond du chai dans l'angle du côté nord. Nous ne nous permettrons pas de chercher ce que pouvait être cette chambre circulaire, un lieu d'assemblée, une salle de conseil, une prison, un lieu de supplice ou un lieu sacré, ni à quoi servaient ces galeries si basses et si étroites. JOSSAUD.

« L'Académie de La Rochelle vient de faire l'acquisition d'une très belle médaille de Louis XIV, qui a été frappée à l'occasion de l'établissement du Fort Chapus, près Marennes. Elle a 19 lignes de diamètres. On voit au revers la représentation de cette forteresse. Légende: SECURITAS LITTORUM, *(la sûreté des côtes)*. Exergue : ARX CHAPUTIANA 1694, *(Fort Chapus)*. »

Journal de Saintonge et d'Angoumois, p. 77, n° x, 7 mars 1788.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Archives historiques du département de la Gironde, tome XVIII, 1878, contient, p. 260, une lettre que le maréchal d'Albret adresse, de Bordeaux (8 avril 1674), au sénéchal de Périgord, afin que celui-ci avertisse la noblesse de sa « sénéchaussée de se tenir preste pour marcher, au premier ordre qu'elle en recevra, » au secours et à la défense des « costes de la Saintonge » ou de la Guyenne que les ennemis de l'état ont le dessein de surprendre; p. 323, une ordonnance de « Charles, filz et frère de roys de France, duc de Guienne, conte de Xaintonge, et seigneur de La Rochelle, pour faire reconnaître François de Volvire comme seigneur de Montcuc (5 novembre 1471); p. 325-327, lettres patentes de Louis XI, datées « de Xaintes, le 1er jour de juin, l'an de grâce 1472, » par lesquelles le roi, après la mort de son frère qui possédait la Guyenne en apa-

Digitized by Google

nage, ordonne le retour du parlement de Poitiers à Bordeaux. Louis XI rétablit à la cour du parlement à Bordeaux les charges qui y existaient autrefois, et ajoute : « en laquelle cour de Bourdeaulx ressortiront les cours d'appel de nos subjets des pays qui y ressortissoient paravant ladite translation, excepté la ville et gouvernement de La Rochelle, tant seulement » ; p. 439-442, une lettre de M. de Verthamon au garde des sceaux Séguier (24 octobre 1634), où on lit, entre autres choses, p. 441 : « Le jour mesme que je me donay l'honeur de vous écrire, monseigneur, M. d'Espernon receut la visite de M. l'archevesque de Bourdeaux et la lui rendit après avoir passé un jour.... M. d'Espernon a voulu qu'aucuns de MM. du parlement et moy ayons esté présents en ces entrevues, en ayant mesme pris l'occasion par la plainte que vous aurez sceu, monseigneur, avoir esté faicte par M. Desprüez (1), directeur de l'abbaye de Xaintes, de ce que n'ayants pas voulu signer une attestation contraire à la relation de M. l'abbé de Courson, M. l'archevesque de Bourdeaux feignant l'entretenir en secret avoit fait cacher un notaire et autres personnes, par le témoignage desquelz ledict sieur Desprüez a creu que ledict sieur archevesque vouloit faire paroistre qu'il leur dict autre chose que ce qu'il en a dict... M. de Bourdeaux est parti pour la chasse du cerf en Xaintonge...; » p. 556-564, les formules des serments prêtés et reçus par les grands officiers de la sénéchaussée de Guyenne... « Ce précieux document, dont la communication est due à la bienveillance de M. le duc de La Trémoille, est probablement arrivé dans le chartrier de Thouars du chartrier de la seigneurie de Didonne, principal fief des soudans de La Trau dans la Saintonge; ce fief ayant été acquis par les Coëtivy, a été porté par leur unique héritière dans la maison de La Trémoille. » La date de la rédaction de ces formules, bien qu'incertaine, semble être l'année 1375.

Avenir, de Surgères, du 27 novembre, des 4, 11, 18, 25 décembre 1880, et 1er janvier, contient, de M. Louis Delavaud, *Les Femmes célèbres de la Saintonge. Eléonore Desmier d'Olbreuse.*

Bulletin de la société de géographie de Rochefort, n° 4, année 1880, avril-mai-juin, contient, entre autres, p. 249-257 : *Etude sur le port de Rochefort et la Charente*, par M. le comte Poujet; p. 294-299, *Excursions botaniques de la Société à Ardillères* (25 avril), *à Châtelaillon* (6 juin) et *à Fontcouverte* (20 juin), compte-rendu par M. H. Parat.

---

(1) « Bernard Despruets, né d'une ancienne famille de Béarn, fut tout jeune chanoine de Saintes, puis, à 27 ans, aumônier de l'abbaye Sainte-Marie, au faubourg Saint-Pallais, dont un bref apostolique le créa visiteur à perpétuité. Elu théologal de l'église de Lescar, en 1636, il fut nommé évêque de Saint-Papoul et consacré, à Paris, le 9 novembre 1637. » *Saint-Pierre de Saintes*, page 252.

Digitized by Google

Bulletin de la société de statistique des Deux-Sèvres, avril-juin 1880, contient, p. 281, la « Sentence de fulmination des bulles de l'abbaye de Notre-Dame de La Grâce-Dieu. » Le 27 avril 1737, « Pierre-Cosme Régnier, prêtre licentié de Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale de La Rochelle, vicegérent de l'officialité et cour ecclésiastique du diocèse de La Rochelle par l'absence de M. l'official dudit diocèse, commissaire en cette partie de notre saint père le pape Clément douze, » informe le prieur et les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de La Grâce-Dieu (Aunis), ordre de Citeaux, que Jean-Florent Macaulif, prêtre, curé du Gué-d'Alleré, où il demeure, desservant aussi Milécu et Riou, s'est présenté à l'officialité, porteur de la bulle de provisions qui nomme à la commende de l'abbaye, « en survivance de monseigneur Cyprien-Gabriel Benard de Frezay ou Rozé, évêque d'Angoulême (1689-1737), qui en était titulaire depuis 1703, » décédé le 12 janvier 1737, messire Alexandre de Millon, évêque et comte de Valence, prince de Soyons, abbé de Léoncel, dont il était fondé de pouvoir en vertu de la procuration reproduite p. 285 et 286. Macaulif prête le serment selon la forme prescrite, et requiert du vice-gérant de l'officialité la fulmination de ladite bulle donnée « à Rome, à Sainte-Marie Majeure, le quatre des ides de mars » (18 mars) 1737. Droit est fait à la demande de Macaulif, et, en sa personne, l'évêque de Valence est « mis, receu et installé... dans la possession de la dicte abbaye et de tous les biens, droits, fruits et revenus qui en dépendent... » Ce document est suivi, p. 283-285, du procès-verbal du serment de fidélité que Macaulif fait « au nom et en l'âme » de monseigneur Alexandre de Millon (27 avril 1737); p. 285-286, de la procuration de l'évêque de Valence au curé du Gué-d'Alleré (28 mars 1737); p. 287-289, de l'acte de prise de possession de l'abbaye, par Macaulif, pour Alexandre de Millon et en son nom (29 avril 1737). Cet acte fut passé « en présence de messire Jean Bréard, prêtre, curé de Courson, ... messire Alexandre de Gasc, écuyer, seigneur du Gué-d'Alleré... »; — p. 294, un article de M. Leo Desaivre sur *Les premiers Rochechouart-Chandenier*, d'où nous extrayons les lignes suivantes : « Le 19 mai 1515, François de Rochechouart était nommé gouverneur de La Rochelle et du pays d'Aunis, fonctions qui ne l'empêchèrent pas de recevoir plusieurs missions diplomatiques du nouveau roi, à Venise, à Bruxelles, puis en Angleterre où il accompagnait l'amiral Bonnivet. Rentré à La Rochelle, en 1529, il recevait l'ordre de convoquer la noblesse de son gouvernement pour la faire contribuer au paiement de François Ier, et mourait l'année suivante. »

Bulletin de la société du protestantisme français, décembre 1880, contient : *Deux fragments inédits du manuscrit original des Mémoires de Jacques Fontaine.* Jacques Fontaine s'adresse à ses enfants. Après un assez long préambule il ajoute : « Je vay donc, avec l'assistance du Seigneur, commencer d'aussy

Digitized by Google

loin que j'ay pu descouvrir notre origine ; mais avant de passer plus outre, il est d'une nécessité absolue que vous vous souveniez de ce nom que je vous ai souvent dit, que notre nom estoit originairement *De La Fontaine*, et non pas seulement *Fontaine*, et que mon père est le premier qui a ainsi altéré et tronqué partie de son nom, car il se peut encore voir dans les registres de La Rochelle, en Aunis en France, lorsque mon grand-père eut la garde de la tour de la Chaine de La Rochelle, que son nom estoit *Jacques de La Fontaine*. On le peut voir aussi dans le contract d'achat qu'il fit de la maison joignant la Poissonnière à La Rochelle, laquelle maison a esté donnée en mariage en part du dot de ma sœur Gachot... »

Après la révocation de l'édit de Nantes, Fontaine se retire à Marennes. Il y rencontre un capitaine de navire anglais qui lui accorde de l'emmener en Angleterre avec 4 ou 5 personnes « moyennant dix pistolles chaqu'un. » L'embarquement devait avoir lieu à La Tremblade. Il y alla chercher sa « maîtresse Anne-Elisabeth Boursiquot » (en note : c'est-à-dire sa fiancée), sa sœur Elisabeth, et sa nièce « Janette Forestier. » Mais le navire anglais, avant de lever l'ancre devait être visité. Sur l'avis du capitaine, Fontaine se rendit sur la côte de « Mas de long » où le bateau devait le prendre avec ses compagnes. Mais ils furent obligés de revenir à La Tremblade, de s'y tenir cachés pendant 4 ou 5 jours. Enfin, le 29 novembre 1685, ils s'embarquèrent sur une petite chaloupe. Leur personnel s'était accru de « deux garçons de Bourdeaux, et de six jeunes filles de Marennes. » A la faveur de la nuit ils passèrent, sans être aperçus, les patâches de la Seudre et du Château-d'Oleron, et allèrent mouiller sous l'île d'Aix. Le navire anglais devait les aller prendre là ; on était convenu d'un signal à faire de part et d'autre pour se reconnaître. Le vaisseau apparaît ; mais il a encore à bord les visiteurs. Toutefois, dès qu'il est arrivé « au bout de l'isle d'Oleron, » il jette l'ancre, débarque ses visiteurs et son pilote. Il met à la voile, quand une frégate du roi vient pour le visiter. La visite une fois terminée, l'anglais reçoit l'ordre de lever l'ancre immédiatement et de partir. Il le fait laissant derrière lui Fontaine, ses compagnons d'infortune et le batelier qui les portait dans sa chaloupe. Grand était leur embarras. Le vent soufflait favorable pour aller à La Rochelle, mais contraire à ceux qui se dirigeaient vers La Tremblade. Pourtant il fallait échapper aux investigations de la frégate. Fontaine eut recours à la ruse. Il conseilla au batelier et à son fils de cacher leurs passagers au fond de la barque, sous un morceau de mauvaise voile et d'aller droit à la frégate, comme s'ils voulaient l'aborder, puis entrer en Seudre ; de répondre, dans le cas où ils seraient interrogés, qu'ils revenaient de La Rochelle, allaient à La Tremblade et n'avaient que du lest à bord ; de contrefaire les ivrognes, en se laissant tomber dans la chaloupe, et en même temps de laisser tomber, par trois fois, leur voile comme par mégarde ; c'était le signal promis à

Digitized by Google

l'anglais. Cette ruse réussit : Fontaine et ses compagnons arrivèrent au navire anglais qui les reçut. (Voir *France protest.*, art. Fontaine (Jacques), *Bulletin* de la soc. du prot., t. XXVI, p. 536.)

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes, du 18 septembre (et non du 28, comme il est dit, *Bulletin*, t. II, p. 171) au 20 novembre ; du 11 au 25 décembre 1880, contient : *Ephémérides du diocèse de La Rochelle et Saintes*, par M. l'abbé Braud, curé d'Escoyeux. Au 2 novembre (1047), l'auteur place avec raison la dédicace de l'abbaye bénédictine de Saint-Pallais à Saintes. Il aurait pu rectifier l'erreur de P.-D. Rainguet (*Biographie saintongeaise*, art. Geoffroy II), qui dit : « Le 2 octobre 1047, les époux Geoffroy et Agnès de Bourgogne... fondèrent sur la rive droite de la Charente... une abbaye de femmes. » Or rien dans la charte n'indique ce mois ni ce quantième : « Anno Verbi M° XLVII°. » De plus, l'abbé Théodore Grasilier, *Cartulaires inédits de la Saintonge*, t. II, p. 1, dit que « les deux époux conçurent le projet de fonder, sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Pallais, un monastère de religieuses... Bientôt, grâce à ces puissantes ressources et à l'activité de l'architecte, l'église et les lieux réguliers sont presqu'achevés ; et, le 2 novembre 1047, on procède à la dédicace du monastère. » Il n'est pas possible d'admettre que la même année ait vu la bénédiction de la première pierre et aussi la dédicace de l'église. Dix mois seulement pour construire les bâtiments claustraux et une église ! c'est peu, c'est trop peu, malgré « l'activité de l'architecte. » Rainguet même n'accorde qu'un mois : fondation le 2 octobre ; dédicace le 2 novembre. Or pour prouver cette date, 2 octobre, l'auteur renvoie à Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*. Malheureusement, Mabillon ne donne pas la date du 2 octobre 1047; mais il croit même la charte de fondation postérieure à la dédicace de l'église, c'est-à-dire au 2 novembre 1047. En effet, t. IV, p. 446, le docte bénédictin écrit : « Exstat in suburbio Mediolani Santonum insigne benedictarum virginum cœnobium sanctæ Mariæ sacrum, quod Goffridus Andecavorum comes et Agnes ejus conjux hoc ipso anno (1047) in proprio fundo construxisse *memorantur*. » Et après avoir cité la charte de fondation du monastère, il ajoute : « Hoc instrumentum posterius videtur charta episcoporum inita in dedicatione illius ecclesiæ. » L'acte des évêques constate que ce monastère a été récemment fondé « recens fundatum », et que, grâce à la plus louable activité, il est presque achevé, « et laudabili hedificantium strenuitate jam propemodum exactum est. » Mais faut-il regarder la charte qui fixe les possessions de l'abbaye comme l'acte qui autorise à poser la première pierre des bâtiments ? Faut-il croire que l'on ait attendu l'acte solennel de donation pour commencer à travailler à la maison ? Il est probable que tout était terminé, cloître et église, lorsque Geoffroy assembla tous les seigneurs de la contrée : Guillaume duc d'Aquitaine, Aimeric

Digitized by Google

de Rochechouart, Otgier de Tonnay, Godefroy, comte d'Angoulême, Foucaud de La Roche, Gilbert de Mortagne, Arnaud de Cosnac, Guillaume de Parthenay, Elie de Jarnac, Pierre de Didonne, Gombaud de Mornac, etc., pour les prier de signer l'acte solennel de fondation. On n'invite ses amis à signer un contrat de mariage que lorsque toutes les dispositions sont définitivement arrêtées entre les parties. Vaudreuil fixait, je ne sais d'après quelle autorité, la fondation réelle du couvent à l'année 1044. Trois ans pour élever un monastère et construire une église, ce n'est pas trop. Il y aurait eu alors un contrat, une espèce de sous-seing privé dont l'acte de 1047 ne fut que la répétition solennelle, comme ces promesses d'achat et de vente dont le contrat n'est passé que plusieurs mois après. Donc la dédicace du monastère est bien du 2 novembre 1047 ; et l'acte de fondation (1047) s'il est antérieur au 2 novembre, n'est pas l'acte qui a permis de jeter les fondements de l'édifice presque déjà achevé au mois de novembre. En tout cas, il faut absolument lui enlever la date 2 octobre. — Le numéro du 11 décembre reproduit, p. 273, la lettre de Louis XIV à l'évêque de La Rochelle, Jacques Raoul, ci-devant évêque de Saintes, relative à la célébration de la fête de l'immaculée conception dans tous les diocèses dépendant du royaume, pièce empruntée au t. III des *Archives*, « précieux recueil, dit la feuille religieuse du diocèse, où puisent et puiseront de plus en plus, tous ceux qui, parmi nous et ailleurs, voudront faire de l'histoire locale sérieuse. »

Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord, t. VII, 5e livraison, septembre-octobre 1880, p. 383, publie de M. Albert de Massougnes la « Sommation faite à monsieur de Montpezat, gouverneur de Périgueux, d'avoir à délivrer Aimménard Viault, écuyer, sieur de Champlong » (Champlong, commune de Serignac, arrondissement de Barbezieux). Le 21 août 1593, « Michel de Rippes, trompette ordinaire de monseigneur de Massez, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Angoumois, Xainctonge et Aulnys, en l'absence de monseigneur le duc d'Espernon, » se rend, sur l'ordre de son maître, à Périgueux, et là « parlant à monseigneur de Montpezat, gouverneur d'icelle », le somme en vain « de délivrer et mettre en liberté Aimménard Viault, filz du sieur de Champlont, détenu prisonnier par le cappitaine Rochepine... au château de Montignac en Périgort...; » mais le « cappitaine Rochepine... ne l'a voulu délivrer... ». L'auteur demande pourquoi le trompette du seigneur de Massez qui s'appelait de Rippes a signé *Darius*.

Cabinet historique, juillet et août 1880, qui publie l'inventaire sommaire de la collection de Joly de Fleury, indique,

Digitized by Google

p. 159, au n° 1784, « *Terre de Marans en Poitou* (1742 - 1767); procès entre le procureur général d'une part et d'autre, 1° le seigneur de Marans, 2° le président d'Aligre ; et p. 160, au n° 1794, « *Abbé de Bassac et seigneur de Culan* (1735 -- 1736). »

Ere nouvelle, de Cognac, des 7 et 18 novembre 1880, contient de M. L[acroix], sous le titre générique *Recherches historiques sur les environs de Cognac*, un article sur *Fontenille et le Grand-Parc*. Fontenille, village de la commune de Cherves, et Monsanson eurent, au XV^e^ siècle, pour châtelain Jean Bertrand, chambellan du roi Louis XII, fils de Guillaume Bertrand, écuyer, demeurant à Pons, sieur de Monsanson. Jacquette Bertrand, fille et héritière universelle de Jean, se maria, en 1499, à Jean de Rabaine, écuyer, seigneur d'Usson, branche qui tire son origine des Rabaine de Pisany. (Rabaine est une terre dans l'île d'Oleron.) En 1499, le 18 octobre, Jacques Odeau, bourgeois de Cognac, rendit, pour lui et pour sa femme, Jeanne de Parage, hommage à Jean de Rabaine et à Jacquette Bertrand, pour des biens relevant de Monsanson et situés à Crouin. Celle-ci devenue veuve se remaria, vers 1522, avec Colin Corgnol, et tous deux reçurent, la même année, de Pierre Baffart, écuyer, sieur de Boussac, pour lui et pour Mathurine Odeau, sa femme, hommage pour les terres situées à Crouin. De son premier mariage Jacquette Bertrand avait eu un fils, Jean de Rabaine, qui, déjà vieux, donna, le 6 novembre 1563, procuration à son fils Jacques, afin d'aller à Paris rendre hommage au roi Charles IX, entre les mains du chancelier de France, « pour le fief de Chambellage... tenu en mouvance du roi au duché d'Angoumois et des biens situés... en la châtellenie de Cognac, Merpins et Boutheville, ès-paroisses de Genté, Sailes, Gimeulx et Croing..., le tout advenu et échu audit de Rabaine par le décès de feu Jacquette Bertrand, sa mère..., dame des dits lieux... » Jean de Rabaine, né du premier mariage de Jacquette Bertrand, épousa: 1° Françoise de Sainte-Hermine; 2° Louise de Pons. De Jean de Rabaine et de Françoise de Sainte-Hermine naquit Jacques. Ce dernier, plus tard époux de Perrette de Beaumont, fut tué en duel, à Paris, l'an 1602, par Charles de Sédières, baron de Montamar, laissant pour fils René, qui épousa Marie Gombaud de Champ-Fleury, et Paul de Rabaine, marié à Diane de Stuer de Saint-Maigrin, qui continua la série des possesseurs d'Usson. Fontenille fut aussi possédé par les Montalembert. Pierre de Montalembert, sieur de Mongaugé en Chérac, épousa, à Cognac, le 9 février 1671, Marie de Gaillard, dont le frère possédait la Coinche en Chérac, et se fixa à Fontenille, où il mourut, le 5 novembre 1683, âgé de 55 ans. Il eut deux fils: 1° Adam-Charles, né le 22 septembre 1678, tenu sur les fonts de Cherves par Adam Daniaud, receveur des domaines de Cognac et Merpins, et Renée de L'Estang; 2° Charles, en 1682, qui eut pour parrain Charles d'Aubigné, gouverneur

Digitized by Google

de la ville de Cognac, frère de Mme de Maintenon, et pour marraine Marie-Madeleine de Chesnel, élève des dames de Saint-Cyr; — du 28: *Le pont de Javrezac*, article signé P.-B. B[arraud]. En 1538, après la construction du vieux pont de Cognac, il restait un grand nombre de matériaux. Pour les utiliser on pensa à construire, sur l'Antenne, à Javrezac, le pont que l'on voit aujourd'hui. Les travaux commencèrent en l'année précitée, alors que Hélie Guinot était maire de la ville, et furent conduits, sous la surveillance de l'échevin Jacques Mesnade, par Jean Parenteau, maître maçon. Les pierres employées à la construction de ce pont furent prises à Chaudrolle d'abord, puis, à Saint-Même. Cinq ans suffirent pour l'achever. En 1539 quatre piles étaient élevées, et la sixième et dernière était terminée en 1540, sous la mairie de Henri Richard. Olivier Lévesque, maître charpentier, fut chargé du cintrage des arceaux, moyennant 27 livres tournois. En 1542, sous le maire Nicolas Cothu, l'ouvrage était achevé; — du 9 décembre: *Le Breuil*, aujourd'hui village et presque faubourg de Cognac, autrefois domaine qui a appartenu, vers la fin du XVe siècle, à Jean de La Madeleine, sieur de La Cour, époux de Bonne-Rollande de Sainte-Foy, puis à son fils Gadras marié à Jeanne de Ponthieu, de laquelle il eut deux enfants: Christophe, qui était possesseur du Breuil en 1505, et Anne. A partir de cette époque on n'a plus de traces de ces deux descendants de Jean de La Madeleine, et le Breuil, qui, au XVIIe siècle, relevait de La Garde et de Merpin, a dû être vendu aux Saint-Marsault propriétaires de la terre de La Garde. Vers le milieu du XVIIe siècle, Le Breuil appartenait à Louis Civadier, avocat et échevin de Cognac, possesseur du domaine de La Galienne, né le 17 juin 1601, marié, en 1631, à Elisabeth Phelippier, mort le 19 janvier 1671. Son fils Louis lui succède dans ses biens; il épouse Jeanne Monginot, et il meurt le 29 octobre 1701. De son mariage Louis Civadier fils avait eu deux enfants: Léon, en 1672; Nicolas-André, en 1678, qui tous deux moururent adolescents.

Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis. (Voir t. II-p. 125, 173.) Aux libraires de La Rochelle il faut ajouter Jacob Mancel. En effet, « *La discipline des Eglises réformées de France*, ov l'ordre par lequel elles sont conduites et gouvernées, nouvelle et dernière édition..., par I. d'Hisseau, ministre à Saumur, » — lisez *Huisseau* — 1661, in-4, 34-245 p., porte cette mention : « Et se vendent à La Rochelle, chez Jacob Mancel, marchand libraire, près la fontaine des petits bancs. » En outre, l'*Essai* dit, p. 108 : « Millanges se servait de types fondus par les Hautin, qui lui montèrent une imprimerie. » Or, dans le t. I, p. 40, des *Archives historiques de la Gironde*, se trouve le contrat par lequel Simon Millanges, né en Limousin, l'an 1540, mort à Bordeaux, en 1621, « régent au collége de Guyenne..... suyvant le propos qu'il leur avoit auparavant tenu de dresser une imprimerie en la dicte ville, » ayant « naguère achapté d'ung impri-

Digitized by Google

meur de la ville de La Rochelle, nommé Pierre Hautin, deux presses avec toutes sortes de lettres, (17 juin 1572), traite» avec « les maire et jurats de ceste ville et cité de Bourdeaulx » pour l'établissement d'une imprimerie à la condition qu'ils voudront bien « luy secourir d'ung logis en la ruhe Saint-Jammes de ceste ville, ou de la somme de deux cens escus soleil, ensemble le recepvoir bourgeois de ladite ville, et l'exempter, tant luy que les siens qui lui succéderont..... de toutes les charges auxquelles seront subjectz les bourgeois et autres habitants de ladite ville, » mais avec la défense d' « imprimer aucuns livres prohibés ne scandaleux contre les édicts du roy. » Millanges devait « tenir, tant qu'il vivra, deux presses pour le moings, garnies de membres, tympans, frisquetes, chassis, encayères, casses, traicteaulx, poupetes et autres ustensiles nécessaires à une imprimerie de renom, le tout garny de laine, peaulx et parchemin; plus de douze sortes de caractères latins et de leurs matrices; premièrement d'un gros texte et de son italique..... et 70 d'autres caractères grecs qui seront nécessaires à l'impression des livres qui s'y pourront présenter; lesquelles matrices ledit Millanges ne les siens ne pourront aliéner sans congé et permission desdits sieurs ou de leurs successeurs... »

Les jésuites à Angoulême, leur expulsion et ses conséquences (1596-1792). Etude historique par M. Albert de Massougnes. L'auteur est arrivé au commencement du XVIII[e] siècle. Après avoir parlé des soins que les pères jésuites donnaient à l'enseignement, de la sagesse avec laquelle ils administraient leurs domaines, M. de Massougnes ajoute, p. 54 : Ils ne négligeaient pas non plus les titres et les devoirs féodaux attachés à la seigneurie de Mazottes, comme on peut s'en rendre compte en lisant l'acte d'hommage qui leur est rendu, le 14 juillet 1713, par César-Phébus Maron, chevalier, seigneur de Pizany. Celui-ci, « après avoir donné ses armes à son homme de chambre, » et parlant à la personne du révérend frère Jean Dupuy, représentant au château de Mazottes le recteur Jean Birot, déclare qu'il rend par ces présentes « ses foi et hommages à la manière accoutumée, » au père recteur et à ses successeurs, pour raison du fief appelé « le Maine-Vinet, » situé en la paroisse de Segonzac, qu'il tient à hommage de la seigneurie de Mazottes, au devoir de 3 deniers d'argent; p. 102 : « En 1723, le 2 août, ils firent l'aveu et le dénombrement des seigneuries de Mazottes et de Puyguillier, qui relevaient du roi à cause du château de Bouteville. L'acte reçu au bureau des finances de la généralité de La Rochelle, était signé des RR. PP. Jean Vignes, recteur, et Laurent Bazinet, syndic. »

Recueil de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et société d'archéologie de Saintes, 2[e] série, tome I, 3[e] livraison, 1880, contient, outre les procès-verbaux des séances (p. 81-95): *Note rétrospective sur les sépultures du Martret, commune de Chérac*, par M. Georges

Digitized by Google

Musset (p. 96-104) ; *Isembert, maître ès écoles de Saintes, constructeur des ponts de Saintes, de Saint-Sauveur de La Rochelle et du grand pont de Londres*, par M. le comte Jules de Clervaux (p. 105-111); *Varia* (p. 112-128).

Revue de France, 10e année, 2e période, t. XLIIIe, 15 septembre 1880, 2e livraison, p. 257, publie de M. Ernest Chesneau, *Maître Bernard des Tuileries*, étude sur Bernard Palissy d'après les ouvrages récents, notamment le *Bernard Palissy* de M. Louis Audiat, ouvrage« dont le seul tort est d'être impartial avec excès. » Palissy né peut-être à Agen, peut-être à la Capelle-Biron — non *Chapelle*— en 1510, fixé à Saintes vers 1539, y découvre l'émail, dresse le plan des marais salants de Marennes, est emprisonné à Bordeaux comme huguenot, est délivré par le connétable de Montmorency qui lui fait construire un atelier à Saintes et l'emploie à la décoration de son château d'Ecouen, est appelé à Paris où Catherine de Médicis l'occupe aux Tuileries, avec Nicolas et Mathurin Palissy « deux de ses fils assurément » — une pièce du t. VIII des *Archives*, p. 419, prouve que Mathurin était réellement son fils —, est sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy, voyage dans le Nord, en Allemagne, en Flandre, fait, en 1575, des cours publics d'histoire naturelle, de physique et de chimie, est jeté à la Bastille par les ligueurs et y meurt, en 1590. Quant à l'entrevue du potier et du roi Henri III, à la Bastille, et à la conversation qu'ils y eurent, M. Ernest Chesneau accepte la rectification de M. Audiat dont il dit : « Il a épluché le texte d'Aubigné, comparé les dates avancées par le chroniqueur huguenot, vérifié l'âge des personnages mis en scène, comparé le d'Aubigné de la *Confession de Sancy* au d'Aubigné de l'*Histoire universelle*, compulsé les autres chroniqueurs du temps, démontré les nombreuses impossibilités du récit légendaire et finalement il conclut à l'erreur absolue et calculée du pamphlétaire calviniste. » Mais le critique ne serait pas disposé à regarder comme étant celui de Palissy le portrait sur vélin qui est au musée de Cluny et qu'a reproduit le *Recueil des faïences françaises du XVIe siècle*. Il nous semble pourtant que les caractères généraux de cette peinture se rapportent essentiellement à l'inventeur des rustiques figulines, sans compter la phrase et le nom de Palissy qui se trouvent au bas.

Revue des bibliophiles, du 25 octobre 1880, contient, p. 275-280 : *Deux fêtes publiques à Barbezieux sous le directoire*, communication par M. Jules Pellisson de deux documents originaux conservés aux archives de la mairie de Barbezieux, et qui relatent les détails de deux fêtes célébrées, l'une, le premier vendémiaire an VI (22 septembre 1797), l'autre, le trente ventôse an VII (20 mars 1799), à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la république.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

RÉPONSES

N° 13, t. I, p. 46, 78, 104, 213, 255, 288, 344, et t. II, p. 130. *Le chevalier de Méré.* — M. Maltouche a prouvé que le surnom de Méré provenait à Antoine Gombaud du fief de ce nom situé en la paroisse de Bouex, près Angoulême. Il s'est demandé s'il n'y avait pas communauté d'origine entre le chevalier de Méré et Poltrot de Méré. Nous trouvons dans la *Statistique monumentale de la Charente*, par M. l'abbé Michon, depuis directeur de la *Graphologie*, ces lignes, p. 228 : « NABINAUD, ruine féodale entourée de douves... La tradition prétend que c'était le château de Poltrot de Méré... — MÉRÉ, très petit château... Il est près de Bouex sur une hauteur. Le célèbre Poltrot, assassin du duc de Guise, en était seigneur. » Mais Poltrot de Méré était-il un Gombaud ? La question reste posée. L.

—

N° 119. t. I, p. 248, 414 ; t. II, p. 45, 135. *Th. Rouget de l'Isle.* — M. de La Morinerie, t. I, p. 414, établit que Jean-Baptiste-Thomas Rouget de l'Isle, né en la paroisse de François, près Saint-Maixent (Poitou), le 24 juin 1771, et appartenant à une branche légitimée des Rouget de Lafosse et de Gourcez, était le cousin « au 3e degré » de l'auteur de la *Marseillaise.* Mais dans sa note, t. II, page 135, il n'indique pas le point de jonction de la branche de cet auteur de la *Marseillaise* avec le tronc généalogique des Rouget de Niort. Voici ce renseignement complémentaire. La généalogie des Rouget, publiée par M. Beauchet-Filleau, ne donne à François Rouget, échevin de l'hôtel de ville de Niort et marié (1658) à Françoise Texier, que deux fils : 1° Pierre, sieur de La Goitrie, marié à Marie Magnan, sans enfants ; 2° Etienne, qui a continué la filiation légitime. Mais il résulte de la correspondance communiquée à M. de La Morinerie, que ce François Rouget aurait eu un troisième fils, aussi appelé François, et passé sous silence, ainsi que la postérité légitimée de son frère Pierre, époux de Marie Magnan. Ce François, troisième fils omis, on ne sait pourquoi, par les auteurs de la généalogie en question, s'établit en Franche-Comté et y a formé la branche du poète musicien. L'auteur de la *Marseillaise* n'a cessé de cousiner avec la postérité légitimée de Pierre Rouget, restée en Poitou. Tel est l'exposé de l'origine poitevine des Rouget de la Franche-Comté. J'y vois cependant une objection. M. de La Morinerie, dans sa note,

Digitized by Google

t. II, page 135, nous dit que Pierre Rouget, marié à Marie-Catherine Magnan, aurait acquis, en communauté avec sa femme, la terre de l'Isle, paroisse de Saint-Gelais, et qu'il attribua cette propriété à son fils légitimé, lorsqu'il le maria, en 1721. Mais alors on se demande comment les Rouget de la Franche-Comté, issus de François, frère de Pierre Rouget, sieur de La Goitrie, ont pu retenir le nom d'une terre qui n'avait jamais appartenu à leur ascendant, et qui avait été acquise plus tard par le frère de cet ascendant? Il y a là une difficulté qu'il conviendrait d'aplanir. Ne serait-ce pas plutôt que l'auteur de la *Marseillaise* descendrait de Pierre Rouget, le légitimé de 1721, et de l'une de ses deux femmes? car il ne faut pas perdre de vue que ce dernier s'est marié deux fois : 1° à Marie-Anne Pelletier (1721) ; 2° à Angélique Clémanson. K.

—

N° 129, t. II, p. 93, 138 et 181. *Origine du nom du Ha.* — M. A. L. affirme qu'à La Tremblade « aucun temple n'a jamais existé dans les environs de la rue du Ha. » Nous n'avons rien pour contredire cette assertion. Mais il est prouvé que le moulin du Fa, commune de Barzan, est bâti sur un édicule qui lui a donné son nom, t. II, p. 138. D'autre part nous lisons dans la *Statistique monumentale de la Charente*, par M. l'abbé Michon, p. 241 : « Le Fa. Château des Sainte-Hermine, en partie démoli. Une très jolie porte sculptée, attenante au monument romain du Fa. » Page 197, l'auteur décrit le monument, et reproduit le passage de Corlieu et l'étymologie donnée par Vigier de La Pile : « Il semblerait naturel d'en juger par l'étymologie du terme latin *fanum* et de croire que c'est un autel dédié au dieu Faune ou à quelque divinité païenne. » Quoiqu'il en soit, voilà déjà deux endroits appelés *Fa* qui ont encore un *fanum*.

L. A.

—

N° 132, t. II, p. 139. *Les Du Sault.* — La généalogie des Du Sault dans le *Nobiliaire de Guienne* ne donne pas la descendance actuelle de la branche de Saintonge. Mais M. de La Morinerie, *La noblesse de Saintonge*, p. 57, dit à l'article Dusault : « Une branche de cette famille existe encore en Saintonge ; elle a pour représentant Paul Dusault, docteur en médecine à Tonnay-Boutonne. » Peut-être pourrait-on établir la filiation.

—

N° 134, t. II, p. 139. *Fragment d'un roman de chevalerie.* — Le fragment publié par M. Saudau appartient au *Saint Graal*, et mieux au *Grand Saint Graal*, que M. Hucher a publié au Mans. L'épisode contenu dans ce fragment est celui de la lutte de Pompée contre le pirate Foucaire. (Voir Hucher, t. II, p. 349.)

L. G.

Digitized by Google

— L'extrait en question appartient à l'un des romans du cycle de la table ronde, au *Saint Graal*, dans lequel figurait des personnages appelés l'un Pompée le Grand, et l'autre, Foucaire, pirate. Jusqu'ici le *Saint Graal* avait été publié d'après des manuscrits du XV^e^ siècle; M. Eugène Hucher vient d'en faire paraître une édition réellement savante qui nous permet enfin de connaître cette œuvre importante dans sa rédaction originale du XIII^e^ siècle : *Le Saint Graal ou le Joseph d'Arimathie, première branche des romans de la table ronde*, publiée par Eugène Hucher. (Le Mans, Monnoyer, 1875-1878, 3 vol. in-18 jésus, de 534, LX-572, LII-832 pages, ornés de vignettes et d'une planche.) On y trouve, t. II, p. 354, le passage relatif à la nef d'argent. Dans l'introduction du tome I, M. Hucher a restitué la paternité du *Saint Graal* à un seigneur de la famille de Bounau, des environs de Melun, dans l'ancien diocèse de Sens. La *Revue du Maine*, t. I, p. 143; t. II, p. 697; t. V, p. 414, contient des comptes rendus de chacun des volumes de cette édition.

ARTHUR BERTRAND.

—

N° 144, t. II, p. 188. *Le nom de Croix-Melon.* — Le nom de « Croix-Melon » viendrait-il de la famille Melon, dont un membre, M^e^ Jehan Melon, tenait l'office de greffier aux enquêtes du présidial de Saintes, dans la première moitié du XVII^e^ siècle? Il est vrai qu'il habitait la paroisse Saint-Michel.

LA M.

—

N° 145, t. II, p. 188. *Le seigneur de la Laisse poignardé par Constant d'Aubigné, à Niort.* — On a pensé que La Laisse pouvait être un membre de la famille Green de Saint-Marsault. Nous croyons que c'est à tort; il y a bien, en effet, dans la commune de Salles (arrondissement de La Rochelle) un lieu-dit nommé La Laisse, siège autrefois d'une seigneurie comprise dans les limites de la baronnie de Chatelaillon; mais d'une part je ne connais pas de titres où les Saint-Marsault portent la qualification de seigneur de La Laisse au commencement du XVII^e^ siècle. Il y aurait apparence que cette seigneurie leur fut advenue en même temps que les seigneuries limitrophes de Bourlande, les Viviers, Rudepierre, etc, lors du mariage de Daniel Green de Saint-Marsault, seigneur de La Garde, près Cognac, avec Marie de Blois, dame du Roullet, par son père Louis de Blois de Roussillon, seigneur du Roullet (contrat de mariage du 22 novembre 1598). J'ai cependant des doutes: dans le partage de la succession de François de Jarry, seigneur du Roullet (22 juillet 1574), il n'est pas question de La Laisse ; et dans les titres où il est question des Desnorp qui transmirent le Roullet aux Jarry, les Desnorp se qualifient sieurs du Roullet, Rudepierre, Voutron et Bords, etc., mais non de La Laisse. Cette seigneurie aurait-elle été acquise depuis seulement par les Saint-Marsault? Mais une autre preuve que le sieur

Digitized by Google

de La Laisse poignardé par M. de Surineau ne pouvait être Daniel Green de Saint-Marsault, le seul membre de cette famille existant alors à Salles, c'est que, le 5 juillet 1619, celui-ci était au Roullet terminant un arbitrage avec ses beaux-frères par les soins d'Amos Barbot, et, qu'en 1622, il commandait les troupes de La Rochelle. Il faut chercher le sieur de La Laisse dans une autre famille que les Green de Saint-Marsault. Mais il serait peut-être bon de remarquer que la femme infidèle de M. de Surineau était la veuve de Jean Courault, mort baron de Chatelaillon en 1607 (1), et que M. de La Laisse avait peut-être été un des vassaux de son mari (2).

En second lieu Constant d'Aubigné ne mourut qu'en 1645, à la Martinique, après avoir épousé, en 1627, Jeanne de Cardillac, fille du gouverneur du Château-Trompette, à *La Rochelle*, et avoir été, en 1635, le père de M^me^ de Maintenon. Il ne fut donc pas exécuté en 1620. Comment expliquer une aussi grave erreur de la part de Merlin ? A moins d'admettre que la mort de Merlin fût survenue à la fin de ce mois de juillet ou au commencement d'août 1620, époque à laquelle s'arrête son *Diaire*, et qu'alors il eût ignoré qu'une grâce ou une évasion avait sauvé la tête de M. de Surineau. G. M.

— Malgré la célébrité de Théodore Agrippa d'Aubigné et celle de M^me^ de Maintenon, sa petite fille, il est assez remarquable qu'il est toujours resté une grande incertitude sur leur origine. On ne sait pas grand'chose de positif au delà du père d'Agrippa, Jean d'Aubigné, seigneur de Brie en Saintonge, marié à Catherine de Lestang. La femme d'Agrippa elle-même, Suzanne de Lezay, fille du baron de Surineau, ne figure pas dans une filiation suivie. Cette branche des d'Aubigné de Saintonge n'a jamais été rattachée sérieusement à la souche des d'Aubigné de l'Anjou, quoique bien des efforts aient été faits dans ce but, lors de la production de Charles d'Aubigné pour l'ordre du Saint-Esprit (3).

Saint-Simon, et bien d'autres d'après lui, avaient avancé que M^me^ de Maintenon était née en Amérique, tandis qu'elle avait vu le jour à Niort, ainsi qu'on l'a prouvé plus tard, à l'aide de l'acte de naissance de Françoise d'Aubigné.

Sa nièce, la duchesse de Noailles, Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné—ou d'*Aubigny*, comme on écrivait et prononçait alors ce nom, — dont le mariage fut célébré avec tant de pompe à Versailles, en mars 1698, où avait-elle été baptisée? C'est ce qu'on ignorait jusqu'à présent, et c'est ce que nous apprend M. Pellis-

---

(1) La table du tome V des *Archives* fait à tort des Green de Saint-Marsault les barons de Chatelaillon inhumés à La Rochelle, le 8 septembre 1807 (MERLIN, p. 135). C'étaient MM. Courault père et fils.

(2) A cette époque, le seigneur ou propriétaire de *La Laisse* s'appelait Levesque. (*Archives*, t. VI, p. 162.)

(3) Il va sans dire que personne n'a cru à cette fabuleuse filiation en vers de dix pieds, relatée p. 439 et 446 des *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné, édition Lalanne, 1854.

Digitized by Google

son, t. I, p. 245 du *Bulletin*: « à Cognac, le 10 février 1686, alors âgée de 20 mois, » et tout porte à croire qu'elle y avait pris naissance (1). Ces dates établissent que mademoiselle d'Aubigné n'avait que 13 ans révolus à l'époque de son mariage; il est vrai que le comte d'Ayen, son mari, n'en avait que 19.

Si du *Bulletin*, nous passons au *Diaire* de Merlin, nous y découvrons de nouvelles incertitudes à l'endroit des d'Aubigné. On lit, p. 351: « Le 6 février 1619, on a appris ici (à La Rochelle) que M. de Surineau avoit poignardé sa femme avec M. de La Laisse, couchés ensemble en une hôtellerie, à Niort; » et p. 366 : « Audit mois (juillet 1620), M. de Surineau, fils de M. d'Aubigni, a eu la tête tranchée à Angers, et l'hôte du *Cygne* [fut] pendu. Ledit du *Cygne* a confessé qu'il avait tué avec ses complices M. de La Laisse sur le privé, puis l'avait apporté mort et mis au lit de madame de Surineau, qui avait été tuée par son mari et ses complices. » Quant à Constant, fils aîné d'Agrippa d'Aubigné, il tua bien sa femme et de La Laisse. Son père relate ce cruel incident dans ses *Mémoires*, et l'on y voit que la femme de Constant était de La Rochelle. Elle se nommait Anne Marchand, « veuve de Jean Couraud, seigneur et baron de Chatelaillon. » (Voir l'article intitulé: *Charles d'Aubigné*, par M. Louis Audiat, n° du 1er décembre 1875 de l'*Aquitaine*). Ce Jean Couraud devait être fils ou héritier d'Antoine Couraud, procureur du roi au présidial de La Rochelle, qui acheta Chatelaillon de Mme la duchesse de Longueville, en 1596, et après la mort duquel cette seigneurerie fut saisie sur ses héritiers et vendue, en août 1615, c'est-à-dire 7 ans après le mariage de d'Aubigné, à Daniel Green de Saint-Marsault. (Arcère, t. I, p. 110). Mais Constant d'Aubigné se remaria en 1627, c'est-à-dire 7 ans après avoir eu la tête tranchée, et décéda en 1645. Faut-il reconnaître que Merlin aura recueilli un faux bruit en ce qui concerne l'exécution, à Angers, de Constant d'Aubigné? ou bien qu'il aura voulu parler d'une exécution en effigie seulement? Cette dernière hypothèse serait difficile à admettre avec les termes si formels du *Diaire*. Ajoutons seulement que Jean Levesque, sieur de La Laisse, fut maire de La Rochelle, en 1528. J. L.

—

N° 146, t. II, p. 180. *Etymologie du mot* créac. — Le nom de *créac* ou *craia*, donné à l'esturgeon, *acipenser sturio*, de Linée, n'est pas particulier à la Saintonge; on le trouve aussi dans le Midi; il est antérieur au XVIe siècle. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 885, donne : « Crat (kra), *s. m.*, un des

(1) Il est à noter que l'acte de baptême est signé d'*Aubigny* et non pas d'*Aubigné*. La signature « M. de La Tour » qui est au bas de l'acte, est celle de Marie de La Tour de Saint-Fort-sur-Né, alors veuve de Jacques de Bremond, marquis d'Ars.

Digitized by Google

noms vulgaires de l'esturgeon », et aussi : « Créac (kréak). » M. Jonain, *Dictionnaire du patois saintongeais*, p. 130, dit seulement : « Créa, esturgeon, n'est pas le créac des Bordelais, espèce d'alose. » Honorat, *Dictionnaire provençal-français*, t. I, p. 604, écrit : « Créac, *s. m.* (créa), nom du sturgeon à Bordeaux et à Toulouse.» Il ajoute comme étymologie : « C'est peut-être le même poisson qu'Autom a désigné par le mot *couroco*, dans une lettre à Théon-Astruc. » Raynouard, *Lexique roman*, t. I, p. 507, met : « Créat, *s. m.*, créat, esturgeon. Dauffin, o créat et tot autre peixs. *Ordonn. des rois de France*, 1389, t. XV, p. 633. » Et c'est tout. Mais aucun de ces érudits ne donne l'étymologie.

— Ce n'est pas seulement en Saintonge que l'esturgeon porte le nom de *créac*; les dictionnaires nous disent : *Créac*, *s. m.* Icthyologie. Nom vulgaire de l'esturgeon dans quelques parties de la France. On dit aussi *créa* et *créat*. Ce mot doit venir tout simplement du grec *kreas*, *kreatos*, *chair*, l'esturgeon ayant l'aspect et le goût de la viande. A moins qu'il ne vienne du celte, *creach*, *tertre*, cet énorme poisson ayant semblé comme une masse de terre à fleur d'eau. C'est peu probable, *creac'h* se prononçant *crêr'h*, en aspirant fortement l'*h* final. Cette question n'est d'ailleurs pas nouvelle, et M. C. D. doit se rappeler l'avoir vue posée déjà bien des fois. E. F.

—

N° 148, t. II, p. 188. *Jean-Baptiste Arouet.* — En Saintonge, on rencontre des Arouet qui se rattachent probablement à ceux du Poitou, auxquels appartient la famille de Voltaire. Ainsi il en figure sur les registres protestants du temple de Saintes, à Bussac : 1610, 1619, etc. L'île d'Oleron en donne également. La généalogie de ces Arouet aurait besoin d'être faite pour découvrir le rapport qui peut exister, s'il y en a, entre le clerc du diocèse de La Rochelle et l'auteur de *La Henriade*. La M.

—

N° 151, t. II, p. 189. *Elisabeth de La Rochefoucauld et sa fille Suzanne Dupuy.* — Voici la filiation d'Elisabeth de La Rochefoucauld, femme de Jean-Baptiste Dupuy, sieur de La Martinie. Cette dame, qu'on trouve désignée dans un acte de 1710 comme veuve du sieur de La Martigniaire, habitait la paroisse de Saint-Savinien; elle était fille de Casimir de La Rochefoucauld, écuyer, seigneur des Touches, demeurant au logis noble de Berneré, et de Marie de Sauliers; née le 4 octobre 1649, Elisabeth de La Rochefoucauld fut présentée au temple de Saint-Savinien; le 7 du même mois, par André Audager, écuyer, seigneur de Saint-Hilaire, et par Elisabeth de La Rochefoucauld, de l'église de Tonnay-Charente. La M.

—

N° 153, t. II, p. 190. *Jean Dussault.* — Je n'ai découvert aucun lien de parenté entre ces Dussault de Cognac et des environs, et notre jurisconsulte, Jean Dussault, l'auteur du *Commentaire de l'usance*. La M.

Digitized by Google

N° 155, t. II, p. 190. *Le portrait de Claude-Anne de Saint-Simon.* — Le portrait de ce député de la noblesse d'Angoumois aux états généraux de 1789, ne se trouve ni dans la collection Déjabin, ni dans la collection Levachez. Je ne connais de lui que le portrait gravé par Turner. Quant à la date et au lieu de sa naissance, est-ce que M. J. P. s'inscrirait en faux contre les indications que l'on donne généralemnt : 16 mars 1743, et Villexavier? Ce sont celles que j'ai reproduites dans mon livre : *La noblesse de Saintonge et d'Aunis aux états généraux de* 1789. On fait naître aussi M. de Saint-Simon en 1740, au château de La Faye. LA M.

—

N° 158, t. II, p. 190. *L'auteur de* Mes regrets. — Ces initiales : P.-G. B... N., cachent le nom de Paul-Gustave Bonnain. En effet, parmi les brochures offertes à mon père, j'en trouve une intitulée : *Mes regrets, ou le Panthéon*, par P.-G. B...N. (In-8, 8 p., Paris, 1822, chez tous les marchands de nouveautés; imprimerie de M^me^ Jeunehomme-Cremière, rue Hautefeuille, n° 20.). Elle porte pour épigraphe ce vers de l'*Enéide*, livre II : « Magnus clamor se tollit ad auras. » Sur le verso de la couverture est écrit : « A M. Théophile de Bremont, *P. G. Bonnain.* » Ces *Regrets*, écrits d'un style emphatique et fort curieux, se terminent ainsi : « Nous n'avons plus un Panthéon à montrer aux étrangers, et nous possédons mille églises. »

AN. DE B. A.

—L'auteur de *Mes regrets* est ainsi indiqué par Quérard dans la *France littéraire*, t. I, p. 403 : « Bonnain (P.-G.). *De l'esprit de la jeunesse*, 1821; *Mémoire contre le prince de Lorraine*, 1822; *De la société et de ses vices principaux*, 1823. » Pierre-Gustave Bonnain, que la *Biographie Saintongeaise* fait naître en 1798 et mourir vers 1837, était né à Saintes, en 1800, de Pierre Bonnain et de Marguerite, *alias* Marie-Thérèse Luraxe, et y mourut, le 26 mars 1842, époux de Jeanne-Félicité Cadiot, et frère de M. Armand Bonnain, ancien directeur des messageries. Son acte de naissance l'appelle Paul-Auguste; son acte de décès, Paul-Gustave. Il a fait plusieurs ouvrages; Rainguet ne cite que les *Mémoires* en faveur des communes de Mortagne, Brie, Floirac, Saint-Romain, Boutenac, Virollet, etc., contre le prince de Lambesc, dans le procès des landes de Masdion. Après 1830, il fut sous-préfet. L. A.

QUESTIONS

N° 160. — Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. IV, p. 487, raconte que Nitker, évêque de Freysingen en Bavière, donna, en 1052, à l'abbaye de Vendôme, un reliquaire d'or contenant la sainte Larme. Or le dessin de ce reliquaire montre, entre autres, les statuettes de saint Maurice, saint Georges et saint Eutrope. Sait-on si ce reliquaire existe encore ?

Digitized by Google

N° 161. — Le *Courrier littéraire de l'Ouest*, qui paraît à Pons, publie des articles signés : Paul de Sivray, Henri Sorsène, Nobody, Pierre Lagarenne, J. Vinolaud, L. Cyvadier. Peut-on me dire qui sont ces écrivains, et si quelques uns de ces noms ne sont pas des pseudonymes ? K.

N° 162. — Dans un livre (petit in-32, relié en parchemin et doré sur tranche) intitulé « *Les entretiens théologiques sur les matières agitées en ce temps*, par René de Bonneau, théologien catholique ; seconde édition, revue et augmentée ; à Turin, chez Pierre de La Roche, au panier de fleurs, MDCL, avec approbation des docteurs, » je lis cette phrase : « M. de Saintes asseure, au livre qu'il a fait des *Athéismes de Caluin*, que par ces paroles : *Qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus*, l'apostre parle de tous les hommes en particulier et le preuve par bonnes raisons. » Quel est ce M. de Saintes ? Son ouvrage est-il connu ? A. F.

N° 163. — Quelqu'un saurait-il qui était La Limaille le marin, et quel était son véritable nom ? G.

N° 164. — Pourrait-on me dire qui était le capitaine Sacremore ? Au siège de Blaye, il était sous le commandement de Matignon. G.

N° 165. — Connaît-on quelques lettres échangées entre le maréchal Matignon et le roi Henri IV pendant le siège de Blaye qui a duré six mois ? G.

N° 166. — Existe-t-il encore des Campet de Saujon ? H. B.

N° 167. — D'où vient le nom de « Place du Capitole » à Saintes ? Cette ville a t-elle possédé un capitole ? K. V.

N° 168. — Sait-on quelle était la destination de la tour de Pire-Longe ? H. B.

N° 169. — Connaît-on un gouverneur de Pons nommé Bertauville ? N.

N° 170. — Un arrêt, souvent cité, du parlement de Bordeaux (6 avril 1569) condamne à mort 579 protestants, appartenant au Bordelais, à l'Agenais, la Saintonge, le Périgord et l'Angoumois, arrêt qui, bien entendu, n'a jamais été exécuté. Or un autre arrêt du même parlement (6 mars 1570), qui n'a pas eu plus de suite, en condamne encore 563, parmi lesquels figurent un certain nombre compris dans le premier arrêt. (Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 399, 420, 422 et 429, et *Etudes sur la ville de Saintes*, p. 239 et 254.). Je voudrais avoir l'explication de ce fait assez singulier. N.

Digitized by Google

N° 171. — Dans le voisinage de la tour de Pire-Longe, commune de Saint-Romain-de-Benêt, il y aurait un souterrain qu'il serait intéressant de connaître. Quelqu'un peut-il en indiquer ou en rechercher l'entrée ? J. C.

N° 172. — Quels renseignements pourrait-on donner sur une dame qui signe : Maulevrier de Labarre de Larivaux, et qui écrit, en 1788 probablement, une lettre datée de Belmont, à François-Alexandre, comte de Polignac, seigneur de Boube, paroisse de Saint-Georges-de-Didonne, lettre où elle le prévient qu'elle va faire commencer les travaux de restauration du clocher de Saint-Sulpice de Royan qui menace ruine ? Où est situé Belmont ? Quelle est la date du décès de François-Alexandre de Polignac ? J. P.

BIBLIOGRAPHIE

Académie de La Rochelle. Section des sciences naturelles. Annales. 1879, n° 16. — La Rochelle, typ. V^e^ Mareschal et Martin, 1880, in-8°.

Académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle. Séance publique de 1879. — La Rochelle, typ. A. Siret, 1880, in-8°, 82 p. Contient : procès-verbal ; rapport général, par M. Ed. Beltrémieux ; rapport sur le concours de la société de médecine, par M. le docteur Brard ; importance et utilité de l'étude des champignons, par Bernard ; la corporation des pâtissiers à La Rochelle, par M. Georges Musset ; la lutte pour la vie et le progrès, par M. Vincent.

Almanach d'Aunis et Saintonge, année 1881. — La Rochelle, bureaux du *Courrier de La Rochelle* ; prix, 10 cent.

Almanach paroissial pour l'année 1881 dans le diocèse de La Rochelle ; 31^e^ année. — La Rochelle, imp. Deslandes, in-18, 71 p. Prix: 20 cent. Il contient, p. 52-54, une notice historique très courte sur le sanctuaire de Notre-Dame-de-Pitié, à Croix-Gente, près Montendre.

Annales municipales de Saintes, année 1879. — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1880, in-8°, 248-35 p.

Appréciations des journaux sur le livre des Baisers, de Victor Billaud. — Royan, imp. de Victor Billaud, 1880, in-4°, 8 p. (Supplément à la *Gazette des bains de mer de Royan.*)

Audiat (Louis). — *La surprise de Taillebourg et de Montendre* (1593-1608). Documents inédits. — Pons, imp. Noël Texier, 1881, in-8°, 35 p. (Extrait du tome VIII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

Digitized by Google

Auger (Charles). — *Saintes en Normandie.* — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1880, in-8°, 134 p. (Compte rendu dans le *Rappel charentais*, du 4 avril, qui explique qu'il s'agit des opérations de la compagnie des francs-tireurs saintais pendant la campagne de France, 1870-1871. Ce corps, organisé par la municipalité de Saintes et commandé par le capitaine Louis Planty, prit part aux affaires de l'armée de Normandie, du 3 septembre 1870 jusqu'à la signature de l'armistice. Son nom est inscrit sur le monument élevé par les départements du nord-ouest sur le plateau de Château-Robert, en l'honneur des soldats qui concoururent à la défense du pays. Voir aussi *Polybiblion*, août 1880, p. 162, compte rendu par M. Audiat.

Aux habitants de la commune de Pons. Compte rendu de son administration fait par le conseil municipal de Pons. — Pons, imp. Noël Texier, 1880, in-8°, 9 p.

Barbier de Montault (Mgr X.). — *Un ciboire saintongeais du XIV^e^ siècle.* — Saintes, imp. Gay, 1880, in-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin de la société des Archives*).

Bersot (Ernest). — *Questions d'enseignement.* Etude sur les réformes universitaires. — Paris, Hachette, 1880, in-16. Prix : 3 fr. 50 cent.

— *Conseils d'enseignement, de philosophie et de politique.* — Idem ; prix, 1 fr. (Voir compte rendu dans le *Polybiblion* de septembre 1880, p. 236-239).

Bertrand (Alexandre). — *L'autel de Saintes et les Triades gauloises.* — Paris, imp. Pillet et Dumoulin, 1880, in-8°, 45 p., 5 pl. et 16 vign. (Extrait de la *Revue archéologique*, juin, juillet et août 1880.)

Bonhomme (Honoré). — *Madame de Pompadour, général d'armée.* — Paris, Charavay, 1880, in-18. Prix : 4 fr.

Bouguereau (William). — *Fleurs de printemps.* — Paris, photographie Goupil, format album.

— *La toilette du petit frère.* — Idem.

Braud (Stanislas). — *Etat nominatif de MM. les prieurs, curés et vicaires de la paroisse Saint-Hillaire de Soullans, de* 1635 à 1879. — Luçon, typ. F. Bideaux, 1880.

Brieux (E.) et G. Salandry. — *Bernard Palissy.* Drame en un acte, en vers. — Paris, 1880, Tresse. Prix : 1 fr. 50 cent.

Brunaud (Paul). — *Liste des plantes phanérogames et cryptogames croissant spontanément à Saintes et dans les environs.* Supplément contenant la description de quelques cryptogames nouveaux rares ou peu connus. — Bordeaux, imp. J. Durand, 1880, in-8°, 26 p. (Extrait des *Actes de la société linéenne* de Bordeaux.)

Digitized by Google

— *Tableau dichotomique des familles des Pyrenomycètes*, trouvés jusqu'à présent dans la Charente-Inférieure. — Toulouse, typ. H. Mantaurin, 1880, in-8°. (Extrait de la *Revue mycologique*.)

Bulletin de la société de géographie de Rochefort; année 1879, n° 1, juillet; n° 2, octobre-novembre-décembre; année 1880, n° 3, janvier-février-mars; n° 4, avril-mai-juin. — Rochefort, imp. Ch. Thèze, 1879-1880, in-8°.

Bulletin du comité central d'études et de vigilance sur le phylloxéra. N°s 12 et 13. — Saintes, imp. Gay, 1880, in-12, 48 p. avec annexe.

Callot (P.-S.). — *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de La Rochelle* (1628). 3e édition. — La Rochelle, imp. Siret, 1880, in-12, xiv-138 p.

Chapelain. — *Lettres de Jean Chapelain*, de l'académie française, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. Tome 1er, septembre 1632-décembre 1640. — Paris, imprimerie nationale, 1880. Prix: 12 fr. (Collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiée par le ministère de l'instruction publique).

Chaulier (Cyriaque). — *Martin et Martine*, pas redoublé pour musique militaire. — Paris, 1880, aux bureaux de l'*Orphéon*.

— *Ouverture pour fanfare*. — Paris, aux bureaux du journal l'*Orphéon*. Prix : 12 fr.

Civilis. — *Histoire de la polémique engagée à propos d'un chemin à Salles, avec les pièces justificatives*. — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1880, in-8°, 44 p.

Coindreau (Jules). — *Des symptômes physiques de la folie au point de vue de la simulation*. Thèse pour le doctorat en médecine. — Paris, imp. A. Parent, 1880, in-8, 68 p.

Conil (Pierre). — *Encyclopédie populaire*. — Paris, Poussielgue, 1880, in-8°. Prix : 35 fr.

Courrier littéraire de l'Ouest. Rédacteur en chef-directeur, Paul de Sivray. Journal bi-mensuel; 1er n°, 1er février 1880; le dernier n° paru est celui d'octobre. — Pons, imp. N. Texier, in-8°, 16 p.

Cours de philosophie de l'institution diocèsaine de Pons. Logique (Ier et IIIe cahiers); morale (I et II); histoire de la philosophie; psychologie (VIII-XXII). — Pons, imp. Noël Texier, 1880, in-8°.

Desforges-Maillard. — *Poésies diverses*, avec une notice bio-bibliographique, par Honoré Bonhomme. — Paris, Quantin, 5 avril 1880, in-8°, xl-213 p. Prix : 10 fr.

Digitized by Google

Dufaure (Jules). — *Discours dans la discussion relative à la liberté de l'enseignement*, prononcé au sénat. — Paris, imp. Wittersheim, 1880, in-8°, 78 p. (Extrait du *Journal officiel*, du 10 mars 1880.)

Duplais (Léonie). — *Progrès de la littérature en Saintonge.* — Paris, société de l'alliance des sciences, des arts et des lettres; (Vichy, imp. de Wallon), 1880, in-8°, 8 p. — L'auteur passe en revue les diverses publications et sociétés savantes de la Charente-Inférieure et cite la société des *Archives* qui « rend d'importants services à l'histoire locale. »

Duret (Théodore). — *Histoire de quatre ans.* T. I. *La Chute de l'empire;* t. II. *La Défense nationale;* t. III. *La Commune.* — Paris, Charpentier, 1880, in-18.

Du Saussois (A.). — *Alexandre Aufrédi, bourgeois et armateur de La Rochelle, au XIII^e siècle.* — Paris, l'auteur, 108, rue Montmartre, 1880, in-16, 31 p.

Fleury (Paul de). — *Les anciennes orgues de la cathédrale d'Angoulême.* — Angoulême, imp. J.-B. Baillarger, 1880, in-4°, 7 p.

— *Tableau général des minutes de notaires déposées aux archives de la Charente.* — Angoulême, imp. Chassaignac, 1880, in-8°, 23 p.

Garnault (A.). — *Chanson d'amour.* Mélodie; paroles de H. Mériot, avec accompagnement de piano. — Rochefort, tous les marchands de musique, 1880. Prix : 2 fr. 50.

Gélineau (le docteur). — *Un des siéges de Blaye* (1580). — Blaye, imp. Eugène Brunette, 1880, in-18. (Compte rendu, par M. Ph. Tamizey de Larroque, p. 268 de la *Revue des bibliophiles*, n° d'octobre 1880.)

Gonse (Louis). — *Eugène Fromentin, peintre et écrivain.* Etude biographique et critique. — Paris, A. Quantin, 1881, in-8°, 360 p., 75 gravures. Prix : 30 fr. Ce volume contient un fragment inédit sur l'île de Ré, par Fromentin.

Grand almanach de Saintes pour 1881. — Saintes, imp. Hus. Prix : 15 centimes. Il contient, p. 29-33 : *Notice sur l'arrondissement de Saintes*, où l'histoire de l'église Saint-Pierre de Saintes est retracée en quelques lignes d'après l'ouvrage de M. Louis Audiat, *Saint-Pierre de Saintes* ; des notices biographiques, empruntées à la *Biographie de la Charente-Inférieure* de MM. Louis de Richemond et Feuilleret, sur Nicolas Alain, Denys Amelotte, Léon de Beaumont, et sur le général Pierre-Raphaël Paillot de Beauregard.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du numéro d'avril. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — AVIS ET NOUVELLES : — Nouvelles littéraires ; — Découvertes archéologiques à Authon, Brouage, Marans, Meschers, Plassay, Saintes; — Sociétés savantes; — Les réunions de la Sorbonne, etc. — VARIÉTÉS : — *Le capitole à Saintes*, par M. Louis Audiat ; — Les capitaines Saintongeais du XVI[e] siècle. II. *François de La Rochefoucauld*, par M. D. d'Aussy ; — LIVRES ET PÉRIODIQUES : — Une borne milliaire à Pons ; — Une inscription gallo-romaine à Saintes, — Les contemporains illustres de la Charente-Inférieure ; Lettres de Besly sur La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Mornac, Surgères, Saujon, Oleron, etc.; — L'hôpital de Chalais au XVIII[e] siècle, etc. — QUESTIONS ET RÉPONSES ; — *Réponses :* — Le chevalier de Méré ; — Le jeu de paume à Saintes; — Le propriétaire de Saint-Brice à l'époque des conférences de Catherine de Médicis avec Henri de Navarre, — Feuquerolles, gouverneur de Taillebourg ; — Elisabeth de La Rochefoucauld ; — Claude de Saint-Simon ; — Pseudonymes saintongeais ; — Louis de Bassompierre, évêque de Saintes ; — Le capitaine La Limaille, (« Jean Robert, Xaintongeois ») ; — Le capitaine Sacremore (Charles de Birague) ; — Nicolas de Bonnefoy de Bretauville, gouverneur de Pons ; — Marie de Maulevrier de Labarre de Larivaux, dame de Belmont, et Alexandre de Polignac, seigneur de Boube. — BIBLIOGRAPHIE : I. — L.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 3 mars 1881.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le bureau décide que la réunion générale des membres de la Société aura lieu le lundi 21 du courant.

Admission de nouveaux membres.

Le bureau décide qu'à l'avenir on expédiera directement aux sociétaires trop éloignés de nos dépositaires, les volumes publiés, deux au mois de juin prochain, VIII et IX, représentant les annuités de 1880 et 1881. Ce sera un moyen d'éviter des retards et l'encombrement, surtout chez notre correspondant de Paris.

Digitized by Google

Sont désignés pour être envoyés aux réunions des sociétés savantes à la Sorbonne les mémoires de M. d'Aussy : *Une commune saintongeaise au XIII^e siècle; l'île d'Oleron;* et de M. Jules Pellisson, bibliothécaire de Cognac, *La franc-maçonnerie au XVIII^e siècle*, à Rochefort, Saintes, Cognac, Saint-Jean d'Angély, Aulnay, etc., d'après les archives de la loge de Cognac qu'il a trouvées.

Séance générale du 21 mars.

La séance est ouverte à 1 heure sous la présidence de M. Louis Audiat.

Le procès-verbal de la réunion générale de 1880 est lu et adopté.

M. le président communique une lettre de M. le ministre de l'instruction publique relative à la reconnaissance d'utilité publique de la Société des Archives. (Voir cette lettre, *Bulletin*, t. II, p. 147). M. Audiat rappelle que la société des Archives a obtenu un prix de 1000 fr. au concours des sociétés savantes à la Sorbonne, l'année dernière, et montre la médaille accordée à la Société.

La Société délégue pour la représenter à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, en avril prochain, MM. Audiat, Beineix, Bourdé et Massot.

M. Dangibeaud donne un aperçu de la situation financière, qui montre la prospérité de la Société.

Lecture d'une lettre de M. Musset relative aux plans de Pons qui accompagnent le mémoire de Masse sur cette ville, mémoire imprimé dans le t. IX des *Archives*.

Admission de nouveaux membres.

M. l'abbé Eugène Cousin, curé de Merpins, remercie la Société de son admission, et lit un sonnet dont voici les deux tercets :

> Aux travaux sérieux, aux œuvres patientes
> Vont bien les grands loisirs qu'au sein de nos Charentes
> Un pauvre presbytère, hélas ! nous fait souvent.
>
> La vie est une mort, si l'on n'y joint les lettres,
> Disait jadis un saint, qui parmi nos vieux maîtres
> Demeure grand, illustre et le premier savant.

M. Jouan propose de tenir des réunions en divers chefs-lieux afin de faire mieux connaître la Société, et par suite lui attirer de nouveaux membres. Le chef-lieu choisi pour la prochaine réunion est Pons. M. Jouan est chargé de s'en occuper.

Lectures : 1° par M. Jules Pellisson d'un mémoire sur la franc maçonnerie à Saintes, Aulnay, Rochefort, Cognac, Saint-Jean d'Angély, au XVIII^e siècle ; 2° par M. Eutrope Jouan, d'un mémoire de M. Musset sur les chartes du Temple à La Ro-

Digitized by Google

chelle ; 3° par M. d'Aussy, d'une notice sur le fief de la rue Franche, à Saint-Jean d'Angély ; 4° par M. Dangibeaud, sur Raymond de Montaigne, neveu de l'auteur des *Essais*, lieutenant général à Saintes, abbé de Sablonceaux, évêque de Bayonne ; 5° par M. Hippolyte de Tilly, d'une notice biographique de M, Henri Renaud sur François de Villemontée, intendant d'Aunis, Saintonge, Angoumois et Poitou, évêque de Saint-Brieuc ; 6° par M. Louis Audiat, d'une dissertation sur le prétendu capitole de Saintes.

Dans sa dernière séance, la Société a admis comme membres:

MM. Victor Amblard, négociant, rue des Ballets, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat:

Joseph Beineix, chef d'institution à Cognac, présenté par M. Louis Audiat ;

L'abbé Eugène Cousin, curé de Merpins (Charente), présenté par M. Jules Pellisson;

E. Forget, libraire à Niort, présenté par M. Audiat;

Marcel Geay, négociant, quai des Frères, à Saintes, présenté par M. Louis Planty;

Augustin Joubert, professeur au collège de Saintes, présenté par M. Audiat;

Bonneval-Abriat De Laforest, officier de la légion d'honneur, colonel du 6e de ligne, à Saintes, présenté par M. Audiat;

Louis Magnié, avoué à Civray, présenté par M. Audiat;

Gaston Mailhetard, notaire à Taillebourg, présenté par M. Beaud;

Cleri Malige, professeur d'histoire au collège de Saintes, présenté par M. Audiat ;

Alexandre Massot, professeur de mathématiques au collège de Saintes, présenté par M. Audiat ;

René Prunier, juge suppléant de la justice de paix de Saint-Hillaire-de-Villefranche, à Brizambourg, présenté par M. Lemarié.

Rabec, juge suppléant au tribunal civil de Cognac, présenté par M. Sylvestre Moulon.

AVIS ET NOUVELLES

Le IXe volume est terminé. On imprime la table. Sa publication a été un peu retardée par le désir que nous avions d'y mettre un assez bon nombre de lettres inédites de Henri IV, du comte de Soissons, du prince de Condé, de Belleville, du maréchal d'Albret, du duc de Bouillon, Turenne, Mme de Maintenon et Ninon de Lenclos. A la fin de juin, il sera en distribution.

Digitized by Google

Nous expédierons cette fois les tomes VIII et IX directement aux membres de la Société qui habitent hors Paris et hors le département de la Charente-Inférieure, sauf Poitiers, Angoulême, Bordeaux et Niort. Les personnes à qui ce mode d'envoi plairait mieux sont priées de nous en informer. On continuerait pour les volumes suivants.

Comme à l'ordinaire, nous ferons remettre les volumes à Bordeaux, chez M. Féret, libraire, cours de l'Intendance; à La Rochelle, chez M. Hairiteau, libraire, rue du Palais; à Cognac, chez M. Broussard, notaire; à Jonzac, chez M. Camus, négociant; à Saint-Jean-d'Angély, chez M. Saudau, greffier; à Rochefort, chez M. Thèze, imprimeur; à Marennes, chez M. Florentin aîné, libraire; à Paris, chez M. Baur, rue des Saints-Pères, 11 ; à Niort, chez M. Clouzot, libraire ; à Pons, chez M. Texier, imprimeur.

—

Ont rendu compte du *Bulletin* de janvier 1881 : l'*Avenir*, de Surgères, qui rectifie ainsi une petite erreur relative à la maison Renaissance de La Rochelle : « Le rédacteur du *Bulletin* a été induit en erreur, quand il dit que la maison Renaissance de la rue du Minage, à la Rochelle, dont on a quelques photographies et une belle eau-forte de M. de Rochebrune, n'est plus. Cette maison a, il est vrai, perdu de sa physionomie ; mais les matériaux ont été scrupuleusement employés pour sa reconstruction, et la perte n'est pas aussi complète qu'on l'avait supposé pour l'art ; » le *Bulletin religieux*, de La Rochelle, du 12 février; le *Courrier des deux Charentes*, du 17; l'*Indépendant*, de Saintes, du 17; le *Nouvelliste*, de Pons, du 19; l'*Ère nouvelle*, de Cognac, et le *Progrès*, de Saintes, du 27; — de la séance générale de la société : le *Bulletin religieux*, du 26 mars; le *Courrier des deux Charentes*, du 27; l'*Ere nouvelle*, de Cognac, du 31 ; le *Progrès*, du 1er avril ; le *Nouvelliste*, de Pons, du 2 ; l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, du 7, etc.

—

D'après la décision prise dans l'assemblée générale de la Société, le président prie chacun de ses confrères de lui vouloir bien faire parvenir l'adresse des personnes de leur connaissance qui pourraient faire partie de la Société, afin qu'il leur soit envoyé le programme-circulaire et mieux d'engager ces personnes à entrer dans la Société. Les obligations se réduisent à acquitter une cotisation annuelle de 12 francs, compensée par au moins un volume qui est vendu 15 fr. au public, et par le *Bulletin* dont l'abonnement seul est de 5 fr.

—

La Société a décidé qu'on tacherait, aux termes du réglement, d'organiser successivement dans les différentes villes de la circonscription historique, deux séances comme celle qui a eu

Digitized by Google

lieu pour Cognac, et dont les résultats ont été excellents. Pons a été désigné pour la prochaine réunion. Nous prions donc nos confrères de préparer quelque travail, relatif à Pons si faire se peut.

—

La Société a reçu : de M. Paul Normand d'Authon, le cachet d'un sceau servant aux actes officiels de la baronnie d'Authon : *de..... à 3 quintefeuilles, au chef de ..... chargé de trois étoiles, l'écu sommé d'un casque de chevalier, taré de face, aux lambrequins volets ;* et de M. Barraud, de Cognac, le cachet des armes des La Vallade, famille saintongeaise : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croissants de même*, telles qu'on les voit à Sainte-Colombe, à Saintes.

—

M. Phelippeaux, docteur en médecine, médecin à Saint-Savinien, a subi en janvier dernier, devant la faculté de Montpellier, les épreuves pour le doctorat en chirurgie, et soutenu, avec la note *très bien* et les éloges des examinateurs, une thèse sur un sujet d'obstétrique.

—

D'après le *Journal général de l'instruction publique*, le nombre des bibliothèques pédagogiques existant au 1er octobre 1880, était pour la Charente-Inférieure de 17, et, pour la Charente, de 1.

—

La société Linéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély, annonce un concours qui sera clos le 31 mai 1881, et où seront admis des morceaux de littérature, dessins, peintures et photographies, monographies communales, histoire naturelle et produits industriels. Des médailles et des mentions honorables seront décernées.

—

La 19e réunion des délégués des sociétés savantes a eu lieu, comme les années précédentes, à la Sorbonne, les 20, 21 et 22 avril. Trois innovations ont marqué cette session : 1° La suppression des récompenses aux sociétés ; la Société des *Archives* aura ainsi été la dernière qui ait obtenu une couronne. 2° La mise à l'étude d'un certain nombre des questions qui seront discutées l'an prochain ; enfin, la réunion des deux sections jusqu'ici distinctes, l'archéologie et l'histoire ; et l'on pourrait ajouter la prépondérance marquée de l'archéologie et de la philologie sur l'histoire dans ces trois séances. Les deux mémoires envoyés par la Société avaient été acceptés par le comité.

En outre, deux autres membres de la Société, MM. Anatole Boucherie, délégué de la société des langues romanes, et André

Digitized by Google

Lételié, délégué de la commission des arts, avaient présenté des travaux, le premier sur l'*Identification du pays de Chernuble mentionné dans la chanson de Roland* (vers 980), et le second sur la maison du Coteau, à Saintes.

Le *Journal officiel* des 22 et 23 avril s'exprime ainsi :

« M. Jules Pellisson entretient la section des loges maçonniques de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis ; il retrace l'histoire, au dix-huitième siècle, d'après les archives de la loge de Cognac, de la franc-maçonnerie à Cognac, Saintes, Rochefort, Angoulême, Jarnac, Saint-Jean-d'Angély, Aulnay. L'ordre comptait alors les personnages les plus importants de ces villes et même des ecclésiastiques : à Saintes, dom Devienne et le secrétaire du chapitre ; à Cognac, le curé de Sireuil ; à Rochefort, Romme, premier professeur de mathématiques des gardes de la marine, frère du célèbre conventionnel. A Rochefort, les dames avaient leur loge ; à leur exemple s'était formée une loge de comédiennes, présidée par des maçons de leur troupe. M. Pellisson signale en outre les cachets des loges diverses, qui sont curieux à étudier pour la sigillographie.

« M. Lételié communique une notice sur les substructions gallo-romaines de la maison du Coteau, à Saintes, appartenant à M. Louis Audiat, président de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Ces ruines ont donné lieu à des opinions divergentes. Les uns y ont vu un hypogée ; les autres, un prétoire; d'autres encore, une villa. M. Lételié, qui a étudié consciencieusement ces énigmatiques constructions, y reconnaît trois époques : époque gallo-romaine, époque du moyen âge, dix-septième et dix-huitième siècles ; il conclut qu'elles servirent d'abord d'*ergastulum*, puis de refuge, et enfin d'habitation.

» M. Denys Joly d'Aussy, à propos de l'île d'Oleron, retrace l'histoire d'une commune saintongeoise au XIII^e^ siècle. »

A la section des sciences, M. Cotteau a communiqué le résultat de ses nouvelles observations sur les *Echinides fossiles* : il cite plusieurs types curieux, notamment le *Clavias ter cornutus*, recueilli par M. Amand, dans l'étage turonien de la Charente-Inférieure, et dont on ne connaissait jusqu'ici qu'un seul exemplaire provenant du terrain crétacé du Mont-Sinaï.

A la section de l'enseignement des arts, M. Simonneau, vice-président de la société philharmonique de La Rochelle, a lu un travail sur *Les travaux de la société philharmonique de La Rochelle*.

La société des *Archives* était représentée par MM. Audiat, Beineix, Bourdé, Massot, qu'elle y avait délégués. Elle comptait au bureau deux de ses membres : MM. Léopold Delisle, président, et Anatole de Barthélemy, secrétaire.

—

Ce n'est pas assez pour la forteresse de Brouage de voir ses murs tomber en ruine, et de n'être plus que l'ombre d'elle-

Digitized by Google

même ; elle se voit encore enlever le peu qui rappelle son ancienne splendeur ou qui entretenait le culte des souvenirs. Dans la rue qui est au midi de l'église on montre encore la maison où Marie Mancini, l'une des célèbres nièces du cardinal Mazarin, soustraite à l'amour précoce du jeune Louis XIV qui voulait l'épouser, vint momentanément expier la faute d'avoir attiré les regards du souverain. Dans cette maison existait encore la cheminée, style Louis XIII, qui faisait la principale ornementation de la chambre de l'exilée. Nous apprenons que cette cheminée, en bois de noyer sculpté en gros relief, vient d'être acquise, moyennant la somme de 200 fr., par M. Abel Mestreau, de Saintes, collectionneur passionné ; et cette boiserie, à laquelle le nom de Marie Mancini était resté attaché, figure maintenant dans le petit musée de cet heureux amateur.

— A. L.

Le sieur Gobin a, au commencement de mars, découvert dans son jardin, au bourg de Meschers, trois squelettes accompagnés de trois petits canons en fonte ; le 1er d'une longueur de 35 centimètres, d'un diamètre de 21 centimètres et dont l'anse a aussi 21 centimètres ; la lumière est placée à la gauche. Les deux autres ont chacun une longueur de 26 centimètres, un diamètre égal et une anse de 18 centimètres. Leur poids paraît être de 30 kilog, on a aussi trouvé une corbeille de plomb entourée d'une découpure fleurdelisée. Le tout est fortement oxidé. Il est à croire que les objets sont en place depuis le XVe siècle.

Meschers, mars 1881. B.

—

Au mois de mai 1880, M. Lucien Viaud, du village de La Renardière, commune de Plassay, a découvert dans son champ, joignant le chemin d'intérêt commun de Saintes au port de La Touche, un cercueil de pierre en forme d'auge. Le squelette qu'il renfermait était entier ; mais aucun objet permettant d'assigner une date à cette sépulture ne l'accompagnait. Ce cercueil, non recouvert, était enfoncé dans une excavation creusée dans le roc, à une profondeur de 60 à 80 centimètres seulement. A peu de distance, on a trouvé une fosse semblable mais vide, et probablement aussi destinée à recevoir une sépulture. Les fouilles faites sur d'autres points du même champ sont demeurées sans résultats. Comment expliquer la présence de cette sépulture isolée, distante de Plassay d'environ 2 kilomètres et du village de La Renardière de 7 à 800 mètres ? Une pièce de terre voisine, nommée l'ouche du Puy-Clavé (puits-fermé), présente des pierres taillées et des trous de substructions qui révèlent l'existence, dans des temps reculés, d'une habitation, peut-être d'un village, dont la tradition locale n'a conservé aucun souvenir. Quant au cercueil, il n'a rien par lui même qui mérite d'attirer l'attention de l'archéologue ; il ne diffère point de ceux qu'on a trouvés en grand nombre dans les diverses parties du canton de Saint-Porchaire, et notamment à Crazannes et dans cette même commune de Plassay, au village de Chez-les-Mois.

Digitized by Google

Signalons aussi le cimetière si curieux de La Roche-Courbon, dont les tombes placées sur un terrain en pente, ont été mises à nu par l'action des eaux. Toutes ces sépultures sont évidemment gauloises ou gallo-romaines, et non du XIVe siècle comme on l'a écrit. D. A.

—

A Authon, dans le cimetière, existe une vieille pierre tombale que nous a révélée M. le major Gaucherel, membre de la Société. Elle représente un chevalier couché, armé de toutes pièces. Malheureusement elle a été coupée en deux, et la partie supérieure seule subsiste. Tout autour règne une inscription en lettres gothiques du XVe siècle, très frustes. MM. Audiat, Th. de Bremond et S. Braud qui l'ont visitée ont demandé qu'elle fût donnée au musée de Saintes.

—

On vient de découvrir à La Rochelle, dans les travaux du canal Maubec, deux pierres portant les dates 1610 et 1611. Ce fut sous Jean Barbot, sieur du Busay, que fut fait le bastion nommé le Petit-Genève, et la courtine jusqu'à la nouvelle porte ou herse de Maubec, sous la mairie de Martin de Berrandy, sieur de Beauséjour, fut fait le bastion qui va de Maubec à la porte Saint-Nicolas, lequel, avec sa courtine, couvre tout le quartier et la vieille muraille Saint-Nicolas.

—

M. le major Gaucherel, membre de la Société, a découvert dans une maison rue Saint-Vivien, 10, à Saintes, deux médaillons de pierre, primitivement incrustés dans la muraille. L'un montre un homme à perruque, en toge avec rabat. On lit :

IOAN. PETR. VIAVD. ADVOC. SANTON. HVIVS. DOMVS. CONDITOR. ANN. DOM. 1771. ET. ÆTAT. 48.

Ce qui veut dire : *Jean-Pierre Viaud, avocat à Saintes, a bâti cette maison, l'an de grâce 1771 et de son âge le 48e.*

Le second médaillon représente une femme. Au dessous du buste : MARIANNA. AVBRVCHET. PIA. MATER. ANNO. ÆTATIS. 26.

Marie-Anne Aubruchet, sa mère chérie à l'âge de 26 ans.

Quelque savant pourra peut-être nous donner une note biographique sur ces deux personnages.

—

Rue de la Boule à Saintes, à l'endroit même où il avait découvert le célèbre autel gaulois qui orne à présent le musée de Saint-Germain, le sieur Moran a trouvé un puits taillé dans le roc à 40 mètres de profondeur. Les couches supérieures étaient composées d'ossements d'animaux divers : bœufs, chevaux, chiens, chèvres, etc., tels qu'on en rencontre dans les puits semblables. Le regard de l'aqueduc du Coteau contenait aussi, mais en moins grande quantité, des ossements de ruminants. On s'accorde à attribuer ces amas au Ve ou au VIe siècle. Presque au fond du puits, les ouvriers ont trouvé une médaille, or ou électrum de l'empereur Adrien (117-138).

—

Digitized by Google

En creusant deux réservoirs pour l'eau, sur la colline qui domine la gare du chemin de fer de l'état, au village appelé le Chaillot, on a mis à découvert une portion de l'aqueduc romain amenant l'eau du Douhet, passant par la vallée de Fontcouverte, et dont on voit la trace sur la route de Saint-Jean d'Angély. La portion d'aqueduc ainsi découverte se composait de bloc de pierre réunis entre eux par du ciment, recouverts probablement d'une voûte soit plate, soit demi cylindrique. Cet aqueduc a été decrit par La Sauvagère (*Recueil d'antiquités*, p. 35) ; par Bourignon (*Recherches*, p. 131) ; par Lacurie, (*Monographie de Saintes*, p. 285).

—

Sur la route de Rochefort, M. Fraignaud, conseiller municipal de Saintes, en faisant construire près de sa maison, outre des fragments de marbre, de vases en terre rouge ornés de dessins, de larges dalles entières, et autres débris de l'époque gallo-romaine, a trouvé une fort jolie statuette de bronze, Vénus sortant du bain.

—

Les travaux de canalisation pour l'établissement d'un château d'eau à Saintes ont mis à découvert quelques restes d'antiquités : dans la rue Saint-Eutrope, près de l'église, plusieurs auges de pierre contenant des ossements, et aussi dans la rue du collége, en face de la salle d'asile, où était l'ancien cimetière de la Charité ; de même, dans la rue Arc-de-Triomphe, faubourg Saint-Pallais, auprès de l'église ; et devant la rue Pont-Amillon, une arcade cintrée qui pourrait bien être une arche d'un ancien pont. Dans la rue Saint-Macoux, on a aussi rencontré des ossements, des murs romains de plus d'un mètre d'épaisseur contre lesquels il a fallu employer la mine ; puis des briques à rebord, un dépôt d'huîtres non ouvertes, comme on en trouve en divers endroits sur la hauteur, rue de la Boule, au château d'eau, au Coteau ; puis, parallèle à un des murs romains, un dallage considérable qui devait apporter un fort débit d'eau ; dans ce conduit, malheureusement effondré, était une pièce de billon d'Antonin le pieux, de l'année 145 de Jésus-Christ. Comme ces substructions sont à l'endroit même où s'élevait l'église dédiée à saint Malo (saint Macoux, *Macutus*), il y aurait à chercher si ces fondations romaines n'ont pas porté le temple chrétien ou bien quel était cet édifice aux si vastes proportions et aux murailles si épaisses. Si c'était le but de la société des *Archives*, il y a longtemps que les différents objets trouvés : monnaies, débris, vases, ciments — il y en a de fort curieux et inconnus jusqu'ici — auraient été recueillis, étiquetés, classés au moins comme spécimens et souvenirs, et aussi qu'on aurait relevé, coté, dessiné au besoin les endroits et les vestiges signalés. Que quelques pièces de cent sous auraient été bien employées là ! Nous ne pouvons, nous, et nous le regrettons fort.

Digitized by Google

que noter au passage les faits selon qu'ils se présentent, les consigner dans notre recueil, en conserver ainsi au moins la trace, laissant aux spécialistes le soin de les étudier.

—

Une souscription est ouverte pour la publication d'un ouvrage posthume de l'historien saintongeais Daniel Massiou : *La Rochelle et sa banlieue, scènes historiques.* L'ouvrage, en 2 volumes, format Charpentier, coûtera 5 francs.

—

Depuis le 5 mars, l'*Avenir*, de Surgères, publie *Un mariage posthume*, par M. H. Mériot, de Rochefort, et le *Journal de Marennes*, *Isolée*, par Mme Nelly Lieutier, de Royan.

—

Dans sa séance du 2 juillet 1880, à Arras, la société française d'archéologie a décerné une médaille de vermeil à M. l'abbé Julien-Laferrière pour son *Art en Saintonge et en Aunis.* Nous avons dit, t. II, p. 50, que M. Musset, devenait collaborateur de cet ouvrage et était « chargé du texte ; » ces trois derniers mots ont été ajoutés par inadvertance.

—

Dans sa dernière séance la commission des arts a décidé le déblaiement des ruines gallo-romaines de Saint-Saloine, à Saintes, et voté à cet effet une somme de cent francs et une demande de 900 francs au ministère de l'instruction publique.

—

A la réunion de la commission des arts (29 avril 1880), M. Lételié, de La Rochelle, avait communiqué un premier travail sur les substructions gallo-romaines de la maison du Coteau, à Saintes, dans lequel, se plaçant exclusivement sur le terrain de l'hypothèse, il se bornait à résumer les opinions des antiquaires et à signaler l'importance de ces constructions. Depuis, les fouilles commencées, il y a quatre ans, par M. Louis Audiat, président de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* — et à ses frais, — ont été terminées. Le R. P. Camille de La Croix, de la société des antiquaires de l'Ouest, archéologue bien connu pour les découvertes qu'il a faites à Poitiers depuis quelques années, a été appelé par le bureau de la commission des arts pour examiner ces ruines dont il a relevé le plan et pris les nivellements. C'est à la suite de ces opérations, qu'il avait provoquées, que M. Lételié s'est remis à l'œuvre, et qu'il a pu déterminer, en quelque sorte, l'objet de ces substructions. Quatre époques les caractérisent : 1° l'édification ; 2° le refuge ; 3° une habitation à l'état rudimentaire : 4° la maison moderne. Les ruines du Coteau, dans leur ensemble, ne sont ni un hypogée, ni une catacombe, ni une chambre funéraire, ni un *cellarium*, ni les vestiges d'une villa, ainsi que l'ont laissé supposer François Bourignon et le baron Chaudruc de Crazannes; mais elles sont vraisemblablement un *ergastulum*, c'est-à-dire le lieu où l'on déposait momentanément les hommes condamnés aux bêtes de l'amphithéâtre, et elles ne pouvaient servir qu'à cela. Et l'esclave chargé de ce service, l'er-

Digitized by Google

gastularius, devait cumuler d'autres emplois, par exemple, exercer une certaine surveillance sur l'amphithéâtre, dont l'ergastulum et la maison étaient une dépendance ; peut-être aussi celui d'alimenter la naumachie, et très certainement de nettoyer les aqueducs d'apport et de dessèchement, en un mot quelque chose d'analogue aux fonctions de garde-chiourme et de garde-éclusier : ce qui rend cette conjecture très probante, c'est la découverte, dans le pré de M. Audiat, à 10 mètres de la maison, d'un *regard*, de grande dimension, de l'aqueduc de dessèchement. (1) La 2e époque pourrait coïncider avec l'irruption normande, au IXe siècle ; et ces souterrains auraient alors servi de refuge à une pauvre famille, qui y aurait laissé les traces abruptes de son passage. A la troisième époque, qui peut dater de la fin du moyen âge, l'ensemble du Coteau aurait été rendu habitable. Enfin, la quatrième époque serait représentée par l'habitation moderne, qui ne remonterait pas au delà du XVIIe siècle. Tel est le partage du sujet présenté par M. Lételié, et telles en sont les conclusions générales. Ce mémoire a été communiqué le 21 avril à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne.

A. L.

VARIÉTÉS

LE CAPITOLE DE SAINTES

Par M. Louis Audiat.

Y a-t-il eu un capitole à Saintes? Il faut avoir vraiment l'esprit de contradiction chevillé au corps pour poser même la question. Oser mettre en doute un monument décrit par tant d'écrivains, partant accuser d'erreur et la tradition et l'écriteau municipal qui grave en gros caractères : PLACE DU CAPITOLE, et la presque unanimité des historiens et des archéologues de notre province, c'est plus que de la présomption. S'il est, en effet, un fait universellement reconnu, c'est bien l'existence dans la capitale des Santons d'un temple à Jupiter-Junon-Minerve. Ecoutons les auteurs qui depuis 800 ans et plus nous vantent cet important édifice :

« L'existence d'un temple de Jupiter dans la capitale des Santons est attestée par les actes de l'église de Saintes, par une tradition constante, perpétuée jusqu'à nos jours, et par divers

(1) Cette découverte est due à une circonstance très singulière, dans laquelle une vache — qui s'en fut douté ? — joue le principal rôle et non le P. de La Croix ou M. Rullier, comme on l'a écrit et répété. A tout seigneur tout honneur. Lorsque la vache — et trois vaches ont fait successivement la même chose — broutait dans un certain endroit du pré, elle prenait toujours une attitude étrange, faisant avec ses cornes le simulacre de vouloir labourer le sol. Hé bien ! c'est en ce même endroit, contrairement à la direction vraisemblable de l'aqueduc venant des arènes, que M. Audiat a fait fouiller, et c'est là que s'est trouvé le *regard* en question. On en a retiré une quantité considérable d'ossements, provenant de sujets ayant appartenu à la race bovine, dont une tête entière. Etait-ce là ce que la vache sentait, ou bien les émanations des terres accumulées dans l'aqueduc, à 4 mètres 50 au dessous du niveau du sol ? A. L.

Digitized by Google

monuments et inscriptions relatifs au culte de Jupiter, découverts dans cette ville en différents temps, entre autres, par le marbre suivant : D. M. JOVI. AVG. SACERDOS.... » C'est ce qu'écrivait, en 1820, page 20 de ses *Antiquités de la ville de Saintes*, le baron Chaudruc de Crazannes. Il ajoutait : « Nous croyons avoir retrouvé les restes de cet édifice dans une ruine antique, au nord de la ville romaine de Mediolanum. Cette ruine est celle d'un temple du paganisme qui fut depuis converti en église chrétienne, sous le vocable de saint Céroine ou Séroine, nom qu'elle porte encore. »

Avant lui, La Sauvagère (1770) avait écrit du capitole de Saintes, page 17 du *Recueil d'antiquités dans les Gaules :* « L'existence de ce capitole ne peut être révoquée en doute ; il en est parlé dans Adémar ou Aimar de Chabanois, moine de Saint-Cibard, d'Angoulême. Ce nom de capitole se conservoit encore l'an 1031... La situation de ce capitole se montre d'elle-même; elle domine de toutes parts la campagne et les bords de la Charente. Il n'est fait mention dans l'ancienne Gaule que de très-peu de villes où il y ait eu des capitoles; il y en avait un à Autun, un autre à Nîmes et un troisième à Toulouse; celui de Saintes était le quatrième. » Bourignon, vers 1790, disait aussi, p. 26, *Recherches.... sur les antiquités de la Saintonge :* « Saintes était une des villes des Gaules qui jouissaient de la flatteuse prérogative d'avoir un capitole; les autres étaient Autun, Narbonne, Nîmes et Toulouse. Le nom s'en conservait encore à Saintes, sous Geoffroi Martel. Disnan *(sic)* de Chabannais, moine de Saint-Cybard, en parle dans ses chroniques... Maichin pense qu'il y avait dans ce lieu un temple dédié à Jupiter, ce qui paraît confirmé par cette inscription : JOVI AVG., qui a été tirée des débris du capitole. » Armand Maichin, *Histoire de Saintonge* (1671), page 107, raconte de la ville de Saintes que « ce qui la rendoit encore plus considérable, c'estoit le temple ou capitole, basty dans l'enceinte d'un fort ancien chasteau... Certainement, il n'est pas possible de s'imaginer combien ce temple du capitole de Saintes estoit superbe et magnifique ; et, bien qu'il ait esté absolument détruit, il y a déjà plus de trois siècles, néantmoins sa gloire n'a pas esté tout à fait ensevelie. Ce qui est d'autant plus remarquable qu'il n'y avoit guères que trois autres villes auxquelles il fut permis d'avoir des capitoles, sçavoir : Autun, Nismes et Toulouse. » Et l'historien cite Besly : « Besly en fait aussi mention en la vie de Guillaume cinquième, dit le Gros, comte de Poictou. » En effet, Besly, *Hist. des comtes de Poictou* (1647), p. 84, raconte qu' « Herbert n'eut pas plus tost mis le pied dans ce capitole, l'Angevin se saisit de lui en trahison, le premier dimanche de caresme de l'an 1032. »

Voici un lieutenant général en la maréchaussée de Saintes, Jacques Pichon, qui écrit à Baluze, en 1678 : « Il est fait mention par Esmard de Chabanois d'un temple du capitole, renfermé dans l'ancien château de Xaintes. » *Archives hist. de la Saintonge*, t. VIII, p. 441.

Digitized by Google

Voici Massiou, *Histoire de la Saintonge*, t. I, page 94 : « L'existence d'un capitole à Saintes n'a jamais été contestée. Il est d'ailleurs souvent fait mention de ce monument dans les chroniqueurs du moyen âge. Ce n'est pas ici le lieu de dire le rôle qu'il joua dans les XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, pendant les luttes de la maison d'Anjou contre le duc d'Aquitaine. Ce noble édifice tomba, en 1330, sous le bélier des soldats de la France. » Et Lacurie répète, p. 281, *Monographie de Saintes* : « L'existence d'un capitole dans la ville principale des Santons ne peut être révoquée en doute. Il est souvent fait mention de ce capitole de Saintes, dans les chroniques du moyen âge. Il devint la demeure des princes souverains de la Saintonge ; il joua un grand rôle dans les luttes de la maison d'Anjou contre les ducs d'Aquitaine. Ce noble édifice tomba sous le bélier des soldats de la France. »

Si des modernes ou contemporains nous remontons aux anciens, nous trouverons le même accord. Les chartes de l'abbaye de Saintes, la chronique d'Adhémar de Chabannes, Raoul de Dizy parlent du capitole de Saintes. En 1047, un Francon du capitole, « Francho de Capitolio », possédait, avec Mascelin de Tonnay, l'atelier monétaire de la ville de Saintes, comme on le voit par la charte LXXVII, page 70 du *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes* : « Tempore Gaufridi comitis, regnante Hainrico rege, tenebant monetam Xanctonis civitatis Francho de Capitolio, et Mascelinus de Taunacho. » Ce Francon du capitole signe la charte de fondation de l'abbaye (charte 1^re^) ; ce qui prouve que c'était un personnage important. En outre, dans une charte postérieure à l'année 1119, on trouve encore un Francon (ch. LXXIX, p. 71), qui fait saisir et enfermer au capitole le comte de Saintes : « Franco tenuit eum in capitolio in prensione sua captum et compeditum. » Enfin (ch. XCII, page 82), le capitole est expressément désigné : « In monasterio sancte Marie de Castro, quod est Xanctonis juxta capitolium. »

Adhémar de Chabannes dans sa chronique, à l'année 1031, page 182, II, *apud* Labbe, en parle aussi : « Tunc temporis, Andegavensis Folco filium Vgonis dolo adduxit secum in capitolium Sanctonæ urbis et inclusum in capitolio nefanda eum caperc non veritus est traditione. »

Raoul de Dizy raconte qu'en l'année 1174, Henri II d'Angleterre, ayant appris que son fils Richard s'était emparé de Saintes, accourt, trouve transformée en forteresse l'église Saint-Pierre. Il prend d'abord la tour qui était à l'entrée de la ville, puis le capitole, enfin l'église cathédrale : « Præsidium primum quod in ingressu civitatis fuerat ab antiquo constructum subjugavit inprimis. Deinde progrediens aggressus est fortuna consimili capitolium, præsidium majus sed præsidio primo multo antiquius. Ad ultimum accessit ad majorem ecclesiam. »

On le voit : il y a unanimité, et les autorités sont nombreuses

Digitized by Google

et importantes: Raoul de Dizy, Adhémar de Chabannes, le cartulaire de Sainte-Marie, pour le moyen âge; Besly, Maichin, La Sauvagère, Bourignon, pour les temps modernes; Chaudruc de Crazannes, Massiou, Lacurie et Camille Bonnard qui a publié une photographie du capitole, je veux dire du bastion, et Charles Dolivet qui a reproduit Bonnard, et l'abbé Paul Cholet qui (*Bulletin religieux*, I, 296), traduisant Adhémard de Chabannes, a nommé le capitole ; et l'abbé Joseph Briand qui, ayant vu un colysée à Saintes (*Hist. de l'église santone*, I, 6), trouve cette ville « digne d'avoir à l'instar de Rome son capitole » ; et Damien Rainguet qui (*Biographie saintongeaise*, p. 260), fait résider « Foulques Nera au capitole de Saintes »; et Victor Vallein qui (*Guide du voyageur à Saintes*, p. 11), y fait monter le duc d'Aquitaine ; et A. Gautier qui (*Statistique de la Charente-Inférieure*, I, 38), ayant, à l'exemple de Chaudruc de Crazannes, constaté dans les ruines de Saint-Saloine « un temple de Minerve » devenu « église sous l'invocation de saint Saloine, » et reconnu même « six à sept niches où l'on plaçait les statues des dieux », parle « de ce capitole, la gloire de Saintes antique », c'est-à-dire de ce temple dédié à Jupiter, Junon et Minerve ; sans compter les géographies, les dictionnaires, les traités généraux pour les contemporains, tous ont signalé, décrit et chanté le capitole de Saintes.

Devant cette touchante unanimité de savants se rencontrant ici de tous les points de l'horizon, d'auteurs divisés sur tout le reste, cet accord fraternel d'écrivains, laïques et ecclésiastiques, entonnant la même antienne en l'honneur de Jupiter capitolin, ne faut-il pas redire avec La Sauvagère : « L'existence de ce capitole ne peut être révoquée en doute ; » avec Chaudruc : « L'existence d'un temple de Jupiter dans la capitale des Santons est attestée; » avec Massiou : « L'existence d'un capitole à Saintes n'a jamais été contestée ; » avec Lacurie : « L'existence d'un capitole dans la ville principale des Santons ne peut être révoquée en doute ? »

Oui, avec tous ces textes on peut fermer la bouche à tout contradicteur, ce jaloux qui voudrait ravir à la capitale de la Saintonge « le plus beau fleuron de sa couronne », accabler cet incrédule sous une avalanche de citations, bonnes ou mauvaises, et lui prouver, « par raisons démonstratives et convaincantes et par arguments in barbara » qu'il n'est et ne sera « jamais qu'une pécore. »

Or, en dépit de tant d'auteurs, si estimables du reste, de savants si remarquables d'ailleurs, de pièces si authentiques, de textes si formels, de citations si multipliées, et il y en a d'autres, non, en dépit d'une tradition constante et interrompue depuis sept cents ans, de l'inscription : PLACE DU CAPITOLE, et de l'usage consacré, non, il n'y a pas eu de capitole à Saintes, et c'est d'après ces mêmes auteurs que nous allons le démontrer.

Un écrivain de ma connaissance, après avoir parlé lui aussi du capitole saintongeais dans l'*Epigraphie santone*, p. 10, l'a

Digitized by Google

osé nier dans *Saintes et ses monuments*, p. 20 : « Saintes n'a jamais eu de capitole. » C'est bien de l'outrecuidance de vouloir être seul de son avis et surtout avoir raison contre tous. Aussi peut-être aura-t-il contre lui les poncifs qui croient parce que c'est imprimé, les érudits qui parlent du monument sans y croire, les naïfs qui citent des auteurs qu'ils n'ont pas lus, les savants qui pour les besoins de la cause tronquent les textes, les autres qui s'ingénient à ne pas comprendre le latin qu'ils traduisent. Il craint d'être accablé sous une avalanche de Briand, Lacurie, Bonnard et Dolivet, et d'être baillonné avec la tradition séculaire, *magister dixit*. Cependant, parce qu'un jour les oies l'ont sauvé, ce fameux capitole, serons-nous condamnés à perpétuité à crier d'âge en âge : « Capitole ! capitole ? »

D'abord il faut s'entendre sur ce mot *capitole*. Qu'est-ce qu'un capitole ? C'est là où nos savants ont admirablement divagué. Comme ces théologiens des *Provinciales* qui s'entendaient pour prononcer des lèvres le mot « pouvoir prochain, » tout en lui attribuant chacun un sens opposé, ainsi nos historiens locaux se sont tous donné le mot pour répéter « Capitole » et « Capitolium, » sans se soucier de la signification.

Un capitole, *capitolium*, est proprement un temple dédié à Jupiter Optimus Maximus. Le capitole était à Rome un temple bâti au souverain de l'Olympe par le dernier Tarquin, sur le mont Saturnius, depuis nommé Tarpeius et enfin Capitolinus. C'est de lui que prirent leur nom tous les autres temples de Jupiter, bien qu'ils ne s'élevassent pas sur le mont Tarpéien et qu'on n'eût pas trouvé, en creusant les fondations, quelques têtes d'hommes, *caput*. « Les colonies romaines, dit Aulu Gelle, image de la métropole, avaient particulièrement le droit d'avoir comme Rome, théâtres, thermes et capitoles. » Bon nombre de cités, sous la domination impériale, pour imiter la ville éternelle, ne manquèrent pas de bâtir un temple à Jupiter, c'est-à-dire un capitole. On connaît plus de vingt-quatre villes qui possédaient de vrais capitoles ; onze en Italie : Capoue, Bénévent, Vérone, Falerii, Histonium, Maruvium, Ravenne, Aquilée, Brescia, Florence, Pompéies ; six dans les Gaules : Cologne, Toulouse, Narbonne, Autun, Nimes, Besançon ; puis à Carthage, Cirta, Thamugas, Antioche, Corinthe, Jérusalem et Bysance. C'est ce que nous attestent des auteurs anciens, des inscriptions et des traditions authentiques. Eh bien ! Saintes ne figure dans aucune liste, dans aucune inscription, dans aucune tradition.

Un écrivain, un seul, Du Cange, nomme, il est vrai, Saintes parmi les villes capitolines. Mais l'éminent auteur du *Glossaire*, ne vit qu'au XVII[e] siècle et ne cite que deux autorités : de plus il reconnaît que les capitoles sont pour la plupart des citadelles, quelquefois des palais de justice ; et il le prouve par de nombreux documents. Pour Saintes, il ne s'appuie que sur les chartes de Sainte-Marie et sur la chronique de Saint-Cybard. Il s'agit donc simplement de discuter la valeur que ces pièces peuvent avoir.

Digitized by Google

Remarquons d'abord, que du temple de Jupiter à Rome le mot capitole ne tarda pas à désigner tout temple de Jupiter indistinctement. Puis chez les auteurs ecclésiastiques, il signifia tout temple païen; et ils opposèrent le capitole à l'église. « Les Juifs, dit saint Zénon élèvent des synagogues, les gentils des capitoles. Judæi fortasse cultius synagogas ædificant ; gentiles cultius erigunt capitolia. » Saint Cyprien s'écrie: « Faut-il donc que l'église s'incline devant le capitole? Quid superest quam ut ecclesia capitolio cedat ? » et ailleurs il anathématise les apostats qui vont au capitole sacrifier aux idoles : « Ad capitolium sponte ventum est. » Saint Jérôme appelle un païen « homo edoctus in capitolia, » un homme instruit dans le capitole, et flétrit les évêques ariens qui ne sont pas des évêques, mais des prêtres du capitole, « de capitolio sacerdotes. » Prudence s'élève contre les idoles qu'enferment les capitoles :

Quascumque solent capitolia claudere larvas.

J'abrège la liste; on la trouvera dans Du Cange.

En outre, le temple capitolin dédié à la trinité supérieure de l'Olympe, Jupiter, Junon, Minerve, avait donné son nom à la colline où il était assis. Le *mons Saturnius* ou *Tarpeius* avait d'ailleurs deux sommets ; l'un supportait une citadelle, l'autre le temple. Il n'en fallut pas plus pour que peu à peu, dans les siècles d'ignorance ou même par une confusion bien naturelle, toute enceinte fortifiée, toute colline portant un château devint un capitole, bien qu'à Rome le capitole fut toujours distingué de l'*arx*. Si l'on s'en rapportait, dit Scipion Maffei, à des légendes peu sincères de martyrs et à des écrits des bas siècles, qui ont confondu les noms des édifices de l'antiquité, on croirait que beaucoup de villes ont eu des capitoles. Il n'est pas de rocher qui n'ait été paré de ce vocable, même celui de Babylone, que saint Jérôme appelle forteresse ou capitole. C'était aussi l'avis de Cazaubon : « Toutes les forteresses indistinctement semblent désignées par ce mot de capitole. » Saint Jérôme, en effet, le dit: « *Arx autem, id est capitolium illius urbis, est turris ædificata post diluvium.* La citadelle de Babylone, c'est-à-dire son capitole, est une tour bâtie après le déluge. » Saint Isidore le dit: « *Arx capitolium* ; la citadelle c'est-à-dire le capitole. » Si aux IV^e^ et VI^e^ siècles déjà un capitole était une citadelle, pouvait-il être au XI^e^ un temple de Jupiter? A partir des Antonins, le mot *capitolium* n'a plus son sens primitif de temple de Jupiter ; il signifie souvent temple d'idole en général et presque toujours hauteur et hauteur fortifiée.

Ainsi un premier point est acquis, le sens du mot *capitolium* chez les auteurs latins, chez les écrivains les plus rapprochés et les plus voisins du vrai capitole ; ils le prennent pour citadelle ; et quelques uns même déclarent d'une façon très nette qu'ils n'emploient *capitolium* qu'avec cette signification. Les auteurs qui suivent ont accepté la traduction, et tous unanimement ont ainsi usé de ce terme.

Digitized by Google

A Saintes, la première mention qu'on a du capitole est du XI[e] siècle. C'est en l'an 1030 seulement que l'on commence à voir un capitole dans le Mediolanum des bords de la Charente. Etait-ce un temple de Jupiter ? mais il y a longtemps que ce receptacle d'infamies aurait dû être renversé, s'il avait existé. Quoi ! un temple du maître des dieux à côté de Saint-Eutrope, à côté de Saint-Pallais, de Saint-Pierre, touchant le monastère de Notre-Dame du Château ! Et que fait-on dans cet édifice sacré ? des sacrifices ou des prières ? Non ; on y renferme des prisonniers ; on les y met aux fers : « Inclusum in capitolio tenuit eum in capitolio in prensione sua captum et compeditum. » N'est-il pas évident que celui qui a écrit cette phrase parlait, non pas d'un temple païen ou chrétien, mais d'une forteresse ? Il y avait beau temps que tous les édifices sacrés ou profanes de Mediolanum Santonum avaient servi à bâtir les remparts de la ville et les murailles de la citadelle. Tous les débris antiques qui nous restent viennent de là ; et Dieu sait les cippes, les chapiteaux, les colonnes, les inscriptions que nous gardent encore, et trop sévèrement, les fondations de l'ancienne enceinte fortifiée ! Oui, chez nous en particulier, le mot capitole n'a jamais eu qu'un sens : hauteur, éminence, élévation, citadelle, forteresse placée sur un sommet. Du Cange lui-même avec son grand savoir le reconnaissait ; après avoir donné des capitoles à des villes qui n'en ont jamais eu, Rodez, Clermont, Pamiers, Reims, il ajoutait cette restriction : « Non desunt qui hæc de quibus egimus capitolia urbium arces fuisse volunt, non vero ea ædificia quæ Romani capitolia vocarunt ; nam capitolium pro arce usurpatur... Il ne manque pas d'historiens pour ne voir dans ces edifices que des citadelles, et non plus des temples décorés de ce nom par les Romains : car le mot capitole signifie forteresse. »

Le cartulaire de l'abbaye (1119) dit en propres termes que le prétendu capitole de Saintes était un château fort : « Il le prit, lui mit les fers aux pieds, et l'enferma dans sa prison, le capitole, où il resta deux ans. » Adhémar de Chabannes (1032) le dit : « Il l'amena dans le capitole de la ville de Saintes, et l'y enferma traîtreusement. » Raoul de Disy (1174) le dit : « Il prit d'assaut la plus importante forteresse, c'est-à-dire le capitole. » Et Jean Besly, qui était un vrai savant, ne s'y est pas trompé ; il a traduit *capitole* par *château fort :* « Capitole, le chasteau de Saintes s'appeloit ainsi. » Elie Vinet (1568), racontant le fait, ne se sert même pas du mot *capitole :* « Ainsi qu'il se retiroit en son logis, un premier dimanche de caresme, après souper, estant nuit noire, le vint trouver au chemin, le prit et ramena à son chasteau, le mit en une prison où il le tint deux ans ; et, l'année suivante, la ville de Saintes ardit toute et mesme la cathédrale. »

Au XIII[e] siècle, comment s'exprime-t-on ? Pas plus qu'au XII[e] ; on n'a entendu parler du capitole. Les actes officiels ne con-

Digitized by Google

naissent que la forteresse : « Littera pro liberatione Gulielmi Vigerii in prisona castri Xantonensis detenti. » Le latin n'est peut-être pas tout à fait cicéronien ; mais il fait bien entendre que le château servait de prison, *prisona castri*, comme nous l'avons vu. Et le roi d'Angleterre, Édouard, duc d'Aquitaine, en 1273, tient le même langage : « Cum nobis senescallus Xanctonensis et alii prepositi et servientes vestri captum detinent in castro vestro Xanctonensi Guillielmum Vigerii, valetum... » Au XIV[e] siècle, en 1332, Philippe VI ordonne de réparer son château de Saintes. « De castro Xanctoniæ nuper diruto reparando » ; et il écrit : « Rex constabulario suo Burdegaliæ, qui nunc est, vel qui pro tempore fuerit, vel ejus locum tenenti, salutem. Mandamus vobis firmiter injungentes quod castrum nostrum Xanctoniæ nuper dirutum et pro parte demolitum... sine dilatione reparari et reædificari faciatis. »

Georges Braun, dans son *Theatrum mundi* (1560), parle « du chasteau et maison du seigneur comte jadis. » Du capitole pas un mot. C'était pourtant le cas. Jean Le Clerc, dans sa *Description du pays et comté de Xainctonge* (1612), n'eut pas manqué, non plus, de célébrer le capitole : « Au plus haut d'icelle (montagne), estoit l'ancien chasteau des comtes de Xainctonge qui est maintenant fortifié servant de citadelle. » Pourquoi ne dit-il pas le capitole ? Claude Chatillon (*Topographie française*), en 1641, a donné le plan des divers monuments de Saintes, et nomme : « Plurima romanarum antiquitatum monumenta se ostentant, ut amphitheatrum, aquæductus, pons que lapideus. » Il n'est pas question du capitole, ni dans la *Topographia Galliæ*, de Martin Zeiller, ni dans les *Rivières de France*, de Coulon, t. I, p. 437 (1644), qui cite seulement l'amphithéâtre, l'aqueduc, et « un arc fort ancien. »

Un touriste étranger qui passa en Saintonge vers 1615, décrit ainsi Saintes : « Mediolanum Santonum sive Santonus, hodie *Saintes*, urbs totius provinciæ princeps, sita est ad Carentonium fluvium ponte stratum. Adsurgit in vicinam usque rupem, in qua castellum munitissimum. » La forteresse y est ; le capitole y brille par son absence. Jacques Pichon (1678) nomme aussi « la citadelle » et non le capitole ; et en 1739, Vieuille qui le copiera répétera : « L'ancienne citadelle dans l'enceinte de laquelle étoit l'église paroissialle. »

Ainsi les chroniqueurs les plus voisins de l'époque du prétendu temple de Jupiter sont du XI[e] siècle. Ils ont parlé d'une forteresse ; Vinet et Besly ont donc à bon droit traduit *capitolium* par *château fort*. Les géographes qui ont vu ou décrit le château, auraient tout aussi bien decrit ou vu le capitole, s'il y en avait eu un.

Le premier antiquaire Saintongeais, Samuel Veyrel, qui, en 1609, recueillit dans les démolitions d'une tour de nombreux débris romains, pilastres, chapiteaux, corniches, cippes, autels, n'a pas trouvé une pierre, un fragment, une phrase qui attestât un capitole ; le mot même n'existe pas chez lui :

Digitized by Google

« Mediolanum estoit bastie au point le plus éminent, tant où est le chasteau qu'au dehors; » ou bien : « En 1609, M. de Pernes, gouverneur de Saintes, fit démolir une vieille tour, à l'entrée de la citadelle dont les matériaux devaient être employés à la construction de plusieurs bastions au chasteau de Saintes. » Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle personne ne croit encore au capitole, on ne connaît même pas ce nom dans la langue vulgaire. Consultons un écrivain saintais, Nicolas Alain. Dans son livre si précieux, *De Santonum regione*, p. 21 (1598), il explique clairement que de son temps la citadelle s'appelait château; on allait au château, comme nous, nous allons au capitole. Vraiment il semblerait qu'il ait prévu notre thèse : « In editissima urbis parte arx quondam validissima urbi imminebat; nostrates castrum vocant. » Ce que je traduis littéralement: « Il y avait une forteresse: que les habitants, mes compatriotes, nomment le château. »

Mais nous voici à Maichin de Saint-Jean d'Angély (1619). Lui traduit hardiment *capitolium* par *capitole*, tout en citant le passage de Besly : « Capitole, le chasteau de Saintes s'appeloit ainsi. » C'en est assez ; le mot est lâché, et tous ses successeurs, médiats et immédiats, petits et grands, doctes ou ignares, simples mortels ou membres de quelque académie, suivront à la queue leu leu, murmurant : « Il a raison; *capitolium* veut dire *capitole*. » Le malheureux aura beau ajouter avec Besly : « Capitole, le chasteau de Saintes s'appeloit ainsi, » on ne le voudra pas croire. De plus, s'il commet en outre la bévue de citer « le temple du capitole, » comme si le capitole n'était pas un temple et rien qu'un temple, bon gré, mal gré, il sera jugé digne d'entrer dans l'illustre corps des savants capitolins qui vous affirment avec un aplomb superbe : « On sait que le capitole était à la fois temple et forteresse, » quand, hélas ! on sait exactement le contraire. Voici Arthezet de La Sauvagère qui nous entretient du « capitole dans lequel était un temple dédié à Jupiter, » et qui aussitôt après, s'appuyant sur le moine de Saint-Cybard, parle de la forteresse : « Le nom de capitole se conservait encore, l'an 1031. » Mais il a soin d'ajouter bien vite qu' « on appelait ainsi le château de Saintes du temps de Foulques Nerra. »

Voici François Bourignon, qui, bien convaincu que capitolium est une éminence, nous raconte, d'après Maichin, qu' « en ce lieu il y avait un temple dédié à Jupiter, » Et puis colline et monument, tout cela se brouille dans son imagination ; il vante la prérogative d'avoir un capitole, et croit vraiment qu'Adhémar de Chabannes a vu le capitole de Saintes.

Voici Alexandre Chaudruc de Crazannes. Lui aussi affirme « l'existence d'un temple de Jupiter, » mais non plus au capitole, ainsi qu'Armand Maichin. Par un tour habile de prestidigitation il transporte cet édifice à Saint-Saloine; et remarquant là les restes des thermes publics romains qu'il prend pour les ruines d'une église, il métamorphose le martyr Seronius, Saloine en Jupiter lui-même, Jupiter Keraunios, Jupin-lance-foudre.

Digitized by Google

D'après lui, le capitole de Saintes était donc en Saint-Vivien, au fief de Saint-Saloine; et les chrétiens l'avaient transformé en église où, sous le nom de saint Saloine, ils adoraient le maître de l'Olympe avec son tonnerre.

Voici Daniel Massiou. Pour lui le capitole est un fort : « Il est fait mention de ce monument dans les chroniqueurs du moyen âge. Il joua un rôle dans les XI, XII et XIII[e] siècles. Ce noble édifice tomba sous le bélier. » Evidemment Massiou ne voyait pas dans ce monument, qui joue un rôle si important dans les luttes des ducs d'Anjou, un temple, c'est-à-dire des portiques, et trois *cella* : car plus loin, t. II, p. 63, il montre « Saintes fortifiée par deux citadelles ; l'une n'était autre chose que l'ancien capitole; ces deux citadelles ne suffisaient pas. » C'est la traduction d'un texte latin. Ailleurs, t. I, p. 252, il croit à l'existence simultanée de l'édifice religieux et du fort féodal : « Au centre de Mediolanum s'éleva un capitole, à la fois temple et citadelle. » Plus loin, page 276, il divague tout à fait : « Le castrum ou citadelle renfermait un temple et le capitole. » En voyant ainsi un historien d'un grand mérite entasser à plaisir les non-sens et les contradictions, peut-on véritablement s'appuyer sur son autorité pour montrer à Saintes un capitole, quand ce capitole est pour lui une tour crénelée, un temple de Jupiter devenu forteresse, une forteresse distincte du temple et renfermée dans la citadelle, enfin temple et citadelle à la fois ?

Voici Victor Vallein : « Le duc d'Aquitaine monta au capitole et reçut dans cette forteresse la soumission des barons du pays. »

Voici Auguste-Scipion Lacurie, qu'Arcisse de Caumont, en sa qualité d'antiquaire, n'appelait jamais que La Curie. Il copie Massiou et les autres, comme toujours: « Il est souvent fait mention de ce capitole de Saintes dans les chroniques du moyen âge. Il joua un grand rôle dans les luttes de la maison d'Anjou... Ce noble édifice tomba sous le bélier. » Mais il ajoute une phrase empruntée à La Sauvagère, c'est qu'il était « la demeure des princes souverains de Saintonge, » ce qui ne peut certainement pas s'entendre d'un temple, peu commode à loger une famille féodale si peu habituée d'ailleurs au confortable.

L'écrivain local qui a le plus entassé de non-sens sur ce sujet est encore Dolivet, dans sa *Géographie de la Charente-Inférieure* (1854), p. 71 : « Sur cette colline s'élève la noble citadelle du capitole de Saintes, — la citadelle d'un temple ? — jusqu'au jour où, abattu par le bélier des Francs, ce glorieux reste de splendeur de la ville romaine tomba et disparut entièrement. En sa qualité de colonie romaine — à démontrer — Saintes obtint le privilège d'un capitole, ainsi que Nîmes, Autun, Narbonne et Toulouse. Cet édifice à la fois temple et citadelle — à la fois! comme nos églises fortifiées d'Esnandes, d'Authon ou de Chaniers, — paraît, — le mot est joli! — avoir été consacré à Jupiter Olympien. Il avait les formes d'un carré long et devait être d'une magnificence digne de la puissance romaine... Saintes ne conserva quelques monuments affreusement mutilés que par

Digitized by Google

l'utilité dont il furent aux barbares, soit comme moyen de défense, soit comme moyens d'oppression du peuple conquis. Telle est la cause — laquelle des deux ? — qui préserva le capitole de son entière destruction ; aussi en est-il souvent fait mention dans les chroniques du moyen-âge. » Est-il possible de condenser plus de balourdises en quelques lignes ? Et pourtant Charles Dolivet, avait une excuse : il copiait. Il copiait Camille Bonnard qui, dans son *Panorama de l'Ouest* (1844), p. 29, décrit et lithographie *Le Capitole à Saintes*: « Sur cette colline s'élevait la noble citadelle du capitole de Saintes, jusqu'au jour fatal où, abattu par le bélier des Francks, ce glorieux reste de splendeur de la ville romaine tomba et disparut entièrement... En sa qualité de colonie romaine, Saintes obtint le privilège d'un capitole, ainsi que Nîmes, Autun, Narbonne et Toulouse. Cet édifice, à la fois temple et citadelle, — toujours le cliché! — paraît avoir été consacré à Jupiter Olympien, » et le reste, mot à mot comme ci-dessus. O muse du plagiat! Ni hommes, ni femmes, tous copistes.

Mais sont-ce là véritablement des autorités ? quelle valeur peuvent bien avoir ces témoignages ? Qu'on y ajoute les dictionnaires, les encyclopédies, les guides, les manuels, les annuaires et les almanachs ; qu'on entasse Cholet sur Vallein, Bonnard sur Dolivet, Briand sur Lacurie. Des moines, c'est bon ; des raisons valent mieux. Or, des auteurs, ou vivants ou morts il y a dix ans, sont, tout mérite réservé d'ailleurs, d'assez pauvres témoins pour nous attester l'existence d'un bâtiment qui aurait existé il y a seize ou dix-sept cents ans. Il faut plus ; il faut des faits, des textes, et des textes authentiques. Jusqu'à ce jour je n'en connais pas. Si l'on en a trouvé, qu'on les exhibe et je m'inclinerai. Provisoirement je refuse de croire à un monument romain inventé tout-à-coup sous Louis XIV, et par un traducteur peu habile ou trop chauvin.

Mais il y a une objection, deux objections, trois objections. D'abord, est-ce que ce nom de *capitole* n'est pas venu à la forteresse d'un ancien temple de Jupiter qu'elle aurait remplacé ? car enfin pourquoi ce mot de capitole ? Ensuite de ce qu'aucun auteur ne parle du capitole, suit-il qu'il n'y ait pas eu de capitole ? Songez aux débris splendides qui nous restent de monuments gallo-romains. Parmi tant d'édifices, certainement il y a eu un temple de Jupiter. Enfin Alexandre de Crazannes a publié une inscription qui prouve bien un édifice capitolin : « D. M. IOVI. AVG. SACERDOS ; au dieu très-grand Jupiter Auguste, le prêtre. »

Je réponds : Crazannes a mal lu ; on doit traduire : « IOVI AUGUSTI SACERDOS, à *Jupiter, N..., prêtre d'Auguste.* » Jamais Jupiter n'a pris ou reçu le surnom d'Auguste. Il s'agit, sans doute d'un vœu fait à Jupiter par un prêtre d'Auguste ; plusieurs inscriptions, à Saintes et ailleurs, parlent des prêtres de Rome et d'Auguste. Un ex-voto à Jupiter ne prouve pas un temple de Jupiter. Peut-être n'est-ce que la formule sur toutes les inscrip-

Digitized by Google

tions : D. O. M. IOVI. Ce fragment qu'on n'a pas, qui a été mal lu, qui est incomplet, ne peut rien éclairer.

La population de la ville, qu'on fixe arbitrairement à cent mille âmes, n'est point un argument. Saintes, cité dans l'Aquitaine avec Poitiers, Bordeaux et Clermont, aurait donc été plus considérable que ces villes ? Ni Poitiers, ni Bordeaux, ni Clermont n'ont eu de capitole, et Saintes en aurait eu un, parce qu'elle était vaste et grande, et qu'elle possédait, comme ces villes, des thermes et un amphithéâtre ! J'admire cette logique : d'autres ville ont eu un capitole; Saintes pouvait bien en avoir un; elle a eu des thermes, un amphithéâtre; donc elle a eu un capitole.

Sans doute nos textes, tous relatifs à la forteresse, ne nient pas formellement le capitole ; mais a-t-il pu exister sans qu'on en trouve une seule trace, ni dans les auteurs, ni dans les inscriptions. Quoi ! parmi tant d'écrivains, aucun n'a cité le capitole saintais ! parmi tant de bâtiments lapidaires, pas un mot ne le révèle ! Saintes serait la seule cité dont on n'a pas retrouvé le temple olympien ! On a, dès saint Eutrope, les noms des chapelles, églises, souvent en bois ; et le chroniqueur qui décrit la ville à l'arrivée de l'envoyé de saint Pierre et de saint Clément, murailles, fleuve, site, paysage, places, tours, oublie le capitole ! (Voir : *Passio beati Eutropii* dans les *Archives hist. de la Saintonge*, t. II, p. 260, ou *Saint Eutrope et son prieuré*, p. 12). Ce silence général, absolu, est singulier. Les écrivains, donnant des détails sur des points moins importants, restent muets sur celui-ci. Les pierres auraient dû crier, *lapides clamabunt* ; elles se taisent. Ainsi, d'une part, mutisme de gens et de choses qui auraient dû et pouvaient parler; de l'autre, paroles de gens qui affirment tout autre chose : il y a bien là de quoi faire réfléchir l'homme le plus entiché de son temple. Toute l'argumentation se réduit à ceci : Il a pu y avoir un capitole; personne n'a dit qu'il n'y en avait pas eu ; donc il y en a eu un.

Il existe un texte il est vrai, qui semble distinguer à Saintes le *capitolium* de l'*arx*, comme à Rome ; c'est la phrase du cartulaire de Sainte-Marie : « Notre-Dame du Château, près du capitole. » Mais comme ce même cartulaire a eu soin de dire que le capitole était une forteresse et une prison : « In capitolio in prensione sua, » il est évident que par « Notre-Dame du Château, près du capitole » l'auteur a désigné le nom d'une église et indique sa position *près* de la hauteur et non *sur* la hauteur ; les mots *castrum*, *arx*, *capitolium*, *præsidium*, sont tous synonyme chez nos auteurs; et ce serait un assez singulier raisonnement que de voir trois choses distinctes dans la forteresse de Saintes, parce que des auteurs différents, ou souvent le même auteur, l'appellent arx, præsidium, castrum, ou capitolium. Je lis cette phrase : « Le château de Nieul-lès-Saintes s'élevait à deux lieues de Mediolanum, » capitale de la Saintonge. Si je soutenais gravement que cette ville de Saintes, accolée au nom de Nieul, était tout autre que le Mediolanum Santonum et que la

Digitized by Google

capitale de la Saintonge, parce que, s'il n'y avait pas eu là trois villes, l'écrivain aurait mis : « Nieul-lès-Saintes, près Saintes, » on me rirait certainement au nez ; et l'on n'aurait pas tort. Il me resterait pour ressource de prétendre avec Lesson *(Fastes historiques de la Charente-Inférieure*, t. II, p. 55,) que Nieul-lès-Saintes tire son surnom, non pas de son voisinage de Saintes, mais « de ce que le seigneur du vieux castel était dans l'usage de doter des rosières. »

Je résume cette trop longue dissertation. Aucune mention du capitole avant le XI[e] siècle ; à ce moment, et dès le IV[e], le substantif *capitolium* signifiait, la plupart du temps, non plus temple de Jupiter, mais château fort ; nos documents cités l'emploient tous dans ce dernier sens. Les premiers écrivains qui ont traduit le vocable latin ont expliqué qu'il voulait dire en français *forteresse*. Elie Vinet, Jean Besly, les antiquaires, les géographes, Samuel Veyrel, Georges Braun, Jean Le Clerc, n'ont parlé que du château. Enfin Maichin et après lui la foule a redit le mot sans comprendre la chose ; la presque unanimité même des auteurs, ou contemporains ou presque contemporains, a fait voir nettement qu'en répétant *capitole* elle entendait bien *citadelle*. Voici donc les écrivains qui semblaient les plus fermes soutiens du temple de la trinité païenne, Adhémar de Chabannes, Raoul de Disy, le cartulaire de Sainte-Marie, Vinet, Besly, Veyrel, même Massiou, La Sauvagère, Bourignon, Lacurie, Vallein, qui s'empressent de renverser portiques et cella pour y bâtir une bonne citadelle, rempart plus solide. Je ne cite pas les écrits qui ont fait une étude spéciale du sujet et qui nient notre capitole : le mémoire sur les capitoles de M. Castan à qui j'ai beaucoup emprunté, ou le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, ouvrages qui ont aussi voix délibérative à la curie, et dont l'opinion vaut peut-être celle de Briand, de Bonnard, ou de votre serviteur... avant cette dissertation.

Donc, dans l'état actuel des connaissances, rien, absolument rien qui prouve l'existence d'un temple à Jupiter-Junon-Minerve. S'il y en a eu un, ce qui est une supposition toute gratuite, une hypothèse sans aucun fondement, qu'on me montre un débris, une ligne, un mot. Je veux bien croire, mais voir d'abord. J'attends, et j'attendrai longtemps.

Hélas ! encore une légende qui périt, je le crains. Les dieux s'en vont. Encore une ruine ajoutée à tant d'autres. Il est triste d'avoir à démolir un si bel édifice si pompeusement décrit, je dirais si exactement photographié. Saintes en était fière ; c'était le plus beau fleuron de sa couronne, style Lacurie. A vrai dire, « le bélier des Francks » l'avait bien déjà un peu endommagé ; depuis, le gouverneur Louis de Pernes en avait bien un peu fait une carrière à moellons ; et longtemps auparavant, dans la nuit des âges, il s'était quelque peu perdu dans le brouillard, si bien même qu'il n'avait jamais existé. C'est égal ; j'aurais aimé laisser les enfants à leur mère, et Jupiter aux Saintais. A quoi

Digitized by Google

bon remplacer le temple par une forteresse, l'asile de la prière par une caserne, le sanctuaire par une prison ? Pauvre capitole ! Que ceux qui l'ont sauvé y montent. Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés. Ce qui me console pourtant c'est que, malgré ma dissertation, tous les faiseurs d'articles et de livres, tous les étrangers, tous les habitants, moi comme les autres, nous en parlerons encore, et nous répéterons comme ci-devant « Capitole, capitole. »

LES CAPITAINES SAINTONGEAIS AU XVI[e] SIÈCLE

Par M. Denys Joly d'Aussy

II.

François de La Rochefoucauld (1).

François de La Rochefoucauld était le fils aîné de François II, comte de La Rochefoucauld, et d'Anne de Polignac. Cette famille avait, de tout temps, donné les preuves d'un grand attachement à la religion catholique, et plusieurs de ses membres occupaient de hautes dignités ecclésiastiques. Un des oncles de François de La Rochefoucauld était évêque de Mende; un de ses frères, abbé de Marmoutier, portait le titre de maître de la chapelle du roi; deux de ses sœurs furent successivement abbesses de Sainte-Marie de Saintes, et Marie, une autre de leurs sœurs, prieure de Poissy. On sait que la chapelle du château de La Rochefoucauld, un des plus gracieux spécimens de l'architecture de la renaissance dans nos contrées, fut édifiée par Anne de Polignac en exécution des pieuses dispositions de son mari. Rien donc, ni dans son éducation, ni dans son entourage, n'aurait dû incliner le comte de La Rochefoucauld vers les nouvelles doctrines religieuses; il avait été élevé dans l'intimité de François d'Orléans, fils de François I[er]; et le roi Henry II, dit Brantôme, « l'aimoit uniquement comme le plus privé et le plus familier de ses favoris. » Le sacrifice à ses convictions religieuses de tous les liens qui le rattachaient au parti de la cour ne serait que plus méritoire, si l'orgueil de ses alliances et l'ambition

---

(1) Par sa naissance, le comte de La Rochefoucauld appartient à l'Angoumois; mais plusieurs branches de sa famille étaient établies en Saintonge; il y était allié à toute la haute noblesse, et enfin il acquit une telle prépondérance dans cette province, pendant les premières guerres civiles, que nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de consacrer une de nos études sur les capitaines saintongeais au XVI[e] siècle, au lieutenant du prince de Condé dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge.

Digitized by Google

de jouer un grand rôle dans l'état n'avaient pas parlé chez François de La Rochefoucauld plus haut peut-être que la voix de sa conscience. Très jeune encore, il avait fait la campagne de Luxembourg, avec le dauphin, fils de François Ier. En 1551, il était en Italie; l'année suivante, avec son frère, le seigneur de Randan, le marquis d'Elbeuf et Biron, La Rochefoucauld accompagnait à Metz le duc François de Guise. Chargé, à la tête d'une compagnie de cent chevau-légers de faire rentrer à Metz la garnison de Rodemar, le comte de La Rochefoucauld simula une attaque sur Thionville, alors au pouvoir des impériaux; et, pendant qu'il arrêtait et mettait en fuite un corps d'arquebusiers qui lui était opposé, le capitaine La Prade, gouverneur de Rodemar, put rejoindre le camp français. A quelques jours de là, les Allemands avaient quitté Saint-Avold et n'étaient plus qu'à quelques lieues de Metz, lorsque La Rochefoucauld leur enleva un convoi de vivres. Le duc de Guise « feit le despartement des murailles par quartiers aux princes et capitaines, pour les deffendre quand l'affaire viendroit... M. de La Rochefoucauld eut la plate-forme de la porte à Mezelles (1) »; les ennemis qui s'y présentèrent avec 12 à 1,500 chevaux et un gros bataillon de gens de pied, ayant à leur tête le duc d'Albe, n'osèrent l'attaquer; mais il se lassa bientôt de se tenir sur la défensive; il obtint du duc de Guise de se joindre à son frère et aux deux Ruffec, qui, avec une trentaine de cavaliers, devaient pousser une reconnaissance jusqu'à Saint-Arnould. Ils surprirent et taillèrent en pièces un corps d'arquebusiers. « Le comte de La Rochefoucauld s'adressa à un, lequel, monstrant asseurance de soldat, l'attendit avec sa harquebuse, et le blessa en la main; mais aussi il ne faillit pas d'estre porté mort par terre (2) ». Il ne se passait guère de jour, sans que La Rochefoucauld fît quelque sortie, « allant tuer les Allemands jusque dans leur camp, et ne leur laissant prendre le repos qu'on leur pouvoit oster (3) ».

La première femme du comte de La Rochefoucauld, Sylvie Pic de La Mirandole, fille de Galeas Pic et d'Hippolyte de Gonzague, mourut en 1556. Il en eut, dit le chroniqueur Mergey, « un extresme deuil en son âme, et s'alla enfermer dans l'abbaye de Saint-Victor, pour évaporer ses soupirs et regrets. » Cependant, dès l'année suivante, il contractait une nouvelle union avec une nièce de l'amiral de Coligny (4), Charlotte de Roye,

---

(1) Bertrand de Salignac, *Le siège de Metz*, collection Michaud et Poujoulat, tome II, p. 556.

(2) *Ibid.*, p. 557.

(3) Bertrand de Salignac, *Le siège de Metz*, p. 557.

(4) Louise de Montmorency, grand-mère de Charlotte de Roye, avait épousé en secondes noces Gaspard de Châtillon.

Digitized by Google

dont la sœur, Eléonore, avait épousé le prince de Condé. « Se voyant, dit Brantôme, beau-frère du prince, roi des huguenots, il en devint tout glorieux. » Il est certain que ce mariage avec une ardente calviniste, qui, dit-on, lui avait imposé l'obligation de changer de religion (1), fut une des principales causes, sinon l'unique motif de son adhésion au parti de la réforme.

Trois semaines s'étaient à peine écoulées depuis son second mariage, lorsque l'invasion allemande appela le comte de La Rochefoucauld sous les armes. Il vint rejoindre à La Fère le connétable de Montmorency. Il fut d'abord laissé à Ham, avec le titre de lieutenant de roi; puis, lorsqu'on ne redouta plus de voir attaquer cette ville, il conduisit sous les murs de Saint-Quentin, alors bloqué par l'empereur Charles-Quint, les deux mille hommes de pied et les deux cent cinquante chevaux auxquels il commandait. Le connétable de Montmorency le plaça à la tête de l'avant-garde; mais, contrairement à son avis, on négligea de défendre une chaussée, seule voie praticable au milieu des marais qui entouraient Saint-Quentin. L'armée ennemie, ayant trouvé le passage libre, attaqua les colonnes françaises avant qu'elles aient eu le temps de se former en bataille. La Rochefoucauld tenta vainement d'arrêter la cavalerie allemande; il fut fait prisonnier avec son enseigne et son guidon. Le connétable et le maréchal de Saint-André tombèrent aussi entre les mains des impériaux. Après la reddition de Saint-Quentin, Coligny et La Rochefoucauld, conduits à Cambrai, furent, le premier envoyé à Lille, et le second enfermé au chateau de Jennapes en Hainaut, où étaient également emprisonnés Mergey, un de ses gentilshommes, le gouverneur de Saint-Quentin, sa femme et ses deux filles. Après six mois de détention, La Rochefoucauld se vit transférer à Vienten, près d'Utrecht; et y il était déjà depuis un an, lorsqu'il faillit être emporté par une maladie violente. Le comte de Mansfeld, craignant de voir la mort lui enlever cette riche proie, se montra moins exigeant sur le chiffre de sa rançon, qui fut fixée à trente mille écus. La Rochefoucauld avait en outre répondu de la rançon de plus de quarante gentilshommes (2). Mergey fut immédiatement envoyé en

---

(1) VARILLAS, *Histoire de Charles IX.* Le calvinisme du comte de La Rochefoucauld ne passait pas pour bien avéré, si l'on en juge du moins d'après un passage des *Mémoires* de Brantôme; il dit t. III, p. 10, à propos des regrets manifestés par Charles IX au sujet de la mort de La Rochefoucauld : « Aucuns luy dirent que, s'il fust eschappé, il leur eust fait autant de mal que jamais: car il ne se fust réduit, *non plus qu'un hérétique*, et qu'il avoit grand crédit parmi les huguenots. »

(2) « Tous, dit Mergey, estant de retour en France, rendirent à madame la comtesse l'argent dont monsieur le comte avoit respondu pour eux, hormis un gentilhomme de la compagnie du roi de Navarre, nommé Seguiniero, de Xaintonge. » MERGEY, *Mémoires*, p. 561. Ce nom ne rappelle en rien la Saintonge; peut-être faudrait-il lire *Seguinaud*.

Digitized by Google

France pour réunir les fonds nécessaires. Il raconte de la manière suivante comment le roi Henri II reçut la nouvelle de la prochaine mise en liberté du comte de La Rochefoucauld. « Le roy estant debout qui se chauffoit. me voyant botté et crotté comme un courrier, et M. le cardinal (Odet de Chatillon) lisant lesdites lettres que je luy avois apportées, luy demanda : « Quel- « les nouvelles avez-vous-là? » qui luy dict : « Sire, c'est de mon « nepveu de La Rochefoucauld. » Le roy, en tressaillant, me demanda : « En venez-vous, mon gentilhomme? — Ouy, sire. — « Comment se porte-t-il ? — Sire, il a esté fort malade; mais, « Dieu mercy il se porte bien à cette heure. — Est-il à rançon ? « — Ouy, sire. — A combien ? — Trente mille escus, sire. — Foy « de gentilhomme, dit le roy, il ne demeurera pas pour cela. Y « retournez-vous? — Ouy, sire. — Faites-lui mes recommanda- « tions et qu'il prenne courage : je lui garde un bon courtaud « pour courre le cerf (1) ». Le connétable, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise fournirent caution pour vingt mille escus ; le surplus, qui devait être payé au moment de la libération, fut avancé par madame de Guise, madame de Bouillon et l'abbé de Marmoutier. Après plus de dix-huit mois d'absence, le comte de La Rochefoucauld put enfin revoir la France; sa femme l'alla attendre à Noyon; le roi Henri II le reçut avec de grandes marques d'affection, et n'oublia pas le courtaud qui fut, dit le chroniqueur Mergey, « le meilleur de son temps et le plus beau. » Ces détails prouvent la communauté de sentiments qui unissait alors ces familles parmi lesquelles les discordes civiles allaient jeter tant de ferments de haine et de vengeance. Quelques mois plus tard, la mort de Henri II laissait le champ libre à toutes les intrigues et à toutes les ambitions. Brantôme, qui, à cette époque, vit La Rochefoucauld à la cour, le dépeint de la façon suivante : « Monsieur de La Rochefoucauld, très-grand seigneur en Guyenne, avoit beaucoup de créance parmy ceux de la religion du pays, et principalement parmy la noblesse de laquelle il estoit fort révéré; il estoit aussi fort vieux capitaine, bien qu'il fust jeune, pour les guerres étrangères qu'il avoit veues dès son petit âge.... Ledit comte estoit de très bonne et très-plaisante compagnie, et disoit le mieux le mot. Au reste, très-bon seigneur et qui n'offensoit jamais personne ». On aime à retrouver sous les traits de ce courtisan spirituel et enjoué, le guerroyeur infatigable, l'intrépide compagnon d'armes du prince de Condé et de l'amiral de Coligny.

Au commencement du règne de François II, la cour fut tout occupée des intrigues qui avaient pour but d'attirer la reine-mère, dont le scepticisme religieux était connu, dans le parti

---

(1) Mergey, *Mémoires*, collection Michaud et Poujoulat, tome II, p. 564.

Digitized by Google

hostile à la maison de Guise. La belle-mère du comte de La Rochefoucauld, la douairière de Roye, s'y donnait tout entière; mais elle n'obtenait que des réponses évasives; de moins habiles qu'elles essayaient d employer l'intimidation; tantôt une lettre menaçante annonçait un prochain soulèvement des calvinistes; tantôt Catherine de Médicis trouvait sur sa toilette un billet ainsi conçu : « Si vous ne voulez être Esther, craignez de devenir Jézabel! » Ces manœuvres imprudentes et maladroites amenèrent une recrudescence de rigueur envers les réformés; et leur exaltation, portée à son paroxysme, allait être habilement exploitée par les partis avides d'arriver au pouvoir. C'est alors que fut ourdie la conjuration d'Amboise. Le prince de Condé était l'âme de cette conspiration, et il est bien difficile d'admettre que les principaux chefs protestants y soient demeurés étrangers. Quant au comte de La Rochefoucauld, bien qu'aucune charge spéciale n'ait été relevée contre lui, tant les principaux instigateurs avaient habilement manœuvré, il est à peu près certain qu'il était entré dans le complot dont son beau-frère était, comme le disaient les conjurés, « le capitaine muet. » Prévenu à temps par la duchesse d'Uzès, il se tenait prêt à passer en Allemagne, déguisé en marchand, aussitôt qu'il aurait cru sa sécurité menacée La découverte de la conspiration et la répression terrible à laquelle elle donna lieu, rendirent les Guise plus puissants que jamais. Les mécontents changèrent alors de tactique; et, croyant trouver un point d'appui dans les états généraux, Coligny demanda formellement leur convocation. C'était s'abuser étrangement sur l'état des esprits; mais, comme toutes les minorités passionnées, les calvinistes s'exagéraient beaucoup l'importance de leurs forces. Malgré les pressantes instances de Madeleine de Roye, sa belle-mère, le prince de Condé accompagna son frère aîné à Orléans où la cour se trouvait alors; tous deux furent arrêtés et n'échappèrent au supplice que par la mort imprévue de François II. Cet evènement changea subitement la situation; les Bourbons recouvrèrent en même temps leur liberté et leur influence, que les Guise n'essayèrent même pas de combattre : car ils savaient que tôt ou tard l'opinion publique les ramènerait au pouvoir. La question religieuse s'imposait aux gouvernants : il fallait, en effet, choisir entre la maison de Lorraine, en laquelle semblait s'incarner la répulsion nationale pour les nouvelles doctrines, ou bien s'appuyer sur les grands seigneurs qui ne pouvaient manquer de faire chèrement payer leur concours. La reine-mère avait trop de perspicacité pour ne pas redouter le danger d'une alliance avec les calvinistes; mais elle haïssait les Guise, qui, en maintes circonstances, l'avaient froissée par leur insupportable hauteur. Elle pensa qu'en mettant les partis aux prises, elle s'assurerait pour elle-même l'indépendance du pouvoir. Elle se croyait dans une de ces petites républiques italiennes, où les intérêts et l'ambition de quelques factieux se servaient de contre-poids mutuel, et ne comprit pas que, dans la lutte qui allait commencer, la concentration du pou-

Digitized by Google

voir et l'unité nationale, acquises au prix d'efforts séculaires, pouvaient se trouver en péril. Elle feignit tout à coup une grande sympathie pour le calvinisme et éveilla les défiances des catholiques en favorisant le colloque de Poissy, espèce de tournoi oratoire, après lequel les deux partis s'attribuèrent également la victoire et se séparèrent plus divisés que jamais. Sous l'inspiration du chancelier de l'Hôpital, dont les idées de tolérance contrastaient étrangement avec l'effervescence des croyances religieuses de son siècle, elle fit publier l'édit de janvier 1562, qui étendait et confirmait les libertés accordées précédemment par celui de 1561. C'était donner trop et trop peu ; trop, au gré des catholiques, qui regardaient leurs adversaires religieux comme les pires ennemis de l'état, trop peu pour les chefs protestants, qui, sous couleur de liberté religieuse, n'aspiraient qu'à s'emparer du pouvoir. L'édit de janvier était appliqué à grand'peine et rencontrait dans les corps judiciaires et les autorités locales d'invincibles résistances. Les calvinistes se préparèrent à une lutte ouverte, et les secrètes dispositions de la reine-mère semblaient les y pousser. La Rochefoucauld lui avait dépêché son confident Mergey, pour la sonder sur la ligne de conduite qu'il aurait à tenir. « Elle luy manda qu'il ne fit point de difficulté de se joindre à monsieur le p ince... » Mergey se rendit également auprès du prince de Condé, prit communication d'une lettre écrite par la reine, « qui le prioit d'avoir pitié de la mère et des enfans, » et en rapporta copie au comte de La Rochefoucauld. « Estant arrivé à Verteuil, ajoute le chroniqueur, « je treuve monsieur le comte en la salle basse, avec compagnie de dames, lequel, me voyant entrer, fust comme tout transi, et se levant, me fist signe que je le suivisse, ce que je fis. Il entra dans la galerie qui regarde sur la rivière, ferma la porte par derrière, où je luy rendis compte de tout mon voyage; lequel ayant entendu tout, s'appuya sur l'une des fenêtres qui regarde la rivière, où il demeura un gros quart d'heure sans dire un mot; puys se retournant vers moy, me demanda ce qu'il debvoit faire; auquel je fis response que je n'avois pas l'esprit capable, ni l'experience suffisante pour le conseiller en affaires de cette importance, et qu'il falloit qu'il prit conseil en luy-mesme. Lequel me répliqua qu'il estoit bien résolu de ce qu'il debvoit faire, mais qu'il vouloit que je luy donne mon advis. Alors, je luy dis, puisqu'il me commandoit, qu'il debvoit faire ce que la royne et monsieur le prince luy mandoient puisqu'il y alloit du service de leurs majestés et de leur liberté. Il me dit alors que telle estoit sa volonté et résolution (1). » Ce naïf récit nous fait assister à la lutte intérieure qui précéda, chez le comte de La Rochefoucauld. sa détermination de se joindre au parti du prince de Condé. Sans doute, il avait pour excuse les

(1) MERGEY, *Mémoires*, collection Michaud et Poujoulat.

Digitized by Google

artificieuses avances de la reine (1), mais il était trop initié à la politique des chefs de la conjuration d'Amboise pour n'en pas mesurer toute la portée ; de là ses angoisses et ses hésitations. La guerre, préparée de longue main (2) n'attendait plus qu'un prétexte pour éclater. Le prétendu massacre de Vassy le fournit. Vingt-cinq jours après cet événement, le comte de La Rochefoucauld convoquait à Saint-Jean-d'Angély une assemblée de la noblesse protestante de Saintonge. Là un ministre d'Arvert Charles Léopard, s'efforça d'entraîner par sa fougueuse éloquence les gentilshommes qui hésitaient encore à prendre les armes. Il fut convenu que les réformés s'assembleraient à Brioux, pour de là se diriger sur Orléans. Ils partirent le 3 avril, le lendemain de l'occupation de cette ville par Condé ; ce prince avait résolu de faire de cette place, admirablement située pour une guerre à l'intérieur, le centre de ses opérations militaires. Il y reçut, le 8 avril, le comte de La Rochefoucauld et les quatre cents gentilshommes qui l'accompagnaient. Trois jours après, un acte d'association était signé entre les princes, seigneurs et capitaines réunis à Orléans : ils s'engagèrent à se dévouer, corps et biens, pour le triomphe de la cause calviniste, et le prince de Condé fut proclamé leur chef. Le comte de La Rochefoucauld avait été l'un des premiers signataires. Cependant la reine-mère espérait arrêter par d'habiles négociations le déchaînement de la guerre civile. Elle demanda une entrevue au prince de Condé. Cette conférence eut lieu à Thoury, dans la Beauce, le 2 juin 1562. François de La Rochefoucauld y escorta son beau-frère, à la tête de trente chevau-légers, ceints de l'écharpe blanche adoptée comme signe de ralliement par les chefs calvinistes. On put croire un instant que les gentilshommes des deux escortes, confondus dans un mutuel rapprochement, étaient sur le point d'abjurer leurs haines ; il n'en fut rien, et les casaques blanches, aussi bien que les casaques cramoisies, dit d'Aubigné, se séparèrent les larmes aux yeux ; mais les négociations n'eurent d'autre résultat que de permettre à la cour d'organiser les forces nécessaires à sa défense. Le 29 juin, La Rochefoucauld, Dandelot et les autres seigneurs, porteurs de l'ultimatum des calvinistes, se présentèrent à Beaugency devant la reine, et déclarèrent qu'ils ne déposeraient les armes que lorsqu'ils auraient obtenu la pleine et entière exécution de

---

(1) Tavannes prétend également que Catherine de Médicis avait écrit à la duchesse de Savoie d'aider le soulèvement des huguenots à Lyon, en Dauphiné et en Provence. *Mémoires*, collect. Michaud et Poujoulat, p. 101.

(2) La Noue dit, en parlant de la prise d'armes qui suivit le massacre de Vassy : « Aucuns ont pensé qu'on avoit prémédité cecy de longtemps, ou qu'il estoit advenu par la diligence des chefs : mais je puis affirmer que non... » Cette affirmation est au moins téméraire : car si les chefs, ce qui n'est pas douteux, se préparaient à la guerre, est-il admissible qu'ils n'aient pas à l'avance organisé leurs forces ?

(3) *Mémoires* de Condé, t. III, p. 258.

Digitized by Google

l'édit de janvier. La rapidité avec laquelle s'était propagée l'insurrection protestante indiquait qu'on ne se trouvait point en présence d'un grand mouvement populaire; les masses sont plus lentes à se mouvoir. Tandis que Montluc arrêtait les progrès de la rébellion en Guyenne, et que le baron des Adrets localisait la lutte en Dauphiné, Conde et Coligny ne voyaient point augmenter le nombre de leurs soldats; ils en étaient réduits à solliciter le secours des reîtres allemands et à supplier la reine Elisabeth de prendre fait et cause pour ses coreligionnaires de France. La Rochefoucauld fut mêlé à ces négociations. Les calvinistes avaient compté sur un concours désintéressé; ils durent abandonner cette espérance. Ce fut en livrant le Hâvre aux Anglais et en s'engageant à leur céder Calais, qu'ils obtinrent de la reine d'Angleterre la promesse d'un secours en hommes et en argent. Tout ce que l'on peut dire pour atténuer la honte d'une pareille détermination, c'est qu'ils supposaient que l'occupation de ces places serait seulement temporaire. « Je vins à Orleans, » écrit l'agent de la reine Elisabeth, « je dînai avec le prince; M. l'amiral, M. Dandelot et M. de La Rochefoucauld y étaient. Quand la table et les chaises eurent été rangées, nous nous assîmes tous les cinq comme en un conseil... L'amiral me dit alors que, s'ils vous livraient maintenant Calais ou si vous gardiez encore le Hâvre, quelle infamie et quelle honte ce serait pour eux, non seulement dans ce siècle, mais dans l'histoire; à jamais, ils seraient réputés infâmes et tout le monde parlerait mal d'eux (1). » Ils se resignèrent cependant à accepter les odieuses conditions d'Elisabeth, et rien ne peut mieux, que cette énergique protestation de leur conscience, révélée par un témoin non suspect, faire comprendre jusqu'à quel point la passion politique est propre à égarer les esprits les plus clairvoyants, lorsqu'elle arrive à les dominer.

La Rochefoucauld revint en Saintonge pour y faire quelques recrues et donner la main au petit corps d'armée que Duras commandait en Guyenne. Il chercha à ranimer le zèle des gentilshommes saintongeois dans un nouveau synode tenu à Saintes, où, contrairement à l'opinion défendue par Guy de Belleville, les ministres affirmèrent que « en bonne conscience il était légitime de prendre les armes pour la délivrance du roi et la défense de la sainte religion opprimée par les Guise. » Ces efforts prouvent combien la noblesse calviniste hésitait à s'engager dans la voie où les grands seigneurs cherchaient à l'entraîner. Une tentative auprès des bourgeois de La Rochelle ne fut pas mieux accueillie; et l'enthousiasme des premiers jours s'était tellement refroidi, que le sieur de Châteauroux s'empara de Saint-Jean-d'Angély, où la Rochefoucauld avait établi garnison, et y entra sans coup férir.

---

(1) *Histoire des princes de la maison de Condé*, par M. le duc d'Aumale, t. Ier, pièces et documents, p. 120.

Digitized by Google

La Rochefoucauld, voyant que les négociations avec La Rochelle n'avaient aucune chance de succès, essaya de surprendre cette ville. Le 26 septembre 1562, il se présenta devant une des portes qu'un traître avait promis de lui livrer ; il était suivi de cinq ou six cents chevaux, et en même temps un navire, monté par de nombreux soldats, essaya d'entrer dans le port. Mais le complot était connu ; et la ville se mit immédiatement en défense. La Rochefoucauld ne voulut pas rester sous le coup d'un aussi humiliant échec ; il conduisit ses troupes devant Pons, prit sans peine cette petite place forte ; puis revint mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angély où commandait alors Antoine de Richelieu. Il lui disputait la possession des faubourgs, lorsque l'annonce de la victoire de Montluc sur les troupes de Duras, en Périgord, l'obligea à lever le siége précipitamment ; il craignait, avec raison, d'être attaqué simultanément par les troupes de Montluc et par celles du duc de Montpensier qui marchaient à leur rencontre. Il put cependant rallier, à l'Ile-Jourdain, les débris des troupes de Duras et rejoindre le prince de Condé à Orléans. L'armée calviniste reçut un renfort plus sérieux dans les quatre mille fantassins et les trois mille reitres que Dandelot ramenait d'Allemagne. Après quelques tentatives pour s'emparer du cours de la Seine, l'amiral se dirigea vers Le Hâvre afin d'y recevoir l'argent que la reine d'Angleterre lui avait promis, et qui lui était indispensable pour la solde des mercenaires allemands ; mais il rencontra sur son chemin le connétable de Montmorency, que la régente avait mis à la tête de l'armée royale. Le 19 décembre 1562, fut livrée la bataille de Dreux. La Rochefoucauld commandait un corps de cent gentilshommes qui chercha vainement à entamer les bataillons suisses. « Il n'y gagna, dit Mezeray, que des coups de piques. » Il arriva à temps cependant pour dégager l'amiral de Coligny près de tomber entre les mains du maréchal de Saint-Andre. Sa charge fut si vigoureuse que le maréchal fut renversé, fait prisonnier, et tué par un de ses ennemis personnels, Perdriel de Bobigny.

La perte de cette bataille, où 8,000 hommes restèrent sur le terrain, fut un véritable désastre pour les calvinistes, et grandit encore la renommée de François de Guise à qui seul était due la victoire. Coligny, proclamé chef de l'armée calviniste, se replia sur Orléans, centre de ses opérations. La Rochefoucauld s'était déjà saisi de Gergeau ; mais l'approche du duc de Guise obligea l'amiral à battre en retraite. Tandis qu'il prenait la route de Normandie, au mois de janvier 1563, malgré les rigueurs de l'hiver, le siége fut mis devant Orléans, laissé sous le commandement de Dandelot. La brèche était déjà praticable et le jour de l'assaut fixé, lorsque le duc de Guise périt assassiné. Le nom de La Rochefoucauld se trouva malheureusement mêlé à ceux des seigneurs calvinistes instigateurs de ce meurtre, prétexte et excuse de tant d'autres crimes. Le coup de pistolet de Poltrot de Mere sauva la cause protestante et débarassa Catherine de Médicis de l'homme qu'elle redoutait le plus. Elle crut

Digitized by Google

le moment favorable pour offrir la paix aux réformés, et, le 19 mars 1563, un mois après l'attentat d'Orléans, elle signait avec le prince de Condé la paix d'Amboise, qui assurait une tolérance religieuse plus large peut-être que ne le comportait l'état de l'opinion publique. Pendant le voyage qu'elle entreprit, avec le roi, dans le Midi et dans l'Ouest de la France, Catherine de Médicis, put se convaincre que l'agitation protestante était toute superficielle, et ne présentait réellement de dangers qu'en raison de l'appui qu'elle rencontrait dans la haute aristocratie. Aussi crut-elle pouvoir donner quelques satisfactions aux récriminations des catholiques, en restreignant par un édit interprétatif les concessions de l'édit d'Amboise. Il n'en fallait pas tant pour exciter les défiances toujours en éveil des calvinistes. On avait les plus grands ménagements pour leurs chefs ; mais, en même temps, on cherchait à s'assurer des places fortes qui pendant la dernière guerre s'étaient déclarées pour les protestants. Le moment semblait donc favorable pour recommencer les hostilités. Dans une assemblée, où étaient réunis l'amiral, le prince de Condé, Dandelot, La Rochefoucauld, Briquemaut, Boucard et d'autres chefs (1), on reprit le projet tant de fois caressé de s'emparer de la personne du roi, afin de pouvoir gouverner sous son nom avec l'apparence de la légalité ; peut-être même entrait-il dans le projet des chefs ligués, comme le prétend Montluc, de se débarrasser de tout ce qui entraverait leur domination absolue (2). Le roi était à Monceaux, et pouvait facilement être surpris. Rendez-vous fut assigné dans la petite ville de Rosay, en Brie (3), peu distante de la résidence royale, pour le 29 septembre. Mais aussitôt que les calvinistes se furent mis en marche, la reine en reçut avis ; elle eut le temps de s'enfermer à Meaux, et de mander six mille Suisses nouvellement levés qui ramenèrent la cour à Paris. La Rochefoucauld et Dandelot, à la tête de deux corps, l'un de 300, l'autre de 200 cavaliers, chargèrent à diverses reprises les colonnes des Suisses sans réussir à les entamer. Les calvinistes durent se résoudre à abandonner les coups de mains pour la guerre ouverte ; ils décidèrent de bloquer Paris, entreprise singulièrement téméraire, si l'on songe que l'armée royale était de beaucoup supérieure à la leur. Le 9 novembre 1567, le connétable, dont la temporisation excitait déjà les murmures de la population parisienne, marcha à l'ennemi. Le lendemain, il livrait la bataille de Saint-Denis. Les calvinistes furent défaits ; mais l'action s'était engagée à trois heures après-midi, trop tard par conséquent pour qu'on pût poursuivre utilement la victoire. Enfin le vieux

(1) Le lieu de cette réunion est indiqué à Vallery par d'Aubigné, à Noyers, autre château du prince de Condé, par d'autres historiens.

(2) Montluc, *Comment.*, liv. IV.

(3) C'est par erreur que d'Aubigné indique Roye, qui est en Picardie.

Digitized by Google

connétable, blessé et fait prisonnier dans la mêlée, fut tué d'un coup de pistolet par l'écossais Robert Stuart (1).

La bataille de Saint-Denis privait l'armée catholique de son chef, et n'amenait guère d'autres résultats qu'un affaiblissement sensible des forces calvinistes; toutefois, cet échec fut promptement réparé par l'arrivée des reitres allemands de l'électeur Jéan-Casimir. Charles IX, dans le but de prévenir la rivalité des compétiteurs, venait de mettre son frère le duc d'Anjou, à peine âgé de seize ans, à la tête de l'armée; mais ce dernier ne put empêcher la jonction des allemands avec les troupes du prince de Condé; elle eut lieu à Pont-à-Mousson, le 11 janvier 1568. L'armée protestante vint mettre le siége devant Chartres pour obliger le duc d'Anjou à commencer les hostilités. La reine-mère, effrayée de voir la couronne de son fils devenir l'enjeu d'une seule bataille, tenta un accommodement; les chefs huguenots, peu sûrs de leurs alliés d'outre-Rhin, s'y prêtèrent volontiers; et la paix de Longjumeau, que la malignité publique dénomma paix *mal-assise*, fut négociée et signée, excitant, comme toujours le mécontentement des deux partis. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, et Catherine de Médicis songeait déjà à faire arrêter le prince de Condé. Mais Tavannes, à qui cette mission avait été confiée, l'ayant jugée trop périlleuse, fit en sorte que le prince, alors au château de Noyers, et Coligny, qui se trouvait non loin de là, fussent prévenus à temps. Par une marche rapide, que favorisa le maréchal de Vieilleville, ils purent gagner le Poitou et La Rochelle. Condé entra dans cette ville, le 18 septembre; Coligny et La Rochefoucauld l'y attendaient depuis quelques jours. La Rochelle, qui, pendant les premières guerres, avait obstinément refusé de se déclarer pour les calvinistes accueillit avec enthousiasme les chefs refugiés dans ses murs. Ceux-ci crurent rehausser encore le prestige de leur cause en déterminant la reine de Navarre à venir au milieu de leur armée avec le jeune Henry de Navarre, son fils, le plus proche héritier de la couronne après les princes de la famille royale. La Rochefoucauld dépêcha un de ses serviteurs, « lequel demeura, dit Montluc, plus de quatre heures enfermé avec la reine dans son cabinet, » et la décida à prendre le chemin de la Saintonge. Condé, La Rochefoucauld et Coligny allèrent au devant d'elle jusqu'à Montlieu. La Rochefoucauld poussa avec activité la levée des troupes, qui reçurent un important renfort de quatre mille hommes de pied réunis dans le Quercy, le Périgord et l'Auvergne. Saintes fut livré par trahison. Charles de Vivonne, sénéchal de Saintonge, commandait à Saint-Jean-d'Angély, avec le sieur de La Coustaudière; il abandonna

(1) C'est du moins la version de Davila, et, étant connus les antécédents de Stuart, qui passait pour être l'assassin du président Minard, elle parait assez vraisemblable. D'autres historiens prétendent, au contraire, que Stuart sommait le connétable de se rendre, lorsqu'un autre écossais lui tira par derrière un coup de pistolet.

Digitized by Google

la place, à la première nouvelle d'une attaque (1). Angoulême, assiégé par La Rochefoucauld et Coligny, repoussa un premier assaut et n'ouvrit ses portes que le 15 octobre.

L'armée protestante, composée d'éléments divers et mal disciplinés, malgré la loi militaire publiée par Coligny et Condé, se livra, sous les yeux et avec l'assentiment de ses chefs, aux plus déplorables excès. L'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes fut en partie détruite ; à Saint-Jean-d'Angély la magnifique église abbatiale, déjà dévastée en 1562, fut démolie par les soldats de Boucard, ancien écuyer de Henry II, devenu grand maître de l'artillerie calviniste. Il est bien peu de nos églises de Saintonge qui ne porte la trace de cette fureur iconoclaste, tache ineffaçable sur la mémoire de ceux qui l'ont favorisée ou n'ont pas su la réprimer. Pons fut la seule ville de la Saintonge qui essaya d'opposer quelque résistance ; mais elle dut céder devant des forces trop supérieures, et à l'entrée de l'hiver, toute la province était sous l'autorité des protestants.

Le duc d'Anjou, à la tête de dix-huit mille fantassins et de trois mille chevaux, marchait à la rencontre de l'armée calviniste. Après quelques escarmouches sans importance, les rigueurs de l'hiver suspendirent les hostilités ; mais, au commencement de mars, l'armée royale se porta rapidement sur Châteauneuf et franchit la Charente avant que les huguenots aient eu le temps de concentrer leurs forces. L'amiral tenta un mouvement de retraite vers Jarnac, où se trouvait le gros de l'armée protestante ; il n'eut pas le temps de l'exécuter, et fut attaqué et mis en déroute avec l'avant-garde qu'il commandait. Condé arriva fort à propos, rallia les fuyards ; et, s'appuyant sur la droite d'un étang, sur la gauche d'une colline qui le préservait contre un mouvement tournant, il accepta le combat. Ce prince fit, en cette occasion, preuve d'un courage et d'une énergie véritablement extraordinaires ; il s'était blessé, la veille, en tombant de cheval. Au moment où il rangeait ses troupes en bataille, le cheval de La Rochefoucauld lui lança une ruade qui lui fracassa la jambe, « de telle sorte, dit d'Aubigné, que l'os perçoit la botte. » Il n'en continua pas moins à combattre, jusqu'à ce qu'ayant été renversé sous son cheval et privé de tout mouvement, il fut tué d'un coup de pistolet au moment où il rendait son épée à Tizon d'Argence. La Rochefoucauld et Montgommery commandaient la droite de l'armée sur le bord de l'etang. Après une longue résistance, ils furent contraints de prendre la fuite, et se réfugièrent à Angoulême, puis à Cognac, où s'était ralliée l'armée calviniste qui n'avait pas, pour ainsi

(1) « M. de La Chastaignerave, séneschal de Xaintonge, et La Coustaudiere, avec quelques compagnies de gens de pied, estans en garnison devant Saint-Jehan-d'Angély, pour quelque différent qu'ilz avoient entre eux, advertis qu'on les venoit assiéger, s'en sortirent, et les autres se saisirent de ladicte ville de Cougnac. » *Journal de Syrueilh*, dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 248.

Digitized by Google

dire, pris part au combat. Dandelot et l'amiral, d'abord retirés à Saint-Jean-d'Angély, vinrent les y rejoindre. C'était la troisième bataille rangée perdue par les calvinistes. La mort du prince de Condé les privait d'un général doué au plus haut degré de toutes les qualités d'un chef de parti. L'amiral n'avait que des talents militaires fort contestables, et une audace qui était loin d'égaler son ambition. Enfin, le désastre de Jarnac avait produit le plus déplorable effet sur l'opinion publique. Dandelot, La Rochefoucauld et Coligny le comprirent, et, dans un document adressé de Saintes à la reine d'Angleterre, ils s'efforcèrent d'atténuer l'importance de leur échec en démentant « les bruits faux de l'événement du 13 du mois passé (1) ». Ce document, outre leurs signatures, porte aussi celles du jeune prince de Condé et du roi de Navarre, dont l'amiral venait de se déclarer le lieutenant. La Rochefoucauld fut le premier à reconnaître l'autorité du nouveau chef de la ligue calviniste, et son exemple entraîna toute la noblesse de Saintonge. De leur côté, les soldats vaincus à Jarnac, se consolaient de leur défaite en répétant ce refrain qui prouve leur confiance en ceux qui les commandaient :

Le prince de Condé
A été tué ;
Mais monsieur l'amiral
Est encore à cheval
Avec La Rochefoucauld
Pour achever les papaulx. (2).

Tandis que le duc d'Anjou perdait un temps précieux en essayant d'enlever Cognac et les autres places occupées par les protestants, ceux-ci recevaient un nouveau renfort de six mille fantassins et de huit mille reîtres conduits par le duc de Deux-Ponts. Le duc d'Aumale, après avoir vainement essayé de les arrêter au passage, vint rejoindre l'armée royale qui était alors, malgré les secours reçus de l'Italie et de Flandre, fort inférieure à celle des calvinistes. En attendant de reprendre la campagne, le duc d'Anjou établit son camp à Laroche-L'Abeille, en Limousin. C'est là que vint l'attaquer l'amiral, le 23 juin 1569. Le comte de Larochefoucauld et le prince d'Orange commandaient le corps de bataille. Les troupes de Strozzi, qui occupaient un coteau couvert de broussailles, reçurent le premier choc; elles auraient été difficilement délogées sans une imprudence de leur chef, récemment promu colonel général de l'infanterie, et qui, pour se signaler, crut devoir charger l'ennemi jusque dans la plaine. L'amiral lança aussitôt sa cavalerie qui enveloppa les catholiques ; une violente pluie d'orage éteignant les mêches de leurs arquebuses, ne leur permit pas de faire usage de leurs

(1) *Hist. des princes de la maison de Condé*, t. I, pièces et documents.
(2) Brantôme, *Mém.*, t. IV.

Digitized by Google

armes. Là périrent vingt-deux capitaines et trois cents soldats. Strozzi fut fait prisonnier. La position fut mieux défendue à la droite de l'armée royale, et le seul avantage remporté par l'amiral, fut de camper sur le lieu même où avait eu lieu l'engagement (1); il espéra pendant quelques jours obliger les catholiques à abandonner leurs fortes positions pour venir l'attaquer; mais le manque de vivres le contraignit de se retirer en Périgord. Tandis que le duc d'Anjou, sur les conseils de Tavannes et de la reine-mère, se décidait à laisser le champ libre à l'armée calviniste pour qu'elle s'usât par des marches fatigantes et des entreprises stériles, l'amiral, comme s'il eût voulu favoriser le plan de ses adversaires, résolut d'assiéger Poitiers. En passant à Châtellerault, le comte de La Rochefoucauld tomba malade « en telle extrémité, dit Mergey, qu'il fust comme abandonné, ne pouvant quasi plus parler, et ne voulant voir personne, non pas mesme monsieur l'admiral. » Il revint cependant à la santé; mais il ne parut pas au siége de Poitiers, ainsi que l'avancent certains historiens. Cette ville se défendit vaillamment, et les maladies contagieuses firent bientôt plus de ravages que le canon des catholiques dans les rangs des assiégeants. Coligny, malade lui-même, leva le siége après deux mois d'inutiles efforts. La bataille de Montcontour, dans laquelle l'armée royale remporta sur les calvinistes, affaiblis et démoralisés, une victoire complète, vint pleinement justifier les calculs de Tavannes. Coligny et les princes se réfugièrent à Parthenay sous la protection d'une escorte de trois cents cavaliers. La Rochefoucauld et La Noue furent faits prisonniers; ils réussirent néanmoins à tromper la surveillance de leurs gardes, et gagnèrent La Rochelle. Tout ce que l'amiral put rallier dans cette ville de la brillante armée qu'il commandait naguères, ne s'élevait pas à plus de neuf cents chevaux et de deux mille reîtres; mais ce fut dans ces circonstances désespérées qu'il donna la preuve de cette inébranlable tenacité, l'un des traits les plus saillants de son caractère. Tandis que le duc d'Anjou et le roi Charles IX s'attardaient au siége de Saint-Jean-d'Angély, Coligny, après avoir laissé à La Rochefoucauld, à Soubise et à La Noue le commandement en Saintonge, passait sans difficultés la Dordogne et le Lot, et se dirigeait sur Montauban, Toulouse et Nîmes dont les protestants venaient de s'emparer. C'est là qu'il annonça aux gentilshommes qui l'accompagnaient, et dont le nombre s'accroissait chaque jour, son intention de les ramener sous les murs de Paris. Il remonta, en effet, la vallée du Rhône à la tête d'une armée plus redoutable que jamais, et il était déjà parvenu dans le Forez, quand les

(1) *Hist. des guerres civ. de France*, t. I, p. 334. — Tavannes prétend, dans ses mémoires, que ce fut l'imprudente audace de Martigues et du duc de Guise qui entraîna une partie de l'infanterie.

Digitized by Google

premières ouvertures pour la paix lui furent faites. Pendant son absence, les chefs protestants de Saintonge avaient repris l'offensive. La Rochefoucauld s'empara du château de Soubise, où La Rivière-Puytaillé l'aîné, avait mis garnison, et soumit rapidement tout le littoral, de la Charente à l'embouchure de la Gironde. Son triomphe fut cependant de courte durée : Brouage et Royan étaient toujours au pouvoir des catholiques et les troupes de La Rochefoucauld s'étaient à peine retirées, que Puytaillé replaçait toute la contrée sous l'autorité du roi. Mais cet intrépide capitaine fut tué au moment même où Pontivy, nommé général en chef des calvinistes, allait assiéger Brouage. Cette ville capitula; Saintes et Pons tombèrent aussi en son pouvoir, et il allait attaquer Saint-Jean-d'Angély, lorsque, le 8 août 1570, fut signée la paix de Saint-Germain. Les concessions des traités de Longjumeau et d'Amboise étaient de nouveau confirmées, et les calvinistes obtenaient quatre places de sûreté : Montauban, La Rochelle, Cognac et La Charité. Ce fut le 26 août 1570 que la paix fut proclamée à La Rochelle par La Rochefoucauld en présence de la reine de Navarre.

La faveur extraordinaire accordée aux huguenots après la paix de Saint-Germain, justifie l'accusation portée contre la reine-mère d'avoir longuement arrêté et prémédité le massacre de la Saint-Barthélemy. Sans doute, l'explosion subite de la fureur populaire donna à cet acte horrible un caractère d'atrocité que ne soupçonnaient peut-être pas ceux qui en avaient arrêté le plan; mais n'eût-on projeté d'atteindre que les chefs de la faction protestante, la responsabilité de tous les crimes dont la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le signal n'en pèsera pas moins éternellement sur la mémoire de Catherine de Médicis et de ses conseillers. Après Coligny, le comte de La Rochefoucauld était considéré comme le personnage le plus important du parti protestant; il fut désigné par le roi de Navarre pour être témoin de son mariage avec la sœur de Charles IX. Le roi, qui aimait sa conversation enjouée et spirituelle, l'accueillit avec de grandes démonstrations d'affection. Il eut son logement au Louvre; mais, à la suite de l'attentat commis sur Coligny, il vint, à la demande de l'amiral, occuper un logement voisin du sien, dans une maison où il n'y avait, dit Mergey, « ni hoste ni hostesse. » Ce fut la cause de sa perte. Quelques heures avant le signal du massacre, le roi fit tous ses efforts pour retenir La Rochefoucauld; « il le voulut faire arrester et coucher dans sa chambre. Ledit comte dict qu'il n'en feroit rien et qu'il le tenoit là pour le fouetter la nuit et ne faire que le fol, comme quand ils estoient ensemble, et monsieur de Maulévrier et autres, et qu'ils en faisoient de bonnes. Ledit comte de La Rochecauld s'en alla, où, quand le matin, on vint pour fouler et rompre la porte de sa chambre, pour le tuer, pensant que ce fust le roy qui le vint fouetter, il se leva et s'habilla aussitôt en criant: « Ce sont jeux du feu roy vostre père, vous ne m'y attrapperez » pas: car je suis tout chaussé et vestu ». Et ayant commandé qu'on

Digitized by Google

ouvrist, il fust tué en pensant à autre jeu (1) ». Ainsi périt le comte François de La Rochefoucauld; il tomba victime des fureurs que sa turbulente ambition avait déchaînées, et la mort des principaux promoteurs de la guerre civile, violente comme la sienne, devait faire éclater la vérité de cette parole de l'Evangile : « Quiconque tirera l'épée, périra par l'épée. »

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Archives du Poitou, t. IX, 1880, contiennent : *Lettres de Besly, conseiller et avocat du roi au siége de Fontenay-le-Comte, à Pierre Dupuy, avocat au parlement de Paris*, pour l'informer : 1° p. 38, que La Rochelle est opprimée par les francs-bourgeois (3 octobre 1616) ; — 2° p. 62, que le Poitou est en repos, mais qu'on est inquiet d'une assemblée convoquée à La Rochelle, et que le duc d'Epernon s'oppose à la démolition des fortifications de Surgères (6 mars 1617) ; — 3° p. 81, qu'il pourra visiter la ville de La Rochelle dans son deuil (30 septembre 1619) ; — 4° p. 83, que d'Aubigné s'est retiré à Saint-Jean-d'Angély (20 janvier 1620) ; — 5° p. 129, que M. de Soubise, après avoir abandonné Saujon, Dercie, Pont-l'Abbé, Sablonceaux, fait mine d'assiéger Mornac, et qu'il est maître de Royan (10 février 1621) ; — 6° p. 132, pour lui parler du siége de Saint-Jean-d'Angély (7 juin 1621) ; — 7° p. 136, des préparatifs de guerre de M. de Saint-Luc à Brouage (3 juillet 1621) ; — 8° p. 135, de la prise de Saint-Jean-d'Angély, de la destruction de ses fortifications, de la substitution de son nom à celui de Bourg-Saint-Louis; du transfert du présidial de La Rochelle à Marans (9 juillet 1621) ; — 9° p. 143, pour lui envoyer la généalogie des seigneurs de Surgères (23 octobre 1621) ; — 10° p. 144, lui annoncer l'arrivée de la flotte royale à Brouage (8 novembre 1621) ; — 11° p. 148, la destruction du port de Brouage (4 décembre 1621) ; — 12° p. 149, pour lui apprendre qu'Arvert et Mornac se sont soulevés, et que le duc d'Epernon, campé à La Jarrie, contient les Rochelais (3 janvier 1621) ; — 13° p. 151, que le duc d'Epernon, chassé de La Jarrie par la

(1) BRANTOME., *Mém.* t. IV, p. 9 et 10. D'après les *Mémoires* de Brantôme, La Rochefoucauld fut assassiné par Chicot, le bouffon du roi et son frère. La version donnée par De Thou diffère légèrement de celle de Brantôme: ce serait La Barge, officier auvergnat, qui serait venu frapper à sa porte, en lui disant d'ouvrir au nom du roi. « La Rochefoucauld ordonne qu'on le fasse entrer et aperçoit des gens masqués, croyant que le roi était de la partie et qu'il venait en plaisantant lui donner des coups de fouet, il le pria de le traiter humainement; mais les meurtriers, après avoir pillé la maison sous ses yeux, le massacrèrent cruellement à demi-nu ». DE THOU, liv. 52.

Digitized by Google

peste, va tenir garnison à Surgères et se dirige sur Saujon pour le reprendre à M. de Soubise, qui s'est rendu maître de Dercie (31 janvier 1622); — 14° p. 154, que le duc d'Epernon et M. de La Rochefoucauld ont chassé M. de Soubise de Pont-Labbé, Saujon, Sablonceaux, Dercie et Mornac (28 février 1622); — 15° p. 175, que M. de Soubise a pris l'île de Ré (12 janvier 1624); — 16° p. 233, que le vaisseau du vice-amiral hollandais a été incendié par les Rochelais (28 juillet 1625); — 17° p. 219, que M. de Soubise s'est emparé de La Tremblade (9 mars 1625); — 18° p. 271, pour lui envoyer une dissertation sur les seigneurs de Chastelaillon et de La Rochelle aux XII[e] et XIII[e] siècles, et lui faire part de l'opinion d'Elie Vinet sur l'ancienneté de La Rochelle (18 février 1628); — 19° p. 277, pour lui dire qu'il ignore l'origine du nom de *ville blanche* donné à La Rochelle, et qu'il tâchera de découvrir l'acte du serment que les Rochelais prétendent avoir été prononcé à genoux par Louis XI, lorsqu'il prit possession de cette ville (1[er] mai 1628); — 20° p. 287, qu'on travaille à une histoire de La Rochelle, et qu'il est allé voir les ruines de Chastelaillon (7 août 1628); — 21° p. 293, pour lui envoyer sa dissertation sur La Rochelle (décembre 1628); — 22° p. 297, un poëme de Colardeau sur la prise de La Rochelle (8 janvier 1629); — 23° p. 308, pour lui expliquer que *Castrum Julii* signifie Chastelaillon (10 juin 1629); — 24° p. 303, pour l'informer qu'il a reçu une lettre de M. de Vignolles lui apprenant qu'il est chargé de détruire les fortifications de La Rochelle (14 avril 1629); — p. 115, au père Jacques Sirmond, jésuite, relative à une dissertation sur Oloron, en Béarn et Oleron en Saintonge (1[er] novembre 1620); — p. 130, à André Duchesne, géographe du roi: 1° pour lui annoncer qu'il a échoué auprès des Minimes, qui ont le cartulaire du prieuré conventuel de Surgères (16 mars-mai 1621); — 2° p. 269, pour lui envoyer copie du titre qui mentionne l'échange de la seigneurie de Benon pour la ville de La Rochelle entre Aliénor d'Aquitaine et Raoul de Mauléon (18 février 1628).

—

Avenir, de Surgères, des 15, 22 et 29 janvier, des 5 et 12 février, contient de M. Louis Delavaud, *Les marins Saintongeais. Gilles Petit* (1655-1707).

—

Bulletin de la société archéologique du Finistère, t. VIII, p. 16, contient une note bibliographique du comte Anatole de Bremond d'Ars, membre de la Société, sur un ouvrage publié, en 1667, par le P. François Le Grand, de la compagnie de Jésus, à Quimper, ouvrage à peu près inconnu des bibliographes.

—

Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin, t. XXVIII (1880), contient, p. 149-240, *Notice historique sur l'hôpital de Magnac-Laval en Basse-Marche*, par M. Alfred

Digitized by Google

Leroux. « Madeleine Bigoteau, veuve de Jean Poute, chevalier, seigneur de Forges, demeurant à Magnac, en 1707, rétablit l'hôpital de Magnac-Laval avec sa fille Madeleine Poute de Forges, née à La Rochelle en 1682, morte à Magnac en 1735, entrée le 13 octobre 1705 comme dame de charité à l'hôpital de Magnac-Laval dont elle fut supérieure de 1710 à 1735. Mlle Poute avait quitté La Rochelle, sa ville natale, dans le seul dessein de consacrer sa fortune et son temps à une œuvre de charité. Mais les Poute de Forges étant originaires de la Basse-Marche, il n'y a point lieu de s'étonner qu'elle soit venue à Magnac. On voit encore son portrait dans l'une des salles de l'hôpital de Magnac-Laval. » — P. 199, il y a une note sur l'hôpital de Chalais, au diocèse de Saintes, fondé en 1690, rétabli en 1726 : « L'hôpital de Chalais, au diocèse de Saintes (1), fondé en 1690 (2), était tombé après quelques années d'existence. En 1726, il fut autorisé de nouveau par lettres-patentes du roi. Ces lettres, qui marquent le commencement de la seconde période de son histoire, avaient été données à la requête de messire Jean de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais. Ce seigneur prit en main, vers cette époque, la restauration de l'établissement, restauration dont la nécessité est ainsi indiquée dans les lettres patentes de 1726 : « Le sei-» gneur prince de Chalais, le curé et les habitans du dit lieu » nous ont exposé que les pauvres malades de Chalais et des » environs se trouvent abandonnés, n'y ayant d'hôpital pour les » recevoir plus près de la ville que celui de la ville de Saintes, » qui en est à quatorze lieues; que d'ailleurs les pauvres » filles des nouveaux convertis, qui sont en grand nombre dans » ce pais, restent sans instruction; les legs pieux qui ont été » faits par des personnes charitables en vue de faire secourir » les pauvres malades et de faire instruire les pauvres filles du » pais demeurent presque inutiles par le défaut d'une forme » d'administration certaine et durable... » Ce fut encore le prince de Chalais qui, par l'entremise de l'évêque de Saintes (25 avril 1726), fit demander à la supérieure de Magnac le concours de quelques unes de ses sœurs. Ce concours fut accordé après autorisation de l'évêque de Limoges (20 août). A Chalais, comme quelques années plus tôt à Magnac, l'hôpital passait des mains laïques aux mains congréganistes. Mlle de Forges fut chargée d'organiser la nouvelle communauté, et d'y établir les règles et coutumes qui régissaient celle de Magnac. C'est dans ce dessein qu'elle amena à Chalais deux religieuses, qu'elle laissa du reste après elle, leur présence ayant été jugée nécessaire pour assurer l'observance de la règle établie. Grâce à la libéralité du prince de Talleyrand, l'hôpital de Chalais prospéra assez vite. Nous

(1) « Aujourd'hui dans le diocèse d'Angoulême, département de la Charente, arrondissement de Barbezieux. »

(2) « Cette date nous est fournie par le *Dictionnaire géographique* d'A. Joanne. Nous n'en saurions garantir l'exactitude. »

Digitized by Google

n'avons point à faire ici son histoire ; il nous suffit d'avoir montré que la supérieure de Magnac contribua elle-même à cette prospérité. Deux lettres adressées à l'une de ses succédantes en 1768, et une mention de voyage relevée dans un registre de comptes en 1772, prouvent que des relations subsistèrent entre les deux établissements. C'est le dernier trait que nous voulions retenir. » Voir *Bulletin* de la société des *Archives*, t. I, p. 109.

Bulletin de la société archéologique... du Vendomois, t. XIX, 1880, contient, p, 273-287 : *Essais sur l'origine des noms locaux dans la Touraine et le Vendomois*, par M. de Chaban, membre de la société des *Archives*.

Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1880, contient, p. 202, une complainte en 3 couplets « transcrite sur le feuillet blanc de la minute du contrat de mariage de Michelle de La Prade, de Vaillières en la Marche, avec Martial Manobrode Pigerolles, en date du 14 mars 1574... » C'est sans doute « un Rochelois catholique exilé de sa ville par le parti opposé, » qui la composa en apprenant les « formidables préparatifs que fit, en 1573, le duc d'Anjou pour la réduire... » De ses trois couplets nous reproduisons le premier :

Puisque je suis tout pleine de malheur,
Que je ne puis de mon mal désister,
Et que ceux-là qui m'ont mise en erreur
M'ont en leurs mains, je ne puis résister.
Je me complains,
Je plains,
Mon Dieu,
Ce lieu auquel
Il ne y a plus d'appel.

—

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes, 8 et 15 janvier, 6, 12, 19 février, 13, 19 et 26 mars, contient : *Ephémérides religieuses*, par M. l'abbé Braud; — 22 janvier, *La dévotion au cœur de Jésus*, dans le diocèse de La Rochelle, qui prouve l'existence de ce culte au XVIIe siècle, par cet opuscule : « *Officium SS. cordis Christi, illustrissimi ac reverendissimi D. D. Germani de Chasteigner de la Chateigneraye, comitis Lugdunensis, episcopi Santonensis, jussu et autoritate, ac venerabilis Capituli consensu editum, in tota diœcesi celebrandum.* Santonis, apud Petrum Toussaints, Regis et illust. D. D. Episcopi typographum. 1769. » — Les nos des 29 janvier et 6 février publient de M. l'abbé Hippolyte Caudéran, « *Comment la Véronique feust la maistresse d'escholle de nostre petite saincte Eustelle*, » vrai roman avec un titre qui semble sérieux.

—

Courrier littéraire de l'Ouest, novembre et décembre 1880, contient, p. 298-311, *Deux troubadours Pontois du XIIe siècle*, Renaud et Geoffroy de Pons, « Rainautz de Pon si fo gentils castel-

Digitized by Google

lans de Saintonge, de la marca de Peitieu, e senher del castel de Pon, que sabia trobar. En Jaufres de Pon si era uns cavalliers del castel e que sabia asi trobar, en fazia tensos con Rainaut de Pon, » étude importante, par M. C[amille] C[habaneau].

Dictionnaire universel des contemporains, par M. G. Vapereau, (Paris, Hachette, 1880), contient les notices biographique suivantes, où nous notons par un astérisque les membres de la Société:

Abel DE PUJOL, né à Paris, vers 1815, professeur de dessin à La Rochelle.

Marie-Charles-Venance, marquis d'ABZAC, général, né à Saintes, le 29 mars 1822.

*Louis AUDIAT, lauréat de l'institut, président de la *société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

*Hippolyte BARBEDETTE, né à Poitiers en 1827, critique musical, ancien juge au tribunal civil de La Rochelle, député.

*Pierre-Louis BERSOT, né à Surgères le 22 août 1816, littérateur, directeur de l'école normale supérieure, mort en 1880.

*Paul-Louis-Gabriel BETHMONT, né à Vitry-sur-Seine, le 12 octobre 1833, député de Rochefort, président de la cour des comptes.

*Jean-Baptiste-Stanislas BOFFINTON, né à Bordeaux, le 27 août 1817, ancien préfet, sénateur de la Charente-Inférieure.

Jean-François-Honoré BONHOMME, né à La Tremblade, le 29 janvier 1811, littérateur, ancien employé des finances.

*Adolphe-William BOUGUEREAU, né à La Rochelle, le 30 novembre 1825, peintre, membre de l'académie des beaux-arts, officier de la légion d'honneur.

Pierre-Eugène-Emile BRELAY, né à Puyraveau, le 7 décembre 1817, député du 2e arrondissement de Paris.

Ernest BRELAY, né à Rochefort, conseiller municipal à Paris, écrivain politique.

*Guillaume de BREMOND D'ARS, né à Saintes, le 19 mars 1810, général de division, sénateur de la Charente, grand officier de la légion d'honneur.

*Jules-Antoine CASTAGNARY, né à Saintes, en 1830, publiciste, conseiller d'état.

*Elie de DAMPIERRE, né au château de Jaumont (Landes), en septembre 1813, ancien député, président de la société des agriculteurs de France.

*Jules-Armand-Stanislas DUFAURE, né à Saujon, le 4 décembre 1798, avocat, ancien ministre, sénateur.

Alexandre-Ernest-Armand DU MESNIL, né en l'île d'Oleron, le 19 septembre 1819, ancien directeur au ministère de l'instruction publique, conseiller d'état.

Théodore DURET, né à Saintes, le 19 janvier 1839, publiciste.

*René-François-Eugène, baron ESCHASSERIAUX, né le 25 juillet 1823, à Thenac, député de Saintes, officier de la légion d'honneur.

René-Pierre-Marie ESCHASSERIAUX, fils du précédent, né à Agen le 11 mai 1850, député de Jonzac.

Digitized by Google

*Jean-Philippe-Ernest de Fauque de Jonquières, né à Carpentras, le 3 juillet 1820, vice-amiral, préfet maritime de Rochefort, littérateur.

Eugène Fromentin, né à La Rochelle, le 24 octobre 1820, décédé le 27 août 1876, peintre, auteur de quelques ouvrages littéraires, officier de la légion d'honneur.

Emile Gaboriau, né à Saujon, en 1835, mort à Paris en 1873 littérateur.

Pierre-Fédora Gaudin, né à Marennes, le 14 juin 1816, décédé à Saint-Georges de Didone, le 30 avril 1873, ancien représentant du peuple français, avocat, rédacteur de l'*Echo du peuple* de Poitiers, fondateur de l'*Union* de Saintes.

Marc-Antoine-Augustin Gaudin, né à Saintes, le 5 avril 1804, décédé en août 1880, mathématicien.

Alexis Gaudin, frère du précédent, habile photographe, rédacteur du journal *la Lumière*.

Marc-Antoine-Louis-Félix Giraud-Teulon, né à La Rochelle, le 30 mai 1816, membre de l'académie de médecine, auteur de plusieurs ouvrages.

Louis-Jean-Emmanuel Gonzalès, né à Saintes, le 25 octobre 1815, romancier, président de la société des gens de lettres.

Corentin-Léonard-Marie Guyho, né à Jonzac, le 7 juin 1811, député de Quimperlé.

Eugène Jolibois, né à Amiens, le 4 juin 1819, ancien procureur général, député de la 2e circonscription de Saintes, officier de la légion d'honneur.

*Jean-François-Anne-Thomas Landriot, né à Couches-les-Mines (Saône-et-Loire), le 7 janvier 1816, évêque de La Rochelle, archevêque de Reims, où il décéda le 8 juin 1874.

Camille-André Lemoyne, né à Saint-Jean-d'Angély, en septembre 1822, littérateur.

*Comte Anatole Lemercier, né en 1822 à Coudret (Seine-et-Oise), écrivain, ancien secrétaire d'ambassade conseiller général chevalier de la légion d'honneur, maire de Saintes, ancien député.

Paul-Emile Lecoq de Boisbaudran, dit François, né à Cognac, en 1838, chimiste, qui a trouvé le *gallium*.

*Frédéric Mestreau, né à Saint-Pierre d'Oleron, le 15 février 1825, négociant à Saintes, député de Marennes, conseiller général.

Gustave Cunéo d'Ornano, né à Rome, le 17 novembre 1845, député de l'arrondissement de Cognac.

Léopold-Augustin-Charles Pallu de la Barrière, né à Saintes, le 19 août 1828, officier de marine et littérateur.

Pierre-Clément-Eugène Pelletan, né le 29 octobre 1813, à Saint-Pallais-sur-mer, littérateur, sénateur, questeur du sénat.

Comte Oscar de Poli, né à Rochefort, le 14 mai 1838, ancien préfet, littérateur, combattant de Castelfidardo et de 1870.

Louis-Marie Meschinet de Richemond, né à Rochefort, le 4 janvier 1839, archiviste de la Charente-Inférieure, officier de l'instruction publique.

Digitized by Google

Charles Rigault de Genouilly, né à Rochefort, le 12 avril 1807, amiral, sénateur et ministre, mort le 4 mai 1873.

*Pierre-Auguste Roy de Loulay, né à Asnières, le 16 août 1818, ancien député, sénateur de la Charente-Inférieure, conseiller général.

Louis, fils du précédent, né le 8 août 1848, député de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, conseiller général.

*Jacques-Philippe Tamizey de Larroque, né à Gontaud, le 30 décembre 1828, auteur de nombreuses et savantes publications, chevalier de la légion d'honneur.

Léon Target, né à Rochefort, le 30 mars 1805, où il est mort le 14 septembre 1873, ancien ouvrier du port de cette ville et représentant du peuple.

*Léon-Benoit-Charles Thomas, né à Paray-le-Monial, le 29 mars 1826, évêque de La Rochelle et Saintes depuis 1867, prélat assistant au trône pontifical, chevalier de la légion d'honneur.

*Charles-Antoine-Honoré-Alfred Vast-Vimeux, né à Lunéville, le 8 juillet 1826, sénateur de la Charente-Inférieure, officier de la légion d'honneur, conseiller général.

—

France illustrée, par V.-A. Malte-Brun; 37e série, *Charente-Inférieure*, 4 liv., carte du département, gravures représentant: La Rochelle, avec les armes de la ville qui ne ressemblent pas au texte donné p. 18; hôpital maritime de Rochefort, église Saint-Pierre à Saintes avec une double rangée d'arbres magnifiques, outre l'histoire générale des provinces Aunis et Saintonge, contient des notices sur la Rochelle, Chatelaillon-Montmélian, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Jean-d'Angély, Taillebourg, Jonzac, Marennes, Brouage, Saint-Pierre-d'Oleron, Royan, Rochefort, Tonnay-Charente, Surgères, Saintes, Soubize, Moèze, Pons, Saujon, et une bibliographie où sont indiqués les volumes de la société des archives et les ouvrages de quelques uns de ses membres: MM. Audiat, d'Aussy, Anatole et Théophile de Bremond d'Ars, Delayant, Eschasseriaux, Kemmerer, de La Morinerie, Paul Normand d'Authon, Phelippot; les hommes célèbres, la statistique, etc. De grandes améliorations ont été apportées à cette réédition, qui se trouve au courant; elle signale jusqu'à l'ergastulum du Coteau à Saintes, sujet d'un récent mémoire de M. Lételié, dont on aurait pu aussi mentionner les ouvrages.

—

Mémoires de la société nationale des antiquaires de France, t. XLe, 1879, p. 287 du *Bulletin*, contient de M. de Lasteyrie (qui communique la photographie et l'estampage d'une inscription romaine, encastrée dans un des montants de la porte Saint-Gilles à Pons), le passage suivant: « Cette inscription peut être considérée comme inédite. Elle avait été signalée, il y a quelques années, au comité des sociétés savantes par M. l'abbé Laferrière, qui, croyant reconnaitre dans la porte de Pons les

Digitized by Google

restes d'une porte triomphale bâtie par les Romains, avait voulu trouver dans cette inscription un texte commémoratif de la victoire à l'occasion de laquelle la porte avait été élevée. M. Quicherat, auquel la communication de M. l'abbé Laferrière avait été soumise, n'eut pas de peine à démontrer combien cette interprétation était inadmissible. Il reconnut qu'il s'agissait tout bonnement d'une borne milliaire, et que les deux lettres ME de la dernière ligne, que M. l'abbé Laferrrière traduisait par *Milites Erexerunt*, devaient être le commencement du nom latin de Saintes, ME*diolanum*. (*Revue des sociétés savantes*, 5e série, t. VIII, p, 492.) Malheureusement la copie soumise à notre savant confrère était trop défectueuse pour qu'on pût rectifier le texte de l'inscription. Grâce à l'estampage, que M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, a bien voulu envoyer à M. de Lasteyrie, on peut aujourd'hui établir le texte définitif de ce monument et reconnaitre une borne milliaire de Gordien III. L'inscription doit être ainsi restituée :

IMP. caes. m. an.
TON. Gordiano
PIO FEL. aug. pont
MAX. Trib. pot. v
COS. II.....
ME.....

« On peut seulement hésiter sur le chiffre de la puissance tribunitienne à la quatrième ligne. A ne considérer que le nombre des lettres manquant aux lignes précédentes, il faudrait lire TRIB. POT. V, ce qui correspondrait à l'an 242. Mais comme l'espacement des lettres peut n'avoir pas été rigoureusement le même partout. il faut peut-être lire VI ou VII, ce qui s'accorderait avec l'année 243 ou 244. Cette borne, dont le moyen âge a fait un montant de porte, devait être placée à Pons même, sur la route directe de Saintes à Bordeaux, et marquer la distance de Pons à *Mediolanum* et de Pons à Bordeaux. — p. 146 (19 mars 1879), on lit : « M. Henri de Villefosse présente, de la part de M. le chanoine Laferrière, la photographie d'un bas relief découvert à Saintes... » Suit la description. C'est l'autel gaulois, objet d'un mémoire de M. Alexandre Bertrand, dont le *Bulletin*, t. II, p, 176, donne l'analyse; — p. 257 (5 novembre 1879) : « M. Bertrand annonce que M. B. Fillon a offert au musée de Saint-Germain le curieux groupe en pierre trouvé à Saintes, dont il a été question. » Et voilà comment nos objets les plus intéressants s'en vont enrichir les musées des autres villes. Qu'au moins on en conserve donc un moulage. — p. 178, une note de M. Longnon, sur la voie romaine de Saintes à Limoges. — p. 201, la remarque de M. Mowat, sur l'inscription du musée de Saintes dont a déjà parlé le *Bulletin*, t, II. p. 170 ; — et p. 238 : « Voici, dit M. Mowat, comment je restitue l'inscription et comment je la lis :

Digitized by Google

D.M.*et.mem.* C. IVLI. RI*g*OVERIVGI- F- VOL-MARIN- *se viro. augus*TALI- PRIMO- C- C- R- QVAESTORI- VERG*obreto Iulia*- MARINA- FILIA- *Fecit. d. s.*

D[iis] M[anibus] [et memoriæ] C[aii] Juli[i] Ri[g]overiugi fi[lii], Vol[tinia tribu], Marino, [se viro augus]tali primo, c[uratori] c[ivium] r[omanorum] quaestori, verg[obreto [Julia] Marina, filia f[ecit d[e] s[uo] ?

« Aux dieux Mânes et à la mémoire de Caius Julius Marinus, fils de Rigoveriugus, de la tribu Voltinia, premier sévir Augustal, curateur des citoyens romains, questeur, vergobret, Julia Marina, sa fille, a élevé ce monument.

« L'inscription appartient au premier tiers du premier siècle de notre ère, puisque Marinus, fils du gaulois Rigoveriugus, se pare du nom gentilice de l'un des trois empereurs de la dynastie julienne, Auguste, Tibère ou Caligula, parce qu'il avait été fait citoyen romain. Par son *cursus honorum*, il est successivement qualifié de chef des sévirs augustaux, de curateur des citoyens romains établis à Saintes, de questeur de la cité, et, finalement, d'un titre de magistrature commençant par les quatre lettres VERC qu'il me paraît impossible de restituer autrement que par le mot *Vergobreto* ou *Vercobreto*. Dans l'ordre hiérarchique municipal, il ne restait à Marinus après sa questure, qu'a être élevé au rang de duumvir ; puis donc que le groupe VERC occupe la place invariablement assignée au mot II VIRO, il faut de toute nécessité en faire l'équivalent, et je ne vois que le mot *vergobreto* qui satisfasse à cette condition ; on sait en effet que, d'une part, les duumvirs étaient les magistrats suprêmes de la colonie ou du municipe romain, de même que les vergobrets étaient ceux de la cité gauloise; et ce qui rend l'assimilation plus complète encore, c'est que cette dernière magistrature était annuelle et exercée simultanément par deux titulaires ; cela résulte de la définition même que nous en a donnée César en parlant des vergobrets éduens (*Bell. Gall.*, I, 16) : « In his Divitiaco et Lisco, qui summo magis-« tratui præerant, quem vergobretum appellant Aedui, qui crea-« tur annuus et vitae necisque in suos habet potestatem. » Tous les manuscrits portent *praeerant* que les éditeurs ont maladroitement corrigé en *praeerat*, en conjecturant sans aucun motif qu'il n'y avait qu'un seul vergobret à la fois. Il faut désormais rejeter cette opinion erronée et revenir à la leçon unanimement donnée par les manuscrits. Ceci est du reste confirmé par la légende d'une monnaie gauloise.

CATTOS CISIAMBOS VERCOBRETO

Si le mot *vercobreto* s'appliquait à un seul homme portant les deux noms Cattos Cisiambos, il devrait avoir comme eux la terminaison *os* du nominatif singulier. Mais il se termine en *o* ; c'est un nominatif duel ou pluriel; et les noms qui précèdent sont respectivement ceux des deux vergobrets en exer-

Digitized by Google

cice... Le mot *vergobretus* était encore en usage du temps d'Isidore de Séville... »

—

Recueil de la commission des arts de la Charente-Inférieure, V, 4e livraison, contient : procès-verbaux; *découverte archéologique à Tesson* en 1876, par M. l'abbé Richard, mémoire publié dans le *Courrier des deux Charentes*, du 5 mai 1878; *Monographie de Barzan*, par M. Eutrope Jouan ; *Un tombeau mérovingien à Saintes*, par M. H. de Tilly, travail complétement différent de celui qu'il a lu le 28 octobre dernier,; *Varia*, où l'on voit un cardinal de Gondi, qui n'existait point à cette époque ; un roi de France qui signe *Louis de Bourbon* une lettre, en 1622, à La Rochelle, pendant que Louis XIII était dans le midi ; et où l'on prouve l'existence d'un capitole à Saintes par des textes latins, voire français, qui disent le contraire.

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

RÉPONSES

N° 13, t. I, p. 46, 78, 104, 213, 255, 288, 344; t. II, p. 130. et t. III, p. 37. *Le chevalier de Méré.* — M. L., dans sa réponse, p. 37, t. III, après avoir cité les passages de la *Statistique de la Charente*, par l'abbé Michon, relatifs à Nabinaud et au château de Méré en Bouex, se demande si Poltrot était un Gombaud de Méré? Poursuivant ses citations, M. L. aurait pu relever également ce que Marvaud, en sa *Géographie de la Charente*, avance sur le même sujet, aux articles Aubeterre, Bouex et Nabinaud. D'après cet auteur, Poltrot aurait eu son château 1° en Nabinaud (sans doute au lieu appelé Potrop?); 2° et 3° en Bouex et en Aubeterrre, sous le nom de Méré. Mais trois châteaux pour Poltrot, c'est déjà beaucoup, et sur ces trois châteaux, deux du nom de Méré, c'est beaucoup trop et plus qu'improbable. Il faut donc choisir, en laisser un pour les Gombaud (celui de Bouex), et conserver au meurtrier huguenot le Potrop de Nabinaud, plus le Méré d'Aubeterre, si tant est qu'Aubeterre ait eu dans sa banlieue un castel de ce nom. Ce choix est imposé d'ailleurs par la proximité des deux résidences et aussi par ce que disent les historiens, que Poltrot était « un gentilhomme d'Aubeterre. » Toute la question se résume donc à savoir si, oui ou non, il y a eu réellement dans le territoire d'Aubeterre, un fief du nom de Méré, comme le rapporte Marvaud : « à quelque distance de là, sont les restes d'un petit château appelé Méré, qui aurait appartenu à l'assassin du duc de Guise. » Dans le cas de l'affirmative, il ne serait guère permis de douter que ce Méré ait été celui de Jean Poltrot.

Digitized by Google

Mais alors, quel aurait été son nom patronymique, si nous admettons que *Poltrot* ou *Pautrot* n'a été qu'un surnom, emprunté au castel situé en Nabinaud (1), tout proche d'Aubeterre? Voici notre hypothèse : « Hugues Yvalles, escuyer, seigneur du Potrot, vivait en 1481, avec Benoiste Harpedanne, sa femme, que l'on croit fille de Jehan de Harpedanne et de Marguerite de France-Valois. » (O'GILVY, t. I p. 117, et BEAUCHET-FILLEAU, t. II, article *Harpedanne*. Reste à savoir : 1° si cet Yvalles était d'une famille d'Angoumois; 2° si son domaine « du Potrot » était le Poltrop de la paroisse de Nabinaud. Deux nouvelles questions posées à M. L. et qui seraient facilement résolues par un dénombrement de la seigneurie d'Aubeterre au XVI[e] siècle. K.

—

N° 56, t. I, p. 268, 355 et 389; t. II, p. 178. *Le jeu de paume en la ville de Saintes.* — Le volume *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, cité, p. 322, une délibération du corps de ville relative à la construction d'un palais de justice : « Le minage qui se tenoit dans ladite halle sera transporté ailleurs, et aussi la boucherie sera transportée au lieu du *jeu de paulme*, vulgairement appelé Fongiroux, en la dicte ville; et pour délibérer et arbitrer des bastimens qui conviendra faire, frais, mises et despens, seront nommés les principaulx tant du présidial que de la maison de la ville que des habitans d'icelle avec des maistres experts, remettant au bon vouloir de sa majesté d'ordonner de la levée des deniers qui seront nécessaires pour cet effet; » du mois de mai (?) 1580.

—

N° 128, t. II, p. 93. *Le propriétaire de Saint-Brice, lors des conférences de Catherine de Médicis avec Henri de Navarre.* — Les nombreux auteurs qui ont parlé des conférences de Saint-Brice et de Cognac, ne s'accordent pas sur les dates de ces diverses entrevues. Celle de Cognac paraît avoir eu lieu dans le courant de mars 1587. Quant aux rendez-vous à Saint-Brice, les uns les placent au 15 septembre et au 16 octobre 1586; et les autres, plus autorisés, les fixent à partir du 13 ou du 14 décembre de la même année. Le roi de Navarre serait arrivé à Jarnac, le 11 du dit mois, et se serait présenté à Saint-Brice, le 13, avec une suite de nombreux personnages, tous armés de cuirasses, précaution qui témoignait d'une grande défiance réciproque. Dans de pareilles conditions, il est peu probable que Catherine et Henri aient consenti à reposer sous le même toit. Les proportions du château de Saint-Brice ne permettaient pas, d'ailleurs, d'y abriter une suite aussi considérable, y compris

(1) Ne pas perdre de vue qu'il y a un lieu dit de ce nom, en la commune de Nabinaud.

Digitized by Google

l'escadron volant. Tout porte donc à croire que le roi de Navarre avait sa résidence au château de Jarnac, et la reine-mère, à celui de Cognac. Saint-Brice était le terrain neutre sur lequel ils se réunissaient momentanément pour conférer. Cependant, le récit du terrible accident arrivé au Béarnais, tout près du château, semblerait indiquer qu'il y faisait sa demeure quotidienne. On sait qu'ayant voulu joûter avec les chevaux de M. de Bellièvre, son coursier, effrayé par l'apparition subite d'un troupeau de porcs dissimulés par une haie, s'abattit en l'entraînant dans une chute qui faillit lui coûter la vie. Voici comment s'expriment sur cet épisode les *Mémoires de Nevers* : « Un jour qu'il n'y avoit pas de conférence, le roi de Navarre sortit de fort bonne heure de *chez lui*,.... monta à cheval pour exécuter une partie de chasse..... Comme il fut à 50 pas du château (de Saint-Brice), il vit deux fort beaux chevaux... (Suit le récit de l'accident).... Il fut enlevé comme mort et porté au château... Deux ou trois jours après, le roi parut avec la même gaieté. »

Quoi qu'il en ait été, Saint-Brice appartenait alors à une famille qui, par son attitude et par les charges qu'elle avait remplies, était bien placée pour inspirer le même degré de confiance aux deux augustes interlocuteurs. Charles Poussard, seigneur de Fors, Lignieres, Saint-Trojan, etc., était décédé, le 10 septembre 1584, « dans sa maison de Saint-Brice », âgé de 80 ans, avec la réputation de l'un « des mieux réputés gentilshommes de tout le pays ». Il est qnalifié maître d'hôtel et panetier ordinaire du roi de France et *du roi et de la reine de Navarre*, ce qui donne à penser qu'également éloigné des prétentions de la ligue et des agitations de la réforme, il appartenait à ce grand parti des politiques qui, par ses efforts, devait contribuer à la solution transactionnelle. De son mariage avec Marguerite Girard de Bazoges, Charles Poussard laissa deux fils et deux filles, à savoir : 1° autre Charles Poussard, seigneur de Fors et de Lignières, marié à Esther de Pons, dont postérité; 2° Daniel Poussard, seigneur des Marais de Bazoges et de Saint-Brice, possesseur du château lors des conférences. Marié à Charlotte de Beaupoil, fille de Simon, écuyer, et de Jeanne Guinaudeau de Montigny, il mourut sans enfants, vers 1635, époque à laquelle ses neveux traitent de sa succession; 3° Marguerite Poussard, mariée, le 21 mars 1570, à René Goulard, chevalier, seigneur de La Ferté, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; 4° Suzanne Poussard, dame de Saint-Trojan, mariée, le 5 mai 1582, à Louis d'Ocoy, chevalier, seigneur de Couvrelles, chambellan du prince de Condé, et d'une famille protestante.

De ce mariage vint : Jean-Casimir d'Ocoy, chevalier, seigneur de Couvrelles, Saint-Trojan et Saint-Brice, marié à Jeanne de La Rochefoucauld du Parc-d'Archiac. Il vivait encore à Saint-Brice, le 7 mars 1651, et fut père de François d'Ocoy, seigneur de Saint-Trojan, de Couvrelles et de Saint-Brice, qui

Digitized by Google

se signala au siége de Cognac, en 1651, et mourut avant le 17 mars 1697. Marié à Anne de Gombaud, il en eut un fils : François-Casimir d'Ocoy, baptisé à Saint-Brice, le 26 mars 1651, et mort sans postérité, et deux filles. L'aînée, Marie-Anne d'Ocoy, qualifiée dame de Saint-Brice, baptisée en 1656, fut mariée deux fois : 1° à Adrien Gourjault, seigneur de La Millière; 2° le 12 janvier 1699, à Jean-Paul Chevalier, marquis de La Mothe d'Ayran, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis; ils vivaient encore en 1728. Madame de La Mothe d'Ayran mourut sans postérité, laissant Saint-Brice et Saint-Trojan à ses neveux Guiton de Maulevrier. Sa sœur, Jeanne d'Ocoy, baptisée à Saint-Brice, le 22 mai 1659, épousa, par contrat du 8 octobre 1681, Auguste Guiton de Maulevrier, chevalier, seigneur d'Agonnay, qui, en 1704, est dit « nouveau converti. » Il demeurait alors à Agonnay. De ce mariage, au moins trois enfants : 1° Henri-Alexandre, qui suivra; 2° Marie-Anne Guiton de Maulevrier, mariée, le 5 janvier 1707, à Charles-Bernard-Donatien de Tiercelin d'Appelvoisin, marquis de La Roche du Maine, qui se remaria (1714) à Diane Prévost de Touchimbert. Il fut père de Charlotte d'Appelvoisin, mariée au marquis de Nesmond; 3° Anne-Rosalie Guiton de Maulevrier, marraine de sa nièce en 1744.

Henri-Alexandre Guiton de Maulevrier, officier de marine, inhumé en l'église de Saint-Brice, à l'âge de 68 ans, le 10 octobre 1763, avait épousé, vers 1725, Marie-Victoire de Beaumont d'Echillais, fille de Joseph-Henri, et de Victoire de Gabaret, dont vinrent quatre enfants, un fils, mort au berceau, inhumé à Saint-Brice, le 21 septembre 1737, et : 1° Léon-Marie, qui suivra; 2° Marie-Victoire Guiton de Maulevrier, née le 18 septembre 1739, mariée, le 17 février 1767, à Jacques de Labarre de Larrivaux, seigneur de Bellemont en Royan, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis; 3° Anne-Rosalie Guiton de Maulevrier, baptisée le 17 mars 1744, mariée à Jean-Baptiste des Nanots, écuyer, conseiller au parlement de Bordeaux (1). C'est sans doute lui qui vote à l'assemblée de la noblesse, réunie à Angoulême, en 1789, par représentation « à cause de son fief de Saint-Brice ». Il y est prénommé « Daniel » (et non pas Jean-Baptiste), et qualifié « conseiller honoraire au parlement de Guienne ». De son mariage avec Anne-Rosalie de Maulevrier, est au moins provenu un fils : Jules-Léon-Marie des Nanots, né à Saint-Brice, le 2 octobre 1777. Nous ne savons si c'est ce dernier qui a vendu Saint-Brice. On raconte que le nou-

(1) D'après la tradition, ce mariage aurait eu lieu dans des conditions quelque peu romanesques. Comme M. des Nanots venait de faire l'acquisition de la terre de Saint-Brice, Mlle Anne-Rosalie se prit à pleurer à l'idée de laisser cette résidence de famille. De quoi s'étant aperçu, l'acquéreur eut la galanterie de consoler la jeune personne en lui proposant de l'épouser; ce qui fut accepté de grand cœur, comme à l'Opéra-Comique.

Digitized by Google

veau propriétaire ne fut pas peu surpris en découvrant dans les combles du château un assortiment complet de formes de cordonnier. A ses heures, le conseiller au parlement se reposait de ses travaux judiciaires par la confection de ses chaussures. Tant il est vrai que tous les goûts sont dans la nature, et qu'elle prédestine les savetiers aussi bien que les poètes !

Mais revenons à Léon-Marie Guiton de Maulevrier. Il est qualifié capitaine au régiment de Dauphin-dragons, seigneur de Saint-Brice et de Saint-Trojan, et marquis de Guiton de Maulevrier, au mariage du marquis d'Ars, en 1764. Marié à Catherine-Rose Lecomte, il en eut : 1° Honoré-Léon Guiton, marquis de Maulevrier, parrain de sa sœur, en 1786, marié (1826) à Sophie-Louise-Emmanuelle de Bremond-Vernoux, et décédé, en 1847, sans postérité, le dernier de son nom, à Vallans (Deux-Sèvres) ; 2° Zénobie-Amélie Guiton de Maulevrier, baptisée le 25 octobre 1786, morte fille, à Rohan-Rohan.

Deux écussons, peints à la fresque, se voient encore dans le chœur de l'église de Saint-Brice. Celui de droite (gauche de l'autel), donne : *D'azur à 3 soleils d'or, au chef d'or chargé de 3 lozanges de gueules*, (qui est Poussard), avec un écu en abîme : *de gueules, au pal de vair* (qui est Archiac ancien). Celui de gauche (droite de l'autel), donne : *De gueules, à 3 croissants d'argent, à la barre de même, chargée de 3 alérions de sable.* Ces armes devaient être celles des d'Ocoy ou des Gasteuil. François Gasteuil, chevalier, seigneur de Saint-Trojan, marié à Jeanne de Livenne, en eut Catherine Gasteuil, dame de Saint-Trojan, qui porta cette terre à son mari, Jean Poussard, chevalier, seigneur de Fors, panetier ordinaire du roi, gentilhomme et chambellan du duc d'Alençon, lequel vivait en 1515 et fut le père de Charles Poussard, relaté au commencement de cette réponse.

Saint-Brice appartient aujourd'hui au général de Bremond d'Ars, sénateur de la Charente, membre de la *Société des archives.* X. Y.

—

N° 136, t. II, p. 140, 182. *Feuquerolles, gouverneur de Taillebourg.* — Ce gouverneur de Taillebourg doit être le même que « Louis Artus, sieur de *Tenguerolles*, chevalier de l'ordre du roi, enseigne des gardes du corps, commandant pour son service au château et ville de Taillebourg, » lequel est parrain de Claude de Tustal, le 13 janvier 1625. Voir *Bulletin*, t. I, p. 421, *Saint-Saturnin-de-Seschaux*. M. Tortat doit avoir lu *Tenguerolles* pour *Feuqueroles.* C. D.

—

N° 151, t. II, p. 189; t. III, p. 42. *Elisabeth de La Rochefoucauld.* — M. de La Morinerie n'ayant répondu qu'en partie à cette question du chercheur, nous allons tenter de donner satisfaction à ce dernier, sur quelques points de sa question. Louis Gua, chevalier, seigneur de Saint-Coux, marié à Marie Du-

Digitized by Google

puy, en eut au moins deux enfants : 1° Joseph Gua, vivant au Breuillet, en 1703; 2° Marie-Suzanne-Françoise Gua, née à La Tremblade, mariée au Breuillet, le 10 juillet 1727, à Jean-Charles de La Vie, chevalier, conseiller au parlement de Bordeaux. Signent à son contrat : *La Rochebreuillet* et *La Rochebreuillet de Verines*. Il faut en conclure que « Joseph Roche », désigné comme petit-fils d'Elizabeth de La Rochefoucauld, n'était autre que Joseph Gua (de La Rochebreuillet) (1).

J. L.

—

N° 155, t. II, p. 190; t. III, p. 43. *Claude-Anne de Saint-Simon.* — A la note sur le portrait de Saint-Simon, publiée par M. La M., dans le dernier numéro du *Bulletin*, nous ajouterons quelques actes sur la famille Saint-Simon, extraits des registres paroissiaux de Deviat (2) : — « *1746, 9 octobre.* Le

(1) M. de La Morinerie met dans sa réponse qu'Elisabeth eut pour parrain André *Audager*. Est-il sûr d'avoir bien lu? et ne faudrait-il pas plutôt « Audayer? »

(2) Deviat est une commune du canton de Montmoreau, arrondissement de Barbezieux. L'original des anciens registres paroissiaux de cette commune est perdu; c'est du moins ce qu'on m'a affirmé. Les actes que je donne ici sont tirés de la copie qui existe au greffe du tribunal de Barbezieux, et qui date seulement du 3 février 1746. Il m'a donc été impossible de trouver l'acte de baptême de Claude-Anne de Saint-Simon, qui manque aussi, paraît-il, à Villexavier, où se trouve parmi d'autres actes intéressant la famille Saint-Simon, celui que M. Camus a publié, t. I, p. 415 du *Bulletin*. Claude-Anne de Saint-Simon, célèbre par sa vie si agitée, était un des fils de Louis-Gabriel de Saint-Simon et de Marguerite-Catherine-Jacquette Pineau de Viennay. Le 4 novembre 1770, à Barbezieux, à l'acte de baptême de Claude-Anne Drillhon, fils de Paul, avocat en parlement, et procureur fiscal de Barbezieux, et de Marie Pilon, dont il est parrain, il est qualifié « haut et puissant seigneur messire Claude-Anne, comte de Saint-Simon, fils aîné, brigadier des armées du roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien chef de brigade des gardes du corps de feue sa majesté le roy de Pologne, duc de Lorraine, appellé par substitution à la grandesse d'Espagne de la première classe ». Le 18 avril 1784, à Touzac, il est parrain de Anne Texier, fille de Paul-Dominique, écuyer, seigneur de La Pégerie et autres lieux, et de Jeanne-Luce Roche de Crassé; il est alors qualifié marquis de Saint-Simon, grand d'Espagne de la première classe, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de l'association militaire de Cincinnatus, gouverneur des ville et citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, seigneur de la baronnie de La Faye, des châtellenies de Villexavier, Tugéras, Chartuzac en Saintonge, et Giscour en Médoc. Tout indique qu'il est né dans la paroisse de Deviat, au château de La Faye, qui appartient aujourd'hui à M. Geynet; mais que d'erreurs et de divergences dans les dictionnaires sur la date de cette naissance et sur la situation du château! La Chenaye-Desbois donne la date du 16 mars 1743, sans indication de lieu. On lit dans la *Biographie moderne*, (Paris, Eymery, 1815) : « Né au château de La Faye, dans la Charente-Inférieure, en 1740. » M. Ludovic Lalanne, *Dict. hist. de la France*, le fait naître à La Faye, le 16 mars 1740. La *Biographie Didot* donne cette même date, et place La Faye près de Ruffec. Rainguet dit dans la *Biographie Saintongeaise* : « Né en 1740, au château de La Faye, commune de Villexavier; » dans les *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*, à l'article *Villexavier*, p. 234, il le dit né en 1743, « au château de Villexavier, dit de La Faye, ou de La Fée. » Dans la *Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, p. 129, M. de La Morinerie dit : « Né à Villexavier, le 16 mars 1743. » Cependant l'acte de baptême a été cherché inutilement à Villexavier. Jusqu'à preuve du contraire, il faut donc admettre que Claude-Anne de Saint-Simon est né au château de La

Digitized by Google

neuf octobre mil sept cens quarante-six, a été baptisée Thérèse, fille naturelle et légitime de Louis-Gabriel de Saint-Simon, et de Marguerite-Jacquette Pineau (1); parrain et marreinne ont été Jean Masse et Louise Oréo, qui ont déclaré ne sçavoir pas signé. O'Connor, *curé. — 1750, 1er janvier.* Le premier janvier mil sept cens cinquante, a été baptisée Jeanne-Jacquette, fille naturelle et légitime de Louis-Gabriel de Saint-Simon, et de Marguerite-Jacquette de Pineau; parrein et marreinne ont été Claude de Saint-Simon et Anne de Saint-Simon, frère et sœur, en présence des témoins qui ont déclaré ne sçavoir pas signer, excepté Dubois, domestique, qui a signé l'acte avec moi. O'Connor, *curé de Deviac. — 1751, 12 avril.* Le douze avril mil sept cens cinquante-un, a été baptisée Marie, fille naturelle et légitime de Louis de Saint-Simon, et de Catherine de Pineau; parrain et marrainne ont été Jean Dubois et Marie Beaudet qui ont signé l'acte avec moi. O'Connor, *curé. — 1752, 2 septembre.* L'an mil sept cens cinquante-deux, et le second septembre, j'ay ondoyé un enfant naturel et légitime de Louis Saint-Simon, et de Marguerite Pineau, avec la permission de l'évêque de Sainte. O'Connor, *curé. — 1754, 15 avril.* Le quinze avril mil sept cent cinquante-quatre, a esté inhumée Marguerite-Catherine-Jacquette Pinaud de Viennay de Lucé, dame marquise de Saint-Simon de La Faye (2), dans l'église de Saint-Hyllaire de Deviac, par moy soussigné, dans le saint de l'église, en présence de plusieurs éclésiastiques. Nayrat, *curé de Saint-Genis, desservant de Deviac.* »

Jules Pellisson.

— M. de La Morinerie se demande si M. Jules Pellisson s'inscrirait en faux contre les indications qu'il a données en son livre : *La noblesse de Saintonge en 1789*, et qui font naître ce personnage à Villexavier, le 16 mars 1743. Pour la date, nous n'avons rien à dire. Mais pour le lieu de naissance, M. Pellisson serait parfaitement admis à le contester. On conviendra sans

---

Faye. On sait qu'en 1789 la noblesse d'Angoumois le nomma député aux états généraux ; il était alors maréchal de camp.

Louis-Armand Garreau, imprimeur à Barbezieux, né à Cognac le 13 septembre 1817, mort aux Etats-Unis, a publié dans le *Narrateur* de Barbezieux un feuilleton intitulé : *La Maison maudite, chronique angoumoisine du XVIIIe siècle*, Sur la réclamation du général duc de Saint-Simon, sénateur, l'autorité arrêta la publication de ce roman, où Claude-Anne de Saint-Simon est très maltraité. Tout ce qui a été publié comprend la dédicace à ***, le prologue et le commencement de la première partie. Il y en a un tirage à part de 114 p. in-4° à deux colonnes, (Barbezieux, imprimerie et lithographie A. Garreau, 1852.) C'est un livre à ajouter à la bibliographie des ouvrages commencés et non terminés.

(1) Elle était fille de Jacques Pineau, seigneur de Viennay, conseiller en la grand chambre du parlement de Paris, et sœur de Jacques Pineau, seigneur de Lucé au Maine, intendant d'Alsace. La Chenaye-Desbois. *Dict. de la noblesse*, t. XV, p. 531.

(2) On voit que c'est à tort que La Chenaye-Desbois place ce décès à la date du 23 avril 1754.

Digitized by Google

doute que le marquis de Saint-Simon savait lui-même où il était né. Or, dans une lettre signée de lui, datée de Francfort, le 29 juillet 1792, et adressée à « M. Vacquier, régisseur de la terre de La Faye près Barbezieux (1) en Saintonge, France, » lettre qui nous a été communiquée par M. A. de Massougnes, il dit expressément : « Etant né au château de La Faye, dans votre voisinage, je dois mes faibles talents de préférence à ma province qui est l'Angoumois. » Voilà qui est positif et de nature à justifier M. Pellisson aux yeux de M. de La Morinerie.

K.

—

N° 161, t. III, p. 44. *Pseudonymes saintongeais.* — En cherchant bien, on verrait que *Henri Sorsène* est l'anagramme de *René Hérisson*. Paul de Sivray est M. Marchadier fils. On nous dit que Pierre Lagarenne, J. Vinolaud, L. Cyvadier, ne sont autres que M. Marchadier père, littérateur fécond et rival heureux du poète patois Burgaud des Marets.

E. L.

—

N° 162, t. II, p. 44, *M. de Saintes, auteur des* Athéismes de Calvin. — Le mot *Monsieur*, suivi d'une ville épiscopale, indique toujours l'évêque du lieu : M. de Meaux, M. de Condom, c'est l'évêque de Meaux et de Condom; Bossuet, par exemple, ou bien quelque prélat qui l'a précédé ou suivi sur l'un de ces deux sièges. M. de Saintes, c'est l'évêque de Saintes, et on appelait l'abbesse de Sainte-Marie, Madame de Saintes. Or, l'évêque de Saintes en 1650, était Louis de Bassompierre, né, le 17 août 1610, de François de Bassompierre, maréchal de France, et de mademoiselle Henriette de Balzac d'Entragues, dont les prétentions maritales occupèrent gravement l'assemblée du clergé en 1615. Voir *Collection des procès-verbaux du clergé de France*, t. II, p. 284. Madame de Sévigné, dont Louis de Bassompierre fut l'ami, ne le connaît que sous ce nom : « Le pauvre M. de Saintes s'est endormi cette nuit au Seigneur d'un sommeil éternel. Comme il était extrêmement aimable, il est extrêmement regretté. » Et plus tard : « M. d'Alby, (Gaspard de Daillon), est mort; il laisse des trésors au duc de Lude. Hélas ! comme notre pauvre M. de Saintes a disposé saintement de son bien au prix de cet avare! » Louis de Bassompierre, mort à Paris, le 1er juillet 1676, légua, par testament du 27 juin 1676, tout son bien aux églises et aux pauvres, « sans aucune charge de remploy du patrimoine que je devois avoir de mes père et mère, puisque leurs dettes ont excédé les biens qu'ils avoient au jour de leur mort. » C'était un homme fort distingué; je m'étonne que quelque biographe local

(1) Il semble résulter de ce passage, qu'il s'agit du château de La Faye, paroisse de Salles-La-Vallette, près de Montmoreau, et non pas de La Faye, canton de Villefagnan, près Ruffec, comme l'avance M. de Courcy, qui avance bien d'autres choses en sa réédition fantaisiste du P. Anselme.

Digitized by Google

n'ait pas encore tenté de faire revivre cette figure si intéressante pour la ville et le diocèse de Saintes. Voyez le magnifique éloge que fait de lui Pierre Goussainville, prêtre de Chartres, ou bien Louis-Elie du Pin. Mais a-t-il écrit? On a dit que les six premiers siècles de la *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Elie du Pin étaient de lui. Mais du Pin, qui connaissait Louis de Bassompierre, n'a cité qu'un ouvrage : « Il nous reste un monument illustre de ce grand prélat. C'est un traité, en forme de dialogues, sur le retranchement des fêtes, imprimé par son ordre en 1670. Il y établit des principes si justes et y fait paraître tant de force de raisonnement et d'érudition que je ne doute point que ceux qui liront cet ouvrage n'aient une aussi haute idée de sa science que ceux qui l'ont connu en ont de sa sainteté. » Il encouragea beaucoup les écrivains religieux de son diocèse et d'ailleurs. Voir Cochois, curé de Montboyer, archiprêtre de Chalais, Le Féron, son grand vicaire, sans compter l'abbé du Pin ou Louis Goussainville, ou même Thiers, curé de Champron.

Bassompierre n'a peut-être écrit aucun ouvrage. Mais il en aura inspiré, tracé plusieurs : de là à le croire auteur de la *Consultation faite par un avocat du diocèse de Saintes* (Voir *Entrées épiscopales à Saintes*), de la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* ou des *Athéismes*, il n'y a qu'un pas. J'ajoute que je n'ai trouvé ailleurs aucune mention de ce dernier ouvrage. Le nom même de René de Bonneau est inconnu aux biographes. Peut-être aussi *Turin* est-il un lien supposé. J'aimerais bien avoir entre les mains quelques heures les *Entretiens théologiques* de ce « théologien catholique. » Y a-t-il un nom d'imprimeur? D'autre part, la date 1650 me jette en quelques perplexités. Louis de Bassompierre, quoique nommé en 1646, n'eut ses bulles qu'en 1648 et ne fut sacré que le 17 juin 1649. Les soins de son installation, les agitations de la Fronde qui survint et qui troubla si fort Saintes et la Saintonge, ne lui laissèrent guère le temps de composer un ouvrage de polémique religieuse, au moins jusqu'en 1650, date de la seconde édition des *Entretiens*. Avait-il écrit les *Athéismes de Calvin* avant sa promotion à l'épiscopat? Il se peut. Mais un point important à éclaircir avant tout, serait de voir si la première édition du livre de René de Bonneau contient la phrase : « M. de Saintes assure au livre qu'il a fait des *Athéismes de Calvin*. » Si la première édition, contenant la phrase, est antérieure à 1646, il est évident que c'est un autre évêque de Saintes, et non Basssompierre, qui est l'auteur cherché. Mais alors quel est cet évêque? Ses deux prédécesseurs immédiats, les deux Raoul, ne passent pas pour avoir écrit de livres. Les dates nous reporteraient avant l'année 1617. Or, en 1650, on n'aurait pas appelé « M. de Saintes » un évêque décédé depuis longtemps. Cette expression désigne toujours l'évêque vivant.

—

N° 163. t. III, p. 44. *Le marin La Limaille.* — La Limaille

Digitized by Google

était saintongeais, « homme de mer de grande réputation. » Matignon mande « au capitaine La Limaille pour avoir les siens (ses navires), afin d'empescher la continuation des rençonneries, pilleries » exercées par le sieur de Lussan, qui commandait la flotte espagnole. C'est le « capitaine La Limaille, » qui, à défaut de Saint-Luc, eut le commandement en chef dans la rencontre des flottes française et espagnole en rivière de Gironde. Voir *Lettre du maréchal de Matignon à Henri IV* (13 novembre 1591, t. VII, p. 213-215 des *Archives historiques du département de la Gironde*, et deux *Récits de la rencontre des flottes française et espagnole dans la Gironde*, t. XIII, p. 194-199, *idem*. D'autre part, nous lisons dans Mézerai, t. III, p. 1048 de l'*Histoire de France*, que « unze vaisseaux bien armez et chargez de toutes sortes de munitions » venaient d'Espagne par la la rivière au secours des « Ligueux ». De son côté, Matignon « en avoit six anglois, qui n'osant tenir devant cette flote, se retirèrent au bec d'Ambeix. Il en arma aussi quinze et deux galiottes à Bourdeaux. Il donna le commandement de cette armée bourdeloise à un Xaintongeois, nommé Jean Robert La Limaille, réputé excellent homme dans la marine, avec ordre de descendre au-dessous du Bec pour enfermer les Espagnols entre luy et les Anglois, et les combattre quand il les auroit ainsi investis... » Voir la *Biographie saintongeaise* de Rainguet.

—

N° 164, t. III, p. 44. *Le capitaine Sacremore.* — On lit, t. II, p. 121 du *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey : « Le duc de Mayenne n'a sceu retenir sa compagnie ni le régiment de Sacramor. » (Lettre de Henri IV, datée de La Rochelle, le 11 juin 1586, à messieurs de Clermont, de Guitry et de Ségur.) On pourrait trouver dans ce *Recueil* quelques détails sur ce personnage. En note : « Le capitaine Sacremore, dont on verra plus tard la fin tragique, était un bâtard du chancelier de Birague. »

C.

— Ludovic de Birague, mort en 1575, gouverneur du marquisat de Saluces et lieutenant général de là les Monts, fils de César de Birague et d'Isabelle de Lampognagni, eut un fils naturel, « Charles, bâtard de Birague, naturalisé au mois d'août 1564. C'est apparemment, dit le P. Anselme, t. VI, p. 495, le bâtard de Birague, dit le capitaine Sacramore, qui fut tué à Dijon au mois de décembre 1587, par le duc de Mayenne, à qui il avait soutenu qu'il lui avait promis en mariage Madeleine des Prez, sa belle-fille, fille aînée d'Henriette de Savoie, marquise de Villars. »

On lit dans le *Journal de ma vie, mémoires du maréchal de Bassompierre*, t. III, p. 364, (édit. de la société de l'histoire de France), mars 1628 : « Une barque entra dans La Rochelle malgré nos chalouppes de garde, et deux autres eschouèrent du costé de Coreilles, l'une desquelles (où commandoit un nommé Sacremore) se deffendit si bien que, malgré la forte attaque quy lui fut faite par Marillac, elle entra encore dans le port dès que

Digitized by Google

la marée revint. Un nommé David commandoit la première entrée, quy portèrent vingt et deux tonneaux de blé. » Et en note : « Jean David était capitaine d'une patache de guerre de vingt-cinq tonneaux, qui venait de Plymouth, avec des vivres et des correspondances; la ville lui fit don d'une chaine d'or. Jean Martin, dit *Sacremore*, commandait aussi une patache de guerre chargée de provisions. » Evidemment il y a deux Sacremore ; ce qui n'a rien d'étonnant, puisque c'était un nom de guerre.

A.

—

N° 165. t. III p. 44. *Lettres échangées entre le maréchal Matignon et Henri IV pendant le siége de Blaye.* — Les *Archives historiques de la Gironde*, 18 volumes in-4°, contiennent beaucoup de lettres de Matignon ; et le *Recueil de lettres missives de Henri IV* (9 vol. in-4°) sont remplies de celles du roi. On peut trouver là la correspondance cherchée.

—

N° 167, t. III, p. 44. *Le capitole de Saintes* — La réponse, qui exige quelques développements, est traitée dans un article spécial ci-dessus.

—

N° 169, t. III, p. 44. *Bertauville, gouverneur de Pons et de Boutteville.* — Brantôme, dans ses *Vies des grands capitaines françois*, dont la dédicace à la reine Marguerite est de 1604, s'exprime ainsi, p. 310, t. IV des *Œuvres complètes* de Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, publiées par la société de l'histoire de France : « Il (il s'agit de Besme, gentilhomme allemand, qui assassina l'amiral de Coligny à la Saint-Barthélemy, 25 août 1572), il fut pris (1575) entre Barbezieux et Chasteauneuf, et mené prisonnier au chasteau de Bouteville, où commandoit pour lors le sieur de Bertauville qui commande aujourd'hui à Pontz. » L'auteur ajoute qu'on fit un jour accroire au gouverneur que son prisonnier « vouloit rompre les prisons et se sauver, comme de vray il y eut de l'apparence; il fut tué et eut ce qu'il avoit presté à M. l'amiral; et très bien employé : car il était venu trop hautain et trop glorieux de ce coup, bien qu'il ne fust pas plus mauvais qu'un autre, comme je le vis au siége de La Rochelle... » Agrippa d'Aubigné (*Histoire universelle*, livre II, chap. XVI, année 1575) raconte un peu autrement ce fait : « La garnison de Bouteville ne laissa pas de prendre Besme, celui qui tua l'admiral... Il corrompit un soldat, qui le sauva sur un bon cheval, un pistolet à l'arçon de la selle. Bertauville, gouverneur du lieu, le sentant échappé, saute sur un courtaut seul et empoigne Besme avec le soldat, et n'ayant armes qu'une espée, donne à tous les deux. Le soldat ne l'attend point; mais Besme, qui ayant crié : « Tu sais que « je suis un mauvais garçon », tire son coup de pistolet, et l'autre, en respondant : « Je ne veux plus que tu le sois, » mit l'espée jusques aux gardes dans le ventre de son prisonnier. » Auguste de Thou (*Histoire universelle*, livre LX, 1575, t. VII,

Digitized by Google

p. 266, éd. 1734) narre autrement l'histoire: «Bême avoit été pris proche Jarnac, par la garnison de Boutteville en Angoumois... Bertoville, qui commandoit dans Boutteville, ne pouvoit se déterminer à recevoir du duc de Guise une rançon pour la liberté de Bême. D'un autre côté, s'il le faisoit mourir, il appréhendoit la loi du talion. Il prit un milieu. Il gagna un soldat qui conseilla à Bême de se sauver et qui lui offrit pour cela ses services. Tous deux s'enfuirent, la nuit, comme on étoit convenu. Mais ils n'avoient pas fait beaucoup de chemin, qu'ils donnèrent dans une embuscade, que Bertoville leur avoit tendue et où Bême fut poignardé. » A.

— Voir La Chenaye Desbois, t. IV, p. 665. « Nicolas de Bonnefoy de Bretauville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV et gouverneur de la ville de Pons et pays circonvoisins, Saintonge et Angoumois, entre mer, Charente, Gironde, Lille et Dronne, fait chevalier, lui et ses descendants en ligne masculine, par lettres patentes du 5 octobre 1593, armé de la propre main du roi, qui lui donna commission de commander une armée navale dans les mers de Guyenne contre les Espagnols. Il avait épousé (1571) Louise de Polignac dont postérité. » Son père, Pierre de Bonnefoy de Bretauville, avait épousé (1537) Marguerite de Saint-Léger, ou Saint-Légier. K.

— Le 25 janvier 1593, Bonnefoy de Bretauville, gouverneur de Pons, donnait l'ordre suivant que nous communique M. l'abbé Henri Valleau : « Le sieur de Bretauville, gouverneur et commandant pour le service du roy en la ville de Pons, à M. d'Eulmeau, sieur du Boys. Estant besoing faire faire la monstre et revue des gens de guerre estant en garnison en la présente ville pour ce moys commençant dès le vingt-cinquiesme jour de novembre et finy le dernier jour de décembre dernier passé, et que le sieur de Merignac, commis au lieu de commissaire ordinaire des guerres, soit détenu au list mallade, qui n'y pourroit vacquer, nous vous avons commis et député pour appeler l'ung d'eux, Me Estienne Gasteuil, aussy commis au contrerolle, pour faire la monstre et revue desdits gens de guerre pour lesdits mois en mandant au trésorier de faire le payement, suivant les roolles qui en seront par vous expédiés, et vous payer des taxations appartenant audits estats. Fait le vingtcinquiesme jour de janvier mil cinq cents quatre vingt treize. Bretauville. »

—

N° 172, t. III, p. 45. *Dame Maulevrier de Labarre de Larivaut, et Belmont François-Alexandre de Polignac.* —Boube, est un fief de la paroisse de Saint-Georges-de-Didonne. A Boube, il y a encore une grande porte cintrée avec un écusson martelé et le millésime 1597. Boube, à la fin du XVIIe siècle (1688), appartenait à Jean-Armand d'Emery, avocat en la cour, seigneur de Boube,

Digitized by Google

qui est, le 25 avril 1691, parrain avec Marie-Madeleine d'Emery, veuve de Jacob Trottel, écuyer, sieur de La Faye, et, le 12 octobre 1710, avec Anne-Rose de Polignac. Le 20 septembre 1720, fut baptisé, en l'église de Saint-Georges-de-Didonne, François-Alexandre de Polignac, fils de François, comte de Polignac, et de Marie-Pauline Trottel, ayant pour parrain Alexandre de Voyer de Paulmy, comte de Dorée, chevalier, seigneur de Chaillonais. François de Polignac, enseigne des vaisseaux du roi, eut encore de Marie-Pauline Trottel : Hélène-Sophie, née le 1er mai 1702, tenue sur les fonts, le 3 juillet, par François de Polignac et Mari-Madeleine d'Hémery, et morte le 13 septembre 1774 ; Anne-Rose, tenue sur les fonts, le 1er août 1703, par Arnauld d'Emery et Marie-Anne de Polignac, et décédée le 18 octobre 1774. François-Alexandre, appelé le comte de Polignac, lieutenant de vaisseau, colonel au régiment d'Enghien, maréchal de camp en 1758, chevalier de Saint-Louis, eut de son épouse Elisabeth Federbe de Modave, mariée en 1739, morte en 1758, trois filles et un fils, Louis-Alexandre, décédé en 1760, ne laissant qu'une fille. Voir La Chenaye-Desbois, XI, 396, *Dict. de la noblesse.*

Belmont est en la paroisse de Royan. Le 5 janvier 1698, François de La Touche, écuyer, est dit seigneur de Belmont. En 1788, le château de Belmont était possédé par Marie-Victoire Guiton de Maulevrier, épouse en secondes noces de Jacques de La Barre de Vaissière de Larrivaux, écuyer, seigneur de Larrivaux, Belmont, Saint-Sulpice de Royan, Foissac, Fontbedaud, etc., ancien lieutenant de vaisseaux, capitaine général commandant la capitainerie, garde-côtes de Royan, chevalier de Saint-Louis, décédé à Montpellier le 4 juin 1778, laissant du 1er lit Joséphie-Thérèse, épouse de Félix de Ferragut, et, du 2e, Marie-Rosalie-Victoire, mariée, le 2 juillet 1788, à Le Gentil, baron de Paroy, dont la petite fille, Mlle Lydie de Magne, épousa en 1746, Emmanuel-Octave, vicomte du Hamel. A.

— La dame de Maulevrier de Labarre de Larivaux qui adressait de Belmont une lettre au comte de Polignac, est Marie-Victoire Guiton de Maulevrier, convoquée l'an 1789 pour les états généraux en Saintonge et en Guienne. Elle était veuve alors de haut et puissant seigneur messire Jacques Labarre, chevalier, seigneur de Larivaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du roi. Son mariage a dû avoir lieu entre 1762, époque où Jacques de Larivaux, présent au contrat mentionné plus loin, n'avait pas encore perdu sa première femme, et 1767, date de la naissance de Marie-Rosalie-Victoire de Labarre de Larivaux, sa fille, qui porta par son mariage la terre de Belmont dans la famille Le Gentil de Paroy. Jacques de Larivaux avait, en effet, épousé en premières noces, par contrat du 3 mai 1756, retenu par Me Lesseps, conseiller du roi, notaire à Bayonne, Marie-Anne du Barbier de Lisse. Le 25 juillet 1779, Marie-Victoire Guiton de Maulevrier assista,

Digitized by Google

comme marraine, au baptême donné par Larrieu, vicaire à Audignon, canton de Saint-Sever (Landes), à Marie-Victoire de Laborde-Lassale, sa petite nièce (1). Celle-ci était fille de Joseph de Laborde-Lassalle, chevalier, lieutenant de vaisseau, et de Marie-Hippolyte-Rosalie d'Abadie de Saint-Germain, mariés le 10 mai 1769, par acte passé dans la maison noble de Labayrie, paroisse de Saint-Aubin, canton de Mugron (Landes), par devant Bustarret, notaire royal de la ville et sénéchaussée de Saint-Sever (2), et Marie-Hippolyte-Rosalie, ayant pour père Bertrand d'Abadie de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Saint-Germain et de Labeyrie, ancien lieutenant de vaisseau et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et pour mère, Aimée-Rosalie-Marguerite Labarre de Larivaux, sœur de Jacques.

Le contrat de mariage d'une autre sœur de ce dernier nous renseignera sur la situation de la terre de Belmont, où habitait Marie-Victoire Guiton de Maulevrier, en 1788, quand elle écrivait au comte de Polignac, et, en 1789, au moment de la convocation des assemblées électorales des états généraux. Ce contrat, passé devant Jean Moreau l'aîné, notaire royal à Semussac, le 4 septembre 1762, avait lieu entre « haut et puissant seigneur messire Marc-Antoine, marquis de Cumont, seigneur des Salles, major général de la capitainerie, garde-côtes de Royan et ancien capitaine au régiment de Beauvoisis, fils aîné et majeur de défunt haut et puissant seigneur messire Jean Timothée, marquis de Cumont, seigneur des Salles, et de vivante haute et puissante dame Suzanne de Beaupoil-Saint-Aulaire, demeurant, ledit seigneur marquis de Cumont, futur époux, à sa maison noble des Salles, sur la paroisse de Saint-Fort-sur-Gironde, et laditte dame sa mère, à sa maison du Taillant, sur la paroisse de Virollet, d'une part; et Hipolyte Labarre de La Rivaux, demoiselle, fille de haut et puissant seigneur, messire Nicolas Labarre de Veyssière de Larivaux, chevalier, seigneur de Saint-Sulpice, Fontbedaud, Belmont, Foissac et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine-général de la capitainerie de Royan, et ancien jurat gentilhomme de la ville de Bordeaux, et de deffuncte haute et puissante dame Hipolite de Marin, demeurant, la[dite] demoiselle future épouse, avec ledit seigneur, son père, au présent château de Belmont, sur la paroisse de Saint-Pierre de Royan, d'autre part. »

C'est à Belmont que naquit, le 16 août 1790, la petite-fille du marquis et de la marquise de Cumont, Marie-Antoinette de La Guarrigue, décédée à Saintes, le 15 avril 1872, et dont M. Louis Audiat a fait revivre les vertus élevées et le caractère bienveillant et aimable dans la notice qu'il a consacrée à M. de Blossac, son mari, sous ce titre : *Un petit neveu de Châteaubriand.*

---

(1) (2) *Armorial des Landes*, par le baron de Cauna, tome Ier, p. 391 et 401.

Digitized by Google

Le correspondant de madame de Larivaux est, selon toutes apparences, François-Alexandre, comte de Polignac, d'abord lieutenant de vaisseau, puis colonel du régiment d'Enghien infanterie, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp en 1758, premier gentilhomme du comte de Clermont. Il avait épousé, le 2 octobre 1739, Elisabeth de Modave, morte en 1758, et en eut quatre enfants : 1° Louis-Alexandre, marquis de Polignac, né en décembre 1742, capitaine dans le régiment de Clermont cavalerie, mort à Paris, le 14 juillet 1768, après avoir épousé, en 1766, Constance-Gabrielle Bonne, fille du vicomte de Rumain, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, et décédée à Lisbonne, en 1799; 2° Claude-Louise-Elisabeth-Sophie, née le 5 août 1740, mariée le 4 février 1759, à N. Pellot, comte de Treviers; 3° Marie-Françoise, alliée, le 22 octobre 1764, à Marie-François de Péruse, marquis de Montal-Roquebrou, et 4° Charlotte-Elisabeth, née le 12 octobre 1746 (1). Le comte de Polignac appartenait aux Polignac de Saintonge, uniquement représentés de nos jours par les trois arrière-petites-filles de son fils Louis-Alexandre, issu du mariage conclu, en 1811, entre le comte Héracle de Polignac, mort avant 1855, et Caroline-Marie-Thérèse-Constance de La Boëssière-Chambors, décédée le 15 juillet 1864 : 1° Berthe de Polignac, comtesse de Sainte-Aldegonde, morte avant 1855; 2° Elisabeth, décédée en 1880; 3° Léontine, marquise d'Alliamson. C. C.

QUESTIONS.

N° 173. — Y a-t-il des liens de parenté entre Jean Racine et Robert Racine, prieur de Saint-Saturnin-de-Seschaux en 1692, chanoine de Saint-Thomas de Crespy, demeurant à Crespy en Valois? D.

N° 174. — Je désirerais savoir si Isembert, écolâtre à Saintes et constructeur des ponts de Saintes, de Saint-Sauveur de La Rochelle, et du grand pont de Londres, est né à Saintes?
L. C.

N° 175. — D'où vient le nom de Château-Gaillard, donné à une des rues de Saujon? H. B.

N° 176. — Beauchamp, capitaine des gardes du maréchal de Vieilleville, en 1556, préposé à la garde d'un prisonnier d'importance, « ou par pitié ou par faulte d'esprit, se laissa gaigner

(1) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, tome XI, p. 395; Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, tome VII, p. 257.

Digitized by Google

et engeoller... Le poure Beauchamp, ou trop bon, ou trop sot, meu de compassion, luy oste les fers, etc... » *(Mémoires du maréchal de Vieilleville*, t. III, p. 413.) On demande quel était ce Beauchamp si naïf, et ce qu'il avait de commun avec nos Beauchamp de la Saintonge et du Poitou. On demande, par même occasion, les noms des père et mère de Charles-Grégoire, marquis de Beauchamp, député de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély aux états généraux de 1789. A. B.

N° 177. — Le citoyen Lagarosse, domicilié à l'ancien couvent des Jacobins de Saintes, et *mutilateur* des tombeaux de leur église ou chapelle, eut une fille qu'il maria avec l'imprimeur Meaume. Ce dernier, qui eut aussi une fille, alla se fixer à Paris où il la maria. On demande avec qui ? K.

N° 178. — D'où vient le proverbe : « Prendre sans mouffles comme la Rochelle » ? C.

N° 179. — Des deux cloches qui servent au petit séminaire de Richemont, près Cognac, l'une, celle des professeurs, porte : † B. STANISLAE ORA PRO NOBIS 1624 ; l'autre, celle des élèves : Pr SÉMINAIRE D'ANGOULÊME 1823. D'où vient l'une ? comment l'autre se trouve-t-elle là ?

N° 180. — Je désirerais savoir le nom des demoiselles de Foix, religieuses ou pensionnaires, qui étaient à l'abbaye de Saintes au XVII[e] siècle, et, si possible, quelques détails. L.

N° 181. — Quelqu'un pourrait-il dire si les minutes de Chappus, notaire à Chaniers, vers 1610, existent et où elles se trouvent ? Ch. D.

N° 182. — Massiou, t. IV, p. 70 de l'*Histoire de la Saintonge*, dit : « Rouen fut emporté d'assaut par le duc François de Guise ; mais la prise de cette place coûta la vie à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui y fut mortellement blessé d'une arquebusade. Il se fit transporter par mer à Saint-Jean-d'Angély, où il expira après avoir, dit-on, abjuré de nouveau la foi catholique. » Massiou ne fait-il pas erreur ? Pouvait-on au XVI[e] siècle aller de Royan à Saint-Jean-d'Angély par mer ?

N° 183. — Où conduisait la voie romaine qui passe aux environs du terrier de Toulon ? A quelle époque fut-elle construite ? H. B.

N° 184. — D'après la *Biographie Saintongeaise*, le chevalier de Piis aurait écrit des *Mémoires*. Nous savons d'ailleurs qu'il a laissé une fille adoptive, M[me] Régnard, femme d'un intendant militaire, qui eut une nombreuse postérité. Tout porte à croire que les *Mémoires* du fécond auteur dramatique seront restés la propriété de la famille Régnard. Leur découverte serait sans doute fort importante pour l'histoire de notre province où M. de Piis avait conservé de fréquentes relations. A-t-on des lettres inédites de et à cet élégant écrivain ? K.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Importance et utilité de l'étude des champignons. — La Rochelle, imp. Siret, 1880, in-8, 15 p.

Jolibois. — *Discours prononcé dans la discussion de l'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard des congrégations non autorisées, à la chambre des députés.* — Paris, imp. Witthersheim, 1880, in-8, 16 p. (Extrait du *Journal officiel* du 17 mars 1880.)

Joly d'Aussy (Denys).—*Armand Maichin, historien et jurisconsulte saintongeais*, avec pièces inédites. — Pons, imp. Noël Texier, 1880, in-8, 55 p. (Extrait du t. VIII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

— *La potitique au village.* Scènes rurales. — Saintes, imp. P. Orliaguet, 1880, in-12, 65 p.

Jonain (Pierre). — *L'école rurale.* Belles exemples recueillies par un vieil instituteur et dédiées principalement aux élèves de hameau. —Pons, imp. Noël Texier, in-18, 64 p.

Jonvaux (Emile). — *Histoire de trois potiers célèbres : Bernard Palissy, Josiah Wedgwood, Frédéric Bottger.* 2e édition. —Paris, Hachette, 1880, in-18, 282 p. Prix : 1 fr. 25. (La notice sur B. Palissy, empruntée à M. Louis Audiat, ne contient rien de nouveau.)

Joret-Desclosières (Gabriel). — *Rapport sur un ouvrage de M. Audiat intitulé :* Nicolas Pasquier, fils d'Estienne Pasquier. (Extrait de l'*Annuaire de la société philotechnique.*) — Meulan, imp. de A. Masson ; Paris, 1879, in-8, 15 p.

Jourdan (Jules). — *Le Rapide*, méthode facile pour apprendre l'écriture, l'orthographe usuelle, la lecture et les éléments de grammaire. — Paris, Delagrave, 1880, in-8, 32 p.

Julien-Laferrière (l'abbé Ludovic). — *L'art en Saintonge et en Aunis*; tome I. Arrondissement de Saintes. — Paris, Claczen ; Toulouse, Hebrail, Durand et Delpuech, 1879, in-4, 40 p.

Lambert (Eutrope). — *Dernière jonchée*, poésies. — Royan, Victor Billaud, 1880. (Compte rendu de M. Edmond Maguier dans le *Rappel charentais* du 17 novembre.)

La Morinerie (L. de). — *Allocution de M. de La Morinerie à la distribution des prix aux élèves des écoles communales de Fontenay-aux-Roses*, le dimanche 22 août 1880. — Paris, imp. J. Claye, A. Quantin, in-8, 8 p. (Tiré à 50 exemplaires.)

Lemarié (Eugène). — *Fariboles saintongeaises reluquées in p'tit p'rtout, liméro 29.* — Royan, typ. V. Billaud, 1880, in-8.

Loquin (Anatole). — *Les mélodies populaires de la France.* Paroles, musique et histoire. — Paris, Léon Richault, 1880, in-8. Prix : 5 fr.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du n° de juillet. — JULES DUFAURE. — PROCÈS-VERBAL. — AVIS ET NOUVELLES:— Françoise de Meschinet, ambassadrice; Littré à Cognac; sociétés de La Rochelle; Rochefort; l'abbé Michon. — ERRATA. — VARIÉTÉS : *Richard le Poitevin*, par M. Musset;— *Les antiquités romaines du village des Arènes*, par René Eschasseriaux ; — *Villemontée, intendant de Saintonge, Aunis, Poitou et Angoumois*, par M. Henri Renaud; — LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Une sépulture du VI^e siècle à Saintes*; — *Le duc de Rohan ; — Essai sur l'imprimerie en Saintonge et Aunis ;* — QUESTIONS ET RÉPONSES : — *Réponses:* D'Argence, Montesquiou, Condé et la bataille de Jarnac ; — Rue du Puits-Pissouz à Saintes ; — Noms d'hommes et de lieux de la période révolutionnaire ; — Les Arouet en Saintonge; — Commerce de livres au XVII^e siècle ; — La Limaille ; — Les Campet de Saujon ; — Pirelonge ; — L'arrêt du parlement de Bordeaux (1569), qui condamne à mort 579 protestants saintongeais ; — Isembert, écolâtre de Saintes ; — Prendre sans mouffles, comme La Rochelle ; — La famille de Foix à l'abbaye de Saintes ; — Saint-Jean-d'Angély, port de mer ; — La voie romaine de Toulon ; — BIBLIOGRAPHIE : M-P.

Au dernier moment nous apprenons une triste nouvelle : Jules-Armand-Stanislas Dufaure, notre président d'honneur, né à Saujon, le 4 décembre 1798 (Voir *Bulletin*, II, p. 41), est mort lundi 27 juin, à Rueil. Elève de l'école de droit de Paris, en même temps que Chaix d'Est-Ange et Vivien, il se fit inscrire au barreau de Bordeaux. En 1834, député de l'arrondissement de Saintes, en remplacement d'Eschasseriaux; conseiller d'état en 1836 ; ministre des travaux publics en 1839 ; rallié à la république après février, il devint ministre de l'intérieur du général Cavaignac, qu'il essaya de faire nommer président. « Il faut un homme, disait-il, et non un nom. » Au 2 décembre, il fut emprisonné pendant qu'il lui naissait un fils. Avocat au barreau de Paris, il fut plusieurs fois élu bâtonnier ; il rentra dans la vie publique avec M. Thiers, comme ministre de la justice en 1871. Le 24 mai 1873 lui enleva son portefeuille. Il fut à deux reprises ministre du maréchal de Mac-Mahon. Dufaure était sénateur, membre de l'académie où il a été élu en 1863, à la place du duc Pasquier. Sept fois ministre sous cinq chefs d'état différents, il meurt n'étant pas même chevalier de la légion d'honneur. C'est une grande figure qui disparait, un des derniers représentants de la grande pléiade d'hommes illustres dans tous les genres qui marquèrent si glorieusement le commencement de ce siècle. Il s'est montré dans sa longue carrière d'une rare indépendance

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Importance et utilité de l'étude des champignons. — La Rochelle, imp. Siret, 1880, in-8, 15 p.

Jolibois. — *Discours prononcé dans la discussion de l'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard des congrégations non autorisées, à la chambre des députés.* — Paris, imp. Witthersheim, 1880, in-8, 16 p. (Extrait du *Journal officiel* du 17 mars 1880.)

Joly d'Aussy (Denys).—*Armand Maichin, historien et jurisconsulte saintongeais*, avec pièces inédites. — Pons, imp. Noël Texier, 1880, in-8, 55 p. (Extrait du t. VIII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

— *La potitique au village.* Scènes rurales. — Saintes, imp. P. Orliaguet, 1880, in-12, 65 p.

Jonain (Pierre). — *L'école rurale.* Belles exemples recueillies par un vieil instituteur et dédiées principalement aux élèves de hameau. —Pons, imp. Noël Texier, in-18, 64 p.

Jonvaux (Emile). — *Histoire de trois potiers célèbres : Bernard Palissy, Josiah Wedgwood, Frédéric Bottger.* 2e édition. —Paris, Hachette, 1880, in-18, 282 p. Prix : 1 fr. 25. (La notice sur B. Palissy, empruntée à M. Louis Audiat, ne contient rien de nouveau.)

Joret-Desclosières (Gabriel). — *Rapport sur un ouvrage de M. Audiat intitulé :* Nicolas Pasquier, fils d'Estienne Pasquier. (Extrait de l'*Annuaire de la société philotechnique.*) — Meulan, imp. de A. Masson ; Paris, 1879, in-8, 15 p.

Jourdan (Jules). — *Le Rapide*, méthode facile pour apprendre l'écriture, l'orthographe usuelle, la lecture et les éléments de grammaire. — Paris, Delagrave, 1880, in-8, 32 p.

Julien-Laferrière (l'abbé Ludovic). — *L'art en Saintonge et en Aunis* ; tome I. Arrondissement de Saintes. — Paris, Claczen ; Toulouse, Hebrail, Durand et Delpuech, 1879, in-4, 40 p.

Lambert (Eutrope). — *Dernière jonchée*, poésies. — Royan, Victor Billaud, 1880. (Compte rendu de M. Edmond Maguier, dans le *Rappel charentais* du 17 novembre.)

La Morinerie (L. de). — *Allocution de M. de La Morinerie à la distribution des prix aux élèves des écoles communales de Fontenay-aux-Roses*, le dimanche 22 août 1880. — Paris, imp. J. Claye, A. Quantin, in-8, 8 p. (Tiré à 50 exemplaires.)

Lemarié (Eugène). — *Fariboles saintongeaises reluquées in p'tit p'rtout, liméro 29.* — Royan, typ. V. Billaud, 1880, in-8.

Loquin (Anatole). — *Les mélodies populaires de la France.* Paroles, musique et histoire. — Paris, Léon Richault, 1880, in-8. Prix : 5 fr.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du n° de juillet. — JULES DUFAURE. — PROCÈS-VERBAL. — AVIS ET NOUVELLES:— Françoise de Meschinet, ambassadrice; Littré à Cognac; sociétés de La Rochelle; Rochefort; l'abbé Michon. — ERRATA. — VARIÉTÉS : *Richard le Poitevin*, par M. Musset ;— *Les antiquités romaines du village des Arènes*, par René Eschasseriaux ; — *Villemontée, intendant de Saintonge, Aunis, Poitou et Angoumois*, par M. Henri Renaud; — LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Une sépulture du VI^e siècle à Saintes*; — *Le duc de Rohan ; — Essai sur l'imprimerie en Saintonge et Aunis ;* — QUESTIONS ET RÉPONSES : — *Réponses:* D'Argence, Montesquiou, Condé et la bataille de Jarnac ; — Rue du Puits-Pissouz à Saintes ; — Noms d'hommes et de lieux de la période révolutionnaire ; — Les Arouet en Saintonge; — Commerce de livres au XVII^e siècle ; — La Limaille ; — Les Campet de Saujon ; — Pirelonge ; — L'arrêt du parlement de Bordeaux (1569), qui condamne à mort 579 protestants saintongeais ; — Isembert, écolâtre de Saintes ; — Prendre sans mouffles, comme La Rochelle ; — La famille de Foix à l'abbaye de Saintes ; — Saint-Jean-d'Angély, port de mer ; — La voie romaine de Toulon ; — BIBLIOGRAPHIE : M-P.

Au dernier moment nous apprenons une triste nouvelle : Jules-Armand-Stanislas Dufaure, notre président d'honneur, né à Saujon, le 4 décembre 1798 (Voir *Bulletin*, II, p. 41), est mort lundi 27 juin, à Rueil. Elève de l'école de droit de Paris, en même temps que Chaix d'Est-Ange et Vivien, il se fit inscrire au barreau de Bordeaux. En 1834, député de l'arrondissement de Saintes, en remplacement d'Eschasseriaux; conseiller d'état en 1836 ; ministre des travaux publics en 1839 ; rallié à la république après février, il devint ministre de l'intérieur du général Cavaignac, qu'il essaya de faire nommer président. « Il faut un homme, disait-il, et non un nom. » Au 2 décembre, il fut emprisonné pendant qu'il lui naissait un fils. Avocat au barreau de Paris, il fut plusieurs fois élu bâtonnier ; il rentra dans la vie publique avec M. Thiers, comme ministre de la justice en 1871. Le 24 mai 1873 lui enleva son portefeuille. Il fut à deux reprises ministre du maréchal de Mac-Mahon. Dufaure était sénateur, membre de l'académie où il a été élu en 1863, à la place du duc Pasquier. Sept fois ministre sous cinq chefs d'état différents, il meurt n'étant pas même chevalier de la légion d'honneur. C'est une grande figure qui disparaît, un des derniers représentants de la grande pléiade d'hommes illustres dans tous les genres qui marquèrent si glorieusement le commencement de ce siècle. Il s'est montré dans sa longue carrière d'une rare indépendance

Digitized by Google

de caractère, d'une honnêteté stoïque, orateur exquis, logique, nerveux, incisif, fanatique de la légalité, père de famille excellent, chrétien fervent jusqu'au dernier moment. Ajoutons qu'il suivait, au milieu de ses grandes occupations, les travaux de la société avec beaucoup de soin et nous faisait part de ses remarques. CH. D.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du Bureau du 9 juin 1881.

Admission de nouveaux membres.

Quelques démarches ont été faites pour la réunion projetée à Pons. Mais vu la saison avancée, il est probable que la réunion n'aura pas lieu.

Le IX[e] volume est à peu près terminé ; le X[e] en est à la quatrième feuille.

Dans les chefs-lieux d'arrondissements du département de la Charente-Inférieure, à Cognac, à Niort, à Poitiers, à Angoulême, à Bordeaux, à Paris *pour les membres qui y résident*, on continuera à envoyer les volumes destinés aux souscripteurs habitant ces arrondissements ou ces villes. Pour les autres, tels que ceux qui habitent Rennes, Marseille, etc., les volumes leur seront adressés *directement, à leurs frais,* A MOINS QU'ILS DÉCLARENT PAR LETTRE *ne pas accepter ce mode d'envoi.*

Le président propose la confection d'une table des matières des 10 premiers volumes, indépendamment de la table quinquennale chronologique. Adopté ; on cherchera quelqu'un pour faire cette table décennale.

Le Bureau décide qu'au tirage à part dû aux auteurs ne sera jointe la table afférente que s'ils en font les frais.

Vu l'abondance des matières, il décide que le n° du *Bulletin* de juillet aura 4 feuilles.

Le président communique une lettre (2 mai dernier), de M. Counil qui écrit : « Ne comptez pas sur moi pour achever la correction du *Bulletin* qu'on imprime, ni pour terminer le travail... qui reste à faire à la bibliothèque. Je suis trop fréquemment indisposé... » Vu l'urgence, ajoute le président, et sans attendre la décision du Bureau, j'ai dû prier le trésorier de vouloir bien, avec moi, achever cette correction. D'ailleurs, tout, sauf une page ou deux, était composé pour le numéro d'avril, et même la moitié du numéro de juillet. Le bureau accepte la démission de M. Counil, comme secrétaire-adjoint, et charge M. Dangibeaud, de la direction du *Bulletin*.

—

Dans sa dernière séance, la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a admis comme membres, MM.:

* Une erreur de pagination nous oblige à comprendre ici les pages 114,115,116.

Digitized by Google

De Beaupréau, à la villa Sainte-Anne, à Royan, présenté par M. Théophile de Bremond d'Ars;

L'abbé Ernest Chadeyras, directeur du *Bulletin religieux de La Rochelle*, présenté par M. Jules Pellisson ;

Le baron Chaudruc de Crazannes, sous-intendant militaire à Toulon, présenté par M. Louis Audiat ;

Louis Delavaud, licencié ès-lettres, avocat à la cour de Paris, présenté par M. Louis Audiat.

Edmond Duret, propriétaire à Saint-Germain-de-Marencennes, présenté par M. Giraud, procureur de la République.

Emile Faugeroux, notaire à Marennes, présenté par M. Louis Audiat ;

L'abbé Dominique Lafaille, secrétaire de l'évêché, présenté par M. Louis Audiat;

Charles Longueteau, avoué, juge suppléant au tribunal de Saintes, présenté par M. Charles Dangibeaud ;

Hippolyte Massiou, notaire à Saujon, conseiller général, présenté par M. Denys d'Aussy ;

Léopold Mercier-Derommaigné, 25, rue Porte-Royale, à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat.

Eugène Serre, notaire à Migron, conseiller d'arrondissement. présenté par M. Louis Audiat.

—

Etat de la caisse au 21 mars 1881 (exercice de 1880) :

Recettes.			6.844 13
Dépenses.	A M. Texier, imprimeur à Pons.	3.803 20	
	Impression du *Bulletin* (79-80).	1.317	
	Gravures	252 15	
	Copies	196 50	6.265 80
	Frais divers de correspondance, de bureau, impressions diverses, ports, etc	696 95	
	Reste. . .		578 33

En caisse :

Titre 3 0/0 représentant un capital placé de . . .	4.476 95
Billets, or, argent et billion	1.644 85
Cotisation du conseil général à recouvrer. . . .	450 »

Dans ces chiffres sont comprises les recettes et dépenses de 1881 jusqu'au 21 mars 1881 :

Recettes.	442 15
Dépenses.	396 85

CH. DANGIBEAUD.

AVIS ET NOUVELLES

—

A partir de ce numéro, M. Ch. Dangibeaud est chargé de la direction du *Bulletin*.

—

Digitized by Google

Etat des impressions : t. IX, achevé ; dans une quinzaine il sera distribué ; — t. X, feuilles 3-7 en épreuves.

—

Ont rendu compte du *Bulletin* d'avril : le *Bulletin religieux* du diocèse de La Rochelle, du 4 juin ; le *Courrier des deux Charentes*, de Saintes ; l'*Indicateur* de Cognac, du 5 et *L'Avenir* de Surgères, du 23.

—

En creusant la tranchée pour les conduites d'eau à Saintes, en Saint-Vivien, rue de La Roche, on a découvert plusieurs tombeaux, dont un en plomb, sur l'emplacement, sans doute, de l'ancien cimetière de Saint-Vivien, où, il y a quelques années, on avait déjà découvert d'autres tombeaux En face la Grand'rue, sur le quai des Récollets, on a trouvé une culée de l'ancien pont.

—

Un nouveau crédit de dix mille francs est alloué pour 1881 par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, afin de continuer le déblaiement des arènes de Saintes.

—

Les travaux pour la restauration de l'église de Surgères, monument historique, ont commencé. Une somme de 37,900 francs y sera consacrée, dont 10,000 par la commune, 1,000 par la fabrique, 900 par le département, 6,000 par le ministère des cultes, et 20,000 par la direction des beaux-arts.

—

Maximilien-Paul-Emile Littré, de l'Académie française et de l'académie des inscriptions, qui vient de mourir à Paris où il était né en 1801, avait tout jeune habité Cognac où, dit l'*Indicateur* de Cognac du 6 juin, il avait vu planter les arbres du parc, et aussi Angoulême où les annuaires de l'an XII et de l'an XIII indiquent « commissaire pour les octrois du département, le citoyen Littré, » son père.

—

M. Eugène Tessier, imprimeur à Surgères, va faire paraître prochainement, au prix de cinq francs, la première série de la *Charente-Inférieure illustrée*, composée de 20 livraisons, franco par la poste. La monographie de la commune de Courant, (histoire, archéologie, sciences, statistiques, franco par la poste, 1 franc) est imprimée.

—

L'*Avenir de la Charente-Inférieure*, journal politique, départemental, bi-hebdomadaire depuis le 1er avril, paraît sous la direction de M. Eugène Tessier, membre de la société des *Archives*, les mercredis et les samedis, dans le format des grands journaux de Paris. Nous en avons plus d'une fois signalé les tra-

Digitized by Google

vaux historiques. Il a, dans son n° du 23 juin, commencé la publication du manuscrit de Daniel Massiou, *La Rochelle et sa banlieue, fastes historiques, esquisses monumentales.*

Le même journal a trouvé à la date de 1664, dans les listes officielles du corps diplomatiques, une dame ambassadrice de Louis XIV à la cour de Toscane. C'était madame du Deffand, c'est-à-dire Marie-Françoise de Meschinet, dame d'honneur de S. A. R. madame et épouse de Charles du Raynier, marquis des Deffans. Elle appartenait à la branche des Meschinet, seigneur des Jousteaux, qui portent les mêmes armoiries que les autres Meschinet du Poitou ou de la Saintonge.

—

La Vie de Saint-Martin, que vient de publier M. Lecoy de La Marche (Mame, à Tours), contient d'importants extraits du mystère inédit de la vie de saint Martin de Tours, écrit en 1496, par André de La Vigne, né à La Rochelle, en 1456. Voir la *Biographie saintongeaise.*

—

Le 12 février, M. Dupuy, professeur d'histoire au lycée de La Rochelle, dans une conférence donnée dans la salle haute de la Bourse, a étudié la *Classification des races humaines; les principales races* de l'Afrique.

—

Le 3 avril, M. Ritt, receveur des finances à Rochefort, a fait à la société de géographie une conférence sur le canal de Panama, dont l'*Avenir*, de Surgères, a rendu compte dans ses numéros des 1 et 7 mai.

—

M. Georges Musset, bibliothécaire de La Rochelle, membre de la Société, a donné, le 19 février, dans la salle haute de la Bourse de cette ville, une conférence sur *les origines du commerce dans le pays d'Aunis*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, c'est-à-dire avant et pendant la conquête romaine, jusqu'à la fondation définitive de La Rochelle, vers le XI^e^ siècle. M. Musset, dans un exposé plein d'érudition et de charme a montré ce qu'étaient alors le sol rochelais, ses habitants, ses productions, ses importations, ses exportations. Ce sujet n'avait pas encore été traité. Dans une seconde conférence, le 13 mars, l'orateur a montré la marche du commerce dans le pays d'Aunis pendant la période écoulée du XI^e^ au XVI^e^ siècle. Voir compte rendu très développé de cette conférence dans la *Charente-Inférieure*, du 16 mars.

—

L'académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle, a tenu sa séance publique annuelle le 5 février 1881. Le président, M. le D^r^ Lécard, résume le rapport général sur les travaux des quatre sections. M. de Richemond, retrace avec beaucoup d'érudition les variations de l'écriture, depuis les peintures figu-

Digitized by Google

ratives des Indiens et des Peaux-Rouges, jusqu'à la découverte de l'imprimerie. Ecritures idéographique et phonétique, syllabique et alphabétique, cunéiforme, hiéroglyphique, hiératique, démotique ont été passées en revue ; l'histoire du langage a été rapprochée de celle de l'écriture. M. de Richemond a montré les diverses substances qui ont servi à recevoir l'écriture, les plaques de bronze ou de plomb, les tablettes d'ivoire, le papyrus, le parchemin, les palempsestes ; il a décrit les divers systèmes d'écriture mérovingienne, carlovingienne, gothique, et il a salué avec Louis XII l'imprimerie. M. Alcide Groc, directeur des eaux, a présenté une exposition des eaux de La Rochelle, cherchant à démontrer par des chiffres que les habitants n'ont aucune appréhension à avoir à ce sujet. M. le Dr Bourru, professeur à l'école de médecine navale, à Rochefort, a fait l'historique des épidémies de cette ville, et notamment de celle qui a sévi à la fin du XVIIe siècle, alors que tout était à faire au point de vue de l'hygiène, détails et aperçus complets, concluants. M. le Dr David a tracé une peinture poétique et dramatique de la vie lacustre aux périodes préhistoriques. M. Musset, archiviste paléographe, a initié l'auditoire aux procédés de la science philologique, origine et formation des noms, leur altération et transformation successive ; création du nom patronymique. Combien peu se doutent des changements subis par le nom qu'ils portent aujourd'hui, et qui est loin de ressembler au nom de leurs ancêtres d'avant le XVIe siècle ! M. Albert Fournier a résumé depuis le grand siècle l'histoire du port de la Palice, la *Concha putrida* des anciens, qui, par suite d'une loi récente, va devenir un immense bassin à flot, et fera de La Rochelle un des grands ports d'Europe. Et le *Bois fleuri*, qu'il fallait traverser pour se rendre à la *Concha*, qui s'en souvient?..

A. L.

—

Société de géographie de Rochefort. Séance du 21 janvier. M. le Dr Thèze lit une étude sur le climat du Tongkin. La Société nomme : président, M. Charles Delavaud ; vice-présidents, MM. Duplouy, et Parat ; secrétaire général, M. Bourru; secrétaires-adjoints, MM. Allain Allard, avocat, docteur en droit; Louis Delavaud, licencié ès-lettres et en droit; archiviste, M. Boissellier, agent administratif de la marine; trésorier, M. Texier, économe du collège. Membres du comité de publication : MM. Ballot ; Jardin ; Lapierre; Savatier.

A la séance publique annuelle, le 18 février, M. le vice-amiral de Jonquières, président d'honneur, ouvre la séance, et, dans un discours fort applaudi, il présente la Société au public rochefortais, expose l'importance de ses travaux, délimite son but, et montre le développement que l'étude de la géographie a pris depuis nos désastres. M. Ch. Delavaud, président, remercie l'amiral de Jonquières et montre l'importance patrio-

Digitized by Google

tique de la géographie et les liens nombreux qui l'unissent aux autres sciences. M. Bourru, secrétaire général, membre de la société des *Archives*, fait un rapport sur les nombreux travaux de la Société depuis sa fondation, et rappelle la place distinguée qu'elle a prise dans le mouvement géographique. MM. Parat, Savatier, Mayet, lisent des mémoires très intéressants sur la contribution de la botanique à la géographie, le papier et le Tonkin ; l'un des collaborateurs de M. de Lesseps, M. Ritt, fait une conférence très-importante sur le canal de Suez.

Séances des 4 et 25 mars. Le président, M. Charles Delavaud, annonce les nouvelles géographiques. M. le capitaine Favre annonce l'apparition prochaine de sa vue de Saïgon, de sa notice sur la Cochinchine et du plan des environs de Rochefort dressé sous sa direction. Il est donné lecture, le 4 mars, des études de MM. Lapeyrère, sur diverses questions de géographie économique ; Trivier, sur le Parana et Buenos-Ayres ; Bitteau, sur les mœurs et la distribution géographique du limoxylon, insecte qui ronge les bois ; — et le 25 mars, des mémoires de MM. le capitaine Schneider, sur le Tonkin ; Louis Delavaud, sur le val d'Andorre et sur l'affranchissement des serfs, l'administration locale et les sectes religieuses en Russie ; Dr Bourru, sur la Guyane et sur les expéditions de MM. le colonel Borguis Desborde, le Dr Bayol et le capitaine Galliéni pour l'étude du chemin de fer du Sénégal ; et Jardin, sur les voyages des Français dans la baie d'Hudson en 1694. M. Jardin analyse les documents qu'il a trouvés aux archives de l'Inspection sur la conquête du territoire de la baie d'Hudson par Lemoyne d'Iberville et sur le commerce du Canada pendant le XVIIe siècle. M. Louis Delavaud donne à ce sujet quelques détails sur les relations de la Saintonge avec le Canada.

Le 26 avril 1881, M. le Président Ch. Delavaud annonce les nouvelles géographiques. M. Fouquier expose, d'après les rapports de M. le capitaine Silvestre, que l'esclavage continue sous une forme plus ou moins cachée d'exister en Cochinchine. Il est donné lecture du mémoire de M. le docteur Crevau, revenu depuis six semaines de l'Amérique du Sud, et qui a cru, dit-il, en sa qualité de marin, exposer à la société de géographie de Rochefort avant toute autre publicité, les résultats de son exploration du Rio Magdalene, du Guayabero et de l'Orénoque. M. Perret est élu secrétaire-adjoint.

Séance du 27 mai. Lecture d'une notice biographique sur l'ingénieur Claude Masse (1650-1737), compte-rendu d'excursions à Angoulins, Saint-Savinien et Saint-Christophe. M. Delavaud rend compte de l'histoire de Dupleix, par M. Bionne. Le président annonce l'envoi de divers objets.

Séance du 17 juin 1881. M. Boisselier annonce divers dons, et signale la présence dans les argiles panachés, d'un enaliosaurien, dont les femurs mesurent 50 cent. de circonférence et les vertèbres 15 cent. de diamètre anteroposterieur. Cet animal

Digitized by Google

a été découvert dans les environs des Fontaines, par M. Roy, propriétaire à Saint-Aignan.

—

Le 8 mai est décédé, dans sa propriété de Montausier, près de Baignes-Sainte-Radegonde, l'abbé Jean-Hippolyte Michon, chanoine honoraire de Bordeaux et d'Angoulême, né à La Roche-Fressange (Corrèze), en 1806. Il s'est fait connaître par des travaux d'histoire et d'érudition. Dans ces dernières années il avait imaginé un système curieux, appelé la graphologie, d'après lequel il se faisait fort de connaître le caractère des personnes en étudiant leur écriture, et il avait fondé une feuille périodique, *La Graphologie*. Il a publié plusieurs ouvrages historiques et archéologiques dont les principaux sont : la *Statistique monumentale de la Charente* ; une *Vie de Jésus* (2 vol.) ; un *Voyage religieux en Orient* (2 vol.) ; l'*Histoire de l'Angoumois* par Fr. Vigier de La Pile (réédition) et diverses brochures religieuses et politiques. (Voir pour la liste de ses ouvrages, *Catalogue général de la librairie française*, III, 470, et VI, 270). L'*Opinion des Charentes*, de Barbezieux, dit qu' « on lui a attribué la paternité du *Maudit* et de *La religieuse*. Si l'on en juge par la valeur de ces deux livres, M. Michon était bien capable de les avoir écrits. » Enfin « la France, ajoute l'*Indicateur* de Cognac, perd en l'abbé Michon une de ses gloires les plus pures, et la cause républicaine un de ses plus vaillants et de ses plus nobles champions. »

—

Viennent de paraître : *Le port de Rochefort et les côtes de la Saintonge au XVIII^e siècle*, par M. Louis Delavaud ; *le Catéchuménat* et l'*immersion et l'Infusion baptismale*, par l'abbé J. Corblet ; *La Cloche*, poëme de Schiller, traduit par M. Gaston de Chaumont.

—

Errata. — Le *Bulletin* se trompe quelquefois, plus souvent même qu'il ne le voudrait. Aussi s'empresse-t-il de publier les rectifications qu'on lui adresse ; et nos lecteurs seront les bienvenus chaque fois qu'ils nous signaleront une erreur soit dans le *Bulletin* soit dans les volumes de la Société; c'est le moyen de faire œuvre sérieuse et durable. Mais aussi quand il a affirmé une chose et que, après une observation ou contradiction même publiquement faite, il n'a pas rectifié sa première assertion, c'est qu'elle était vraie et qu'il la maintient envers et contre tous. Cela dit et une bonne fois, nous relevons les lapsus suivants qui nous sont indiqués de divers côtés.

Errata du *Bulletin*, t. II, p. 163, ligne 21 : au lieu de *15 avril*, lire *5 avril* ; t. III, p. 7, ligne 1 : au lieu de né à Cognac, *en 1811*, lire *en 1812* ; ligne 2 : au lieu de *Prouchet*, lire *Prouhet* ; p. 26, note 2 : au lieu de *Jossaud*, lire *Jossand* ; p. 27, signature *Jos-*

Digitized by Google

saud, lire *Jossand*; p. 39, lignes 14 et 15 : au lieu de *Bounaud*, lire *Bourron* ; p. 42, avant dernière ligne, Jean *Dusault*, et non *Dussault* ; p. 50, C'est M. Jules Brisson, de Cognac, membre de la société, qui a trouvé les archives de la loge de Cognac et qui les a données à la loge de Cognac ; p. 111, ligne 34, au lieu de *Royan*, lire *Rouen* comme six lignes plus haut, p. 101, à la note (1) « *André Audager* ou *Audayer.* » M. de la Morinerie n'a pas mal lu ; ses notes portent André Audayé ; il s'est conformé à l'orthographe adoptée par Beauchet-Filleau en sa généalogie *Audayer*.

Du VIII[e] volume; page 90, le fac-simile et la signature de Charles de *Bresmond* doivent être rectifiés dans ce sens ; — p. 214, art. XXVIII, au lieu de la signature FRÉDÉRIC, lire FÉDÉRIC, comme écrivait le roi de Prusse ; — p. 228, ligne 28, *ce fait exposé*, doit être pour *ce fut fait et passé* ; p. 297, en note, au lieu de *extrait de mariage*, lire *acte de mariage* ; — p. 308, « la maison du sieur trésorier du Pré », en note : « Trésorier est-il un nom propre ? » Oui. Claude du Pré ou des Prez, trésorier de France, acquit (acte du 24 juin 1587) de Jean Acarie du Bourdet, la terre de Fenioux et de Grandgent, qui avaient été constituées en dot à Catherine de Belcier, femme de ce dernier, par contrat du 4 mai 1581. Claude du Pré, qui vivait encore en 1626, est ainsi qualifié sur la cloche de Fenioux, donnée par lui en 1603: « Chevalier, conseiller du roi, seigneur de Fenioux, Grandgent, fief du Don et Beaulieu. Sa fille épousa N. de La Roche du Maine ; — p. 331, la circulaire du maréchal de Sennectaire a été publiée par Toussaints, à Saintes, dans la brochure *Ban* de 1758, in-12 ; — p. 418, note 2, ligne 3, au lieu de *Châteauneuf : Pierre-Buffière*, lire *Châteauneuf-Pierre-Buffière* ; — p. 412 : « le baillage de Martinpud (?), Montéglin et Brouhe, » au lieu de *Martinpud* prudemment suivi d'un point d'interrogation, ne faudrait-il pas lire *Marempnes?* En effet, Marennes, Chessoux, Broue et Montéglin faisaient partie du domaine confisqué sur Jacques de Pons et donné par Charles VII à Antoine de Villequier et Antoinette de Maignelais, sa femme; p. 480 parmi les noms d'auteurs on a oublié celui de M. Adolphe Bouyer.

RICHARD LE POITEVIN

Par M. Georges MUSSET.

Le sixième fascicule de la bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome (1) contient une notice sur divers manus-

(1) Tiré à part, in-8, Paris, Ernest Thorin, 1879.

Digitized by Google

crits de la bibliothèque vaticane et sur Richard le Poitevin, moine de Cluny, historien et poète, notice due à la plume érudite de M. Elie Berger, ancien élève de l'école des Chartes, membre de l'école française de Rome et lauréat de l'Institut de France. C'est à la Vaticane que se trouve en effet, sous le n° 1,911 du fonds de la reine Christine, un manuscrit décrit par Monfaucon, Laporte du Theil, Muratori et Bethmann, qui contient entre autres documents la *Chronique de Richard dit de Poitiers*, plus une complainte sur la destruction de Châtelaillon et divers événements relatifs à l'Aunis du temps de Henri II d'Angleterre. Cette chronique et les opuscules qui la suivent avaient été précédemment copiés par Duchesne, et le manuscrit qui contient cette copie est conservé à la bibliothèque nationale sous le numéro 17,556 du fonds latin, quand elle était, d'autre part, publiée dans le tome XII des *Historiens de France*. Malgré cet honneur fait à la chronique de Richard et à ses opuscules, le chroniqueur et son œuvre étaient imparfaitement connus, et M. Berger a fait une chose utile en employant sa sagacité et sa profonde critique à mettre en pleine lumière le moine Richard et ses chroniques.

M. Berger établit par des arguments irréfutables, selon nous, que Richard aeu l'Aunis pour patrie ou tout au moins qu'il a longtemps habité cette contrée; aussi, au nom de Richard de Poitiers sous lequel il est connu, substitue-t-il celui de Poitevin. Ce chroniqueur, nous dit M. Berger, emploie en effet en parlant de l'île de Ré l'expression « in terra nostra (1) »; il ne donne aucun détail topographique qui ne soit relatif à l'Aunis, ou à quelque endroit avoisinant. Dans la troisième rédaction de ses chroniques, il rapporte la donation de l'île d'Aix à l'ordre de Cluny par Isembert III, seigneur de Châtelaillon : « C'est de son temps, dit-il, en parlant de l'abbé Hugues I^er^, que l'île d'Aix fut donnée à l'église de Cluny..... Cette donation fut approuvée et confirmée par Guy, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, lors de la dédicace de l'église Saint-Martin, construite à Aix, par monseigneur Hugues, abbé, comme *les chartes conservées à Aix* en témoignent (2). »

M. Berger rappelle également, à l'appui de son opinion, la description que le moine Richard donne de l'île d'Aix, description imprimée d'après les fragments de Mabillon, à la page 419 du tome XII des *Historiens de France*, comme provenant d'un auteur anonyme.

« Par une coïncidence qui n'est peut-être pas fortuite, ajoute M. Berger, le manuscrit latin 5,014 de la bibliothèque nationale,

---

(1) Ms. 1911 de la reine Christine, à la bibliothèque vaticane, fol. 91 r°, et Ms. latin 17,556 de la B. N., p. 499.

(2) Ms. de la reine Christine, cité, fol. 80.

Digitized by Google

qui appartint à Richard, est enveloppé dans une charte relative à Saint-Etienne-de-la-Cicogne, village du bas Poitou, situé au sud de Niort, et à peu près à mi-chemin entre Châtelaillon et Charroux. Ce manuscrit pourrait bien avoir été conservé, après la mort de Richard, soit au prieuré de l'île d'Aix, soit dans quelque autre localité du Poitou. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la biographie de Richard le Poitevin, ni sur le caractère et l'intérêt de celles des œuvres de ce chroniqueur qui n'intéressent pas l'Aunis. Nous n'avons pris la plume que pour appeler l'attention des érudits de notre pays sur le savant travail de M. Berger, et aussi afin d'expliquer certains passages de Richard demeurés obscurs pour tous les historiens.

M. Berger consacre un chapitre de son mémoire à une *Courte chronique relative à l'Aunis* (1); il commence par raconter le siège de Châtelaillon d'après le moine Richard ; je ne le ferai pas après lui, d'autant que ce récit se retrouve aussi dans Massiou et la plupart de nos historiens locaux. Puis, M. Berger reproduit la description qu'Amos Barbot fait de Châtelaillon, en rappelant que l'abbé Cholet a donné de cette description une copie incomplète et incorrecte dans le *Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle et Saintes* (1864, p. 375.) Qu'on nous permette à cette occasion de faire remarquer que, si l'abbé Cholet n'a publié que les premières lignes de ce texte, c'est dans le but d'éviter une citation trop longue ; et quant à l'incorrection qui existe dans ces quelques lignes, elle est légère et n'atteint que la forme et non le sens des mots ; elle vient de ce que l'abbé Cholet a tiré sa citation de la copie que possède la bibliothèque de La Rochelle de l'*Histoire d'Amos Barbot*, copie due aux soins de Jaillot, le docte collaborateur d'Arcère, et non de l'original même, que l'abbé Cholet connaissait parfaitement, mais n'avait pas sous la main.

Aux deux descriptions de Châtelaillon faites par Richard le Poitevin et par Amos Barbot, nous croyons intéressant de joindre quelques renseignements topographiques résultant soit de l'étude des lieux, soit de textes anciens, soit même de la tradition. Chatelaillon fut primitivement une île plus longue que large, s'étendant du nord-est au sud-ouest. Cette île n'était séparée du continent que par un chenal assez étroit, qui a sans doute donné lieu à l'appellation d'*Angusta*, *Angoulte* (2), conservée par un marais et une seigneurie qui occupaient la pointe nord-est de l'île. Le mer abandonna d'abord le côté nord-ouest de Châtelaillon, peut-être à la suite d'un soulèvement, mais aussi par le fait de la création d'un banc de sable qui s'étendait jusqu'aux rochers d'Angoulins et qui, consolidé au nord

(1) Voir notamment dom Bouquet, *Historiens de France*, tome XII, p. 418.
(2) Voir Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 693.

Digitized by Google

par un cordon littoral de galets, enserrait une vaste étendue de marécages. Telle devait être la situation à l'époque du siège de Châtelaillon (1127) ; les marais mouillés écoulaient difficilement leurs eaux par le coi de Saint-Jean-du-Sable qui se jetait dans la mer au pied même de ce donjon de Lisleau, (1) dont Guillaume s'empara après la chute de Châtelaillon. Vis-à-vis Angoutte nous retrouvons un nom qui laisserait peut-être croire que les seigneurs de Châtelaillon avaient cherché à défendre de ce côté les abords de leur île ; c'est l'appellation de Château-Gaillard conservée par un lieu-dit de la commune de Saint-Vivien. Dans tous les cas le côté sud-est était encore plus inabordable que le côté nord-ouest: car, en outre d'un cours d'eau, le coi de Portpunay (2) qui suivait les contours de l'île de Châtelaillon, la mer l'enveloppait encore à une faible distance jusqu'à plus de deux kilomètres dans les terres, position qu'elle occupait encore au XVII[e] siècle (3). Plus au nord s'étendaient des marais mouillés portant, dès lors et encore aujourd'hui, le nom de Mouillepieds (4), et dont une partie était appelée au XV[e] siècle, « mer de Saint-Germain. » (5).

La ville de Châtelaillon s'élevait au point occupé par une petite éminence rocheuse, à l'ouest de la dépression connue sous le nom de *Grand Port*. Elle devait se prolonger sur le rocher dit la *Charge*, jusqu'à une autre dépression nommé la *Casse-au-Prieur*, où, disent les riverains, est enfouie la cloche de l'église. Les vieilles gens du pays racontent même qu'il fut un temps où la cloche se faisait entendre quand l'ouragan menaçait de se déchaîner, et qu'un jour les habitants du pays firent en vain tous leurs efforts pour arracher cette cloche du rocher.

Le Grand-Port se trouvait circonscrit entre le rocher de la Charge à l'ouest, et les rochers et les marais de la *Janble* à l'est.

Plus à l'ouest encore, se trouve le rocher de la *Turje*, qui occupe la position indiquée par Amos Barbot pour le donjon ; la Turje serait la tour de Jules, *turris Julii*, rappelant le nom de Castrum Julii appliqué fréquemment à Châtelaillon au moyen âge (6). Aujourd'hui la Turje, la Charge, le Grand-Port sont à un kilomètre dans la mer, qui menace même d'enlever dans un délai assez court tout ce qui reste de l'antique cité, le prieuré de Saint-Romart ou Saint-Romuald.

En dehors d'Amos Barbot, nous trouvons au XV[e] siècle des

---

(1) *Lisleau* et *Châtelaillon*, actuellement commune d'Angoulins, canton et arrondissement de La Rochelle.

(2) Port-punay, qui tirait évidemment son nom des eaux croupissantes qui séjournaient dans les terrains bas et le coi qui l'entouraient. *Punay*, *punais*. est encore employé dans le pays avec le sens de nauséabond.

(3) Archives du marais de Voutron, commune d'Yves.

(4) ARCÈRE, *Histoire de La Rochelle*, t. I[er], p. 96.

(5) Archives du marais de Voutron, et censif de M. de Saint-Marsault cité plus bas.

(6) Voir Cholet, *loc. cit.*

Digitized by Google

renseignements intéressants pour nos rivages dans un précieux manuscrit appartenant à M. le comte Edmond de Saint-Marsault de Châtelaillon. Ce manuscrit porte pour titre : « Compte des receptes et mises faictes par Mathurin Dussault, recepveur de Chastellaillon pour très hault et puissant seigneur monseigneur le conte de Dunoys et de Longueville, seigneur de Partenay et dudit lieu de Chastellaillon, grand chambellain de France, pour ung an commancent à la feste de sainct-Jehan-Baptiste, l'an mil CCCC soixante dix incluse, finissant à ladite feste de sainct Jehan-Baptiste, l'an révolu mil CCCC soixante et unze, excluse. » Il se compose de 224 feuillets de parchemin de 34 centimètres de hauteur sur 32 de largeur. Nous extrayons en ce moment de ce manuscrit tous les passages intéressant notre pays pour en faire la publication dans un des volumes de la société des *Archives*.

En ce qui concerne notre sujet, nous y trouvons des textes établissant que Châtelaillon n'avait pas dû se relever de ses ruines depuis le siège de 1127. Nous y puisons en effet des mentions comme celle-ci : « Jehan Beaubaut, pour sa maison qui fut Jehanne Potete, femme de Jehan Yon, que souloit tenir Guillaume Regnoul, laquelle fut abatue durant ce que le siège fut audit lieu. » Les murs au XV[e] siècle devaient être détruits en partie, le donjon lui-même ne dut pas subsister tout entier jusqu'en 1471. Guillaume Delaunay était tenu d'un cens « pour un massurault ou place vuyde assise sur la mothe de Chastellaillon tenant d'un cousté à la maison de Guilloteau que tient à présent Potet, une vanelle entre deux, d'austre cousté aux vergiers de Jehan Roy, ung chemin entre deux. » Jehan Levesque, de Châtelaillon, devait également un cens « pour sa maison qui fut Naudin Martin, laquelle fut abattue durant que le siége fut audit lieu et depuis est choite en la mer (1). »

Le même document fait mention de vieilles prisons (2), des possessions d'une confrérie du Saint-Esprit et de la maison même de cette confrérie (3); des murailles de la ville et des douves (4); d'une barbecane (5); de maisons possédées par le

---

(1) F[os] 153 r[o] et v[o], et 155 v[o].

(2) « Item les héritiers feu Jehan Roy de Chastellaillon pour ses maisons dudit lieu assises près des vieilles prisons...» F[o] 103.

(3) « La confrairie du Saint-Esperit de Chastellaillon pour ses maisons que souloient tenir les Potez.... (F[o] 113). Une place ou souloit avoir murailles... tenant d'une part au chemin qui va de la maison du Sainct-Esprit à la maison feu Jean Roy, d'autre part à une vanelle, par laquelle l'on vait en la chappellenie, d'un bout à une rote qui va de ladite chappellenie à l'herbergement aux Potez... (F[o] 115 v[o]).

(4) « (Jehan Nau) pour une pièce de terre assise devant sa maison, la douhe entre deux... » — « Raymond Bonneau pour son pré qui fut Brunet de la Fons, assis près des Douhes. » (F[o] 113-114).

(5) « La vefve feu Phelippon Garderat, Guillaume Potet, pour leur terre de la Barbecanne. » (F[o] 114).

Digitized by Google

prieur de Saint-Romart. A l'extérieur nous retrouvons cette fontaine (1), la seule sans doute qui ait jamais fourni de l'eau potable à la ville, si nous en croyons Richard, le cimetière (2), un tombeau (3) assez connu ou assez remarquable pour qu'il serve de point de repère dans une description ; la garenne, les marais de la Janble (4), dont l'une disparaît et les autres ont disparu dans la mer. Tout compte fait, nous relevons trente-huit maisons chargées de cens envers la baronnie, *38 feux*, et encore est-il difficile d'affirmer qu'un certain nombre de ces maisons ne se trouvaient pas autour du prieuré de Saint-Romart, c'est-à-dire en dehors de la ville. Or il y a probabilité que bien peu de maisons étaient libres de tout cens envers leur seigneur ; nous avions donc raison de dire que Châtelaillon ne s'était pas relevé de ses ruines. (5)

Notre manuscrit nous rappelle également le donjon de l'Isleau, sous la dénomination de Châtelet (6), et enregistre le nom d'un titulaire de la chapellenie de Notre-Dame dudit lieu (7). Ajoutons qu'en 1471, il est en outre question d'une localité voisine, peu éloignée croyons-nous d'Angoulins et de Sechebouc et qui portait le nom de La Ferté (8) rappelant peut-être un point fortifié.

Le moine Richard, comme on peut le voir, avait une connaissance bien complète du pays pour être si explicite quand il fait mention de Châtelaillon, de ses portes, de sa fontaine, du donjon de l'Isleau. Il y a présomption qu'il parlait de tous ces lieux pour les avoir vus personnellement. Mais il est un passage demeuré jusqu'à présent inexpliqué qui prouve, selon nous, plus

---

(1) « Thomas Doulcet pour une pièce de pré assise sur la fontaine laquelle il fait en pré, qui fut Jehanne Potete, femme Jean Yon, tenant d'une part à la terre du curé et au chemin qui va du tombeau à ladite fontaine. » (F° 153).

(2) « Les enffans et héritiers de feu Jehan Roy pour ung journau de terre appelé le Cymenterre... (F° 158).

(3) Voir note 1 ci-dessus et f° 154 : « les héritiers feu Jehan Roy, pour une mothe et bocioux assis près du tombeau. »

(4) Jehan Potetz pour leur maroys descendant du maroys de la Janble. — (F° 177 v°).

(5) S'il est vrai, comme le dit Amos Barbot, que les murs et les tours étaient couronnés de mâchecoulis, il y a lieu de croire que Châtelaillon avait, même après le siège de 1127, été mis en état de défense. Par qui et à quelle occasion ? C'est une question dont l'examen nous entraînerait aujourd'hui trop loin et sur laquelle nous comptons revenir un jour. — Voir mémoire de M. Berger, p. 111.

(6) « Jehan Chaigneau, demeurant à Lisleau et les enffans feu Marc Hugueraud d'Angoulins sur leur mothe du chastellet. » (F° 148).

(7) « Au chapelain Notre-Dame de Lisleau pour le denier qu'il prent sur ladite recepte à cause dessd. chapellanie, XV livres. » En note : « Le receveur paiera messire Nicole Baillou de IX livres par an pour III messes par chascune sepmaine et est défendu audit receveur de ne paier le résidu jusques a ce qu'il appere de l'institution de son droit avecques les lettres de collation. »

(8) « Jehan Roy pour sa bourgne de La Ferté, demie-livre (de cire). — Cette bourgne est une ruche d'abeilles. On dit aussi *bournai* et *borgnon*, *bornion*... Voir Meyer, *Glossaire* de l'Aunis (La Rochelle, in-8 1870).

Digitized by Google

encore que tous les autres, que Richard a séjourné sur les côtes de l'Aunis.

M. Berger nous montre, avec Richard, la ville de La Rochelle refusant d'entrer dans le parti de Henri II, et il ajoute : « Puis s'adressant à une tour qui sans doute défendait l'entrée du port, il lui annonce, dans une bien singulière apostrophe, que les ennemis, après l'avoir attaquée s'enfuieront couverts de honte, » et en note que « la fin de ce passage renferme des indications géographiques dont le sens est fort obscur » (1).

Voici le passage auquel M. Berger fait allusion : *De turre maritima.*

« Et tu, turris maritima, cum propugnaculis in altum firmiter ædificata ! Filii alieni venient usque ad te ; sed pudoris ignominia cooperti, singuli ad terram suam fugient. Tu vero, ne verearis minas eorum ; sed erige audacter faciem tuam contra faciem aquilonis. Sta super custodiam tuam, et pone gradum tuum super munitionem tuam : convocans conlaterales tuos, ut ad auxilium tuum, si opus fuerit, cum viribus veniant. Pone in gyrum circa latus tuum omnes domesticos tuos, qui terram tuam incolunt, a capite Circi usque ad fauces sævientis oceani. Hic autem à ponto profluens, exordium sumit ab occiduo pelago ; tumens vero tendit in orientem, cujus garrulus latratus procul dubio longe lateque per diversas regiones ab incolis auditur. Habet ad sinistram Oleronensem insulam, octo millia in longum tendentem ; a parte autem dextra, habet promontorium quoddam, quod Rudela nuncupatur, et Sanctonici orbis provinciam. In supradictis autem faucibus sunt loca valde periculosa que Su... (2) nuncupantur, id est, harenosi montes fluctibus cooperti, ubi multotiens naves transeuntes incidentes periclitantur. Vidimus etenim vidimus multos, ex hic faucibus ereptos, relatores tanti periculi existentes. (3) »

M. Berger, en plaçant la tour dont parle Richard à l'entrée du port de La Rochelle, n'a pas songé qu'il mettait le chroniqueur en contradiction avec lui-même. Nous voyons, en effet, Richard prédire à la ville de La Rochelle une ruine prochaine si elle embrassait le parti de Henri II ; et quelques lignes plus loin il encouragerait à la résistance, en lui promettant la victoire, la tour qui défendrait son port ! Est-ce bien vraisemblable ?

En fait, il n'y a aucune contradiction dans Richard ; et nous pensons établir d'une manière irréfutable que M. Berger, non plus que les éditeurs des *Historiens de France* et nos historiens locaux, n'ont saisi le sens du passage cité. Nous en sommes

---

(1) Mémoire de M. Berger, p. 114.

(2) Bouquet, *Historiens de France*, tome XII, p. 421.

(3) Les majuscules gothiques D et S pouvant parfois se confondre, on lirait peut-être sur le manuscrit *Du*, au lieu de *Su* ; et alors le mot *Dunæ* remplirait parfaitement le vide. Voir Ducange, V° *Dunt*.

Digitized by Google

au regret. Car s'il eût soupçonné le sens caché de ce passage de Richard, M. Berger l'aurait soigneusement collationné sur le manuscrit original, et aurait pu rectifier quelques lectures évidemment fautives.

Voici comment le passage du chroniqueur doit être expliqué :

« Et toi, tour maritime (1), dont les remparts s'élèvent fièrement vers le ciel, tu verras les étrangers se précipiter sur toi ; mais c'est couvert de honte que chacun d'eux regagnera son pays. Que leurs menaces ne t'effrayent pas ; dresse au contraire audacieusement ta face contre celle de l'aquilon (2). Tiens-toi sur tes gardes et pose-toi en combattant sur tes remparts ; appelle à ton aide ceux qui vivent à tes cotés, et, si les circonstances l'exigent, qu'ils t'apportent le secours de leurs bras. Dispose en cercle (3) autour de tes flancs les serviteurs qui habitent ta terre depuis *Chassiron* (4) jusqu'aux gorges du furieux océan (5). Ayant son origine dans la haute mer de l'océan (6), un courant marin arrive en cet endroit et se précipite en écumant vers l'orient, faisant entendre de tous côtés aux oreilles des habitants de diverses régions une sorte de continuel mugissement (7). A la gauche de cette passe s'étend l'ile d'Oleron sur une longueur de huit milles. A droite on trouve le promontoire appelé *Rudela* (8) et une partie du territoire de Saintes. Dans le gouffre même dont nous venons de parler, existent des points extrêmement dangereux que l'on nomme les *Dunes* ; ce sont

---

(1) Lisez : Le Château d'Oleron que Richard mentionne ailleurs sous la dénomination de Castrum Oleronis.

(2) Le Château d'Oleron occupe la pointe sud-est de l'ile ; mais il est placé de manière à recevoir par la passe de Boyard et par celle d'Enet les atteintes du vent du nord.

(3) La ville du Château, se modelant sur l'éminence qu'elle couvre, se rapproche beaucoup de la forme circulaire.

(4) *A capite Circi.* Est-ce une bonne lecture ? Nous avons des doutes. La dernière syllabe *ci* peut avoir été mal lue. Il se pourrait qu'il y eût dans le manuscrit deux jambages donnant *u*, peut-être *um* avec l'abréviation résolue ; soit encore *oi — oni* avec une abréviation résolue ; et alors *a capite circum* ou *a capite cironi*, formes analogues à *Capciro* et *Chapcirum*, anciennes dénominations de Chassiron. Cf. notamment le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes*, publié par l'abbé Grasilier, p. 5, 6..., etc.

(5) Ces gorges, cette passe, c'est le *pertuis de Maumusson*, appelé encore le *gouffre de Maumusson.*

(6) Le régime de la passe, malgré les attérissements des contrées voisines n'a pas changé depuis sept siècles. Le courant le plus violent vient toujours de la haute mer. Le fait est intéressant à noter. Voir notamment Amédée Burat, *Voyage sur les côtes de France*, (Paris, Baudry, 1880), p. 238 et suivantes.

(7) Cela est le résultat d'une observation précise et témoigne de la part de Richard d'un séjour sur les côtes de l'Aunis. La nuit, en effet quand les bruits de la terre cessent dans le repos, on entend un grondement sourd dans la direction de l'Océan, c'est Maumusson. Et si le grondement s'accentue, la tempête ne tardera pas à éclater. « Maumusson grogne, » disent les marins.

(8) Serait-ce le promontoire de *Broue*, vraisemblablement l'ancien *promontorium Santonum* ?

Digitized by Google

des montagnes arénacées couvertes par les flots, où bien souvent viennent se perdre les navires en passage. Combien n'avons-nous pas entendu de marins, arrachés à ces passes dangereuses, nous raconter les périls que l'on y court.

Duchesne a-t-il mal lu le *capite circi* et *Rudela*? Le nom des montagnes sablonneuses a-t-il échappé à sa sagacité? Une lacune existe-t-elle dans le manuscrit? Nous l'ignorons, mais nous avons bon espoir que, prévenus, M. Berger ou d'autres visiteurs de la bibliothèque vaticane voudront bien résoudre ces problèmes.

Toujours est-il que l'interprétation donnée par nous de ce document est incontestablement la bonne. Toutes les phrases du texte concordent pour établir qu'il s'agit bien de l'île d'Oleron et de différentes localités de cette île et de la côte voisine.

Combien alors, loin d'être obscur, Richard devient clair et précis ! L'île d'Oleron était la terre préférée d'Aliénor, la duchesse-reine; et, au contraire de La Rochelle, rien de plus naturel que de voir cette île prendre parti pour Aliénor et ses fils contre le roi Henri II. Aussi Richard ne lui ménage-t-il pas les encouragements, quand il jette l'anathème sur La Rochelle.

De ces problèmes, il en est un qui, en outre de l'intérêt historique, présente un sérieux intérêt scientifique. Dans un mémoire sur les dunes de Gascogne, adressé tout récemment par M. Delfortrie, de Bordeaux, à M. le ministre de l'instruction publique, l'auteur émet l'opinion que les dunes littorales de la Gascogne ne sont pas antérieures au XVI^e^ siècle, se basant sur ce fait qu'il n'en serait pas question dans les textes avant cette époque. M. Delesse, dans l'analyse qu'il donne du mémoire précité, page 464, tome 1^er^ de la *Revue des travaux scientifiques* (1881), combat cette opinion et fait remonter le développement des dunes aux premiers jours de l'époque géologique actuelle, le sable des dunes provenant de l'érosion par la mer du terrain pliocène qui constitue la côte des Landes, et le régime des vents et des courants n'ayant pas dû changer durant cette période de temps. Des travaux des géologues, il ressort que les dunes d'Arvert, de La Tremblade et de l'île d'Oleron (côte ouest au moins), proviennent de la même cause que les dunes de Gascogne, c'est-à-dire de l'érosion des roches du même terrain tertiaire qui s'étend « surtout en regard de la pointe de Grave » et aussi dans la partie sud de l'estuaire de la Seudre. Il est raisonnable, croyons-nous, de supposer que les dunes de la Saintonge et celle des Landes se sont développées parallèlement. Or le texte que nous expliquons constate d'une façon irréfutable qu'au XII^e^ siècle il existait dans le pertuis de Maumusson, sinon des dunes, si le mot n'y est pas, ce que nous ignorons encore, tout au moins des collines arénacées, « arenosi montes, » ce qui est absolument la même chose. C'est donc là un premier texte établissant l'existence des dunes littorales du sud-ouest de la France avant le XV^e^ siècle.

De notre interprétation nous pouvons enfin conclure que ce

Digitized by Google

passage, plus que tout autre encore, prouve le séjour de Richard en Aunis, sans doute à l'île d'Aix. Le chroniqueur doit, en effet, avoir entendu lui-même le *garrulus latratus* du goufre de Maumusson. Peut-être a-t-il été souvent l'auditeur attentif des récits des marins qui venaient chercher à l'île d'Aix les poissons de mer pêchés par les serviteurs des moines, les produits de leur basse-cour ou de leurs vergers, et qui faisaient le récit des dangers qu'ils avaient courus dans le pertuis de Maumusson.

Disons enfin, en terminant, que cette grande connaissance des lieux de l'Aunis que paraît avoir Richard, nous met en défiance contre une traduction de M. Berger, à l'occasion d'un passage qui se trouve dans le manuscrit du fonds Christine 1911, folio 91 recto, mais qui n'a pas été reproduit au tome XII des *Hist. de France*. Voici ce passage : « Insula quedam nomini Re. Insula hec, miliario uno a continenti terra sejuncta, habet in fronte nemus Furiacense, et linguam maris patentem usque ad introitum Rochelle prolatam. In hac insula... » M. Berger traduit « nemus Furiacense » par le « bois de Fouras. » Nous avons des doutes. Entre l'île de Ré et Fouras se trouvent l'île d'Aix, couverte de bois, c'est Richard qui nous le dit, et la ville de Châtelaillon. Pourquoi ne pas dire plutôt que, vis à vis l'île de Ré, se trouve Châtelaillon ou l'île d'Aix ? Dans la description de l'île d'Aix, il met, vis-à-vis cette île, Soubise et ne parle pas de Fouras. Pourquoi en parlerait-il, à l'occasion de l'île de Ré, éloignée de plus de huit milles?

C'est qu'en effet, selon nous, il ne s'agit pas de la forêt de Fouras, mais de Boisfleuri qui couvrait la pointe de Chef-de-Bois, aujourd'hui par corruption Chef-de-Baie, et qui fait tête à l'île de Ré au nord-ouest de ce bras de mer, que Richard nous montre s'étendant jusqu'à La Rochelle. Le « nemus Furiacense, floriacense, » le « boscum floridum » renfermait les deux prieurés de Saint-James et de Saint-Marc, de fondation ancienne; où les moines de Cluny étaient usagers. (1)

Quoiqu'il en soit, nous félicitons pour notre part M. Berger d'avoir fait la lumière sur l'un des plus anciens chroniqueurs de nos contrées, et nous souhaitons qu'il puisse nous donner, avec le manuscrit du fonds Christine, un texte de l'opuscule qui a pour titre : *De destructione castri Julii*, en y joignant tous les textes originaux du même chroniqueur pouvant intéresser le Poitou ou l'Aunis.

---

(1) Arcère, tome II, p. 636 : « Dedi exclusam de borda et duo molendina in nemore Fluriacensi que feceram in loco qui dicitur Conca Putrida et de nemore similiter quidquid necessarium fuerit domui de Alodio ad constructionem domorum... » Laleu était le chef-lieu de la paroisse où s'étendait Boisfleuri. Quant à Fouras, on trouve dans les titres les plus anciens : « Sanctus Gaudentius de Corrazo ou Forrans... » Voir cartulaire de Saint-Maixent. Voir le *Bois-fleuri à Laleu*, par M. A. Fournier, séance publique de 1881 de l'académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle.

Digitized by Google

LES ANTIQUITÉS ROMAINES DU VILLAGE DES ARÈNES (1).

Par René Eschasseriaux. (1828)

Parmi les départemens qui possèdent des monumens d'antiquités, celui de la Charente-Inférieure se fait particulièrement remarquer par le grand nombre de restes précieux de ce genre, épars sur quelques parties de son territoire et surtout sur le sol qu'occupèrent les anciens Santones.

C'est à Saintes qu'apparaissent ceux de ces restes les plus imposans et où ils attestent à l'œil, comme à la pensée du spectateur, l'état florissant et l'importance de cette cité sous la domination romaine.

Tous ces restes d'anciens monumens se trouvent décrits dans quelques ouvrages avec plus ou moins d'étendue; mais il en est qui, n'ayant été que superficiellement explorés, et indiqués que d'une manière vague et succincte, restent loin en arrière de l'opinion qu'on devrait s'en former sous le rapport de l'importance des établissemens auxquels ils se rattachent.

C'est ce qu'on peut dire à juste titre, mais dans un ordre secondaire, de ce qu'offre de restes et de débris antiques un lieu nommé Les Arènes, village dépendant de la commune de Thenac, et située à une lieue de cette ville sur la grande route qui conduit à Bordeaux (2). Là subsistent encore quelques parties de ces constructions auxquelles se rattachent, partout où elles se trouvent, de si grands souvenirs et tant de motifs d'admiration.

La plus remarquable de ces constructions consiste en ce qui reste d'un édifice romain fort dégradé, mais dont l'ensemble mérite encore sous tous les rapports de fixer les regards et l'attention des amateurs de l'antiquité. Sa longueur, qui s'étend du nord au sud, est de 66 pieds 11 pouces (21 mètres 74 centimètres), prise des paremens intérieurs des murs et de 76 pieds 3 pouces (24 mètres 70 centimètres 7 millimètres), comprenant l'épaisseur de ces mêmes murs, qui est de 5 pieds 1 pouce.

---

(1) Ce mémoire a été écrit vers 1825 ou 1826 par René Eschasseriaux, né à Corme-Royal en 1754, mort aux Arènes de Thenac en 1831, administrateur du district de Saintes, député suppléant à la législative, puis à la convention, député au corps législatif, secrétaire du conseil des cinq-cents, conseiller général de la Charente-Inférieure, maire de Saintes, etc. Nous lisons dans les *Assemblées électorales de la Charente-Inférieure (1790-1799)*, par M. Eschasseriaux, p. 311 : « René Eschasseriaux a laissé plusieurs travaux manuscrits parmi lesquels figurent une statistique de la ville de Saintes en 1813 et un mémoire, accompagné de plans, sur les antiquités romaines du village des Arènes. » C'est ce travail que nous imprimons aujourd'hui, en respectant le texte et l'orthographe de l'original, nous bornant à mettre en style moderne les mesures anciennes. Il nous a paru utile d'appeler l'attention sur ces vastes constructions qui n'ont pas encore été étudiées. Nous devons la communication de ces pages à M. le baron Eschasseriaux, petit-fils de l'auteur. — *Note de la rédaction.*

(2) *Les Arènes*, village de la commune de Thenac, canton de Saintes, sur la route de Pons à Saintes, à six kilomètres de cette dernière ville.

Digitized by Google

Sa largeur ne peut être déterminée d'une manière aussi précise, parce que le mur du levant a totalement disparu; mais en le mesurant sur ce qui reste de l'édifice du côté du nord et en y ajoutant l'épaisseur connue des murs existans, on trouve que cette largeur ne pouvait être moindre de cinquante-cinq pieds (17 mètres 89 centimètres). Des fouilles récentes, faites dans la direction de cet ancien mur paraissent confirmer cette assertion. Celui du couchant existe dans toute sa continuité, mais presque

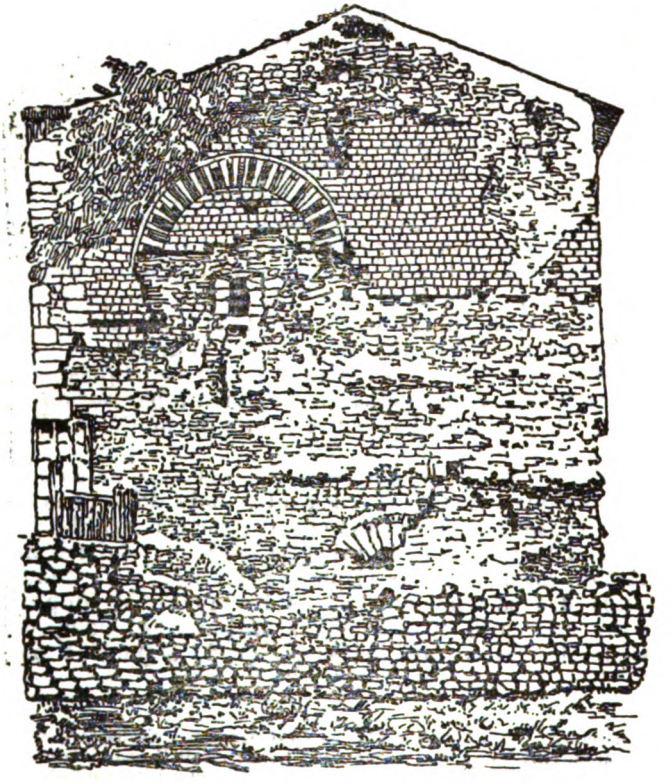

tout dépouillé de ses paremens et plus ou moins dégradé en son épaisseur. Deux murs de nouvelle construction dont il est revêtu, l'un à l'intérieur et l'autre à l'extérieur (1), le cachent entièrement à la vue, excepté sa partie supérieure qui apparaît en-

(1) Le parement extérieur, peu à peu renversé, depuis la rédaction de la notice, par les intempéries et par la pousse d'un magnifique lierre qui s'était introduit entre la construction ancienne et le mur moderne, a été relevé en entier en 1875, et a exigé une épaisseur de maçonnerie variant de 0,25 à 1 mètre. E. E.

Digitized by Google

core à l'extrémité du nouveau mur intérieur, et quelques assises du parement antique en la partie inférieure de ce même mur.

Il résulte de cette agrégation un mur d'environ sept pieds d'épaisseur (2 mètres 17 centimètres) qui, concurremment avec les deux murs antiques du nord et du midi et le nouveau construit au levant, forme un vaste cellier contigu à mon habitation, dont il fait partie.

La façade de cet édifice qui regarde le midi est réduite à une largeur de 27 pieds (8 mètres 77 centimètres). Le mur en est très détérioré dans la partie inférieure. Des ouvertures qui le traversent en quelques endroits, par suite de dégradation, sont fermées par des constructions qu'il est facile de distinguer d'avec les anciennes. Mais ce mur a conservé dans sa partie supérieure une assez grande portion de son parement antique, au milieu des parties détériorées qui l'entourent.

On y voit à une distance d'environ 5 pieds (1 mètre 62 centimètres) de l'angle que fait ce mur avec celui du couchant un cintre plein, formant un demi-cercle, composé alternativement de briques de 13 pouces (35 centimètres) de largeur sur 16 lignes (36 millimètres) d'épaisseur et de pierrres de taille dans les mêmes dimensions (1).

Le diamètre de ce cintre en sa plus grande largeur est de 10 pieds (3 mètres 25 centimètres), sur cinq (1 mètre 62) d'élévation. Il est probable qu'il formait une sorte d'ornemens répétés à la même distance sur la partie de ce mur prolongé vers le levant et qui n'existe plus.

Son élévation au-dessus du sol actuel est de 24 pieds (7 mètres 80 centimètres); et le sol actuel est élevé de 3 pieds au-dessus du pavé de l'édifice, pavé qui se découvre à l'entrée d'une ouverture qui paraît avoir été une des portes de cet édifice.

A trois pieds environ (0.97 centimètres) au-dessous, on distingue encore les vestiges de 4 assises composées chacune de deux briques unies par superposition, et toutes séparées par trois rangs de pierres cubiques formant entre ces assises un intervalle de 15 pouces (41 centimètres). Il paraît que ces dernières s'étendaient dans le parement sur toute la largeur de cette façade du sud de l'édifice.

Le mur au nord est aussi très dégradé ; mais on y trouve encore dans sa partie inférieure quelques parties assez bien conservées. Là, vers l'endroit de sa jonction avec le mur du couchant, a été taillée comme dans un roc une ouverture d'environ 6 pieds de diamètre (1 mètre 95 centimètres). C'est ici que l'observateur est à même d'apprécier la solidité de construction de cet

(1) Voir le dessin.

Digitized by Google

édifice, en voyant suspendue sur sa tête une masse de pierre, liée en petit volume, noyée dans un ciment d'une adhérence telle que dans cet état de dégradation même il ne s'en détache aucune parcelle et qu'on n'a pu pratiquer cette ouverture qu'en la brisant par des coups redoublés avec des instruments très acérés.

L'élévation actuelle de l'édifice est d'environ 30 pieds (1) (12 mètres 99 centimètres); et il paraît qu'elle se rapproche de sa hauteur primitive. En fouillant le sol, on est arrêté par un pavé de la même structure que celle des murs. Ce pavé se retrouve encore à l'extérieur du bâtiment actuel sur le terrain qui faisait partie de l'ancienne enceinte avant la destruction du mur oriental. Il a 1 mètre 6 pouces de profondeur et de la même dureté que celle de la construction de l'édifice.

Il paraissait difficile de saper les fondemens d'un pareil édifice.

La façade du mur sud offre dans sa partie inférieure, à 14 pieds (4 mètres 55 centimètres) de distance de l'angle sud-ouest des murs de l'édifice, une arcade dégradée d'environ 6 pieds (1 mètre 95 centimètres) d'élévation sur 4 pieds (1 mètre 31 centimètres) de largeur vers le milieu de sa hauteur, remplie par une construction moderne. Une autre arcade, à la distance d'environ 8 pieds (3 mètres 35 centimètres) de celle dont il s'agit, subsistait encore, il y a quelque temps, dans la direction vers le levant en une portion de ce même mur, qu'on s'est vu forcé d'abattre parce qu'il était dans un état de ruine imminente. Ces arcades paraissent avoir été revêtues de briques dans le pourtour de leurs cintres. On en reconnaît les traces en celle qui existe encore. Construites séparément dans l'étendue de ce mur, elles servaient probablement d'issues à à cet édifice. Ce qui reste d'ailleurs des murs n'offre à la vue aucun autre indice d'ouverture (2).

Lorsqu'on jette les regards sur la portion du mur du sud encore revêtue de son parement, resté jusqu'à présent tel, à peu de chose près, qu'il fût au jour de sa fondation, et lorsqu'on réfléchit que, dans la plus défavorable exposition, elle a résisté aux atteintes des temps les plus destructives, pendant au moins dix-huit cents ans écoulés depuis son existence, on ne peut s'empêcher de regretter vivement que ce monument n'ait pas été épargné par la main des hommes. Son aspect serait une source de jouissances précieuses pour les vrais appréciateurs du mérite des ouvrages antiques, s'il apparaissait sous ses formes premières et dans cet état de conservation que le

---

(1) *Note marginale de l'auteur* : Le 23 octobre, (probablement 1828) j'ai fait mesurer la hauteur de l'édifice. Il s'est trouvé 27 pieds 8 pouces de hauteur.

(2) *Note interlignée de l'auteur*: Des fouilles ont confirmé ce fait; l'entrée de cette ouverture est d'un mètre de largeur et il paraît que le cintre était formé de briques. La hauteur de cette ouverture était de 4 pieds 1/2, mesurée du pavé très solide et très résistant.

Digitized by Google

génie de ses créateurs semblait lui avoir assurée pour la durée d'une longue série de siècles.

C'est le seul monument antique subsistant au village proprement dit des Arènes, et dont les débris gisent encore enfouis sous le terrain ou dans les murs de bâtimens contigus, soit en fragmens de ciment sous divers volumes et de briques éparses, soit en blocs plus ou moins considérables de pierres et de ce même ciment, liés encore ensemble par la plus forte adhérence (1).

Mais à une distance d'environ cent toises (194 mètres 90 centimètres), près d'un moulin qui tient à ce village dans le nord, se rencontrent encore d'autres restes d'antiquités. Là se trouve, assez bien conservée, une construction demi circulaire de 19 pieds 5 pouces (6 mètres 31 centimètres) dans sa plus grande longueur du nord au sud, et de 15 pieds 6 pouces (5 mètres 3 centimètres) dans sa plus grande largeur, du levant au couchant, sur 6 pieds (1 mètre 95 centimètres) de hauteur. C'est dans les murs extérieurs de cette construction que se fait particulièrement remarquer toute la solidité inhérente aux ouvrages des Romains. Des restes de murs contigus à cette construction y apparaissent comme des saillies de rochers, dont l'épaisseur ainsi que la dureté ne sont pas moins remarquables que celles des murs du monument des Arènes. On y admire surtout l'entière conservation (2) d'une partie du parement de ce qui reste dans le levant d'un de ces murs près la porte d'un petit bâtiment et où les lignes, tracées par la truelle, dans le ciment qui sépare les pierres de ce bâtiment, semblent être un ouvrage récemment exécuté, sans avoir éprouvé la moindre altération, quoiqu'il ait soutenu, pendant l'intervalle de tant de siècles, toutes les injures de l'air et des temps, et offre sur une petite étendue ce qui s'observe en grand sur les restes si remarquables de l'ancien amphithéâtre de Saintes.

En ce lieu et dans un rayon de 50 toises environ (97 mètres 45 centimètres), du nord-est au nord-ouest des fondemens aussi épais et aussi solides, traversant un terrain cultivé en diverses directions et quoique actuellemene inaperçus à sa surface, ils sont encore fréquemment rencontrés par la charrue et ont dû

---

(1) La plupart des petits moellons cubiques, qui composent les murs de clôture des jardins et des bâtiments de l'ancien prieuré des Arènes adossé au monument, semblent dater de l'époque romaine ; ils sont par leur nature et par leur forme absolument semblables à ceux des parements antiques des façades du sud et de l'ouest du monument. Les maisons du voisinage paraissent avoir été construites avec des moellons de cette provenance. On aperçoit aussi dans les murs du grand jardin des futs de colonnes servant de pierres passantes et des briques semblables à celles du cintre de la façade du sud. E. E.

(2) *Note marginale de l'auteur*: On y remarque les restes d'un mur transversal à 3 pieds du mur oriental de cette construction jusqu'au mur du nord. — Il faut observer que cette construction offre 4 pieds environ de bâtisses romaines qu'on peut regarder comme fondemens et deux pieds comme bâtisses avec des pierres régulièrement cubiques. Ainsi elle a en profondeur actuellement six pieds.

Digitized by Google

former dans leur ancien état une masse très considérable d'édifice. C'est de moëllons, de cimens antiques et de pierre, extraits de ces ruines qu'a été, il n'y a pas longtemps, bâtie une maison sur l'enceinte ou construction demi circulaire dont il vient d'être parlé, pendant une longue absence du propriétaire du terrain où existent ces restes antiques, dont il eût empêché la dégradation ultérieure s'il eût été sur les lieux.

Il ne peut y avoir de doute sur la connexion de ces restes d'antiquités et de leur concours au même établissement.

On désirerait sans doute connaître leur forme première; mais ici toute précision devient impossible, surtout pour le monument près du moulin dont, en général, il ne reste plus que des ruines informes. Quoique le silence de l'histoire soit presque absolu à ce sujet, il s'y rattache néanmoins des circonstances accessoires qui sont autant de points lumineux qui rapprochent de la vérité les inductions qu'on en peut tirer.

Ce qui, jusqu'à présent, a été publié sur ces restes antiques ne remonte pas à un très grand nombre d'années. L'auteur d'un ouvrage intitulé *Antiquités de Saintes*, Bourignon, est celui qui en a fait particulièrement mention, mais d'une manière très succinte (1). C'est là qu'autrefois existait, selon lui, une maison de campagne romaine, peut-être même du légat ou du propréteur. On peut dire sur cela beaucoup d'autres choses susceptibles de plus ou de moins de probabilité; mais quant à l'assertion dont il s'agit, je crois avoir des motifs suffisans pour n'y pas souscrire, puisqu'elle ne paraît pas répondre à l'importance de l'établissement qui a dû, d'après ce que je pense, exister autrefois sur le sol des Arènes.

En émettant une opinion qui diffère de celle manifestée jusqu'à présent, je ne prétends pas qu'elle soit hors de toute objection ; mais au moins je la crois plus probable et la plus proche

---

(1) « Ces ruines représentent un quarré long de cinquante à soixante pieds, sur trente de largeur; la façade a quarante pieds d'élévation actuelle ; elle est bâtie en petites pierres longues et distribuées en cintres fermés par un double rang de briques. Le mur a 6 ou 7 pieds d'épaisseur à cette façade; on ne peut juger exactement de son épaisseur sur les côtés, parce qu'il a été réparé par des remplissages de moëllons: on y voit une de ces fenêtres étroites, que Pline appelle *speculares*.... La partie de la maison qui existe actuellement pouvait être l'*atrium*, espèce de salle d'entrée, où l'on allumait du feu et où l'on mangeait.... L'étendue de celle des Arènes devait être fort considérable, comme on peut s'en assurer par les ruines qu'on trouve ça et là, dans les champs, à plus de soixante, et même cent pas aux environs. On y découvrit, il y a plusieurs années, des bains parfaitement conservés; mais ils ont été enfoncés, depuis, sous les terres. On voit encore, à quelque distance de là, une piscine ou citerne, de forme circulaire, bâtie en petites pierres longues, ayant 15 pieds de diamètre et 12 pieds de profondeur actuelle... La forme de ces ruines, leur situation, tout m'engage à croire qu'elles sont les restes d'nne maison de campagne des Romains, peut-être même de celle du légat du propréteur, qui venait dans cette agréable retraite se délasser du poids des affaires, et se livrer aux plaisirs d'une vie moins agitée. Le lieu où elles se trouvent s'appelle les Arènes, nom qui ne peut lui venir que des Romains, et qui annonce bien qu'ils y ont fait quelque résidence; les médailles qu'on y déterre fréquemment en sont la preuve. » BOURIGNON, *Recherches topographiques...*, p. 160 et suivantes.

Digitized by Google

de la vérité. Il me paraît donc que l'établissement dont il s'agit fut un résultat de la politique ordinaire des Romains pour la conservation de leurs conquêtes. Après celle des Gaules par César, des colonies ou stations militaires durent être nécessaires en ce pays pour maintenir les peuples vaincus dans l'obéissance ; et c'est à l'une de ces colonies fixées sur le sol des Arènes que furent affectés, comme j'ai lieu de le croire, des édifices dont nous voyons encore les restes. Voici les motifs sur lesquels je fonde cette assertion :

D'abord, si je considère le monument des Arènes, dont on peut connaître à très-peu près l'ancienne dimension, d'après ce qu'il en reste, je suis loin d'y voir une simple habitation romaine ou celle d'un légat ou d'un propréteur.

Un édifice de 76 pieds de long (24 mètres 69 centimètres) sur plus de 60 pieds de large et de 40 pieds (12 mètres 98 centimètres) de hauteur environ, comme il vient d'être dit, d'une construction en quelque sorte d'airain, offre, il me semble, une autre idée que celle d'une habitation particulière. Il doit paraître, au contraire, plus naturel, d'y voir une sorte de forteresse où des vétérans pouvaient également se loger ou se défendre en cas d'attaque. Les ouvertures étroites par lesquelles on y pénétrait et l'élévation des murs concouraient évidemment à la sûreté de cet asile. D'ailleurs les maisons des Romains aisés ou opulents consistaient en plusieurs distributions de bâtimens (1) ; et l'on ne découvre rien ici qui puisse y être assimilé, et dans l'intérieur même de l'édifice rien qui se rattache aux formes des anciennes habitations. Je persiste à croire que cet édifice n'a jamais pu convenir à une habitation particulière, qu'il était un ouvrage tenant à un grand intérêt public, et parfaitement adapté à la sûreté d'un établissement tel qu'une station ou colonie militaire.

Néanmoins, s'il fallait le considérer isolément et sans accessoires qui puissent conduire à reconnaître son ancienne destination, j'avoue que cette assertion serait susceptible de quelque doute. Mais lorsque, jetant les yeux sur l'état actuel du sol, à partir des Arènes jusqu'à 5 à 6 cents toises (994 mètres 52 centimètres à 1169 mètres 49 centimètres) du nord-est au sud-ouest, on découvre de toutes parts à sa surface des débris de tuiles, de fragmens de briques antiques, de fondemens de murs qui encore arrêtent le soc de la charrue ou se manifestent par des fouilles, peut-on se refuser à croire, d'après de tels indices, que ce terrain fût en des temps antérieurs couvert de nombreuses habitations et à conclure que cet état de chose se rattache nécessairement à l'établissement indiqué par ces ruines qui, appartenant à des constructions plus solides que ces masses d'habitations, ont

(1) *Note marginale de l'auteur* : D'ailleurs, la quantité de médailles trouvées sur les lieux sont loin de représenter un objet aussi restreint. Cela ne peut se rapporter qu'à une population nombreuse, à un établissement d'un grand intérêt, plutôt qu'à la demeure d'un légat ou d'aucun particulier.

Digitized by Google

résisté davantage à l'outrage des hommes et aux ravages des temps?... Aussi la tradition vulgaire désigne-t-elle ce lieu comme ayant été l'emplacement d'une ville sous le nom de Lipotiers ou Lipotière (1). Si on en croit un manuscrit concernant la ville de Poitiers, il y aurait eu anciennement au village des Arènes, près Saintes, un lieu connu sous cette même dénomination. Cette coïncidence de noms qui ne diffèrent entre eux que par une légère altération, ajouterait à l'autorité de cette tradition; et il ne serait pas étonnant que la Ville-Lipotière s'appelât anciennement *Pictavium*, d'où dérivent évidemment par corruption l'un et l'autre de ces noms, Poitiers et Lipotière. Il paraît donc constaté qu'un lieu considérable et une nombreuse population existèrent auprès du monument des Arènes. Mais si ce fait ne prouve pas suffisamment l'assertion que j'énonce, il en est un autre que je crois propre à la confirmer; il est notoire, et on ne le récusera pas sans doute; je veux parler des découvertes successives, qui se sont faites et se font encore, de médailles ou monnaies romaines sur le territoire où apparaissent les débris de cet établissement, et qui s'est particulièrement fait remarquer de temps immémorial par ce genre d'antiquités.

C'est une opinion reçue et qui paraît incontestable que ces signes, où ils se trouvent en assez grande quantité, sont l'indice le plus certain de l'existence des anciens établissemens coloniaux des Romains. Ainsi ces médailles ou monnaies, échappées aux injures des temps, suppléent au silence de l'histoire et des traditions, en attestant par leur présence sur un territoire étranger la mission des hommes qui vinrent autrefois l'habiter et s'y fixer comme elles.

Ici comme à Saintes, où se voient les restes de tant d'antiques constructions, apparaissent les Romains avec leurs signes monétaires, mais avec cette différence que ceux-ci sont restés en plus grande quantité proportionnelle sur le sol des Arènes et, ce qu'il y a de particulier, à l'exclusion de toute autre partie de territoire environnant. Le nombre de médailles trouvées sur ce terrain, que j'ai joint à la collection de celles que je possède, peut servir à cet égard de démonstration. Il s'élève au moins à 160, sans y comprendre les médailles frustes en assez grand nombre qui en font partie. Il en existe entre les mains de beaucoup d'autres particuliers une plus ou moins grande quantité provenant de la même source. Des découvertes si fréquentes encore

---

(1) Primevère Lesson, dans ses *Fastes historiques de la Charente-Inférieure*, II, p. 58, s'exprime ainsi : « Au village des Arènes, sont les ruines d'une maison de campagne romaine, au milieu desquelles on a retrouvé des débris de thermes, de piscine, des médailles, etc. Ces ruines consistent en plusieurs murs et en une façade haute de 14 mètres, construite en pierres de petit appareil et en briques. Les paysans des environs appellent ce lieu Ville Poitière. Des vestiges de voûtes attenant à une vaste enceinte de terre, qui aurait bien pu appartenir à l'aire d'un amphithéâtre, semblent légitimer ce nom d'Arènes que le hameau a conservé. »

Digitized by Google

en ce genre de monuments, qui paraîtraient devoir être épuisées depuis tant de siècles, attestent suffisamment l'antique importance de cet établissement.

Parmi les médailles dont je viens de parler, quelques unes se trouvent de la classe des consulaires, et les autres appartiennent aux règnes des empereurs dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, un petit nombre excepté qui se rapporte au bas-empire. Les consulaires et quelques unes des empereurs sont en argent et les autres en bronze de différents modules, et parmi celles-ci quelques unes de la colonie de Nimes, à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa. J'ajoute ici, quoique ce ne soit pas de mon sujet, qu'il m'est aussi tombé entre les mains quelques monnaies celtiques, entre autres une se rapportant à la ville de Saintes, recueillies sur le sol des Arènes et une autre avec l'inscription *Atectori* (1).

Je crois avoir démontré autant qu'il peut l'être, par ce qui reste des monumens des Arènes et par leurs accessoires, que ce lieu fut autrefois le siége d'une colonie romaine. Mais on objectera sans doute que la proximité de la ville de Saintes, où certainement il y avait un établissement romain, repousse jusqu'à un certain point cette assertion, et que deux établissemens de ce genre, à une distance aussi rapprochée, ne peuvent se supposer sans les motifs de la plus évidente nécessité.

Mais c'est ici précisément que cette nécessité se trouve justifiée par la position respective des vainqueurs et des vaincus. L'histoire nous apprend avec quelle indocilité les peuples de la Gaule supportaient le joug de la domination romaine. Des explosions plus ou moins prochaines devaient nécessairement saillir d'une oppression aussi vivement sentie. Les Santones, on le sait, furent les premiers parmi ces peuples à entrer en lutte avec les vainqueurs, peu de temps après la conquête. Leurs efforts, quoique vigoureux, furent impuissans; mais un esprit aussi manifeste de rébellion dut avertir les Romains de ce qu'exigeait, surtout en ce pays, le maintien de leur pouvoir. Il leur importait donc essentiellement de renforcer les mesures ordinaires de répression et d'y fixer, sur plusieurs points plus rapprochés, des établissemens propres à remplir cet objet. C'est à cet état de choses qu'il est naturel de rapporter l'origine de la colonie des Arènes qui, devenant ainsi l'auxiliaire de celle de Saintes, ajouta aux moyens de force disposés dans la même vue en cette cité.

D'ailleurs le choix de ce lieu pour un semblable établissement était le résultat d'un raisonnement éclairé. Placé sur le bord d'une plaine, en un lieu découvert, et non loin d'éminences d'où pouvait s'exercer au loin une facile surveillance, contigu à une source d'eau abondante et intarissable, ayant à sa dispo-

(1) Atextorix, chef des Petrocorii (Périgourdins), dont une médaille se trouve à la bibliothèque nationale. E. E.

Digitized by Google

sition un sol fertile et un air salubre, il réunissait, avec les élémens les plus essentiels de prospérité, tout ce qui pouvait assurer le succès de sa destination.

C'est par suite de la même prévoyance que furent encore, et non loin de là, établies d'autres stations militaires, entre autres celle connue sous le nom de camp de César, près le village de Toulon, peu éloigné de Saujon. Là aussi les signes monétaires des Romains y annoncent leur antique séjour; mais les restes des monumens qu'on y voit n'ont pas l'importance que décèle tout ce qui existe dans ce genre aux Arènes.

Aucune tradition écrite ou orale ne paraît offrir de documens sur l'époque précise de la fondation de cette colonie et les établismens qui lui furent affectés ; mais on peut la fixer, sans presque aucun doute, au temps qui suivit d'assez près la conquête des Gaules par César. Si on ne peut assurer qu'il y ait à cet égard identité entres les monumens antiques des Arènes et ceux de Saintes, comme il en existe entre les formes et la solidité de leur construction, au moins, il paraît que ce n'est pas s'écarter de la vérité que de rapporter au règne d'Auguste et vers le commencement de l'ère chrétienne leurs fondations respectives, qui ne durent être séparées que par peu d'intervalle de temps, en supposant l'antériorité à celle des monumens de Saintes.

Mais une induction tirée des médailles, ou monnaies même, qui attestent l'existence de la colonie, ne tend-elle pas à rapprocher de la certitude les probabilités qui se lient à cette fondation ? C'est sans doute dans les plus anciennes monnaies trouvées sur le sol des Arènes qu'on doit en chercher l'indice. Les secours pécuniaires fournis à la colonie naissante durent se composer de monnaies alors en circulation dans l'empire. Quelles étaient alors ces monnaies ? Elles ne pouvaient évidemment être autres que celles appelées médailles consulaires, préexistantes à l'empire, celles frappées particulièrement sous la même forme pendant le règne d'Auguste, par les triumvirs monétaires, et les monnaies au type de cet empereur. Ce sont, en effet, celles qu'on rencontre encore le plus communément et semblent avoir été proportionnellement disséminées en plus grand nombre que les autres espèces de monnaies sur le territoire des Arènes. Cela doit paraître évident lorsqu'on considère qu'indépendamment des sommes affectées aux besoins du premier établissement, il fallut y faire affluer une quantité considérable de ces monnaies pour subvenir aux dépenses de construction des édifices publics de la colonie.

Maintenant, si nous voulons avoir quelques notions approximatives sur les différentes époques de ces colonies, c'est encore à ces mêmes monnaies que nous devons, il me semble, avoir recours. Il paraît démontré que ce fut dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne que la monnaie abonda le plus sur le sol des Arènes. On en juge par la quantité de cette monnaie qu'on a dû recueillir en des temps antérieurs, si on la compare avec celles qu'on y trouve encore en plus grand nombre au type des

Digitized by Google

empereurs qui ont successivement régné pendant cet espace de temps, et particulièrement à l'effigie d'Auguste, Tibère, Claude, Néron, Vespasien, Trajan, Hadrien, Favien, Antonin, Marc Aurèle, Commode, Alexandre Sévère, etc.

Des rapports de cette nature, si intimes et si suivis entre la colonie et la métropole, conduisent à reconnaître quelle influence ils eurent sur le sort de la première. Appuyée de la haute protection de l'empire, il est évidemment que la colonie dut non seulement se soutenir, mais encore s'accroître pendant cette succession de règnes. Après cette époque, les indices sur lesquels paraissait jusqu'ici fondée la réalité de son importance et de sa prospérité s'affaiblissent assez subitement; et on ne trouve plus sur le sol des Arènes qu'un petit nombre de monnaies postérieures à cette époque et du bas-empire.

Ici ces indices paraissent évidemment se fortifier des témoignages de l'histoire. C'est, en effet, vers les premières années du III[e] siècle que commencèrent à se manifester les signes précurseurs de la décadence de l'empire romain. Le colosse, ébranlé de toutes parts finit enfin par s'écrouler, en entraînant dans sa chute tous les établissemens dont le sort tenait à sa puissance tutélaire. Ainsi finit graduellement, par les mêmes causes qui avaient agi sur la, métropole la colonie des Arènes qui, en disparaissant, n'a laissé seulement, pour témoignage de son ancienne existence, que des débris et quelques monumens mutilés et dégradés, mais ennoblis par d'illustres souvenirs.

J'ai dit que les monumens antiques des Arènes se composaient de ce qui en reste tant au village qu'au moulin qui l'avoisine au nord.

Parmi les débris qu'on trouve près de ce moulin, la construction demi circulaire dont j'ai parlé et qu'on a improprement désignée comme une piscine, quoique sa position sur un terrain élevé, son éloignement de l'eau et aucune trace de construction intérieure d'ailleurs n'indiquent une pareille destination, est ce qu'il y a de mieux conservé. Le reste est dans un tel état de ruine qu'il n'est rien moins que facile de se former une opinion sur cette partie de l'établissement colonial. Cependant celle qui paraît la plus probable me porte à croire qu'autrefois dans cet endroit il exista un amphithéâtre connue sous la dénomination d'arène (1).

L'étendue du terrain sur lequel se trouvent ces ruines, des murs en ligne droite parmi lesquels on a découvert des constructions demi circulaires et l'inégalité du terrain se prêtant

---

(1) Des fouilles, opérées par l'auteur en 1828 et 1829, ont fait reconnaître les restes bien conservés, sur une hauteur de deux mètres, d'un amphithéâtre demi circulaire, dont le diamètre était environ de 120 mètres 50 c., y compris l'épaisseur du mur d'enceinte. Les gradins reposaient sur une suite de voutes dont les arcs, appuyés sur le mur d'enceinte, sont encore enfouis. Quatre passages donnaient accès aux gradins. E. E.

Digitized by Google

par les formes de sa pente à ce genre de construction, favorisent encore cette opinion. L'amphithéâtre dut être construit dans une dimension proportionnée à la population de la colonie ; et par cette raison il est évident qu'il ne peut avoir autant de développement que celui de Saintes. Deux amphithéâtres aussi près de l'un de l'autre pourraient paraître une œuvre surabondante ; mais en admettant, comme il me paraît démontré, qu'il a existé une colonie aux Arènes, il ne doit pas être surprenant qu'un amphithéâtre, destiné à célébrer les fêtes et les jeux, si chers alors au peuple romain, ait été un accessoire de cet établissement. Les colonies, on le sait, n'étaient en quelque sorte, que l'image de la métropole ; elles s'entouraient de ses institutions. C'est ainsi qu'on voyait à Saintes un capitole, (1) un temple de Jupiter, etc. Cette colonie put donc avoir aussi un amphithéâtre proportionné à son importance. Des concessions de cette nature, faites aux habitans des colonies, les attachaient au sol ainsi qu'à l'établissement par l'attrait d'une jouissance analogue à leurs mœurs. Ils devenaient ainsi une garantie de leur persévérance à s'y maintenir. J'insiste d'autant plus sur cette opinion que je regarde comme évident que le nom de lieu où se voient encore de ces monumens dérive de cette circonstance.

D'abord ce lieu ne s'accorde avec aucun accident local ; il n'existe, ni aux Arènes ni auprès, aucun terrain sablonneux ou de gravier ; sa substance argileuse y compose le fond du sol. Il est donc plus que probable, et même naturel, de croire que cette dénomination résulta de l'état de choses qui suivit la destruction graduelle de la colonie des Arènes. Son nom, quel qu'il fût, dépouillé de l'altération que lui a imprimée le laps des temps, dut sans doute se perpétuer, pendant l'existence de la colonie ; mais lorsqu'elle fut entièrement éteinte et que les débris de ses habitations finirent par être presque inaperçus sur le sol où elle exista, alors son nom dut s'oblitérer dans la mémoire des hommes, de manière à n'y laisser que des souvenirs vagues et incertains. Il n'en fut pas ainsi des monumens des Arènes et du moulin. La solidité de leurs masses opposa aux ravages du temps et à la main destructive des hommes une résistance dont n'avaient point été susceptibles les habitations particulières de la colonie. Ils restèrent sinon intacts du moins offrant à la vue des objets remarquables et imposans ; celui près le moulin surtout, si l'on en juge par l'épaisseur des murs encore existans et les fondemens de tant d'autres qu'on y trouve sur un espace assez étendu, a dû apparaître pendant bien des siècles sous l'aspect de murs en ruines, et d'une accumulation très considérable de matériaux, d'autant plus propres à frapper les regards que ces ruines étaient placées sur un lieu éminent et visible à une

(1) Voir dans le *Bulletin*, t. III, n° 2, p. 59. la dissertation de M. Louis Audiat, *Le capitole de Saintes*. N. D. L. R.

Digitized by Google

grande distance de toutes parts. Le nom de la colonie était déjà oublié, tandis que la vue du monument rappelait sans cesse sa destination primitive. C'est ainsi que subsistent encore les restes d'un monument le plus remarquable de la ville de Saintes, avec son antique dénomination d'arènes, sur le sol de l'ancienne cité dont le nom a disparu comme elle.

Tout porte donc à adopter cette opinion que le nom actuel du village des Arènes, dénomination qui s'identifie partout avec celle d'amphithéâtre, dont il faisait alors partie, a succédé à celui que la tradition lui assigne dans les temps antérieurs, en attestant par cela même la réalité de la destination du monument dont il s'agit, et qu'à cet égard ce lieu a subi la loi des révolutions du temps qui, dans la série des siècles, a vu changer ou modifier les noms de tant d'autres lieux, plus ou moins célèbres sur la terre.

C'est pour avoir négligé ces rapprochemens, ou n'avoir pas été à même de les faire, que ceux qui se sont occupés de recherches sur cet objet me paraissent loin de l'avoir présenté sous le point de vue de son importance réelle, dans l'aperçu d'ailleurs fort succint, inexact et superficiel qu'ils en ont donné.

FRANÇOIS DE VILLEMONTÉE

Intendant de Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, évêque de Saint-Malo. (1)

1598-1670

Notice par M. HENRI RENAUD.

—

François de Villemontée, né en 1598, était fils d'autre François de Villemontée, président à la cour des aides, et de Jeanne Catherine de Verdun. Paulin Pâris, dans son édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. VI, p. 348), le fait naître du second mariage de son père avec Jeanne Quentin, veuve de Robin, grand maître des eaux et forêts de Touraine; mais cette opinion se trouve démentie par les mémoires de la famille et par Chassebras dans son histoire manuscrite des maîtres des requêtes; le dossier du cabinet des titres, à la bibliothèque nationale, ne fournit sur ce point que des renseignements contradictoires.

---

(1) Le t. VII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* contient, p. 285-350, des lettres inédites de François de Villemontée, intendant de La Rochelle. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de donner à cette occasion une courte biographie de ce personnage.

Digitized by Google

La branche de Villemontée, cadette de la maison d'Autier de Villemontée qui existe encore en Auvergne, s'établit à Paris au milieu du XVI[e] siècle, et la plupart de ses membres y exercèrent des charges judiciaires ou administratives. Celui qui nous occupe avait environ seize ans quand il perdit son père; et on lui donna pour tuteur son oncle, Charles de Villemontée, seigneur de Villenauxe et de Saint-Sépulcre, aujourd'hui Villacerf.

Le 3 juillet 1620, il était reçu conseiller au parlement de Paris, l'année même où Pierre Séguier, le futur chancelier, conseiller depuis 1612, était nommé maître des requêtes. Il devint, en 1624, conseiller au grand conseil. C'est vers cette époque qu'on doit placer son mariage avec Philippe de La Barre de Gouverville, fille de Paul de La Barre, conseiller du roi et contrôleur de ses écuries, et de Claude Martin, d'une famille très riche. Maître des requêtes, le 27 novembre 1626, Villemontée entra la même année au conseil d'état, et fut nommé, en 1631, intendant de justice à La Rochelle, en remplacement de Gaspard Coignet de La Thuilerie. Le procès du maréchal de Marillac le retint à Paris ; il y montra comme juge une réelle indépendance, qui n'était pas sans danger, et fut un de ceux qui votèrent contre la mort. (1) Les mémoires et les correspondances du temps attestent d'ailleurs qu'il sut toujours se maintenir dans les bonnes grâces de Richelieu sans devenir, comme tant d'autres, un servile instrument de ses rancunes.

C'est le 29 juillet 1632, d'après Guillaudeau, qu'il arriva à La Rochelle ; la ville fit frapper en son honneur une médaille portant, d'un côté, les armes et les titres de l'intendant et, de l'autre, un vaisseau désemparé prêt à entrer dans le port, avec cette légende : CAPIET RVRSVS HOC AVSPICE PORTVM, témoignage des espérances de la cité; Villemontée y est qualifié « chevalier, seigneur de Montaiguillon et de Villenauxe, conseiller d'estat, maistre des requestes et intendant de la justice, police, finances et marine à La Rochelle, provinces et isles d'entre Loire et Garonne. »

Le 20 novembre de la même année 1632, la reine Anne d'Autriche fit son entrée à La Rochelle, où Villemontée lui prépara une magnifique réception. Elle y fut haranguée par Jean de l'Escale, lieutenant criminel et juge de police de la ville, dont le discours nous a été intégralement conservé. (2)

---

(1) Guillaume Depping le rappelle dans son mémoire sur *Le chevalier de Jars*, lu par lui à l'académie des sciences morales et politiques, le 7 août 1880. « Il osa dire à ses juges qu'il espérait bien trouver parmi eux un second Villemontée. Villemontée était ce magistrat qui dans le procès du maréchal de Marillac avait eu le courage de parler en faveur de l'accusé, condamné d'avance à mort. » *Journal officiel* du 11 août 1880, p. 9256.

(2) ARCÈRE, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 335.

Digitized by Google

En 1633, commission fut donnée à Villemontée pour informer des différends survenus entre Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et le duc d'Epernon, gouverneur de Guienne ; il se rendit en hâte à Bordeaux ; mais les choses étaient déjà parvenues à un tel point d'aigreur qu'il n'y avait plus d'accommodement possible. Il sut toutefois se concilier l'estime du duc d'Epernon qu'on avait prévenu contre lui, et Sourdis lui en témoigna son mécontentement avec assez de vivacité pour que Villemontée ne crût pas inutile d'en prévenir Richelieu et Séguier ; sa lettre au garde des sceaux (décembre 1633, n° IV) montre qu'il ne se préoccupait pas beaucoup des effets de ce mouvement d'humeur.

La levée des droits des aides, récemment établis dans le Poitou et la Saintonge, provoquait partout des troubles. Pierre de Gallières, commis de M^e^ Briois, fermier général des aides, s'étant présenté à Niort, le 22 avril 1633, assisté du prévôt de Saintonge et de quelques archers pour y établir la levée des nouveaux droits, se vit fermer les portes par les habitants; et le baron de Nouillas, gouverneur de la ville, les ayant fait ouvrir, les habitants en fureur le poursuivirent, ainsi que le sieur de Gallières et leur suite, à coups de pierre et d'arquebuze jusqu'au château, dont ils firent le siège pendant trois jours, non sans blesser et tuer plusieurs soldats de la garnison, et en appelant à l'aide les habitants des villages voisins. L'arrivée du commandeur de La Porte, gouverneur de la province, avec quelques régiments, put seule les contraindre à quitter les armes.

Villemontée fut chargé, par commission du 4 mai 1633, de juger les rebelles, et Henri de Baudéan, comte de Parabère, lieutenant général en Poitou, eut ordre de lui prêter main-forte. Il apporta dans cette mission beaucoup de prudence et de modération ; il proposa la grâce des coupables à la condition qu'ils s'en remettraient à la clémence du roi. Son avis fut suivi, et des lettres d'abolition, expédiées le 15 août 1633. Une sédition, à Chauvigny, contre Petitpas, sous-fermier des aides, se termina également par un jugement et des lettres d'abolition.

Cette même année fut frappée une médaille reproduisant d'un côté les titres et les armoiries de Villemontée et, au revers, la ville de La Rochelle avec cette légende : NVNC VICTA QVIESCO. — Une autre, de 1637, porte d'un côté ses armes et ses titres : il est qualifié « conseiller d'estat ordinaire et intendant de la justice, police, finances et marine en Poictou, Aulnis, Xainctonge et Engoulmois. » Au revers une femme debout avec une épée dans la main droite ; un peuple nombreux, à genoux devant elle, reçoit des instruments d'agriculture ; comme légende : NON ENSIS SED MENTIS OPVS.

A peine apaisés sur un point, les troubles renaissaient sur un autre, et les rappeler même sommairement nous entraînerait trop loin ; contentons-nous de mentionner les mouvements populaires qui éclatèrent à Saintes, en 1638, à l'occasion du *sou-*

Digitized by Google

chet, vieil impôt sur le vin, de 15 sous par tonneau ; la municipalité dut recourir, le 1er août, à l'intendant pour contraindre les récalcitrants à payer.

La sagesse et la prudence de Villemontée lui avaient gagné l'estime du roi et du cardinal ; la correspondance administrative de cette époque en donne des preuves nombreuses. Quand il quitta sa charge de maître des requêtes, en 1635, il obtint, le 27 avril de la même année, des lettres d'honneur.

Le 2 juin 1638, il réglementa par une ordonnance la tenture des maisons en « linceulx blancs » sur le passage des processions ; il inaugura, le 9 janvier 1641, en qualité de président, la cour souveraine des salins établie à La Rochelle par un édit de 1639 ; elle fut supprimée par un autre édit du mois de septembre 1643.

Au mois de mai 1641, il assista à la procession qui termina le jubilé célébré à la requête des capucins, qui prêchaient au coin des rues de La Rochelle.

Nous touchons à un point douloureux de sa vie ; sans accueillir avec plus de foi qu'elles n'en méritent les assertions de Tallemant des Réaux, qui nous a transmis toutes les histoires scandaleuses qui couraient les ruelles et les antichambres, il paraît avéré que Mme de Villemontée se compromit par sa légèreté ; Sandras de Courtils, dans les *Mémoires du comte de Rochefort*, le dit aussi. Villemontée relégua sa femme dans une de ses terres où il lui servit une pension de 3.000 livres. A l'occasion de cette rupture, Balzac lui écrivit, le 1er juillet 1641, pour le consoler, en lui rappelant les grands exemples de force d'âme, conservés par l'histoire et qu'ils avaient admirés ensemble ; ses chagrins domestiques devaient disparaître devant le soin des affaires publiques et du service du roi. Nous ne savons s'il goûta cette consolation ; mais il ne tarda pas à quitter La Rochelle où nous trouvons à sa place, en 1644, René de Voyer d'Argenson. (1)

Par lettres patentes du mois de juillet 1649, enregistrées au parlement de Paris, le 7 septembre de la même année, le roi érigea, pour lui et ses descendants, la terre de Montaiguillon en marquisat ; ces lettres rappellent que messire François de Villemontée a rendu à Sa Majesté et au feu roi son père, depuis trente ans, de nombreux et importants services dans les diverses charges qu'il a remplies ; et qu'il est issu d'une des plus nobles et anciennes familles de la province d'Auvergne, et allié des plus illustres et qualifiés du royaume. »

La considération dont il jouissait était demeurée entière : car, lors du mariage de sa fille Marie avec Hercules de Belloy, chevalier, lieutenant des gardes du corps du duc d'Orléans, plus tard capitaine et lieutenant général pour le roi au gouvernement

(1) Voir *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. II, p. 392.

Digitized by Google

de Brie, en remplacement du duc de Vitry (lettres du 1er mai 1662, enregistrées au parlement, le 21 juin 1666), Gaston, la duchesse, sa femme, et mademoiselle de Montpensier signèrent au contrat qui fut passé au château de Saint-Germain-en-Laye, le 20 avril 1649, devant maîtres Bruneau et Bergeon, notaires au Châtelet de Paris; on lit au dessous de leurs noms ceux du président Molé, de Le Tellier, protecteur et ami de Villemontée, et de beaucoup d'autres personnages illustres. Madame de Villemontée n'y assista pas; la séparation paraît avoir été définitive: car son existence n'est plus constatée que par les quittances de sa pension. Il fut constitué en dot à la future épouse par son père une somme de 90.000 livres payable, un tiers, la veille du mariage, un tiers, six ans après, et le dernier tiers, deux ans plus tard, avec assignation sur les terres de Montaiguillon et de Villenauxe. La cérémonie religieuse eut lieu à Saint-Sulpice, le lendemain.

Si l'on en croit Tallemant des Réaux, Villemontée avait été, pendant son intendance, aussi mauvais ménager que sa femme, prodiguant l'argent, donnant de grandes fêtes; il aurait même fait un peu sa cour à mademoiselle de Bussy dont le portrait se trouve dans *la galerie des portraits de mademoiselle de Montpensier*. Sa fortune, en un mot, aurait été compromise. Ce qui est certain, c'est que, par acte devant maître Richer, notaire au Châtelet de Paris, en date du 20 septembre 1651, il vendit au maréchal d'Estrées, acquérant en remploi de biens propres de sa femme, née Habert de Montmort, les terres et seigneuries de Montaiguillon et de Villenauxe, moyennant 296.000 livres; ce n'est qu'en 1653, le 14 février, que le décret d'adjudication fut enregistré au parlement, et, le 23 juillet 1660, par acte de Symonnet et Bruneau, notaires au Châtelet de Paris, Mr et Mme d'Estrées revendirent ces mêmes terres de Montaiguillon et de Villenauxe au comte et à la comtesse de Belloy, gendre et fille de Villemontée.

En quittant La Rochelle, Villemontée avait été chargé de missions nombreuses auprès des armées du roi, en Lorraine et en Flandre; on trouve aussi un Villemontée à l'intendance de Soissons en 1656, 1659 et 1660, mais ce doit être un autre; plusieurs de ses cousins étaient également dans l'administration. Son fils, Charles, qui commandait le régiment de La Meilleraye, se noya au retour de l'armée de Picardie, en 1657. Cette même année, à la réforme du conseil du roi, Villemontée fut l'un des douze réservés comme conseillers ordinaires, et il n'en sortit qu'en 1659, au moment de sa nomination à l'évêché de Saint-Malo.

C'est peut-être le dernier exemple en France d'un évêque marié; l'agrément du pape ne fut pas obtenu sans difficulté. Il l'avait refusé une première fois, quand le roi proposa Villemontée pour l'évêché de Senlis, en 1657; mais celui de Saint-Malo étant devenu vacant par la démission de Ferdinand de Neufville de Villeroy, promu à Chartres, le pape, sur les ins-

Digitized by Google

tances du roi et du cardinal de Mazarin, consentit à la nomination de Villemontée. Les bulles et provisions apostoliques lui furent accordées au mois de novembre 1659, et il prit possession du revenu de son évêché au mois de janvier 1660. Le 4 août suivant, il prêta, entre les mains du roi, dans la sainte chapelle du bois de Vincennes, le serment de fidélité dû à sa majesté. Faute d'enregistrement de cette prestation de serment à la chambre des comptes, le revenu de l'évêché fut saisi, le 15 janvier 1664; mais, par lettres patentes du 15 mars enregistrées à la chambre des comptes le 30 mai suivant, le roi ordonna la mainlevée de cette saisie. En témoignage de sa bienveillance il avait conservé à Villemontée les appointements et le titre de conseiller d'état, et il lui donna celui de conseiller honoraire aux parlements de Paris et de Rennes, par lettres du 31 juillet 1660. Il fut reçu à celui de Rennes le 14 décembre suivant.

Villemontée apporta, dans l'administration de son diocèse, le même zèle, la même prudence exempte de faiblesse, qui lui avaient valu, dans celle des provinces, l'estime et la faveur du roi. On en trouve la preuve dans la correspondance administrative de Colbert et dans le rapport de Colbert de Croissy sur la situation de la province aux mois de septembre et octobre 1665 : « La dignité épiscopale est possédée par M. de Villemontée, dont la fidélité, le zèle et la suffisance sont parfaitement connus à Sa Majesté. »

Nous n'entrerons pas dans de grands détails sur les années de son épiscopat, qui n'intéressent pas spécialement l'Aunis et la Saintonge; nous rappellerons seulement qu'il rendit pour son diocèse des ordonnances qui furent imprimées à Rennes, en 1661, et que le pape le nomma commissaire pour les affaires du Jansénisme. Le 26 mai 1661, par acte de maître Symonnet, notaire au Châtelet de Paris, il vendit à Claude de Guénégaud, seigneur du Plessis-Belleville, une maison située à Fontainebleau, dans la rue qui conduit à Nemours.

Après la mort du duc d'Orléans, le cardinal de Mazarin parla de lui à mademoiselle de Montpensier pour en faire le tuteur de ses sœurs; elle objecta qu'il n'était pas d'usage de prendre un homme ruiné pour tuteur, et qu'il était obligé, comme évêque, de résider dans son diocèse; mais elle manifesta en même temps beaucoup d'estime pour sa personne, disant qu'il était très honnête homme et fort habile.

Un arrêt du conseil, du 31 décembre 1668, le maintint dans sa noblesse; l'année suivante, il présida les états de Bretagne tenus à Dinan le 26 septembre; il avait dû présider ceux qui furent tenus à Nantes, en 1663; mais, des compétitions paraissant devoir s'élever à ce sujet, il ne voulut pas être la cause de discussions qui auraient pu, en aliénant les esprits de certains députés, entraver le vote des subsides demandés par le roi; il préféra s'en tenir au rang que son diocèse lui assignait, et le roi lui en sut gré.

Digitized by Google

Il perdit, en 1669, une de ses filles, Anne-Françoise de Villemontée, coadjutrice de l'abbesse des hospitalières de Vernon. L'année suivante, pendant un voyage à Paris, il succombait à son tour, le 16 octobre, chez son gendre, le comte de Belloy, rue de Tournon, n° 18 ; il avait soixante-douze ans. La cérémonie funèbre eut lieu à Saint-Sulpice, le 18 octobre. Il semble que sa femme était morte avant lui, mais nous n'en avons pas trouvé la preuve.

Ses armoiries, qui sont encore celles de la maison d'Autier, ont figuré jusqu'en 1871 au milieu de la verrière principale derrière le chœur de l'église de Villenauxe; elles ont été brisées quand on a posé de nouveaux vitraux. On les voit à La Rochelle, dans la chapelle du lycée, et à Saintes, en l'église Sainte-Colombe, aujourd'hui chapelle des carmélites : *D'azur au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules* ; comme devise : NEC DVRA NEC ASPERA TERRENT.

Il existe plusieurs portraits gravés de Villemontée; la bibliothèque nationale, département des estampes, en possède sept différents; deux, sans nom de graveurs, le représentent jeune ; l'un est un médaillon circulaire, en regard est celui de Charles de Valois ; l'autre avec un entourage de feuillages et de fruits donne ses armoiries accompagnées de cette devise : CARPITE QVAS MERVI. Un troisième a été gravé par J. Morin, d'après Champagne; il est contenu dans un médaillon octogonal et porte en exergue: F. DE VILLEMONTÉE, CHEVALIER, CONSEILLER D'ÉTAT ORDINAIRE, INTENDANT EN POICTOV, AVNIS, etc. Un autre est de R. Lochon, 1657, avec armoiries et couronne de marquis. Dans ces quatre portraits Villemontée porte la robe longue dont parle Balzac dans sa lettre du 1er juillet 1641 : « Tant que vous ferez le service du roy avec courage et intelligence et que vostre robe longue luy espargnera une armée au deça de Loire. » Les trois autres portraits le représentent en évêque; ils ont été gravés par Pitau, Mellan (1661) et Michel Lasne (1663).

Dans tous on remarque la même expression de douceur, des traits fins et distingués, avec beaucoup de vivacité dans le regard; celui de Mellan nous le montre bien vieilli, il n'avait pourtant que soixante-trois ans quand il fut gravé, il faut l'attribuer, sans aucun doute, à ses chagrins domestiques, qu'il paraît avoir ressentis très vivement.

Ce fut, en résumé, un grand caractère et un esprit élevé, qui cultivait les lettres, Balzac nous le dit ; et il a sa place marquée parmi les hommes d'élite que Richelieu sut découvrir et s'attacher : l'indépendance qu'il conserva vis à vis du maître n'est pas un de ses moindres titres d'honneur. Telle est l'opinion de M. Paulin Paris, qui a bien voulu nous communiquer ses notes sur Villemontée ; telle sera aussi l'opinion de tous ceux qui étudieront sa vie.

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle, publie la séance annuelle de 1881 : *Rapport général* par M. le docteur Lécard. *Etude paléographique*, par M. de Richemond; *Question des eaux de La Rochelle*, par M. Groc; *Epidémies de Rochefort en 1693-1694*, par M. le docteur Bourru; *Habitations flottantes* par M. le docteur David : *Des noms d'hommes Rochelais* par M. Musset; *Le Bois-Fleuri, à Laleu*, par M. Albert Fournier.

Avenir de la Charente-Inférieure, de Surgères, nos des 30 avril, 7, 15, 19 et 22 mai, contient : *Les marins Saintongeais. I. Jean-François Renaudin (1757-1809), commandant du* Vengeur, par M. Louis Delavaud, membre de la société des *Archives;* et nos des 26 et 29 mai, 2 et 5 juin, contient de M. Paul d'Estrée : « *Paul Ferri*, étude sur la société saintongeaise et les M. D. S. E. (1607-1610), » travail plein de faits nouveaux ; dans le n° du 2 juin, le jésuite Gaspar de Seguiran est appelé Sanguiran (Voir *Archives*, t. III, p. 416, lettre de ce jésuite à Henri IV, contre les Rochelais, qui ne l'avaient pas voulu laisser entrer dans leur ville pour y prêcher).

Bulletin de la société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure (Nantes, 1879), contient, p. 134-235, *Registre du présidial de Nantes*, communiqué par Mme la comtesse Anatole de Bremond d'Ars.

Bulletin de la société de Borda, à Dax, premier trimestre de 1881, contient de M. Em. Taillebois, *Note sur un autel gaulois à divinité tricéphale trouvé à Auch*, monument qui est maintenant le 15e de ce genre, mais moins beau que celui de Saintes. (Voir *Bulletin*, t. II, p. 17). D'autre part, M. Voulot a présenté à la Sorbonne, à la dernière réunion des sociétés savantes, un mémoire sur une nouvelle triade gauloise trouvée dans les Vosges.

Bulletin monumental, nos 2 et 3 de 1881, contient : 1° de M. Louis Audiat, (p. 287-295), *Une sépulture du VIe siècle à Saintes*, avec gravure. Il a déjà été question de cette sépulture dans le *Bulletin* de la Société, t. II, p. 151 (n° d'octobre 1880), et il devait même donner une notice pour faire suite au fac-simile. Un résumé de ce mémoire tiendra lieu de la note annoncée. L'auteur qui a fouillé plusieurs tombes du cimetière qu'on croit être celui de Saint-Saloine, a pris au musée de Saintes l'inscription qu'il lit ainsi : DEPOSITIO BONÆ MEMORIÆ ORONTI SVB DIE XV KALENDAS MENSIS (?) OCTOBRES ANNO XIV REGNO DOMNI NOSTRI. C'est-à-dire : *Inhumation d'Oronce d'heureuse mémoire, le XV des calendes d'octobre, la XIVe année du règne de notre roi.* Il pense, et il prouve par d'autres inscriptions, que *domni nostri* signifie, non pas Jésus-Christ, comme on l'avait pensé d'abord, mais bien le

Digitized by Google

souverain régnant; et que ce roi doit être Chilpéric 1er, Clotaire II ou Clovis II, mais plus vraisemblablement Clovis II. Le mot *depositio* suivi du génitif apparait en Gaule vers 334 et 405; l'épithète banale, *bonæ memoriæ*, se montre de 473 à 689; l'*alpha* et l'*oméga*, de 377 à 547; la croix, dont la tête est unie au *rho*, de 400 à 540. De l'ensemble des caractères, en un mot, il résulte que cette pierre est de la fin du VIe siècle ou des premières années du VIIe; et à l'aide du millésime du règne, l'auteur l'a fixée à l'année 598. M. Audiat discute en outre certains sigles, ceux de la 2e et de la 3e ligne jusqu'alors incertains, et les incorrections de langage si fréquentes dans les monuments épigraphiques de cette époque. Cette inscription est fort importante, parce que, quoique n'étant datée qu'approximativement, elle fournit cependant des caractères pour fixer l'âge de celles qui n'ont aucun millésime. Aussi averties par la gravure publiée dans le *Bulletin* d'octobre 1879 (t. II, p. 151), plusieurs personnes sont venues de loin visiter la pierre dont le musée de Saintes, qui appartient bien à la ville quoiqu'on en ait dit, s'est enrichi grâce à l'aimable intervention de M. Hippolyte de Tilly, secrétaire de la Société; et l'éminent auteur des *Inscriptions de la Gaule chrétienne*, M. Edmond Le Blant, de l'institut, en a fait prendre un estampage. Nous savons que d'autres archéologues profiteront de ce texte intéressant que le *Bulletin* leur a révélé.

2° p. 297-305, un article, avec un plan (que nous devons à l'obligeance de M. Palustre, directeur de la société française d'archéologie), *Fouilles aux arênes de Saintes*, où M. Jules de Laurière apprécie les fouilles qui viennent d'être faites aux arênes de Saintes par la commission des monuments historiques, sous la direction de M. Lisch, architecte du gouvernement, et sous la surveillance de M. Rullier, architecte de la ville, à l'aide d'un crédit de 10,000 fr. alloué par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. « Ces travaux, dit l'auteur, ont produit des résultats du plus grand intérêt. Ils ont amené le dégagement d'une portion du podium B, inconnu jusqu'à ce jour, et fait apparaître l'ancien sol de l'arêne C, établi à environ cinq mètres au-dessous du sol actuel. La face de ce podium, formée de dalles verticales, mesure deux mètres d'élévation. Son développement mis à découvert, se dirigeant vers le nord, est de 17m 60, à partir de l'angle D, formé par l'intersection du podium, et la paroi ED du passage qui précède le grand portique. L'emplacement déblayé de l'arêne au-devant du podium et de ce portique occupe un espace d'environ deux cents mètres carrés.

« Les constructions ainsi retrouvées présentent des dispositions très inattendues et fort remarquables. Dans cette courte note nous ne pouvons qu'indiquer les principales.

« Au-dessus du podium, à l'emplacement de la première précinction, on voit les vestiges de trois gradins de pierre, F. Un escalier G, aujourd'hui à ciel ouvert, reliait cette précinction à un couloir semi-circulaire, H H', établi en arrière d'elle et à environ trois mètres au-dessus de son niveau. Un autre escalier, J,

Digitized by Google

ayant son point de départ au niveau du couloir H, était adossé au mur du grand portique, et conduisait de ce côté aux précinctions supérieures. Un troisième, I, très étroit et déjà connu, pris dans l'épaisseur même du mur du grand portique, vers son extrémité extérieure, donnait aussi accès à la région supérieure.

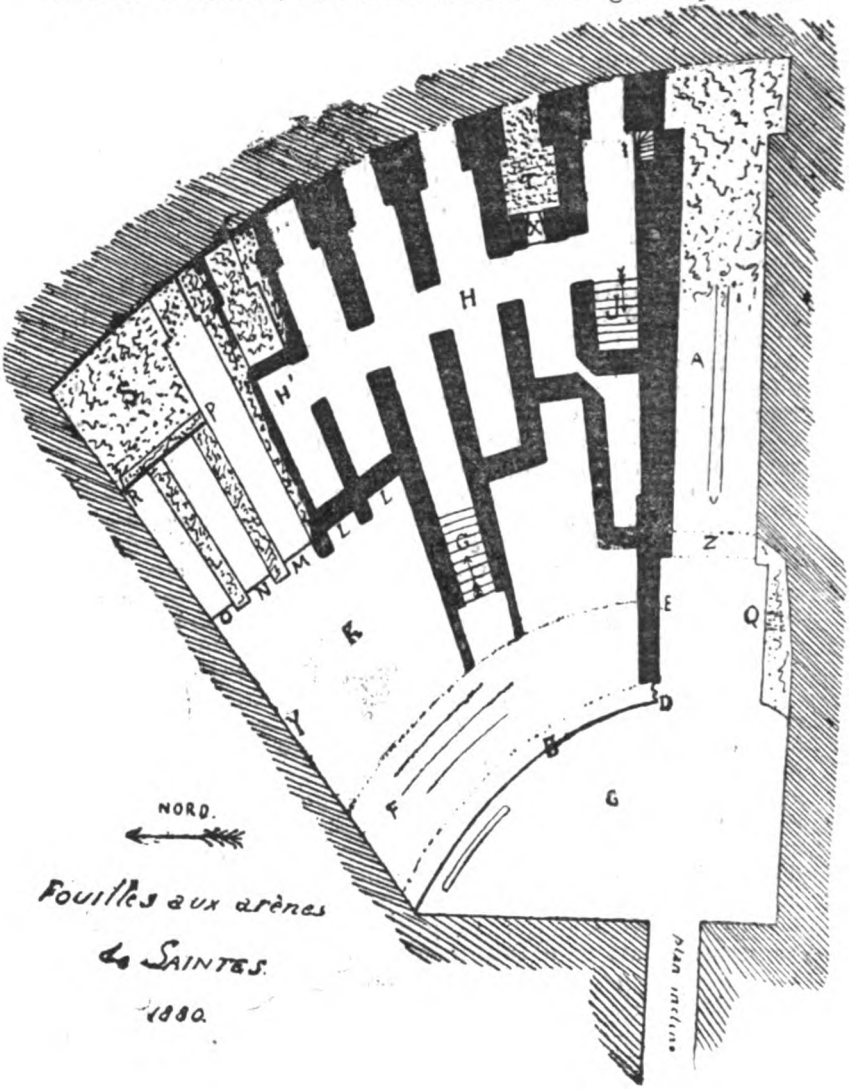

« A gauche du premier escalier G, s'étend, derrière les gradins retrouvés, un espace vide en forme d'esplanade, K, limité à l'opposé de l'escalier par l'un des murs Y de la cavea convergeant

Digitized by Google

vers le centre de l'arène, et au fond, en regard de l'arène, par une série de cinq arcades L, L, M, N, O, ouvertes dans la partie inférieure d'un mur vertical. La profondeur moyenne de cette esplanade est de 11m50. Deux de ces arcades, celles de droite, L, L, donnent issue à des galeries qui correspondent au couloir H. Le troisième, M, communique avec une galerie prolongée dans l'axe de la cavea jusqu'à son extrémité nord-est, indépendant du couloir H. Les deux autres, N, O, correspondent à des couloirs terminés par le mur P R, derrière lequel l'espace S n'est pas déblayé. Toutefois deux de ces arceaux avaient été fermés par une maçonnerie, à la suite d'une déviation qui s'était produite dans leurs pieds-droits, et leurs tympans sont restés bouchés.

« L'esplanade K, inusitée dans les autres amphithéâtres, ne paraît pas avoir été voûtée, et l'explication la plus simple de sa destination, c'est qu'elle devait être occupée par des tribunes ou gradins de bois réservés à une catégorie particulière de spectateurs.

« A droite de l'escalier G, s'étend aussi, jusqu'au mur latéral du grand portique, un espace irrégulier en forme d'esplanade, plus petit et au même niveau que le précédent.

« En l'état actuel des choses, le monument, sur une certaine largeur, a donc eu l'avantage d'être fouillé jusqu'à sa base du côté de l'arène. Mais il est à regretter que la même opération n'ait pas été faite sur la façade extérieure, en correspondance avec la partie dégagée à l'intérieur. Il est important, en effet, de déblayer de ce côté le monument dans toute sa hauteur. On retrouverait sans doute dans l'une des travées voisines du grand portique l'escalier qui doit conduire du rez-de-chaussée au couloir du premier étage dont nous avons parlé précédemment, et qui n'aurait pu exister sans un moyen d'accès amenant les spectateurs du dehors. A cette question doit se rattacher aussi la présence d'un massif de maçonnerie T sans parement et en pente, qui apparaît sur le côté du couloir H, derrière un mur de séparation, à travers un regard X, disposé en glacis.

« Le grand portique voûté, A, n'est pas complètement déblayé dans toute sa longueur ; mais dans son axe se trouve un canal paramenté, V, de 0m 80 de largeur, venant de l'arène et qui se perd, vers l'extrémité orientale du portique, sous la masse de remblais. Il faut constater aussi que, sur toute la longueur du mur latéral du portique, sur la gauche, en le regardant de l'arène, n'apparaît aucune trace d'issue, comme on peut en voir dans d'autres amphithéâtres. Cependant, sur le mur latéral de droite, on reconnaît vers le point Q une interruption de la construction, sur une largeur d'un mètre environ, formant angle de retour du côté des terres. Y avait-il là une entrée de galerie circulaire ou la porte d'une chambre ? Il appartient à de nouvelles fouilles de résoudre la question.

« Outre les fouilles dont nous venons de parler, une excavation rectangulaire a été pratiquée dans la direction de l'axe

Digitized by Google

transversal de l'arène, du côté du nord, sur la direction présumé du podium. Là des constructions assez compliquées ont été retrouvées, et la présence du podium a pu être ainsi constatée sur ce point important. Elle l'a été également dans une autre fouille faite vers l'ouest, sur l'axe longitudinal.

« Ces parties découvertes, comme des points de repère, ont permis de reconnaître exactement les dimensions des deux axes de l'arène, qui se trouvent avoir, le plus grand, 64 mètres, et le plus petit, 38^{m} 38. C'est donc une différence en moins de 16 mètres d'un côté, et de 17^{m} 62 de l'autre, sur les dimensions généralement données jusqu'à ce jour. Ajoutons à ces axes intérieurs 68 mètres environ correspondants au double axe des constructions, et nous aurons 132 mètres pour la totalité de l'axe longitudinal, et 106^{m} 38 pour celle de l'axe transversal. On voit, d'après ces mesures, que les arènes de Saintes, considérées dans leurs axes intérieurs, étaient plus petites que les amphithéâtres de Nîmes, d'Arles, de Bordeaux, de Poitiers, de Fréjus, et plus grandes que ceux de Paris et de Cimiez. »

M. Jules de Laurière examine ensuite l'hypothèse d'une naumachie ; et il conclut que rien ni dans les textes anciens, ni dans les dimensions trop restreintes de l'arène, ni dans les découvertes récentes ne permet encore d'en affirmer l'existence. Il ajoute : « L'importance du résultat, quoique incomplet, des fouilles exécutées jusqu'à ce jour, indique assez tout ce qu'il y aurait encore à faire aux arènes dans l'intérêt de la science. Il faut savoir, entre autres points essentiels à éclaircir, si l'édifice avait été réellement disposé pour servir de naumachie, en conciliant cette destination avec celle d'un amphithéâtre ordinaire. Y avait-il aussi, comme à Nîmes, comme à Italica, des portes établies dans le podium, sur l'axe transversal ou sur d'autres points, pour conduire, par des escaliers, à la première précinction ? Demandons-nous également s'il existait, sous l'arène, des sous-sols et des substructions comme au Colisée, comme à Pouzzoles, à Nîmes, etc. L'amphithéâtre était établi dans l'axe du vallon qui s'élargissait vers l'est, là où se trouve la grande entrée. Ne serait-il pas important de reconnaître à quels différents points sur l'enceinte de l'édifice correspondait le niveau du sol extérieur ?

« Dans quelques amphithéâtres, des puits, des sources d'eau vive existaient dans la galerie circulaire qui régnait derrière le podium. A l'amphithéâtre d'Italica, on voit encore une source disposée en puits dans cette galerie et sur l'axe transversal. Nous devons constater qu'ici, à Saintes, la fontaine légendaire de Sainte-Eustelle occupe une place tout à fait identique dans le plan des arènes.

« En présence donc des nombreux problèmes qui se rattachent à ces fouilles, nous devons espérer que la commission des monuments historiques ne tardera pas à reprendre les travaux si heureusement commencés et qui paraissent si féconds en nouvelles révélations d'un intérêt majeur. Assurément un

Digitized by Google

nouveau crédit en rapport avec l'importance du sujet ne saurait être ni marchandé ni refusé pour l'œuvre qui doit remettre en lumière le monument de l'époque romaine le plus considérable de tout l'ouest de la France. »

Cabinet historique, janvier et février 1881, qui publie la suite de l'inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury, aux manuscrits de la bibliothèque nationale (V. *Bulletin*, t. III, p. 32), indique, p. 6 : affaires générales, projets de réglements, affaires particulières, rangées par ordre alphabétique de noms de lieux : La Rochelle ; siège de justice en province, arrêts et réglement, etc., VIII (2168), Cognac; XI (2171), La Rochelle; XII (2272); La Rochelle, (2201 et 2202), Plaintes et réglements de frais. La Rochelle (1779-1783), Saint-Martin de Ré (1782).

Courrier littéraire de l'Ouest, n° 18 (dernier numéro), janvier 1881 (paru en mai), contient de M. Pierre Lagarenne, *La Feugnon* (vers en patois saintongeais), et de M. Louis Cyvadier, sous le titre: *Une flûte de l'époque préhistorique*, un article sur la station de Salignac en Pons, où l'auteur décrit avec gravure une charnière qu'il appelle une flûte. Le *Courrier* annonce qu'il cesse sa publication et que sa rédaction passe au *Nouvelliste*, de Pons.

Le duc de Rohan et la chute du parti protestant, par M. G. Schyberyson. (Paris, Sandoz et Fisbacher, 1880, in-8°). Ce mémoire, écrit en français par un russe, membre de l'université d'Helsingfors (Finlande), complète l'important ouvrage de M. Anquez, *Un nouveau chapitre à l'histoire des réformés de France en 1621 à 1626* (Paris, 1864). Il met au jour un grand nombre de documents inédits, tirés soit de la bibliothèque nationale, soit du Public record office de Londres. L'auteur s'attache surtout à la personnalité d'Henry de Rohan, qui, pendant une triste période de plus de quinze années, déploya une activité infatigable, unie à d'incontestables talents militaires ; peut-être s'est-il trop laissé séduire par les dehors chevaleresques de ce brillant capitaine qui n'aurait obéi d'après lui, « qu'à des mobiles essentiellement religieux, et non, comme la plupart des grands de l'époque, à d'égoïstes intérêts de féodalité. » On aurait également certaines réserves à faire au sujet des appréciations historiques de l'auteur. Mais une critique plus sérieuse à lui adresser c'est de n'avoir, en réalité, commencé son récit qu'à l'ouverture de l'assemblée protestante de La Rochelle l'an 1620, en passant sous silence les évènements qui s'étaient accomplis depuis la mort d'Henri IV jusqu'à cette époque, et dont nos provinces de l'ouest furent surtout le théâtre. Il paraît difficile de porter un jugement sur un personnage qui tient dans l'histoire de son temps une place aussi importante, si on ne le suit pas dès son entrée dans sa vie politique. M. Schyberyson qui a compulsé les archives de quelques villes du midi, Nîmes, Montpellier, Montauban, etc., aurait trouvé dans nos archives locales, à La Rochelle et à Saint-Jean-d'Angély, de précieuses

Digitized by Google

indications, déjà utilisées en partie, dans un mémoire fort important, lu l'année dernière, à la Sorbonne par un des membres de notre Société, sous ce titre : *Henry de Rohan en Saintonge.*

Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis, t. Ier, p. 267; II, 125, 173; III, 34. — Chaque jour amène son contingent de livres nouveaux à signaler, de nouveaux libraires à nommer, de nouveaux millésimes à indiquer et aussi à corriger. Peu à peu, on comblera les lacunes et on pourra quelque jour écrire un nouveau chapitre de l'imprimerie dans nos contrées.

J'ai dit, p. 24 de l'*Essai*, que le premier livre publié en langue basque était la traduction du *Nouveau testament* par Liçarague, qu'imprima à La Rochelle, en 1571, Pierre Haultin. En voici un autre de la même année : *Kalendrena A B C edo christinoen* (Calendrier et A B C ou instruction des chrétiens); in-12, La Rochelle, 1571.

J'ai cité la *Chasse de la beste romaine* de Georges Thompson, en 1611. Il y a de lui un autre livre plus ancien : *Quatre harmonies sur la révélation de saint Jean, touchant la royauté, prestrise et prophétie de Jésus-Christ*, par G[eorges] T[hompson], E[cossais]; 1605. Le lieu n'est pas indiqué ; mais trois ans auparavant, une édition avait paru (1602), in-4°, à La Rochelle, chez Jean Breuquet, imprimeur ou libraire à ajouter à notre liste.

De plus les *Archives du bibliophile*, janvier 1881, p. 9, au n° 25773, annoncent : « *Le Catéchisme des Jésuites, avec examen de leur doctrine* (par Etienne Pasquier). A Villefranche, chez Guill. Grenier, 1602. In-8°, 358 feuillets. » M. Claudin ajoute : « Le nom de *Villefranche* est supposé. Ce livre a été imprimé à La Rochelle par Haultin. On en a la preuve matérielle par la confrontation du frontispice gravé sur bois du *Catéchisme des Jésuites* de 1602 avec celui de la *Chasse de la beste romaine*, de 1611, qui est exactement le même, avec la différence que le dernier est assez fatigué. Or, la *Chasse de la beste romaine* porte le nom de *La Rochelle* et *des héritiers de H. Haultin*, ce qui lève toute difficulté d'attribution.

Des presses de Hiérosme Haultin sont sortis : en 1592, le « *Traité des vrayes, essentielles et visibles marques de la vraye église catholique*. A La Rochelle, par H. Haultin, 1592, » in-12; et en 1598, un livre in-8° de Jérémie Boysseuil, ministre de Marennes en 1603, puis de La Rochelle : *La confutation des déclarations de M. Jean Sponde et des arguties de Robert Belarmini, jésuite* ; à La Rochelle, par Hiérosme Haultin, 1598.

Outre le *Sommaire des controverses* (1608), André Rivet, chapelain du duc de La Trémoille et ministre de Thouars, avait déjà fait imprimer par les héritiers de Hiérosme Haultin, en 1603, in-12, « *Echantillon des principaux paradoxes de la papauté, sur les points de la religion controversez en ce temps.* A La Rochelle, par les héritiers de H. Haultin, 1603. » Citons encore comme produits des mêmes presses : « *Chant funèbre sur le trespas de Marnix*, par Nicolas Vignier.

Digitized by Google

La Rochelle, Haultin, 1603; » pièce de vers inconnue à la *France protestante;* et très-probablement « l'*Accroissement des eaux de Siloé, pour esteindre le feu du Purgatoire, et noyer les satisfactions humaines et les indulgences papales.* A La Rochelle, 1604, » pet. in-8°; ainsi que, en 1612, le volume in-12 de Benjamin Basnage : « *De l'estat visible et invisible de l'Eglise.* A la Rochelle, pour Zacharie le Cordier, libraire, demeurant à Caen, 1612. »

Le prénom de l'imprimeur Pié-de-Dieu était *Pierre*, comme on le lit sur cet ouvrage in-18° : « *Du combat du chrestien ou des afflictions.* A La Rochelle, par Pierre Pié-de-Dieu, 1622. »

Nous avons aussi augmenté un peu la liste des libraires de La Rochelle; d'abord Gauché Collas, qui est sur le volume in-12 de Nicolas Vignier : « *L'art de bien mourir, avec autres discours chrestiens sur quelques passages de l'Ecriture sainte.* A La Rochelle, pour Gauché Collas, 1625. » Ce livre, non cité par Brunet, est dédié par l'auteur « à la demoiselle Olympe Belon, sa très-chère femme et bien-aimée sœur au Seigneur. »

J'ai nommé, p. 42, un libraire, Martin Charruyer en 1625. Je lis dans le *Catalogue des livres rares et précieux* (n° 89, février 1881) de Charles Lefebvre, libraire à Bordeaux, ce titre au n° 1942 : « *Relation de ce qui s'est passé à l'entrée de la Reyne en la ville de La Rochelle, au moys de novembre 1632.* A La Rochelle, *pour Mathurin* Charruyer, 1633. Un vol. in-4, vélin, 120 fr. » Y a-t-il coquille de M. Noël Texier qui a imprimé le *Catalogue* et l'*Essai*, faute du libraire ou de l'auteur ? y avait-il un Martin Charruyer en 1625 et un Mathurin Charruyer en 1633 ? Ce qu'il y a de sûr c'est qu'en 1578 (Voir *Essai*, p. 32), il y avait un Antoine Chuppin dont on ignore le métier, imprimeur ou libraire. Or, en 1646, vivait un Jean Chuppin, comme le prouve le livre in-8° du pasteur Philippe Vincent : « *Les procès des danses débattus.* A La Rochelle, chez Jean Chuppin, 1646. » L'ouvrage suivant : *Paraphrase sur les lamentations du prophète Jérémie*, par Ph. Vincent, à La Rochelle, 1646, in-8, ne porte pas de nom d'imprimeur ni de libraire, si j'en crois du moins le *Catalogue* de M. Lefebvre. D'autre part j'ai indiqué, p. 46, Etienne du Rosne en 1632-1648 et Toussaints de Gouy, en 1644-1673, et même l'ouvrage du P. Tranquille de Saint-Rémy (La Rochelle, 1633), avec le seul nom d'Etienne du Rosne. Voici le *Catalogue* déjà nommé qui, n° 2244, annonce du P. Tranquille de Saint-Rémy un ouvrage dédié à Jacques Raoul de La Guibourgère, évêque de Saintes : « *Exposition litérale de la saincte Eucharistie, selon la foy catholique.* La Rochelle, par Est. du Rosne et T. de Gouy, 1633. »

Thomas Portau, imprimeur ambulant de Pons, Niort, Saumur, était à Pons en 1594, année où il imprime les *Sonnetz de l'honneste amour* du pasteur poète Yves Rouspeau (*Essai*, p. 152). La même année, il imprime aussi, à Niort, de Georges Pacard, Ségusien, « *La Responce à l'instruction et confession de foy adressée au peuple français par F. Claude de Xainctes*, et en-

Digitized by Google

voyée par l'Angoumois C. de Boni. A Niort, par Thomas Portau, 1594. » Je ne l'avais mis à Niort qu'à partir de 1596 ou 1595 au plus tôt.

J'ai cité quelques ouvrages dus à Jean Bichon, imprimeur à Saintes ; en voici cinq autres : 1° « *L'entière description de la ville de Cougnac*, dédiée à Monseigneur le comte de Parabère. A Saintes, par J. Bichon, 1625 », in-12, 23 pages, par Bernard de Javerzac, angoumoisin, dont l'atelier typographique de Pons va nous donner une réimpression due aux soins de M. Marchadier ; 2° « *Les regrets et soupirs des Huguenots de Sainct-Jean-d'Angély*, par Renauld Sainct-Emilion, sur l'imprimé à Saintes, par J. Bichon », sans date, in-12 de 16 p.; 3° une pièce vers et prose, non citée dans les bibliographies, par Bardin : « *Le tombeau de monseigneur le duc de Mayenne, ou le temple de la magnanimité*, jouxte la copie imprimée à Saintes chez J. Bichon, 1621 ; in-8° de 16 p.; » 4° de François Véron : « *La cheute de Babylone en Saintonge où la saincte bible est abandonnée*, etc. Se vendent à Saintes, chez Jean Bichon ; » un vol. in-8 ; et 5° quelques livres classiques tels que : « *Les fables de Phedre affranchy d'Auguste, traduites en françois, avec le latin à costé. Pour servir à bien entendre la langue latine et à bien traduire en françois. Douzième édition, reveuë et corrigée.* A Saintes, chez Estienne Bichon, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Evesque et du Collége, 1694, in-12 » ; une croix sur le titre; ou bien : « *M. Tullii Ciceronis in L. Catilinam oratio II. Juxta exemplar Oliveti emendata, ad usum collegiorum.* Santonis, apud Petrum Toussaints, Regis et Collegii Typographum ac Bibliopolam, Viâ S. Mauri. M.DCC.LXVIII, » in-4° ; ces deux derniers ouvrages me sont révélés par M. Jules Pellisson.

Aux deux ouvrages sortis des presses d'Antonin Vignau en 1736 et 1740, et cités p. 77 et 175 de l'*Essai*, il faut ajouter celui-ci que me signale encore M. Pellisson : « *Conduite de la confession et de la communion pour les âmes soigneuses de leur salut. Tirée des manuscrits de S. F. de Sales.* Avec une table très utile aux Confesseurs et aux pénitens. *Imprimée par le commandement de feu Monseigneur le Prince.* Revue, corrigée et augmentée. A Saintes, chez Antonin Vignau, imprimeur de Monseigneur l'Evêque. M.DCC.XXXVII ; petit in-12, 343 p. »

Henry Boisset, imprimeur à Saint-Jean-d'Angély, est indiqué par l'*Essai*, p. 112, en 1655-1671. Puis il y a une lacune de 1671 à l'an II. Or le *Catalogue* de Lefebvre, au n° 2209, nous cite un livre in-18, de Pierre Du Moulin, *La semaine sainte, avec prières pour le jour de la communion*, avec le lieu. « A Saint-Jean-d'Angély, 1675 » ; mais il oublie précisément de nommer l'imprimeur.

Je n'ai à ajouter qu'un mot pour Rochefort : « *Réglement de la respectable* [] *de l'Union rétablie, Orient de Marennes.* A Rochefort, chez le F.·. Goulard, imp., l'an de la V.·. L.·. 5807. » br. in-8.

Louis A.

Notes additionnelles et rectificatives au Gallia christiana,

Digitized by Google

par M. Paul de Fleury, ouvrage qui a obtenu une mention honorable au concours de l'académie des inscriptions et belles lettres. Nous y relevons les noms suivants en dehors de ceux qu'a fourni à l'auteur la publication des *Chartes Saintongeaises de l'abbaye de la Couronne*, dans le t. VII des *Archives historiques de la Saintonge*. Evêques de Saintes : Vacance du siège en 1276 et 1277 ; Etienne (1351). — Archidiacres : Regnaud (1179) ; Rainulfe Barbotin (1174) ; Pons (1265) ; Aimar de Bors (1271) ; Pierre Sorin (1273) ; Hugolin (1301) ; Jean (1352) ; Pierre Troublat (1385-1407) ; Guillaume (1429) peut-être le même que Guillaume (1441). — Doyens de Saintes : Hélie (1161) ; doit être placé avant Jean I ; Guy-Charles Chabot, résigne en 1675. — Abbés de Saint-Etienne-de-Bassac : Seguin Giraud d'Anqueville (1482) ; Charles-Joseph de Mayol (1718) ; Paul Alain de La Vigerie (1731) ; — Saint-Etienne de Baignes : Guillaume I (1222) ; Jean de La Rochefoucauld (1527 ; — Font-douce : Jacques de Lyvenne (1530) ; — Notre-dame-de-Chatres : Regnaud (1211) ; Jean (1448) ; Guy de Massougnes (1525) ; Charles Guérin (1531) ; Jacques de Lyvenne (1529) : François de Lyvenne (1534) ; Charles de Lyvenne (1546) ; François de Grave (4755).

La *Nouvelle revue*, n° du 1er décembre 1880, contient *Eugène Fromentin*, par P. Bouquet.

Le Père Cortade, notes et extraits, recueillis par M. Ph. Tamizey de Larroque, où l'auteur reproduit quelques uns des madrigaux que ce révérend père a édités pour chacun des jours de l'année sous le titre de *Calendrier spirituel*, ouvrage rarissime et magnifique specimen de pathos. Dans la *Bibliographie Tamizeyenne* qui suit, nous relevons les titres suivants relatifs à des publications intéressant la Saintonge et l'Aunis : *Douze lettres inédites de Jean-Louis Guez de Balzac* (Bordeaux. in-8°) ; — *Quelques notes sur Jean Guiton*, maire de La Rochelle (Agen, in-8°) ; — 1864. *Observations sur l'histoire d'Eléonore de Guyenne* (Agen, in-8°) ; — *Louis de Foix et la tour de Cordouan* (Auch, in-8°) ; — 1871. *Relation inédite de l'arrestation des Princes* (18 janvier 1650), écrite par le comte de Comminges, sieur de Saint-Fort-sous-Brouage (Paris, in-8°) ; — 1877. *Lettres inédites de Benjamin Priolo* (Tours, in-8°), extrait du du vol. IV de la Société des *Archives*.

Recherches bibliographiques sur le notariat français, par Albert Amiaud ; (Paris, Larose, 1881, 12, xvi-230 p.), avec blason des notaires de la communauté du châtelet de Paris, contient, en ce qui concerne notre contrée : « Albert Amiaud, ancien notaire, à Vars ; Charles Fournier, notaire honoraire, à La Rochelle, ancien député ; Godineau, ancien notaire, à La Jarrie ; Pierre-Damien Rainguet, ancien notaire, à Saint-Fort-sur-Gironde, dont on n'indique que *Le notariat*, et qui a pourtant fait un certain nombre d'autres ouvrages : *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac, Biographie saintongeaise*, etc. M. Amiaud, a oublié M. Georges Musset, licencié en droit, archiviste paléo-

Digitized by Google

graphe, ancien notaire à Thairé, conseiller d'arrondissement, maire de Thairé, aujourd'hui bibliothécaire de La Rochelle, qui a déjà beaucoup écrit et qui écrira bien encore. Voir compte-rendu par M. Dériveau, dans le *Charentais*, du 12 mars.

Recueil de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, 2e série, tome I. 5e livraison, 1881, contient : *Fonts baptismaux de Saint-Eutrope de Saintes; Le chatelier de Saint-Sèverin-sur-Boutonne; Rapport sur les travaux de déblaiement opérés aux abords de l'église de Thenac; Aqueduc de Saintes près le Chaillot; Varia.*

Revue de l'art chrétien (24e année, octobre-décembre 1880), contient, p. 342, *Sigillographie ecclésiastique de l'Angoumois*, par M. W.-Joseph Mallat, qui a décrit 89 pièces, parmi lesquelles nous citerons les sceaux d'Hélie (1274), Jean de Montchal (1610), Charles de Montchal (1650), Charles de Mayol (1664), abbés de Saint-Amant-de-Boixe; celui du chapitre de Saint-Amand (1611); de l'abbaye de Grosbot (1629); de Pierre de Rosiers, abbé de Grosbot (1488); de Raymond (1287); de Guillaume de La Roche, abbés de Bournet (1687); de Jean de La Rochefoucauld, abbé de Baignes (1527); de Pierre, abbé de Blanzac (1274); d'Antoine Cailhon, prieur de Saint-Pierre de Bouteville (1553); de l'archiprêtre de Chalais (1277); de Bouteville (1314).

Revue de Montréal (Montréal, Chapleau et Lavigne, rue Notre-Dame), septembre-octobre 1880, contient, *Monuments antiques de l'Angoumois*, où M. Eutrope Lambert énumère les dolmens et tumuli de la Charente et de la Charente-Inférieure. Voir cette liste dans notre *Bulletin*, II, 156.

Revue des bibliophiles, février 1881, contient: *Un luthier d'Angoulême en 1817*, prospectus d'instruments, appartenant à M. Jules Pellisson, bibliothécaire de Cognac.

Revue des sociétés savantes, p. 242, t. III, 2e livraison 1881, rend compte de documents communiqués par M. Gragnon-Lacoste, à Talence, près Bordeaux, et d'une notice biographique sur le marquis Marc-Antoine de Verteuil, né à Saint-Loubès, près Bordeaux, le 10 septembre 1718, gouverneur de l'île d'Oleron en 1777, mort en 1808, au château de Cros, commune de Sainte-Croix-du-Mont (Gironde).

Le Temps, du 23 avril, contient de M. Jules Claretie un article où est reproduit une circulaire électorale (1848) d'Alfred de Vigny aux électeurs de la Charente, circulaire communiquée par M. Jules Pellisson, de Cognac. (Voir reproduction dans l'*Ère nouvelle*, de Cognac, du 28 avril.) Le *Temps* du 24 avril, dans un second article de M. Claretie, reproduit quelques détails, envoyés par M. Pellisson, sur la candidature de Balzac à Angoulême en 1831. Sa circulaire électorale n'a pas encore été retrouvée, non plus que celle de Chateaubriaud aux électeurs d'Angoulême en 1834.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

RÉPONSES.

N° 5, t. I, p 27, 75, 102. — *D'Argence, Montesquiou, Condé et la bataille de Jarnac.* — Dans sa très intéressante dissertation sur le *Nom patronymique de d'Argence*, (voir *Bulletin* t. I, p. 75), M. Maltouche, en prouvant que d'Argence à qui se serait rendu le prince de Condé à la bataille de Jarnac (13 mars 1569), était Cybard Tison d'Argence, a effleuré un point fort grave, quel est l'assassin du prince de Condé. Pour Massiou *(Hist. de la Saintonge)*, le cas n'est pas douteux : « Condé fut lâchement assassiné par un obscur gentilhomme gascon, nommé Montesquiou. » On a déjà relevé cette singulière méprise qui fait du capitaine des gardes du duc d'Anjou un *obscur* gentilhomme. Or Brantôme, qui raconte ce fait, dit en parlant du même Montesquiou qui assassine lâchement : « C'était un brave et vaillant gentilhomme, et bonhomme avec cela. » Mais voici un écrivain, François Le Poulchre, sieur de La Motte-Messemé, né en 1545, d'abord archer, puis écuyer de l'écurie ordinaire de Charles IX, puis lieutenant d'une compagnie de cent chevaux, puis gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine aux chevau-légers, chevalier de l'ordre, etc., qui, dans son livre les *Honnestes loisirs*, p. 143, parlant de la bataille de Jarnac à laquelle il avait assisté, dit clairement que ce ne fut pas Montesquiou qui tua Condé :

> Montesquiou y survint, et un qui la pistole
> Lâchant dedans le dos du faible corselet
> De ce prince tombé, lui perçant du boulet
> Le corps de part en part, en fit sortir la vie,
> D'un hélas ! seulement effroyable survie.

D'autre part, la Popelinière, *Vraie et entière histoire des troubles*, liv. v, p. 190, mars 1569, n'affirme point non plus le fait : « Tellement, dit-il, qu'après avoir appelé Argence et Saint Jean leur donna la foi, après lui avoir promis à sa prière de lui sauver la vie ; mais le malheureux le suivait de si près, qu'ayant été reconnu à même instant fut occis par Montesquiou (comme aucuns disent), qui lui outreperça la tête d'une pistolade mortelle. » Dreux du Radier qui, *Bibliothèque historique du Poitou*, III, 22, cite ces textes, ajoute : « Il paraît par la parenthèse de La Popelinière que tout le monde n'attribuait pas l'espèce d'assassinat du prince à Montesquiou. Notre poète parle aussi d'un coup de pistolet dans le dos de la cuirasse et non pas dans la tête. C'est au lecteur à décider si le récit de la Motte-Messemé, qui y était, joint au doute de La Popelinière doit balancer

Digitized by Google

l'autorité de Brantôme, et du président de Thou qui n'étoient point présens à l'action. Car, encore une fois, Mezeray, Daniel, Varillas, le Gendre et tous les modernes n'ont pu que copier. L'auteur des *Mémoires* du prince de Condé n'en dit rien. »

R.

—

N° 156, I^er^, page 268. *Où était située, à Saintes, la rue du Puits-Pissous.* — On lit, à la page 257 du t. I^er^, que Jehan Soucy, sieur de La Pallurie, possédait, en 1629, sur la paroisse Saint-Pierre, rue Juive, ou autrement des Jacobins, une maison, plus une étable, une petite basse-cour et un petit apand, installés par lui sur l'emplacement d'un masureau qu'il avait acquis par échange de M^e^ Pol de Lestre, chapelain de la chapellenie de *Sochet*. Or, voici d'après l'autorisation d'échange accordée par l'évêque, le 23 juillet 1626, audit chapelain, M^e^ Paul de Lestre, les confrontations de ce masureau ou vieille masure : il joignait d'un bout à la maison du sieur de La Palluerie, d'un autre bout au mur d'une maison dépendant de la chapellenie, d'un côté à la maison de M^e^ Nicolas Joly, élu, et d'autre à la rue vulgairement appelée *du Puy Pissous*. La situation de cette rue est ainsi facile à déterminer. A propos de la chapellenie dont était titulaire le sieur de Lestre et qui dépendait de l'église Saint-Pierre, on voit qu'elle est désignée dans le *Bulletin* sous le titre de *Sochet*, tandis que l'acte de 1626, dont je viens de me servir, lui donne et avec raison le nom de *Cochet*. La remarque me paraît utile à faire.

La M.

—

N° 61, t. I, 268, 311, 357, 391 ; t. II, 38, 84, 132, 179. *Noms de lieux et d'hommes de la période révolutionnaire.* — A Saint-Jean-d'Angély, l'église des bénédictins s'appelait Temple de la Vérité. Je possède un imprimé intitulé : « *Discours de morale, prononcé le 2^e^ décadi, 20 frimaire l'an 2^e^ de la république une et indivisible, au Temple de la Vérité, ci-devant l'église des bénédictins, à Angély-Boutonne, ci-devant Saint-Jean-d'Angély*, fait par le citoyen Alexandre Lambert fils, juif et élevé dans les préjugés du culte judaïque. A Rochefort, chez Jousserant, imprimeur du tribunal révolutionnaire, rue des Jacobins ; » in-8, 23 pages.

J. P.

—

N° 148, t. II, p. 188, et III, 42. *Les Arouet de Saintonge.* — *Saint-Pierre de Saintes*, p. 104, cite d'après François Tabourin, XVI^e^ siècle, un anniversaire qui se célébrait en l'église cathédrale de Saintes, le 21 juillet, chaque année, pour Christophe Arouhet, chanoine.

—

N° 149, t. II, p. 169. *Commerce des livres à Saintes, au commencement du XVII^e^ siècle.* — Voici quelques renseignements sur le commerce des livres au commencement du XVII^e^ siècle, quoique postérieurs de vingt ans à la date de 1602, indiquée dans

Digitized by Google

la question ; ils proviennent de minutes de notaire. Les inventaires du commencement du XVII[e] siècle sont très rares. En 1622, mourut Gilles Philippier, conseiller au présidial de Saintes. Sa veuve, Françoise Dubouchet, fit faire inventaire; et le notaire Sanson fit apprécier par Jean Bichon, imprimeur et libraire à Saintes, la bibliothèque du défunt. J'ai relevé quelques prix : 1 exemplaire des *Œuvres* de Cujas, 4 vol., 18 livres; 1 *Déguerpissement*, de Loizeau, 25 sols; 1 *Commentaires* de César, 1 vol., 50 sols; *Les recherches* de Pasquier, 1 vol., 60 sols; *Essais* de Montaigne, 10 sols; 1 Rabelais, 8 sols; 1 *Décameron* de Bocace, 3 sols; *L'institution religieuse*, du P. Cothon, 100 sols; 1 Machiavel, 3 vol., 3 sols; *Œuvres* d'Apulée, 5 sols; *Œuvres* de Clément Marot, 100 sols. Ces prix ne se sont guère modifiés : car, en 1645, je trouve l'inventaire d'une boutique de librairie à Saintes, celle de Christophe Le Peigneux, dans lequel les *Essais* de Montaigne in-8° sont appréciés 15 sols; un vieux *Corpus civile*, imprimé en lettres gothiques, 4 vol., 1 livre; 11 planches du plan de Perpignan, imprimées à La Rochelle, 1 livre; 8 *Heures* in-32, reliées à la commune, imprimées à Saintes, 1 liv. 4 sols; 1 *Code Henri*, 1 liv. 10 sols; 1 *Déguerpissement*, de Loizeau, in-4, 15 sols. CH. D.

—

N° 163, II, 44, 104. *Le capitaine La Limaille, saintongeais.* — « Jean Robert, surnommé le capitaine La Limaille, réputé excellent homme dans la marine, » dit l'historien Mézeray (*Histoire de France*, éd. in-fol., t. III, p. 1047), était né à Marennes; mais on ne peut indiquer s'il se rattachait à la famille d'Olivier Robert, maire de Saintes en 1492, famille qui a également donné des échevins à la municipalité de Saint-Jean-d'Angély. D. A.

—

N° 166, t. II, p. 44. *Existe-t-il encore des Campet de Saujon?* — La famille des Campet de Saujon est aujourd'hui complètement éteinte. Elle se partagea, au XVI[e] siècle, en deux branches. La *Biographie saintongeaise* de P.-D. Rainguet fait connaître, en partie la descendance de Denys de Campet, baron de Saujon, fils aîné de Jean IV de Campet, marié, en 1533, à Isabeau de Jagonnas. Le frère du marquis de Saujon, chef d'escadre des armées navales, mort à Rochefort le 8 mai 1722, auquel est consacrée une notice biographique, épousa, en 1724, Angélique de Barbarin de Reignac; il en eut : 1° Charles-Olive Fleury de Campet, marquis de Saujon, colonel du régiment d'Orléans-dragons, mort célibataire à Darmstadt, en 1757; et 2°, Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet, qui épousa, en 1746, Léonard, marquis de Boufflers-Rouverel. Madame de Boufflers fut l'une des femmes les plus distinguées de la fin du XVIII[e] siècle. (CARO, *La société française au XVIII[e] siècle;* Paris, 1880). Son petit-fils, Emmanuel de Boufflers, est mort à Auteuil, sans postérité, en 1858. Sa famille lui donnait une certaine somme qu'il dépensait, à Paris, dans les cabinets de lecture et surtout en voi-

Digitized by Google

tures. Dans l'été, il portait un pantalon de nankin, habit vert, etc.

La branche cadette avait pour auteur Jean de Campet marié, en 1589, à Elisabeth Gua de La Rochebreuillet. Il eut entre autres deux fils : Denys et Daniel de Campet, qui, tous les deux laissèrent des enfants. Denys de Campet, seigneur de Boubes, en Saint-Georges-de-Didonne, épousa, l'an 1623, Eléonore Pepin de Fredouville, d'où Gaspard de Campet marié, en 1657, à Elisabeth de Puyguyon. Son fils, Nicolas de Campet, seigneur de Fredouville, se maria, en 1697, à Jeanne de Peyreaux, et laissa François de Campet, seigneur de Fredouville, marié à Bénigne de Luchet; il figure au ban de la noblesse convoquée en 1758, et prit le titre de marquis de Saujon, après la mort de son cousin. Sa fille, Anne-Aimée, fut mariée, en 1764, à Charles-Armand de Coflin; et son autre fille, Bénigne, à Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire.

Daniel de Campet, frère du seigneur de Boubes, épousa Dorothée des Arnauds, dame d'Estrays en la paroisse de Juicq; d'où : 1° Eléonor de Campet, marié suivant contrat du 11 février 1655, à Marie Chabot, fille de Jean Chabot, seigneur de La Mothe-Saint-Denys et de Prinçay, en Poitou; et 2° Judith de Campet, femme de Pierre du Bourg, morte sans postérité, le 17 août 1768.

Eléonor de Campet, seigneur d'Estrays, se maria trois fois : 1° avec Anne Le Mor; 2° Jeanne Reymond; 3° Henriette de Beaupoil de Saint-Aulaire. Il laissa quatre enfants : *a* Gabriel de Campet, marié à Marie Le Bel, mort sans postérité en 1735; il était seigneur d'Estrays; *b* Marie de Campet, mariée à Gabriel de Fleury, seigneur de Ville-Nouvelle; *c* François-Eléonor de Campet, seigneur de Prinçay, né en 1703, mort en 1728, laissant un garçon et une fille; *d* Alexandre de Campet, marié, en 1754, à Françoise Barthomé, fille de Christophe Barthomé de Barbeau, ancien capitaine de dragons, dont postérité.

De François-Eléonor de Campet et de Jeanne Frère vinrent : 1° Jean-François-Eléonor de Campet, seigneur de Prinçay, marié à Charlotte d'Exéa de Saint-Clément; 2° Jeanne-Esther de Campet, mariée, en 1749, à Jean Joly d'Aussy. Charles-Alexandre de Campet (1), fils du précédent, seigneur de Prinçay, épousa en 1770, Marie-Madeleine Dexmier, d'où : Jacques-Alexandre, enseigne de vaisseau, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 9 brumaire l'an II, et Julie de Campet, non mariée, morte à Bourg-sur-Gironde, en 1845.

Alexandre de Campet, capitaine de vaisseau, marié à François Barthomé, laissa Jean-Alexandre de Campet, major d'infanterie; il prit le titre de marquis de Saujon, après la mort du dernier Campet de Fredouville; il se maria à mademoiselle de

---

(1) Son frère, Alexandre de Campet, prieur de Gamaches, était entré dans les ordres et mourut à Saint-Jean-d'Angély en 1819.

Digitized by Google

Caire, fut nommé sous-gouverneur des pages de Napoléon Ier, et ne laissa qu'une fille, Auguste de Campet, morte célibataire à Paris, en 1826. D. A.

—

N° 168, t. III, p. 44. *La tour de Pirelonge et le fanal d'Ebéon.* — La Sauvagère, *Recueil d'antiquités*, p. 80, a décrit la tour de Pirelonge. « Les anciens romains, dit-il, élevoient de ces édifices pour transmettre à la postérité le gain d'une bataille mémorable... La pile de Pirelonge est sans doute un de ces monumens, érigé peut-être par un général de l'armée de Jules-César, commandant dans cette contrée, qui pouvoit s'appeler *Longinus*, d'où cette pile aura pris son nom de *pila Longini ;* et dans la suite on a dit *Pirelonge.* » Bourignon, *Recherches*, p. 205, contredit et la destination et l'étymologie : « Il y a plutôt lieu de croire que c'est un tombeau... Ce nom lui vient de sa ressemblance avec un bûcher élevé, *pira longa*, dont le mot *pirelonge* est la traduction littérale. » Et parlant d'Ebéon, p. 201, il croit « que c'est le tombeau de quelque général romain qui aura perdu la vie en combattant l'ennemi qui le harcelait dans samarche. » On a voulu aussi voir là une balise ; mais des monuments semblables se trouvent dans l'intérieur des terres, à plusieurs centaines de lieues de la mer. Le nom de *fanal d'Ebéon* a fait aussi supposer que c'était un phare ; mais il n'y a pas traces d'escalier pour monter au sommet ; « comment pouvoir entretenir un feu sur un cône dont la pointe n'avait vraisemblablement pas deux ou trois pieds de surface ? » L'opinion du congrès archéologique réuni à Saintes en 1844, est que, « eu égard à sa situation, eu égard aussi au petit nombre de constructions de ce genre, la grande majorité d'entre nous a été d'avis que la pile de Pirelonge est un monument votif, dressé en souvenir d'un grand évènement, et non pas une tour à signaux. » La dernière opinion, monument votif, nous paraît la plus raisonnable. L.

—

N° 170, III, 44. *L'arrêt du parlement de Bordeaux (6 avril 1569) qui condamne à mort 579 protestants saintongeais.* — Au mois de mars 1569, le parlement de Paris condamna l'amiral de Coligny à la peine de mort et à la confiscation de ses biens. Le parlement de Bordeaux s'empressa de suivre cet exemple ; et, le 6 avril 1569, fut dressée une formule de sentence condamnant par contumace non seulement les chefs, mais tous ceux qui, à partir du 24 août 1568, s'étaient plus ou moins mêlés à la rébellion. Ce document a été publié dans le vol. XIII des *Archives historiques de la Gironde*, d'après une copie conservée aux archives départementales. On y voit mentionnés « sans ordre et sans catégorie, les nobles, les ouvriers, les capitaines, les soldats, les femmes, les moines, les ministres, les juges, les sergents, etc., du Bordelais, de la Saintonge, des Landes et du Périgord. » Après avoir visé une quinzaine d'informations, autant de juge-

Digitized by Google

ments et beaucoup de lettres particulières, l'arrêt déclare tous les appelés condamnés par contumace à la peine de mort et les nobles à la dégradation de leur noblesse; il ordonne, en outre, que les places de Mirambeau, Thors, Piles, Seiches, Pardaillan, Savignac, « et autres mayzons quelconques appartenant aux défaillants, seront razées et desmolies jusqu'aux fondements, » et que trois croix seront dressées : « l'une au-devant du palais royal de l'Ombrière et les deux aultres ès-principales places publiques des villes de Xainctes et Pons, et en chascune desdites croix y sera ung tableau d'érain, inséparable d'icelles, esquel sera sommairement et en substance le présent arrêt et les causes d'icelluy. » Les condamnés étaient au nombre de 579.

Cet arrêt, bien entendu, n'a reçu aucune exécution, l'édit de pacification de Saint-Germain ayant annulé toutes les informations commencées et les sentences prononcées. Mais a-t-il même le caractère de l'authenticité ? Il est permis d'en douter. En effet, tandis qu'on retrouve aux archives départementales de la Gironde la minute des arrêts analogues rendus les 5 mai 1569, 17 février et 6 mars 1570 contre les fauteurs de la rébellion de 1568, le document publié dans le XIII[e] volume des *Archives de la Gironde*, n'est qu'une copie informe, sans signature, sans indication du nom des juges qui ont prononcé la sentence. Le seul nom du greffier DePontac, se trouve mentionné. Enfin, si on examine ce prétendu arrêt, on trouve une quantité de noms défigurés, d'indications de lieux erronées, un condamné Jehan Pigeon y figure deux fois, cinq autres, Fagoty, Baudon, Leveron, sieur de Benquet, La Ramière et Pirouard, sont mentionnés dans le dispositif du jugement sans être indiqués parmi les criminels cités à comparaître; et, ce qui est en contradiction absolue avec les termes mêmes de cet arrêt, vingt des prétendus condamnés à mort du 6 avril, sont, un mois après, le 6 mai 1569, déclarés simples contumaces : « Avant faire droit de plus ample utilité desdits deffautz, la cour ordonne que les témoings nommés ès-charges et informations viendront pour estre oys et récollez. » Il n'est point fait mention de la condamnation prononcée antérieurement et, cette fois, l'arrêt est bien authentique. La copie portant la date du 6 avril 1569 ne nous paraît donc être qu'une simple formule, peut-être un projet d'arrêt rédigé par le greffier et auquel le parlement n'aura pas accordé la sanction judiciaire. Il en est tout autrement des arrêts des 5 janvier et 6 mars 1570 rendus contre 638 rebelles de la Saintonge, du Périgord et de la Guyenne. La peine de mort y est bien prononcée contre tous les condamnés, mais les termes de cette condamnation sont beaucoup moins exagérés que dans le prétendu arrêt du 6 avril 1569. Quoi qu'il en soit, la liste publiée par les *Archives de la Gironde* n'en est pas moins extrêmement curieuse et nous fait connaître les noms de tous ceux qui dans nos contrées prirent part à la guerre civile de 1568. Leur nombre, comme on le voit, était bien moins considérable qu'on ne le croit généralement.

D. A.

Digitized by Google

N° 174. — *Isembert, écolâtre de Saintes, né à Saintes.* — M. le comte Jules de Clairvaux a lu, en 1869, à la société des arts, sciences et belles lettres de Saintes, puis, le 22 avril 1870, aux réunions des sociétés savantes à la Sorbonne, enfin le 12 février 1874 à la commission des arts de la Charente-Inférieure, et imprimé en 1880 dans le *Recueil* de cette commission, III, p. 105, *Isembert, maître ès écoles de Saintes, constructeur des ponts de Saintes, de Saint-Sauveur de La Rochelle et du grand pont de Londres*, notice où il dit nettement Isembert « né à Saintes. » Malheureusement l'auteur a oublié de citer un document à l'appui de son affirmation. J'ai parcouru les divers ouvrages consultés par le biographe, et je n'ai trouvé aucun mot qui indiquât une origine saintongeaise. La *Biographie* Rainguet et Arcère n'en disent rien. Jusqu'à preuve du contraire, il faudra admettre que le célèbre architecte, tout en ayant appartenu au chapitre de Saintes, n'était pas saintongeais. La liste des chanoines et dignitaires du chapitre de Saint-Pierre qui ne sont point saintongeais serait longue, en y comprenant les cardinaux Picolomini et Bernard d'Albi. T.

—

N, 178, t. III, p. 111. *Origine du proverbe* : « *Prendre sans moufles comme La Rochelle.* »—Dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (éd. Paulin Paris, 1855, t. IV, p. 337), on trouve les bons mots et plaisanteries du P. André : « Paradis, disoit-il, est fait comme une ville ; mais c'est une ville comme La Rochelle, qui ne se prend point sans moufles. » La moufle est une sorte de poulie pour élever des machines de siège. C'est évidemment une allusion au célèbre siège de 1628 ; et certainement le petit père André, né en 1582, mort en 1657, songeait à La Rochelle en prononçant cette phrase. V.

— La moufle est un gant en grosse peau, qui sert aux fagoteurs pour se garer des épines ; d'où le proverbe général : « Il ne faut pas y aller sans moufles ; » et le proverbe spécial à La Rochelle, en souvenir de son siège mémorable : « Elle ne se prend pas sans moufles. » Le père André, célèbre prédicateur du XVII[e] siècle, disait dans un sermon : « Paradis est fait comme une ville ; mais c'est une ville comme La Rochelle, qui ne se prend point sans moufles, » c'est-à-dire sans précautions.

J. DE M. P. R.

—

N° 180, t. III, p. 111. *La famille de Foix à l'abbaye de Saintes.* — Un livre écrit par l'abbé Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, alors abbé de Notre-Dame-de-Chambon et grand-vicaire d'Agen, plus tard devenu le célèbre évêque de Marseille, portant le titre de « *Abrégé de la vie de mademoiselle Susanne-Henriette de Foix de Candalle*, princesse de La Teste de Buch, dame de Monpont, » sa tante à la mode de Bretagne, (Agen, chez Timothée Gayau, 1707, in-8°, 232 p.), et dédié « à monseigneur François Hébert, évêque et comte d'Agen, » donne

Digitized by Google

quelques renseignements curieux sur les demoiselles de Foix, dont trois furent religieuses à l'abbaye de Saintes. Le livre, il est vrai, est peu instructif pour ce qui regarde ces religieuses ; il l'est au contraire beaucoup pour Henriette de Foix dont il raconte minutieusement la vie et les aventures. Frédéric-Gaston de Foix, comte de Gurson, eut de sa femme, Charlotte de Caumont de Lausun, neuf filles ; quatre se firent religieuses, les quatre autres moururent jeunes et sans alliance. Susanne-Henriette de Foix était la quatrième et naquit le 7 mars 1618. « Mademoiselle de Foix avait la physionomie la plus heureuse du monde ; elle était belle, elle avait une taille très riche et surtout un air de grandeur qui imprimait le respect ; » son esprit était « vif, hardi, pénétrant, capable des plus grandes choses, si enjoué que l'on ne vit jamais de personne dont la conversation eut plus de charmes. » Tous ces agréments, elle les conserva jusqu'à sa mort. Elle faillit épouser le fils de Louis de La Valette, duc d'Epernon. Le jeune duc mourut au moment où l'on s'occupait des préparatifs du mariage. Du reste sa fiancée en fut peu émue. Ce mariage, qui n'entrait pas dans ses goûts, car elle était déjà très portée vers la vie religieuse, lui avait été imposé par son père. Et il ne fallait pas lui résister. Le comte de Gurson, en dehors des grandes qualités qui l'avaient fait estimer et aimer à la cour, au point que le roi porta son deuil un jour, était d'humeur très-difficile, défiant, soupçonneux, violent, fier, dur pour les siens. De toutes ses filles, il préférait Susanne-Henriette ; il n'écrivait jamais de lettres de quelque importance sans les lui faire voir ; il écoutait ses avis et les suivait avec une docilité à laquelle il n'avait accoutumé personne autre. Parfois, il voulait qu'elle jouât aux échecs avec lui, et comme elle jouait beaucoup mieux que lui, elle gagnait le plus souvent, ce qui mettait le comte en rage ; mais s'il s'apercevait que sa fille perdait par complaisance, sa colère augmentait, et il lui faisait les reproches les plus durs. Voilà le père des demoiselles de Foix. Susanne-Henriette désirait vivement se consacrer à la vie religieuse ; son père s'y refusa constamment. Un jour, elle écrivit une longue lettre, commençant par ces mots : « Seroit-il possible, Seigneur, que des enfans ainsi mal traités par leurs pères fussent obligés en conscience de les aimer? non... » Elle finissait en demandant à Dieu de changer les sentiments de son père ou de la faire mourir. Elle laissa tomber cette lettre exprès devant son père. Le départ de Susanne-Henriette fut résolu ; elle devait aller rejoindre ses sœurs et sa tante au couvent de Notre-Dame à Saintes. « Madame de Foix (1), cette grande et illustre abbesse, qui, à l'âge de 22 ans, avait mis la réforme dans cette célèbre abbaïe, et qui est morte en odeur de sainteté, étoit sœur du comte de Gurson, dont la fille aînée

(1) Françoise II, première abbesse du nom de Foix ; elle était fille de Louis de Foix et de Charlotte-Diane de Foix Candalle. Sa nièce, Françoise III, lui succéda.

Digitized by Google

étoit coadjutrice; elle avoit encore deux autres de ses nièces dans sa communauté. » Susanne-Henriette et sa mère vinrent s'enfermer au couvent avec une pension insuffisante à leur entretien. Presque aussitôt après leur arrivée, une des demoiselles de Foix, mademoiselle de Montpont, vint à mourir, elle fut enterrée à l'abbaye. Sa sœur, plus tard, lui fit faire un tombeau et fonda dans l'abbaye même un service à perpétuité, le jour de sa mort. « Susanne-Henriette ne fut pas longtemps à l'abbaie de Saintes sans s'attirer le cœur de toute cette sainte et illustre communauté; on y respecta bientôt sa piété... Ce fut là qu'elle suivit le doux penchant que la nature lui avoit donné pour les beaux-arts et pour les belles-lettres. » Elle y apprit l'histoire, la philosophie. « Elle avoit beaucoup de génie pour la poésie; elle en avoit pour la peinture, et dessinoit si bien qu'elle a fait des ébauches que les connoisseurs ont admirées. Elle jouoit des instrumens et surtout du luth, alors à la mode, d'une manière qui charmoit. Le comte, son père, mourut, sa femme et sa fille quittèrent Saintes. Le 22 janvier 1672, la comtesse de Gurson s'éteignit. Mademoiselle de Foix se retira à Montpont, s'occupant de ses affaires, tout en se consacrant à la dévotion et à la conversion des protestants. A quelques années de là, l'abbesse de Saintes, sa sœur, qui avait succédé à sa tante, vint à mourir. Madame de Lausun, sa cousine germaine, fut nommée abbesse (1).

Mademoiselle de Foix revint à Saintes dans une circonstance qu'il convient de raconter. Elle était devenue très-sourde, maladie héréditaire du reste dans la famille; on ne pouvait lui parler qu'au moyen d'un alphabet sur lequel on lui montrait les lettres des mots composant la phrase à lui dire. Elle avait acquis une telle habitude qu'elle comprenait à demi-mot. Un archevêque grec parcourait à cette époque le royaume: il passait pour un saint homme et pour avoir opéré plusieurs miracles. Il arriva à Saintes : il fut reçu comme partout ailleurs, avec de grands témoignages de vénération ; une guérison extraordinaire qu'on lui attribua fit grand bruit et attira à Saintes une grande foule. Madame de Lausun pensa de suite à mademoiselle de Foix et voulut lui faire rendre l'ouïe par le prélat étranger. Mademoiselle de Foix résista, « Pour être guérie, disait-elle, il faut de la foi, je n'en saurois avoir ; je suis, je l'avoue aussi incrédule que sourde... » Elle céda et vint à Saintes, plutôt, disait-elle, pour voir ses cousines que l'archevêque. Elle s'en retourna sourde comme elle était venue. Elle mourut le 1er juin 1706, ayant près d'elle, son directeur, M. de Campgrand, chanoine et archidiacre de Saintes (2).

---

(1) Charlotte de Caumont-Lauzun, reçut le brevet du roi le 31 décembre 1686, ses bulles le 19 février 1687, prit possession le 22 juin de la même année, mais ne fut bénite que le 12 octobre 1692.

(2) Arnaud de Campgrand.

Digitized by Google

Le volume qui contient cette biographie se termine par un certain nombre de lettres de Susanne-Henriette de Foix. Le 18 avril 1706, elle écrit au R. P. du Coup, religieux minime : « J'ai eu la consolation de voir M. l'évêque d'Agen (François Hébert), qui est allé à Saintes; Dieu l'a envoié ici pour calmer les troubles que l'on voulait exciter dans ma conscience » En 1705, à M. l'abbé de ***. « La communauté de Saintes est bien heureuse qu'il (l'évêque d'Agen) ait voulu accepter l'emploi de visiteur. » Le 11 mars 1705, au même : « Je ne suis pas surprise que l'air modeste et dévot de madame de Caumont ait plu à M. votre évêque en arrivant dans la province ; les âmes prédestinées ont quelque penchant les unes pour les autres. » Le 25 octobre 1705, à madame de Caumont de Lausun, grande-prieure de l'abbaïe de Saintes : « Vous sortés de votre sainte retraite, ma très-aimée germaine, apparamment l'esprit bien tranquille pour les choses de ce monde. » Le 18 mai 1706, à la même : « Ce prélat (l'évêque d'Agen) m'a paru très-content de la communauté en général ; mais il ne m'a parlé que de madame l'abbesse et de vous, ma très-chère germaine, et d'un air qui me faisait plaisir ; il est aussi très édifié de notre chère nièce. » L'abbesse dont il est ici question est Charlotte de Caumont-Lausun, qui avait succédé, en 1686, à Françoise de Foix, et qui fut remplacée, en 1725, par Marie de Durfort de Duras. La grande prieure était sa sœur, Françoise de Caumont, qui fut, en 1706-1709, abbesse du Ronceray d'Angers.

Le biographe de M^lle^ de Foix, morte en odeur de sainteté, l'an 1706, avait entre autres frères ou sœurs, Antonin de Belzunce, capitaine de frégate, mort à Saintes, le 28 octobre 1712, et Anne-Marie-Louise, grande prieure de Saintes, puis abbesse du Ronceray après la démission de sa tante Françoise de Caumont, 19 mars 1709. CH. D.

— Après deux abbesses du nom de Foix, Françoise II (1606-1666) et Françoise III (1666-1686) Sainte-Marie de Saintes fut gouvernée par une cousine de la dernière ; c'est Charlotte de Caumont de Lausun (1686-1725), fille de Gabriel, comte de Lausun et de Charlotte de Caumont La Force. Je trouve un livre in-4° intitulé : « *La Vie de saint Jérome, prêtre solitaire et docteur de l'église*, par dom Martianay, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez la veuve d'Antoine Lambin, rue Saint-Jacques au Miroir. MDCCVI. » Un frontispice gravé montre une croix dans une gloire ayant à droite *sur un champ semé d'étoiles la Vierge assise sous un dais, tenant son fils sur ses genoux* ; ce sont les armes de l'abbaye. A gauche un écusson : *Tiercé et bandé d'or, de gueules et d'azur.* Ce sont les armes des Caumont-Lausun.

En effet, l'ouvrage est dédié à « Madame de Lausun, abbesse de Saintes » ; et l'auteur s'exprime ainsi : « MADAME, le saint Docteur dont je viens d'écrire la Vie que j'ai l'honneur de vous présenter, est celui de tous les Pères de l'Eglise, qui a fait le plus de Livres sur l'Ecriture, et qui en a le plus dédié à diverses

Digitized by Google

personnes. Mais il est remarquable, que dédiant si souvent de ces sortes d'Ouvrages, il n'en ait jamais placé ni mis aucun entre des mains profanes, indignes de toucher les choses saintes. Pourrois-je donc aujourd'hui, sans renoncer à saint Jérôme, faire un choix peu conforme à ses inclinations et à sa propre conduite ? N'auroit-on pas raison de m'accuser de sacrilége et de larcin, si j'avois pensé à dédier mon Livre aux amateurs du siècle, au préjudice des Vierges de Jésus-Christ, la plus pure portion de son Eglise, et la plus honorée par nôtre incomparable docteur ? Oüi, MADAME, la vie de saint Jérôme vous appartenoit par beaucoup de raisons ; et je ne pourois. sans le contredire, ne pas la mettre sous vôtre protection. Car enfin, nous trouvons en Vous des Eustoquies, des Principia, des Serenilles, des Paules, des Lea. Comme elles, vous avez joint en vôtre Personne la noblesse avec l'humilité, la dignité d'Abesse avec les sentimens d'une Servante de Dieu ; et la prudence d'une Mére qui gouverne, avec l'affection d'une sœur qui travaille pour les autres. Ajoûtons à cela votre dévotion particulière à saint Jérôme, dés vos plus tendres années, et le plaisir que vous avez trouvé à conserver toujours son Tableau dans vôtre cellule. Ce culte et cette vénération à l'égard de ce grand Saint, étoit sans doute l'heureux présage de ce qui arrive aujourd'hui ; et j'ose dire avec liberté, que dès-lors, MADAME, vous vous aqueriez un titre sur la vie de saint Jérôme que dés-lors vous nous mettiez dans l'obligation de vous la dédier. D'ailleurs, le monastére où vous présidez, avec édification, ne mérite-t-il point que saint Jérôme s'y trouve au milieu de vos Filles, pour les instruire, les exhorter, les consoler et les soûtenir dans les voyes de la grace ? Et où pourroit-il faire plus de fruit que parmi des Vierges qui vivent dans une parfaite union d'esprit, et qui témoignent tant d'attachement pour l'état qu'elles ont embrassé ? Je le sçai, MADAME, l'Abbaie de Saintes est une autre Jérusalem, une cité de paix, où le Dieu de paix et de dilection trouve ses délices, où l'Epoux céleste se nourrit parmi les lys, où le Soleil de justice est environné de plusieurs brillantes étoiles. Ce sont là vos armes dès votre fondation, c'est là votre devise, qui n'est point changée depuis tant de siécles. C'est aussi ce qui vous a mérité, de la part des Souverains Pontifes, tant de Bulles d'exemption, et de confirmation de vos immunités et de vos priviléges ; c'est ce qui a porté nos Princes et nos Rois à vous donner de tout temps des Abbesses du premier rang, et des Filles des plus illustres familles de France. Les trois dernières qui vous ont précédée étoient des Dames de la Rochefoucaut et de la maison de Foix ; et ce sont vos deux illustres parentes de cette même famille, qui ont rétabli et maintenu l'une aprés l'autre l'observance régulière que vous soûtenez aujourd'hui et par vos exemples et par vôtre sage conduite.

« Tant d'avantages, MADAME, me font esperer que saint Jérôme sera bien reçu dans votre celebre Abbaïe, et que j'aurai sujet

Digitized by Google

de me sçavoir bon gré toute ma vie de l'avoir si bien placé. Je me réjoüis par avance de ce qu'il se trouvera chez vous, comme dans les Monasteres de Bethléem, des Vierges qui ecouteront avec respect les avis et les instructions, et qui profiteront des beaux exemples de vertu qu'il leur propose dans ses Ouvrages. Je serai certainement bien recompensé de mon travail et de mes peines, si je contribue en quelque sorte à la sanctification de vôtre nombreuse Communauté ; et si j'ai le bonheur de vous donner par cet endroit des marques du profond respect avec lequel je suis, MADAME, etc.

F. JEAN MARTIANAY. M. B. »

On remarquera le passage qui fait allusion aux armes de l'abbaye, armes qu'à notre connaissance du moins, aucun historien, aucun chercheur n'avait encore trouvées.

Hte CAUDÉRAN.

—

N° 182. — *Saint Jean-d'Angély port de mer au XVIe siècle.* — On a demandé si l'on pouvait, au XVIe siècle, aller *par mer* de Rouen à Saint-Jean-d'Angély. Cela serait assez difficile, même aujourd'hui. Mais on y pourrait bien y arriver *par eau*. On prend le coche de Rouen au Havre ; on s'embarque sur l'océan jusqu'à l'embouchure de la Charente ; on passe à Rochefort, puis on remonte la Boutonne jusqu'à Saint-Jean-d'Angély. Si Saint-Jean n'est pas tout à fait port de mer, il communique pourtant avec l'océan ; il a du reste cela de commun avec toutes les villes qui possèdent un cours d'eau : l'eau comme on sait va toujours à la rivière, et la rivière au fleuve, et le fleuve à la mer. Mais un homme blessé, blessé mortellement, a-t-il la singulière fantaisie de se faire transporter de Normandie en Saintonge ? Et pourquoi à Saint-Jean ? quels rapports entre Antoine de Bourbon et Saint-Jean-d'Angély ? En fait, le père de Henri IV n'est point mort du tout à Saint-Jean. Voici ce que l'histoire raconte, n'en déplaise à Daniel Massiou : Le roi de Navarre en visitant la tranchée au siége de Rouen, le 15 octobre 1562, fut blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse. « La blessure était d'autant plus grave, dit la *France protestante*, t. II, 436, que les chirurgiens ne purent extraire la balle... Il voulut entrer dans Rouen par la brèche, porté sur un brancard ; puis se sentant plus mal, il demande qu'on le conduise par eau à Saint-Maur-des-Fossés. Chaque mouvement de la barque aggravant ses souffrances, il se fit descendre avec sa maîtresse, la demoiselle de Rouet, aux Andelys, où il expira le 17 novembre, à l'âge de 42 ans. » Et c'est justement pourquoi l'époux de Jeanne d'Albret n'est pas mort à Saint-Jean-d'Angély. L'historien saintongeais a confondu les Andelys dans l'Eure sur la Seine, avec Saint-Jean-d'Angély, sur la Boutonne, dans la Charente-Inférieure.

L.

Digitized by Google

N° 183, t. III, p. 3. *La voie romaine du terrier de Toulon.* — On demande où conduisait la voie romaine qui passe aux environs du terrier de Toulon et à quelle époque elle fut construite. Pour la première question, il y a à consulter l'abbé Lacurie, *Notice sur le pays des Santons*, qui indique la voie de Mediolanum au Portus Santonum, comme passant à Changrelou, à Chatenet, aux villages du Puineuf, des Monroux, des Brochauts, à Feuze, à La Chapelle, à Villeneuve, pour se diriger sur Pirelonge, puis à Griffarin, enfin au village de Toulon, où l'auteur fixe le Portus Santonum. N.

QUESTIONS

N° 185. — Quels sont les documents qui ont été publiés sur les voyages de Du Quesne-Guiton à Siam en 1687 et 1690? La relation imprimée de Montchassier, qui se trouvait à la bibliothèque du Louvre, existe-t-elle dans les bibliothèques de France, et particulièrement dans celles de l'ouest? Quel est l'auteur de l'autre relation dont parle Jal dans son *Abraham Du Quesne*, et qui se trouvait à la bibliothèque du Louvre? Serait-ce un exemplaire de la relation écrite par Du Quesne-Guiton lui-même dont nous connaissons une copie manuscrite? Ou bien cette relation de Du Quesne-Guiton est-elle encore inédite?
— L. D.

N° 186. — A quelle famille de Saintonge appartiennent les armes suivantes: *D'argent, à trois merlettes de sable posées 2 et 1?*
— L. D.

N° 187. — Pourrait-on avoir quelques renseignements sur une famille Gombaud qui a dû habiter Chadenac? Le château d'Ars lui appartenait-il? W. A.

—

N° 188. — Le « *Catalogue des livres, manuscrits, autographes* composant la bibliothèque de feu M. Adhémar Sazerac de Forge, dont la vente a eu lieu les 10-25 janvier (Paris, Ant. Chossonery, 1881, in-8°, 265 p.) indique, p. 260: «Saintonge, 14 chartes originales, en latin, sur vélin; (1308-1400) 14 p. in-fol. Dossier intéressant, concernant la seigneurie de Barbezieux.» Pourrais-je savoir qui a acquis ces pièces? L.

—

N° 189. — Le même *Catalogue*, p. 185, n° 1032, annonce: «*Le petit neveu de Bocace*, ou contes nouveaux en vers, (par Plancher de Valcour). Amst. (Paris) 1787, 3 vol. in-8, pap. rose, dem. maroq. vert, avec coins, tr. supér. dor., ébarb.» Je croyais cet ouvrage de Pelluchon Destouches? N.

—

Digitized by Google

N° 190. — On lit sur le registre paroissial de Chassors : « L'an mille sept cent quatre-vingt et le vingt-huit juillet en présance de M. Gautier, curé de Cherves, et de M. Guillet-Duplessis de Saint-Martin, soussignés, a été inhumé au cimetière de cette paroisse, le nommé Bernard Huet, sculpteur de la ville de Paris, âgé d'environ vingt-cinq ans, mort d'hier au lieu de La Gibauderie où il travailloit depuis deux mois, ayant demeuré à Saintes quelques années. En foy de quoy j'ay signé, déclarant n'avoir d'autre connoissance sur ce qui concerne le lieu de son origine, aucunes même touchant ses parants ou sa famille. Guillet Duplessis. Gautier, *curé de Cherve.* Graveau, *curé de Chassors.* » A-t-on des renseignements sur cet artiste et sur ses travaux à Saintes ?

J. P.

—

N° 191. — Je lis dans la *Statistique de la Charente-Inférieure*, par Gautier, (article *Saint-Léger, près Pons*) : « C'est dans la commune de Saint-Léger qu'a été nourrie Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. » On demande sur quelle tradition est appuyée cette assertion ? et s'il y a apparence que Françoise d'Aubigné, née à Niort, ait été mise en nourrice aussi loin ? N'y a-t-il pas une confusion entre Saint-Léger près Pons, et Saint-Gelais près Niort ? Boisrond, qui parle longuement de M^me^ de Maintenon dans ses *Mémoires*, n'eût pas manqué de rappeler cette circonstance, qu'il n'aurait pas ignorée en qualité de proche voisin. Et voilà pourtant comment se forgent et s'établissent souvent les légendes les plus invraisemblables ! R.

—

N° 192. — Boisrond, dans ses *Mémoires* inédits, parle d'une assez volumineuse collection de lettres, à lui adressées par le grand Condé. Sait-on si cette précieuse correspondance a été conservée dans la famille et s'il y aurait chance de la retrouver au château d'Orignac ? Si elle a disparu, sait-on quand et comment ? R.

—

N° 193. — A-t-on quelques documents relatifs à la conspiration formée en 1696 par Bourigaud et Caillaud, pour incendier l'arsenal de Rochefort et celui de Brest ? Ce complot se rattachait-il à la tentative de descente des Anglais sur nos côtes ?

L. D.

—

N° 194. — Je désirerais avoir la liste complète des paroisses qui composaient l'élection de Saintes. J. P.

—

N° 195. — Le *Bulletin*, III, 56, a parlé d'un médaillon de Jean-Pierre Viaud, avocat à Saintes, âgé de 48 ans en 1771, fils de Marie-Anne Aubruchet. Je possède une consultation signée Viaud, délibérée à Saintes, le 17 septembre 1763. A-t-on d'autres renseignements sur ce personnage ? J. P.

Digitized by Google

N° 196. — Quelle est l'origine de ce dicton : « As-tu vu la lune de Fouras » ?

—

N° 197. — Quelle est l'origine du proverbe : « Il vient de La Rochelle : il est chargé de maigre ? »

BIBLIOGRAPHIE

—

Massougnes (Albert de). — *Les anciennes écoles diocésaines gratuites à Angoulême.* — Angoulême, imp. Baillarger, 1880, in-4°, 24 p.

— *Les écoles primaires en Angoumois avant 1789.* — Angoulême, imp. Baillarger, 1880, in-4°, 12 p.

— *Les jésuites à Angoulême, leur expulsion et ses conséquences* (1516-1792). Etude historique. — Angoulême, imp. G. Chasseignac, 1880, in-8°, VIII-184 p.

— *Un hommage féodal au XVIII^e siècle, rendu par Jean de Montalembert, sieur de Vaux, à Charles-Annibal de Rohan-Chabot, comte de Jarnac.* — Angoulême, Goumard, 1880, in-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, années 1878-1879).

Mériot (Henry). — *Les scabieuses*, poésies. — Royan, imp. Billaud, 1880, in-12, 144 p., gravures. Prix : 3 fr.

Mesnard (l'abbé Marcellin). — *Excellence et caractères de l'autorité du pape.* Discours prononcé dans la cathédrale d'Angoulême, en la solennité des saints apôtres Pierre et Paul, le 4 juillet 1880. — Marennes, imp. Florentin aîné, 1881, in-8°, 28 p.

Moinet (J.-C.) — *De l'action des eaux sulfureuses et notamment des eaux de Cauterets* (Hautes-Pyrénées), *sur la phtisie pulmonaire.* — La Rochelle, imp. Siret ; Paris, G. Masson, 1880, in-12, 71 p.

Monge (F. de). — *Stabat mater*, à quatre voix, etc. — La Rochelle, l'auteur, 1880. Prix : 6 fr.

— *O salutaris ; Tantum ergo ; Ave Maria ; Da pacem ; Sub tuum.* — Paris, l'auteur, 1880.

Morice (le docteur Gaston). — *Ce qu'il faut entendre par appareils hyponarthéciques, leur histoire, leurs avantages, leurs indications.* — Paris, imp. Parent, 1880, in-8°, 58 p.

Muller (E.). — *Bernard Palissy*, livre de lecture à l'usage des écoles et de la classe préparatoire des lycées et collèges. — Paris, Hachette, 1881, in-8, 36 p. avec vign. Prix : 15 cent.

Musset (Georges). — *La corporation des pâtissiers à La Rochelle*, causerie. — La Rochelle, imp. Siret, 1880, in-8°, 16

Digitized by Google

pages. (Extrait du vol. *Académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle. Séance publique de 1879*).

— *Des noms d'hommes Rochelais.* — Paris, Champion, 1881, in-8, 23 p. (Extrait du vol., *Séance publique de l'académie de La Rochelle*, 1880).

ORDONNEAU (MAURICE) et PAUL CHARPENTIER.—*Les deux chambres*, comédie en un acte. — Paris, Tresse, 1880, in-18 jésus, 36 pages.

PANNETIÉ (TH.) — *L'espérance du devoir*, pensée musicale pour harmonium. — Paris, Em. Cordier, 1881.

PELLETAN (EUGÈNE). — *Le Monde marche.* — Paris, Germer Baillière, 6e édit., 1881, in-18. Prix : 3 fr. 50.

PELLISSON (JULES). — *Deux fêtes publiques à Barbezieux sous le directoire*, documents inédits. — Sauveterre, Jean Chollet, 1880, in-4, 8 p. (Extrait de la *Revue des bibliophiles*).

— *Fondation de l'église de Gondeville.* — Pons, imp. Noël Texier, 1880, in-8, 165 p. (Extrait du tome VIII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

— *Les temples de Segonzac et de Jarnac* (1607-1684). — Pons, imp. Noël Texier, 1879, in-8, 35 p. (Extrait du tome VII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*).

— *Une permission de replanter la vigne.* — Sauveterre, Jean Chollet, 1880, in-4, 4 p. (Extrait de la *Revue des bibliophiles*).

PERTHUIS (A.). — *Droit romain : De nautico fœnore ; droit français : Du concordat en matière de faillite.* — Rochefort, imp. Thèze, 1881, in-8, 155 p.

PHELIPPEAUX (le docteur MARIE-VICTOR-ADRIEN). — *Dissertation* sur les présentations de la face, à propos d'un cas de répétition de cette présentation sur la même femme. — Montpellier, imp. Hamelin frères, 1881, in-4, 151 p. (Thèse de doctorat en chirurgie).

Philippe V à Escoyeux (23 décembre 1700). — Pons, imp. Noël Texier, 1880, in-18, 16 pages.

POLI (OSCAR DE). — *Un martyr de la patrie* ; recherches sur Ringois d'Abbeville. — Paris, Dentu, 1879, in-12, 235 pages. Prix : 3 fr.

— *Jean Poigne-d'Acier, récit d'un vieux chouan*, précédé d'une étude historique sur les Vendéens et les Chouans, par Attale Du Cournau, 4e édit. — Paris, Palmé, 1880, in-18 jésus, 355 p. Prix : 3 fr.

— *La royauté, les républiques.* — Paris, Pierre Lorin, et aux bureaux du journal la *Civilisation*, 1881, in-8, 351 p. Prix : 4 fr.

— *Louis XVIII*, 3e édit. — Paris, au bureau du journal la *Civilisation*, 1880, in-18, 360 p.

POUGET (le comte DE). — *Etude sur le port de Rochefort et la Charente.* — Rochefort, imp. Triaud et Guy, 1881, in-8, 15 p.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du n° d'octobre. — AVIS ET NOUVELLES : — L'amiral Renaudin; — Découvertes; — Le Salon. — NÉCROLOGIE : — Anatole de Bonsonge; — P.-A. Bernard. — VARIÉTÉS : — *Erreurs et omissions d'auteurs saintongeais.* — Moïse du Bourg; — Du Dreux; — Simon Pitard ; — Bon. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : — *Bibliographie céramique*; — *Les Éphémérides religieuses* ; — Acte de l'inhumation de Réaumur ; — Les armes des Dufaure. — QUESTIONS ET RÉPONSES. — *Réponses :* — D'Argence ; — Jean Brunet et Louise d'Abzac de Villautrange ; — Les conférences de Catherine de Médicis à Saint-Brice ; — Feuguerolles, gouverneur de Taillebourg ; — Les Arouet en Saintonge ; — La Limaille, capitaine saintongeais ; — Les Campet de Saujon ; — Bretauville, gouverneur de Pons ; — Arrêt du parlement de Bordeaux ; — Marie de Maulevrier de Labarre de Larivaux et le comte de Polignac ; — La famille de Foix à l'abbaye de Saintes ; — Armes : *d'argent à trois merlettes de sable 2 et 1* ; — Château d'Ars ; — *Petit neveu de Boccace* ; — Madame de Maintenon en nourrice à Saint-Léger près Pons ; — Conspiration de Bourigaud et Caillaud pour incendier l'arsenal de Rochefort ; — M. Viauld ; — La lune de Fouras ; — Samuel Veyrel. — *Questions.* — BIBLIOGRAPHIE : R-T.

NOUVELLES

Dans sa dernière séance la Société a admis comme membres :

MM.

Le docteur E. Boutiron, médecin à Fouras, présenté par M. Louis Audiat.

Amédée Dufaure, ancien secrétaire d'ambassade, à Paris, présenté par M. Louis Audiat.

Gabriel Dufaure, inspecteur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, à Paris, présenté par M. Louis Audiat.

Bertrand des Brunais, clerc de notaire à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Le comte Alexandre de Lubawski, membre de academia archeologica vestana in Cappacio (Italie), à Viazma, province Smolenska (Russie), présenté par M. Louis Audiat.

Henry Marandat, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur et ab valore militare (Savoie), au château de Thé, près Magny-Cours (Nièvre), présenté par M. Louis Audiat.

Rambaud de Larroque, président du conseil général de la Charente, à Bassac, par Saint-Même, présenté par M. Louis Audiat.

Digitized by Google

Le portrait de M. Jules Dufaure vient d'être placé dans la chambre de l'ordre des avocats de Paris.

—

Un décret, du 8 août dernier, a autorisé la commune du Gua, (Charente-Inférieure), à élever une statue au contre amiral Renaudin, commandant du *Vengeur*. Le conseil général, après une discussion très vive, qui n'a pas été reproduite dans le compte-rendu officiel, a ajourné une demande de subvention. D'après M. Omer Charlet, Renaudin aurait abandonné son vaisseau, y laissant 206 malades, et serait mort dans son lit. (Voir l'*Echo Rochelais*, le *Progrès de la Charente-Inférieure* des 18 et 21 septembre). Le décret du 8 août vient d'être rapporté.

—

Ont rendu compte du tome VIII, *Le Rappel Charentais*, du 29 juin 1881, article signé Edmond Maguier; des volumes VIII et IX: *La Charente-Inférieure*, du 13 août, *Le Barbezilien*, du 11 août, *Le Journal de Jonzac*, du 14 août, *L'Avenir de la Charente-Inférieure*, du 11 août; du *Bulletin* d'avril, le *Polybiblion*, de juillet, page 89; du numéro de juillet: le *Nouvelliste des Charentes*, du 23 juillet; *l'Union Conservatrice*, de Saint-Jean d'Angély, du 17 juillet; *Le Bulletin religieux* du diocèse de La Rochelle et Saintes, du 6 août.

—

Le 10 juillet, la Société linnéenne de la Charente-Inférieure, a fait une excursion dans les landes de Saint-Mariens à Bussac, sous la présidence de M. le docteur A. Guillaud, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux.

—

Le 25 juillet, a eu lieu à Rochefort, sous le patronage de la société de géographie de Rochefort, une conférence de M. le capitaine Gallieni, chef de la mission chargée d'explorer le Niger. (Voir l'*Avenir de la Charente-Inférieure*, numéro du 31 juillet, et le *Rochefortais*).

—

A Villars-les-Bois, au nord de l'église, dans la tranchée qu'on vient de faire pour le tracé d'un chemin vicinal, on a mis à découvert des débris importants de construction romaine, pavés, tuiles, dalles, etc. De même à Neuvicq, près le village de La Botte.

—

Dans sa séance de juillet, le Conseil d'arrondissement de Saintes a émis le vœu, que la subvention annuelle, accordée par le Conseil général de la Charente-Inférieure à la Société des Archives, soit portée à 500 francs; le Conseil général a non-seulement refusé cette augmentation, mais réduit la subvention.

—

Par arrêté ministériel du 16 juin, notre compatriote, M. Jules Castagnary, conseiller d'état, membre de la société des *Archives*,

Digitized by Google

a été nommé membre de la commission des monuments historiques.

—

NOS ARTISTES AU SALON DE 1881.

LOUIS AUGUIN, né à Rochefort. *Vallée du Clain, Poitou.* — PAUL COQUAND, né à Surgères. *Plage de Trébout.* — LOUIS-GEORGES BRILLOUIN, né à Saint-Jean d'Angély. *Le portrait de l'hôte; La famille du condamné attendant l'heure des derniers adieux.* — WILLIAM BOUGUEREAU, né à La Rochelle. *La Vierge aux Anges; L'aurore.* — GABRIEL BOUTET, né à La Rochelle. *Retour de la ville.* — HENRI DARAS, né à Rochefort. *Sainte Hélène et sainte Véronique.* — PIERRE-STANISLAS DUBOIS, né à Saujon. *Portrait.* — M^lle^ EMMA FANTY-LESCURE, née à La Rochelle. *Lilas et musette.* — M^lle^ JEANNE FOULON, née à La Rochelle. *Nature morte.* — MARIE-ALBERT-TIBULLE FURCY DE LAVAULT. *Fleurs d'automne.* — EMMANUEL GALLARD-LÉPINAY, né à Aulnay. *Fêtes de Cherbourg, visite du président à l'escadre.* — EMMANUEL GENTY, né à Dompierre-sur-Boutonne. *Portrait de M^lle^ Jeanne D***.* — JEAN GEOFFROY, né à Marennes. *Petite classe; quart d'heure de Rabelais.* — PIERRE HUAS, né à La Rochelle. *La fin d'un lunch.* — FÉLIX-HYPOLITE LUCAS, né à Rochefort. *Sapho expirante; Portrait de M^lle^ Marie B***.* — GASTON ROULET, né à Ars. — *Un coin d'étang* (basse Normandie).

Plusieurs de ces tableaux sont reproduits dans le *Catalogue illustré* de DUMAS.

Il y avait aussi au Salon des aquarelles de MM. FOUCAULT, de Pons, VETELET de La Rochelle; des fusains de M. LESSIEUX; un marbre de M. BRARD, de Jonzac; une gravure de M. GAUTIER, de La Rochelle.

—

Le 1^er^ juin 1881, M. Jules Bertrand a fait sa déclaration d'imprimeur à Marennes, en remplacement de M. Adolphe Florentin.

—

Viennent de paraître; *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, par Anthyme Saint-Paul. Tours, imp. Paul Bouserez, 1881, in-8°, 339 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*, 1880, 1881); *Parrains et marraines*, par l'abbé Corblet, 1881, in-8, 47 pages.

—

M. Adrien Dubouché, fondateur du musée céramique de Limoges, vient de mourir à Jarnac, où il avait sa principale résidence.

—

M. Budaille a fait les mercredi, jeudi et samedi soir, 22, 23 et 25 septembre, des conférences sur Renaudin à Rochefort et à Tonnay-Charente.

—

Les travaux de déblaiement des arènes, à Saintes, ont été

Digitized by Google

repris, et ont amené plusieurs découvertes intéressantes, entre autres on peut citer des inscriptions et une chambre dont la destination n'est pas encore fixée.

—

La *Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure* a entrepris de fouiller les débris de constructions romaines que l'on voyait à fleur de terre, près du grand cimetière, à Saint-Saloine, et tout près des endroits où furent mis à jour, dans ces derniers temps, plusieurs objets, dont le *Bulletin* s'est occupé (pierre tombale, autel gaulois).

NÉCROLOGIE

La Société des *Archives* a perdu deux de ses membres.

I. — Une perte aussi cruelle qu'imprévue vient de frapper de désolation l'une des plus anciennes et des plus honorables familles de notre département. M. le capitaine de frégate de Bonsonge, commandant de la marine au Sénégal, est décédé à Saint-Louis, le 7 septembre dernier, succombant à l'épidémie de fièvre jaune qui, depuis la fin du mois de juillet, a fait tant de victimes dans cette colonie. Sa mort a provoqué les plus vifs regrets dans la marine, où ses bons services et l'aménité de son caractère lui avaient conquis l'estime et de nombreuses sympathies, parmi ses concitoyens, dont beaucoup avaient pu l'apprécier depuis longtemps; et au sein de la Société des *Archives*, dont il fut membre, dès l'époque de sa fondation.

Joseph-Henri-Anatole Martin de Bonsonge était né à Saintes, le 5 mars 1832, de Henri-Auguste (décédé le 16 juillet 1880) et de Alexandrine-Marie-Paule de Brétinauld de Méré. Admis à l'Ecole navale en 1848, il fut nommé aspirant le 1er août 1850; enseigne, le 12 août 1854; lieutenant de vaisseau le 4 mars 1861; capitaine de frégate le 11 août 1869. Officier sérieux, instruit, sachant comprendre et pratiquer les difficiles devoirs de la noble carrière de marin, tel il se montra pendant ses nombreuses campagnes, notamment dans la mer des Indes, de 1852 à 1855; sur les côtes de Syrie, en 1861 et 1862; aux Antilles, où il commanda le *d'Estaing*, de 1864 à 1867; à la division des côtes orientales d'Afrique, de 1868 à 1870, à bord de la frégate l'*Armorique*, sur laquelle il remplissait les fonctions d'adjudant de M. le contre-amiral Gizolme. La réduction des armements, après nos désastres de 1870-1871, le condamna comme beaucoup d'autres officiers, à une situation moins active, supportée patiemment, mais non sans un très réel chagrin, dont sa famille et ses plus intimes amis ont pu seuls se rendre compte. Enfin, après avoir occupé divers emplois au port de Rochefort, la confiance du ministre de la marine l'avait appelé à un poste important et le grade de capitaine de vaisseau allait récompenser avant peu ses nouveaux services. Il était parti, au mois d'avril

Digitized by Google

dernier, en même temps que le gouverneur du Sénégal, M. de Lanneau ; ils ont péri l'un et l'autre à quelques semaines d'intervalle !

En 1859 et 1860, il accompagna le capitaine de frégate Russel, à qui le gouvernement avait confié une intéressante mission d'exploration sur les côtes de la mer Rouge. Les services qu'il rendit à cette occasion lui valurent, par décret du 4 juin 1860, la croix de chevalier de la légion d'honneur.

Les traits dominants du caractère du commandant de Bonsonge étaient la bienveillance, la modestie et la discrétion. Sobre dans ses propos, il lui fallait les bonnes causeries de l'intimité pour laisser voir à fond toutes les délicatesses de cœur et d'esprit d'un vrai gentilhomme, et les solides convictions dictées par un jugement droit, habitué à ne chercher sa règle qu'aux sources vives du patriotisme et de l'honneur. D'un commerce sûr, fidèle en ses amitiés, il savait se faire aimer, et l'affection qu'on lui portait se confondait avec la plus haute estime. Quel plus juste hommage pourrait être rendu à sa mémoire ?

Il avait un goût prononcé pour les travaux d'érudition et s'intéressait avec ardeur aux recherches concernant l'histoire de notre province. Lors de la création de la Société des *Archives*, il lui prêta son concours en qualité de secrétaire-adjoint et ne cessa son active collaboration, en 1876, qu'en raison des exigences du service maritime. Il nous avait communiqué, à diverses reprises, des pièces originales qui ont trouvé leur place dans les publications de la Société.

Notre bien cher et regretté ami avait épousé, en 1876, la fille de M. le général de division de Coffinières de Nordeck. A l'immense douleur de sa jeune veuve et de ses proches se joint celle des familles de Brétinauld de Méré, de Fleury, de Poyen-Bellisle, de Beauchamp, de Chasseloup-Laubat, de Bernon, de Bremond d'Ars, de Saint-Surin, etc., etc. E. D.

—

II. — Pierre-Alfred Bernard, juge d'instruction au tribunal civil de Saintes, est mort à Saint-Genis, le 19 septembre. Il était né le 8 juin 1843, et avait fait des études aux institutions de Montlieu et de Pons. Après ses études de droit à la faculté de Poitiers, où il fut reçu docteur en droit, il se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats dans cette dernière ville, et débuta dans la magistrature comme substitut à Marennes, en janvier 1871. Il quitta ce poste pour aller à Fontenay-le-Comte, d'où il fut nommé juge à Saintes, en septembre 1876. Peu de temps après il fut chargé de l'instruction. « M. Bernard était un magistrat d'avenir, zélé, studieux, dévoué à ses fonctions, il était unanimement aimé, à Saintes, de la magistrature comme du barreau. Affable, intelligent, il savait être bienveillant dans ses difficiles et délicates fonctions. Il joignait à la science du droit un remarquable talent d'instrumentiste et de

Digitized by Google

compositeur. Elève d'Arban, il était sorti deuxième prix du conservatoire. » Voir le *Courrier des deux Charentes*, du 22 septembre ; dans l'*Ere nouvelle* du 29, le discours de M. Lotard, notaire à Saint-Genis, et l'article nécrologique de M. Dupon, conseiller général, dans l'*Indépendant* du 29. CH. D.

VARIÉTÉS

ERREURS ET OMISSIONS D'AUTEURS SAINTONGEAIS.

On sait avec quelle facilité se répètent les erreurs. Et cela se comprend. Les lecteurs n'ont pas toujours le moyen ni le temps de contrôler ; et ceux qui voient une faute la laissent passer sans plus s'en soucier, remettant aux critiques de profession le soin de la relever. La lettre moulée a une singulière influence sur notre esprit : « c'est écrit ! » On dit bien que le papier porte tout ; mais il faut être un peu sceptique déjà pour oser aller jusqu'à douter. Tel que nous connaissons et apprécions, hélas ! nous fait presque admirer ses phrases, s'il les imprime. Qu'est-ce quand l'écrivain a une certaine réputation, et que sa gravité nous prédispose à le croire ? Ses lapsus, ses négligences, ses ignorances font autorité ; et peu à peu l'histoire s'encombre d'assertions mensongères, d'erreurs fâcheuses, de faits controuvés. Ce que l'un a écrit, un autre le répète ; et sur la foi des deux, le reste croit. C'est donc, à notre avis, faire œuvre utile que de signaler les fautes ou les omissions. L'erreur est tenace ; beaucoup ne disparaîtront pas, quoiqu'on les arrache. Au moins le *Bulletin* ne faillira pas à sa tâche.

1° « MOYSE DU BOURG, (1) prédicateur, né à Saintes, en 1598, entra dans la compagnie de Jésus en 1615. Il mourut à Limoges, en 1662. » On a de lui : « *Le jansénisme foudroié par Innocent X, où l'on descouvre les fondemens de la condamnation... des cinq propositions.* Bourdeaux, J. Mougiron-Millanges, 1657, in-8° ; — *Histoire du jansénisme contenant sa conception, sa naissance, son accroissement et son agonie... avec la constitution de nostre S. P. Alexandre VII, confirmative de celle d'Innocent X, contre les cinq propositions de Jansénius.* Bourdeaux, J. Mougiron-Millanges..., 1658, in-12, pp. 149 s. la préf. » (*Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, t. I, colonne 830.)

2° PAUL-PAROCHE DUFRÊNE. Rainguet ne mentionne pas parmi les ouvrages de cet auteur saintongeais une brochure dont

(1) Moïse du Bourg, fils de Dominique, maire de Saintes, et de Catherine Caillect, sa deuxième femme. Voir *Bulletin des Archives*, t. I, p. 411, où son beau-frère Jean Salleton, est, par erreur typographique, appelé *Sasseton*.

Digitized by Google

je possède un des rares exemplaires : « *Mémoire historique et raisonné, sur la propriété ecclésiastique. Question traitée en point de droit, et sur les seules autorités des Actes, des Chartes, des titres et des Monuments les plus anciens et les plus authentiques. Avec une réponse aux plus fortes objections.* Par M. l'abbé Dufrêne, chanoine de l'église de Saintes, et syndic du diocèse. A Paris, chez Garnéry, libraire, rue Serpente, et à Angers, chez Pavie, imprimeur-libraire, rue Saint-Laud, 1790. » Cette brochure, in-8° de 147 pages, où l'on remarque une profonde érudition, est précédée d'un *Avertissement*, dans lequel, l'abbé Dufrêne dit que « ce mémoire étoit presque achevé à la fameuse époque du 2 novembre dernier. L'auteur avoit rassemblé toutes ses forces pour faire arriver la défense de la propriété de l'église avant son jugement; mais il n'a pas été possible de suivre la marche rapide de ses juges, etc. » Il termine ainsi cette préface : « Cet ouvrage enfin ne doit plus être maintenant considéré que comme une apologie de la possession de l'église; et une sorte d'oraison funèbre de sa propriété expirante. » — Outre cette omission, signalons une petite erreur de la *Biographie saintongeaise* : « Au commencement de 1815, dit-elle, l'abbé Dufrêne avait mis chez l'imprimeur une petite production intitulée : *Le lis français, ou quelques recherches sur les lis, armoiries de France.* Le retour de Napoléon l'obligea à retirer son manuscrit des mains du typographe. » Il l'avait néanmoins laissé assez longtemps pour que l'imprimeur, M^me^ Lacurie, à Saint-Jean-d'Angély, ait eu la possibilité de le composer et faire tirer, au mois de juillet 1815. Un exemplaire de ce rare opuscule fut offert au comte Pierre de Bremond d'Ars. En voici le titre exact : « *Le Lis Français ou Quelques recherches sur les lis Armoiries de France*, par M. l'abbé Dufrêne, ancien chanoine de l'église cathédrale de Saintes et vicaire général du diocèse de La Rochelle, à Saint-Jean-d'Angély. A Saint-Jean d'Angély, de l'Imprimerie de Madame Lacurie, juillet 1815 »; in-12 de 38 pages, avec une remarque préliminaire de VII feuillets. L'avant-propos se termine par cette note : « Cet ouvrage avait été donné à l'impression en mars dernier ; mais l'arrivée de Buonaparte l'a fait suspendre. » A. B. A.

3° « CREUXIUS. DU CREUX, François, né à Saintes, entra dans la société en 1614, à l'âge de 18 ans, enseigna pendant douze ans les belles-lettres et passa le reste de sa vie dans les travaux apostoliques. Il mourut à Bordeaux, l'an 1666. 1. *Nicolai Clenardi, grammatica græca cum observationibus P. Stephani Moquoti e Societate Jesu, A. P. Francisco Creuxio ejusdem societatis sacerdote recognitis*, Lugduni, 1663; in-8°... — 2. *Despauterii grammatica latina emendata.* Burdigalæ, apud Joanem Mongironem, etc... 1658, in-8°; — 3. *Vita P. Joannis Francisci Regis et societate Jesu: a Claudio Broœo gallicè scripta, a Francisco Creuxio latinè reddita, utroque ejusdem societatis sacerdote;* Coloniæ, apud Joannem Busœum, 1660, in-12, p. 209.

Digitized by Google

— 4. *Vita B. Francisci Salesii, episcopi et principis (Gebennensium meritissimi, ab Illustrissimo et Reverendissimo Domino D. Henrico Maupas du Tour...* Coloniæ, scripta gallicè latinè reddita a Francisco Creuxio apud Joannem Buscœum, 1663, in-8°, p. 441. — 5. *Historia Canadiensis, seu Novæ Franciæ libri decem ad annum usque Christi, 1656.* Parisiis, apud Sébast. Cramoisy, 1664, in-4°, p. 810. » *Bibliographie des écrivains de la compagnie de Jésus*, t. I, col. 1465.

4° « Simon, Jean, né à Saintes, en 1599, entra dans la compagnie à l'âge de 18 ans. Après avoir enseigné les humanités, il remplit, à Angoulême, les charges de recteur et de préfet spirituel. 1. *Dévotes affections et pratiques pour acquérir les vertus et la perfection avec un petit formulaire pour les malades et les agonisans.* Seconde édition reveüe et augmentée. A Paris, chez P. Rocolet, 1654, in-12 ; réimprimé plusieurs fois. » *Idem*, tome III, p. 795.

Si P.-D. Rainguet a oublié du Bourg, du Creux et Simon qu'a cités le P. de Backer, en revanche, il a signalé un autre jésuite saintongeais, le P. Florent Bon. Bon, dit-il, « poète saintongeais du XVII[e] siècle. Il était professeur au collège des jésuites de Rouen, lorsqu'il fit paraître, en gardant l'anonyme, un poëme au sujet de la prise de La Rochelle par Louis XIII. Ce poëme avait pour titre : *Les triomphes de Louis le Juste en la réduction des Rochelois et des autres rebelles de son royaume*, in-4°, Reims, 1629. Bon mourut à Auxerre en 1636. » Or, la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, I, 735, dit seulement : « Bon (Florent). *Les triomphes de Louis le Juste en la réduction des Rochellois et autres rebelles de son royaume*, par un religieux du collège de Jésus de Reims, (le P. Florent Bon). Reims, 1629 ; Paris, 1619, in-4° et in-8°. — Reims, Nic. Constant, 1630, pet. in-24, front., en vers. » Mais est-il bien sûr que Bon soit saintongeais? Son prénom Florent me laisse quelques doutes. A.

5° Elie Pitard. Dans le *catalogue* de Greppe, libraire à Paris, décembre 1880, je trouve un écrivain oublié par P.-D. Rainguet : « N° 2630 : « Pitard (Elie). *La Philosophie morale comprise en sept discours*, par Elie Pitard, saintongeois, conseiller et aumosnier de la feue reyne Marguerite. Paris, chez Toussainct du Cray, 1619, pet. in-8, vél. [65]. 12 fr. (1)

(1) Elie Pitard, dans un acte du notaire Tuffé (1612) est dit « conseiller prédicateur de la reine Marguerite, maitre ès-arts libéraux et curé de Saint-Pardoult, fils de Jean Pitard, procureur au présidial de Saintes. » Il y a aussi Jean Pitard, du diocèse de Saintes, fils de Jean Pitard et de Catherine Barguenon, qui fut à 18 ans, le 16 novembre 1599, admis chez les Jésuites à Toulouse ; il semble frère d'Elie. De cette famille était Joseph Pitard, écuyer, sieur de Montravail, lieutenant de la maréchaussée de Saintonge, marié à Marie Duval. Marie-Gabrielle Pitard, que l'on croit leur fille, épousa Joachim du Bourg, neveu de Moïse, précité.

Digitized by Google

6° Le *Catalogue de la bibliothèque de M. Charles Lafaure* (Paris, Chossonnery, 1878, in-8°) mentionne sous le n° 1081 : l'*Office de saint Vivien, évêque de Saintes, et patron de la paroisse qui porte son nom*; Rouen, 1749, in-12, figure sur bois.

7° Les *Archives du bibliophile* (Paris, Claudin, juin 1879), annoncent sous le numéro 11040 : « Robert le Grand, Xaintongeois, mathématicien. *Prédictions pour cinq années des choses plus mémorables, lesquelles nous sont dénoncées advenir par la résolution des grandes conjonctions, rétrogradations, directions et regards des planettes et estoiles, ensemble des éclipses solaires et lunaires commençant l'an mil six cens seize et finissant en mil six cens vingt.* A Paris, par Estienne Perrin, devant le Palais, à l'enseigne des Pastoureaux, 1615 ; plaquette, petit in-8. » La *Biographie Saintongeaise* de Damien Rainguet ne mentionne pas cet auteur saintongeais, ni la *Biographie des hommes illustres de la Charente-Inférieure*, par MM. Feuilleret et de Richemond. J. P.

8° Julie de Beauregard. — J'extrais du *Journal historique sur les matières du temps* cette « Lettre à l'auteur du journal, » signée d'un nom saintongeais : « Vous serez surpris, monsieur, avec raison, qu'une fille de quinze ans qui a du goût et quelques dispositions pour la poésie, ose exposer au grand jour un fruit prématuré de sa muse. Mais le public judicieux excusera ma témérité, surtout quand il sçaura que de l'indulgence que j'en attends dépendra l'émulation qui me fera entrer avec hardiesse dans la carrière que je vais courir. J'avoue que j'ai trop entrepris pour mon âge. Je sçais que les pseaumes sont très-difficiles à traduire, surtout quand on le fait littéralement. Aussi n'ai-je entrepris celle *(la traduction ?)* que je prends la liberté de vous envoyer, que par obéissance pour celui qui me dirige dans mes études. Comme c'est un homme très versé dans les langues orientales et qu'il fait ses délices de la lecture des pseaumes dans l'original, il m'a engagé de mettre en vers françois le XXXII^e^, selon l'hébreu, et XXXIII^e^, selon la *Vulgate*, sur une traduction latine qu'il m'en a donnée. Je suis, etc. Julie de Beauregard. En Saintonge, ce 21 mars 1760. » Suit la traduction du psaume *Beati quorum remisse sunt*, etc., page 208, traduction signée : « *Par M^lle^ Julie de Beauregard, de Saintonge.* » Julie de Beauregard, née en 1745, doit être une des sœurs du général de Beauregard..... à moins qu'il n'y ait un pseudonyme. A. B. A.

—

1611, 20 avril. — Contrat entre Jacques D'Autreville, docteur en théologie et prieur du couvent des frères prêcheurs de Saintes, frères Michel Musnier, Pierre Petit, Regné Brian, Pierre Poullin, Daniel Debure, d'une part, et Nicolas Rousseau, docteur en théologie, prieur des frères prêcheurs de Saint-Jean d'Angély, d'autre part.

Digitized by Google

D'Autreville et autres vendent à Rousseau tous les arrérages et despens qui proviendront du procès intenté par le couvent de Saintes contre Dominique Debourg, avocat en la cour du parlement de Paris, et Catherine Caillet, sa mère, pour raison des places, maisons et jardins qu'ils détiennent sans aulcun titre, appartenant audit couvent, moyennant la somme de 240 livres que le couvent doit audit Rousseau, à raison des vivres et provisions nécessaires qu'il avait prêtés audit couvent. — *Minutes de Sanson, notaire royal à Saintes ; en l'étude de M. Julien Laferrière, notaire à Saintes*, communication de M. Ch. Dangibeaud.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

Avenir de la Charente-Inférieure des 7, 10, 14 et 17 juillet, contient une biographie de l'abbé Michon, par M. Varinard, avocat à Saint-Etienne, rédacteur de la *Graphologie*. L'écrivain donne la bibliographie de l'abbé Michon et nous révèle qu'il était l'auteur *du Maudit*, de *La Religieuse*. — Numéros des 19, 23 et 26 juin contiennent : *Les marins saintongeais, H. Ferrand*, par M. Louis Delavaud. — Numéros du 31 juillet, 4 août contiennent : *Les marins saintongeais : Jean-Alphonse le saintongeais*. — Numéro du 28 août : *Les marins saintongeais : Louis Chadeau de la Clocheterie*. — Numéros des 19 mai, 5 juin, 9 juin, 16 juin, publient *Monographie de la commune de Courant*, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, par M. Eugène Lemarié. — Numéro du 11 août : *Monographie de Sainte-Ramée* par le même. — Numéro du 18 août : *Monographie de Juicq*.

—

Bibliographie céramique, par Champfleury (Paris, A. Quantin, 1881, in-8°. Prix, 20 francs), contient : Bernard Palissy, *Recepte véritable*, etc. A La Rochelle, Barthélemy Berton, 1563, petit in-4°, 131 pages non chiffrées, (*édition originale*). — *Discours admirables*, etc. Paris, Martin le jeune, 1580, petit in-8°, 361 pages et 16 pages de titres, dédicace et 23 pages de table. — *Le moyen de devenir riche*. Paris, Robert Fouet, libraire, 1636, 2 tomes en un vol. in-8°. — *Œuvres*, revues par Faujas de Saint-Fond et Gobet, Paris, Ruault, 1777, in-4° de LXXVI-734 p. — *Œuvres complètes* avec notes par Paul-Antoine Cap. Paris, Dubochet, 1844, in-8°, XXIX-437 p. — *Œuvres complètes*, avec notice par A. France. Paris, Charavay, 1879, in-8°, XXVIII-500 p. — Sur la vie et les travaux de Bernard Palissy les titres des ouvrages suivants : Allard (Louis), *Palissy*, pièce historique en 5 actes, 1865. — Audiat (Louis), *Réponse à M. A. Coquerel*, à propos de

Digitized by Google

son étude sur Palissy, 1869 ; — *Les oubliés*, II, *Palissy*. 1864 ; — *Etude sur la vie de Palissy*, 1869. — Berty. *Topographie du vieux Paris*, 1866-1868. — Brieux et Salandri. *Bernard Palissy*, drame, 1880. — Brightwel. *Palissy the huguenot potter*. — Burty. *Conférence à l'union centrale*, 1875. — Cap. *Biographie chimique*, 1844. — Champollion-Figeac. *Correspondance*, 1842. — Dangibeaud. *Saintes au XVI^e siècle*, 1863. — Delécluze. *Biographie*, 1838. — Doublet de Boisthibault. *Palissy*, 1857. — Dumesnil. *Biographie*, 1851. — Duplessis. *Etude sur Palissy*, 1855. — Du Saussois. *Etude sur la vie de Palissy*. — Du Sommerard. *Notice sur l'hôtel de Cluny*, 1834. — Enjubault. *L'art céramique et Palissy*, 1858. — France. *Notice sur Palissy*, 1880. — Maria Gay, *Palissy*, poëme. — Grasset. *Marque attribuée à Palissy*, 1872. — Jônain. *Notice populaire sur Palissy*, 1864. — Jouveaux. *Histoire de trois potiers*, 1874. — La Bretonnière. *Bernard Palissy*, mélodrame, 1860. — Lamartine. *Biographie*, 1852. — Lasteyrie. *Biographie*, 1865. — Martelet. Conférence. *Palissy*, 1868. — Matagrin. *Bernard Palissy*, 1856. — Muray. *Notice*, 1879. — Miel. *Notice*, 1835. — Piot. *Etude*, 1842. — Rossignol. *Les protestants illustres*, *Palissy*, 1862. — Salles. *Etude*, 1867. — Tainturier. *Les terres émaillées*, 1803. — Triqueti. *Bernard Palissy*, 1856. — Anonyme. *The history, of Palissy*, 1877.

Ris-Paquot. *Documents inédits sur les faïences charentaises*.

L'auteur de la *Bibliographie* a omis de citer un article de M. Louis Audiat : *La bibliographie de Bernard Palissy*, paru dans la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, année 1866, n^os de mars, juin, juillet, pages 316-353 où il aurait trouvé quelques noms oubliés par lui, par exemple : Louis Enault, *Bernard Palissy* ; — E. Fournel, *à propos de Palissy* ; — E. Giraudias, *Bernard Parici* et *Bernard Palissy, phrénologue* ; — Doublet, *Nouvias achets*, etc. M. Champfleury n'a pas mentionné non plus, parmi les catalogues d'objets d'art celui de l'exposition de Saintes, en 1875.

L'occasion s'en présentant, qu'on nous permette une observation, que nous avons déjà faite et que la publication de ce gros volume de bibliographie céramique rend de plus en plus vraie. B. Palissy a absorbé toute la sagacité, toute l'érudition, toutes les recherches. Sur l'art céramique, dans notre province et en Aunis, on n'a rien publié. Il y a pourtant eu une fabrication particulière, grossière si l'on veut, sans aucun des hauts mérites artistiques de Delft et de Rouen, de Nevers et d'ailleurs, mais bien distincte. Brisambourg, avec ses terres émaillées en vert, produits souvent mis sous le nom de la Chapelle-des-Pots ; Marans, La Rochelle, avec leurs faiences, dont les décors participent des décors rouennais ou de Delft, mériteraient une étude. Dans toutes les autres provinces, on a découvert des documents et écrit des notices intéressantes. Chez nous, rien. Il y a cependant en Saintonge des collectionneurs, des chercheurs. Espérons qu'il suffira de leur signaler cette lacune pour stimuler leur

Digitized by Google

zèle et pour que des chercheurs se mettent à travailler un sujet entièrement neuf. CH. D.

—

Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, 15 avril, 15 juillet 1881, contient: *La révocation de l'édit de Nantes et ses suites dans la Saintonge et dans l'Aunis*, (1688-1696), où M. Louis Delavaud donne des extraits de lettres de Seignelay, Chateauneuf, puisées à la bibliothèque de Rochefort dans la correspondance de la cour avec les intendants de la marine et de la généralité. Ce sont en général des instructions concernant les protestants de Marennes, Oleron, Brouage, leurs biens réclamés par des parents, les mesures à prendre pour amener ou s'assurer des conversions, etc. Nous y relevons quelques noms: Henri Chasteigner, sieur de Cramahé; Bussac de Maisonnay; M. et M^me^ Baudoin de la Bruchardière, le sieur de Loménie; Judith Martel, comtesse de Marennes; Boulineau, Martin d'Arvert, Cromel de La Tremblade, de Gennes, du Vivier, M^lle^ de Puymuré, M^lle^ d'Anezay, M^me^ de Ranques, Audeber, etc.

Le numéro de juillet contient une lettre sur Louis Gargoulleau, échevin à La Rochelle, par M. de Richemond; et les espions rochelais.

—

Bulletin de la société de statistiques, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, (n° de janvier-mars), p. 405, annonce le don qui lui a été fait, d'un contrat de vente (19 avril 1574) par les héritiers de Marie et Vincente Crespeau, en son vivant femme de feu Jehan Pasquier, à sire Pierre Bouildron, marchand et bourgeois de La Rochelle, de tous les biens des dites Crespeau, sis en la paroisse de Genoillé, en la seigneurie du Fief, au ressort de Saint-Jean d'Angély, ès-lieux dits la Mythière et l'Albodière, reçu Toussaint Bonnevault, notaire en la cour et juridiction du scel de Vandré.

—

Bulletin de la société de Borda (Dax), deuxième trimestre 1881, p. 155, contient *deux lettres inédites* de Charles de Coucy, sieur de Burie, lieutenant général pour le roi en Guyenne, à Jean de Belsunce (1562), publiées par M. Arthur de Brezets, avocat à Bordeaux.

—

Le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes*, n^os^ des 11, 18 juin 1881, 9 juillet, contient: *Ephémérides religieuses du diocèse de La Rochelle et de Saintes*, (mois de juin) par M. l'abbé Braud, curé d'Ecoyeux; — n° du 23 juillet, éphémérides du mois de juillet. A la date du 4 juillet, page 53, l'auteur reproduit ce passage de la *Biographie Saintongeaise*, page 175, art. SAINT CYBAR: « Un moine de ladite abbaye de Saint Cybar (Adhémar de Chabannais) nous a laissé des mémoires intéressants sur les affaires de l'église et l'hagiographie de nos provinces. Ces mémoires inédits, continués ensuite dans la communauté d'Angoulême, sont actuellement déposés à la biblio-

Digitized by Google

thèque publique, à Paris, sous le titre de *Manuscrits de Saint Cybar.* » Rainguet fait erreur. Les « mémoires » d'Adémar de Chabannes — et non *Chabannais* ; voir la dissertation d'Eusèbe Castaigne sur *Adhémar faussement surnommé de Chabannais.* » — sont si peu « inédits » qu'on les peut lire dans le *Recueil des historiens de France* de dom Bouquet, t. X, et dans le P. Labbe, *Nova bibliotheca*, II, 182. (Voir *Bulletin* de la Société des *Archives*, III, 61). Il y a bien une chronique, ou plutôt un fragment de chronique, dite de Saint-Cybard ; mais elle n'a point pour titre *Manuscrits de Saint-Cybard* ; ce fragment a été copié par dom Estiennot, dans ses *Antiquitates benedictinæ Santonenses* f° 254-261, et imprimé p. 91-94, 1re partie, du *Recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques de saint Eutrope.* — Au « 4 juillet 1617, une délibération du corps de ville autorise l'établissement à Saintes d'un collège que venait d'y fonder Nicolas Lecornu, évêque de Saintes. » L'auteur renvoie au *Gallia* qui dit simplement : « eo sedente, recipiuntur in urbe Jesuitæ », sans donner la date, et aux *Archives manuscrites de Saintes* qu'on ne sait où prendre, depuis que l'incendie de 1871 les a détruites. Or le t. VII des *Archives*, p. 415, contient une lettre de l'échevinage de Saintes au duc d'Epernon : « Nous poursuyvons l'exécution de la construction du collège duquel on vous a représenté le dessing. M. le lieutenant général nous presse d'y donner commencement.... » et indique des délibérations du corps de ville des 25 janvier 1600, 13 mars 1604, 30 mars et 21 mai 1605. Briand, II, 237, a publié les lettres patentes d'octobre 1607 qui autorisaient la fondation du collège, ce qui suppose qu'en ce temps là ce n'était pas le conseil municipal qui autorisait une fondation ecclésiastique. Voici, de plus, une délibération du 8 janvier 1600, antérieure par conséquent de 17 ans à l'acte d'autorisation ; elle prouve à quelle initiative est dû l'établissement du collège de jésuites à Saintes : « Il est proposé par le mayre que M. l'évêque et MM. les depputez du clergé de Xainctes lui ont faict entendre qu'ils voulloient adviser un collège de jésuites en la présente ville pour l'instruction de la jeunesse, attendu que, depuis douze ans durant, le principal avoit si mal faict son devoir que le collège estoit tumbé en ruyne, en raison de sa mauvaise vie et négligence cognue ; néantmoinqs qu'ils ne le veulent fayre sans le consentement, conseil et advis de messieurs les mayre et eschevins. » Après cette communication du maire, le conseil arrête « que ledict sieur mayre, Badife et Hervé se trouveront à l'assemblée de messieurs du clergé, pour adviser au moyen de bastir un collège, comme estant chose fort utille et nécessaire ». Le 29 juillet 1608, autre délibération ainsi conçue : « A esté proposé par le dict sieur maire que M. de Xainctes lui a faict savoir que messieurs du chapitre avec messieurs les jésuites qui sont en ceste ville s'assemblent aujourd'huy en sa maison episcopalle pour traicter du collège qui se doit bastir ; à laquelle assemblée mon

Digitized by Google

dict sieur de Xainctes lui a faict entendre qu'il estoit nécessaire que aulcuns de messieurs du corps de ville fussent depputez pour s'y trouver. A quoy il est besoing de promptement adviser, attendu l'importance de l'affayre et qui regarde le bien publicq. » Il y a bien une délibération du corps de ville, le 4 juillet 1617, date indiquée par le savant éphémériste ; elle ne contient pas ce qu'il y a vu. On y lit : « A esté proposé par le dict sieur mayre qu'en l'asemblée du chapitre où il a esté requis de se trouver, l'on a fait difficulté de passer le contract avec les pères jésuites pour la fondation dudict collège, suyvant et en la forme qui a esté arrestée au corps de ville ; qu'on désire que ledict corps consente à la suspension de la prébende préceptoriale et union d'icelle à la manse dudict chapitre, moyennant la somme de quatre cens livres annuelles, suyvant l'arresté du 30 mars 1583 donné entre le chapitre et ledict corps de ville. » D'après les plus grandes probabilités, c'est en 1608 que les jésuites ouvrirent leurs classes. A la fin de 1612 le collège était presque terminé.

—

Cabinet historique, de mai-juin 1881, contient sous le titre de *supplément de l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, des notes de M. Ulysse Robert parmi lesquelles on remarque : Ferret (François), né à Mazières, diocèse de Poitiers, ayant fait profession à Vendôme le 28 janvier 1669, à l'âge de 23 ans, mort le 25 décembre 1721, à Saint-Jean-d'Angély. — Fourmault (Philippe-François-Emmanuel), appelé à tort Fournault, par l'auteur de la *Biographie saintongeaise*, né à Arras, fit profession à Saint-Faron de Meaux. le 21 août 1746, à l'âge de 19 ans. Il fut religieux à Saint-Jean-d'Angély. Botaniste habile, il a fait insérer dans le tome IV du *Dictionnaire raisonné universel des plantes* de Buchon, p. 238 et suiv., une liste intitulée : *Plantes observées sur la route de Souillac à Saint-Jean-gély.*

—

La Charente-Inférieure, du 18 juin, contient un article biographique sur *Daniel Massiou*, de M. Louis de Richemond.

—

La Commission historique et archéologique de la Mayenne vient de publier l'acte d'inhumation de René-Antoine de Ferchault de Réaumur, tiré des archives de Saint-Julien du Ferroux (19 octobre 1757). Voir la *Biographie saintongeaise.*

—

Comptes-rendus de l'académie des sciences morales, n° de mai ; *Journal des Débats*, du 15 mai, article de C. Giraud, sur M. Bersot. — *Le Temps*, du 30 mai, article sur M. Dufaure.

—

Le Courrier de la Charente-Inférieure, de La Rochelle (6 juillet), donne pour armes à la famille Dufaure, de Vizelle, *une fasce frettée accompagnée en chef de deux étoiles*, l'écusson surmonté de la couronne de comte et supporté par deux lions, ce qui est

Digitized by Google

une erreur. Ces armes sont celles des de Livenne, qui d'après la *noblesse de Saintonge et d'Aunis* portaient: *D'argent, à la fasce de sable, frettée d'or de six pièces, accompagnée de trois étoiles de sable, 2 en chef et une en pointe*, et d'après l'*Armorial général* de Rietstap: *d'argent à la fasce losangée d'argent et d'azur, accompagnée de 3 étoiles de gueule.* Le grand père de Jules Dufaure, ministre, sénateur et académicien, avait épousé une de Livenne.

—

La Gazette des bains de mer, de Royan, dans son numéro du 21 août 1881, contient un dessin signé Lekram, (anagramme de Marcel) pseudonyme sous lequel se cache, paraît-il, L. Marcel de Fonrémis.

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

RÉPONSES

N° 5, t. I, p. 27, 75 et 102; tome III, p. 163. *D'Argence et Condé à Jarnac.* — Il est vrai que nous avons émis l'hypothèse que l'impuissant protecteur de Condé pouvait avoir été Cybard Tison d'Argence. Mais si nous persistons dans l'opinion que ce d'Argence était effectivement de la famille des Tison d'Angoumois (qu'il ne faudrait pas confondre avec ceux de Saintonge, qui portaient des armes différentes), il nous est survenu des scrupules à l'endroit de la personnalité de Cybard. Ce dernier avait pour frère Benoît Tison, qualifié chevalier, seigneur d'Argence, gentilhomme et panetier servant de la maison du roi, lequel, en 1556, fournit le dénombrement de sa terre de La Monnette, représenté par ledit Cybard, seigneur de La Leigne, qui est dit positivement son frère. Ils étaient fils d'un Charles Tison. (V. *Revue Nobiliaire*, 1865, tome III, p. 250, 519, *Terres et fiefs relevant de l'Evêché d'Angoulême*, par M. Sénemaud.) De plus, on trouve vers le même temps, François Tison d'Argence, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'Argence, Dirac, Raix, etc., marié à Françoise de La Rochebeaucourt, dont vinrent deux filles: 1° Françoise Tison d'Argence, mariée (1598) à René de Nossay, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de La Forge, etc., dont elle n'eut pas de postérité; 2° Gabrielle Tison d'Argence, mariée (1608) à Gaspard Joumard-Achard, à qui elle porta les nom et terre de Tison d'Argence. Tout porte à croire que ce François Tison était le même que « François d'Argence, seigneur dudit lieu et de Dirac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi », lequel est député de la noblesse d'Angoumois aux Etats généraux de 1588, tenus à Blois. En le supposant alors âgé de 50 ans, il aurait eu, en 1569, trente-et-un ans, bon âge pour batailler à Jarnac. Mais il aurait eu 60 et 70 ans, lors des mariages de ses

Digitized by Google

filles, ce qui, après tout, ne présente rien d'anormal. Il serait donc assez périlleux de faire, dans la circonstance, un choix parmi ces divers membres de la même famille, portant le même surnom (d'Argence) et vivant à des époques si rapprochées. Il convient, pour ne rien hasarder, d'attendre des renseignements plusprécis. MALTOUCHE.

—

N° 64, tome I, 315, 361; t. II, 88. *Jean Brunet et Louise d'Abzac de Villautrange.* — Le mariage de Henri-Jean Brunet avec Louise-Françoise d'Abzac de Villautrange, célébré à Saintes, le 29 novembre 1741, fut précédé à Cognac d'actes respectueux signifiés par la future à ses père et mère. Elle avait pour mandataire Jean Yvon, notaire à Cognac, qui agissait en vertu d'une procuration passée, le 15 septembre 1741, devant Senné, notaire à Saintes. Il doit exister dans les minutes de ce notaire le contrat de mariage des époux Brunet d'Abzac, passé dans les premiers jours du mois d'octobre 1741 : car je trouve à la bibliothèque de Cognac un fragment d'acte qui doit être ce contrat, passé au logis de Michel Perreau, avocat en la cour, signé: J.-H. Brunet, Louise-Françoise d'Abzac de Villautrange, Perreau, etc, contrôlé à Saintes, le 11 octobre 1741. J. P.

—

Le 9 octobre 1741, par devant Senné, notaire royal à Saintes, fut passé le contrat de mariage « entre Jean-Hanry Brunet, escuyer, officier chez le roy, fils légitime de feu Hanry Brunet, négociant, et demoiselle Louise-Françoise Lallement, d'une part, et demoiselle Louise-Françoise d'Abzac de Villotrange, aussy fille légitime de messire François d'Abzac, chevallier, seigneur de Vilotrange, et dame Marie-Catherine Bonnet, demeurans les parties dans la ville de Cognac, et ladite demoiselle d'Abzac actuellement dans le couvant des filles religieuses Notre-Dame, scis au fauxbourg et parroisse de Saint-Vivien-lès-Saintes, d'une et d'autre part; lesquels, de leurs libres volontez, majeurs et libres de leurs droits, et encore ladite demoiselle d'Abzac en conséquence des actes de sommation respectueuses par elle faits auxdits sieur et dame, ses père et mère, le 20, 25 et 29 septembre dernier, par le ministère de Roux, notaire royal à Cognac, y controllés..... ont promis se prandre à mary, famme et espoux touttes fois et quantes qu'ils en seront l'un par l'autre requis, les solemnités de notre mère sainte église préallablement gardées et observées : en faveur et contemplation duquel mariage, pour qu'il sorte à effet, et subvenir aux charges, lesdits sieur et demoiselle futurs conjoints se constituent tous leurs biens et droits tant eschus qu'à eschoir, en quoy ils puissent consister, estre scis et scittuez, sans en rien réserver ni exepter, contractent société de tous..... se font respectivement don et donnation pour gain de noces, soit qu'il y ait enfans ou non dudit mariage, le premier vivant ou survivant de la somme de 3,000 liv. en proprietté et de l'usufruit et jouissance de tous leurs autres biens meubles et immeubles..... Fait en ladite

Digitized by Google

ville de Saintes, logis de M. Michel Perreau, avocat en la cour, en la présance de Pierre Depain, serrurier, demeuran audit Saintes, rue et parroisse Saint-Maur, et encore de sieur Abraham Dizave, marchand, demeurant au bourg de Saint-Savinien-du-Port, témoins connus et requis. — J.-H. Brunet. Louise-Françoise d'Abzac de Villautrange. Dizave. Perreau. Pierre de Paris. Brejon. Perreau. Senné, *notaire royal*. Ce contrat fut insinué à Saintes, le 11 octobre 1741. Ch. D.

—

N° 128, t. II, p. 93, t. III, p. 97. — *Les conférences de Catherine de Médicis à Saint-Brice.* — Il y a aux archives municipales de Cognac une pièce intéressante qui se rattache aux conférences de Catherine de Médicis avec Henri de Navarre, à Saint-Brice. Une copie de cette pièce en fort mauvais état a été faite par Emile Albert, et se trouve à la bibliothèque de Cognac dans son recueil de manuscrits, t. XXXII, p. 99. La voici :

« De par la royne mère du roy.

Comme par une ordonnance cy attachée soubz nostre scel en placart, avons commandé tant aux officiers de justice que des eaux et forests du roy, nostre très cher sieur et fils de ladicte ville de Cougnac, de faire couper et délivrer ès bois de son domaine le bois requis et nécessaire pour la construction d'ung pont par nous ordonné estre faict sur la rivière de Charante, pour servir à l'entreveue de nous et de nostre fils le roy de Navarre pour le bien de la paix *(illisible)* de ce roy *(illisible)* ; et lequel abatis lesdicts officyers auroient faict faire et couper èsdicts bois le nombre de cinquante des arbres, lesquels et partie desquels ont esté apportez sur les ports de ceste ville ; mais pour ce que depuis nous avons ordonné et ordonnons ledict pont n'estre faict, ains d'en faire emploi pour *(illisible)* de la porte de ce chasteau, pour entrer dedans. *(illisible)* A cette cause, nous ordonnons auxdicts officiers *(déchiré)* et délaisser dudict bois ce qu'il en faudra pour réparer le pont de la porte de ce chasteau pour entrer audict chasteau *(déchiré)*, faire dellivrer ce qui restera en don à l'église de Sainct-Légier de ceste dicte ville, laquelle a esté ruinée [dans le temps] des guerres passées, et est encores, à présent sans [couverture] ; nous assurans que le roy nostre dict sieur et fils l'aura pour agréable, pour ce que c'est l'œuvre plus pittoyable et royale auquel ledict bois se pourroit emploier pour aider à la couverture d'icelle. Mandons comme dict est aux maistres des eaux et forests et officiers du roy nostre sieur et fils, souffrir les marguilliers et fabriqueurs de ladicte église prendre ledict boys et l'emploier à ladicte œuvre, et non aultrement, et enjoignons aux dicts officiers à ce leur prester aide et avoir l'œil qu'il ne soict faict fraude à nostre intention, recevant pour leur descharge ces présentes pour valloir et servir à ceux qu'il appartiendra ; et d'aultant aussy que par nostre commandement verbal il a esté prins une grosse traine dudict bois de quarante pieds de long et d'ung pied et demy en carré, [qui] appartient à ladicte église et fabrique

Digitized by Google

d'icelle, laquelle traisne auroit esté employée à la réédification de la chapelle de nostre chasteau, mandons aussy auxdicts maistres des eaux et forests et officiers du roy nostre dict sieur et filz de faire marquer et délivrer èsdicts bois un chesne auquel il se puisse trouver une telle pièce que celle [que] nous avons faict prendre pour ladicte chapelle, et (*déchiré*) faire remettre au lieu (*illisible*) ces présentes aux officiers et à qui il appartiendra ès registres (*déchiré*) certification valable (*déchiré*) pont pour entrer dans... ensemble ledict... ladicte église de... le vingtiesme jour d'avril. » *Signature illisible.*

Emile Albert fait suivre sa copie de cette note : « Au dos est écrit d'une écriture plus récente: 1585. Je crois néanmoins que la date est du 20 avril 1586. Il me semble que cette date se termine ainsi : VI. » Voulant vérifier les indications du regrettable érudit, j'ai reconnu que l'état de la pièce, déjà si mauvais quand il l'avait copiée, s'est tellement aggravé depuis qu'il serait impossible de la déchiffrer aujourd'hui. La mention de l'année a totalement disparu ; mais je lis parfaitement au lieu de : « jour d'avril » *jour de décem....* L'ordonnance de Catherine de Médicis est donc du 20 décembre 1586, c'est-à-dire qu'elle a suivi de près les conférences de Saint-Brice. La date du 20 avril 1585 ou 1586 n'est pas possible. Dans ses *Etudes historiques sur Cognac*, t. I, p. 328, Marvaud dit que le document ci-dessus transcrit est du mois d'avril 1587, ce qui porterait à croire, dit-il, que Catherine de Médicis était encore à Cognac à cette époque et qu'elle eut alors une nouvelle entrevue avec Henri IV. Je le répète, il est devenu impossible de lire l'année; mais il y a positivement *décembre* et non *avril*. Dans le catalogue des archives municipales de Cognac, écrit de la main de Marvaud, la pièce est datée 1585 ; il s'était donc d'abord arrêté à cette date d'une écriture plus récente dont parle Emile Albert, date qui existe encore. Comment, dans ses *Etudes* sur Cognac, a-t-il substitué 1587 à 1585? Voici, je crois, l'explication. Les pièces du fonds Saint-Léger étant pour la plupart d'une lecture très-pénible, Marvaud a dû, quand il a réuni ses notes, consulter de préférence la copie d'Emile Albert, et, lisant par inadvertance 1587 au lieu de 1586, il a donné cette date en reproduisant quant au mois la lecture fautive d'Emile Albert. Le savant historien est porté à croire, d'après cela, que la reine était encore à Cognac au mois d'avril 1587 ; mais il y a contradiction entre cette conjecture et le passage qui la précède : « Cette entrevue, selon les meilleurs auteurs du temps, eut lieu le 25 septembre 1586. Catherine de Médicis rentra à Cognac, où furent publiées et affichées aux portes de la ville les conditions de la trève. Elle y demeura plusieurs jours et y fut l'occasion de fêtes publiques. Avant de se rendre à Niort, elle ordonna à ses officiers d'employer la moitié des bois, d'abord destinés à la construction d'un pont sur la Charente, à la réparation de celui par lequel on entrait au château des Valois, et donna l'autre moitié à la fabrique pour réparer la toiture de l'église de Saint-Léger, en partie enlevée par les

Digitized by Google

protestants ». Ainsi, d'après Marvaud lui-même, c'est avant de se rendre à Niort, étant restée *plusieurs jours* à Cognac après la conférence du 25 septembre 1586, que Catherine de Médicis rendit son ordonnance. La date d'avril 1587 est donc impossible. Dans ses *Chroniques de l'Angoumois occidental*, p. 57, M. Lacroix, qui fixe la date des conférences au mois de décembre et non septembre 1586, dit : « Catherine de Médicis et sa petite cour restèrent à Cognac jusqu'au 9 janvier; elle prit ensuite la route de Niort. » Je crois donc pouvoir conclure que l'ordonnance que je publie est bien du 20 décembre 1586, et j'invite les érudits à faire des recherches aux archives nationales, fonds Brienne, n° 214, cité par Marvaud, t. I, p. 327, à propos du séjour de la reine à Cognac et des fêtes publiques qui lui furent données. On pourrait y trouver des détails précieux sur ces célèbres conférences de Saint-Brice. Voir aussi à la Bibliothèque nationale, mss, série 3301, dans la correspondance inédite de Catherine de Médicis, une ordonnance citée par M. Lacroix, p. 142, rendue à Cognac au mois de décembre 1586, relative aux réparations du château, et qui pourrait bien être l'original de la pièce tronquée qu'on vient de lire. Il faudrait également publier une lettre de la reine, citée par le même auteur, p. 143, datée, dit-il, de Saint-Maixent le 30 décembre, mais bien plutôt le 30 novembre, puisque, d'après lui, p. 142, elle était restée à Saint-Maixent du 18 novembre au 2 décembre 1586, avant de se rendre à Cognac. C'est dans cette lettre que Catherine de Médicis aurait prescrit aux maitres des eaux et forêts d'Angoumois et à leur lieutenant à Cognac, de faire abattre des arbres dans le grand parc pour construire un pont sur la Charente entre Cognac et Saint-Brice. C'est évidemment à cet ordre cité par M. Lacroix que se rapportent les premiers mots de l'ordonnance qui est aux archives de Cognac : « Comme par une ordonnance cy attachée soubz nostre scel en placart... » Des recherches complètes faites dans les dépôts dont Marvaud et M. Lacroix donnent l'indication seraient fort utiles pour une histoire définitive des conférences de Saint-Brice. On arriverait sans doute à préciser leur date, et à connaître exactement les faits qui ont précédé et suivi ce grand évènement. JULES PELLISSON.

—

N° 136, t. II, p. 140, 182, t. III, p. 100. *Feuguerolles, gouverneur de Taillebourg.* — Un ouvrage de Jean Bodin : « *Le théâtre de la nature universelle, auquel on peut contempler les causes efficiantes et finales de toutes choses...* » a été « traduit par M. François de Fouquerolles, Bourbonnois. A Lyon, par Jehan Pillehotte, 1597. » Un vol. in-8°.

—

N° 151, t. II, p. 189; t. III, p. 42. *Les Arouet en Saintonge.* — En 1645 et un peu plus tard, on trouve, dans les minutes de notaires de Saintes, un Arouet, marchand à Courcoury.

CH. D.

— M. de La M. indique des Arouet à Bussac, en 1610 et 1619.

Digitized by Google

Mais on les trouve à Saintes bien antérieurement, et dans une très bonne situation, puisque dès 1577, c'est-à-dire à l'origine de l'établissement du présidial dans cette ville, Jacques Arouet, était l'un des conseillers magistrats de ce siège. C'est ce que l'on voit le 10 novembre 1577 par une commission à lui donnée pour l'exécution d'un jugement rendu le 13 août précédent, au profit de Jacques de Saint-Légier, seigneur de Boisrond, contre Jehan Paulay (Panlay ou Panloy?) et autres; ladite commission conférée par le président à la requête de Claude de Saint-Légier, damoiselle, femme de Christophe des Francs, écuyer, seigneur de La Jalouzière, en Poitou, fille et héritière dudit feu Jacques de Saint-Légier de Boisrond. — Signé: Barguenon, cousin du greffier. (*Archives* de Saint-Légier). (1). J. L.

—

N° 163, t. III, p. 44 et 104. *La Limaille, capitaine saintongeais, de Marennes.* — Il est fort question de La Limaille, dans le *Récit de la rencontre des flottes françaises et espagnoles dans la Gironde*, p. 194 et suivantes des *Archives historiques* de la Gironde, t. XIII. On y voit que « l'armée navalle du roy, conduicte par le sieur de La Limaille, général d'icelle en l'absence de M. de Saint-Luc, composée de 12 navires de guerre, partit de la rade de Meschers, le jeudy, pénultième jour d'avril, sur le mydy (1593), livra bataille et vint mouiller en face Castillon. Les Espagnols étaient vis-à-vis Saint-Seurin. Suivant un récit plus circonstancié, La Limaille, avec quelques vaisseaux qu'il avait ramassés tenant la rade de Chef-de-Bois, et « travaillant par plusieurs exactions les navires marchans qui venoient en ladicte ville (La Rochelle), jusques aux barques qui y amenoient des fagots et farines. » Les maire et échevins se plaignirent et obtinrent du parlement un arrêt portant défense à La Limaille de lever aucun denier. Celui-ci continua néanmoins. Les Rochelais le repoussèrent « par la force; » il se retira dans la Gironde. A La Rochelle, on apprit l'arrivée de la flotte espagnole dans les mêmes eaux; on se hâta d'armer des vaisseaux et de courir se joindre à La Limaille. » Le dimanche 2 mai l'ennemi s'étoit retiré soubz la faveur que La Limaille luy avoit donnée. »

—

N° 166. p. 44. *Existe-t-il encore des Campet de Saujon?* — M. de La Morinerie, — et l'on peut s'en rapporter à lui, — a répondu depuis longtemps à cette interrogation, article *Saujon*, page 532 de la *Biographie saintongeaise*, note n° 1 où il dit que cette famille « ne s'est éteinte qu'en 1826. » M. L. T.

—

N° 169, t. III, pages 44 et 106. *Bretauville, gouverneur de*

---

(1) Ce Jacques Arouet est évidemment le même que celui indiqué p. 209 et 236 des *Documents et extraits relatifs à la ville de Saintes.*

Digitized by Google

Pons. — Ce qui nous fait admettre que sa mère, Marguerite de Saint-Légier, était de la maison de Boisrond et d'Orignac, c'est que dans un acte de partage, du 30 mars 1608 (passé par J. Thomas, notaire royal), entre les cinq enfants de Jacob de Saint-Légier, seigneur de Dercie et de Boisrond (en partie), et de Marthe de Burlé, on trouve au nombre des *parents* convoqués pour préparer les lots : Jehan de Bonnefoy, écuyer, sieur de Brétauville et de Lagord, et Henry de Bonnefoy, écuyer, sieur de Bonnefoy. Cette Marguerite de Saint-Légier devait être fille d'Olivier, écuyer, seigneur de La Leigne et de Pimbert, et de Marguerite de Saint-Ours, mariés par contrat du 5 septembre 1499. K.

—

N° 170, p. 167. *L'arrêt du parlement de Bordeaux, du 6 avril 1569.* — D'après M. V. Bujeaud, *Chronique protestante de l'Angoumois*, p. 37, cet arrêt serait du 2 et non pas du 6 avril 1569, et il serait tiré des *Mémoires de Brienne*, p. 206. La liste des condamnés se termine par les noms de Thibaudeau, Guillon, Queu de Mérignac, « tous conseillers et magistrats présidiaux du siège de Pons. » Or, nous savons d'autre part que ces mêmes magistrats appartenaient, à cette date, au siège de Saintes et non pas de « Pons » qui n'avait pas de présidial. On se demande si, vu les désordres de la guerre civile qui désolait alors notre province, le présidial de Saintes aurait été transporté momentanément à Pons, ou si les rebelles huguenots auraient institué dans cette dernière ville un deuxième présidial, composé de leurs adhérents dont quelques-uns auraient été pris parmi les magistrats du siège de Saintes? C'est un point que n'a pas touché M. Audiat dans son livre : *Documents relatifs à la ville de Saintes*, qui donne aussi à l'arrêt qui nous occupe, la date du 6 avril 1569, d'après les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 129. Ne conviendrait-il pas d'interroger d'autres documents plus authentiques que la pièce informe citée dans la *réponse*, et de comparer ces divers renseignements, afin d'éclaircir une question si importante pour notre histoire provinciale?
M. L.

—

N° 172, t. III, p. 45 et 107. *Dame de Maulevrier de Labarre de Larivaux et le comte de Polignac.* — Quand j'ai posé la question relative à M^me^ de Labarre de Larivaux, je ne songeais pas que j'avais sous la main, au greffe du tribunal de Cognac, l'acte de mariage de cette dame. Le voici, tel que je l'ai copié sur le registre paroissial de Saint-Brice :

« Le dix-sept de février audit an (1767), après les cérémonies requises, toutes les formalités observés, dispenses obtenues de part et d'autre de nos seigneurs les évêques de Saintes et d'Angoulême, et insinués au greffe ecclésiastique ; vus, en outre, les certificats et permission de messieurs les curés de Notre-Dame de Beaulieu et de Saint-Pierre de Royan, j'ay donné la bénédiction nuptiale à messire Jacque de Labarre, chevalier,

Digitized by Google

seigneur de Larivaux, ancien lieutenant des vaisseaux du roy, et à damoiselle Marie-Victoire Guitton, *alias* de Maulevrier, en présence de messire Nicolas de Labarre de Larivaux, père, et de messire Marc-Antoine de Cumont, beau-frère du contractant, de messire Charle-Léon-Marie Guitton, *alias* de Maulevrier, capitaine au régiment de Dauphin dragons, de damoiselle Marie-Rosalie Guitton, *alias* de Maulevrier, frère et sœur de la contractante, de dame Marie-Anne-Charlote de Pallevoisin de La Roche du Maine, marquise de Nesmon, cousine germaine du côté paternel de ladite contractante, de messire Guillaume de Maisons, docteur de Sorbonne, vicaire général du diocèse de Saintes, de monsieur maître Jacque Hardi, avocat en la cour et au siège royal de Cognac, conseiller du roy et échevin de l'hôtel de ville dudit Cognac, curateur à conseil desdits sieur et demoiselles de Maulevrier, et d'autres qui ont avec nous signé : Victoire de Maulevrier. La Barre de Larivaux. La Barre de Larivaux. Pallevoisin, marquise de Nesmond. Demaison, *vicaire général*. Marie-Rozalie de Maulevrier. Marc-Antoine de Cumont. Hardy. Leneveux. Coffre, *prieur, curé de Saint-Brice*. Luchet, *vicaire général, presente parrocho*».

Voici maintenant la lettre de Mme de Labarre de Larivaux au comte de Polignac. On lit au pied de cette lettre, et de la même écriture que la signature: «M. de Polignac. Jn. Bourdonneau.

A Belmont, le .....

La chute prochaine qui s'annonce du clocher de Saint-Sulpice, qui écraseroit la voûte de l'église, monsieur, ce qui nous coûteroit environ quinze mille livres à réparer, une adjudication pour le prévenir qui nous en coûteroit au moins six ou sept, ces deux inconvénients m'ont déterminée, d'accord avec les habitans de ladite paroisse, à faire marché avec un architecte qui est un homme sûr du pays, excellent ouvrier, qui nous fera de l'ouvrage bon et solide. Je suis convenue avec luy qu'il le fera pour quinze cent livres, se chargeant absolument de tous frais et dépenses quelqu'onques, sans que nous entrions en aucune autre clause qu'au payment de quinze cent livres lorsque l'ouvrage sera fait et accepté par M. Tuller, architecte de la tour de Cordouan, auquel nous sommes convenus de nous en rapporter.

Votre taxe selon le rôle que nous avons fait est de 11 livres 12, à raison de 40 sols par livre de marais salans ; je vous prie, monsieur, de donner ordre à votre saulnier de me les compter le plus promptement possible, parce que l'ouvrage presse à commencer. Pour prévenir les coups de tems de l'hyver, je le ferai commencer dès que j'aurois reçu les fonds que porte le rôle. Si on venoit à s'y reffuser, et que je ne reçusse pas ces fonds, je serois obligée de demender une adjudication à M. l'intendant pour prévenir la chute du clocher.

J'ai l'honneur d'estre, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Maulevrier de Labarre de Larivaux.

Digitized by Google

Reçue les onze livres douze sous de mestre Thomas.
A Belmont, ce 9 décembre 1788.
MAULEVRIER DE LABARRE DE LARIVAUX.

Dans les papiers qui m'ont été communiqués, j'ai pris quelques notes qui pourront servir de complément aux renseignements donnés dans le *Bulletin* par MM. A. et C. C.

Hélène-Sophie et Rose de Polignac avaient acquis le domaine de Boube, le 26 décembre 1736; elles moururent à Boube, la première le 13 septembre, la seconde le 17 octobre 1774, et laissèrent pour héritier leur frère François-Alexandre, comte de Polignac, que je trouve qualifié dans un acte d'huissier, le 28 octobre 1776: «haut et très puissant seigneur monseigneur François-Alexandre, comte de Polignac, maréchal des camps et armées du roi, demeurant ordinairement à Paris, au château des Tuileries, pavillon de Flore, sur la paroisse de Saint-Thomas du Louvre, et de présent en son château de Boube, sur la paroisse de Saint-Georges de Didonne». Dans une lettre datée de Paris, le 23 octobre 1790, signée: Guyot, adressée à Thomas, régisseur de Boube, je lis que, dès 1739, le comte de Polignac était propriétaire de cette terre par l'abandon de ses sœurs qui s'en étaient réservé l'usufruit, et qu'en 1769 il s'était dépouillé de cette propriété en faveur de sa petite fille, à la charge de l'usufruit de ses sœurs et ensuite du sien. En cette même année 1790, Thomas s'intitule: « régisseur des biens de M. de Chambors» que je trouve qualifié dans un acte du 1er juillet 1788: «Louis-Joseph-Jean-Baptiste de La Boessière, comte de Chambors, gentilhomme d'honneur de notre frère seigneur comte d'Artois, mestre de camp, commandant du régiment d'Austrasie, de présent en garnison à Grenoble, comme mary et exerçant les droits de dame Alexandrine-Constance-Gabrielle de Polignac, héritière sous bénéfice d'inventaire de feu notre amé François, comte de Polignac, lieutenant-général de nos armées, seigneur de Boube et autres lieux.»

Le comte de Chambors émigra et ses biens furent vendus, ainsi que l'établit une quittance de germinal an II, donnée par le receveur de l'enregistrement et du prix des ventes des biens des émigrés du bureau de Xantes. Le 16 prairial an X, le citoyen Thomas rend compte à un sieur Maréclat, qui signe, des dépenses de la métairie de Boube. Le 14 brumaire an XII, Maréclat date de Loix, île de Ré, une lettre qu'il écrit au citoyen Charles Thomas, propriétaire à Boube, par Saujon ou Royan. Il dit qu'il ira lui-même à Boube toucher de l'argent, et parle de son fils aîné. Celui-ci ajoute une page à la lettre de son père, et demande qu'on lui écrive à cette adresse: Maréclat aîné, à Ars, île de Ré.

JULES PELLISSON.

—

N° 180, t. III, p. 111 et 169. *La famille de Foix à l'abbaye de Saintes.* — Le *Bulletin* a publié, p. 172, une dédicace de dom Martianay à Charlotte de Caumont-Lausun, abbesse de Notre-Dame de Saintes et cousine de Françoise de Foix, à qui elle

Digitized by Google

avait succédé. Voici une autre dédicace adressée à une fille de Louis de Foix, comte de Gurson, et de Diane de Foix-Candale, Françoise de Foix, qui fut abbesse de Saintes de 1606 à 1666. Cette pièce est importante parce qu'elle nous révèle certains détails ignorés jusqu'ici. On la lit en tête d'un volume in-12 de 222 pages, imprimé à Poitiers par Antoine Mesnier, en 1611, et intitulé : « Trois très-excellentes prédications prononcées au jour et feste de la béatification du glorieux patriarche bienheureux Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Pierre Valderam, Pierre Deza, Jacques Reliellosa... le tout nouvellement traduit par le P. François Solier, religieux de la Compagnie de Jésus. » François Solier, d'après la *Bibliographie des écrivains de la compagnie de Jésus* qui donne, III, 855, la liste de ses quatorze ouvrages, parmi lesquels est la traduction du *Martyrologe romain*, fut premier recteur du collège de Limoges, sa patrie, entra en religion l'an 1577, enseigna 10 ans la rhétorique, fut maître des novices pendant 5 ans à Verdun, et prêcha longtemps avec beaucoup de succès. Il mourut à Bordeaux, à l'âge de 70 ans, après en avoir passé 51 dans la compagnie.

Ce que la *Bibliographie* ne dit pas et que nous apprend la dédicace susdite, c'est que François Solier fut un des premiers jésuites qui enseignèrent au collège de Saintes. Dans cette dédicace, l'auteur offre son ouvrage « A très noble et très vertveuse dame madame Françoise de Foix, Très-digne Abbesse de l'abbaye de nostre Dame hors les murs de Saintes, » pour plusieurs motifs : « En second lieu, parce que ceste version estant née dans les appartenances de vostre maison religieuse, tandis que Messieurs du Clergé et Ville de Saintes, nous en designoient une dans l'enceinte de leurs murailles pour nous emploier à l'instruction de leur ieunesse; elle vous est plus que justement acquise. Bref parce que nostre Compagnie ayant à ceste sienne arrivée en la ville de Saintes, ressenti tant d'effects de vos liberalitez, et des charités de vos devotes filles, ie me sentois obligé à tesmoigner que nous n'en sommes mescognoissans... Votre tres-humble serviteur selon Dieu, François Solier, de la Compagnie de Iésus. A Sainctes, ce 2 juillet, iour de vostre naissance.» Petite remarque : le *Gallia* fait naître Françoise de Foix le 1er juillet 1582; François Solier dit le 2, et sous les yeux de l'abbesse qui devait être bien informée. L. A.

— Lettre autographe de madame de Foix, abbesse de Saintes, à M. de Théon, pour lui recommander ses tenanciers. Cette lettre sans date est tirée des archives de la famille du Breuil de Chateaubardon.

« A monsieur, monsieur de Théon, à Cormes.

« Monsieur, je viens d'apprendre par mon secrettaire l'honnesteté de vos compliments. Ces formes de courtoisie sont des tesmoignages bien particuliers d *(Rongé)* je m... reconnois fort vostre redevable. Mais? l'obligation sera toute entière, monsieur,

Digitized by Google

s'il vous plaist de soulager mes pauvres tenanciers et de faire desloger vostre compagnie. Peut-estre ne suis-je pas si impuissante que je n'aye un jour moyen de vous faire remercyer à propos et favorablement. Acquérés ceste depte sur moy, et me faites l'honneur de me croire, monsieur, vostre bien humble servante. S^{r} DE FOYX, *abbesse de Xaintes*.

Il y a eu deux abbesses de Sainte-Marie de Saintes, toutes deux nommées *Françoise* de Foix. L'une, de 1606 à 1666; l'autre, sa nièce, de 1666 à 1686. — La lettre n'étant pas datée, il est assez difficile de fixer sa date, qui reste ainsi indéterminée entre 1606 et 1686. J. M.

—

N° 186, p. 175. *Quelle famille de Saintonge porte : d'Argent, à 3 merlettes de sable*, 2 et 1? — On trouvera la réponse p. 17, t. I^{er} de la *Biographie de la Charente-Inférieure*, par M. de Richemond. Ce sont les armes des d'Angliers de La Sausaye, famille aunisienne, éteinte depuis longtemps dans la maison de Saint-Légier. Reste à savoir où M. de Richemond a trouvé ces armes. Il ne l'indique pas. M. L.

— La réponse serait faite avec plus de sûreté, si l'auteur de la question avait indiqué la nature et la date du document auxquels s'appliquent ces armoiries. On peut dire néanmoins que ce sont celles de deux familles poitevines : *Sochet* et *Sapinaud*. En Saintonge je ne connais guère les 3 *merlettes de sable* seules dans un champ d'écu; lorsqu'on les rencontre, elles sont accompagnées ou elles accompagnent d'autres figures; exemple : *Gasteuil*, *Michel*, *Castin*, *Esparbez*, etc. LA M.

—

N° 187. *Renseignements sur la famille Gombaud*. — Il est souvent question des Gombaud, soit dans nos volumes des *Archives* (voir les tables), soit dans le *Bulletin* sous la rubrique « Le chevalier de Méré. » La question de savoir si cette ancienne famille a possédé les seigneuries de Chadenac, d'Ars et de Balanzac, a été effleurée dans la brochure intitulée : *Le chevalier de Méré, sa famille, etc.*, in-8°, Niort, Clouzot, 186...; mais elle n'a pas été résolue. On lira avec intérêt les renseignements que pourra fournir à ce sujet M. W. A.

—

N° 189, t. III, p. 175. Claudin. Archives du bibliophile, n° de juin 1881, p. 121, contient n° 29931, *Petit neveu de Boccace (Le)* ou contes nouveaux en vers, par M. Pl. D. (Plancher de Valence). Amst. (Paris), 1787. 3 tomes en un vol. in-8°, demi-rel. v. viol., 14 fr.

—

N° 191. — *M^{me} de Maintenon, en nourrice à Saint-Léger près Pons*. — D'après Dreux Duradier (*Histoire littéraire du Poitou*), « la petite d'Aubigné ne sortit de sa prison de Niort (où elle était née), que pour y rentrer quelque temps après par le dérangement de son père que sa femme voulut y suivre

Digitized by Google

avec ses enfants. La misère affreuse de cette famille attendrit le cœur de Mme de Vilette, sœur de Constant d'Aubigné. Elle emmena les deux enfans avec elle, et Françoise d'Aubigné eut la même nourrice que la petite Vilette, sa cousine (germaine), qui depuis a été Mme de Sainte-Hermine. » Or, nous savons que Mme de Vilette habitait le petit château de Mursay, en la paroisse d'Echiré, et il y a apparence que c'est à Mursay ou dans les environs que demeurait la nourrice de sa fille, et non pas à Saint-Léger près Pons en Saintonge! Il se peut, suivant l'usage de ces temps-là, que cette nourrice ait été choisie dans le voisinage le plus rapproché, c'est-à-dire à Saint-Gelais, paroisse limitrophe d'Echiré et que les deux petites *nourrissonnes* aient résidé chez elle. Les deux bourgs d'Echiré et de Saint-Gelais sont à peine distants de deux kilomètres et demi. Tout porte donc à croire en effet qu'on aura confondu Saint-Léger (près Pons), avec Saint-Gelais. Il y a aussi, à la porte de Niort (à 5 kilomètres), le bourg de Saint-Liguaire, dont le nom se rapproche encore davantage de celui de Saint-Léger. Qui sait si avant de partager la nourriture de la petite Vilette, Françoise d'Aubigné n'avait pas commencé par avoir une nourrice à elle toute seule dans la paroisse de Saint-Liguaire? Ce serait assez d'accord avec ce que dit Dreux-Duradier, que « la petite d'Aubigné ne sortit de sa prison que pour y rentrer. » M. L.

—

N° 193, t. III, p. 176. *Conspiration de Bourigaud et Caillaud pour incendier l'arsenal de Rochefort.* — Le *Bulletin*, t. II, p. 22, (n° de janvier 1880), a cité des extraits des *Archives de la Bastide*, publiés par M. Ravaisson. Dans le t. X, p. 82-141, il y a un bon nombre de lettres, relatives au système d'espionnage organisé en 1696 dans nos ports par le ministre Pierre Jurieu et le chevalier Tranchard, principal ministre d'Angleterre, pour brûler nos vaisseaux et incendier nos arsenaux. Bourigaud et Caillaud sont les principaux agents de l'étranger.

—

N° 194. *La liste complète des paroisses de l'élection de Saintes.* — M. J. P. connaît trop bien notre pays et particulièrement celui de Barbezieux, pour ignorer que cette ville obtint, au XVIIIe siècle, l'institution d'une élection qui ne fut qu'un démembrement de celle de Saintes. Il en avait été de même pour Marennes. La question de M. J. P. manque donc de précision; il est impossible d'y répondre dans les termes où elle est posée; il faut une date. R.

—

N° 195. Je lis dans les *Affiches de Saintonge et d'Angoumois* du 28 septembre 1786, p. 315 : « A affermer pour la Saint-Michel 1786, Maison située rue du *Ha*, occupée par M. Viauld, avocat. S'adresser à M. l'abbé Maurin, rue des Recollets. J. P.

—

N° 196, t. III, p. 177. *La lune de Fouras.* — On lit dans les *Fastes archéologiques de la Charente-Inférieure*, de René-P.

Digitized by Google

Lesson, I, p. 58, ce passage sur Fouras et sa lune : « *Fouras* vient-il des mots *foràs* ou *foris* qui signifient *banlieue* ou *aller dehors, se diriger à l'extérieur*, et d'où dérive le mot *forensis*, dont nous avons fait *forain*? Charlemagne, dans ses capitulaires, parle d'églises foraines, « presbyteriis forensibus ». La *Gaule chrétienne* (t. II, p. 1065) cite les noms *Colrasum* pour *Folrasum* et *Currasium*, qu'elle dit avoir été travesti par le peuple en *follo raso*, de *foratus rectum*, et de *foris* ou *foria*, dévoiement. Une légende populaire déshonnête, appelée la lune de Fouras, semble légitimer cette opinion des anciens écrivains. Mais aussi il est probable que *follo* vient de *follis*, vent, et *rasso*, de *rado*, qui glisse sur les eaux, qui souffle sur les rivages, et que le vulgaire aura travesti à sa manière. Les populations littorales de pêcheurs ont toujours été singulièrement plus libres dans leurs paroles que celles vouées à l'agriculture, et ce fait est aujourd'hui encore des plus manifestes. »

On lit, p. 8, dans la *Notice sur Fouras*, que vient de publier M. le docteur E. Boutiron (Surgères, Tessier, 1881), ce passage relatif à notre légende : « Certaines personnes prétendent qu'elle tire son origine de la forme en demi-lune des terrasses du fort. Voici cependant l'opinion qui nous paraît la plus acceptable : Dans une tourelle, flanquée à la tour, se trouve l'escalier qui conduit à la terrasse : au milieu de la coupole qui la recouvre on remarque à demi-effacée par le temps une image de la lune telle que la représentaient les anciens, avec une figure humaine. On a lieu de supposer que le premier qui l'aura vue en aura parlé à quelque joyeux ami, et alors la prétendue légende citée par Lesson ne serait autre chose que cette simple plaisanterie répétée et répandue :

« As-tu été à Fouras ?
« As-tu vu la lune, mon gars ? »

—

N° 197, t. III, p. 117. — Origine du proverbe « *il vient de La Rochelle, il est chargé de maigre* ». Les commentateurs et particulièrement Le Roux de Lincy, ont pensé que c'était encore une allusion au siège de 1628 et à la maigreur des assiégés que la famine avait contraints de se rendre. Mais le mot *chargé* (de maigre) ne se prête guère à cette interprétation, et cadrerait plus facilement avec une critique commerciale. La *maigre* est un poisson assez vulgaire, qui se pêche communément sur les côtes de l'Aunis et qui nécessairement alimente dans une certaine proportion le commerce de La Rochelle. On a donc pu dire « chargé de maigres », pour indiquer un approvisionnement commercial très-médiocre. Avec cette acception, il conviendrait peut-être mieux d'écrire au pluriel le substantif *maigre* : « il vient de La Rochelle, il est chargé de maigres ». J. DE M. P. R.

—

N° 201, t. III, p. 207. *Samuel Veyrel, originaire du Périgord.* —L'auteur de la question a raison, Samuel Veyrel, notre

Digitized by Google

apothicaire archéologue, est d'une des familles importantes du Périgord. Les minutes de Maréchal et de Sanson, notaires à Saintes au XVII[e] siècle, me l'avaient déjà donné à entendre. Ainsi, en 1615, le 7 février, il y a contrat de mariage entre François Veyrel, docteur en médecine, fils de François, élu en l'élection de Périgueux, et de Marie Perrot, damoiselle de Crognat, avec Jeanne Guenon, fille de Elie Guenon, procureur au présidial, et Catherine Vincent; Samuel Veyrel, maître apothicaire, et Pierre Veyrel, dont les parentés ne sont malheureusement pas indiquées, signent. Entre le 21 janvier et le 28 juillet 1622, Jeanne Guenon devint veuve; à cette dernière date, elle donne procuration pour signifier à Pierre Veyrel et à Jacques André, conseiller au présidial de Périgueux, mari de N. Veyrel, le testament de son mari. Cette Jeanne Guenon, dans le *Bulletin*, tome I, p. 359, est dite veuve de *Pierre* Veyrel, docteur en médecine, en 1627.

Mais, il y a plus probant encore : au XVI[e] siècle, il y avait un banquier du nom de Veyrel, à Périgueux. Dans les *Registres mémoriaux* de l'hôtel de ville de Périgueux, on trouve un M. J. Veyrel, prud'homme en 1538, (*livre jaune, f° 215 r°*). — M. m[e] Jehan Veyrel, conseiller, magistrat au siége présidial de Périgueux, l'un des quatorze prud'hommes chargés d'élire les huit qui devaient nommer les maire et consuls, en 1621, (*livre vert, 12 v°*). — Le même est élu maire en 1622 et en 1623.— Hierome Veyrel, sieur de La Jarte, premier consul en 1639. — François Veyrel, sieur de Montignac, licencié ès-loix, sixième consul en 1641, troisième consul en 1642. CH. D.

QUESTIONS

N° 198. — A la p. 38 de la *Chronique protestante de l'Angoumois*, de Victor Bujeaud, on lit, dans la liste des condamnés à mort par l'arrêt du parlement de Bordeaux, du 2 avril 1569, les noms suivants : « Arnaud Blanc, Jean Guillon, Jean Maudi, tous conseillers et magistrats présidiaux du siège de Pons. » Et l'auteur renvoie aux *Mémoires de Brienne*, p. 206. Y a-t-il eu un présidial à Pons ? S'il n'y en a pas eu, comment expliquer cette erreur? Il y a là un point de notre histoire locale, non sans intérêt, à étudier.

N° 199. — Page 74 de la *Chronique protestante de l'Angoumois*, par M. V. Bujeaud, l'auteur fait observer que le traité de Fleix (1580) fut illusoire ; et comme preuve à l'appui, il cite ce fait, que la *chambre de justice* de Saintes n'osa prendre connaissance de l'affaire du *ministre* de la ville, banni par le gouverneur (M. de Ruffec). On demande ce que l'auteur entend par *chambre de justice*, et s'il a voulu parler seulement de la juridiction ordinaire du lieutenant criminel. J.-L.

Digitized by Google

N° 200. — Suzanne de Lezay, femme de Théodore-Agrippa d'Aubigné, est dite fille du baron de *Surineau*, titre qui est aussi porté par les d'Aubigné, ses descendants. Quelques auteurs changent *Surineau* en *Surimeau*, qui était le nom d'un fief situé en la paroisse de Sainte-Pezenne, près Niort, nom qui est encore porté par certains membres de la famille Avice de Mougon, alliée aux d'Aubigné. Je désirerais savoir si c'est *Surineau* ou *Surimeau* qu'il faut lire quand il s'agit des Lezay et des d'Aubigné. J. L.

N° 201. — Dans le tome VIII, p. 430 des *Archives*, en note, M. P.-B. Barraud, parlant de Samuel Veyrel, observe, avec justesse, que ce nom n'est pas empreint du type saintongeais et semble indiquer qu'il était « venu de loin. » Ne serait-il pas venu du Périgord? Dans un registre des minutes de Limouzin, notaire à Saintes, déposé, en 1876, à la bibliothèque de cette ville, on trouve à la date du 8 mai 1647, un acte d'adjudication en faveur de Guillaume Guyot, curé d'Ecurat, des biens de François Veyrel, licencié ès-droits, « de la ville de Périgueux. » Ce François serait-il le même que celui désigné par M. Barraud comme le troisième fils de Samuel Veyrel, lequel serait retourné au pays originaire de sa famille? Serait-ce au contraire un cousin périgourdin des Veyrel de Saintes, lequel, attiré par eux en cette ville, n'y aurait pas réussi et se serait rapatrié? J. B.

N° 202. — Aurait-on quelques détails sur un conseiller au parlement de Bordeaux nommé du Verdier, qui fut commissaire départi à Saintes, vers 1685, pour y faire exécuter les édits à l'encontre de ceux de la R. P. R.? J. DE M. P.

N° 203. — A-t-on des détails sur l'origine et la famille de Louis Mesnage, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au siège royal de Cognac, expédiant la justice civile et criminelle dudit siège, 1672-1675? M. L. T.

N° 204. — On lit, *Diaire de Merlin*, p. 212 du t. V des *Archives* : « Au mois de juin 1614, M. d'Eschevai et M. d'Arsy, gendre aîné de M. de La Sausaye, cousins germains, ayant esté assis un dimanche, au presche, l'un auprès de l'autre, allèrent après le presche se battre en duel, et se sont tués tous deux, après s'estre entreprins de paroles par le chemin retournans à leurs maisons, qui sont proches l'une de l'autre. » On demande quels sont les noms patronymiques de ces deux combattants?

N° 205. — Le célèbre Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Goard, marquis de Pisany, qui s'est surtout illustré par ses ambassades et ses négociations diplomatiques à la cour

Digitized by Google

d'Espagne et près le saint-siège fournit aussi une belle carrière militaire dans sa jeunesse, ainsi que sous le règne d'Henri IV. (Voir *Biographie saintongeaise* de Rainguet, p. 454 et suiv). 1° On désirerait quelques détails, ou l'indication de sources auxquelles on peut puiser des renseignements sur ces deux époques de sa vie. 2° Quels furent ses actes comme sénéchal de Saintonge? A quelle date fut-il investi de cette charge? 3° Naquit-il réellement au château de Pisany en 1530? G. B. A.

BIBLIOGRAPHIE

—

Réveillaud (Eug.) — *Manuel du citoyen.* — Paris, L. Le Chevalier, 1875, in-18, 90 p. Prix, 50 cent.

— *Le présent et l'avenir de la République française*, au double point de vue politique et religieux. — Montréal, L. P. Rivaud, 1880, in-8°, 30 pages, avec portrait de l'auteur et une notice signée D. C. (Voir aux *livres et périodiques*).

Richon et P. Petit, — *Note sur la plante cryptogame des murs de Cognac* (Torula compniacensis, s. p. n.). — Paris, impr. Noblet, 1881, in-8°, 4 p. et pl.

Rondelaud. — *Rapport* sur les comptes et budgets de la ville de Saintes, pour 1881. — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1880, in-18, 44 pages.

Rouffeyroux (L. de). — *La république de San Marino.* — La Rochelle, imp. veuve Mareschal et Martin, 1880, in-12, 71 p.

Rougier (Charles). — *Les chants du prolétaire, romances, chansons, chansonnettes et pièces de vers.* — Barbezieux, M^me^ Martin, imp. de C. Ferchaud, 1881, 3 parties en un volume. Prix : 1 fr. 75 cent.

Saintes (A.-E. de). — *Amélie, ou les petites études de la nature.* — Limoges, impr. E. Ardant, 1881, in-12, 71 p. et gr. — *Les délassements de mon fils.* — Limoges, imp. F.-F. Ardant, 1881, in-12, 120 p.

— *Grandeza y bondad de Dios manifestadas en sus obras, etc.*, traducido del frances per don Juan B. Guim, doctor en leyes, 2^e^ édition. — Paris, Bouret, 1881, in-12, 165 p.

— *L'ange de la maison, ou les joies du cœur.* — Limoges, Ardant frères; Paris, id., 1880 ; in-8°, 144 p.

— *La nécessité du travail ou l'enfant abandonné.* — Limoges, Ardant frères ; Paris, id., 1880; in-8, 143 p.

Digitized by Google

— *Le petit Sancho, ou un bienfait n'est jamais perdu.* — Limoges, Ardant, frères; Paris, id., 1880, in-32, 36 p.

— *Les contes d'une mère ou les récits moraux.* — Limoges, Ardant frères; Paris, id., 1880, in-12, 119 p.

— *Les deux orphelins vertueux, histoire dédiée à la jeunesse.* — Limoges, Ardant frères; Paris, id., 1880; in-8, 144 p.

— *Les deux châtelaines.* — Limoges, Ardant frères; Paris, id., 1880; in-32, 32 p. et vignettes.

— *Les enfants de la Savoie ou les quatre petits savoyards.* — Limoges, Ardant frères; Paris, id., 1880; in-8, 136 p.

— *Michael, le jeune chevrier du Mont-Perdu,* — Limoges, Ardant frères; Paris, id., 1880; in-8°, 152 p.

— *Nicolas, le petit pâtissier, ou le génie est de toutes les conditions.* — Limoges, Ardant frères; Paris, id., 1880, in-12, 72 p. et vignettes.

— *Pierre, le petit commissionnaire.* — Limoges, Ardant frères; Paris, id., 1880, in-12, 71 p.

Sandret (L.). — *Louis II de La Trémoille.* — Paris, librairie de la société bibliographique, 1881, in-18. Prix : 3 fr. 50.

Savary (A.), conseiller municipal. — *République française. Liberté, égalité, fraternité. Fête nationale du 14 juillet 1881, célébrée à Arvert (Charente-Inférieure). Discours prononcé au banquet patriotique.* — La Rochelle, imp. A. Siret, 1881, in-8°, 16 pages. Prix : 10 centimes.

— *Simple opinion d'un électeur* à messieurs nos gouvernants, messieurs de l'académie des sciences morales et politiques, messieurs nos penseurs, etc. — La Rochelle, imp. Siret, 1881; in-8°, 85 pages.

Tamizey de Larroque. — *Le P. Cortade, suivi d'une bibliographie tamiseyenne.* — Sauveterre de Guyenne, impr. Jean Chollet, 1881, in-8°, 43 p. (Extrait de la *Revue des bibliophiles).*

Thevet (A.). — *La grande et excellente cité de Paris.* Introduction et notes par l'abbé Valentin Dufour. — Paris, imp. Quantin, in 8°, xxiv-59 p. avec vignettes. Prix : 5 francs.

Thomas (Mgr). *Lettre pastorale* portant publication de la lettre apostolique *Militans Jesu Christi ecclesia,* et mandement relatif au jubilé extraordinaire accordé par sa sainteté le pape Léon XIII. — La Rochelle, imp. P. Dubois et L. Mehaignery, 1881; in-4, 19 pages.

Toyon (de). — *Auprès d'un berceau.* — Saint-Jean-d'Angély, impr. Lemarié, 1880, in-8°, 8 p.

Digitized by Google

— *La république radicale*, études socialistes; n° 1. — Saint-Jean-d'Angély, imp. H. Demier, 1880; in-32, 32 pages. Prix : 25 c. — « J'ai, dit l'auteur, fait table rase de toutes les erreurs et de tous les mensonges dont on m'avait saturé l'esprit. Après avoir cru à tout, je ne crois plus à rien. Dieu est une invention inutile et ridicule. La propriété individuelle est injustifiable et dangereuse. Le mariage tel qu'il est institué est démoralisant. Nous avons tout à refaire. »

TRANQUILLE (J.). — *Le comice politico-agricole de Marennes; les républicains et les pauvres, poëme réaliste.* — Marennes, imp. Florentin-Blanchard, 1881, in-8°, 10 p.

TURNER (le docteur Edouard). — *Ambroise Paré*, 1510-1590. — Paris, Martinet, 1880; in-8, 33 p. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*).

— *Biographie de François Rousset.* — Paris, imp. Parent, 1880; in-8; 25 p. (Extrait des *Archives de gynécologie*).

— *Bibliographie d'André de Laurens*, premier médecin du roi Henri IV, chancelier de l'Université de Montpellier, avec quelques remarques sur sa biographie. — Paris, imp. E. Martinet, 1880; in-12, 35 pages. (Extrait de *la Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie).* (Voir aux *Livres et périodiques*).

— *Bibliographie anatomique de Gaspard Bauhin.* La volvule. Les Bauhin. — Paris, imp. Goupy, 1881, in-8, 12 pages. (Extrait du *Progrès médical*).

— *Notice sur Jean Le Bon*, médecin du cardinal de Guise. — Paris, imp. E. Martinet, 1880; in-8°, 10 pages. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*).

— *Quelques thèses à image*, exposées momentanément dans les salles d'examen de l'école de médecine de Paris, et *Philippe-François Collot et les Collot.* — Paris, imp. de E. Martinet, 1879 et 1880, in-12. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie).* Voir sur ce sujet, *Thèses historiées*, *Bulletin* de la société, t. I, p. 221-338.

— *Histoire de la découverte de la circulation du sang par Flourens. — André Cisalpin.* — Versailles, imp. Cerf, 1880, in-8, 16 pages. (Extrait du *Progrès médical*).

— *Remarques au sujet de la lecture faite à l'académie de médecine par M. Chéreau, le 15 juillet 1879* (à propos de Servet, Vesale et Colombo). — Versailles, imp. Cerf et fils, 1879, in-8, 11 pages. (Extrait du *Progrès médical*).

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE du n° de janvier. — AVIS ET NOUVELLES : — Découvertes archéologiques : à Rouillac, Boisredon, Gensac-Lapallue, Saintes ; — Les thermes et les arènes de Saintes ; — Nouvelles littéraires ; — Conférences publiques à Saintes, Rochefort, Cognac, Jarnac, Angoulême, Barbezieux ; — NÉCROLOGIE : — Contre-amiral de Freycinet ; — J. de Clervaux ; — William Manès ; — J. de Rothschild ; — J.-B. Bouillaud ; — Horric de La Roche-Tolay ; — Mme Belloc. — VARIÉTÉS : — *Le capitole de Saintes* — LIVRES ET PÉRIODIQUES : — *Avenir* ; — *Barbezilien* ; — *Bulletin religieux* ; — *de la société géologique* ; — *Chronique* ; — *Correspondant* ; — *Ère nouvelle* ; — *Gazette* ; — *Indicateur* ; — *Revue des sociétés savantes* ; — *des bibliophiles* ; — *Souvenirs du règne de Louis XIV* ; — *Voyage de M. Courtois.* — QUESTIONS ET RÉPONSES : — Le peintre Bragny, lorrain, en Saintonge ; — Parrain et marraine ; — Nicolas Alain ; — Barère à Saintes ; — Sans moufles, comme La Rochelle ; — Le chevalier de Piis ; — Louis Mesnage à Cognac ; — Eschervaise et Dercie ; — Bernard de Javersac, etc. — BIBLIOGRAPHIE : A — GA.

On s'abonne à Saintes moyennant 5 fr. par an. S'adresser au président de la Société. — Le *Bulletin* est envoyé gratuitement aux membres de la Société.

AVIS ET NOUVELLES.

Dans sa dernière séance, la Société a admis comme membres : MM.

Albert Bouchon, photographe à Pons, présenté par M. Eugène Lemarié.

Antonio dell' Angelo, professeur de dessin, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

L'abbé Paul du Vauroux, professeur à l'école Fénelon, à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat.

Jules Gandaubert, pharmacien de la marine, à la Basse-Terre (Guadeloupe), présenté par M. Louis Audiat.

A.-S. Guillet, à Neuilly (Seine), présenté par M. Louis Audiat.

L'abbé Armand de Laage, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Montlieu, présenté par M. Louis Audiat.

Edgar La Selve, officier d'académie, professeur au collège de Cognac, présenté par M. Louis Audiat.

L'abbé Legrand, curé de Pranzac (Charente), présenté par M. Louis Audiat.

Adolphe Manès, ancien capitaine d'infanterie en retraite, à Saujon, présenté par M. Julien Chagnaud.

Digitized by Google

Georges Pertus, licencié en droit, à Beauregard-du-Douhet, présenté par M. Louis Audiat.

Amédée Sebilleau, conseiller général du canton d'Aulnay, avoué à Saint-Jean-d'Angély, présenté par M. Denys d'Aussy.

—

Par arrêté du 6 décembre, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a accordé une allocation de quatre cents francs à la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à titre exceptionnel. On sait qu'à partir de 1881 les subventions aux sociétés savantes ont été supprimées en général.

—

Le nombre des sociétaires est de 376. L'an dernier, à pareille époque, il était de 367. La mort nous a enlevé six de nos membres, MM. Bernard, de Bonsonge, de Clervaux, Danyaud, Dufaure et de Freycinet.

—

Le X^e^ volume est terminé ; feuilles 3-24. On a commencé à imprimer les deux tables qui doivent l'achever, table des noms d'hommes et de lieux comme dans chaque volume, et table chronologique des pièces publiées dans les tomes VI-X. comme on l'a fait dans le V^e^ volume. Nous espérons pouvoir le livrer bientôt.

—

Ont rendu compte du IX^e^ volume des *Archives, l'Opinion des Charentes*, de Barbezieux, du 1^er^ octobre ; — des VIII^e^ et IX^e^, la *Revuedes questions historiques*, 60^e^ livraisons, 1^er^ octobre 1881, page 676, article de M. T. de L. « Le tome VIII du beau recueil qui fait tant d'honneur à la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* en général et en particulier à son savant et infatigable président, M. Louis Audiat, renferme un grand nombre de documents. Le tome IX est consacré au *chartrier* de Pons. Deux autres volumes qui, espérons-le, ne tarderont pas à paraître, doivent encore être consacrés à ce chartrier, d'une si grande importance... Nous ne voulons pas répéter les éloges si souvent déjà donnés ici aux publications de la Société ; mais il nous sera bien permis de dire qu'elle mérite de plus en plus l'estime et la sympathie de tous les sérieux amis de l'histoire ; » article reproduit par l'*Indépendant* du 13 décembre par le *Courrier* du 22 et par le *Bulletin religieux* du 24 ; — du *Bulletin* de juillet, *Le moniteur de la numismatique et de la sigillographie* (n° d'août-septembre), qui cite parmi « les articles remarquables » le *Richard* de M. Georges Musset ; *Les antiquités romaines des arènes de Thenac* (1825) de René Eschasseriaux, le *Villemontée* de M. Renaud, et signale notre chapitre *Questions et réponses* comme « une intelligente innovation » qu'il serait « heureux de voir suivre par toutes les associations qui s'occupent des études du passé. » En outre, il reproduit notre compte-rendu des séances de l'académie de La Rochelle, qui parle des lectures de MM. Musset, Richemond, etc., l'article

Digitized by Google

nécrologique sur l'abbé Michon, et analyse le mémoire publié par M. Louis Audiat dans le *Bulletin monumental* sur *Une sépulture du VI^e siècle à Saintes.*

—

Nous rappelons qu'on peut, moyennant *cent francs* une fois donnés, racheter sa cotisation annuelle. On n'a plus alors à s'occuper chaque année de verser ses douze francs; et l'on a droit à toutes les publications de la société, sa vie durant. Voir à ce sujet le règlement publié dans le *Bulletin*, t. II, n° 1, p. 10 (janvier 1880).

Ont racheté leurs cotisations : MM. Louis Audiat, Dusauze, Camille Michaud, de Queux de Saint-Hilaire, de Saint-Marsault.

—

La réunion générale de la société aura lieu prochainement. On peut préparer les travaux qu'on se propose d'y lire et les envoyer au bureau. Une circulaire fera connaître le lieu, le jour et l'heure de la séance. Ce sera probablement à Jarnac.

—

Nous allons entreprendre la publication de l'armorial de la généralité de La Rochelle, manuscrit de d'Hozier, déposé à la bibliothèque nationale, avec les rectifications qu'exige ce document plein de fautes de noms, et aussi avec des notes sur les familles de la région, qui y sont mentionnées. Plusieurs de nos collaborateurs y travaillent activement. Nous faisons appel aux personnes qui pourraient nous communiquer des documents authentiques, généalogies, notes, etc., destinées à y prendre place.

—

Pour simplifier la remise des volumes, nous avons décidé d'expédier directement aux souscripteurs qui n'habitent pas une des villes où nous avons un correspondant, leur exemplaire comme colis postal, c'est-à-dire affranchi. En retour, nous augmenterons du prix d'affranchissement 90 c. notre traite de 12 fr. 50. Ceux de nos abonnés qui n'accepteraient pas ce mode d'envoi sont priés de nous en donner avis et de nous indiquer le moyen de leur faire parvenir les volumes.

—

La Société a reçu : 1° de M. Eugène Lemarié, membre de la société, l'empreinte sur cire d'un cachet trouvé dernièrement en curant la fontaine Pouzat à Courant, commune du canton de Loulay. Ce sceau, du quinzième siècle, représente un moine debout sous un dais; au bas, un écusson; en légende : S. F. R. DE CELLERIO (OU CELLARIO) PREPOSITI MONASTERII S. JOHIS. *Sigillum fratris R. de Cellario prepositi monasterii S. Johannis.* S'agit-il de Saint-Jean-d'Angély, abbaye ? Mais Courant, où le sceau a été trouvé, était une préceptorerie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — 2° de M. Jules Pellisson, avocat et bibliothécaire à Cognac, un cachet en cire du « DIRECTEUR DU JURY A SAINTES », représentant la justice qui tient d'une main une épée, et de l'autre une balance.

—

Digitized by Google

Avec le numéro d'octobre, nous avons envoyé la feuille 11 (p. 193-208) du t. II du *Bulletin*. Elle contient l'inventaire des titres du château de Crazanes et des notes sur les Berjonneau de Cognac.

—

Plusieurs de nos abonnés se plaignent de ne pas recevoir exactement le *Bulletin*. Des numéros leur manquent, qui déparent leur collection. Le *Bulletin* est toujours adressé à tous les souscripteurs. C'est à la poste que doivent s'adresser les réclamations.

—

Afin d'éviter les attributions erronées qui ont été faites quelquefois pour des articles du *Bulletin*, dans la séance du 1er décembre, le bureau de la Société a décidé que le directeur du *Bulletin* aurait le droit d'exiger des auteurs leurs signatures en toutes lettres au bas des articles.

—

Les réunions des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne auront lieu, comme les années précédentes, dans la semaine de Pâques. Les membres de la société qui auraient à présenter quelques travaux, voudront bien adresser leurs mémoires, avant le 5 mars, au président de la société. A cette époque, devront se faire inscrire ceux qui désireraient la représenter ; le nombre des délégués de chaque société est limité.

—

Le prix d'histoire et de géographie décerné par la société aux élèves de rhétorique du collège de Saintes a été obtenu, cette année, à la distribution solennelle des prix (3 août) par l'élève Alexis Têtaud, de Balanzac. Il l'avait été, le 4 août 1880, par l'élève Jules Héraud, de Saintes ; et, le 4 août 1879, par l'élève Ferdinand Chapsal, de Limoges.

—

Nous avons commencé à installer à l'hôtel de ville, salle du musée de peinture, dans des vitrines que l'administration municipale a bien voulu mettre à notre disposition, le commencement d'une collection sigillographique, cachets, empreintes, avec fac-simile des pièces importantes, de signatures, objets d'arts ou d'antiquités, qu'a publiés la société des archives, tout cela mis en ordre et classé par M. le major Gaucherel. La première vitrine contient les sceaux ecclésiastiques et civils ; nous y remarquons ceux de plusieurs évêques et doyens de Saintes, abbés de Saint-Jean-d'Angély (1301), celui d'un prieur de Chatelliers (XVe siècle), celui du maire de Cognac (XIVe siècle), etc., puis des fac-simile de signatures : La Popelinière, Bernard et Mathurin Palissy, Charles de Bremond d'Ars (XVIe siècle) ; une page enluminée du censif de Pons ; des lettres d'indulgences imprimées en Allemagne pour la reconstruction de l'église cathédrale de Saintes, etc. Nous reviendrons sur ce sujet par une description plus complète. Mais dès maintenant nous

Digitized by Google

engageons nos lecteurs à nous adresser les sceaux, cachets, etc., qu'ils pourraient avoir ou connaître.

—

La statue de Bernard Palissy, de Barrias, vient d'être coulée en bronze. Elle sera placée à Boulogne-sur-Seine, dans la partie formant le rond-point de cette commune. Une reproduction de cette œuvre doit être installée dans le square qui va être établi près de l'église Saint-Germain, à Paris.

—

Découvertes archéologiques. — A Rouillac (Charente), en nivelant la place de la nouvelle école, les ouvriers ont mis à jour de nombreux débris de tuiles et de poterie romaines. Ils ont trouvé, en outre, un petit bronze de Constantin en bon état de conservation portant, à l'avers, le profil à droite de l'empereur et l'inscription suivante : Constantinvs Avg[ustus] ; au revers : Sarmatia devicta ; dans le champ un guerrier debout et un Sarmate assis et enchaîné. Il y a quelques années, on avait trouvé dans ce même lieu, outre des tuiles et débris de poterie, quelques morceaux de bronze et une meule à bras.

On a découvert dernièrement au village des Feuilles, commune de Boisredon, canton de Mirambeau, un four, construit en terre et en briques, dans lequel était encore enfermées quelques grossières poteries, tuiles à crochet, buires, une petite pyramide, creuse à l'intérieur, décorées de petites écorchures, qui semblent faites avec un couteau ou un ébauchoir. B. de B.

En labourant un champ situé à l'Eclopard, commune de Gensac-Lapallue, arrondissement de Cognac, M. Masson, propriétaire, a découvert plusieurs tombeaux en pierre, des armes offensives et défensives, des plaques en cuivre et bronze, qui remontent à des époques fort anciennes, ainsi qu'une amphore parfaitement conservée.

Après la visite du P. Camille de La Croix, à Saintes, mandé pour examiner les constructions romaines du Côteau, et qui déclara que les pans de murs de Saint-Saloine étaient les thermes publics de Mediolanum, la commission des arts s'est décidée à faire quelques fouilles. Les ouvriers ont mis à découvert, en effet, les restes d'un balnéaire qui doit être fort considérable. On y voit, comme dans tous les établissements de ce genre, des salles, des hypocaustes, des conduits, en outre trois auges de pierre avec des ossements et un peigne. La destruction semble avoir été complète ; il n'y a que les fondations et les aires ; pas un objet intéressant n'a été jusqu'ici rencontré. La commission voudra sans doute continuer les fouilles, surtout les diriger et les surveiller. C'est là un excellent emploi de ses fonds et de son activité.

Les travaux de déblaiement des arènes de Saintes ont mis a découvert quelques fragments d'inscriptions dont malheu-

Digitized by Google

reusement il est impossible de former un sens. Voici ce qui, jusqu'à présent, a été trouvé : 1° LI B O. Ces trois groupes sont largement séparés les uns des autres ; les trois premières lettres ont 18 centimètres, l'O, 16 ; 2° Un S de même dimension ; 3° en lettres de 12 centimètres : H I C ou H I S L O..... Puis quelques lettres très frustes ; cette dernière inscription paraît tracée et non point gravée ; Enfin 4° en lettres capitales de 14 centimètres :

T I C L A V D I

Au-dessous, quelques traces de lettres incomplètes, mutilées, qui avaient 16 centimètres et dont il est difficile de tirer un mot. Celles-ci se rapporte certainement à Tibère (*Tiberius Claudivs* Nero), ou bien à Claude (Tiberius *Claudius* Drusus), peut-être même à Néron qui est aussi désigné quelquefois sous ce nom : Tiberius *Claudius* Nero Drusus ; ce qui serait une date, de 14 de Jésus-Christ à 54. Mais il faudrait prouver que cette inscription a été faite pour les arènes, et que ce n'est pas une pierre apportée là et utilisée comme matériaux. Or Nicolas Alain (Voir *Epigraphie santone*, p. 9) affirme avoir vu aux arènes des inscriptions qui prouvent leur coustruction sous Gallien.

Près du grand vomitorium — qui n'était pas un vomitoire — on peut voir maintenant complètement dégagée une pièce qui s'ouvrait en C sur ce prétendu vomitorium et d'un autre côté sur l'arène. Voir le plan partiel des fouilles que nous avons publié dans notre n° de juillet dernier, page 154. Elle a 1 mèt. 20 d'ouverture sur le vomitorium. Elle semble avoir été couverte par de larges pierres et supportait les gradins. C'était probablement une chambre où s'apprêtaient et se tenaient les acteurs qui devaient jouer un rôle, ou peut-être des serviteurs, ou même, vu le peu de hauteur du plafond, l'absence presque complète d'ouverture, l'exiguité de la porte, le peu de soins dans la disposition, une cavea, loge pour les animaux. L'ouverture sur l'arène n'a que 75 centimètres de largeur et devait à peine laisser passer un homme.

On dégage maintenant le côté nord, et la partie de l'enceinte D B. Au milieu de la petite ellipse on a trouvé un escalier voûté dont l'ouverture nord était ornée de colonnes, malheusement absentes. Bientôt l'enceinte extérieure de ce côté sera dégagée ; et l'on verra comment on arrivait par là sur les gradins. Jusqu'à présent on n'a rencontré aucune trace d'aqueduc.

On a continué, dans les travaux de canalisation pour le château d'eau de Saintes, à trouver des traces d'habitation gallo-romaines. Les dépôts d'huîtres sont très nombreux ; dans la rue de la Boule, sur la route de Rochefort, ce sont presque de véritables parcs. Fait à remarquer : les mollusques rencontrés là ne sont pas indigènes ; ce n'est pas l'*ostrea edulis* des savants, l'ostrea de Marennes ; ce serait l'huître de Brest, variété bien inférieure, comme on sait, et caractérisée par un creux sous la charnière, rempli d'un liquide nauséabond qui se

Digitized by Google

répand sur l'huître, si on l'ouvre sans précautions, et lui donne un goût désagréable. Les gallo-romains de Mediolanum connaissaient-ils l'huître verte de Marennes? et les auteurs qui vantent l'ostrea océanique entendaient-ils la Brestoise? Cela ne prouverait pas en faveur de leur goût. Mais après tout, ils se délectaient bien du garum, sauce composée d'intestins de poissons macérés dans du sel. J'inclinerais à croire, vu la présence de la Brestoise à Saintes, que l'huître ne donnait pas sur nos bancs actuels. Et un autre fait à vérifier, ce serait de savoir si les coquilles trouvées dans les autres villes de la Gaule offrent la même particularité que celles qui ont été trouvées à Saintes. A. L.

—

On vient d'installer au Trocadéro, musée Viollet-le-Duc, un moulage du portail roman de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, opéré sous la direction de M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, par M. Arnold, sculpteur à Saintes.

—

Au congrès de géographie de Lyon, plusieurs récompenses ont été décernées à MM. Bourru, Bouinais, Favre et Lapeyrère, membres de la société de géographie de Rochefort.

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 9 décembre, M. Antonio dell' Angelo, a été chargé de l'enseignement du dessin au collège de Saintes. M. dell' Angelo, élève de l'école des beaux arts de Paris, est élève de M. Cabanel.

—

M. Charles Thèze a fait, le 29 juin 1881, sa déclaration d'imprimeur à Rochefort (société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze).

—

Par un décret en date du 27 novembre 1880, inséré au *Bulletin des lois* le 28 décembre de la même année, M. Jean-Louis-Paul-Alfred Fillion, propriétaire, né le 8 novembre 1848, à Chevanceau (Charente-Inférieure), y demeurant, est autorisé à ajouter à son nom celui de *Roux*.

—

Par décret du 31 décembre, a été nommé chevalier de la légion d'honneur, « M. Jacques-*Joseph*-Pierre Lair, maire de Saint-Jean d'Angély, conseiller municipal depuis 1865, ancien adjoint, maire en 1870 et depuis 1879, attaché au cabinet du ministre de l'intérieur et de la guerre en 1870-1871; 16 ans de services; titres exceptionnels. »

—

Par arrêté du 23 décembre, le ministre des beaux arts a prononcé le classement au rang des monuments historiques, des restes du théâtre gallo-romain dit des Bouchauds, situé sur le territoire de la commune de Saint-Cybardeaux, près de Rouillac (Charente) et appartenant à M. Gontier.

—

Digitized by Google

Notre collègue, M. de La Morinerie, délégué sénatorial de la commune de Châtenay, qui, aux premières élections des membres du sénat, en 1876, avait été choisi comme secrétaire du collège électoral de la Seine, a été appelé à remplir les mêmes fonctions aux élections du 8 janvier 1882.

—

Dans sa séance du 26 août, le conseil général de la Charente-Inférieure a discuté le nom à donner à la maison des fous de Lafond. On l'appelait Asile des aliénés. La commission proposait : Asile Esquirol. Le conseil a pris : Pensionnat Claude Bernard.

—

Le *Catalogue des livres rares et précieux....* en vente chez Charles Lefebvre, libraire à Bordeaux, (février 1881, in-12 de 100 p., imprimé à Pons, par Texier), indique, p. 70, au n° 2063 : « *Receptes et Mises O*[rdinaires] *du couvent des frères prescheurs de la ville de Saint-Jean-d'Angély*, commancées le premier iour de l'an 1683. Un vol. in-fol., vélin. Prix : 115 fr. Manuscrit curieux et précieux, composé de 708 pages in-folio, commencé en 1683 et continué jusqu'en 1701. Toutes les dépenses du couvent y sont spécifiées. Le dernier feuillet contient l'inventaire fait du lainage et des meubles de la communauté du couvent de Saint-Jean-d'Angély, à la prise de possession du frère Louis de Bordage ; » — et au n° 2217 : « Raimond Gaches. *Le triomphe de l'Evangile*, sermon prononcé à Carjac, en octobre 1752, rédigé et lu à Jarnac en juillet 1769 et considérablement retouché à Nieulle, et ensuite lu à Marennes, le 17 mars, et à Nieulle, le 25 mars 1771. Manuscrit de 40 pages in-8, broché, 8 fr. » La *France protestante*, V, 192, indique de Raimond Gaches : *Le triomphe de l'Evangile au sermon sur II Cor. II.* (Charenton, 1654, in-8°) Or, d'après Haag, Raimond Gaches, né vers 1615, à Castres dont il fut ministre en 1649, est mort à Charenton, en 1668. Evidemment il n'est pas le même que Raimond Gaches qui prêche en Saintonge un siècle plus tard. Etait-il son parent? Le sermon manuscrit est-il la copie du sermon imprimé?

—

Le *Catalogue des manuscrits sur peau de vélin...* dont la vente a eu lieu le 12 décembre (librairie d'Auguste Brun ; Lyon, 1881, in-12, 60 p.), annonce n° 284, *Oraison funèbre de Louis XIV*, prononcée au Quirinal, en latin, par monseigneur Léardi, et traduit en français (Rome, 1793, in-4), par d'Hesmivy d'Auribeau, vicaire général de Digne-en-Provence, avec cette annotation: « Hommage de vénération à Mgr de Coucy, évêque de La Rochelle, 1817. L'ABBÉ D'AURIBEAU. »

—

La *Revue des langues romanes* (n° de mai, p. 256), annonce que M. Camille Chabaneau, ancien receveur des postes à Cognac, maître de conférences à la faculté des lettres de Mont-

Digitized by Google

pellier, va, après de nouvelles recherches, donner une édition revue, corrigée et augmentée de sa notice sur le troubadour Renaud de Pons, dans un travail d'ensemble sur les troubadours de la Saintonge.

—

Conférences publiques. — A Cognac, le 10 novembre, au théâtre, conférence sur la ligue de l'enseignement par M. Ernest Dumarest, avocat à Paris, ancien bâtonnier de l'ordre, reproduite de la *Charente* par l'*Ere nouvelle* et le *Rappel charentais* du 13.

Le 19 novembre, à Rochefort, grande salle de la Bourse, conférence publique, par M. Théophore Budaille, sur le rôle de l'enseignement et du savoir dans une bonne république, publiée par le *Rochefortais* des 24, 26, 29 novembre, 3, 6, 8, 13, 15, 17, 20, 22 décembre. Le 21 décembre, sous la présidence de M. Théophore Budaille, conférence sur l'Allemagne, par M. Tapernoux, rédacteur en chef de l'*Indépendant*, de Saintes.

Le 1er décembre, à Saintes, au théâtre, conférence gratuite par M. Tapernoux, rédacteur en chef de l'*Indépendant*, sur l'Allemagne. Compte-rendu dans le *Rappel charentais* du 4 et reproduction partielle dans l'*Indépendant* du 6; le 19 à Angoulême, et le 21, à Rochefort.

M. Edgar La Selve, professeur au collège de Cognac, membre de la Société, a fait, le 4 décembre, au théâtre de Saintes, une conférence avec projections sur son voyage au pays des nègres (Haïti); le 11, à Jarnac; le 18, à Barbezieux et le 24 à Cognac. Compte-rendu dans le *Rappel charentais* du 7 décembre.

—

Le 4, novembre a eu lieu à Rochefort l'ouverture solennelle des cours de médecine navale. M. le docteur Henri Bourru, professeur, a traité, pour sujet du discours de rentrée, la grande épidémie de 1694 à Rochefort, telle que l'administration fit venir le médecin Pierre Chirac, célébrité médicale de l'époque, qui reconnut la nature pestilentielle de cette épidémie et faillit même en mourir. M. le professeur Bourru a démontré que « l'épidémie de 1694 ne put être et n'a été réellement qu'une épidémie de peste, ayant pris place en Europe entre la grande peste de Londres (1663) et celle de Marseille (1720).

NÉCROLOGIE.

—

La Société a deux nouvelles pertes à déplorer.

I. Le 26 novembre est mort, à Rochefort, le contre-amiral Charles-Henri de Saulces de Freycinet. Il avait quitté le poste de major général de la flotte à Rochefort pour commander une division aux Antilles. Son frère aîné, Louis-Henri de Saulces de Freycinet, aussi contre-amiral, dont nous avons annoncé

Digitized by Google

la mort (Voir *Bulletin*), est décédé sans enfant en 1877. Charles-Henri de Freycinet, marié à M^lle^ Garnier de La Bossière, sœur de M^me^ de La Laurencie, laisse cinq enfants. Il était cousin germain de l'ancien président du conseil des ministres, puisque son père était le frère aîné de Casimir de Freycinet, directeur des contributions indirectes à Foix, père de l'ingénieur civil.

II. Auguste-Benjamin-Jules, comte de Clervaux, est mort, le 24 novembre, à Bellevue (Seine-et-Oise), à l'âge de 65 ans, et a été enterré en sa propriété de Châteauneuf (Deux-Sèvres). Né, le 21 mars 1816, de Charles de Clervaux et de Judith Rose-Bienvenue d'Auzy, il avait épousé, le 6 juillet 1852, Amélie d'Argenson, fille de Charles-Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson, et petite-fille de Mathieu Faure, maire de Saintes, et d'Anne Delamain. Il était oncle par alliance de Léon-Charles-Louis Guiot, baron du Repaire et beau-frère de Pierre-Adolphe Guenon des Mesnards. C'est pour nous une douloureuse nouvelle à annoncer, surtout après les pertes que nous avons faites cette année parmi les membres de la société. Elle sera très vivement ressentie à Saintes et dans les environs, parmi les nombreuses connaissances amicales du défunt, si universellement apprécié pour l'aménité de son caractère, son zèle, sa charité si connus, ses goûts artistiques et littéraires. M. de Clervaux laisse une collection de tableaux, de faïences, de porcelaines et d'objets d'art de toutes espèces, qu'il a amassés patiemment, et dont il faisait les honneurs avec une grâce et une bienveillance charmantes. Il en prêta une partie en 1876, à l'occasion du concours régional de Saintes. Il fut membre du conseil municipal de Saintes, et adjoint au maire pendant plusieurs années jusqu'en 1876; son adhésion, lors de la fondation de la société des *Archives*, arriva une des premières. La commission des arts de la Charente-Inférieure le comptait pour membre depuis longtemps. Il était vice-président de la société de tir. Jules de Clervaux a écrit plusieurs articles entre autres dans le *Recueil de la commission des arts* (t. I, 3^e^ livraison), *Isambert, maître-ès écoles de Saintes, constructeur des ponts de Saintes, etc.; Discours sur l'historique des armes à feu*, dans le *Courrier des deux Charentes*, n° du 14 novembre 1878; *Le méreau, ou médailles des églises du désert*, dans les *Annales de la société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes* (1870); *Documents historiques concernant le château et la seigneurie de Clervaux en Poitou et l'abbaye de Clervaux en Champagne*, par le comte de C***, membre de plusieurs sociétés savantes; Paris, au bureau du *Cabinet historique*, 1865, in-8, 76 pages, travail qui avait paru d'abord dans le *Cabinet historique* de Louis Paris. Dom Chamard, bénédictin de Ligugé, prétendait que l'auteur avait voulu voir dans les seigneurs de Clervaux en Poitou les comtes de Champagne qui donnèrent Clervaux à saint Bernard. Il était allié aux d'Ornano, de Pully, de Broglie, de Menou, du Repaire.

CH. D.

Digitized by Google

Le 16 mai 1881, est décédé dans sa propriété de Lalande, près Saujon, un homme dont aucun journal local n'a signalé la mort et qui méritait mieux que ce silence, Guillaume (dit William) Manès, ingénieur en chef des mines en retraite, âgé de 83 ans, né à Saujon, le 22 ventôse an VI (12 mars 1798), de François Manès et de Henriette Dubois. Entré à l'école polytechnique en 1814, sorti en 1815 dans les ponts et chaussées, il a été employé à Limoges, à Villefranche (Aveyron), à Châlons-sur-Saône, enfin à Bordeaux, où il a été pendant longtemps conseiller municipal et en 1848 adjoint au maire. En 1852, ne voulant pas prêter serment à l'empire, il fit valoir ses droits à la retraite. Depuis, il habita Bordeaux jusqu'en 1880, époque à laquelle il perdit sa femme, Aline Leclerc, fille de Leclerc, inspecteur des ponts et chaussées à La Rochelle, qu'il avait épousée en 1824. Retiré à Lalande, près Saujon, il ne lui a pas longtemps survécu. Il a suivi de près dans la tombe son vieil ami, Jules Dufaure, né la même année que lui à Saujon. Voici la liste de ses 23 ouvrages: *Mémoires* géologiques sur l'Allemagne (1828), *Notice* géognostique sur le bassin houillier du sud-ouest de la France (1830); *Mémoire* sur les routes et le roulage (1832); *Mémoire* sur le terrain houillier de l'Aveyron et du Tarn (1833); *Notice* sur la navigation à vapeur de la Saône et du Rhône (1843); *Notice* sur les bassins houilliers de Saône-et-Loire (1844); *Notice* sur l'état actuel de l'industrie du fer dans les Landes de Gascogne (1847); *Quelques aperçus* sur les provinces basques du royaume d'Espagne (1847); *Sur l'emploi* de la vapeur dans le département de la Gironde (1847); *Rapport* au jury départemental de la Gironde sur les produits de forges présentés pour l'exposition de 1849; *Etudes* sur les moyens de procurer la vie à bon marché; *Rapport* sur diverses explosions de chaudières à vapeur; *Sur l'emploi* de la houille dans la Gironde et son remplacement par la tourbe (1852); *Sur l'état* des diverses industries du bassin de la Garonne et de la ville de Bordeaux en particulier (1855); *Sur l'industrie* de la porcelaine à Bordeaux (1856); *Sur le concours* relatif aux inondations (1857); *Sur l'état* de l'industrie aux Etats-Unis et les brevets d'invention; *Sur les richessses* minérales du royaume d'Espagne; *Des principales industries* de Bordeaux et de la banlieue (1858); *Sur quelques industries* du département de la Gironde (1859); *Sur la monnaie* de Bordeaux en particulier; *Sur l'état* de l'industrie relative à la conservation des bois dans les landes de Gascogne (1864); *Sur la boulangerie* et la boucherie à Bordeaux (1864); *Rapport* sur le projet de restauration de la tour Saint-Michel (1864); *Sur les divers modes* proposés pour la mise en valeur des landes de Gascogne (1864); *Sur l'hôpital* Saint-André à Bordeaux (1865); *Sur les eaux publiques* en général et sur celles de Bordeaux en particulier (1868); *Etudes* sur le port de Bordeaux (301 pages); *Sur la meunerie*; *Etude* sur les moyens d'augmenter le volume d'eau qui alimente Bordeaux; *Notice* historique sur les moyens anciens et nouveaux de passage de

Digitized by Google

la Garonne à Bordeaux et à Cubzac; *Sur les paquebots transatlantiques*; *Description physique, géologique et minéralogique de la Charente-Infrieure*, avec carte. (Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1853, in-8°, XIV-271 pages). Cet ouvrage consciencieux, au moment de sa publication (1853) répondit à un véritable besoin scientifique. C'est la seule carte géologique du département existant encore aujourd'hui ; et les exemplaires en sont devenns très rares; et *Précis de la description physique; géologique et minéralogique du département de la Charente-Inférieure* (Paris, imp. Dupont, 1864, in-8°, 19 pages).

Le 25 octobre, est mort subitement de la rupture d'un anévrisme, à l'âge de 37 ans, le baron James-Nathan-Edouard de Rothschild, né à Paris en 1844, bibliophile et érudit, président de la société des études juives et de la société des anciens textes français. Le baron de Rothschild avait eu le projet de déblayer à ses frais les arènes de Saintes; et nous avions été chargé d'obtenir du ministre des beaux arts et de la municipalité de Saintes les autorisations nécessaires, les arènes étant propriété de la ville et monument historique. C'est alors que le ministre des beaux arts se décida à commencer les travaux d'exploration.

L. A.

Le 29 octobre, est décédé à Paris le docteur Jean-Baptiste Bouillaud, né à Angoulême le 14 septembre 1796, membre des académies de médecine et des sciences, doyen de la faculté de médecine en 1848, commandeur de la légion d'honneur en 1864, député d'Angoulême de 1842 à 1846, bien connu comme spécialiste pour les maladie du cœur. Voir Vapereau, *Dictionnaire des contemporains*, et l'*Ere nouvelle*, de Cognac, du 6 novembre.

Vient de mourir, à Paris, Louise Belloc, fille du général irlandais Swanton au service de la France, née à La Rochelle en 1796, mariée, en 1823, à Jean-Hilaire Belloc, peintre français, né à Nantes en 1789, décédé en 1866. On lui doit une foule d'ouvrages d'éducation et des traductions dont on trouvera la liste dans le *Dictionnaire des contemporains* (1880), ou dans le *Polybiblion* de décembre 1881, (page 538, t. VIII°, 2° série).

Le 11 décembre, est mort au château du Roc, commune de Saint-Thomas-de-Conac, canton de Mirambeau, Louis-Marc-Stanislas Horric de La Roche-Tolay, chevalier de la légiond'honneur, inspecteur général des ponts-et-chaussées, né à Barbezieux en 1817, entré en 1836 à l'école polytechnique et en 1838 à l'école des ponts-et-chaussées, aspirant ingénieur en 1841, ingénieur de deuxième classe en 1844, ingénieur en chef en 1869, et inspecteur général honoraire au mois de février dernier, époque à laquelle il fut mis à la retraite. Il avait épousé à Saintes Louise Dejean, sœur du général Edouard Dejean; et était fils de Louis-Marc Horric de La Roche-Tolay, sous-préfet de Barbezieux, secrétaire général de la Charente-Inférieure, mort en 1846, et de Marie-Esther Dumorisson.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LE CAPITOLE DE SAINTES

par M. Louis Audiat.

(*2e article*).

L'article *Capitole*, qu'a publié le *Bulletin* de la société des *Archives*, n° d'avril 1881, a été discuté, contesté, examiné. Et je m'en réjouis. Si les uns ont trouvé victorieuse ma démonstration, les autres ont prétendu que mes arguments n'étaient que négatifs, et que, malgré l'absence d'inscriptions, de traditions, de textes, rien ne prouvait qu'un capitole n'eût pas existé à Saintes, parce que, s'il n'y en avait pas eu, il aurait pu y en avoir un. Quelqu'un s'est même rencontré qui a vu, — « vut et parlé, » comme on dit en Saintonge, — des lecteurs du *Bulletin* incrédules à ma conclusion, trouvaille qui, celle-là, ne lui vaudra pas encore un brevet. Le *Recueil* d'une docte société a pris partie pour le pseudo-capitole. Très fidèle à sa mission de couvrir de son ombre protectrice les monuments antiques, elle ne voudrait plus qu'on y portât la main, au moins sans son autorisation; au besoin elle vous traiterait de barbare et d'iconoclaste. Hélas ! je n'ai pourtant pas encore fait voyager, ni remis à neuf l'arc de triomphe de Germanicus.

Voyons mon véritable crime.

Un jour, j'ai écrit qu'il n'y avait jamais eu de capitole à Saintes. La phrase a paru malsonnante. Quoi ! Saintes qui avait des arènes, des thermes, surtout des thermes, et un aqueduc, et un hypogée qu'elle n'a plus depuis un mois ou deux, et des rues et des maisons, n'avait pas de capitole ! Quoi ! vous découronnez notre ville ! L'un en pousse des soupirs, lève les bras au ciel et s'écrie : « Ah ! mon Dieu ! » L'autre s'arme des foudres de Jupin tonnant qu'on veut priver de sa cella, pour en pulvériser l'audacieux. Un troisième, habitué à ne pas accepter des opinions toutes faites et à prendre des mots pour des raisons, a posé dans le *Bulletin* la question : « Y a-t-il eu un capitole à Saintes ? » J'ai répondu : Rien, absolument rien n'atteste un capitole, j'entends un temple dédié à Jupiter-Junon-Minerve, ce qui est et n'est qu'un capitole; tout, au contraire, prouve une forteresse; or une forteresse, depuis le IVe siècle, s'appelait arx, castrum, præsidium, *capitolium*, comme l'ont remarqué Scipion Maffei, Cazaubon, Du Cange, et comme le démontrent les passages cités. J'ai fait voir nos écrivains locaux, presque tous jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, quelques uns même de nos jours, déclarant très nettement que par *capitolium* ils entendaient non un temple, mais une citadelle. Dans le langage ordinaire le mot français de *capitole* est complètement inconnu : on montait, non pas au capitole comme maintenant, mais au château, bien qu'il n'y eût plus ni temple ni château. Nicolas Alain, un saintais, le dit en termes exprès : « Ars quondam... Nostrates castrum vocant. » Le chanoine François Tabourin, de Saintes, fin

Digitized by Google

du XVI[e] siècle, ne parle aussi que du château. Et le 3 mars 1576, une délibération du corps municipal se plaint des enfants « qui vont ordinairement au chasteau et jettent pierres et autres choses sur les maisons de la grande escole. » En 1665, il y a une rue « qui conduit du pallais au chasteau. » Au milieu même du XVIII[e] siècle, on n'a pas encore entendu parler du capitole ; en 1745, M. de Bremond habite encore une rue « qui conduit au chasteau, » et le notaire Senné, à la citadelle.

J'ajoutais : Est arrivé un traducteur qui, sans remarquer qu'il s'agissait d'un donjon, a épelé péniblement *c a* CA, *p i* pi CAPI, *t o* to CAPITO, *l i* li CAPITOLI, *u m* um CAPITOLIUM, et a traitreusement traduit *capitole*, contre-sens qu'à sa suite les guides, les annuaires, les géographies et les almanachs, les sociétés savantes et le populaire, vous et moi, tous, nous avons répété et répèterons.

Cette thèse pouvait être combattue, mais par des preuves, des raisons, des textes. Au lieu d'apporter ces arguments, qu'on n'a pu trouver, même à quatre, on m'ajourne à l'époque où une société d'archéologie aura déterré une inscription « à quelques mètres sous terre », ce qui permettra d'attendre tranquillement sous l'orme encore plusieurs années; au lieu d'aborder la question nettement et de front, on m'attaque sur des lambeaux de phrases « prises un peu au hasard, et par ci, par-là », dont on altère ou dont on ne comprend pas le sens. Je suis même accusé d'avoir commis des confusions « intentionnelles. » Certes, je ne voudrais pas me donner le facile avantage de montrer les non-sens trop réels et les contradictions, sans malice aucune, hélas ! de ce travail en deux parties dont la dernière devait être la conclusion et n'est que la condamnation de l'autre. Quelques exemples suffiront à faire voir combien les représailles seraient faciles et avec quelle légèreté ont été écrites ces pages où s'affichent tant de prétentions scientifiques.

Ainsi : « Le souvenir (du capitole) se trouve dans *toutes* les pages des auteurs qui ont parlé de Saintes. » Et plus loin, le *Recueil* avoue que « Georges Braun, Claude Chastillon ne parlent pas du capitole. » Cela fait déjà deux. Ajoutons-y Jean Leclerc et les actes de saint Eutrope qui décrivent Saintes sans son capitole. Mais Samuel Veyrel, Elie Vinet, Nicolas Alain n'en disent mot; pourtant leurs ouvrages s'occupent de Saintes presque exclusivement. « Ces auteurs, dit-il, parlent de ce qu'ils ont vu. » Non, ils citent aussi les monuments détruits, « ancien château », « ars quondam » ; or, ils auraient pu tout aussi bien dire : « Jadis temple de Jupiter », et ils ne nomment pas le capitole. Mais on n'est pas embarrassé pour si peu : « Il n'y avait plus de capitole de leur temps; voilà pourquoi ils ne l'ont ni vu, ni décrit. » Ce qui n'empêche pas de citer comme témoins, pour prouver l'existence de ce capitole anéanti depuis douze siècles et plus, un inspecteur des contributions directes exerçant en 1844, qui dépeint « le magnifique panorama dont on jouit des hauteurs du capitole,» et un chef de division à la pré-

Digitized by Google

fecture de la Charente-Inférieure, décédé en 1873, « qui donne d'intéressants renseignements sur ce monument », et un chanoine honoraire de Luçon mort en 1857, ou un chanoine titulaire de La Rochelle, en 1867, qui, pas plus que Victor Vallein, enterré en 1873, n'ont pu en expirant chanter avec une douce joie : « Seigneur, je m'en vais en paix, puisque mes yeux ont vu le capitole de Saintes. »

Or, les auteurs du moyen âge ne nomment que la forteresse ; les auteurs modernes ne parlent que de l'ancienne forteresse. Nos contemporains seuls vantent le capitole. Est-ce suffisant pour que le *Recueil* soit en droit d'affirmer : « Les témoignages écrits depuis neuf siècles, la tradition orale toujours vivante depuis la domination romaine, » prouvent un capitole ? Non sans doute : car il se reprend : « Il ne nous reste rien des auteurs qui ont pu écrire sur la ville de Saintes avant le XI[e] siècle..! C'est au XI[e] siècle seulement (1030) que, pour la première fois, est employé le mot *capitolium*. » Comment donc peut-on constater, pendant les dix premiers siècles, une tradition écrite ou orale dont on ne voit poindre des témoignages qu'au XI[e] siècle ? Une lacune de dix siècles, ce n'est rien.

« On sait, dit-il, que le capitole était autrefois temple et citadelle » ; et bientôt il reconnaît que « la distinction entre les mots *castrum* et *capitolium* est parfaitement observée. » Puis ailleurs : « Si ces auteurs, — Adhémar Chabannais *(sic)*, Raoul de Dizy, qu'il appelle « Radulfi de Diceto » et du Tillet, — si ces auteurs eussent voulu parler d'un château-fort, ils n'auraient pas employé le mot *capitolium* ; ils se seraient servis de *castrum* ou autres mots usités de leur temps ; » ce qu'ils ont fait sans doute ; car on ajoute plus loin : « Les auteurs qui ont écrit au moyen âge sur les faits passés dans le château de Saintes, ont employé le mot *capitolium* pour *castrum*. »

En outre, il signale parmi les auteurs partisans du capitole, Jean du Tillet, mort en 1570, qui nomme le « château de Xaintes » et qui n'imprime pas même le mot capitole, (1) et aussi Vallein avec renvoi à la page 11 de son *Guide* qui dit : « Le capitole, cette forteresse ; » et aussi Raoul de Dizy qui dit : « Le capitole, principale forteresse, » et les autres. Quant à Du Cange, à la façon dont il en parle, on voit que le *Recueil* ne l'a pas lu, ni Du Cange, ni du reste les écrivains originaux qu'il transcrit.

Ecoutez encore. Il vient de dire que le capitole était à la fois *temple* et citadelle, puisque Raoul de Dizy, Adhémar de Chabannes, « s'ils eussent voulu parler d'un château-fort » et non d'un temple, *capitolium*, « se seraient servis de *castrum* ». Lisez ensuite : « Au XI[e] siècle, le capitole était connu et habité sous ce nom » de capitole, qui désignait alors non pas un donjon mais un vrai capitole, c'est-à-dire un temple. Puis méditez cette

(1) J'ai feuilleté inutilement le *Chronicon de regibus Francorum* (1548) et la *Chronique des roys de France* (1549).

Digitized by Google

affirmation superbe : « Nous n'avons pas dit que le capitole-temple existât au XI[e] siècle ». Et il ajoute : « Nous avons encore, grâce à Dieu, assez de raison pour échapper à de semblables balourdises. » Eh bien ! dans ce fouillis d'assertions opposées, nous avouons, nous, que nous n'avons pas assez d'intelligence pour comprendre. Ah ! comme on est bien venu à railler ceux qui « sont poussés de l'esprit de contradiction. »

Enfin, l'on commence par affirmer hautement : « L'existence de ce capitole me paraît impossible à mettre en doute ;... le nom de place du capitole est surabondamment justifié, » non sans ajouter quelques qualificatifs peu gracieux pour ceux qui doutent ; et l'on finit par douter soi-même en concluant ainsi : « Il nous paraît difficile, sinon impossible, de prouver jusqu'à l'évidence l'existence de ce fameux capitole... » Etait-ce bien la peine vraiment de faire étalage d'érudition et d'éblouir les bonnes gens par un luxe de citations apocryphes et erronées ?

***

J'ai cité des auteurs anciens et graves depuis l'onzième siècle, des actes officiels, qui tous unanimement parlent de la forteresse de Saintes, désignée, comme la plupart des châteaux-forts placés sur une éminence, y compris celui de Babylone, sous le nom de capitolium. Aux yeux du *Recueil*, Adhémar de Chabannes, Raoul de Dizy, Thomas Rymer, Elie Vinet, Samuel Veyrel, Jean Leclerc, Martin Zeiller, Jean Besly, Louis Coulon, Georges Braun, Claude Chastillon, Charles du Cange, Nicolas Alain, tous ces auteurs antérieurs au XVIII[e] siècle, ne comptent pas. En effet, ou ils ne parlent que du château et non du capitole ; ou ils le nient implicitement en le passant sous silence. Ils ont le grand tort de contredire « la tradition orale toujours vivante à Saintes depuis la domination romaine », qui pourtant ne peut guère être constatée en dehors d'eux. Pour lui, les auteurs du moyen âge, plus rapprochés que nous de l'époque romaine, font triste figure auprès de Paul Cholet, Désiré Briand, Daniel Massiou et autres contemporains, gens de mérite assurément, mais qu'on enrôle un peu malgré eux dans la bande des auteurs capitolins. Les actes officiels des rois de France et d'Angleterre n'ont pas d'autorité devant François Bourguignon, Alexandre de Crazannes ou de René-Primevère Lesson. Mais parlez au *Recueil* de Lacurie, Gautier, Dolivet, Bonnard. Il faut admirer Dolivet ; respecter Gautier ; s'incliner devant Bonnard ; vénérer Lacurie, surtout ses bévues. Il l'a, je l'ai, nous l'avons tous appelé «cher maître », formule de politesse que méritaient son savoir relatif, ses fonctions de professeur de philosophie, son caractère de prêtre, ses mérites et son âge. Donc c'était un maître. Malheur à qui ose le discuter, depuis surtout que M. l'abbé Vallée a fait son panégyrique en prose poétique, et, deux ans après sa mort, sous le coup d'une douleur bien sentie, l'a pieusement embaumé dans des larmes

Digitized by Google

rétrospectives. J'ai eu le tort de rapprocher Scipion Lacurie d'Arcisse de Caumont. Le *Recueil* relève vivement ce manque d'égard, et pour se venger de moi sur l'auteur du *Cours d'antiquités*, il appelle M. de Caumont *Arsène*, trait d'esprit qui vaudra à l'écrivain la joie de se nommer lui-même « un malin ». Et nul ne le contredira.

Quant aux auteurs anti-capitolins, le *Recueil* les supprime : *Nescio vos*, il ne veut point les connaître. « Je ne citerai, dit-il, que les écrivains dont les opinions sont de nature à affirmer ma thèse. » D'ailleurs, en existe-il ? —Non : car « les auteurs, qui ont battu en brèche la prétention de certaines villes d'avoir joui de ce privilège, n'ont pas parlé de Saintes. » Cependant MM. Auguste Castan et Edmond Saglio vivent encore ; leurs ouvrages, *Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux* (1869), le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (1879), ont une certaine valeur, autant que Briand, Bonnard ou Dolivet. Dans leur liste des capitoles, dressée avec pièces à l'appui, ils rejettent nettement la prétention de la ville de Saintes. Après avoir nommé toutes les villes capitolines — et Saintes n'est pas du nombre, malgré le texte d'Adhémar de Chabannes, — M. Edmond Saglio termine ainsi : « Nous négligerons les noms de quelques autres villes des Gaules pour lesquelles les renseignements paraissent trop douteux. » M. Auguste Castan reproduit Adhémar de Chabannes avec son terme de *capitolium* qu'ont si mal compris La Sauvagère, puis Chaudruc de Crazannes, et il conclut : « On est parti de là pour chercher à Saintes les vestiges d'un capitole ; et comme cette ville a joui d'une véritable splendeur à l'époque romaine, on a trouvé dans les débris architectoniques sortis de son sol de quoi reconstituer plusieurs temples. Mais tous les temples n'étaient pas des capitoles, et aucuns de ceux qui ont été rencontrés à Saintes n'étant ainsi qualifiés ni par des textes antiques ni par la tradition, le propos du chroniqueur précité doit être considéré comme une figure de rhétorique. » Et pourtant ces érudits qui ont étudié la question, connaissaient les textes qu'on m'oppose. « M'est avis, dirai-je, avec le *Recueil*, qu'ils en ont aussi apprécié la valeur, ce qui ne les a pas empêchés de garder leur opinion et, la consigner dans leurs écrits. » Mais ce sont des « auteurs mal informés. » On se moque d'eux ; leurs ouvrages ne comptent pas ; c'est quelque chose comme une encyclopédie qui, nommant des sociétés savantes, n'aurait pas mis sur sa liste l'académie de tir ou la société d'admiration mutuelle et de congratulations réciproques.

J'aime mieux relever une objection : Pourquoi si Saintes n'avait jamais eu qu'un château et non un temple de Jupiter, les auteurs ont-ils appelé cette forteresse *capitolium* et non pas *arx*, *castrum* ? Pourquoi les autres villes qui ont eu des citadelles ne les nomment-elles pas capitoles ? Ne voyez-vous pas que le château-fort a remplacé le capitole, dont il a pris le nom ? — J'ai, ce me semble, déjà répondu : D'abord, toute citadelle n'était pas placée sur un mamelon isolé, dominant la ville : bonne

Digitized by Google

raison pour que Poitiers et Angoulême, par exemple n'eussent pas donné à leur forteresse le nom de capitole. Puis, dès le IV^e^ siècle, les auteurs employaient ce mot pour signifier château-fort dressé sur une éminence. Pourquoi donc, à Saintes, n'aurait-on pas employé ce terme usité partout? Saintes n'est pas la seule ville qui ait eu un capitole forteresse, sans avoir jamais possédé un capitole temple. De bonne foi, croirez-vous que la citadelle de Babylone, bâtie après le déluge, ait été élevée sur les ruines d'un édifice consacré à Jupiter? Et pourtant saint Jérôme nomme capitole cette tour diluvienne. Si le mot *capitolium* désignait un monument disparu, il faut admettre que, dès le temps de Noé, Babylone adorait la trinité de l'Olympe. Non, un nom ancien ne prouve pas toujours un monument antique,

Sans doute, il faut tenir compte de la tradition. C'est un guide excellent; mais parfois il s'égare. Que de noms, de mots, de faits existent, sans autre fondement qu'un caprice d'érudit ou une inadvertance de la foule! Pourquoi Primevère Lesson fait-il naître à Saint-Romain-de-Benet Le Royer de La Sauvagère, né à Strasbourg? Pourquoi Lacurie métamorphose-t-il le père du dernier évêque de Saintes, « messire Jean de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Maumont, Barros, Chétarniac, Le Vivier, Magnac, chevalier du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, » en un pauvre diable de menuisier, gagnant péniblement sa vie à Touvre, près d'Angoulême, en rabotant des tables ou ravaudant des chaises pour la famille Deval (*Recueil de la commission des arts*, t. II, p, 53), et cela l'année même où de ses fils l'un était déjà évêque, et l'autre, maréchal de camp, épousait la fille du vice-roi de Saint-Domingue? Pourquoi tous les biographes font-ils de Dourdan la patrie de Jean de La Bruyère, né à Paris? Est-ce que, en 1852, Felletin, dans la Creuse, n'a pas élevé un monument à Philippe Quinault, « l'auteur sans défaut, » l'ami de Boileau, qui, né et mort à Paris, n'a peut être jamais mis les pieds dans la Haute-Marche? Les habitants vous répondront avec le docteur Léonard : « S'il est un fait hors de doute, c'est que Philippe Quinault a pris jour dans nos murs. On montre « la maison de Quinault, la rue qui porte son nom... Plusieurs de nos contemporains ont pu voir des hommes qui l'avaient parfaitement connu. » Car enfin, si ces auteurs n'étaient pas nés là, ils auraient pu y naître, et assurément, ils sont nés quelque part.

Une légende montre dans cette même commune de Touvre, une ruine féodale qu'elle nomme le château de Ravaillac. Prouvez donc, avec la société archéologique de la Charente (*Bulletin*, 1868, t. VI, 5^e^ série), que Ravaillac, fils d'un pauvre praticien, n'a jamais eu de château. Il se trouvera bien quelqu'un, à bout de raisons, pour affirmer que, si l'on parle d'un château de Ravaillac, c'est que Ravaillac avait un château.

Six villes jusqu'à présent dans les Gaules ont eu un capitole authentique, Autun, Besançon, Cologne, Narbonne, Nîmes et Toulouse. Mais avec la nouvelle interprétation, le nombre s'en

Digitized by Google

va considérablement multiplier. Il y en aura à Clermont, à Pamiers, à Reims et à Rhodez ; il y en aura à Angers, « capitolium sancti Mauricii, » dit une charte angevine au XI[e] siècle; à Cailly (Seine-Inférieure), où les habitants nomment aussi capitole leur château-fort. Il y en aura à Saint-Junien (Haute-Vienne), où, dans une charte de 1077, l'abbé Pierre en parle : « in nostro conventu capitolio. » (Voir Besly, p. 371). Il y en aura à Paderborn ; les actes de saint Meinwerck racontent que, les religieux étant assemblés au capitole, il entra dans la cuisine : « Fratribus ad capitolium consedentibus, coquinam intravit. » *Acta sanctorum junii*, t. I, p. 54 (5 juin). Je sais que ce capitole-là, situé près de la cuisine, était la salle capitulaire comme celui de Saint-Junien et d'Angers. En tous cas, il a autant de titres, un texte mal compris, pour figurer parmi les vrais capitoles que la prison-forteresse de Saintes.

Et voyez comme il faut se défier des assertions risquées ? Il y avait des murs romains émergeant du sol où, après quelques coups de pioche, la commission départementale des arts et monuments, que depuis dix ans je pousse à faire des fouilles, s'est décidée à découvrir les thermes publics de Mediolanum Santonum ! Si je disais avec l'abbé Lacurie, déjà nommé *(Monographie de Saintes)* : « Nous reconnaissons dans ces ruines les restes de l'une des premières églises chrétiennes, » on me montrerait l'atrium, le laconicum, le labrum, le caldarium, le tepidarium, le sudarium, le frigidarium, l'hypocaustum, l'apodyterium et la *pipiscina natatalis*. Alors, il me faudrait bien avouer que Lacurie, tout docte qu'il était, a pris des murs romains pour des constructions mérovingiennes, et que la prétendue chapelle de Saint-Saloine était une salle de bains.

A Bordeaux, tout le monde connaît le palais Galien. Or, le palais Galien, — voilez-vous la face, vous qui croyez que palais dans la langue vulgaire signifie une riche maison et capitole toujours un temple de Jupiter ! — le palais Galien était un amphithéâtre. La tour de Vesone, à Périgueux, n'était-elle pas la cella d'un temple ; et l'amphithéâtre de Saintes n'était-il pas jusqu'à nos jours et n'est-il pas même encore désigné sous le nom populaire d'*arcs* ? Il faudra donc avec Alexandre de Crazannes, Américic Gautier, Primevère Lesson, admettre que saint Saloine, martyr saintongeais qu'invoquait Charlemagne, n'est autre que Jupiter Ceraunius ? Car enfin, pourquoi ce nom de Saloine, ou Céroine, ou Céraune n'aurait-il pas remplacé l'Olympien Tonant? Lesson l'a dit (*Fastes historiques*, I, 48); il a célébré « le mont Ceraunius, consacré au dieu gaulois Ceraunius, et dédié plus tard par les Gallo-romains au Jupiter Ceraunius ou fulminant des Grecs, et par les néo-chrétiens à saint Céraune, saint Séroine, *Seronius*, ou saint Saloine. » Qui prouve, en effet, que le martyr Saloine n'est pas un dieu gaulois, le Zeus grec, et le Diespiter latin? Oui, oui, la tradition est une excellente chose; mais ne l'inventons pas. Je crois que le capitole de Saintes ira rejoindre l'hypogée du Coteau, aussi vanté que lui

Digitized by Google

par l'abbé Lacurie, et décidément comblé par le consciencieux mémoire de M. Lételié, *Les substructions gallo-romaines de la maison du Coteau.*

C'est vrai; il y a des débris de monuments magnifiques, temple, palais, thermes ; donc, dit-on, ce temple, était dédié à Jupiter. Et pourquoi pas à Mercure, le dieu gaulois, admis si facilement par les conquérants dans le panthéon romain, Mercure, dont on retrouve sur tous les points de la Gaule, des autels, des ex-voto, qui avait un temple splendide jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme ? Mais les savants sont ainsi : « Il y avait un temple ; donc c'était un capitole. Prouvez le contraire. » Argument sans réplique; il est vrai, un peu vulgaire, et trop commode. Ainsi, j'affirme que Saintes était une ville de 100,000 âmes à l'époque gallo-romaine. Prouvez-moi qu'il n'y en avait que 99,000 ? Lacurie a dit que les arènes de Saintes, plus grandes que celles de Nîmes, presque aussi grandes que « le gigantesque colysée » de Rome, contenaient 25,000 spectateurs. Prouvez qu'il y a un 2 de trop, et que La Sauvagère, un ingénieur qui avait mesuré l'espace, a eu le tort de n'en mettre que 5,000. Bourignon, p. 79, et les autres, d'après un mot non compris de l'arc de triomphe, ont dressé à Saintes l'autel de Rome et d'Auguste qui s'élevait au confluent de la Saône et du Rhône; La Sauvagère l'a dessiné sur son plan de Saintes; et comme dans sa pensée un autel supposait un temple, il a aussi figuré un temple d'Auguste. Oui, dit-on encore, il a eu tort; mais prouvez qu'il n'y avait pas d'autel et de temple ? — L'abbé Briand, faisant, en 1843, lithographier le plan de Saintes de 1560, a placé un couvent de Sainte-Claire à Saint-Pallais, où il ne fut fondé qu'un siècle plus tard. Briand a eu tort; mais prouvez qu'il n'y avait pas là un monastère? — Lacurie (*Recueil de la commission des arts*), traduisant Ausone, qui parle des éléphants de Pyrrhus, frayeur des Romains, fait fuir les enfants de Romulus « devant les génisses de Lucanie », qui « exerçaient leur fureur dans de nouveaux combats ». Il a mal traduit, répondra-t-on ; des génisses, fussent-elles de Lucanie, n'ont jamais « exercé leur fureur dans de nouveaux combats ». Mais qui prouvera que jamais les Romains n'ont fui devant des taureaux ou des cerfs-volants? On va loin ainsi. J'aime mieux n'accepter pour vrai que ce qui est démontré tel. Et à mon avis les antiquaires qui veulent mettre leurs lubies à la place de la réalité, inventer au lieu d'apprendre, donner leurs hypothèses pour la vérité, feraient peut-être bien de se rappeler ce principe fondamental de toute science, même de la science archéologique. C'est la règle de Descartes; elle n'en est pas plus mauvaise pour cela.

Si un auteur ne s'était pas trouvé pour traduire CAPITOLIUM, forteresse, par *capitole*, personne n'eût songé à doter la ville de Saintes d'un temple de Jupiter, pas plus que Bordeaux, Poitiers, Clermont, les trois autres grandes villes de l'Aquitaine, et Angers et Cailly ou Saint-Junien. « Entre ces diverses altérations du sens de *capitolium*, nées avec le déclin des lettres

Digitized by Google

latines, dit avec raison M. Auguste Castan, les chroniqueurs laïques du moyen âge ont opté pour la synonymie de ce terme avec forteresse. » Le capitole de Saintes, comme beaucoup d'autres, a donc, pour fondement unique, un contre-sens. Heureuse bévue ! *Felix culpa*. Voilà un moyen tout trouvé de se magnifiquement doter ou orner. Cité, voulez-vous un capitole ? prenez une forteresse pour un temple. Ville, avez-vous besoin d'un palais ? appelez palais un amphithéâtre. Bourgade, désirez-vous bien fort qu'un grand homme soit né « dans vos murs » ? élevez-lui une statue.

En résumé, toute cette histoire du capitole de Saintes, au moins jusqu'à cette preuve enfouie au fin fond de la terre depuis quinze ou seize cents ans et qu'on nous promet de faire sortir victorieusement des entrailles du sol, sans doute quand les collines combleront les vallées et que le Jupiter tonitruant viendra, dans le cimetière « où reposent nos chers morts », redemander à saint Saloine son nom, son temple et ses honneurs usurpés, jusqu'au moment décisif où, défenseurs attitrés et démolisseurs bénévoles de l'édifice olympien sur lequel pousse maintenant le blé, « ce père nourricier de la patrie, » nous dormirons notre éternel sommeil ; toute cette histoire est et restera une des plus jolies mystifications de nos écrivains saintongeais. Ils ont berné le pauvre monde. Les savants « nés malins » n'ont pas voulu paraître dupes ; le chauvinisme aidant, ils leur ont montré qu'ils avaient sérieusement raison ; et convaincus, ils se sont tournés gravement vers leurs contradicteurs : « Prouvez le contraire. »

Eh bien, je défie qu'on me montre un seul texte, un seul acte de la vie publique ou privée de nos aïeux saintais, une seule pièce, un seul contrat où il soit question d'autre chose que du château. Jamais dans les minutes des notaires qu'a si scrupuleusement fouillées M. Charles Dangibeaud, une seule fois est écrit le mot capitole. Tous les chemins, toutes les rues vont au château ; toutes les maisons sont situées au château ; toutes les confrontations aboutissent au château, en dernier lieu à la citadelle. Personne n'a jamais parlé, ni entendu parler du capitole. Le *Recueil* a inventé pour les besoins de la cause une « tradition orale » dont il ne cite pas et dont il ne peut citer un seul témoignage, et une tradition écrite dont j'ai montré l'inanité. Le capitole de Saintes, l'hypogée de Saintes, que lui-même a détruit, le temple d'Auguste à Saintes, que La Sauvagère élève en plein marais de la Charente, l'autel de Rome et d'Auguste qui était à Lyon, le dieu gaulois Céraune qu'aurait détrôné saint Saloine, tout cela sont des créations modernes. Elles datent de l'archéologie et des archéologues. Quand sont nés nos antiquaires, vite, ils ont imaginé des monuments afin de montrer qu'il fallait bien quelqu'un pour les détruire et les conserver. A quoi ne pousse pas l'amour des vieilles choses !

Pour moi, combien je regrette de n'avoir pas vécu à cette époque naïve où la civilisation antique était peu connue et

Digitized by Google

l'art encore dans l'enfance ! j'aurais imaginé d'affreux calembourgs, les non-sens les plus saugrenus. Aujourd'hui je ferais autorité pour *le Recueil*. J'aurais, par exemple, montré que les malles-postes sillonnaient les forêts de la Gaule, et cela avec le texte de César : « Venit in Galliam summa diligentia », traduit par l'élève de classique mémoire : « Il vint en Gaule monté sur l'impériale. » J'aurais montré que l'opéra faisait courir tout Paris du temps de Cicéron, et qu'on a représenté sur le théâtre de Saintes ceux de saint Augustin. — Comment ? — En m'appuyant sur l'autorité de ce libraire qui vendait les *Marci Tullii Ciceronis opera* pour les opéras d'un marchand de toile ciré, ou bien sur l'exclamation pleine d'étonnement de ce visiteur à la bibliothèque, lisant au dos d'un in-folio *Sancti Augustini opera*, « les opéras de saint Augustin !! » Et certes, il ne faudrait pas maintenant qu'un professeur grincheux voulût rétablir le texte. Les antiquaires, tout fiers d'avoir, dès César, les diligences Laffite et Gaillard, et dès Cicéron, les partitions de *Zampa* ou des *Huguenots*, lui crieraient bien vite : Vous niez le progrès, vous niez la tradition orale et les témoignages écrits. Oui il y avait des omnibus, des coupés-lits et des wagons ; oui il y avait des opéras-bouffes et des ballets ; oui, l'on a joué *La belle Hélène* aux arènes de Saintes ou de Thenac. D'ailleurs prouvez que les porte-balle à Rome ou les évêques à Hippone n'ont pas composé *Cuir de Russie* ou *Fraises au champagne*, et joué à quatre mains sur un piano à queue : *Ah! vous dirais-je maman?* Vous ne le pouvez pas..? Donc...

Et voilà pourquoi Saintes a eu un capitole.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Avenir de la Charente-Inférieure des 28 août, 1, 4, 8 septembre, contient : *Les marins saintongeais. Louis Chadeau de La Clocheterie ;* — des 15, 19, 22, 25 septembre, 2 octobre : *Les femmes célèbres de la Saintonge. Hélène de Surgères*, demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis, par M. Louis Delavaud ; — des 18, 25 août, 1er et 15 septembre : *Monographie des communes de la Charente-Inférieure. Juicq*, par MM. Ferdinand Goulaud et Eugène Lemarié ; — 29 septembre : *Les Touches-de-Périgny*, où l'on voit Anne de La Madeleine de Ponthieu, dame du Breuil-*Normand* pour *Breuil-Marmaud* ; où l'on parle « dupouillé d'Alliot au moyen âge », parceque Gervais Alliot a imprimé un pouillé, en 1628, ce qui n'est plus tout à fait le moyen âge. L'auteur dit en outre que « l'étymologie de *Périgny* paraît provenir du mot latin *ignitus*, qui signifie : igné, incendié. Une tradition qui veut qu'un incendie ait détruit, au moyen âge, le village le plus proche de l'église, donne raison à cette assertion. » Si *Périgny* vient de *ignis*, *Pérignac* viendra de *aqua*. Et *Périgné*, d'où viendra-t-il ? Non,

Digitized by Google

les terminaisons en *ac*, *at*, sont les finales usitées dans la langue d'oc, et en *y*, *i*, *é* de la langue d'oil. On le verra aisément en consultant une carte ; et il ne sera pas même difficile de tracer leur ligne de démarcation : en deça presque tous les noms de lieux sont en *ac* ou *at*, au delà en *y*; — 4, 8, 11 décembre. *Physionomies charentaises*. Les poètes rochefortais : Henry Mériot, E, Jaquot, Georges Gourdon, Alfred Garceaud, Charles d'Estouteville de Valmont, E. Reigner, Pierre Chateaugay, (pseudonyme), Charles Delavaud, Barrière, Parat, Sers, Moufflet et M^lle^ Duplais.

Barbezilien du 20 octobre, à propos d'un projet de changement de noms des rues à Barbezieux, réclame contre le nom *Place du château*, « témoins muets mais sinistrement éloquents de l'horrible despotisme de Marguerite de La Rochefoucauld... Et la Grande rue ? que veut dire ce nom du moyen âge ? Biffons cela. Il faut qu'on sache qu'il n'y a de grand que le peuple souverain... Et Elie, surnommé Vinet à cause de sa passion pour le vin !... » Dans le n° du 27, on propose, cette fois sérieusement, l'érection d'un monument à Elie Vinet, né au village des Vinets en 1509, professeur au collège de Guienne, puis recteur, auteur de *L'antiquité de Saintes et de Barbezieux*, etc., une des rares célébrités de la Charente, région qui, d'après «une récente statistique du docteur Jacoby » est, « l'un des départements qui ont produit le moins de grands hommes. »

Bibliographie d'André du Laurens, premier médecin du roi Henri IV, chancelier de l'université de Montpellier, avec quelques remarques sur sa biographie, par le docteur Edouard Turner, qui cite de « Jacques Favreau, natif de Coignac, en Saintonge, » un sonnet mis en tête de l'*Histoire anatomique* d'André du Laurens, traduite par François Sizé et dédiée (Paris, 15 août 1610), par le traducteur qui « était de l'Angoumois, » à « monsieur Pasquier, sieur de Mainxe et de Dessé, conseiller du roy, et maistre des requestes ordinaires de son hostel, » qualifié à tort « gouverneur de nostre Engoulmois. » Nicolas Pasquier, oncle de Jacques Favreau, était seulement lieutenant général civil et criminel à Cognac. Voir pour Favereau, *Nicolas Pasquier*, par M. Louis Audiat (Paris, Didier, 1876, in-8°), p. 111, et pour François Sizé, curé de Gimeux, principal du collège d'Angoulême, page 185.

Bulletin de la société géologique de France, (3^e^ série, t. VII, p. 588, 1880) contient : *Profil du chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély* (entre Grandgent et Taillebourg), par M. H. Arnaud, qui décrit, dans les tranchées de Grandgent et de Taillebourg, une belle succession des assises crétacées de la région (carentonien et ligurien) qui se montrent là exceptionnellement fossilières.

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes, numéros des 24 septembre, 1^er^, 8 et 15 octobre, contient : *Notice*

Digitized by Google

historique sur la chapelle Sainte-Marguerite à La Rochelle, par M. l'abbé Braud, curé d'Escoyeux ; — du 26 novembre, *Les découvertes archéologiques du R. P. de La Croix, S. J.* où M. A. L. raconte les prodigieuses découvertes que fait en ce moment l'archéologue poitevin au village de Sanxay, canton de Lusignan (Vienne) ; temple de 76 mètres de façade, vaste balnéaire, théâtre, etc.; et afin de montrer qu'il possède véritablement le flair pour découvrir les ruines romaines, l'écrivain ajoute: « Un jour, à Saintes, on le conduisit dans le quartier Saint-Vivien, près du cimetière, et, en lui montrant les ruines dites de Saint-Saloine, on lui demanda s'il partageait l'opinion commune qui faisait de ces vestiges les substructions d'une église: « Jamais « ce n'a été une église, répondit le savant archéologue; fouillez « ce terrain, et vous trouverez là vos anciens thermes gallo-ro- « mains. » Voir sur les fouilles de Sanzay, *Courrier de la Vienne*, du 1er décembre.

Chronique des arts et de la curiosité, supplément à la *Gazette des beaux arts*, dans son numéro du 12 novembre, contient un article de M. Lafargue sur les *Peintures décoratives de M. Henry Daras, à Saint-François de Sales*, à Paris. M. Daras, on le sait, est né à Rochefort. Cette décoration intérieure de l'église a été faite entièrement aux frais de son curé, M. Van den Brule, membre de la société des archives. Les peintures occupent quatre compartiments formés par les voussures : deux à droite et à gauche, larges et cintrés ; deux en face en ogive et très étroits. Les sujets traités sont: *Heureux ceux qui ont cru sans avoir vu*; *le Golgotha*; *le retour des saintes femmes à Jérusalem*; *sainte Hélène et sainte Véronique*. Cette dernière peinture, exposée au salon dernier, est reproduite dans le *Catalogue illustré* de Dumas.

Correspondant du 10 octobre 1881, contient, page 98, du marquis de Lordat: *Un page de Louis XV*, Joseph-Marie, comte de Lordat, baron de Bram et des états de Languedoc, né en 1725, gouverneur de Brouage en 1762, etc., mort à Paris en 1765 ; — du 25 novembre, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, par M. R. Chantelauze, qui publie une lettre inédite de Guillaume de Montolieu, capitaine sur la galère patronne dans la flotte d'Emmanuel de Gondi, sur l'expédition de 1622 contre les Rochelais et sur les combats des 26, 27, 28 et 29 octobre livrés dans les eaux de l'île de Ré.

Ere nouvelle, de Cognac, numéro du 21 juillet, contient: *Duel entre La Châtaigneraie et de Jarnac*, reproduit par *Le progrès de la Charente-Inférieure* du 24 août ; — 9 et 20 octobre, *La céramique à Cognac*, par M. P.-B. B[arraud] ; — 24 novembre, de M. P., une notice historique sur *La chapelle de La Renorville*, dans la commune de Salles-d'Angles, fondée au commencement du XIIe siècle par Aymeri Taillefer, chevalier, fils du comte d'Angoulême, et le but d'un pélerinage pour les populations de la Saintonge, le 15 août de chaque année.

Digitized by Google

Gazette des beaux arts, du 1er décembre : *La céramique française, collection de M. Spitzer, terres emaillées de Bernard Palissy*, p. 487-496, par M. Edouard Garnier.

Indicateur de Cognac, du 28 août reproduit par *l'Ere nouvelle* du 1er septembre, publie : *Les incendies à Cognac*, où M. Jules Pellisson cite, d'après les registres paroissiaux de cette ville, l'incendie du 3 février 1681, puis celui de 1757 dans la maison du Portail, et celui du 9 octobre 1792, « qui dévora une partie des archives déposées dans les bureaux du directoire du district de Cognac, à l'ancien couvent des récollets servant aujourd'hui d'hôtel de ville ; » — du 8 décembre, discours de M. Jules Pellisson sur la tombe d'Evariste Ganivet, avocat à Cognac.

Intermédiaire des chercheurs, du 25 octobre, contient un article sur la comtesse Regnauld de Saint-Jean-d'Angély. *Le catalogue mensuel* de la librairie Menu, à Paris, du mois de juillet, offre le portrait de la comtesse Regnault de Saint-Jean-d'Angély, d'après Gérard; Bazin, s. l., 1853, in-folio, teinté. Prix : 3 fr. 50.

Journal de Marennes, du 14 juillet 1881, cite, relativement au dépôt d'un étalon envoyé par le roi à Saint-Aignan, trois actes en date des 17, 24 et 31 octobre 1700, reçus par Me Eustache Chasseriau, notaire à Montierneuf. Voir dans le tome VIII des *Archives*, p. 442 et suiv., les lettres patentes de Louis XIV pour la création à Meschers d'un marché par semaine et sept foires par an, et l'établissement à Rochefort de trois marchés de chevaux pour favoriser l'élevage de chevaux, et non pas, comme semble le dire l'article ci-dessus, pour aggraver les charges du pays.

Parlement illustré, 2e année, no du 29 mai 1881, contient *M. Barbedette (Pierre-Hippolyte), député de la Charente-Inférieure*, avec biographie et portrait ; et dans un autre numéro non daté, *M. Mestreau (Frédéric), député de la Charente-Inférieure*, avec biographie et portrait.

Polybiblion, novembre 1881, p. 440, publie de M. Tamizey de Larroque, une lettre du marquis de Naucaze, fils d'Antoine de Naucaze, seigneur dudit lieu, et de Jacquette de Bourdeille, dame de Montanceys, qui, âgé de 111 ans, écrit « sans lunettes », le 10 décembre 1707, à Louis XIV, pour lui souhaiter la bonne année.

Présent (Le) et l'avenir de la république française au double point de vue politique et religieux, par M. Eugène Reveillaud, (Montréal, L.-E. Rivard, 1880, in-8, 30 pages) avec portrait de l'auteur et une notice signée D. C., où l'on dit : « Né à Saint-Coutant-le-Grand, en Saintonge, le 30 janvier 1851, de parents catholiques romains, M. Eugène Reveillaud commença ses études au petit séminaire de Pons, dans la Charente-Inférieure. Sa pieuse mère le destinait à la prêtrise. Mais la vocation lui

Digitized by Google

manquait. Une nuit, il prit la fuite et se réfugia chez un oncle qui n'était pas clérical. Sa famille n'ayant pas de fortune, un vieux professeur de Paris, qui résidait dans le voisinage, offrit de lui donner des leçons, et en deux ans le mit en état de suivre les cours du lycée Charlemagne. Le jeune élève se distingua. Il obtint, chaque année, des prix au concours général. Au moment où il allait entrer à l'école normale supérieure, la guerre franco-allemande éclata. M. Reveillaud voulut s'engager; on refusa de le recevoir à cause de sa myopie. Déjà républicain sous l'empire, il apprit à parler dans les clubs. Rédacteur en chef d'une feuille libérale à Rochefort, il contribua grandement au succès du député, M. Méline. Celui-ci le prit pour secrétaire et l'emmena à Paris, où dans ses heures de loisirs, M. Reveillaud fit son droit. M. Jules Ferry, aujourd'hui premier ministre, le nomma rédacteur en chef d'un journal dans les Vosges. Plus tard, il dirigea l'*Avenir républicain* de Troyes, en Champagne. C'est là qu'il apprit à connaître le protestantisme. Présent un jour au culte de famille chez le pasteur, il fut frappé de la noble simplicité de nos rites... Il y a deux ans, en juillet 1878, M. Reveillaud éprouva, dans des circonstances extraordinaires, la puissance du Saint Esprit. Gagné de cœur à l'évangile, il s'est consacré, dès ce moment, à l'œuvre de l'évangélisation. Conférencier de grand talent, il va où on l'appelle, et la vérité qu'il annonce a produit des résultats remarquables. Il est aussi directeur du *Signal*, feuille hebdomadaire, politique et religieuse... »

Recueil de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure 2e série, tome I, 6e livraison, parue le 27 octobre, contient: *Procès-verbaux*, 241-247; *Les substructions gallo-romaines de la maison du Coteau, à Saintes (Charente-Inférieure)*, par M. André Lételié, avec trois plans, mémoire important dont l'auteur a donné le résumé et les conclusions dans le *Bulletin*, t III, p. 58, n° d'avril dernier; *Excursion archéologique du 19 mai 1881*, p. 279-294, par MM. H. de Tilly et Eut. Vallée, notes sur Tesson, Berneuil, Thenac, reproduction de la gravure sur les constructions romaines des arènes de Thenac et un travail qu'on trouvera plus complet dans le *Bulletin* de juillet dernier; *Varia*, pp. 294-303, avec un article, *Le capitole de Saintes*, où, ayant commencé par affirmer l'existence d'un capitole à Saintes et appelé barbare quiconque la nierait, on termine en disant: « Qui sait si la solution de ce problème historique ne se trouve pas à deux ou trois pieds sous terre ? » Voir plus haut *Variétés*, page 223.

Recueil des mémoires et documents de l'académie de la Val d'Isère, 3e volume, 7e livraison (1881), contient: *Liste des prêtres déportés du diocèse de Tarentaise*, et cite, parmi les déportés de l'île de Ré, Maxime Girard (16 mars 1799). « Trois autres prêtres firent partie de ce convoi: Pierre Rullier, François Cléaz, Gaspard Péronnier. Ils furent suivis de MM. Pierre-

Digitized by Google

Joseph Bal, Aimé Charrière, condamnés le 21 mars 1799, et de Martin Ulliel, François Charantier, curé de Montagny, et de son frère, curé de Longefoy. »

Revue de Bretagne et Vendée, numéro de septembre, contient : *Histoire généalogique de la maison de Surgères en Poitou*, de Louis Vialart, article de M. le chevalier de Fortins, où l'écrivain se demande quel est l'auteur de cette histoire. Est-ce François de Granges de Surgères, comme le prétendent Moréri et le P. Lelong, le baron de Wismes et Audé? La personnalité de Vialart est connue. Avant d'être prieur de Montournais, il était précepteur de Louis, fils du marquis de Puiguyon. Mais l'auteur cite quelques lettres et notes qui lui font dire que jusqu'à plus ample informé l'attribution du P. Lelong n'est pas exacte. Cette généalogie est bien l'œuvre de Louis Vialart, à qui François de Granges a pu fournir les documents.

Revue de l'histoire des religions, numéro de janvier-février 1881, article de M. Nicolas sur saint Agobard, évêque de Lyon, mort à Saintes.

Revue des bibliophiles, décembre 1880, contient de M. Jules Pellisson : *Dom Philippe-Michel Castaigne*, « fils de Philippe Castaigne, notaire royal et juge-sénéchal de l'abbaye de Bassac, et de Jacquette Tabuteau ». D'après une plaquette fort rare : *Famille Castaigne. Notes historiques et généalogiques* (Angoulême, Nadaud, 1866, in-8), « Philippe-Michel Castaigne naquit à Bassac, le 9 octobre 1737, entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, fut nommé successivement prieur des abbayes de Saint-Jouin-lès-Marnes en Poitou, de Brantôme en Périgord, et de La Chaise-Dieu en Auvergne, où il reçut le cardinal de Rohan, exilé dans cette abbaye, lors de l'affaire du collier. Il laissa son monastère, à l'époque de la révolution, se maria à Marie-Anne Lesuire, religieuse bénédictine de Saintes, et mourut professeur de rhétorique au collège de Saint-Jean-d'Angély..., le 23 janvier 1810 ; » — n°s de mai et juin 1881 : *Lettres pour servir à l'histoire du directoire*, de J.-B. Ruffier, vice-président du directoire du district de Barbezieux, par le même ; — n° de juillet : *Edouard Fournier et la revue de Barbezieux ; Un passeport genevois de 1743*, communiqués par le même ; — n° d'août p. 232, *Un oublié saintongeais, Pierre Cuppé, chanoine de Chancelade à Sablonceaux, prieur-curé de Bois*, par M. Louis Audiat ; — septembre, p. 269, *Petites curiosités de l'annonce sous le consulat*, par M. Jules Pellisson.

Revue des sociétés savantes des départements, (septième série, t. IV, 1881), contient, p. 34, de M. Hippeau, rapport sur la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, à la suite duquel un prix de mille francs a été décernée à la société, et que nous avons publié dans le *Bulletin*, t. II, n° 2, avril 1880, p. 57, reproduit en partie par l'*Indépendant* du 12 ; la *Charente-Inférieure* du 16 ; le *Progrès* du 2 décembre ; le

Digitized by Google

Courrier du 4 ; — *Henri de Rohan en Saintonge* (1611-1621), par M. Denys d'Aussy, p. 156, et p. 147, *La rivalité de l'élection en chef de Saintes et de l'élection particulière de Barbezieux*, par M. Jules Pellisson.

Revue historique et archéologique du Maine, t. IX, première livraison, contient : *Essai sur la fronde dans le Maine ; le siége du Mans en 1652*. Parmi les pièces justificatives on remarque : deux lettres de Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, au cardinal de Mazarin. Dans l'une (12 février 1652) il annonce au cardinal son arrivée à Gien, et le prévient des actes du duc de Beaufort ; dans l'autre, il parle de ses difficultés pour entrer dans la ville de Gien.

Rochefortais, des 22, 24, 26 septembre, contient les conférences faites les 20, 21, 22 et 24 septembre à Rochefort et à Tonnay-Charente sur l'amiral Renaudin, la sincérité républicaine, les temps héroïques de notre antiquité nationale par M. Théophore Budaille, ancien instituteur à Jazennes, Colombier, Jonzac, aujourd'hui professeur libre à Rochefort ; — n° du 26, 1re liste (et dernière) pour la souscription Renaudin : 3 fr. ; — des 24, 26, novembre, 3, 6, 19 décembre, conférence de M. Budaille, à Rochefort, sur le rôle de l'enseignement.

Souvenirs du règne de Louis XIV, par le comte de Cosnac, t. VIII (Paris, Renouard, 1882, in-8, 439 p.) Ce volume termine l'ouvrage qui devait primitivement comprendre le règne entier et qui par l'abondance des matières ne contiendra qu'un épisode, la fronde. L'ouvrage est important puisqu'il éclaire cette époque d'un jour plus complet, et rectifie les assertions ou les appréciations des écrivains antérieurs, important pour notre région, Saintes, Brouage, Royan, d'après des pièces officielles et aussi d'après le *Journal* de Samuel Robert (IV, 371-373) dont M. le baron de La Morinerie prépare la publication pour un des volumes de la société.

Voyage de monsieur Courtois en Périgord, avec un avant-propos et des notes par Ferd. Villepelet. (Paris, Rouveyre ; Sauveterre, imp. Chollet, 1878, in-16, VI-79 p.). Courtois, procureur au parlement de Paris, accompagnait (1762) la comtesse de Béarn, Angélique-Gabrielle de Sufferte-Joumard des Achards, dans un voyage en Périgord, à l'occasion d'un procès où les familles de Villars et de Ségur se disputaient la propriété du château de Montaigne. Il décrit Châtellerault, Poitiers, Ruffec, Angoulême, Barbezieux, « renommée pour la beauté de son sexe. Nous ne vîmes aucune dame jolie ; elles étoient toutes dans Mlle ... Je vis le seigneur Banchereau, occupé à donner des consultations, » probablement, suivant une note de M. Jules Pellisson, Pierre Banchereau, avocat au parlement, dont la famille était propriétaire à Breuillac, commune de Reignac.

« Je ne mangeai guère à Monlieu... » etc.

Digitized by Google

Une note de l'éditeur nous apprend que le château de Malle, à 1 kil. de la Garonne, entre Preignac et Langon, fut construit avec « le reste des pierres de Taillebourg que le duc d'Epernon avait fait venir par la Charente et la Garonne, à Cadillac, et dont il n'avait pas eu besoin pour achever ce même château de Cadillac. » Et page 76, je lis : « Au commencement du XVI[e] siècle, la peste exerça ses ravages dans la partie du duché d'Albret, qui comprenait Monségur et les communes voisines. Les terres étant demeurées incultes faute de bras, Henri d'Albret fit venir, en 1527, pour les repeupler, des cultivateurs de la Saintonge, de l'Angoumois et de l'Anjou. (1) Nos Gascons, à qui les nouveaux venus parurent étrangers par leur costume et leur langage, les appelèrent Gavaches, de l'espagnol *Gabacho*, terme de mépris employé envers les personnes mal vêtues. (2) Delà la dénomination de Gavacherie, sous laquelle est connue cette partie de l'arrondissement de La Réole. Les habitants parlent encore, de nos jours, le langage *marolin*, dérivé du patois saintongeais. »

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 1, t. I, p. 13, 26. *Le peintre Bragny.* — On a demandé des détails sur ce peintre « saintongeais », et on n'a cité de lui que quelques tableaux. Les minutes de Maréchal et de Gillet, conservées dans l'étude de M. Julien-Laferrière, notaire à Saintes, nous ont donné son contrat de mariage et son testament. Le 17 août 1644, Jean Bragny épousa Marie Tabois, fille de Denis Tabois, marchand, et de Judith Desnoyer. Il se dit fils de feu Antoine, écuyer, et d'Anne de Voulgais. Pour se marier, un acte de notoriété lui fut sans doute nécessaire : car au contrat de mariage est annexé un acte du 2 juillet 1644, dont voici un extrait : « Pierre Le Cartier, escuyer, damoiselle Catherine de Braigny, à présant sa femme, auparavant veuve de Claude de Simon, écuyer, gentilhomme du duc Charles, demeurant à Paris, rue Grenier Saint-Lazare, parroisse Saint-Nicolas-des-Champs, ladicte damoiselle Catherine de Braigny, native du

(1) « Les archives ou chroniques de Bayonne portent, à l'année 1536, « qu'Henri » d'Albret fit venir de Saintonge des paysans pour introduire dans le Béarn la » culture du maïs, connu en Europe depuis 1204. » Cette année 1204 nous reporte à l'établissement de l'empire latin de Constantinople, et à une tradition d'après laquelle le maïs aurait été rapporté par les Croisés. Il faut que le mouvement de cette graminée, d'orient en occident, ait continué pendant longtemps, puisqu'elle n'est guère désignée dans le midi que sous le nom de blé de Turquie. » *Congrès international des sciences ethnographiques*, n° 5, p. 223.

(2) Le mot *gavache* est fort usité dans tout le centre de la France pour dire une personne sans cœur, sans ordre, sans soins. Voir ***Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert.**

Digitized by Google

village de Nauroy, entre Mircour et La Mothe, pays de Loraine, fille de deffunt Anthoine de Braigny, vivant écuyer, demeurant audit Nauroy, et damoiselle Anne Voulgé sa femme, ses père et mère; Jean Bertrand, maistre tailleur d'habits, à Paris, y demeurant, dans la cour de Saint-Esloy, près et devant le pallais, natif de Bourgmon, en Lorraine, proche le susdit Lamothe; Jean Viart, aussy tailleur d'habits.... et Clere Pascot, sa femme... et Marin Bruslé, maistre peintre à Paris, demeurant en ladicte rue Grenier Saint-Lazare... lesquels comparant ont dit, déclaré, juré et affirmé en leur conscience, que Jean de Braigny est natif dudit village de Nauroy... » Le 6 octobre 1681, Jean Braigny fait son testament, donne l'usufruit de ses biens sis tant en Saintonge qu'en Lorraine à sa femme, et institue Eustelle, Marie, Catherine, ses filles, légataires universelles. Une de ses filles, Angélique, mariée à N. Péraud, marchand, était morte. Il mourut le 19 ou le 20 octobre de la même année. Le 29 octobre, sa veuve fit faire inventaire ; on y rencontre un assez grand nombre de tableaux religieux, dont l'un représentant le crucifix, et un autre représentant la vierge, le premier appartenant à Mlle de Jauvelles et l'autre à M. Laroche, chanoine, et d'autres appartenant à M. Dussaud, « prieur de Roinet, » au sieur Hommeau, marchand, et à divers particuliers.

Le 30 avril 1663, Jacques Mercier d'Hautefay avait loué à Bragny 3 chambres dans une maison proche la porte Evêque pour 66 livres par an. Avec un contrat d'apprentissage de 1657, passé entre J. Bragny et Adrien Julien, peintre, demeurant à Niort, lequel met son fils Jacques chez Bragny, pour 3 ans, à 200 livres par an pour apprendre le métier de peintre, ce sont les seuls renseignements que nous ayions rencontrés sur cet artiste. CH. D.

—

N° 43, t. I, p. 221, 229. *Deux parrains et une marraine pour un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille.* — L'usage de donner à un garçon deux parrains et une marraine, à une fille deux marraines et un parrain, est fort ancien, et n'est pas particulier au bas Poitou. Primitivement, et le concile de Metz (888) en faisait une loi, il n'y avait qu'une personne pour tenir un enfant sur les fonts. Hugues de Saint-Victor et saint Antonin constatent déjà l'usage de prendre deux ou trois parrains. Eudes de Sully, évêque de Paris, tolère trois parrains au plus. Les conciles des XIIIe et XIVe siècles admettent la plupart deux parrains et une marraine pour un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille. Ce nombre ternaire, constitué sans doute en l'honneur de la sainte Trinité, devint tout à fait générale au XVe siècle et dura jusqu'au concile de Trente. C'est ce que raconte M. l'abbé Jules Corblet dans sa brochure *Parrains et marraines* (Paris, Baur, 1881, in-8°, 49 p.,) extraite de l'*Art chrétien*, à qui nous empruntons cette réponse.

—

N° 59, t. I, p. 268, 358. *La maison d'Alain.* — Voici quatre

Digitized by Google

confrontations qui aideront à reconnaître la position de la maison de notre historien : 1617, 19 mai. Pierre de Lignières, écuyer, sieur de Penhac (ou Ponthac), mari de Rachel Gabard, demeurant en la paroisse de Couls, châtellenie de Montandre, donne en échange de terres, situées en cette paroisse, à Elie Piaud, marchand, demeurant à Saintes, la quatrième partie d'une maison tubline, située près le port Chapitre et confrontant du bout de la rue qui va de la place de Saint-Pierre audit port, d'un côté à une autre rue par laquelle on va et vient à la dite rue au puits appelé la Limousine, et vis-à-vis les écuries et maison de la chanterie, et d'autre bout à la maison de François Couldreau, et d'autre côté à la basse-cour de la maison des héritiers de Nicolas Allain, qui sert actuellement de conciergerie et prisons « de cette ville »; maison indivise entre Pierre Bertaud, notaire royal, possesseur d'une moitié, et Isaac de Lignières, écuyer, sieur de Penhac, frère de Pierre, possesseur de l'autre quart. (*Minutes de Sanson, étude de M. Julien-Laferrière*). La même année, Esther Alain, fille de Nicolas, donne procuration pour enchérir, par devant le parlement, la maison de son père, située au coin de la rue « par laquelle on va et vient de la porte des ponts au palais », paroisse Saint-Pierre. Comment concilier ces deux documents? Voici les confrontations de la maison de François Couldreau, qui donnent en même temps la situation du puits de la Limousine. Le 24 mars 1625, Jean Gourdon, avocat, parlant à Pierre Gombaud, sieur de Faussac, assesseur criminel et premier conseiller au présidial de Saintes, procureur des récollets, lui dit qu'ayant été averti de la vente faite par François Couldreau aux R. P. récollets, d'une maison sise devant le puits de la Limousine, de deux côtés et d'un bout confrontant à l'église, jardin et bâtiments des dits pères, et d'autre bout à la rue où est le puits, il s'oppose à la délivrance du prix (*Minutes de Sanson*). D'autre part, on trouve une maison appartenant à Guillaume Duval, seigneur de La Morinerie, en 1674, confrontant au midi à la place Saint-Pierre et rue qui va de cette place au port Chapitre, d'autre bout vers le nord à la cour des écuries de la maison de la chanterie... au couchant à la petite maison du corps de logis de ladite chanterie (*Minutes de Gillet, même étude*). CH. D.

—

N° 82, t. I, p. 365, et t. II, p. 134. *La captivité de Barère à Oleron et Saintes.*, — Le *Bulletin* de la société des archives s'est déjà occupé plusieurs fois de la captivité de Barère à Saintes. A défaut de sources locales, il faut recourir, pour avoir des détails authentiques à une publication assez rare, les *Mémoires* de Barère. Nous avons copié dans le III^e^ volume de ces *Mémoires*, publiés en 1843, ce qui concerne le séjour de Barère dans la Charente-Inférieure :

Après avoir dit qu'il s'était arrêté dans « une méchante petite ville qui est à deux ou trois lieues de Niort, » il raconte qu'on évita de le faire relayer à la poste de Niort

Digitized by Google

pour éviter les insultes. Il s'arrêta dans un bourg quelque temps avant d'arriver à La Rochelle. On sortait de vêpres, c'était pendant les fêtes de pâques, la multitude s'attroupa autour d'eux. Cet attroupement n'avait d'autre caractère qu'un empressement curieux. Un vieillard nommé Legendre le remercia d'avoir empêché qu'on n'appelât aux armées les jeunes gens de seize ans. « Vous avez sauvé mon fils, lui dit-il. Il n'avait alors que seize ans; il était seul de cet âge dans cette commune. Aussi, vous ne voyez dans cette foule immense que des femmes et des vieillards; tous les jeunes gens ont péri dans cette malheureuse guerre de la Vendée. »

A La Rochelle, Barère eut deux jours de tranquillité. Mais à Oleron, il menait, ainsi que ses collègues, dont il fut bientôt séparé, une vie misérable. Un garde-magasin lui fit pourtant prêter par un jeune officier nomme Collin quelques volumes d'Young. Un marin, né comme lui à Auch, lui apporta en secret du pain pour augmenter son frugal repas et fit parvenir ses lettres à son frère et à son cousin, qui était alors lieutenant de vaisseau à Rochefort.

« M. le commandant Walsh, dit Barère, p. 36, vint dans les premiers jours de prairial m'annoncer qu'un huissier de Saintes et quatre gendarmes viennent d'arriver de Marennes pour me transporter dans les prisons de Saintes. A travers une mer très houleuse, nous arrivâmes à la grand'terre, après une heure de navigation très pénible. Mais mon cœur était calme et mes gardiens ne purent s'empêcher de me témoigner quelque intérêt. Arrivé à l'autre bord, je fus obligé de faire une ou deux lieues à pied au milieu de gendarmes jusqu'à la ville de Marennes.

Dès cinq heures du matin, je partis. J'arrivai le soir à Saintes où je fus de nouveau l'objet de la curiosité publique; enfin j'entrai sous le vestibule obscur de l'ancienne abbaye située dans le faubourg de Saintes, et qui avait été changée en prison. Je fus conduit dans la chambre du geôlier, appelé M. Fedy, homme excellent, plein d'intérêt pour les malheureux, et qui me plaça sous sa responsabilité personnelle dans une grande chambre à trois lits, où habitaient sa femme et trois enfants en bas âge. Je prenais mes repas avec lui. Je ne saurais donner assez d'éloges à la conduite honnête, modérée et pleine d'intérêt de ce bon concierge. Je lui remis en dépôt le peu d'effets que j'avais, ma montre, un peu d'argenterie, une boîte d'or, du linge et des habits.

» Les royalistes m'envoyaient les journaux de Perlet, qui ne rêvait que supplices et vengeances. Je les lisais et je les renvoyais prudemment; cela parut désappointer ces messieurs; ils placèrent alors à la porte de ma chambre le fils d'un huissier de Saintes, âgé de dix-neuf ans, qui avait une assez jolie voix, mais qui l'employait à me chanter pendant une heure tous les matins le *Réveil du peuple*, déclamé plutôt que chanté avec une violence et une fureur enthousiastes. Il se lassa de chanter son *Réveil* et je

Digitized by Google

commençais de prendre un peu de calme, lorsque les officiers municipaux vinrent me signifier que répondant de moi, ils ne pouvaient plus me permettre de me promener ni dans le jardin de la prison, ni dans un long dortoir de cet ancien couvent, dont l'extrémité donnait sur les belles campagnes de la Saintonge.

» Je priai le concierge de parler en ma faveur aux officiers municipaux les plus capables de concilier mon désir avec leur responsabilité. Il en trouva deux extrêmement honnêtes et qui consentirent à quitter leurs travaux, leur commerce, pour venir m'accompagner eux-mêmes pendant ma courte promenade dans le dortoir de la prison. Ma santé déjà si fort altérée par le régime de l'île d'Oleron se rétablit un peu. »

Barère vit quelque temps après arriver à Saintes son frère Jean-Pierre. Deux « agents anglais » dînaient avec lui « dans la grande auberge » où il y avait une table d'hôte bien nombreuse. » L'un d'eux était professeur d'anglais « à l'école de marine de Rochefort. » Ils parlaient de Barère en termes menaçants. A la fin, la patience échappa à son frère, qui, pour leur imposer silence, les accusa d'être des agents anglais. Le procureur général du district les engagea « à ne pas venir porter la diffamation et aigrir les accusations dans un pays tranquille. »

« Il y avait aussi, ajoutent les *Mémoires* (p. 43), dans l'administration du district, un excellent homme nommé Eutrope Vanderkand, descendant d'une famille hollandaise réfugiée, et depuis longtemps établie dans un bourg près Saintes. Cette famille de Vanderkand était toute patriote. L'un des frères, l'aîné de la famille, était un ancien professeur de belles-lettres, très instruit et digne, par ses connaissances comme par son courage patriotique, d'être un citoyen d'Athènes ou de Rome. Les deux frères demandèrent à me visiter; l'aîné demeurait dans les dépandances de l'abbaye convertie en prison. Je reçus d'eux toutes les consolations dont un patriote malheureux peut avoir besoin. Ils m'offrirent de l'argent, des vêtements, des secours de tout genre. Ils me prêtèrent une collection du *Moniteur* qui me servit à rendre compte à mes commettants de ma conduite.

« Il y avait longtemps que j'avais demandé aux commissaires de la Convention d'envoyer au tribunal criminel de Saintes mon acte d'accusation. Jamais les commissaires ne me répondirent. Je m'adressai au président du tribunal criminel qui avait été mon collègue à l'assemblée constituante (M. Lemercier). Il fut froid, indifférent à ma situation, et ne me fit rien répondre».

Apprenant qu'il était condamné à la déportation, son cousin Hector, inspecteur de la marine, un négociant et un jeune homme de vingt ans appelé F... vinrent de Bordeaux pour préparer son évasion. Mais Barère refusa de partir tant que le mandat des Conventionnels ne serait pas terminé.

« Mon cousin Hector, dit-il (p. 48), revint à la charge, m'apportant sous sa redingote une échelle de corde pour m'échapper

Digitized by Google

par-dessus les murs du jardin ou par l'extrémité du dortoir dont j'ai parlé; mais le jardin était éloigné et le dortoir était fermé; j'ajournai ma fuite à la nuit du 4, et les MM. Vanderkand, ces amis fidèles, préparèrent avec autant d'habileté que de secret, ma sortie par le clocher et par le jardin du couvent qui se trouvait devant les habitations. M. Vanderkand, l'aîné, vint me prévenir à huit heures de me tenir prêt à sortir à dix heures et demie à un signal donné pendant que la femme du concierge me croirait couché. Pendant ce temps, M. Vanderkand cadet, administrateur du district, avait loué quelques uns de ces bateaux pêcheurs qui sont sur la Charente, en face du village de Colcourri où habitait sa famille. Vers onze heures, j'entendis le signal donné par un brave homme que je ne puis nommer, mais dont le nom est écrit dans mon cœur. Je le suivis et j'arrivai dans le jardin. M. Vanderkand aîné vint m'ouvrir une porte qui donne sur la campagne. M. Vanderkand et mon cousin Hector me prirent avec eux et nous traversâmes rapidement la vaste prairie qui joint la ville à la Charente. M. Vanderkand cadet, déguisé en batelier, m'embrassa et me conduisit sur son bateau... je l'embrassai de nouveau et nous montâmes à cheval. Nous traversâmes pendant la nuit cette partie de la Saintonge qui mène dans les défilés de Jonzac, et ensuite dans les bois et les landes qui avoisinent la ville de Montendre ».

Après s'être caché quinze jours dans un château voisin de Pons, qui appartenait à M^me^ de Campistron et dont un cousin de Vanderkand était fermier, Barère se dirigea vers Bordeaux où il parvint sain et sauf.

Son récit nous a paru intéressant; c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à lui faire de larges emprunts. Nous n'avons malheureusement rien trouvé sur le séjour de Barère dans les dépêches adressées aux agents de la marine à Rochefort (Bibliothèque de la Marine).

L. Delavaud.

—

N° 178, t. III, p. 111 et 169. *Origine du proverbe* : « *Prendre sans moufles comme La Rochelle.* » — On croit voir là une allusion au grand siège de 1628; c'est une erreur. On lit dans Massiou : *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, p. 273, t. IV : «.... On fit venir au camp soixante pièces d'artillerie (pour le siège de 1573), parmi lesquelles se trouvaient deux canons remarquables par la force de leur calibre. L'un, appelé *la Fresaie*, imprimait la terreur par le bruit seul de son explosion, semblable à l'éclat du tonnerre. L'autre vomissait la mort par deux bouches à la fois : on l'appelait *Mitaine*, ce qui fit dire aux soldats papistes qu'on ne prendrait pas La Rochelle *sans Mitaine*, par allusion à la force de cette place et aux périls qu'il faudrait braver pour s'en emparer. »

Ainsi « prendre sans moufles comme La Rochelle » serait absolument même chose que de dire : « prendre sans mitaine. »

Digitized by Google

Et cette dernière expression serait la plus vraisemblable, bien que l'une et l'autre se valent. Cependant moufle, d'origine celtique, signifiant une sorte de gants fourrés, serait plus vieux et moins usité que mitaine ; (Nap. Landais, *Dictionn* ; *art.* MOUFLE) ; et on ne trouve pas trace qu'il ait servi dans le sens du proverbe rochelais cité par Tallemant des Réaux. Tandis qu'il en est autrement de mitaine, d'origine également celtique, qui désigne aussi un gros gant où la main entre tout entière sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, et dont on a fait les proverbes suivants : *Cela ne se prend pas sans mitaines* ; — *On ne peut y toucher ou y aller qu'avec des mitaines.* (*Ibid.*, art. MITAINE. — Voir aussi Bescherelle, *Dictionn.*). Les gens de la campagne disent encore : *Je prends mes mitaines.*

D'où il faut inférer que le jeu de mot fait à cette occasion pour les « papistes » en donnant au plus formidable de leurs canons le nom de *mitaine*, et en disant ensuite « qu'on ne prendrait pas La Rochelle sans mitaine » serait plus rationnel et plus conforme à l'histoire. A. L.

—

N° 184, t. III, p. 111. *Lettre du chevalier de Piis.* — On a demandé les mémoires et des lettres de Pierre-Antoine-Augustin, chevalier de Piis, né à Paris en 1755, où il est mort en 1832, et ayant habité longtemps la Saintonge. Voici de lui une lettre adressée « à monsieur, monsieur le comte Pierre de Bremond d'Ars, en son hôtel, rue des Jacobins, à Saintes, département de la Charente-Inférieure, de Paris, ce 16 février 1830.

» Si je ne vous ai pas répondu plutôt, mon très cher ami, c'est que je voulois ne pas vous inquiéter sur ma santé, en employant une main étrangère, ce qui n'est que trop commun aujourd'hui où on n'écrit plus comme il y a 52 ans, d'abondance de cœur, et où les scribes sont en grand nombre. Je suis toujours un peu fâché contre votre chère sœur (ou contre la poste): car je l'avais bien priée de me donner l'état de situation de toute la famille Bremond, et j'allais adresser la même supplique à madame de Thamaing (1), quand le cher Théophile (2) est venu me tirer de peine à cet égard pendant l'éclair de sa visite. Votre lettre, mon très cher ami, m'a fait autant de peine que de plaisir : car à travers le réveil de vos tendres souvenirs, j'ai vu avec douleur que vos justes chagrins avoient encore besoin du secours du temps pour s'alléger. Je vois que la ville et la campagne ont perdu tout charme pour vous ; mais j'espère que le retour de la belle saison, qui influence les personnes les plus

(1) Henriette de Mânes, mariée au chevalier Jérôme de Thamaing de Laurière, chevalier de Saint-Louis. Par sa mère, Marie-Claire de Bremond, elle était cousine germaine du comte Pierre de Bremond d'Ars, et mourut à Angoulême, sans postérité, vers 1839.

(2) Théophile-Charles de Bremond d'Ars, général de cavalerie, décédé à Saintes, en 1875, était le second fils de Pierre de Bremond.

Digitized by Google

affligées, vous produira quelque consolation. Vous avez aussi à coup sûr deux grands motifs pour supporter la vie. C'est avant tout la résignation aux décrets de la Providence, et en second lieu l'intérêt que vous portez à votre nombreuse postérité, sur laquelle le ciel me paraît avoir répandu quelques faveurs, puisque tous les individus qui la composent ont ou des propriétés ou des emplois. Pour ne pas l'oublier dans le courant de mon épître, j'espère bien que le cher Théophile me fera l'amitié, en repassant par Paris, de déjeûner à la fourchette avec moi; car j'habite mon ancien quartier, et quoique 52 ans ayent éteint bien des marmites éternelles, l'ancien four de Le Sage est toujours rue de La Harpe, et il a ma pratique pour des pâtés plus grands que ceux qu'il me vendait quand j'étudiais à Harcourt. Vous avez la bonté, très cher ami, de me parler de M^me^ Regnard, ma fille adoptive. Si la tendresse d'un excellent époux et de sept enfants bien constitués, fait, à Bourges comme partout, la félicité d'une mère, personne n'est plus heureux qu'elle. M. Regnard, toujours sous-intendant militaire, a promesse de quelque avancement; mais le moment est si mobile que je n'ose me flatter de les voir tous venir à Paris, comme ils y viendraient si on lui tenait parole. Quant à moi, très cher ami, je vis dans une médiocrité qui n'est pas *dorée* comme celle d'Horace; mais enfin j'ai *victum et vestitum*. Si Louis XVIII eût vécu, j'aurais eu une pension proportionnée à mes services civils: car il voulait même qu'on me confiât une nouvelle place moins pénible (1) ; mais le ministre Corvetto (Génois) a été plus maître que lui, et sa volonté a été plus forte que la volonté royale. Je n'ai eu que 2350 francs de retraite et ma croix. Que j'ai pensé de fois, depuis la fixation de mon sort, à feu le chevalier de Bremond, votre oncle (2), dont la pension militaire n'était pas à beaucoup près si forte; mais à cette époque, l'argent valait deux fois ce qu'il vaut par le temps qui court.

Quand vous verrez votre cher Jules (3), comme (avec le hussard Théophile) c'est, j'imagine, le seul de vos enfants chéris qui puisse se souvenir de moi, dites lui que je lui ferai copier (exprès pour lui) une romance qui datte (*sic*) de 1815 et qui a pour titre l'origine du mot: *Casser les vitres*. Il y prendra quelque plaisir, j'espère, et pourra en tirer le sujet d'un dessin. J'ai mis la scène à Chambord où François I^er^, trahi par la belle Diane de Poitiers et par Bonnivet, se retire avec ses pages : Jarnac, La Rochefoucauld et Bremond d'Ars. Je remettrai la susditte romance à M. Théophile.

---

(1) Antoine de Piis avait été secrétaire général de la préfecture de police.

(2) Pierre-René de Bremond, chevalier d'Orlac, retiré du service militaire avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie, après s'être distingué aux batailles de Parme, Guastalla, Fontenoy, Rocoux, Rosbakc, et à la retraite de Prague. Il mourut à Saintes en 1780.

(3) Jules-Alexis, décédé à Saintes, en 1838. Par ses goûts artistiques et littéraires, il s'était attiré l'affectueuse prédilection du chevalier de Piis.

Digitized by Google

Vous imaginez bien, très cher ami, que je chante peu et très-peu, à mon âge. Je compose parfois des vers plus dignes de votre attention. Puissiez-vous être convaincu par l'envoi ci-joint, que je ne grossirai pourtant point, de peur d'augmenter *les bénéfices de la poste*. Ne croyez pourtant pas que je soye de ceux qui votent le refus des impôts.... Je me rappelle le mot de l'évangile : *Redde Cæsari quæ sunt Cæsaris*... Mais en m'écrivant à l'avance quand vous entreverrez le voyage à Paris de quelqu'un de vos parents ou amis, je leur remettrai un petit lot de mes productions depuis la Restauration.

Adieu, très cher ami, je vous embrasse ainsi que votre chère sœur (1) et tout ce qui vous est cher, avec le même sentiment qui m'animait dans ma jeunesse. J'ai été bien souffrant encore par le froid qui a régné dans la capitale ; mais quand il gèlerait encore davantage, arrangeons nous pour que notre encre ne gèle plus. J'attends des nouvelles de M^me^ de Bremond, de Limoges (2).

Vale et ama. De Piis. »

—

N° 188, p. 175. *Dossier concernant la seigneurie de Barbezieux*. — Ce dossier, contenant des pièces, peu importantes du reste, a été acquis par M. Abel Sazerac de Forge, secrétaire de la société archéologique de la Charente, à Angoulême.

—

N° 189, t. III, p. 175 et 203. La plupart des bibliographes se sont plu à attribuer à Plancher-Valcour la paternité du livre *Le petit neveu de Boccace*. Parmi eux, Quérard, *France littéraire*, Monselet, *Oubliés et dédaignés*, Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, et Gay, dans sa *Bibliographie des ouvrages sur l'amour*, désignent Willemain d'Abancourt et Plancher-Valcour. Ce fut dans le n° du 15 juin 1862 du *Bulletin du bouquiniste* que Eusèbe Castaigne émit la prétention que les initiales Pl. D. étaient celles de M. Pluchon-Destouches, lieutenant criminel du bailliage de Cognac, et depuis sous la révolution, président du tribunal de Barbezieux. Je n'ai pas sous les yeux l'article de Castaigne, et ne puis certifier que son dire est appuyé par des documents irréfutables. Quoiqu'il en soit, *Le petit neveu de Boccace* est un volume recherché de nos jours ; il a eu plusieurs éditions qui se vendent un prix assez élevé (Amsterdam (Paris), 1777, 1787 ; Avignon, 1781 ; Genève, 1796, 3 part. in-8).

Pol Le Chalut.

---

(1) Madame Sophie de Bremond d'Ars, chanoinesse du chapitre royal de Saint-Louis de Metz, morte à Saintes en 1833. Elle avait été enfermée à Brouage, sous la terreur.

(2) Angélique de La Loüe, dame du Masgelier en la Marche du Limousin, veuve depuis 1816, de son cousin germain, le chevalier de Bremond. Elle est morte au Grand-Bourg de Salagnac (Creuse), en 1847.

Digitized by Google

N° 203, t. III, p. 207. *Louis Mesnage, assesseur civil et criminel à Cognac, et sa famille.* — Je ne sais d'où venaient les Mesnage. Peut-être étaient-ils originaires du midi. Le premier de cette famille dont la présence à Cognac soit constatée, Louis Mesnage, docteur en médecine, époux de Louise Vitet, que je trouve mentionné sur le registre de Saint-Léger, dès le 10 avril 1622, était docteur de l'université de Montpellier, ainsi que l'établissent ses lettres de réception, enregistrées le 23 janvier 1623 sur le livre des apothicaires de Cognac (*Archives*, t. IV, p. 214). Si les registres de la faculté de Montpellier ont été conservés, on y trouverait peut-être des indications sur son lieu d'origine. Il fut maire de Cognac en 1648 et 1656 et eut de nombreux enfants de son mariage avec Louise Vitet: Pierre, baptisé le 12 novembre 1623, parrain, Pierre Mesnage; Françoise, baptisée le 9 février 1625; Louise, baptisée le 6 juillet 1629, marraine, Louise Mesnage, femme de Mathurin Mersier, marchand, du bourg de Bennay? Jean, baptisé le 12 septembre 1630; Elisabeth, baptisée le 30 novembre 1634, parrain, Arnaud Vitet, procureur à Cognac, marraine, Elisabeth Philippier, femme de Louis Civadier; Louis, baptisé le 15 juillet 1636; Louis-Cléophas, baptisé le 30 avril 1643; Marie, baptisée le 31 août 1644, parrain, Jacques Jarretaud, apothicaire; Luc, dont l'acte de baptême ne figure pas sur le relevé fait par Emile Albert, des registres de Saint-Léger, d'où sont tirés les éléments de cette note, et très probablement aussi autre Louis, médecin, époux de Marie Guérin. Le 13 novembre 1646, baptême de Louise, fille de noble homme Jean Delvolve, docteur en médecine et de Françoise Mesnage, parrain, Jean Delvolve, apothicaire; marraine, Louise Vitet; 10 août 1653, baptême de Jean, fils des mêmes; le père est qualifié échevin; 24 septembre 1654, baptême de Jean, fils des mêmes, Jean Saulnier, écuyer, sieur du Coureau, parrain; Marie Guérin, femme de Louis Mesnage, docteur en médecine, marraine; 16 juillet 1656, baptême de Jean, fils des mêmes; Jean Bernard, avocat du roi et échevin de Cognac, parrain; Elisabeth Vitet, marraine; 25 septembre 1657, baptême de Louis, fils des mêmes, Louis et Louise Delvolve, parrain et marraine; 27 octobre 1661, baptême de Louis Mesnage, âgé d'un an et quatorze jours, fils de Louis Mesnage et de Marie Guérin; parrain, Louis Mesnage, docteur en médecine; 28 octobre 1661, baptême de François-Joseph, fils de Jean Delvolve, écuyer, et de Françoise Mesnage, Louis et Louise Delvolve, parrain et marraine; 8 octobre 1662, baptême de Nicolas Mesnage, fils de Louis Mesnage, écuyer, et de Marie Guérin, parrain, Nicolas Guérin, lieutenant particulier et assesseur criminel à Cognac, marraine, Françoise Mesnage; 21 janvier 1664, baptême de Marie, fille des mêmes; parrain, Nicolas Guérin, sieur de La Francherie, marraine, Marie Mesnage; 2 juillet 1664,

Digitized by Google

mariage de Luc Mesnage, écuyer, et de Rose Cottard, en présence de Louis Mesnage, docteur en médecine, Pierre Cottard, sieur de Boisrond et autres; 19 juillet 1664, baptême de Marie-Anne, fille de Jean Delvolve et de Françoise Mesnage, parrain, François Fœdis, marraine, Marie Mesnage; 28 février 1665, baptême de Anne, fille de Louis Mesnage, avocat en parlement, et de Marie Guérin, parrain, Michel Berjonneau, sieur de La Brousse, lieutenant général à Cognac, marraine, Anne Dexmier; 10 juillet 1666, baptême de Louise-Charlotte, fille de Jean Delvolve et de Françoise Mesnage; parrain, Louis Mesnage, docteur en médecine, marraine, haute et puissante dame Louise de l'Aubespine, dame de Fontaine; 18 décembre 1666, baptême de Luc-Cléophas, fils de Louis Mesnage, conseiller assesseur criminel au siège de Cognac, et de Marie Guérin; parrain, Luc Mesnage; marraine, Isabelle Guérin; Nicolas Guérin signe : « grand'père; » 12 décembre 1667, baptême de Marie, fille de François Guérin, avocat en parlement, et de Marie Mesnage: parrain, Nicolas Guérin, lieutenant particulier; marraine, Marie Guérin, femme de Louis Mesnage, médecin; 26 janvier 1668, baptême de Louis, fils de Louis Mesnage et de Marie Guérin; parrain, Louis Delvolve, fils de Jean, médecin; marraine, Anne Guérin, fille de Nicolas, lieutenant particulier; 27 novembre 1668, baptême de Jeanne, fille de Jean Delvolve et de Françoise Mesnage; 12 février 1669, baptême de Marie, fille de François Guérin, avocat en parlement, et de Marie Mesnage; parrain, Louis Mesnage, médecin, marraine, Marie Guérin, femme de Louis Mesnage, assesseur civil et criminel; 2 février 1670, baptême de Françoise, fille de Luc Mesnage, sieur de Lisle et de Rose Cottard; parrain, Pierre Cottard, sieur de Boisrond, greffier en la maréchaussée de Saintonge, marraine, Françoise Mesnage, femme de Jean Delvolve; 23 mars 1670, baptême d'Elisabeth, fille de François Guérin, avocat en parlement, et de Marie Mesnage, Luc Mesnage, parrain; 22 avril 1670, baptême d'André, fils de Jean Delvolve et de Françoise Mesnage, parrain et marraine, Jean et Louise Delvolve, frère et sœur; 10 février 1671, mariage de Jacques Perrin, jeune, marchand, et d'Elisabeth Guérin, auquel assistent Nicolas Guérin, lieutenant particulier, père de l'épouse, François Guérin, avocat en parlement, son frère, Marie Guérin, femme de Louis Mesnage, médecin, et autre Marie Guérin, femme d'autre Louis Mesnage, assesseur civil et criminel; 9 mars 1671, baptême de Marie, fille de Louis Mesnage, assesseur et de Marie Guérin, née le 22 mars 1669, parrain et marraine, Nicolas et Marie Mesnage; 14 juillet 1671, mortuaire de Cléophas, fils des mêmes; présent, Louis Mesnage, médecin; 16 juillet 1673, baptême de Louise, fille de François Guérin et de Marie Mesnage, appelée par erreur Louise, parrain, Nicolas Mesnage, marraine, Marie Guérin; 8 février 1676, mortuaire de Marie Mesnage, femme de François Guérin, avocat en parlement; 21 février 1676, inhumation dans l'église de Louise-

Digitized by Google

Charlotte, fille de Jean Delvolve et de Françoise Mesnage; 11 novembre 1682, mortuaire de Jean Delvolve, fils des mêmes; 6 mai 1686, mariage de Daniel Coma, sieur de Boisbernard, de la paroisse d'Echillay en Saintonge, avec Marie Mesnage; 16 août 1695, mariage de Louis Mesnage, écuyer, sieur de La Buétrie, avec Marie Perrin; 8 janvier 1698, baptême de Marie-Catherine, fille de Zacharie Coma et de Catherine Prévost, parrain, Louis Mesnage, écuyer, sieur de La Buétrie, conseiller du roi et assesseur au siège de Cognac; 25 novembre 1709, baptême de Louis, fils de Jean-René Pepin, sieur de La Tour, avocat en parlement, et de Catherine-Thérèse Coma, parrain, Louis Mesnage, écuyer, ci-devant assesseur au siège de Cognac; 12 avril 1719, baptême de Marie-Madeleine Pepin, fille des précédents, Louis Mesnage, écuyer, parrain, Marie-Madeleine Mesnage, marraine; 17 juin 1734, mortuaire de Louis Mesnage, écuyer, sieur de La Buétrie, 66 ans, inhumé dans l'église; 18 avril 1741, mortuaire de Marie Perrin, sa veuve, inhumée dans l'église.

Malgré la perte des registres de mariage et l'insuffisance des registres de baptême, on peut, d'après les indications qui précèdent, affirmer sans trop de témérité que les deux Marie Guérin mariées aux deux Louis Mesnage, étaient filles l'une et l'autre du lieutenant particulier Nicolas Guérin, auteur des *Harangues faites lors du mariage du roy*, Paris, Jacques Lecointre, 1664, in-8, inhumé le 5 juillet 1685, dans l'église Saint-Léger, et de Anne Berjonneau, (1) et que les deux Louis Mesnage étaient fils de Louis Mesnage, médecin, et de Louise Vitet. Quant à François Guérin, marié à Marie Mesnage, l'acte de mariage du 10 février 1671, prouve qu'il était fils du lieutenant particulier; celui-ci eut deux fils du nom de François, l'un baptisé le 8 août 1630, l'autre baptisé le 19 février 1637; le premier se nommait Baptiste-François. Quant à Marie Mesnage, nous avons vu qu'elle fut baptisée le 31 août 1644. Il y eut donc trois enfants Mesnage mariés avec trois enfants Guérin, triple ménage qui dut faire commettre quelque jeu de mots au très prétentieux auteur des *Harangues*. Le quatrième Louis Mesnage, sieur de La Buétrie, assesseur au siège de Cognac, était le fils de Louis Mesnage, aussi assesseur, et de Marie Guérin, et avait succédé à son père dans sa charge. Son acte de décès en 1734 lui donne 66 ans et nous avons vu que son baptême est du 26 janvier 1668.

On lit dans une pièce manuscrite, sans date, dont la copie est à la bibliothèque de Cognac : « Louis Mesnage fut maire en 1656. Il n'a laissé que deux enfants dont l'un est le sieur Louis Mesnage, assesseur civil et criminel au siége royal de Cognac quy est assez accommodé, n'ayant qu'un fils à marier, et deux filles ma-

(1) Cela est prouvé quant à Marie Guérin, épouse de Louis Mesnage, assesseur, par le baptême du 18 décembre 1666 qui prouve que Nicolas Guérin était le grand-père de Luc-Cléophas Mesnage.

Digitized by Google

riées. L'autre est le sieur Luc Mesnage quy n'a point vescu noblement; au contraire, il a fait traficq et marchandise, demeurant à la campagne; aussi est à la taille. Même il est séparé de biens d'avecq sa femme et n'a aucun bien ». Mon ami, M. P. Lacroix, m'a communiqué un acte du 6 juin 1671 qu'il a trouvé sur le registre paroissial de Genté; c'est le baptême de Jeanne, fille de Luc Mesnage, sieur de Lisle, bourgeois de Cognac, et de Rose Cottard, demeurant au village des Guérins, paroisse de Genté.

JULES PELLISSON.

—

N° 204, t. III, p. 207. *Les sieurs d'Eschevai et d'Arsy qui se tuent tous deux en duel.* — Ces deux noms ont été mal lus; il faut lire *Eschervaise*, paroisse de Montsanson, et *Dercie*, (1) jadis paroisse, et aujourd'hui dépendant de la commune du Gua. Le premier de ces deux personnages est Jehan de Burlé, sieur d'Eschervaise, que l'on trouve curateur honoraire de René de Saint-Légier, au partage de 1608, opéré entre les enfants de Jacob de Saint-Légier, seigneur du Fief et en partie de Boisrond et de La Montagne, et de Marthe de Burlé, dame de Dercie, mariés en 1579. Le second est le susdit René de Saint-Légier, seigneur de Dercie par sa mère Marthe de Burlé, marié en 1608 à Marie d'Angliers, dame de La Sausaye, fille de Claude d'Angliers de Joubert, seigneur de La Sausaye, et de Françoise de Rogier. Sa qualification de « gendre aîné » attribuée par Merlin (*Archives*, t. I, p. 212) à ce M. de Dercie, prouve que sa femme, Marie d'Angliers, était la fille aînée du sieur d'Angliers, et que par conséquent elle avait pour sœur cadette Claude d'Angliers, femme de Jacob de Saint-Légier, frère puîné dudit René de Saint-Légier. Cependant, Claude et Jacob, en s'en rapportant à leur contrat de mariage, du 19 mai 1621, ne paraîtraient pas avoir été mariés dès 1614, si l'on ne savait que Jacob de Saint-Légier, « séduit par Claude d'Angliers, l'enleva, à sa propre sollicitation. Le sieur de La Sausaye le poursuivit et le fit condamner à mort. Jacob s'expatria et ne revint en France qu'après la mort du sieur d'Angliers. Son mariage fut alors validé, le 19 mai 1621, du consentement de Françoise de Rogier et après des lettres de grâce du roi Louis XIII. » René et Jacob de Saint-Légier étaient cousins germains de Jehan de Burlé, par leur mère, Marthe de Burlé, ainsi qu'on l'a vu plus haut. La mort tragique de René en 1614, expliquerait la fondation à Dercie, par sa veuve, et en ladite année 1614, de la chapelle dont il a été parlé, I, 238 et 295 (2e série) du *Recueil de la commission des arts*. Cette chapelle devait être en même temps un monument funèbre. M. L.

---

(1) Il ne serait pas impossible qu'il y eut *Darcy* dans le manuscrit de Merlin. Ce ne serait pas la première fois que dans un texte on trouverait un nom propre écorché. N. D. L. R.

Digitized by Google

QUESTIONS.

N° 202, t. III, p. 207. — Aurait-on des renseignements sur *Du Vigier* et non *Du Verdier*, comme il a été imprimé par erreur?

—

N° 206. — M. L. A. termine ainsi, p. 262, t. I du *Bulletin*, une réponse sur les prisons royales: « Et nous verrions peut-être si le concierge des prisons royales, en 1647, était son frère (de Tabourin le chanoine) ou son neveu. » Quelqu'un pourrait-il élucider la question ? DE B.

—

N° 207. — M. L. Audiat, dans le livre *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, p. 41, ligne 29, dit: Arthus Bibard, le 25 juin 1671, est tué d'un coup d'épée par Fremy, sieur de Bazoge, vice-sénéchal de Saintonge, lequel Fremy est tué d'un coup de fusil à La Bertonnière, le 20 avril 1667 *(sic)* par La Tessonnerie, et enterré le 22 à Saint-Vivien. A-t-on quelques détails sur cet assassinat? CH. D.

—

N° 208. — Massiou, t. V, p. 16, à propos du sac de l'abbaye de La Tenaille (1682), rapporte que l'abbé, Jacques de Bergueville, fut contraint de se retirer chez son père, à Châteauneuf-sur-Charente, où il mourut bientôt de chagrin. On demande : 1° si ce nom de Bergueville est écrit exactement; 2° s'il ne cacherait pas un nom patronymique? On désirerait connaître le nom de famille et avoir des détails sur la filiation de cet abbé.

X. Y.

—

N° 209 — Existe-t-il dans les deux Charentes une ou plusieurs familles Chénier qui se rattacheraient aux Chénier du Languedoc. Il y a une tradition qui veut que les Chénier soient sortis du hameau de Chénier, près Tonnay-Boutonne, et qu'ils aient, au XVI^e^ et peut-être au commencement du XVII^e^ siècle, appartenu à la religion réformée.

A. CORNET PEYRUSSE.

—

N° 209.— Un amateur d'Angoulême possède un livre que je n'ai pas vu et dont on m'a communiqué le titre que voici : « *Commentarius in Organum Aristotelis a D. domino Drueto in academia Salmuriensi philosophiae professore dictatus et ab Isaaco Maignaco Santo Ionzacensi exceptus, Salmurii, anno* CIↃ IↃ CLI. *Justa ædem? Dionysiam.* » Quels renseignements pourrait-on donner sur ce Maignac ? J. P.

—

N° 210.—Il y avait la « chapelle du lundi, » fondée, le 4 avril 1497, dans l'église cathédrale de Saintes, à l'autel de Notre-

Digitized by Google

Dame-des-Miracles, par Aimery Guyonnet, chanoine de ladite église. Sait-on quels furent le but du fondateur et l'objet de sa fondation ? P.-B. B.

—

N° 211.—Je possède un livre intitulé: « *Sermons sur les festes de la sainte Vierge, preschez par le R. Père Texier, de la compagnie de Jésus.* A Paris, chez Estienne Michallet, rüe Saint-Jacques, à l'Image Saint-Paul, proche la Fontaine S. Severin. MDCLXXXII; » in-8°, 169 p., plus les feuillets préliminaires et la table. Le privilège est du 21 avril 1672, et l'*achevé d'imprimer* de l'édition originale est du 14 décembre 1677. On lit cette note manuscrite sur le titre: « Au prieuré de Saint-Martin de Pons. F. Jean Franc. prieur. 1696. » Ce jésuite Texier est-il le même que Claude Texier, qui figure dans la *Biographie saintongeaise* de Rainguet, où le livre en question n'est pas cité? J. P.

—

N° 212. — Que sait-on du capitaine Puigaillard, oncle du capitaine gascon La Braigne, qui fut tué, le 13 janvier 1577, au château de Blois, comme le rapporte Pierre de l'Estoile ? T. DE L.

—

N° 213.— J'ai copié sur les feuillets de garde d'un exemplaire des *Œuvres pharmaceutiques du sieur Jean de Renou, conseiller et médecin du roy à Paris, augmentées d'un tiers en cette seconde édition par l'auteur...* Lyon, Nicolas Gay, MDCXXXVII, in-folio, les notes que voici : « Appartenant à Barrauld, maistre appotiquère de Xainctes, l'ayant reseu de Paris le 15 juin 1671, et coste 12 livres à Paris.— Je suis entré chez M. Barrauld, le 26e avril 1695. FRADIN. — Lalanne, garson appotiquaire de la ville de Thonneins, est antré an boutique chés monsieur Barreaud, le 12 aoust 1700. — Jacques Malabry entra chés monsieur Barreau, appotiquere, l'an de grâce mille cept cens deux, le premier de mars, et finira... — *Ex libris* Francisci Fourestier, doctoris medici, 1742. — Je suis entré chez Me Fourestier Collet pour apprendre la pharmacie, le 1er novembre 1803. DRILHON. » Quels renseignements a-t-on sur ces personnages ? J. P.

—

N° 214.—J'ai la liste des paroisses de l'élection de Barbezieux. Je voudrais avoir celle des paroisses de l'élection de Saintes en 1789. J. P.

—

N° 215. — Dans son intéressante notice sur le poète Bertrand Bernard de Javerzac, publiée en 1876 dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, M. de Lacroix dit que la famille Bernard de Javerzac est aujourd'hui éteinte, après avoir habité, au XVIIe et au XVIIIe siècle, à La Richarderie, paroisse de Saint-Seurin d'Uzet. Une découverte faite depuis m'a prouvé cependant que cette famille est encore représentée, notamment

Digitized by Google

dans la Charente, par des Bernard et autres qui sont les descendants d'Alexandre Bernard de Javerzac et de Marie-Rose de Barbezière, habitant en 1784 la paroisse de Houlette, où le mari qualifié dans son acte de décès, « Alexandre Bernard de Monsanson, ci-devant noble, mari de Rose de Barbezière, » mourut le 29 floréal an II, au village du Pérat, âgé de 76 ans. Cet Alexandre Bernard qui n'aurait eu que 72 ans, si l'acte de baptême que je vais citer lui est applicable, aurait été baptisé à Sainte-Même, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, le 23 août 1722, aurait épousé Marie-Rose de Barbezière, le 20 mai 1776, et serait fils de Joseph Bernard, écuyer, marié à Sainte-Même, le 20 juin 1717, avec Catherine Griffon de Terrefort, mort à Sainte-Même le 5 février 1727. Je voudrais savoir, en premier lieu, si les registres de Sainte-Même confirment ce que je viens de dire; en second lieu, si Joseph Bernard, époux de Catherine Griffon, est bien né à La Richarderie, en 1684, du second mariage de Gédéon Bernard avec Suzanne de La Porte. S'il en est ainsi, Gédéon Bernard, mari de Suzanne de La Porte, étant le fils d'autre Gédéon Bernard, frère du poète, époux de Suzanne de La Garde, les représentants actuels de cette famille seraient les petits neveux de l'auteur du *Discours d'Aristarque à Nicandre*. Nos collaborateurs, et particulièrement M. Jouan, pourraient donner des détails précis sur le séjour des Bernard de Javerzac à La Richarderie et sur les évènements qui les amenèrent successivement à Sainte-Même et à Houlette, et nous dire aussi où est situé Monsanson et quels biens les Javerzac y possédaient.

Autre question. M. de Lacroix dit que Javerzac mourut après 1661, célibataire sans doute. Or, une pièce de la collection Albert établit que, le 6 février 1638, par acte reçu Pissot, notaire royal en Angoumois, il avait vendu conjointement avec sa femme Julienne Penot, une maison à son frère, Gédéon Bernard. Pourrait-on donner des renseignements sur ce mariage du poète et sur la famille de sa femme? Connaît-on la date de leur décès? Sait-on s'ils eurent d'autres enfants que Pierre Bernard dont je viens de découvrir sur le registre de Saint-Léger de Cognac l'acte de baptême ainsi conçu : « Le mesme jour et heure (10 avril 1627), a esté baptisé Pierre, filz de M. Bertrant Bernard, advocat en la court de parlement de Paris, et de honneste femme Julienne Penot, son espouse ; pairin et merrine Pierre Penot, marchant, et honneste femme Marye Courrillaut, femme de Me Françoys Guérin, advocat au siège de la présente ville de Cogniac. Pelgeay. Penot. Marie Courrillaud ». Que devint ce Pierre Bernard.

Jules Pellisson.

BIBLIOGRAPHIE

Albarel (Achille). — *Quarante sonnets*. Royan, imp. Billaud; Paris, Ghio, 1880, in-18, 87 p. Prix: 2 fr.

Digitized by Google

Almanach d'Aunis et Saintonge pour 1882. — La Rochelle, imp. Siret, 1881. Prix : 10 centimes.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. VIII. — Saintes, Mme Mortreuil, 1880, in-8, 480 p., gravures. Prix : 15 fr. et 25 fr.

— *Id.*, t. IX, 1881, in-8, 475 p., gravures, fac-simile. Prix : 15 et 25 fr.

ARNAUD (Charles). — *Instruction pratique pour l'application du feutre ayant pour but de préserver la vigne du phylloxera et résultats d'observations nouvelles sur l'origine de l'insecte et sur le moyen de le combattre.* — Marennes, imp. Florentin-Blanchard, 1881, in-8, 32 pages.

AUBERT (Achille). — *Conférence sur les vignes Américaines.* — Pons, imp. Noël Texier, 1881, in-16, 17 pages.

AUDIAT (Louis). — *Le capitole de Saintes.* — Paris, Baur, 1881, in-8, 16 pages. (Extrait du *Bulletin* de la société des archives de la Saintonge et de l'Aunis, numéro d'avril 1881).

— *Un oublié Saintongeais : Pierre Cuppé, chanoine de Chancelade à Sablonceaux, prieur-curé de Bois.* — Sauveterre, J. Chollet, 1881, in-8, 9 p. (Extrait de la *Revue des bibliophiles*). Compte-rendu dans le *Bulletin religieux*, du 19 novembre.

AUDIAT (Louis) et Henri VALLEAU. — *Un paquet de lettres* (1576-1672). Henri IV, Henri de Condé, comte de Soissons, maréchal d'Albret, Turenne, duc de Bouillon, Mme de Maintenon, Ninon de Lenclos. — Paris, Baur, 1881, in-8, 46 p. Extrait du t. IX des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.* — Compte rendu dans le *Polybiblion* de septembre, par M. Tamizey de Larroque, reproduit dans le *Progrès* du 21 octobre, l'*Ere nouvelle* de Cognac, du 23, le *Nouvelliste des Charentes*, du 29, l'*Avenir de la Charente-Inférieure* et le *Courrier des deux Charentes*, du 3 novembre.

BÉRAUD (Edmond). — *Gambetta dictateur.* — Poitiers, Oudin. 1881, in-12.

BONHOMME (H.). — *La Société galante et littéraire au XVIIIe siècle.* — Paris, Edouard Rouveyre, 1881.

BONNIN (l'abbé). — *La religion inséparable de l'éducation*, discours prononcé à la distribution des prix de l'école communale de Marennes. — Marennes, imp. Florentin aîné, 1881, in-8, 16 pages.

BORDAGE (O.), pasteur à Saujon. — *Deux discours prononcés à l'occasion des prières publiques* (1879 et 1881). — Paris, Fischbacher, 1881, in-8°, 32 p. Prix : 50 centimes. Voir dans l'*Avenir de la Charente-Inférieure*, du 2 avril, sous ce titre : *Physionomies charentaises*, un article de M. P. d'Estrée sur *M. Bordage, pasteur à Saujon*, qui, dit-il, « affirme hautement son libéra-

Digitized by Google

lisme, son esprit de tolérance et ses opinions républicaines dans cette double profession de foi, où l'élévation de la pensée se trouve rehaussée encore par l'élégance du style. »

Boucherie (A.). — *Additions au dictionnaire de Littré* (lexicologique-botanique), d'après le *De compositione medicamentorum* de Bernard Dessen (1556). — Montpellier, imp. Hamelin frère; Paris, lib. Maisonneuve, 1881, in-8°, 34 p.

— *La langue et la littérature françaises au moyen âge.* — Montpellier, imp. Hamelin frères, 1881, in-8, 43 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes).*

Bourru (le docteur H.). — *Epidémie de Rochefort en 1693-94.* — La Rochelle, imp. Siret, 1881, in-8, 16 pages.

Boutelleau (G.-A.). — *Les vies brisées.* — Paris, Léon Vanier, 1881, in-18. Prix: 3 fr.

Boutiron (le docteur E.). — *Notice historique, médicale et hygiénique sur Fouras.* — Surgères, J. et Eugène Tessier, 1881, in-18, 98 pages. Prix: 1 fr.

Braud (l'abbé Stanislas). — *Notice historique sur le sanctuaire de Sainte-Marguerite à La Rochelle.* — La Rochelle, imp. Dubois et Méhaignery, 1881, in-8, 76 pages et photographie représentant l'entrée de Louis XIII à La Rochelle (1er novembre 1628) d'après le tableau original, travail fait d'après les documents originaux.

— *Éphémérides religieuses du diocèse de La Rochelle et Saintes*, mois de juillet et août. — La Rochelle, imp. Dubois et Méhaignery, 1881, in-8°, 11 pages. — Les dix premiers mois de l'année avaient paru dans le *Bulletin religieux*; il est regrettable que la fin n'y ait pas été insérée ; ce travail donnait un grand intérêt à cette revue, et c'était une innovation heureuse que de publier périodiquement des faits historiques.

Brejon (Eugène). — *De l'état de guerre et de son influence sur le droit civil.* Discours de rentrée, prononcé à l'ouverture des conférences de l'ordre des avocats de Bordeaux, le 20 janvier 1881. — Bordeaux, imp. J. Delmas, 1881, in-8, 39 pages.

Brejon (Fernand). — *Du diagnostic différentiel de l'hématurie et de l'hemoglobinurie, principalement dans quelques maladies endémiques des pays chauds.* — Paris, imp. Davy, 1881, in-8, 86 pages.

Brochard (Dr). — *Guide des enfants aux bains de mer.* — Rouveyre, Paris, 1881, in-18. Prix; 60 centimes.

Bujée (La), journal politique, satirique, anecdotique, littéraire et lessiveur par excellence, dirigé par M. Feniou, médecin, ancien conseiller municipal de Cognac. 1er n° le 6 novembre 1881 (Saintes, imp. Gay), qui dit: « Il faut, dans un département aussi tourmenté que le nôtre, un organe lessiveur, qui n'ayant

Digitized by Google

le pied dans aucune coterie, ait le courage de savonner largement la tête à tous les farceurs de tous les camps, et surtout à tous les transfuges sans pudeur qui compromettent les destinées de la république en se faisant les plats valets et les serviles exécuteurs de convoitises inassouvies et surtout personnellement inavouables. Dans la Charente, il n'y a pas 5,000 républicains sincères; tous les autres, tous ceux qui se démènent aujourd'hui de la façon la plus bruyante, sont des saltimbanques sans pudeur, à la rescousse d'emplois, de distinctions honorifiques ou insatiables de popularité. »

Bulletin de la société de géographie de Rochefort, n° 6, octobre-décembre 1880. — Rochefort, imp. Triaud et Guy, 1881, in-8, 168 pages.

Idem. — Tome III, année 1881-1882, n° 1, juillet-septembre. — Rochefort, imp. Thèze, in-8, 100 pages.

Carrance (Evariste). — *Les toqués*, comédie en un acte et en vers. — Paris, E. Dentu ; imprimé par Noël Texier, à Pons, 1881, in-18, 36 pages.

Chabaneau (Camille). — *Les troubadours Renaud et Geoffroy de Pons.* — Paris, Maisonneuve, 1881, gr. in-8 de 26 p. Tiré à 40 exemplaires et extrait du *Courrier littéraire de l'Ouest.* (Compte rendu de M. Tamizey de Larroque dans la *Revue des bibliophiles* d'avril 1881).

Chaigneau (J.-C.).—*Les chrysanthèmes de Marie.* — Paris, Dentu, 1881, in-18 j., 396 p. et grav. Prix : 3 fr. 50

Chronique de Saint-Jean-d'Angély, journal illustré paraissant tous les dimanches; 1er numéro 1er janvier 1882. — Royan, imp. Billaud.

Cléry (L.). — *M. Bethmont.* Souvenirs intimes. — Paris, imp. Quantin, 1881, in-8, 67 pages.

Contard (Louis). — *Discours et prophéties inédits.* — Saint-Jean-d'Angély, imp. Desmier, 1881, in-12, 8 pages.

Coyne (A.). — *Le Mzâb*, — Alger, A. Jourdan, 1879, in-8, 45 p. avec planches. Prix : 8 fr.

— *Une ghazzia dans le grand Sahara.* Itinéraire de la ghazzia faite en 1875 sur les Braber par les Chambaa. — Paris, Challamel aîné, 1881, in-8, avec carte. Prix : 2 fr.

Dangibeaud (Charles). — *Le père de Bérule et les carmélites de Saintes* (1622). — Pons, imp. Noël Texier, 1881, in-8°, 13 p. (Extrait du *Nouvelliste*), tiré à 30 exemplaires.

— *Raimond de Montaigne*, lieutenant général et président (1568-1637). — Paris, lib. Baur ; Pons, imp. Noël Texier, 1881, in-8°, 82 p., avec fac-simile; tiré à 120 exemplaires.

Digitized by Google

Dampierre (le marquis Elie de). — *La lutte contre le phylloxéra dans la Charente-Inférieure.* — Pons, imp. Noël Texier, 1881, in-18, 23 pages.

Dasque. — *La gondole*, polka-mazurka pour piano. — Paris, A. Clément, 1880. Prix : 4 fr. 50.

Delavaud (Louis). — *Un voyage au Brésil au XVI^e siècle. (Villegaignon) (1555).* (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de l'Est, 1880).*

— *Les femmes célèbres de la Saintonge. Eléonore Desmier d'Olbreuse.* — Surgères, imp. Tessier, 1881, in-18, 17 pages (Extrait du journal l'*Avenir*, de Surgères).

— *Le port de Rochefort et les côtes de la Saintonge au XVIII^e siècle.*— Surgères, imp. J. Tessier, 1881, in-8, 12 p. (Extrait du *Bulletin* de la société de géographie de Rochefort).

Du Bourg (Henry). — *Recherches sur la maison du Bourg.* (2^e et 3^e parties). — Toulouse, P. Rivière, 1881, in-8.

Du Mesnil (A.). — *Lettre à M. Jules Ferry.* — Paris, Hachette, 1880, in-8, 83 p.

Duplais-Destouches (M^lle Léonie). — *Les figures maritimes, Rochefort.* — Paris, l'auteur, 1881, in-12. Prix : 4 fr.

Duplomb (Charles). — *L'hôtel de la reine Marguerite, première femme de Henri IV.* — Paris, Willem ; imprimé à Pons par Noël Texier, 1881, in-12, 110 pages.

Duret (Théodore). — *Histoire de quatre ans, (1870-1873.)* T. III, *La Commune.* — Paris, Charpentier, 1880, in-18, 318 p. Prix : 3 fr. 50.

Eschasseriaux (René). — *Les arènes de Thenac* (1825). — Pons, 1881, imp. Noël Texier, in-8, 20 p. (Extrait du tome III du *Bulletin de la société des archives historiques).*

Eyssautier (Charles). — *Des sels d'hématine.* Etude de chimie licologique avec application à la médecine légale. — Pons, imp. Noël Texier, 1880, in-8, 62 pages.

Fleury (Paul de). — *Notes additionnelles et rectificatives au Gallia christiana.* — Angoulême, imp. Baillarger, 1881, in-4, 72 pages.

— *Rapport annuel de l'archiviste au préfet* (1880). — Angoulême, imp. Chasseignac, 1881, in-8, 15 p.

Gaboriau (Emile). — *Les amours d'une empoisonneuse.* — Paris, Dentu, 1881, in-18. Prix : 3 fr. 50.

— *Le 13^e hussards.* — Idem, 323 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Monsieur Lecocq.* — Idem, 432 pages. Prix : 1 fr. 50.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE du n° d'avril 1882. — PROCÈS-VERBAUX. — AVIS ET NOUVELLES : — Découvertes archéologiques à Saintes, Gensac-Lapallue, Vignolles; — Les huitres gallo-romaines à Saintes et à Jarnac ; — Nouvelles littéraires ; — Sociétés savantes de La Rochelle, Rochefort, Saintes ; — Réunions de la Sorbonne. — NÉCROLOGIE : — E. Tessier, — Omer Charlet ; — l'abbé Richard ; — C. Godard ; — J. Baudoin ; — VARIÉTÉS : — Billaud-Varennes ; — Marie Chevreuil ; — Le P. Giraudeau ; — P. de La Place ; — Dom Martin ; — Le vertugadin de Mme de Mirambeau (1587). — LIVRES ET PÉRIODIQUES ; — René de Culant ; — Pranzac et La Rochefoucault ; — René Caillé et M. Aimé Olivier ; — *L'imprimerie en Saintonge et en Aunis* ; — *Instruction primaire avant 89* ; — J. Dufaure ; — *Lettres* de saint Vincent de Paul et *Notices* sur les prêtres de la mission : — *Lettres* de Scaliger ; — Méreaux des églises réformées ; — *M. de Montyon* ; — Héraud de Gourville ; — *Mémoires* de Marie Mancini ; — Jeanne de Lestonac ; — QUESTIONS ET RÉPONSES : — Bataille de Jarnac ; — Présidiaux de Cognac, de Marennes et de Pons ; — Maisons de Nicolas Pasquier à Cognac et de Pierre Viaud à Saintes ; — Conférences de Saint-Brice ; — Un abbé de La Tenaille à Châteauneuf ; — Les Mesnage à Cognac ; — Le capitaine Puy-Gaillard ; — Barraud, apothicaire à Saintes, etc. — BIBLIOGRAPHIE : G-LI.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 1er décembre 1881.

Le président a le regret d'annoncer la mort du comte Jules de Clervaux et du contre-amiral de Freycinet.

Il propose l'admission de nouveaux membres.

Le bureau décide qu'à l'avenir le directeur du *Bulletin* aura le droit d'exiger la signature véritable des auteurs en toutes lettres.

Le président annonce que le Xe volume s'achève.

Il propose de rayer de la liste les communes qui ont trois annuités en retard. — Accepté.

Le bureau décide qu'à l'exception des sociétaires habitant les villes où il a des correspondants, les volumes seront expédiés comme colis postal moyennant un supplément de 95 centimes.

Quant au lieu et au jour de la prochaine réunion, il ne décidera qu'après plus ample informé.

Digitized by Google

Séance du 22 février 1882.

Ordre du jour de la séance de Jarnac.
Admission de nouveaux membres.
Décès de MM. Omer Charlet et de l'abbé Richard.
La séance générale pour les élections est fixée au 8 mars.

Séance générale du 1er mars.

Le 1er mars a eu lieu, à Jarnac-Charente, une séance publique de lectures dans une salle de l'hôtel de ville.

A 8 heures, le président a ouvert la séance par quelques paroles de remerciements et exposé le but de la Société.

Lectures, par M. Théophile de Bremond d'Ars, d'un travail de M. Maurice de Jarnac de Garde-Epée : *Le mobilier du château de Jarnac en 1762*; par M. Hippolyte de Tilly, d'une note communiquée par Mlle Gaboriau : *Le quint du roi dans la terre de Jarnac en 1773* ; par M. Louis Audiat, du mémoire de M. le baron Léon de La Morinerie, *Le vertugadin et le corsage de madame de Mirambeau*, (1587) et de la biographie de la comtesse de Soissons, belle-sœur de prince Eugène, Uranie de La Cropte de Beauvais, petite fille d'Antoinette de Pons, par M. Denys d'Aussy; par M. Jules Pellisson, de son histoire de la franc-maçonnerie à Cognac-Jarnac au XVIIIe siècle ; et bien que la poésie ne soit pas dans le programme, par M. Jules Lorrain, d'une pièce en patois saintongeais, *Un vigneron en petrasse*, de M. Henri Pissot.

Séance générale du 8 mars.

Lecture du procès-verbal de la séance du 1er mars.
Exposé par le président de la situation de la Société.
Admission de nouveaux membres.
Nomination de délégués aux réunions de la Sorbonne.
Compte-rendu du trésorier et situation financière.
Elections du bureau et du comité de publication pour deux ans.

—

La Société, dans sa séance du 8 mars, a nommé ainsi qu'il suit les membres du bureau et du comité de publication pour les années 1882 et 1883.

Bureau : Président : Louis Audiat, bibliothécaire-archiviste, à Saintes ; vice-président, le comte Théophile de Bremond d'Ars, à Vénérand, par Saintes ; secrétaire, Hippolyte de Tilly, maire de Pessine, par Saintes ; trésorier, Charles Dangibeaud, rue Saint-Maur, à Saintes.

Comité de publication : Le baron Léon de la Morinerie, chef de division à la préfecture de la Seine, à Paris, et à Aunay, par Sceaux ; Georges Musset, archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque publique, à La Rochelle ; Jules Pellisson,

Digitized by Google

avocat, bibliothécaire de la ville, à Cognac ; le marquis de Queux de Saint-Hilaire, à Paris, et au château de Saint-Hilaire, par Soubise ; Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

—

Dans ses dernières séances, la Société a admis comme membres :

MM.

Charles Benon, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Henri Boutinet, quai des Récollets, à Saintes, présenté par M. Eustase Rullier.

Louis Comandon, négociant, à Jarnac-Charente, présenté par M. Hippolyte de Tilly.

La commune de Courcerac, canton de Matha. Maire, M. David.

Philippe Delamain, négociant, à Jarnac-Charente.

Le docteur Paul des Mesnards, médecin, président de la société de gymnastique, à Saintes, présentés par M. Louis Audiat.

Antoine Duplaix-Destouches, à Saint-Brieuc, présenté par M. Charles Dangibeaud.

Antoine Fiat, supérieur général de la congrégation de la mission, à Paris, présenté par M. Louis Audiat.

L'abbé Vincent Fumeron, curé de Saint-Jacques, à Cognac, présenté par M. Jules Pellisson.

Joseph Gobeau, commis-greffier au tribunal civil de Saintes, présenté par M. Audiat.

Eugène Guillemeteau, chevalier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, secrétaire du conseil général et de la commission départementale de la Loire-Inférieure, à Nantes, présenté par M. Louis Audiat.

Ferdinand Heurtel, chevalier de la légion d'honneur, officier d'académie, lieutenant de vaisseau, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), à bord de l'*Elien*, présenté par M. Jules Brunaud.

Eutrope Lambert, à Jarnac-Charente, présenté par M. Louis Audiat.

Julien Manès, directeur de l'école supérieure de commerce et d'industrie, à Bordeaux, présenté par M. Julien Chagnaud.

Mangarduque, sous-préfet de Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Théophile Petit, juge d'instruction au tribunal civil, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Auguste Poitevin de La Fregonnière, à La Morinerie, commune d'Ecurat, par Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

M^me^ la comtesse de Saint-Légier d'Orignac, au château d'Orignac, commune de Saint-Ciers-du-Taillon, présentée par M. le comte Guillaume de Saint Légier de La Sausaye.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

Dans sa séance du 8 mars, la société a délégué, pour la représenter à la réunion des sociétés savantes de la Sorbonne (11-15 avril), MM. Louis Audiat, professeur au collège de Saintes; Chapsal, principal du collège; Gaston Laverny, avocat, à Saintes, et Cléri Malige, professeur d'histoire.

Le X^e^ volume des *Archives* est en distribution : il a 452 pages, 6 gravures de sceaux et deux héliogravures reproduisant deux lettres d'indulgences, l'une de Raymond Péraud, archidiacre d'Aunis, chanoine de Saintes, depuis cardinal et évêque de Gurck, pour la guerre contre les Turcs, et l'autre du chapitre de Saint-Pierre de Saintes, pour la reconstruction de la cathédrale. Il contient en outre les tables des matières comprises dans les volumes VI-X dues, comme d'ordinaire, à l'activité de M. H. de Tilly, secrétaire.

Ont rendu compte du *Bulletin* d'octobre : le *Progrès* du 11 janvier, l'*Indépendant* et le *Courrier des deux Charentes* du 12, le *Polybiblion* de janvier, p. 91, ainsi que du t. VIII, p. 83;— du *Bulletin* de janvier: le *Progrès* du 3 février, l'*Indépendant* du 4, l'*Ere nouvelle* du 9, le *Courrier* du 19, et le *Polybiblion* du mois de mars, page 280.

Ont rendu compte de la séance générale à Jarnac : le *Courrier des deux Charentes* du 5, l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 6, l'*Ere nouvelle* et l'*Indicateur* de Cognac du 9, le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 10, le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle* du 11, l'*Avenir*, et l'*Echo de Jarnac* du 12.

Nous ont emprunté des nouvelles ou des articles : le *Progrès*, l'*Indépendant* du 21 février, le *Courrier*, le *Rappel charentais* du 29, l'*Ere nouvelle* du 29 janvier, etc.

D'après le compte-rendu du trésorier, l'encaisse de la société est de 6,994 fr. Il reste à recouvrer les cotisations de 1882, et à payer le volume X^e^.

Le nombre des sociétaires est de 381.

Le *Courrier des deux Charentes*, dans son numéro du 22 janvier, a publié ces lignes dont nous devons remercier M. l'abbé Vallée : « On nous informe que M. Charles Dangibeaud, chargé de la direction du *Bulletin* de la société des Archives, vient de déposer sa démission entre les mains de M. Louis Audiat, président. »

La société a reçu de M. P.-B. Barraud, de Cognac, les reproductions en fac-simile de 35 signatures de personnages intéressant l'Aunis et la Saintonge; et de M. Marcel de Fonrémis,

Digitized by Google

les cachets suivants : Fonréaulx de Jallais, de Gombaud et Texier de Chaux, Bridault, Arthez de Labat, Urvoy de Closmadeuc, Methé de Fonrémis; de M. Maurice de Jarnac de Garde-Epée, le cachet de François-Fiacre de Grave, abbé de Chastres, chanoine et vicaire général de Saintes et évêque de Valence de 1772 à 1787, parrain de la cloche de Saint-Pallais, à Saintes; de la société des antiquaires de l'ouest, empreintes des sceaux de Vigier et Montpejat, moines de Saint-Jean-d'Angély, de Montejehan, prieur de Frontenay, Saint-Vivien de Saintes, La Grâce-Dieu, Rochefort, sceaux dont on lira plus bas la description, page 297; de M. Jules Pellisson, un cachet ayant appartenu à un syndic de la marine en Saintonge.

—

M. Gallard-Lépinay, d'Aulnay, l'auteur du tableau intitulé : *Visite du président de la république à Cherbourg*, vient d'être nommé peintre de la marine.

—

M. Victor Gaboriaud, de Saint-Jean-d'Angély, est arrivé en janvier à Paris, après un voyage d'exploration d'un an dans l'Afrique centrale. Avec MM. de Fontenay et Ansaldi, il était envoyé par M. Aimé Olivier vers l'almany du Foutah-Djallon pour lui porter des présents et obtenir l'exécution du chemin de fer. Il se trouvait à Timbo le 27 juin 1881, et a eu, le 10 juillet, un traité concédant à M. Aimé Olivier sur toute l'étendue du Foutah-Djallon une bande de terrain de 20 kilomètres de largeur pour l'établissement d'un chemin de fer, de factoreries et comptoirs. Pendant ce temps, le docteur Bayol était chargé par le gouvernement français d'une mission à Timbo, où il arrivait le 14 juillet.

—

Nouvelles archéologiques.

Saintes. — Les découvertes archéologiques se multiplient à Saintes. On ne peut remuer une pelletée de terre sans trouver des débris romains, et creuser à un mètre sans rencontrer des bains, des thermes, des maisons, des villas. Sur le chemin qui mène de Saint-Vivien au port Bertaud, par la prairie, à deux cents mètres du logis de Courbiac, dans un champ à gauche de la route, s'étendent à fleur de terre de vastes constructions gallo-romaines, dont le sieur Guillet, propriétaire, a mis à découvert une partie seulement. Il y a là de vastes murs, des dalles pour la conduite des eaux, des aires bétonnées. Autant qu'on en peut juger, d'après un premier examen, et dans l'état partiel des fouilles, c'était une villa importante avec salle de bains et accessoires. Souhaitons que ces fouilles-là au moins soient dirigées et continuées, et n'allons pas encore les gâter.

Gensac-Lapallue. — Une personne de Gensac-Lapallue a trouvé dans son champ une hache d'armes, avec la douille pour

Digitized by Google

le bois, comme on en portait au XV[e] siècle. Elle est fort avariée par la rouille, et n'a aucun caractère artistique.

VIGNOLLES. — On a trouvé, commune de Vignolles, canton de Barbezieux, un petit poignard mauresque dont le manche en bronze est orné de dessins assez frustes. Il appartient à M. le docteur Meslier, de Barbezieux.

LES HUITRES GALLO-ROMAINES. — Nous avons à plusieurs reprises signalé les dépôts d'huîtres trouvés à Saintes, dans des débris de constructions romaines. Il nous faut indiquer aujourd'hui celui de Jarnac. Sur le bord de la Charente, à l'ouest de la ville, est une vaste sablière encore en exploitation. A un mètre du sol actuel, parmi des débris de poteries, de tuiles romaines on rencontre sur un espace considérable et de distance en distance des huîtres posées là en ordre qui n'ont jamais été ouvertes. Ce ne sont pas des huîtres qui ont été amenées là par les eaux : au-dessus et au-dessous sont des débris d'habitations, et leur position symétrique indique les mains de l'homme. Plusieurs savants ont visité et visitent ce dépôt; et le problème est posé. Nous espérons qu'il sera résolu prochainement. A.

— Dans le *Bulletin* de janvier 1882 (t. III, p. 217), je lis, sous la signature A. L., une note dans laquelle l'auteur signale la découverte de nombreux parcs à huîtres, à Saintes, où les mollusques ont les caractères de la Brestoise, — une chambre remplie d'un liquide nauséeux sous la charnière. — Or, la griffée du Portugal a les mêmes caractères.

Vous me permettrez une courte réponse.

Ce caractère se rencontre dans toutes les espèces connues, un corps étranger, un grain de sable, pénétrant entre les valves, est enveloppé par une sécrétion nacrée de l'huître, et cette chambre reste. Mais l'*ostrea edulis* de notre océan n'est pas généralement chambrée, et l'auteur pense que les bancs naturels de l'océan aquitanique ne devaient pas la produire comme aujourd'hui. Il me permettra de ne pas partager son avis. Les carrières, qu'on ouvre en ce moment dans l'île de Ré, fournissent de nombreux échantillons de pétrification calcaire de l'*ostrea edulis*. Pendant l'époque gallo-romaine, Ausone nous fait connaître que les huîtres du pays des Médules, huîtres grasses, blanches, ornaient la table des Césars et des gallo-romains. C'était la gravette d'Arcachon ; et nous voyons plus tard Rabelais faire un pari de cinq cents huîtres de Buch avec le gros marchand de Taillebourg, Dindenault.

Les Romains de Rome connaissaient la culture artificielle de l'huître; mais il appartenait aux modernes d'en faire une véritable industrie, avec le collecteur tuile-ciment inventé par le docteur Kemmerer. Les Gallo-Romains mangeaient de bonnes huîtres; mais ils n'ont jamais connu, pas plus que les Grecs, l'engraissement et la viridité des huîtres, dites de Marennes.

D[r] KEMMERER.

Digitized by Google

— Les observations de notre honorable correspondant ne semblent pas infirmer les nôtres. « Un corps étranger, dit-il, un grain de sable, etc., pénétrant entre les valves, est enveloppé par une sécrétion nacrée de l'huître, et cette chambre reste. » Dans ce cas, dirons-nous à notre tour, c'est un accident, tandis que le fait paraît général dans l'huître de Bretagne, communément dénommée *Brestoise*. Telles sont, du moins, les particularités qui peuvent être constatées aujourd'hui.

En était-il autrement du temps d'Ausone? L'huitre, telle qu'on la récolte en Bretagne, avec les caractères que nous lui connaissons, avait-elle étendu son aire de production jusqu'à nos côtes? ou bien le pays des Médules entretenait-il un trafic avec l'Armorique? C'est ce que des recherches plus minutieuses, des études plus approfondies nous apprendront assez prochainement. Nous savons que des dispositions sont prises dans ce but par une société savante, notre voisine; qu'une enquête se fait, et qu'on recherche la lumière sur cette intéressante question. Attendons.

Que les Romains n'aient jamais connu l'huître *verte*, — et nous n'avons jamais dit le contraire, — cela est incontestable, puisque la viridité de l'huître est inhérente au sol dans lequel ce mollusque est mis à l'engrais, et que les rives de la Seudre, qui ont la spécialité de ce phénomène de coloration, n'étaient vraisemblablement pas cultivées comme cela a lieu maintenant.

A. L.

—

Sociétés savantes. — Le 27 octobre, la commission des arts a composé son bureau pour 1882 des membres en exercice. Lecture d'une dissertation sur les thermes publics en général et quelques mots sur ceux de Saint-Saloine; d'un mémoire sur la foire de Saint-Barnabé à Dampierre-sur-Boutonne, par M. l'abbé Noguès, et sur le bénitier d'Allas-Bocage, par M. l'abbé Letard. Voir compte-rendu dans le *Courrier* du 30 par M. l'abbé Vallée et dans le *Progrès* du 4 novembre. — Séance du 26 janvier : Lettre du préfet qui refuse son approbation au projet de sous-commissions élaboré dans la séance du 28 avril 1881; lecture, par M. Georges Musset, d'un travail où l'auteur prouve que l'existence d'un capitole à Saintes n'est attestée ni par la tradition, ni par l'histoire, ni par les monuments, conclusion à laquelle était arrivé M. Louis Audiat dans ses deux articles du *Bulletin*, numéros d'août 1881 et de janvier 1882. M. Musset, pour enterrer la question, a demandé si quelqu'un avait des objections. M. l'abbé Vallée, curé de Fontcouverte, seul a objecté que, d'après Jacques Pichon (1678) (Voir *Archives*, t. VIII, p. 438), on avait trouvé à Saintes des médailles de Jupiter capitolin. M. Musset a répondu que des médailles de Jupiter capitolin trouvées à Saintes et sur l'emplacement du prétendu capitole, si tant est que l'écrivain cité soit digne d'une absolue confiance, ne prouvent pas plus à Saintes un

Digitized by Google

capitolé qu'une médaille de Lourdes trouvée au Mail à La Rochelle ne prouverait l'existence d'une chapelle à Notre-Dame de Lourdes, près de la digue de Richelieu. (Voir la *Charente-Inférieure* de La Rochelle, du 11 février.) En passant, M. Musset a rectifié une erreur de M. Louis Audiat (*Bulletin*, t. III, p. 69, avril 1881) qui prétend que jamais Jupiter n'a reçu le nom d'Auguste; des inscriptions trouvées en Afrique montrent quelquefois IOVI AVGVSTO. Est ensuite venue une dissertation sur Saintes à l'époque gallo-romaine, où sont indiquées les rues de la cité, et les cloaques, et les aqueducs qui y arrivaient par trois branches, et le lit de la Charente, et le forum dont l'auteur a trouvé une pierre... M. Musset fait remarquer que tout cela n'est que pure hypothèse, et qu'une pierre, tant grosse qu'elle soit, ne prouve pas plus un forum qu'une colonne ne prouve un temple, même un temple de Jupiter. Mais il voudrait savoir si les huîtres gallo-romaines, rencontrées à Saintes en divers points dans les travaux de canalisation, étaient contenues dans un bassin, point fort important d'archéologie. Quelqu'un affirme avoir constaté un bassin, rue de la Boule. M. Rullier, qui a examiné ce dépôt, affirme qu'il n'y avait pas de bassin ; et le préopinant avoue qu'il a vu au moins un mur droit, ce qui, d'après M. Rullier, ne pourrait que tout au plus former un des côtés du bassin. M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne, a commenté de nouveau les inscriptions du château de Dampierre, relevées dans l'*Epigraphie santone*, pages 225-236. — M. l'abbé Vallée, curé de Fontcouverte, d'après une charte de 1290 (t. IX des *Archives*, p. 52), datée « apud Fontem-Coopertum », a trouvé que les évêques de Saintes avaient eu une maison de campagne dans sa paroisse, et l'a fixée au lieu appelé l'*Evéquot*.

—

La société de géographie de Rochefort, à la séance du 3 août, a entendu M. le docteur Bourru énumérer les dons reçus par la société; MM. Binot, Bartet, lire divers mémoires; M. Bourru exposer au point de vue géographique les origines de la peste, et M. Ch. Delavaud, président, résumer les travaux de l'année; — à la séance du 25 novembre, M. Bourru annonce les dons faits à la société; M. le président fait un nouvel appel aux membres de la société pour la rédaction des notices sur Rochefort et ses environs; M. Allain-Allard donne une analyse de la notice de M. le docteur Boutiron sur Fouras; M. Bourru rappelle les travaux publiés par M. le capitaine Favre, sur notre colonie de Cochinchine; — le 4 décembre, séance pour la réception de M. le docteur Balay, médecin de la marine, membre de la mission d'exploration de l'Ogooué (Afrique-sud-occidentale); — séance du 26 : nouvelles géographiques, par M. le président; de l'industrie ostréicole à Marennes et sur nos côtes, par M. A. Allard; notes sur les objets trouvés dans les fouilles de l'écluse de Biard, par M. Polony; traité de limites entre le Chili et la République argentine; — à la séance du 30 janvier 1882,

Digitized by Google

comptes-rendus d'une conférence faite à Lyon, par M. Barbier, sur un nouveau système de cartes géographiques ; d'une étude sur Obock, par M. le docteur Gaillard ; de la *Géographie* de notre département, de Malte-Brun, par M. Allard ; d'un ouvrage de M. Laveix, sur les hauts plateaux corréziens, et d'une conférence du mandarin-chinois Ly-Chao-Pé, faite à La Rochelle, par M. Th. Giraud.

—

La section littéraire de l'académie de La Rochelle, dans sa séance du 5 octobre, a entendu la lecture par M. Georges Musset d'une étude sur les greffes des insinuations ecclésiastiques ; par M. de Richemond, la biographie du général Garfields, président des Etats-Unis. M. Léopold Mercier a communiqué une *Histoire des comtes de Poitiers* par Besly, enrichie de notes par Benjamin Fillon ; — à la séance du 2 novembre, M. Lételié a lu *Un nouveau René Caillié*, notice sur le voyageur Aimé Olivier, membre de la société des *Archives*, qui a fait à ses frais un voyage au Foutah-Djallon (Sénégal), dans le but d'obtenir du roi de ce pays un tracé de chemin de fer pour l'offrir à la France. On sait que le regretté commandant Anatole de Bonsonge était chargé par le gouverneur français de protéger les travailleurs employés à l'établissement des chemins de fer de Dakar au Niger. — Dans sa séance du 16 novembre, elle a constitué ainsi son bureau pour 1882 : M. André Lételié, président; Alphonse Menut, vice-président; Georges Musset, secrétaire; Léopold Mercier, secrétaire-adjoint; Eugène Meyer, trésorier.

Le 17 décembre, l'académie de La Rochelle a tenu sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. A. Lételié, président de la section littéraire. M. Lételié a lu sous le titre : *Un nouveau René Caillié*, la dramatique biographie de M. Aimé Olivier, de Lyon, ancien maire de Marennes, successivement économiste, explorateur du centre de l'Afrique ; M. Lusson, une étude sur l'histoire de l'électricité ; M. Georges Musset, une étude sur la croyance à la fin du monde par les comètes ; M. Louis de Richemond, une étude sur l'art dans les catacombes d'après le pasteur Roller, ouvrage important moins considérable pourtant que la *Rome souterraine* de Jean-Baptiste de Rossi. Voir compte-rendu dans le *Bulletin religieux* du 24 décembre et le *Courrier des deux Charentes* du 25, et le volume *Séance publique de 1881* (La Rochelle, Siret, 1882, in-8°, 59 p.), qui contient ces diverses lectures avec le *Rapport général sur les travaux des quatre sections de l'académie*, par le président, M. Lételié.

—

M. Georges Musset a fait, à La Rochelle, le 25 février, une conférence sur *Le commerce de La Rochelle au XVI^e siècle*, et le 18 mars, sur *La réorganisation des corporations ouvrières à la même époque à La Rochelle.*

—

Digitized by Google

La société de géographie de La Rochelle organise un musée d'anthropologie et d'ethnographie. M. Georges Musset, conservateur de ce musée et bibliothécaire de la ville, adresse une circulaire pour réclamer les dons en faveur de ce musée qui aura deux séries, l'une départementale, comprenant tous les objets pouvant servir de base à l'étude de l'homme dans les limites actuelles du département de la Charente-Inférieure; et l'autre série ethnographique, comprenant tout ce qui peut éclairer l'histoire naturelle ou sociale de l'homme dans toutes les régions du globe.

—

Programme des séances de la Sorbonne pour 1882. 1° Faire connaître les récentes découvertes de monnaies gauloises; 2° étudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés; s'attacher principalement à en déterminer la date; 3° déterminer, en s'appuyant sur les inscriptions, les caractères de la sculpture de figures et d'ornements dans les monuments romains du midi de la Gaule; 4° signaler et expliquer les inscriptions de l'antiquité trouvées en France dans ces dernières années; 5° signaler et expliquer les inscriptions du moyen âge trouvées en France dans ces dernières années; 6° quels sont les monuments et les produits de l'art ou de l'industrie, principalement ceux dont la date est certaine, qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien; 7° signaler les caractères de l'architecture française du XI^e siècle, d'après les monuments dont la date peut être fixée à l'aide de textes contemporains; 8° faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année, au moyen âge, dans les différentes régions de la France; 9° faire connaître d'après des documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pélerinages antérieurs au XVI^e siècle; 10° faire connaître l'organisation des corporations de métiers en France avant le XVI^e siècle; 11° étudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes au XV^e et au XVI^e siècle; y rechercher l'état de la législation et les progrès déjà réalisés à l'époque où ont pris fin les guerres avec les Anglais; dresser d'après ces procès-verbaux la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneurs laïques existant au XVI^e siècle; 12° mettre en lumière les documents historiques qui font connaître l'état de l'instruction primaire en France avant 1789; 13° signaler et apprécier les documents relatifs aux assemblées provinciales du temps de Louis XVI, qui n'ont pas encore été mis en œuvre par les historiens; 14° exposer, d'après les textes et les monuments, l'état de l'imagerie populaire en France, antérieurement à la fin du XVIII^e siècle; 15° état des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements; mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La Société a trois nouvelles pertes à déplorer.

I. Le 8 janvier, est décédé à Surgères, des suites de la variole, contractée, paraît-il dans un wagon de la ligne de Paris à Bordeaux, à l'âge de 33 ans, Eugène Tessier, imprimeur et conseiller municipal à Surgères, fondateur et rédacteur de l'*Avenir de la Charente-Inférieure*, né en 1848, à La Rochelle, où il avait débuté, en 1860, comme typographe dans la maison Rioubland, que dirigeait alors son père, et qui devint ensuite l'imprimerie Drouineau. En 1869, il fonda, avec son père, une imprimerie à Surgères, et en 1876 l'*Avenir de la Charente-Inférieure* qu'il rédigeait. Associé avec son père, il était arrivé en peu de temps à donner à l'imprimerie de Surgères la réputation d'une imprimerie modèle. La mort l'a frappé au moment où il allait mettre à exécution des projets fort importants. « Esprit charmant et distingué, doux et affable, a dit de lui M. Paul d'Estrée, dans l'*Avenir* du 12 janvier, il n'a laissé que des amis. Toujours courtois au milieu des luttes politiques, qui sont aujourd'hui si âpres et si violentes, il désarmait ses adversaires par l'aménité de ses paroles et par la convenance parfaite de ses procédés de discussion. »

II. Le 4 février, est mort à Hyères Omer Charlet, écrivain, peintre remarquable, dont les œuvres ont eu plusieurs fois les honneurs du salon. Entré au conseil général en 1852, il y a siégé jusqu'à sa mort; il y présidait la seconde commission depuis 1871. Passionné pour les gloires du pays, c'est à lui qu'on doit le monument élevé à Brouage au souvenir de Samuel de Champlain; et c'est pour répondre à un vœu du conseil général exprimé après l'un de ses rapports, que Léopold Delayant écrivit son *Histoire du département de la Charente-Inférieure*. « Conseiller général, dit la *Charente-Inférieure* du 5, Omer Charlet était justement estimé de ses collègues; par son caractère ferme et son esprit bienveillant, il avait su garder une grande influence parmi eux. Ecrivain distingué, il laisse quelques opuscules qui seront souvent consultés. Peintre d'histoire, il occupait une place sérieuse parmi les artistes les plus distingués. » « Il avait cessé d'exposer depuis plusieurs années, dit la *Chronique des beaux arts*. On cite de lui, entre autres toiles, le martyre de saint Sébastien, et le roi saint Louis, toutes deux placées à la cathédrale de La Rochelle. M. Omer Charlet avait obtenu une troisième médaille en 1841 et une deuxième en 1843. » Le *Bulletin religieux* du 18 février, qui cite de lui une très fervente lettre, écrite en 1852 à son ami Jules Richard, dit que « la cathédrale doit à sa générosité deux de ses meilleurs tableaux : Le martyre de saint Barthélemy et Les chrétiens sur le bûcher, qui décorent la chapelle de saint Louis ; » et ajoute : « Il n'était pas seulement un peintre éminent, mais il était aussi un fervent chrétien. Tous ceux qui l'ont connu savent, en effet, combien ses convictions religieuses étaient profondes. » Il a

Digitized by Google

été inhumé au Château-d'Oleron, le 10 février. Outre divers legs de bienfaisance, il laisse une somme à Dolus, pour le couronnement annuel d'une rosière ; 40,000 fr. aux pauvres de l'île ; à la ville de La Rochelle, un tableau pour son musée ; et 25,000 fr. pour servir à l'encouragement des jeunes gens qui s'adonnent aux beaux-arts.

Il a été remplacé le 12 mars, comme conseiller général pour le canton du Château, par M. Henri Luguet, du Château-d'Oleron, docteur ès lettres, ancien professeur de philosophie au collège de Saintes, professeur à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, qui a obtenu 959 voix sur 1700 électeurs inscrits.

III. Le 12 février, est mort à Monza (Italie), dans les bras de M. l'abbé Morvant, son secrétaire, et des suites d'une maladie contractée dans ses dernières excursions en Lombardie, l'abbé Pierre Richard, notre célèbre hydrogéologue, vicaire général d'Alger, chanoine honoraire de La Rochelle, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'aigle noir de Prusse, du Saint-Sépulcre et d'un grand nombre d'autres ordres étrangers, né le 12 février 1822, de Jacques Richard, cultivateur, et de Susanne Tesseron, à Tesson, où il a été inhumé le 21. Elève du petit séminaire de Montlieu, du grand séminaire de La Rochelle, il fut ordonné prêtre et nommé professeur à Montlieu, où il occupa la chaire de seconde. C'est en contemplant une source qui découle d'un rocher pour arroser le jardin de cette maison, qu'il sentit naître sa vocation scientifique, confirmée bientôt par les ouvrages de l'abbé Paramel et par ses propres expériences. Pendant vingt ans, il a parcouru la France entière, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la Turquie, l'Autriche, la Hongrie, l'Algérie, la Palestine, la Tunisie, l'Espagne, faisant partout, pour ainsi parler, jaillir les sources sous ses pas. Il a légué, dit-on, à l'évêché de La Rochelle, sa part dans les revenus des exploitations qu'il a mises en mouvement, notamment une source de pétrole en Hongrie ; le mobilier de sa maison de Montlieu et ses collections au séminaire de Montlieu ; à ses quatre frères et sœurs, le reste de sa fortune. (*Courrier des deux Charentes* du 16 février, *Bulletin religieux* du 18, *Indépendant* du 28). Il a laissé, sous un pli cacheté, à l'académie des sciences l'exposition de sa méthode, afin que le fruit de son expérience ne fût pas perdu.

Le 18 décembre dernier, est décédé à Nice, Camille Godard, né à Cognac le 23 mai 1823, fils de Philippe Godard et de N. Marquet, qui fondèrent à Cognac, en 1811, la maison de commerce Godard et C^ie^. Il était frère d'Ernest Godard, docteur médecin, né à Cognac en 1827, mort à Jaffa (Egypte), en 1862, des suites de son ardent dévouement pour l'humanité et pour la science, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques. Camille Godard a légué à Cognac dix mille livres de rentes pour amélioration de ses promenades, à la faculté de médecine de Bordeaux 100,000 francs, à la ville de Bordeaux plus de cinq millions, etc. M.

Digitized by Google

Jules Ollivier-Beauregard est un de ses exécuteurs testamentaires. Voir l'*Ere nouvelle*, de Cognac, des 22 décembre et du 5 janvier.

« Un de nos artistes les plus distingués et les moins connus, en dehors du monde des amateurs, dit la *Chronique des arts* du 18 février 1882 sous la signature Edmond Bonnaffé, Jean Baudoin, vient de mourir à 79 ans. Sculpteur sur ivoire et sur buis, il se consacra tout entier à la restauration des œuvres d'art du moyen âge et de la renaissance. Nul ne l'égalait pour la sûreté du goût, la délicatesse et la patience de la main, la précision des ajustages. Il s'était façonné de bonne heure et à la bonne école : en 1825, il travaillait déjà pour Sauvageot, Carraud père et du Sommerard. Depuis lors, les restaurations les plus précieuses et les plus difficiles ont passé par ses mains. Il a formé deux élèves d'un rare mérite : Son fils, qu'il eut la douleur de perdre il y a quelques années, et son gendre, associé depuis longtemps à tous ses travaux. C'était un protestant de la Saintonge, à la manière de Palissy, un homme de foi, de conscience, de cœur et de talent. »

William Manès. Il y a quelques détails à rectifier dans l'article nécrologique publié, p. 221. Ainsi William Manès était sorti de l'école polytechnique dans les mines, et non dans les ponts et chaussées. Il fut nommé adjoint au maire de Bordeaux en 1848; et, depuis cette époque, il n'a pas cessé de faire partie du conseil municipal. Il prit sa retraite en 1856 et non 1852, et par conséquent ne refusa pas le serment demandé aux fonctionnaires en 1852. Enfin, mort le 16 mai 1881, il a précédé de peu dans la tombe son vieil ami Jules Dufaure, mort le 27 juin.

VARIÉTÉS

ERREURS OU OMISSIONS D'AUTEURS SAINTONGEAIS

(Voir *Bulletin* d'octobre 1881, t. III, p. 184).

IX Billaud-Varennes. Jacques-Nicolas Billaud, qui prit plus tard, on ne sait pourquoi, le surnom de Varennes, naquit à La Rochelle, le 23 avril 1756. Voici la transcription de son acte de naissance, extrait des registres de la paroisse Saint-Barthélemy de La Rochelle : « L'an de grâce 1756, le vingt-troisième d'avril, a été baptisé Jacques-Nicolas, né le même jour du mariage légitime entre maître Nicolas-Simon-Marie Billaud (1), avocat

(1) Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat au présidial, lieutenant des traites foraines et domaniales, substitut du procureur général de la cour des aides à l'élection de La Rochelle, échevin, conseiller du roi, puis procureur du roi, syndic de La Rochelle, en 1788. Il eut de sa femme Henriette-Suzanne Marchand, qu'il avait épousée le 18 septembre 1752, trois enfants : 1° Benjamin, né le 14 janvier 1763, propriétaire à La Rochelle en 1811, celui-là sans doute qui en 1793, sous le nom de Billaud fils, signe plusieurs pièces comme secrétaire de la société des amis de la liberté et de l'égalité, et auquel, le 23 novembre 1793, le conseil général de la commune accorde un certificat de civisme; 2° Jacques-Nicolas Billaud-Varennes; 3° Henri Billaud, juge de paix au canton de Plai-

Digitized by Google

au présidial, et dame Henriette-Suzanne Marchand ; son parrain, maître Jacques Rouger (1), escuyer, ancien assesseur du présidial, seigneur des Tourrettes, etc., cousin de l'enfant ; sa mareine, dame Jeanne Texier, veuve de maître Simon Billaud, avocat au parlement et au présidial de cette ville, ayeule de l'enfant ; et ont signé avec le père. Billaud. Rougier. Texier-Billaud. A. Epinay, *prêtre de l'oratoire, curé de Saint-Barthélemy.* (2) » Son père habitait dans la rue de l'Escale. la tradition veut que ce fut dans la remarquable maison faisant le coin de la rue de l'Abreuvoir, construite par le célèbre médecin Rochelais Nicolas Venette. En 1769, Jacques-Nicolas Billaud obtint le 2e prix de thême de la classe de troisième au collège de La Rochelle.(3) Puis on le retrouve inscrit avec son père (et sous la dénomination de Billaud fils) sur le tableau des avocats de la même ville en 1779. (3) En 1784, il était absent de La Rochelle : car il est indiqué comme tel sur le tableau des avocats de cette année.

La collection de Morin père, avocat à La Rochelle, son confrère au barreau, a contenu un mémoire judiciaire sur lequel Morin avait écrit la note suivante : « Billaud fils, qui a fait ce mémoire en 1779, est le même Billaud qui prit sans savoir pourquoi, vers 1792, le nom de Billaud-Varennes. Tant qu'il demeura à La Rochelle, il ne montra aucun talent ni aptitude ; c'était le plus mince des avocats, taciturne, mélancolique, vaniteux..., etc. En 1780, il fit une mauvaise comédie qu'il voulut faire jouer. Cet ouvrage était pitoyable, et fut sifflé à outrance. Billaud garda sagement l'anonyme ; mais le public était dans le secret. Cette pièce était intitulée : *La femme comme il n'y en a point.* Le lendemain de la représentation qui n'alla pas à la fin, il partit pour Paris; il y resta longtemps inconnu même parmi les avocats. Il se maria avec une fille (4) qui avait été entretenue, qui n'avait ni fortune ni agrément. » Dans une autre note manuscrite, Morin s'exprime ainsi : « Ce monstre est né à La Rochelle. Fils d'un avocat honnête homme, très borné, très ignorant et qui cependant avait assez bien fait ses affaires (5). Billaud-Varennes fut lui même avocat à

---

sance, île de Saint-Domingue (1811). Ce fut sans doute ce frère qui l'engaga à s'échapper de l'habitation Dorvillers (île de Cayenne) où il résidait (1811), pour se réfugier à Saint-Domingue où il mourut.Voir titres de propriété de la maison d'Orbigny, autrefois Chandreau, petite rue Saint-Léonard, et notes manuscrites de Jourdan.

(1) Jacques Rougier, sieur des Tourettes et du Marais-Guyot, lieutenant particulier, assesseur civil au présidial de La Rochelle, né le 18 juillet 1678, décédé le 5 février 1758 (Voir *Nobiliaire* de Saint-Alais, t. XIII. p. 383 ; et Jourdan).

(2) Registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Barthélemy.

(3) *Etrennes Rochelaises ou calendrier des armateurs.* Le tableau des avocats ne porte que la mention *Billaud fils* ; mais en 1779, Benjamin né en 1763 n'aurait eu que 16 ans. Il s'agissait donc bien de Jacques-Nicolas.

(4) Rainguet dit qu'elle était « fille naturelle du fermier général ».

(5) Rainguet dit à tort que son père était dépourvu de fortune.

Digitized by Google

La Rochelle ; il n'annonçait pas de grande disposition pour son état. Il partit pour Paris vers 1785 ; il y végéta. Il épousa une ancienne maîtresse d'un agent du clergé. La révolution le mit à même de se lier avec des hommes qui se sont rendus fameux par leurs crimes..... Les papiers publics du temps contiennent leur histoire.... Billaut-Varennes fut déporté à Cayenne. Après le rappel des autres déportés, il préféra demeurer dans la colonie où il est encore (1813). »

Bien que contradictoires en ce qui concerne le départ de Billaud pour Paris, ces notes émanant d'un contemporain du conventionnel, d'un confrère, au barreau, de son père et de lui-même, ces notes tendraient à faire douter des assertions contenues dans les biographies générales et qui font de Billaud un oratorien à La Rochelle, et un préfet des études du collège de Juilly. A l'égard de cette dernière assertion, il est un fait que l'on pourrait peut-être invoquer pour la mettre en suspicion. Billaud-Varennes, étant donné le caractère violent et vindicatif qu'il a conservé devant l'histoire, n'aurait pu être expulsé de Juilly, comme l'affirme Michaud, sans conserver de la haine pour les oratoriens. Or, dans quelques passages de son livre le *Despotisme des ministres de France*, il soutient la thèse qu'on doit confier aux seuls oratoriens l'éducation réformée de la jeunesse, et parle des pères dans les termes les plus favorables. Il insiste notamment sur la surveillance dont les préfets y sont l'objet, ce qui serait assez étrange si lui-même eût été victime de cette surveillance.

Si les faits avoués par Michaud sont vrais, il faut évidemment reconnaître à Billaud quelques sentiments de générosité et de droiture qui contrastent avec l'ensemble de ses actes. Michaud n'aurait-il pas toutefois été induit en erreur ? G. Musset.

—

X. Françoise-Marie Chevreuil. Rainguet dans la *Biographie Saintongoise*, p. 390, écrit : « Marie (sœur). Nous ignorons le nom de famille de cette religieuse, du couvent des claristes de Saintes, qu'on appelait en religion sœur Marie de l'Enfant Jésus. Elle a laissé un manuscrit relatif à l'origine et à l'esprit de régularité de ce couvent, fondé par madame de Dreux-Cerisay, et qu'elle écrivit, vers la fin du XVII[e] siècle, d'après le conseil du P. Macaire Duverger. Nous pensons que ce manuscrit est encore entre les mains de M. l'abbé Briand, qui s'en est servi pour retracer en détail l'histoire de ce monastère. »

Cet article, emprunté à Joseph Briand, *Histoire de l'église santone*, II, p. 280-308, peut être complété par une note, page 151 du tome X des *Archives historiques de la Saintonge*. Sœur Marie de l'Enfant Jésus se nommait Françoise-Marie Chevreuil, fille de Christophe Chevreuil, procureur au siège présidial de Saintes, et de Louise Richard, née à Saintes en 1666, entrée au monastère le 8 mars 1676, professe le 14 mars 1677, morte le 1[er] janvier 1744. L. A.

—

Digitized by Google

XI. Bonaventure Giraudeau. « Ce savant et vertueux religieux de la compagnie de Jésus, dit la *Biographie Saintongeaise* de Damien Rainguet, p. 270, était, au rapport de plusieurs biographes, originaire du Bas-Poitou. Toutefois en 1845, un des membres de sa famille, ayant donné à Paris une nouvelle éditio du chef-d'œuvre de l'auteur que nous avons actuellement sous les yeux, certifia que le P. Giraudeau avait pris naissance dans l'île de Ré, en 1697, mais d'une ancienne famille originaire de Talmont, près de La Roche-sur-Yon. Nous préférons à tous égards cette version qui restitue à la Saintonge une grande illustration, et qui s'appuie d'ailleurs sur une autorité imposante dans la personne d'un parent du vénérable religieux, plus à portée par suite de constater le lieu exact de la naissance au moyen des titres de famille. A la suite d'immenses travaux, le père Giraudeau est mort dans l'île de Ré, sa patrie, en 1774. »

L'éditeur, dont parle Rainguet, est E.-A. Giraudeau qui, en 1845, en effet, a publié une édition (illustrée par Emile Vattier et Ed. Frère, avec une notice inédite sur la vie et les écrits de l'auteur), des « *Histoires et paraboles, pensées et maximes de l'évangile médité* du P. Bon. Giraudeau, mises en leçons par E.-A. Giraudeau, neveu de l'auteur, » in-12, 352 p., figures sur bois. Ce neveu du P. Giraudeau devait être fort âgé; aussi bien ne devait-il être qu'un petit-neveu ou même arrière-neveu. En tout cas, il était fort mal instruit de la biographie de son oncle, et n'avait pas fait pour son parent les nombreuses et heureuses recherches de M. l'abbé Stanislas Braud.

Le catalogue général de la librairie française, II, 452 (1868), le dit aussi né à Saint-Vincent-sur-Jard, mais en 1701 et mort en 1774. La *Biographie* Michaud et la *Biographie* Didot disent aussi : Saint-Vincent, diocèse de Luçon, sans date, et mort le 14 septembre 1774. La *France littéraire* de Quérard: Saint-Vincent-sur-Jard, diocèse de Luçon, en Bas-Poitou, le 1er mai 1697, mort le 14 septembre 1774.

La *Biographie de la Charente-Inférieure*, par M. Louis de Richemond, de son côté s'exprime ainsi : « Bonaventure Giraudeau, jésuite, érudit hébraïsant, né à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée), le 1er mai 1697, décédé le 14 septembre 1774, professeur au collège de La Rochelle. Il a publié dans cette ville les éléments de grammaire grecque, un dictionnaire et une grammaire hébraïques et des livres de dévotion. Il lut à l'académe de La Rochelle une critique de la traduction de Virgile par l'abbé Desfontaines (1745) et une boutade rimée sur l'attaque de l'île d'Aix par les Anglais en 1757. »

Enfin, la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, qui doit être particulièrement informée, raconte, I, col. 2136, que « Giraudeau, Bonaventure, né le 1er mai 1697, au bourg de Saint-Vincent-sur-Jard, en Bas-Poitou, célèbre humaniste,

Digitized by Google

enseigna longtemps la rhétorique à La Rochelle et consacra quatorze années de sa vie à l'instruction des jeunes ecclésiastiques élevés dans le séminaire de cette ville. Il fut dans la suite appelé à Rome où il remplit près du révérend père général l'office de secrétaire. Il passa dans les infirmités les dernières années de sa vie, et mourut le 14 septembre 1774. » Et dans la liste de ses ouvrages, dont un très grand nombre ont été imprimés à La Rochelle, le docte bibliographe cite : « 7° *L'Aixiade*, ou l'Isle d'Aix conquise par les Anglois. Poëme héroïque en vingt chants, dédié à M. le maréchal de Senecterre. Paris, veuve Bordelet, 1757. Cette facétie est complète; elle se compose du poëme qui a vingt vers et de l'envoi qui en a quatre. Elle a pour sujet une expédition préparée à grands frais par les Anglais, qui n'aboutit qu'à la prise de l'île de Daix. *L'Année littéraire* a reproduit cette pièce en 1757, t. VII, p. 93-95. Une note du rédacteur dit que le poëme aurait dû être intitulé la *Daixiade*, le nom de l'île étant Daix et non pas Aix. Elle a été insérée sans nom d'auteur sous la date de La Rochelle, 28 octobre 1757, dans le *Journal de Verdun*, décembre 1757, p. 450-451. Le P. Sommervogel a fait insérer *L'Aixiade*, avec une petite préface sous le pseudonyme « Pierre Clauer, » dans l'*Ami des livres*, mars 1862. Paris, René Muffat, p. 211-213. L'article a pour titre : « Un poëme épique tiré de l'oubli. »

Ainsi tous les biographes, sauf son neveu et Rainguet qui le répète, affirment que le P. Bonaventure Giraudeau est né à Saint-Vincent-sur-Jard, et presque tous, le 1er mai 1697. Quant à sa mort, elle est fixée au 14 septembre 1744, sans indication de lieu, sauf l'île de Ré, selon Rainguet. Nous ne dirons rien de sa mort; nous avons inutilement fait des recherches; mais M. l'abbé Braud a été assez heureux pour découvrir dans les registres paroissiaux de Saint-Vincent-sur-Jard, canton de Talmont, arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), l'acte de baptême ainsi conçu :

« L'an mil six cent quatre-vingt-quinze, et le 8e jour du mois de juillet, a été baptisé Bonaventure, fils de Bonaventure Giraudeau, docteur en médecine, et de dame Jeanne Reynaudin, son épouse. Le parrain a été M. Reynaudin. La marraine a été Marie-Louise Giraudeau. Lesquels ont signé. Dorin, *prêtre, curé de Saint-Vincent-sur-Jard.* »

C'est donc le 8 juillet 1695 qu'a été baptisé Bonaventure Giraudeau. Etait-il né dès le 1er mai? C'est douteux. A cette époque, le baptême suivait de très près la naissance. Il a dû venir au monde la veille, sinon le jour même. Mais il faut avancer de deux ans et dire né en 1695, et non plus 1697.

— L. A.

XII « Pierre-Romain de La Place, né à Saintes, fit profession le 11 juin 1622, à l'âge de 26 ans, à Saint-Augustin de Limoges. Il mourut, le 10 janvier 1670, au monastère de Saint-Jean-d'Angély. On a de lui : 1° *Aurea vincula charitatis*, 2 vol. qui forment les mss. lat, 12372-73; — 2° *De beatæ virginis deiparæ et divi*

Digitized by Google

ejus sponsi Joseph laudibus et privilegiis liber, mss. lat. 12374; —3° *Maria mystica*, mss. lat. 12375. (Matricules n° 112; —mss. lat. 12372-75). » Cette notice et la suivante sont extraites du *Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par M. Ulysse Robert, p. 194 du *Cabinet historique*, numéro de septembre-octobre 1881.

—

XIII « Martin (N.). Dans une lettre adressée de Saint-Jean-d'Angély à l'historiographe Moreau, le 17 novembre 1766, il nous fait connaître lui-même les ouvrages qu'il a composés. « Mon » coup d'essai, dit-il, fut un petit ouvrage théologique et cri- » tique, intitulé : *Les droits de la charité vengée*, etc., imprimé » à Avignon, réimprimé à Paris... Le second est un petit in-12 » qui a pour titre : *Le bénédictin pacificateur*... Le troisième » que je viens de faire imprimer à Saintes, est un autre petit » in-12 historique et moral. Il a pour titre : *Les caprices de la* » *fortune*. Je passe sous silence quantité d'autres morceaux » sortis de ma plume, etc. » Dom Martin devait s'occuper de l'histoire de Saintonge, avec dom Maximilien Duez; mais il y a lieu de croire par ses lettres qu'il en fût empêché par ses supérieurs (Ms. 332 de la collection Moreau, fol. 123-141). » Extrait du *Cabinet historique*, juillet et août 1881, p. 184.

Le corsage et le vertugadin de madame de Mirambeau

1587-1593

—

La réforme, dans son rêve de régénération sociale, avait pris à tâche de poursuivre et de redresser tous les abus. Son programme comportait notamment l'épuration des mœurs, et, pour le réaliser, elle se servait des armes que lui fournissait la religion. Dès leurs premières réunions, les synodes avaient édicté une réglementation sévère touchant les liaisons illicites, les blasphèmes, les querelles, les danses, les jeux de hasard, l'usure, les concussions, les ventes à faux-poids, etc. La coëffure, le luxe et la coupe des habits, les bagatelles de la mode, entraient dans leur sphère d'admonestations et de pénalités canoniques. Il est même à remarquer sur ce dernier point qu'à chaque synode nouveau la discipline se faisait de plus en plus rigoureuse comme pour se mettre d'accord avec les progrès de la corruption et le relâchement des mœurs.

Le synode national tenu à Orléans, le 25 avril 1562, avait établi pour règle la modestie dans les vêtements et la suppression de toutes les superfluités et de tous les excès de la mode.

A celui de Sainte-Foy, du 2 février 1578, on précisa davantage. On y publia que « l'article touchant les ajustemens et les habits dissolus tant des hommes que des femmes sera gardé le plus diligemment et étroitement que faire se pourra, et les uns et les

Digitized by Google

autres seront avertis de garder la modestie tant aux cheveux qu'en toutes les autres choses qui scandalisent le prochain, lorsqu'on y cherche trop d'affection et d'ornemens. »

Au synode de Vitré, du 28 juin 1581, l'accent est plus vif encore. « En éclaircissant, est-il dit, l'article pour le règlement des particuliers touchant les habits, la compagnie synodale a déclaré qu'on ne doit pas mettre au rang des habits ordinaires et accoustumés ceux qui ont quelques marques notoires d'impudicité, de dissolution ou de nouveauté trop fastueuse et indécente, comme sont les fards, plissures, houpes, lardoires, guignevarlets, seins ouverts, vertugadins et autres choses semblables, desquelles tant hommes que femmes abusent dans leurs parures; c'est pourquoi les consistoires feront leur possible pour réprimer de telles dissolutions en censurant les rebelles et en les punissant même par l'excommunication s'ils n'abandonnent pas tout ce qui est contraire à la modestie et à la simplicité chrétienne. »

C'était donc aux consistoires exécuteurs de la volonté des synodes qu'appartenait l'instruction de ces sortes d'affaires. A chaque séance les anciens présentaient leurs rapports sur les scandales; ils délibéraient et prononçaient la peine.

Certes un pareil rôle était malaisé à tenir; il leur suscitait bien des embarras, surtout en matière de toilette féminine.

J'en veux donner pour exemple le fait de madame de Mirambeau, à Pons.

Il s'agit de la coupe d'un corsage et d'un dessous de jupe. Le consistoire appellera les choses plus gaillardement par respect du vocabulaire synodal. Il aura tout à l'heure la parole.

En l'année 1587 le consistoire de Pons avait à sa tête le pasteur Yves Rouspeau, un très digne et très dévoué ministre de la parole de Dieu, qui mettait en vers des sujets de controverse. (1) L'assemblée des anciens élue par les fidèles, se composait des personnes les plus recommandables de la ville par leur caractère, leur position sociale ou leur fortune. (2)

---

(1) Le temple de Pons, alors le plus important de la province, était fréquenté par les familles les plus considérées de la noblesse, de la magistrature et de la bourgeoisie de la ville et des environs, et même de Saintes. Outre les représentants de la maison de Pons, MM. de Mirambeau et de Plassac, se pressaient aux prêches de Rouspeau, MM. de Rabaine, de Beaumont, d'Asnières, de Blois, de Riveron, de Pocaire, de Bonnefoy, de Ballode, Gaillard de Saint-Dizant, d'Espaigne, de Cruc, de la Rocheandry, Grain de Saint-Marsault, de Cominge, de La Cour, de Saint-Mathieu, de Bretenet, de La Chambre, des Arnauds, de Montgaillard, Guyschard du Breuil, etc., etc. MM. Bretinauld, Badifle, Gombauld, Jalays, Goy, Farnoux, Blanc, Grelaud, Gasteuil, Gallet, tous de Saintes, se rencontraient avec MM. Rangeard, Collineau, Maron, de Jau, du Bouchet, Garnier, Labbé, Sarrazin, Renaudet, etc., Asnières, Saint-Dizant et Bretauville retrouvaient là leurs principaux chefs de bandes, les capitaines Arresrac, du Puys, Sevicques, La Rivière, Marsauld, La Garde, Saint-Richier, Callays et La Grange.

(2) En ce temps on voyait figurer au nombre des anciens: Nicolas Rangeard, Guillaume Marsauld, Hélies Babin, Etienne Champanays, Robert Sarrazin, Dominique Renaudet, François Badiffe, sieur de La Tousche, Thomas Maron, Sébas-

Digitized by Google

Un certain jour, ces gardiens rigides de la morale publique se trouvèrent dans la nécessitéde faire des représentations à propos de la toilette de madame de Mirambeau, Marie de La Porte, la femme de Jacques de Pons, la bru de l'un des plus vaillants champions de la cause, et qui, par le rang considérable qu'elle occupait dans la province, se croyait à l'abri des observations de ces messieurs, dont bon nombre comptait parmi les tenanciers du haut seigneur de la contrée, Antoine de Pons, l'oncle à la mode de Bretagne du châtelain de Mirambeau.

Marie de La Porte, dame de Champniers en Périgord, était fille de Germain de La Porte et de Madeleine de Cruc. (1) Au moment où commencent ses démêlés avec le consistoire elle est dans tout l'éclat de la jeunesse; je lui donne vingt-six ans environ. Ses deux filles aînées, Madeleine et Louise, sont tout à fait en bas âge. Quoi de plus naturel que dans sa condition et qu'à son âge elle s'habille au goût du jour? Pour ma part, je ne l'aurais assurément point blâmée de porter ce costume tout de grâce épanouie: la jupe légèrement bombée en arrière à l'aide d'un bourrelet, appelé vertugadin, et la robe par devantgalamment décolletée, « faite à ouverture de sein », suivant l'expression réaliste de MM. du consistoire qui, entre nous, ne l'auraient pas su s'ils n'y avaient quelque peu regardé.

Or, voilà ce que nous apprend le procès-verbal de la séance du consistoire du 26 juin 1587, tenue deux jours avant le dimanche de la pentecôte.

« Le vendredy XXVI[e] de juin 1587, madame de Myrambeau, par l'advis du consistoire, a esté appellée chez monsieur Rouspeau, luy assistans monsieur de La Garde (2) et quatre ou cinq anciens, pour luy remonstrer ses faultes, tant de la teste descouverte que de sa robe faicte à ouverture de seing et du vertugadyn; laquelle a prins en bonne part la censure et remonstrance, et promis de se porter et habiller modestement, sans plus venir à l'assemblée en ceste façon; ains de couvrir son chef, ne descouvrir jamais son seing, soit en l'église, sa maison ne ailleurs, et s'abstenir, tant qu'elle pourra, de porter vertugadyn; que si elle le faict, ce sera pour sa santé, et sans excès. Et en ceste volonté elle a esté receue à la cène. » (3)

La cène a lieu le dimanche; mais que se passa-t-il donc le

---

tien Labbé, Pierre Guischard, Jehan Paboul, Adam Moré, Pierre Cherbonnier, François Arresrac, Pierre Dumas, Jehan Marcoulier, Pierre Duhamel, Pierre Tutard, François Chaillou, Pierre Rasclet, etc., etc.

(1) Madeleine de Cruc, dame de Gondeville et de Courpignac, s'était remariée à Jules de Beaumont, seigneur de Rioux.

(2) Pasteur de l'église de Chalais.

(3) Le catholicisme eut aussi les mêmes préoccupations au sujet de la toilette des dames. Voir les sermonaires à toutes les époques. Rapprocher particulièrement ici l'*Ordonnance des vicaires généraux de Toulouse contre la nudité des bras, des épaules et de la gorge*, et l'*Indécence des habits des femmes et des*

Digitized by Google

soir même ou le lendemain? Il ne faut pas être sorcier pour le deviner.

La robe est charmante et d'une coupe exquise. Elle fait valoir à merveille les grâces de la jeune dame. Ces messieurs du consistoire n'entendent rien à ces questions là. Et d'ailleurs qu'ont-ils à démêler avec les choses de ce monde?

Je m'imagine que des réflexions de ce genre passèrent par la tête de madame de Mirambeau, que, trop vite oublieuse de ses promesses et se moquant des admonestations canoniques, elle avait repris robe échancrée et vertugadin bouffant, si bien que, pour ce fait, le consistoire s'était empressé de la rappeler devant sa barre dès la séance du mardi 30 juin.

La jeune dame ne juge pas à propos de se rendre à la convocation, sous prétexte du mauvais état de sa santé. On lui inflige la censure, et il est décidé que la censure lui sera signifiée. Il ne paraît pas qu'elle en ait eu grand souci. On la convoque de nouveau pour la séance suivante, du 30 juillet.

Cette fois, madame de Mirambeau entre en pleine rébellion. Elle refuse de comparaître; elle ne s'abrite derrière aucun prétexte : elle déclare nettement vouloir garder son vertugadin.

A partir de ce moment, la révolte se montre à l'état chronique.

Ainsi voilà le respect dû à MM. les anciens fortement ébranlé, et leur pudeur journellement mise à l'épreuve!

Quel spectacle et quel exemple donnés aux fidèles de Pons!

A ce coup de tête de madame de Mirambeau, le consistoire, prudemment, baissa pavillon. Il ne voulut rien brusquer et laissa passer l'orage. Le temps, et peut-être bien aussi quelques interventions doucement ménagées réussirent à apaiser la rebelle.

L'affaire revint six mois après dans des conditions tout autres. Le 18 décembre 1587, un des anciens présenta effectivement son rapport sur la conversion et amendement de madame de Mirambeau, et on délibéra qu'elle sera appelée pour avoir sa pénitence.

On pourrait croire l'incident terminé. Il n'en est rien. Les mêmes scènes se reproduisent pendant le cours de l'année 1588. Madame de Mirambeau est mandée au consistoire, le 7 avril. Elle paraît à la réunion. On lui applique la censure, et le procès-verbal porte qu'elle « a promis de se subgecter à la discipline pour ses accoustremens et autres choses. »

Quelles autres choses? Je pense bien que le secrétaire n'y a pas entendu malice; il est regrettable cependant qu'il se soit servi d'une formule aussi vague qui laisse prise à quelque interprétation légèrement scabreuse.

A peine rentrée à Mirambeau, la dame prenait le lit, et le lendemain elle donnait naissance à sa troisième fille : Marie.

---

filles, publiés dans la 2e édition du livre *De l'abus des nuditez de gorge* ; Paris, 1677, in-12.

Digitized by Google

Quant à ses promesses autant en emporte le vent; mais le consistoire ne se rend pas; il est résolu à soutenir la lutte. Cette fois pour venir à bout de la rebelle, il va réclamer l'intervention du mari. Jacques de Pons n'avait-il point, tout enfant, suivi les pieuses leçons de Rouspeau, et, jeune homme, n'est-ce pas à lui et à son beau-frère Jean de Rabaine que l'excellent pasteur avait dédié ses plus doctes poésies? Quel puissant auxiliaire pour le consistoire! Donc monsieur de Mirambeau appelé à la séance du 28 juillet est « admonesté d'empescher madame sa femme de porter vertugadyn et ne faire ouverture de seing. »

L'autorité du consistoire, l'autorité du mari, c'est vraiment faire abus d'autorité à l'égard d'une femme. Aussi qu'advint-il? C'était facile à prévoir: madame de Mirambeau persévéra plus que jamais dans sa résistance, à ce point que MM. les anciens, assemblés le 26 octobre 1589, durent frapper plus fort que de coutume. Le texte de la délibération porte: « A esté aresté que madame de Myrambeau pour n'avoir obéi aux remontrances faites par le consistoire touchant les vertugadyns et descouvremens de seings et autres scandales, sera privée de la cène, et, si elle continue, sera nomée publiquement. »

Après cette décision rigoureuse, je signale un temps d'arrêt. Est-ce répit dans la persécution de la part du consistoire? est-ce chez madame de Mirambeau indice de modifications apportées dans sa toilette? Je ne sais; mais du reste les bonnes dispositions, s'il y en eût, d'un côté ou de l'autre, n'eurent qu'une durée bien éphémère.

En 1591, l'affaire reparaît au rôle; et c'est encore monsieur de Mirambeau qui est personnellement assigné à la séance du 13 juin, pour apprendre que « sa femme sera suspendue de cette cène, sans nomination publique, — on veut bien lui épargner cet affront — pour ses scandales et rebellions. » Le mari est entendu « et aussi son sergent. »

Que vient donc faire ici le sergent? Cette apparition déconcerte. Est-ce un témoin appelé à déposer dans la cause sur la manière dont s'habille la femme de son capitaine? Je ne pense pas qu'il soit question de l'huissier de Mirambeau requis pour quelque signification d'exploit à faire en la circonstance.

A la séance suivante qui a lieu le 27 juin, madame de Mirambeau est « censurée d'avoir vertugadyn et autres mondanités. »

En 1592, les choses se passent de la même manière. Madame de Mirambeau vient à la séance du 25 juin, « requérant estre reçue au saint sacrement de la cène. » Rouspeau lui adresse sa semonce habituelle, et après la censure elle est reçue à la cène.

En fin de compte, on se demande quel résultat obtenait le consistoire? Aucun; puisqu'il lui fallait toujours recommencer; mais il défendait un principe, et cela seul lui commandait de soutenir le combat jusqu'au bout. D'ailleurs pouvons-nous dire qui finit par triompher, de lui ou de la brillante châtelaine? A partir de 1593 le silence se fait autour de cette affaire. Faut-il

Digitized by Google

penser que la persévérance du consistoire avait eu enfin gain de cause, ou, ce que j'incline à croire, que madame de Mirambeau, sur ces entrefaites, passa de vie à trépas ? Un caractère tenace comme le sien n'est pas de ceux qui cèdent volontiers. J'ignore l'époque exacte de la mort de Marie de La Porte ; elle n'existait plus en 1602, et pour ne pas me lancer davantage dans le champ des conjectures, j'arrête ici l'histoire de sa robe à échancrure de seins et de son vertugadin. (1)

LA MORINERIE.

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

Archives historiques du Poitou, t. XI (1881), contiennent : *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France* (1302-1333), par M. Paul Guérin, où l'on trouve : Restitution aux religieux de Montierneuf d'un droit d'usage dans la forêt de Benon pour leur prieuré de Bouet en Aunis (1308) ; confirmation des lettres d'amortissement accordées, moyennant une somme de 100 livres, par Hugues de La Celle, commissaire du roi en Saintonge et en Poitou, à Simon Piquois pour plusieurs acquits de biens nobles (1310) ; confirmation par Philippe de France, comte de Poitiers, des lettres de Guyart le Vicomte, son maître des forêts en Poitou et en Saintonge, et d'Etienne Piolart, son procureur, en faveur des moines de La Grâce-Dieu ; ces religieux reçoivent 156 arpents d'essarts dans la forêt de Benon, avec droit de justice, en échange d'une rente de 40 livres qui leur avait été donnée par Alphonse de Poitiers (1316) ; l'abbaye de Saint-Liguaire, au diocèse de Saintes, est placée dans le ressort de la sénéchaussée de Poitiers (1322) ; vidimus et confirmation des lettres d'Hugues de La Celle, commissaire du roi, données en décembre 1315, et portant assignation à Guillaume de Maumont, de certains revenus, en compensation de la terre qu'il avait cédée à Philippe, comte de Poitiers (1323) ; confirmation d'un accord conclu entre Hugues, vicomte de Thouars, et l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, touchant l'ost réclamé par le premier sur les habitants d'Esnandes (1330) : révision de l'assiette et confirmation d'une rente de 450 livres de terre constituée autrefois à Jean de Cherchemont, au profit de la chapelle de Meni-

(1) Elle laissait 6 filles, savoir:—1° Madeleine, femme de Gabriel de Saint-Georges, seigneur de Vérac, baron de Couhé, etc., puis remariée à Armand d'Escodeca de Boisse, seigneur de Pardaillan ; — 2° Louise, femme d'Isaac de La Porte, seigneur de Châtillon ; — 3° Marie, mariée 1° à Paul d'Espagne, seigneur de Venevelles ; 2° à Gédéon de Pressac, seigneur de Lioncel ; — 4° Jeanne, sans alliance ; — 5° Esther, femme de Raphaël de Fournel, baron de Grateloup ; — 6° Henriette, mariée à Henri du Lau, seigneur de Cellettes.

Son mari, Jacques de Pons, baron de Mirambeau, se remaria à Jeanne Bouchard d'Aubeterre, veuve de Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac.

Digitized by Google

goutte (1332). Page 65, M. Guérin dresse la liste des compositions conclues par Hugues de La Celle : transactions entre H. de La Celle et le prieuré de Tusson ; Philippe Coignet, pour fiefs acquis aux environs de Saint-Jean-d'Angély et dans l'Angoumois ; Bernard de Marciaus, à Tonnay-Charente et à Rochefort ; Jean de Lobet, bourgeois de Saint-Jean-d'Angély ; Guillaume et André Belon à Tonnay et à La Jarrie ; les religieux de Saint-Jean, près La Rochelle ; Pierre Bousseau, acquets de fiefs près La Rochelle ; les aumôniers de Saint-Nicolas et de Saint-Barthélemy de La Rochelle ; Guillaume de Loupsaut et Jean Potin, bourgeois de Saint-Jean-d'Angély ; Guillaume Hélye, chanoine de Saintes ; le prieur de Saint-Gilles de Surgères.

—

L'art en Saintonge et en Aunis, par l'abbé Julien-Laferrière et M. Georges Musset, tome I, n° 7, qui vient de paraître, contient : Plan général de l'abbaye des dames de Saintes, en 1695 ; église de Marignac (2 vues) ; plan de la ville et faubourgs de Pons, en 1714 ; église Saint-Vivien de Pons ; cadran solaire du couvent des cordeliers de Pons (2 vues) ; église de Chadenac (2 vues).

—

Avenir de la Charente-Inférieure, du 25 décembre, contient, sous le titre : *Broutilles charentaises*, de M. Paul d'Estrée : *Une vache savante*, d'après une note de la brochure de M. Lételié, *Les substructions gallo-romaines de la maison du Coteau, à Saintes* ; — du 29 décembre, du même, *Notice sur René-Alexandre, marquis de Culant*, seigneur de Ciré, canton d'Aigrefeuille, né au château d'Anqueville (?), commune de Saint-Même, en 1718, mort en 1799, poète, musicien, homme politique, mathématicien, correspondant de Voltaire, de Piron, du grand Frédéric. Voir *Biographie saintongeaise* qui, avec la *Biographie* Michaud, ledit à tort, député de la noblesse de Saintonge en 1789, et la *Biographie* de Didot, qui le fait, au lieu de son cousin, député de la noblesse d'Angoumois. M. Paul d'Estrée ajoute ce détail sur les manuscrits du marquis de Culant : « Quand la baronnie de Ciré, située dans le canton d'Aigrefeuille, fut vendue, l'acquéreur trouva dans le château ses mémoires qui contenaient des renseignements curieux et inédits sur les contemporains du marquis. Il les céda, paraît-il, à un instituteur ; et on ignore ce qu'ils sont devenus depuis cette transmission. Peut-être ne sont-ils qu'égarés. Espérons que cette note, publiée dans l'*Avenir de la Charente-Inférieure*, éveillera l'attention des curieux, provoquera des recherches, et que de nouvelles investigations, mieux dirigées, aboutiront promptement et heureusement. » — des 29 janvier et 9 février, du même, *Le culte de la raison à Cognac*, où l'auteur cite deux opuscules, qu' « un homme bavard » — lisez sans doute *un heureux hasard* — lui a mis entre les mains. L'un, qui porte une dédicace à Théodore Léger, est intitulé : « *Fête de l'inauguration du temple de la raison à Cognac, le second décadi de frimaire, l'an deuxième de la République, une et*

Digitized by Google

indivisible. A Angoulême, chez Michel Vinsac, imprimeur du département, rue de la Poste-aux-Lettres », et décrit la fête de l'inauguration du temple de la raison, dont le plan fut dressé par Albert, maire, et où figura « la jeune Mester, destinée pour représenter la raison, » qui prononça un petit discours de circontance en l'honneur de l'Etre suprême, et où furent chantées des strophes, œuvres « du citoyen Lecoq, dont les talents littéraires sont connus. »

—

Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente, 5e série, t. III, année 1880, in-8, LIX-320 p. (Angoulême, chez F. Goumard, 1881), contient: *Procès-verbaux*, p. I-LIX; *L'abbaye royale de Saint-Etienne de Bassac*, par l'abbé Jules Denyse, avec vue de l'église et plans du monastère, histoire, description, liste des abbés et religieux, pièces justificatives, 1-97. L'auteur, p. 26, donne pour armes à Henri de Courbon, abbé de Bassac, *3 molettes posées 2 et 1.* Les Courbon de Saint-Léger portaient d'*azur à 3 fermeaux d'or, 2 et 1.* N'aurait-il pas pris les fermeaux pour des molettes? — *La Boixe*, par A.-F. Liévre, monographie d'une forêt qui faisait partie de la « Saintonge, dont elle formait la limite orientale, » sujet fort étudié à l'aide de textes originaux; — *Inventaire et partage de mobilier* faits au Chatelard (commune de Passirac, canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux) après le décès d'Eléonor de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac et du Chatelard (1672), publiés par M. Jules Pellisson; on y remarque : « dix pièces de tapisserie de chasse à grands personnages, estimées 150 livres; 8 pièces de tapisserie représentant l'histoire de Judith, 300 livres; 7 pièces de tapisserie représentant l'histoire de Pâris, 80 livres; une montre, la boiste d'or, 40 livres, » etc... 2 truies pleines, 8 livres chacune; 6 nourrins, 4 livres pièce; nappes, serviettes, meubles, chevaux, etc., p. 135-155; — *Notice sur les formes symboliques* employées dans la prise de possession des propriétés foncières et l'investiture de certaines dignités ecclésiastiques, avant 1789, par Albert de Massougnes, p. 155-175, avec six actes de prise de possession qui montrent que les formes étaient semblables en Angoumois et en Saintonge; voir les pièces de ce genre publiées dans les volumes des *Archives*; — *Notes d'archéologie préhistorique :* canton de Mareuil-sur-Belle (Dordogne), par M. Chauvet, 175-200; — *Notes historiques sur les églises réformées de l'Angoumois,* rédigées en 1818 par Gabriel Garreau, maire de Jarnac, p. 201-214, et communiquées par M. Philippe Delamain, où l'on voit les différents synodes, pasteurs et la population calviniste qui, pour la Charente, était à cette époque de 3400 environ; — *Le corps de ville d'Angoulême et le marquis de Montalembert*, par M. Emile Biais, qui expose, avec pièces à l'appui, tout le mauvais vouloir de l'échevinage contre la création de la fonderie de Ruelle, et apprécie fort bien le dévouement du marquis de Montalembert; — *Observations sur un haut relief du château de La*

Digitized by Google

Rochefoucauld, par Emile Biais, qui prouve que l'architecte n'est pas Fontant, comme on l'a cru, et que ce n'est pas son buste qui est sculpté au haut du grand escalier ; — *Le marquisat d'Aubeterre* et ses seigneurs, les Aubeterre, les Castillon, les Raymond, les Bouchard, les d'Esparbès de Lussan, seigneurs aussi de Saint-Martin de La Coudre, de Gemozac, de Jonzac, d'Ozillac, etc., notes où feu Babinet de Rencogne, donnant la série des seigneurs d'Aubeterre, dit que du mariage de Savary Bouchard et de Marguerite de Montbron naquirent Louis, auteur de la branche des seigneurs de Saint-Martin de La Couldre, et François, père de Guy Bouchard appelé le chevalier Sans Reproches, et d'Elisabeth ; il avait eu aussi de Thiphaine Perrot un fils naturel, Pierre Bouchard, qui reçut, en 1559, des lettres de légitimation et en mars 1600 d'anoblissement, et épousa, en 1560, Françoise de Lestang, et fit la branche des seigneurs de Plassons, paroisse de Bors ; ce qui est une erreur ; d'après M. Dujarric-Descombes (*Bulletin de la société historique du Périgord*, t. VIII, p. 471) les Bouchards de Plassons descendent en ligne directe d'un troisième fils de Louis Bouchard, douzième seigneur d'Aubeterre ; et leur père, Guy Bouchard, après la naissance de deux enfants naturels, fut évêque de Périgueux (1554-1558) ; et le dernier rejeton de ce triste prélat, sur lequel pèse le soupçon d'apostasie, s'éteignit, en 1754, sous le cloître de la visitation à Périgueux ; — *Une page de l'histoire municipale d'Angoulême*, par M. Albert de Massougnes, p. 279-292 ; — *Privilèges accordés* à la ville et faubourg de Cognac par Louis XV (février 1719), où se trouve le droit de noblesse pour le maire, par M. Paul Mercier ; — *Compte rendu de l'excursion dans le canton de La Rochefoucauld*, par M. Emile Biais, p. 299-313, notes sur Vilhonner, Rochebertier, La Rochefoucauld, Pranzac, où je lis que la chapelle de l'église de Pranzac a été construite au XVI^e^ siècle par une dame châtelaine de la famille des Cars, et que l'on y voit « deux anges soutenant un écusson chargé de deux clés en sautoir, armes de la branche des Cars, » ce qui doit être une erreur : les armes des d'Escars étant *de gueules au pal de vair*, avec deux sauvages pour supports. De plus, les Pérusse des Cars ne sont devenus seigneurs de Pranzac qu'au XVII^e^ siècle. En 1467, c'est Guy de Mareuil qui était seigneur de Pranzac ; sa fille Françoise épousa Philippe d'Harcourt. En 1624, Lucette Tarneau était veuve de Jean de Redon, seigneur de Pranzac, président au parlement de Bordeaux, et épousait en troisièmes noces Alexandre de Rohan, marquis de Marigny. En 1639, 22 août, Claude-Angélique de Pouilly se disait dame marquise de Pranzac. En 1682, le 26 avril, est parrain à Pranzac, « haut et puissant seigneur Alexandre-François de Redon de Salens, marquis de Montfort, chevalier, seigneur chatelain de Pranzac, et marraine, très illustre damoiselle Marie-Françoise de Redon de Salens, marquise d'Esne,... etc. » Enfin, le 13 septembre 1682, Marie de Redon, âgée de 25 ans (morte le 11 janvier 1726), fille d'Alexandre de Redon, mar-

Digitized by Google

quis de Pranzac, et de Claude-Angélique-Françoise de Pouilly, marquise d'Esne, épouse François d'Escars, comte d'Escars, seigneur de Saint-Bonnet, de La Roche-L'Abeille et de La Renaudie, fils de Charles d'Escars et d'Anne d'Escars. Le fils Louis-François d'Escars, né en 1687, est le premier de son nom qui ait été marquis de Pranzac. *Registres paroissiaux de Pranyac.* Voir aussi généalogie des Perusse des Cars ou d'Escars, dans le *Nobiliaire* de Saint-Allais, t. X, p. 193.

—

Bulletin de la société de géographie (mars 1881), contient de M. Henri Duveyrier : *Historiques des voyages à Timbouktou*, où nous lisons, page 196: « René Caillié. 1828. Il était réservé à un Français, René Caillié, né à Mauzé (près Niort), dans les Deux-Sèvres, de rapporter la première description, de visu, de cette ville intéressante et de deux routes qui la relient aux côtes d'Afrique. Doué d'un esprit tenace et entreprenant, ce modeste héros prend passage, comme employé, sur un bâtiment, pour faire la traversée jusqu'au Sénégal ; il va d'abord chez les Maures Terârza apprendre la vie du désert, et assez de la religion, de la langue et de la civilité puérile et honnête des musulmans pour passer ensuite inaperçu. Bientôt il a le courage de se mettre en route pour Timbouktou, sans appui, presque sans argent. Il se donne pour un musulman d'Orient qui, tombé entre les mains des chrétiens, a réussi à s'échapper, et veut regagner sa patrie. Grâce à ce déguisement plein de périls, plus dangereux peut-être que ne l'eût été sa qualité de chrétien franchement avouée, puisque la moindre faute dans son rôle le dénonçait et le vouait à une mort certaine, René Caillié arrive, en 1828, sur le Niger ; à Djinni (ou Jenné), il s'embarque et gagne ainsi Timbouktou, relevant sa route à la boussole. Les riches marchands maures affairés, comme aussi les nègres Songhai qui composent le fond de la population passèrent et repassèrent alors, sur la place de la mosquée de Djinguérê-bêr, devant un pauvre étudiant lisant pieusement le Coran, et quelques uns même jetèrent une aumône à notre compatriote. Le livre sacré couvre une feuille de papier sur laquelle René Caillié trace les lignes essentielles d'une vue de la ville et de la silhouette du temple célèbre. Ensuite, il faut traverser le Sahara, puis le Maroc ; et René Caillié, n'a pas les moyens de s'assurer une monture pour ce rude voyage de 2350 kilomètres. N'importe, il part à pied, décidé à affronter toutes les privations, tous les dangers, toutes les injustices et toutes les humiliations ; et un beau jour, un mendiant, encore tout craintif, s'introduit avec précaution dans la demeure du consul de France, à Tanger. Ce mendiant, c'est René Caillié, le héros qui avait acheté au prix d'un véritable martyre la gloire de pouvoir dire à la France et à l'Europe ce qu'était la mystérieuse métropole du Niger. L'envie ne tarde pas à disputer cette gloire au pauvre voyageur français ; des doutes formulés en Angleterre, et vaillam-

Digitized by Google

ment combattus par M. Jomard, président de la société de géographie de Paris, et M. d'Avezac, viennent assombrir les derniers jours de René Caillié, qui s'éteint bientôt, épuisé par les fatigues et les privations qu'il a supportées. » — N° d'avril, *Rapport* de M. Charles Maunoir *sur les travaux de la société* où nous lisons, page 340 : « Signalons encore le voyage de M. Aimé Olivier au Foûta Dhiallon. Ancien élève de l'école centrale, M. Olivier a exploré à ses frais une partie de la Sénégambie, pour en étudier les richesses minérales. Après une reconnaissance sommaire des embouchures des petits fleuves côtiers, il a remonté le Rio Grande jusqu'à Bouba, et il a pénétré dans le Fouta Dhiallon, après avoir traversé une région montueuse dont la population témoignait des dispositions pacifiques. Mais en arrivant à Timbo, capitale du Foûta Dhiallon, bâtie sur un plateau élevé, le voyageur s'est vu interné par le souverain qui lui assigna pour résidence Timbo et le village de Konkabala ; et l'état de guerre qui régnait dans les pays voisins, lui interdit, dans son intérêt, de poursuivre sa marche vers le Dhióli-Ba. Pendant un séjour de deux mois dans le Foûta Dhiallon, M. Olivier a visité plus de cent villages, et réuni sur la géographie, le climat, la production et les habitants de cette contrée, des notes qui viendront compléter les relations de Mollien et de Hecquard. Malheureusement le pays étant extrêmement pauvre au point de vue minéralogique, M. Ollivier n'a pu y étudier que des minerais de fer. » Rappelons que M. André Lételié a lu à la séance publique de l'académie de La Rochelle, le 17 décembre, et vient de publier (in-8°, La Rochelle, Siret, 1882, 31 pages), une étude sur ce voyageur, nouveau René Caillié.

—

Barbezilien des 29 décembre 1881 et 5, 12, 19 janvier, 2, 16, février et 2 mars 1882, contient : *Voyage à Lourdes* de Cadet Réjouit avec Frazinc, sa sœur de lait, en patois saintongeais, reproduit par l'*Ere Nouvelle* de Cognac, n^os^ des 26 février, 5, 19 mars, etc.

—

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle, des 31 décembre 1881 et 4 mars 1882, publie, sous le titre de *Souvenirs de l'émigration en Espagne*, des lettres de René-Antoine de Saint-Légier de Boisrond d'Orignac, né le 6 septembre 1755, chanoine de Saintes en 1780, officier municipal en 1790, émigré en Espagne puis en Angleterre, curé de Jonzac, vicaire général honoraire, conseiller général de la Charente-Inférieure, mort à Jonzac, le 24 février 1835.

—

Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, 15 avril, contient : *La révocation de l'édit de Nantes et ses suites dans la Saintonge et dans l'Aunis* (1688-1696), où M. Louis Delavaud donne des extraits de lettres de Seignelay, Châteauneuf, puisées à la bibliothèque de Rochefort dans la correspon-

Digitized by Google

dance de la cour avec les intendants de la marine et de la généralité. Ce sont en général des instructions concernant les protestants de Marennes, Oleron, Brouage, leurs biens réclamés par des parents, les mesures à prendre pour amener ou s'assurer des conversions. Nous y relevons quelques noms : Henri Chasteigner, sieur de Cramahé ; Bussac de Maissonnay ; M. et Mme Baudoin de La Bruchardière ; le sieur de Loménie ; Judith Martel, comtesse de Marennes ; — n° du 15 janvier 1882 contient, pages 4-11, *La réformation en Saintonge*, extrait de l'*Histoire de la réformation à Bordeaux et dans le ressort du parlement de Guienne* (2 volumes grand in-8° en cours d'impression), par M. Ernest Gaullieur, où sont racontés, sans aucun fait nouveau, les débuts de la réforme en Saintonge, d'après les récits de Théodore de Bèze et de Bernard Palissy. On y cite « les seigneurs du Fa, en Angoumois... » dont « le château est voisin du champ de bataille de Jarnac. » Le Fa, maison des Sainte-Hermine, est en la commune de Sireuil, canton de Hiersac. P. 10, l'auteur parle « d'un certain Philippe Barat, coupable d'avoir prêché en Saintonge des doctrines réprouvées ; il fut condamné à faire publiquement devant l'église de Saint-Just, près de Périgueux, l'abjuration de ses erreurs. Il fut ensuite battu de verges jusqu'à effusion du sang, et banni de la sénéchaussée, 30 juin 1546. » M. Ernest Gaullieur est-il bien sûr que Barat, ayant commis un crime en Saintonge, ait été condamné à faire amende honorable *près de Périgueux ?* Pourquoi à Saint-Just, près de Périgueux, et non pas à Saint-Just, près de Marennes ? — n° du 15 février : *Journal* (anonyme) d'un réfugié sorti du royaume de France par voie de mer (1682), et parti le 14 novembre de Tonnay-Charente dans le vaisseau nommé *La Montagne de Lièvre*, avec le capitaine Robert Simon, relation sans aucune espèce d'intérêt.

—

Chronique de Saint-Jean-d'Angély, 19 février, contient de M. Louis Claude [Saudau] *L'échevinage de Saint-Jean-d'Angély.*

—

Correspondant du 25 décembre 1881 publie du comte Boulay de La Meurthe un travail : *Négociation du concordat*, où, page 1011, il parle d'une pétition de cinquante-trois prêtres emprisonnés à l'île de Ré et insérée au *Moniteur* en 1799, avec une interpolation que n'a pas l'original déposé aux archives nationales A F. IV, 5 : « Nous vous promettons d'être fidèles à la république, fondée sur les trois bases de la liberté, de l'égalité et du système représentatif ; » et p. 1022, l'auteur nous apprend que l'abbé Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie Bernier, né en Anjou, à Daon, le 31 décembre 1764, curé de Saint-Laud à Angers, surnommé l'apôtre de la Vendée dans les guerres de 1793, plus tard évêque d'Orléans, mort le 1er octobre 1806, et qui joua un si triste rôle dans la conclusion du concordat, (Voir d'Haussonville, *L'église romaine et le premier empire*, t. I, p.

Digitized by Google

77-114) « avait eu des rapports avec M. de Coucy, évêque de La Rochelle, réfugié en Espagne, et qu'il avait obtenu de lui, en 1798, des pouvoirs de grand vicaire. »

—

Courrier de Rochefort, du 26 février reproduit par l'*Avenir de la Charente-Inférieure* des 2 et 5 mars, contient de M. Louis Claude [Saudan]: *Origine du canal de Charras.*

—

Ere nouvelle, du 1er janvier 1881, contient la liste des anciens notaires de l'arrondissement de Cognac et les dépositaires actuels de leurs minutes ; et n° du 8, la liste : 1° des anciens notaires de l'arrondissement dont les minutes se trouvent aux archives départementales de la Charente ; 2° des anciens notaires dont on ne sait pas ce que sont devenues les minutes ; — du 5, *Le siège de Merpins en 1379 et la prise de cette forteresse sur les Anglais*, par M. L[acroix.]

—

Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis, tome Ier, p. 267, t. II, p. 125, 173 ; t. III, p. 158. — Il faut ajouter aux impressions rochelaises le *Bulletin de Saintes*, feuille périodique de 8 pages in-8°, dont M. Jules Pellisson possède un numéro intitulé : « *Quatrième bulletin de Saintes.* Prix, deux sous. A La Rochelle, chez P.-L. Chauvet, Imprimeur du Roi, 1790. » Cet exemplaire incomplet, qui commence à la page 5, rend compte des opérations électorales qui eurent lieu à Saintes, les 26, 27 et 28 juin 1790, pour la nomination de l'assemblée administrative du département dont il est question dans l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, de Massiou, t. VI, p. 45-50. On lit à la fin du numéro : « *Nota.* Ce détail est extrait du journal de la *Charente-Inférieure* ; le rédacteur donnera toutes les semaines le résultat des travaux du département, ce qui rendra ce journal de plus en plus intéressant. Le prix pour La Rochelle est de 6 liv. 12 sols, et pour toute la France de 8 livres, franc de port. On souscrit à La Rochelle chez P.-L. Chauvet, Imprimeur du Roi, et à Saintes, chez M. Bourignon, qui en est le rédacteur. » M. Pellisson nous signale aussi trois autres pièces de sa bibliothèque qui sont une copie manuscrite de la « *Lettre bougrement patriotique du véritable père Duchêne, à tous les soldats de l'armée.* A La Rochelle, de l'imprimerie de Vincent Cappon-Mesnier, Imprimeur du Roi, 1790, » une plaquette de 8 pages in-8, intitulée : « *Seconde lettre bougrement patriotique du véritable père Duchêne au Peuple.* A La Rochelle, chez Cappon-Mesnier, Imprimeur du Roi, 1790, » et une brochure signée Gorsas, de 30 pages in-8, intitulée : « *Treize ans de tyrannie directoriale. Réponse à un mémoire offensif. dirigé, publié contre moi par M. Véron, dit Duverger.* A La Rochelle, de l'imprimerie de Vincent Cappon, 1792. »

A Rochefort, Jousserant-Mesnier imprime : « *Discours prononcé par M. Bruslé, président de la société des amis de la constitution, séant à Rochefort, le jour de l'inaugu-*

Digitized by Google

ration de la nouvelle salle de ses séances publiques, le 4 avril 1791 »; in-4, 12 pages. Signalons aussi : « *Eloge funèbre d'Honoré Riquetti-Mirabeau, prononcé le 14 du mois d'avril*, par M. Bruslé, président de la société des amis de la constitution séant à Rochefort, à l'issue du service qu'elle avoit ordonné pour honorer la mémoire de ce grand homme. A Rochefort, de l'imprimerie de J.-B. Bonhomme, Libraire-Imprimeur du Roi, » in-4, 7 p.; « *Acte d'accusation contre les complices de la trahison de Toulon.* A Rochefort, chez R.-D. Jousserant, imprimeur du tribunal révolutionnaire; » in-folio, 8 pages. Ces pièces appartiennent également à M. Pellisson. Des presses de Goulard sont encore sortis, en 1823, *Mélanges littéraires par J. Baril*, professeur de langue latine (in-8, 113 pages), pièces de vers français, traduites en vers latins sur « Louis le Désiré, La fête funèbre de Louis XVI, Aux mânes des chevaliers de Saint-Louis, Mes étrennes à la ville de Rochefort, L'assassinat de Mgr le duc de Berry, Le baptême du duc de Bordeaux, La fête de Saint Louis, A la mémoire de M. Cochon du Vivier, médecin, » etc.

A Saintes, Delpech a imprimé : « *M. Tullii Ciceronis Cato major seu de Senectute, ad T. Pomponium Atticum; Ad usum Collegiorum Societatis Jesu.* Santonis, apud Theodorum Delpech, Typographum et Bibliopolam Collegii Societatis Jesu, » s. d., in-4. Un exemplaire incomplet de cette brochure se trouve à la bibliothèque de Cognac. On lui doit aussi : « *Colloques scolastiques et moraux*, pour l'instruction des petits écoliers. Saintes, Théod. Delpech », in-32, s. d.

Toussaints a imprimé : « *Calendrier pour les dames religieuses de l'abbaye royale hors les murs de Saintes, ordre de Saint-Benoît;* dans lequel sont transcrits tous les saints dont on fait l'office dans ladite église pendant le cours de l'année; où l'on a assigné un jour propre pour les saints qui se trouvent transférés à cause de la concurrence des saints de l'ordre de S. Benoit, de sorte qu'ils se feront dans la suite le jour qui leur est assigné dans le présent calendrier, à moins qu'il ne faille les transférer à cause des fêtes et des dimanches privilégiés; en ce cas, on les fera les jours auxquels il ne se trouvera point de saints. A Saintes, chez Pierre Toussaints, imprimeur-libraire, rue Saint-Maur, M. DCC. LXVII, » in-12, 21 p. non chiffrées. Cette brochure se termine ainsi : « Nous approuvons le calendrier des autres parts et ordonnons qu'il sera exécuté suivant sa forme et teneur. A l'abbaye de Saintes, dans le cours de notre visite, le 20 mars 1765. † Joseph, évêque de Couserans. » (1). L'exemplaire de M. Barraud, de Cognac, incomplet du 23 mars au 13 juin, porte sur le titre la signature de la sœur Emélie. Cette religieuse était une demoiselle Forestier qui, après la révolution, s'associa avec sa sœur pour

(1) Joseph de Saint-André-Marnays de Vercel, évêque de Couserans (Ariège), de mai 1752 à 1779.

Digitized by Google

tenir un pensionnat à Saintes dans une maison de la rue du Palais, n° 7, occupée depuis par Phédora Gaudin, avocat. Il faut lui attribuer aussi, en 1766, *Les caprices de la fortune*, petit in-12, par dom Martin, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

M. Jules Pellisson possède sur la famille Delys des documents dont voici l'analyse. C'est d'abord l'expédition sur parchemin d'un acte reçu par Duplais, notaire à Saintes, le 20 octobre 1770, par lequel Catherine Sénéchal, veuve de Pierre Delys, marchand libraire, demeurant à Saintes, paroisse Saint-Michel, étant dans un âge un peu avancé, cède à son fils, Louis Delys, aussi marchand libraire, demeurant même paroisse, son fonds de boutique de librairie avec tous les outils et ustensiles servant à relier les livres, moyennant quatre cents livres de pension viagère, et aussi à la charge de payer, à l'acquit de la venderesse : à Cécile Delys, sa sœur, la somme de 1375 livres 7 sols 9 deniers; à Catherine Delys, aussi sa sœur, celle de 1132 livres 7 sols 9 deniers, et à Charlotte Delys, également sa sœur, celle de 1367 livres 17 sols 9 deniers; lesquelles sommes Catherine Sénéchal s'était obligée à payer à ses filles pour leur tenir lieu de tous leurs droits dans la succession de Pierre Delys, leur père, par la transaction portant partage passée entre elle et ses quatre enfants susnommés, le 14 juin 1764, reçue par Dalidet, notaire. En outre, Louis Delys, acquéreur, tient sa mère quitte de la somme de 1189 livres 11 sols 6 deniers qu'elle lui devait par ladite transaction et s'engage à payer, après le décès de sa mère, 1000 livres à chacune de ses sœurs pour tout ce qu'elles pouvaient prétendre dans la moitié du fonds de boutique appartenant à leur mère. L'estimation totale de ce fonds est fixée à 9,000 livres. Les témoins sont Joseph-Martre Nogaret, musicien de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, et Pierre Lasoutière, maître perruquier. La seconde pièce que M. Pellisson nous signale est un brevet sur parchemin, du 9 novembre 1814, par lequel Charles-Philippe, comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume, autorise Pierre-Marie-Gaspard Delys, libraire, né à Saintes le 6 janvier 1783, à porter la décoration du lys. Delys était chasseur dans la 2e compagnie, 4e bataillon, 11e légion; il avait servi dans la marine pendant sept ans, et était inscrit dans la garde nationale le 25 mars 1814.

Nota. — Ce brevet ne dit pas que Pierre-Marie-Gaspard Delys fût libraire à *Saintes*. Où habitait-il? Etait-il fils de Louis Delys, ci-dessus nommé, marié avec Rosalie Patron? (Voir p. 79 de l'*Essai*) S'il était libraire à Saintes, n'avait-il pas succédé à son père, et n'est-ce pas lui et non son père qui avait cédé la librairie à Doussin, p. 79?

—

Histoire de Guillaume IX, dit le troubadour, duc d'Aquitaine, par Léon Palustre (Paris, Champion, t. Ier, 1882, in-8, 298 pages); où l'on lira un chapitre important sur Guy-Geoffroy, comte d'Anjou, fils de Guillaume-le-Grand et d'Agnès de Bour-

Digitized by Google

gogne remariée à Geoffroy-Martel, (47-89) et des pages intéressantes sur la fondation du prieuré de Sainte-Gemme (147), le voyage de Guy-Geoffroy en Saintonge (146), sur la bataille de Chef-Boutonne (p. 57), l'invasion de la Saintonge (59), la prise de Saintes qui n'avait pas de capitole, malgré la phrase où l'auteur le cite (60), sur le prieuré de Saint-Eutrope remis à Cluny (154), sur les sires de Chatelaillon (216), la construction du château de Benon (222), sur Urbain II à Saintes (271), où il consacra « la nouvelle basilique de Saint-Eutrope qu'il est encore permis d'admirer de nos jours, sinon dans toute son étendue, au moins dans sa partie la plus originale et la plus digne d'attention », cette crypte à laquelle « rien en France ne peut être comparé. Le chœur de l'église, flanqué de trois chapelles à deux étages, semblables à autant de tours, offre aussi un aspect unique qui frappe vivement l'étranger ; » puis sur la générosité de Guillaume IX envers Sainte-Gemme (276), la restitution de Saint-Georges d'Oleron à l'abbaye de Vendôme (277), etc.

—

Instruction primaire en France avant la révolution d'après les travaux récents et des documents inédits, par l'abbé Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux (Paris, librairie de la société bibliographique, 1881, in-18, XVI-305 p. Prix : 2 fr.) cite, p. XV, le travail de M. Louis Audiat sur les écoles de la Saintonge et de l'Aunis ; p. 31, le concile de Cognac, en 1260, interdisant aux écoliers les combats de coq, « quia ex duello gallorum quod in partibus istis tam in scholis gramaticæ quam aliis fieri insolevit, nonnulla mala aliquotiens sunt exorta », comme s'exprime le livre *Constitutiones synodales Xanctonensis ecclesiæ* (Poitiers, 1541, in-12 goth., sans pagination) ; p. 32, les écoles de La Rochelle au XV^e^ siècle, d'après Delayant (*Choix de pièces lues aux séances de l'académie de La Rochelle*, p. 64, n° 14, 1868) ; p. 46, les lettres patentes (Delayant, *id.* p. 122) de Henri IV accordant, en juin 1590, au collège de La Rochelle 2,000 livres, parce « que l'ignorance prenait cours dans son royaume par la longueur des guerres civiles » ; p. 51, les écoles de Saintes, en 1576, d'après M. Louis Audiat : « Il y a plusieurs escholes qui gastent entièrement la grande eschole ; » p. 102, des écoles de charité annexées presque partout dans la Charente aux aumôneries et aux maisons-Dieu ; à la fin du XVII^e^ siècle, la moyenne des conjoints qui ont signé leurs actes de mariage est de 9,58 (13,97 hommes et 5,119 femmes) ; un siècle après (1789-1790) elle est doublée : 17,83 (26,64 hommes et 9,02 femmes) ; pour la Charente-Inférieure la moyenne est de 53, 54 et 34,19. « Il y avait des écoles beaucoup plus qu'on ne le croit ; en certains lieux, autant au moins qu'en 1873, notamment à La Rochelle en 1689 ; j'ai la liste, dit M. Louis Audiat, des écoles, le nom des maitres et le total des élèves ; il y avait beaucoup plus de maitres, beaucoup plus d'écoles qu'en 1873... J'ai pour des écoles rurales des listes d'instituteurs pendant un siècle sans lacune et une fois pendant deux siècles... » ; p. 240, les *Ordonnances et règlemens syno-*

Digitized by Google

daux pour le diocèse de La Rochelle (1711), où se trouvent plusieurs articles relatifs aux écoles. L'auteur aurait pu mentionner encore les *Ordonnances synodales* des évêques de Saintes, qui recommandent la création et l'entretien des écoles, et aussi à propos, p. 279, de la fondation (1638) de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph par Marie Delpech de l'Estang, une lettre (Voir *Archives hist. de la Saintonge*, I, 330) d'Anne d'Autriche (1661) à l'archevêque de Bordeaux, relative à Isabeau Mauriet, supérieure à La Rochelle du couvent de Saint-Joseph pour les orphelines, d'où le roi tirait des jeunes filles « sages et pieuses », qu'il envoyait au Canada, à la Guadeloupe, etc., pour en faire des mères familles modèles. Il serait bien à désirer que les documents sur l'instruction publique en Saintonge avant 1789 fussent publiés.

—

Investigateur, journal de la société des études historiques, mai-juin 1881, contient, page 146-154, de M. Camoin de Vence, *Deux magistrats de la fin du XVIII^e siècle*, Séguier et Dupaty, né à La Rochelle ; n° de novembre-décembre, p. 327 : « Mongis (Théophile-Simon), curé d'Angoulins, près de La Rochelle, ancien professeur d'histoire, membre de la commission départementale des arts et monuments, de la société d'archéologie de Saintes et d'autres sociétés savantes ; » a écrit : « *Procès-verbal* général du congrès archéologique tenu à Fontenay-le-Comte en 1864 ; *Note* sur les sépultures d'Angoulins, 1877 ; *Note* sur les pierres closes de l'Hommée ; » et page 355: « La Ferrière (l'abbé Ludovic-Henri-Julien), aumônier du collège de Saintes, inspecteur pour la société française d'archéologie, vice-président de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la société d'archéologie de Saintes, » a écrit : « *Observations* sur la transformation en caserne de l'ancienne église de l'abbaye de Saintes. (*Bul. monumental*, 40^e vol. n° 5); *Origine* des souterrains de l'ancien donjon de Pons ; *Découverte* d'objets antiques à Saintes, avril 1875. Ce mémoire et le précédent ont été communiqués au ministère de l'instruction publique et sont analysés dans le 41^e vol. du *Bullet. monumental*) ; a collaboré aux *Etudes historiques* sur l'arrond. de Jonzac, publiées par P.-D. Rainguet, in-8, 1864. »

—

Journal officiel, du 26 octobre, contient *Discours* de M. Caro à la séance publique annuelle des cinq académies, où on lit ce portrait de Jules Dufaure : « On peut dire que, malgré son grand âge, M. Dufaure nous a été brusquement enlevé, quand tout en lui semblait promettre que nous jouirions longtemps de cette vigueur qui semblait invincible aux années. Et de fait M. Dufaure, pour nous, n'avait pas d'âge, tant il était immuable dans ses manières d'être, dans son costume puritain, dans ses habitudes et ses procédés d'esprit. Il nous paraissait exactement semblable à lui-même, depuis le jour où il avait apporté ici sa double illustration de la tribune nationale et du barreau, avec cette physionomie austère à laquelle le rire semblait étranger,

Digitized by Google

le rire, mais non l'ironie; avec cette voix mordante et dure qui s'imprimait de force dans le cerveau de ceux qui l'entendaient; avec cette dialectique serrée qui prenait l'adversaire dans la trame de son raisonnement et l'y étouffait. Il y avait quelque chose en lui de robuste et d'inébranlable. Par une attraction toute naturelle d'images, on comparait souvent ce vigoureux vieillard à un chêne qui ne tiendrait plus à la terre que par sa rude écorce, mais une écorce où abondait la sève, et qui produirait encore un feuillage vigoureux et des fruits d'arrière-saison. »

—

Lettres de saint Vincent de Paul (Paris, imprimerie Pillet et Dumoulin, 1880, in-8°, 4 volumes), contiennent les noms de quelques correspondants de Saintes ou directeurs du séminaire. Le 23 février 1643, saint Vincent écrit « à M. [Jean] Lange de Martin, à Saintes, » né à Surgères, en 1618, entré prêtre à la mission le 20 mai 1643; le 4 juillet 1646, « à M. Dufour, prêtre de la mission, à Saintes », qui s'y trouvait avec Philippe Desnoyelles, d'Arras, Soudier de Vire, et Bourdet; le 25 août, à M. Portail, « de passage à Saintes; » le 4 juillet, à M. Thibaut, prêtre de la mission, à Saintes; le 19 décembre 1646, 25 novembre 1648, 8 décembre 1649, « à M. Rivet, supérieur; » les 31 mars 1647, 23 avril, 15 juin, « à Claude Dufour, supérieur à Saintes, » né en 1618 à Allanche, alors diocèse de Clermont, reçu dans la congrégation à Paris, le 4 mai 1644, mort à Madagascar le 18 août 1656; le 24 juillet 1648, à Antoine Dufour, « prêtre de la mission à Saintes, » né à Montdidier, en 1613; le 20 février 1650, à M. Rivet, « prêtre de la mission; » le 26 novembre 1651, à M. N., pour lui exprimer son affliction des troubles qui agitent le pays; le 22 mai 1652, à Philippe Vageot, supérieur à Saintes, né en 1624 à Bellegarde, diocèse de Besançon, reçu à Paris le 3 mai 1645, et lui dit: « Il faut avouer que monseigneur de La Rochelle nous est bien bon, et d'une bonté qui ressemble à celle de Dieu, lequel, ayant commencé de faire du bien à une personne, continue de lui en faire incessamment. Quand j'aurai occasion de me donner l'honneur de lui écrire, je le remercierai des charités qu'il vous départ à toute rencontre, » et lui parle des troubles: « Paris fourmille de pauvres à cause que les armées ont contraint les pauvres gens des campagnes de s'y réfugier... »; le 2 octobre 1652, au même qui est malade: « La corruption de l'air, la fréquentation des malades et vos grands travaux ont contribué à vous abattre... »; le 15 avril 1654, à M. Vageot, à Saintes, pour le féliciter de sa mission de Fenel, l'engager à en faire une à La Magerie, et le prie de demander à M. de Laroche, à Guims, de leur venir en aide; les 19 et 22 août et 19 décembre 1655, à M. Rivet, supérieur à Saintes, où où il parle de Louis Langlois, né à Paris en 1616, ordonné prêtre en 1640, et chargé du séminaire de Saintes; le 30 janvier 1656, à M. Rivet, prêtre de la mission, pour lui parler de l'union de Saint-Preuil; le 2 avril 1656, au même, où il lui expose les

Digitized by Google

motifs pour lesquels il ne lui a pas donné le titre de supérieur, bien qu'il l'ait chargé d'en remplir les fonctions; les 5 avril, 14 mai et 11 juin, au même, pour le remercier du secours donné à M. Lucas pour la mission de Saujon : « Non seulement en lui donnant M. d'Auroult pour tout le temps de la mission, mais en lui envoyant M. Langlois pendant les fêtes, et où il se plaint de ne voir pas au séminaire un seul séminariste; » le 17 septembre, pour lui tracer la conduite à tenir à l'occasion de certains bruits souterrains qui épouvantent la maison de Saintes; le 11 mars 1657, à ne pas céder aux volontés du chapitre qui exige qu'on lui demande la permission pour la mission des paroisses; le 9 mai, le 1er juillet, où il enjoint de refuser à l'évêque de Saintes, l'établissement d'un collège à Cognac, « tant à cause que nous ne nous chargeons pas des cures que le moins que nous pouvons, que de ce qu'il nous propose de nous charger aussi d'un collège, et par conséquent de l'obligation d'enseigner les humanités, qui est un emploi qui ne nous convient pas; » le 29 : « Il ne faut rien laisser perdre des droits de votre bénéfice de Saint-Preuil, si donc votre conseil trouve que les dîmes vous soient dues sur la métairie de M. le chevalier d'Albret, il faut les conserver; » le 26 août, pour lui annoncer la visite de M. Berthe; le 16 septembre 1657, le 20 janvier 1658, à M. Rivet, supérieur; les 10 et 24 février, 7 avril : « C'est un sujet de grandes afflictions que l'accident arrivé aux bénédictines de Cognac, où quelques unes sont possédées du malin esprit. Dieu veuille en avoir pitié. C'est tout ce que nous pouvons faire que de l'en prier, et c'est ce que nous ferons. Vous avez bien fait de vous excuser d'être l'un des exorcistes, et ferez encore bien de prier ceux qui voudraient vous y engager, de vous en dispenser, y ayant beaucoup de bons religieux qui peuvent exercer saintement cet office; » le 7 juillet : « Vous avez bien fait de représenter à monseigneur de Saintes les raisons que vous avez pour être dispensés du service des religieuses; il y a tant d'autres moyens de subvenir aux besoins de celles de Notre-Dame que je ne puis m'imaginer qu'il veuille en charger votre famille toujours appliquée au service du diocèse...; » le 28 juillet, le 25 août, pour lui recommander le frère Christophe et un jeune nègre, et le 20 octobre, le 6 novembre 1658, à Antoine Fleury, né en 1625, à Bulles, diocèse de Sion, reçu à Paris en 1658 et qui fit ses vœux à Saintes en présence de M. d'Horgny : « Je crains que, comme c'est un pays mêlé d'hérétiques et où l'hérésie a autrefois établi son trône, il n'en reste encore des impressions malignes dans les pauvres catholiques, que les pères ont données aux enfants et les enfants à leurs enfants. Béni soit Dieu, monsieur, de la grâce qu'il vous a faite de vous choisir entre mille pour contribuer à détruire l'ignorance et le péché qui désolent l'église. Et béni soit à jamais son saint nom de celle qu'il vous fait de bien réussir en ce divin emploi, ainsi que M. Vinet me l'a mandé; » le 5 janvier 1659, à M. Rivet, où il lui recommande de se ména-

Digitized by Google

ger et insiste pour que les missions soient données gratuitement; le 19 avril, à M. Luc Plunket, né en 1630 à Girly, en Hibernie, reçu en 1653, « prêtre de la mission à Saintes ; » le 18 mai, à Rivet, supérieur; le 13, le 27 juillet, pour lui annoncer un visiteur : « Comme monseigneur l'archevêque grec qui a passé à Saintes n'y est plus (1), aussi serait-il inutile de vous rien dire à ce sujet; » le 1er septembre, pour l'autoriser à aller prendre les eaux; le 7 à Jean Defricourt, né en 1635, à Nibas, diocèse d'Amiens, reçu à Paris, en 1656, « clerc de la mission à Saintes; » le 21 septembre, à Rivet, supérieur, pour lui annoncer l'arrivée prochaine de Boust, « qui est à M. le duc de La Rochefoucauld, » professeur de Sorbonne...; le 28 mars 1660, pour l'approuver d'avoir envoyé en mission Louis Bréant. Voir plus bas, p. 299, *Notices sur les prêtres, clercs... de la congrégation de la mission.*

—

Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger, publiées et annotées par Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut (Paris, A. Picard, 1881, in-8°, 428 p.), ouvrage rare par son érudition ; p. 12, note sur M. Louis Audiat, président de la société des *Archives;* p. 23, note relative à l'*Ausone* de Scaliger, publié l'an 1574 et dédié à Elie Vinet, « optimum et eruditissimum Eliam Vinetum Santonem; » p. 389, Scaliger écrit à Du Puy (27 décembre 1575) : « M. de La Rochepozay (François de Chasteigner) a esté envoyé par la reine à Saint-Jehan-d'Angéli, pour faire rendre la ville. En quoi, il s'est si bien employé qu'après beaucoup de contestations, il a rendu la ville en la puissance de monseigneur frère du roi. Il est envoyé aussi à Cognac pour en faire de mesme. J'espère qu'il en réussira à bonne fin, comme de Saint-Jehan-d'Angéli, » et en note : « André du Chesne (p. 298) nous apprend que les espérances exprimées par Scaliger se réalisèrent : « En l'année » 1575, il eut aussi la commission d'aller faire mettre entre » les mains de monsieur François de France, duc d'Alençon, » les villes de Saint-Jean-d'Angély et de Coignac, ce qu'il exécuta, nonobstant l'empeschement que le seigneur de Ruffec, » gouverneur d'Angoumois, essaya d'y apporter. Car à Coignac, il introduisit le sieur de Bateresse, nommé par » monsieur d'Alençon pour gouverneur, au lieu de Jacques » Chesnel, sieur de La Tibaudière, qui y commandait en l'absence des seigneurs de Ruffec. Et à Saint-Jean d'Angély » il établit le sieur de La Nouhe en la place du sieur de la » Chapelle-Losière, chevalier de l'ordre du roi. »

—

Livre de raison d'Etienne Benoist, 1426, par M. Louis Guibert (Limoges, Ve H. Ducourtieux, 1882, in-8, 98 pages),

(1) Il a déjà été question de cet archevêque grec, à Saintes, dans le *Bulletin* de juillet 1881, t. III, p. 171.

Digitized by Google

contient p. 82, ce passage qui nous offre en même temps un spécimen du patois limousin du XV^e^ siècle: «Renembranssa (*sic*) sia q[uas] you, Guilh[em] Beyneyc, maridiey ma filha, la Mariota, am Richart de La Lande, filh de Mathali de La Landa, borzeys et marcheant de la vila de Pons, de la dioceza de Xanctas, et ly donyey en doayre la so[ma] de VJ^xx^ escuts daur de LXX au marc, laqual dicha so[ma] you ly pagiey lo jorn de las nossas, las quaus forent lo xxvj^e^ jorn de may l'an MIIIJ^c^LIIIJ. Dont receup letra et quistanssa de tout M^e^ P. Breu, de Manhania, clerc, lo jorn dessus d[ich], prezens, mon oncle Outho Beyneyc, Mathieu Beyneyc, Mathieu deut Peyrat, Guilh[em] Bayart, Joh[an] Boti... Mémoire soit que moi, Guillaume Benoist, mariai la Marie, ma fille, avec Richard de La Lande, fils de Mathieu de La Lande, bourgeois et marchand de la ville de Pons, du diocèse de Saintes; et lui donnai en douaire la somme de six vingts écus d'or de 70 au marc, laquelle dite somme je lui payai le jour des noces, lesquelles furent, le 26 mai 1454. De quoi reçut contrat et quittance de tout M^e^ P. Brun, de Manigue, clerc, le jour dessus dit, en présence de mon oncle Othon Benoist, Mathieu Benoist, Mathieu du Peyrat, Guillaume Bayard, Jean Boutin. »

—

Mémoires de la société académique de Maine-et-Loire, tome XXXVI (année 1881), contient : 1° *Mémorial des abbesses de Fontevrault issues de la maison royale de France*, où on lit, page 8 : « Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault, était née au mois de mai 1468. Dès l'âge de huit ans, elle avait reçu le voile monastique dans l'abbaye de Saintes. Peu de temps après, Anne d'Orléans, sa cousine, l'attira à Fontevrault, dont elle était abbesse, et où elle lui fit faire profession en 1483. En 1491, elle fut élue abbesse de la Trinité de Caen; et la même année, elle succéda à Anne d'Orléans comme abbesse de Fontevrault. Elle était d'une nature chétive et délicate; mais elle était intelligente, active et énergique de caractère. Le P. Nicquet dit que la croissance de son corps fut arrêtée à l'âge de dix ans «par un catharre universel, qui lui tomba sur tout le corps. Ayant dès lors borné sa taille et arresté sa croissance sans intéresser la beauté du visage, et une douce et agréable majesté qui estoient nées avec elle; mais en contr'eschange elle estoit douce, d'un esprit vif et pénétrant, d'un jugement ferme et solide, d'une mémoire très heureuse, et estoit fort retenue en paroles. » P. 115, une note de M. Armand Parrot, l'éditeur du mémoire, fait à tort de Renée de Bourbon, morte le 15 novembre 1533, une abbesse de Saintes; 2° *Glossaire angevin étymologique comparé avec différents dialectes*, par M. Ménière, lexique qu'il serait intéressant de comparer avec nos dictionnaires de patois saintongeais.

—

Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest, tome III de la deuxième série, année 1880 (Poitiers, 1881, in-8, 491 p.),

Digitized by Google

contient : Rapport sur les travaux de la société ; Histoire de Guillaume IX (1re partie), par M. Léon Palustre ; Une tombe de l'église Saint-Pierre d'Airvault, par M. de Longuemar ; Fouille du tombeau de Pierre, premier abbé d'Airvault, par M. Belisaire Ledain ; et page 372, de M. Charles Barbier, l'*Inventaire des sceaux matrices du musée de la société des antiquaires de l'Ouest*, où nous lisons les indications suivantes ; « n° 31. VIGIER moine de Saint-Jean-d'Angély (XIIIe siècle), sceau rond de 20 mill. Ecusson pointu portant trois losanges et six mouchetures d'hermine. La légende, entre grénetis, est en majuscules gothiques : † S. F. VIGII M. SCI. JOHIS. ANG. (*Sigillum fratris Vigerii monachi sancti Johannis Angeriacensis*) ; n° 41. G. DE MONTEJEHAN, prieur de Frontenay (1310-1315), sceau ogival de 47 mill. La légende, entre deux filets, est en majuscules gothiques : S. G. DE MONTE JOH'IS PORIS DE FRONTENAYO (*Sigillum Guillelmi de monte Johannis prioris de Frontenayo*). Ce sceau est muni, au revers, d'un appendice percé d'un trou rond. Guillaume de Montejehan était prieur, en 1310 et 1315, du prieuré de Saint-Pierre de Frontenay, diocèse de Saintes, archiprêtré de Mauzé, dépendant de l'abbaye de Nouaillé ; n° 44. SAINT-VIVIEN (XIVe siècle), sceau rond. Buste de saint Vivien, évêque, de face, mitré, crosse à droite, étoile à gauche. S. VIVIANUS (*Sanctus Vivianus*). Ce sceau est muni, au revers, d'un appendice conique terminé par un trilobe percé d'un trou. Saint-Vivien, *Sanctus Vivianus de Vergerolio*, cure, relevait autrefois du prieur de l'île d'Aix. 47. GEORGES MONTPEIAT, moine de Saint-Jean-d'Angély (XIVe siècle), sceau ogival de 40 mill. La vierge debout, tenant dans ses bras l'enfant Jésus. La légende est en majuscules gothiques mal formées. † S' GIORGII MONPEIAT MONHI SCI JOH. AGELI (*Sigillum Giorgii Monpeiat monachi sancti Johannis Angeli*). Matrice en bronze, munie au revers d'un petit anneau ; n° 51. B. GRACE-DIEU, clerc (XIVe siècle) ; sceau rond, coll. Bonsergent, † S'B. GRA. DEI CLI. (*Sigillum b. Gracia Dei clerici*). Cette légende, en majuscules gothiques, est comprise entre les points d'un compartiment à six lobes, au milieu duquel est un écusson pointu portant un arbre accosté de ses deux souches, sur lesquelles reposent deux oiseaux affrontés et becquetant le feuillage du sommet de l'arbre. Cette matrice, en bronze, paraît dater du milieu du XIVe siècle, et a un appendice conique terminé par un trilobe ; n° 183. PORT DE ROCHEFORT. Sceau ovale de 30 mill. Dans le champ, une ancre. La légende se déroule sur une banderole. *Cour martiale maritime de la république française. Port de Rochefort ;* n° 191. CAMP DE LA ROCHELLE. Sceau rond, de 38 mill. Dans le champ : LE GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF. CAMP DE LA ROCHELLE.

—

Mémoires et documents originaux, recueillis et publiés par Pierre Margry. Le t. IV contient : *Découverte par mer des bouches du Mississipi et établissements de Lemoyne d'Iberville*

Digitized by Google

sur le golfe du Mexique (1694-1703). (Paris, Maisonneuve, 1881, in-8, LXXII-659 pages, 13 déc. 1881). On sait que Lemoyne d'Iberville était de la famille des Lemoyne de Sérigny, encore représentée en Saintonge.

—

Moniteur de la numismatique et de la sigillographie (n° d'août-septembre) a commencé de M. Emmanuel Delorme un travail, *Le méreau dans les églises réformées de France*, où l'on voit, d'après M. Victor Bujeaud (*Chronique protestante*, p. 219), que les premiers méreaux de la Charente furent frappés à Barbezieux en 1680. Le n° de septembre-octobre cite le mémoire de notre regretté collègue le comte Jules de Clervaux, *Recherches sur le méreau*, et constate que l'emploi du méreau, après avoir duré dans les environs de Jarnac jusqu'en 1825, à La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) en 1840, a complètement disparu, sauf à Celle-sur-Belle, arrondissement de Melle. L'auteur, après avoir décrit les méreaux des églises de l'Agenais (n° 1), de Saverdun dans l'Ariège (n° 3), de Melle (n° 6), Saint-Maixent (n° 5), La Mothe Saint-Héraye (7 et 8), Sainte-Eanne (9), Aigonnay (10), La Brossardière près Mouilleron (n° 11), Celle-sur-Belle (12 et 13), décrit, n° 2, celui de La Tremblade, arrondissement de Marennes : « XVI[e] siècle. Plomb. Diamètre : 0,030 [m]. Un berger debout, tête nue, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur sa houlette, au milieu d'une prairie où l'on voit à gauche un arbre ; aux pieds du pasteur, six brebis, et dans le lointain, à droite, un bouquet de trois arbres. Dans le ciel, une croix grecque à laquelle pend un oriflamme flottant. R. Une bible ouverte occupe tout le champ, surmontée d'un soleil rayonnant. Sur la bible, on lit : NE CRAINS POIN PETIT TROUP[U], S[T]-LUC, C[e] XII, V. 82. *Ne crains point, petit troupeau. Saint-Luc, chapitre XII, verset 82.* Bordure : un filet au droit, aucun au revers. Cette pièce diffère du méreau que nous venons de décrire sous le n° 1 par son module qui est un peu plus grand et par son imperfection. Le dessin en est beaucoup moins correct, la gravure bien moins soignée. Au revers, se trouve la faute : *verset 82* pour *32*, que nous avons signalée comme existant sur des méreaux découverts à Royan. L'exemplaire que nous possédons et qui nous a été donné par M. le pasteur Ch. Frossard, archiviste du synode, n'est qu'un coulage moderne en étain, fait dans le moule original, conservé à La Tremblade et qui appartenait au consistoire. On a trouvé des méreaux en tout semblables dans les églises de Saintonge, de La Tremblade avec la lettre T., à Saintes, avec le nombre 261 frappé en creux sur le droit, à Barbezieux, à Puylaurens dans le Tarn, et enfin à Marseille. » Puis (n° 4), celui de Saint-Savinien : « XVIII[e] siècle. Appelé autrefois Port-Charente, ce chef-lieu de canton qui est de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), faisait alors partie de la Saintonge. Il compte environ 2,285 habitants. Plomb. Diamètre : 0,079[m]. Dans le champ, les deux

Digitized by Google

lettres capitales suivantes, séparées par un point: P. C. Ce sont les initiales de Port-Charente. Cette pièce, qui est sans revers, n'a point de bordure. »

—

M. de Montyon, d'après des documents inédits, par Fernand Labour. (Paris, Hachette, 1880, in-12, 285 p.) Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget de Montyon, seigneur baron de Montyon, né à Paris le 23 septembre 1733, mort à Paris le 29 décembre 1820, fut, on le sait, intendant d'Auvergne en 1767, de Provence en 1771, puis en Aunis de septembre 1773 à 1775. « Les chaleurs accablantes du midi, raconte M. Fernand Labour, p. 35, avaient altéré la santé de M. de Montyon. Il sollicita et obtint son changement. Il fut nommé intendant de La Rochelle. Ce n'était point à coup sûr un poste d'avancement, et M. de Montyon ne l'accepta qu'avec regret; mais à La Rochelle, comme en Provence, comme en Auvergne, il se montra administrateur vigilant. » Et plus loin, p. 41, il cite une lettre-mémoire de Montyon présentée au roi par Malesherbes, appuyée par le duc de Penthièvre, où on lit: « Six semaines après une autre lettre du même ministre m'apprit que le roi m'ôtait ma place et m'envoyait à La Rochelle. Né sans ambition, ennuyé et fatigué des contradictions et des revers, je pris le parti de renoncer à tout état; je le déclarai au ministre qui refusa d'en rendre compte à sa majesté, et l'intendance de La Rochelle resta vacante; enfin les sollicitations et l'opinion de mes amis l'emportèrent sur mes sentiments; je pris cette intendance. Mon traitement me fut conservé; il fut déclaré que je n'étais à La Rochelle que jusqu'à ce qu'il vaquât une des places qui m'étaient assurées, et jusqu'à ce moment je fus dispensé de m'y rendre. Ces arrangements sont consignés dans une lettre ministérielle écrite d'après l'ordre du roi. Cependant j'ai cru que ma présence pourrait être utile à La Rochelle; je n'ai consulté que l'intérêt de l'état; le ministre de votre majesté m'a écrit à cette occasion qu'il lui en rendrait compte, et m'a répondu de la satisfaction qu'elle aurait de cette marque de zèle. La fièvre et le renouvellement d'anciens accidens de poitrine ont pensé me rendre mon dévouement funeste; j'ai du moins la consolation que mon travail n'a pas été infructueux. Je suis en état de prouver que toutes les parties d'administration de ce département sont sur un meilleur pied qu'elles n'étaient lorsque je l'ai pris. J'ai fait plusieurs opérations dont il est résulté pour votre majesté, ou pour la province, des avantages de 30, 40 ou 50 pour cent; le bénéfice que la ville de La Rochelle a retiré du changement de son bail des octrois est estimé monter à 399,000 livres. »

—

Notices sur les prêtres, clercs et frères défunts de la congrégation de la mission; première série, compagnons de saint Vincent (Paris, impr. Pillet, 1881, in-8, 542 p.). On trouve, p. 467, « Année 1643, Louis Ravaut, âgé de 19 ans, natif de Saintes, reçu à Paris le 19 décembre 1643, a fait les vœux le 25 décembre 1645;

Digitized by Google

Jean Martin, prêtre, âgé de 25 ans, natif de Notre-Dame de Surgères, diocèse de Saintes, reçu à Paris le 20 mai 1643; François Mousnier, âgé de 18 ans, natif de Saintes, reçu à Paris le 19 décembre 1643, a fait ses vœux le 1er janvier 1646, et a été ordonné prêtre en 1649 »; p. 478; « 1651. Nicolas Descard, âgé de 18 ans, natif de Talmont, diocèse de Saintes, reçu à Paris le 13 septembre 1641 »; parmi les frères coadjuteurs, p. 497: « 1642. Pierre Raoul, natif de Fontaine-Chalendré, du diocèse de Saintes, âgé de 22 ans, reçu à Paris le 24 février 1642, a fait ses vœux le 24 septembre 1646 »; et page 527, à propos des maisons fondées par saint Vincent: « Saintes, 1644. En 1644, le 12 novembre, M. Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la mission, accepta l'établissement et cession du séminaire de Saintes, faite à ladite congrégation, le 26 septembre de la même année, par Mgr Jacques, évêque de Saintes, à condition d'y entretenir à perpétuité au moins trois prêtres et deux frères de ladite mission et de nourrir deux clercs ou ecclésiastiques séminaristes gratuitement. Le tout pour 12,000 livres de revenu annuel accordé par le clergé du diocèse et le revenu de la cure de Saint-Preuil qu'il unit audit séminaire, le 27 juin de la même année, aux conditions suivantes: 1° que le séminaire payerait à perpétuité 200 livres de pension par an au vicaire perpétuel qui y serait établi, et qui, de plus, jouirait des droits et émoluments de l'autel; 2° que ledit séminaire entretiendrait un clerc de cette paroisse, quand il s'y en trouverait un capable pour aspirer aux ordres; 3° qu'un des missionnaires du séminaire irait aider ledit vicaire perpétuel pour l'administration des sacrements, l'instruction et la prédication aux quatre grandes fêtes de l'année; 4° que quelqu'un d'eux y ferait la mission quand ledit seigneur évêque ou ses successeurs le jugeraient nécessaire. M. Vincent s'obligea par le susdit acte d'établissement tant pour lui que pour ses successeurs, à augmenter les dits prêtres jusqu'au nombre de quatre, deux desquels feraient les missions et les deux autres conduiraient le séminaire et les clercs jusqu'au nombre de six, lorsque ledit séminaire aurait 3,300 livres de revenu fixe. Tout ce que dessus fut confirmé par les lettres patentes du roi, données à Paris au mois de septembre 1644 et vérifiées au grand conseil le 13 juillet 1655. » Ensuite viennent les supérieurs de la maison de Saintes: Jules Guérin, 1643; Claude Dufour, 1646; Philippe Vageot, 1651; Louis Rivet, 1656; Louis Thibault, 1644; Pierre Watteblé, 1650; Charles Testacy, 1652.» Les biographies de ce volume sont celles d'Antoine Portail (1590-1626), de Beaucaire en Provence, qui, en août 1646, visita Saintes, p. 50; de François du Coudray (1586-1649), d'Amiens; de Jean de La Salle, de Seux, diocèse d'Amiens (1598-1639); Jean Bécu, de Braches, diocèse d'Amiens (1592-1667; Antoine Luçon, de Paris (1600-1656); Joseph Brunet, de Riom (1593-1649): Jean d'Horgny, d'Estrées, diocèse de Noyon (1597-1667); Jean Pilé, de Ferrières, diocèse de Paris; François Fournier, de

Digitized by Google

Laval (1625-1677); Jean Martin, de Paris (1620-1694); Jean Jourdain, de Galny, diocèse de Chartres (1627-1657); Bertrand Ducournau, d'Amou, près de Dax (1614-1686). Voir plus haut, p. 293.

—

Nouvelliste des Charentes, de Pons (2 juillet 1881), contient le catalogue par ordre chronologique de l'œuvre patoise de Henri Burgaud des Marets, de Jarnac, dressé par M. Lagarenne : *Fables en patois charentais* (Paris, Didot, 1849, in-8°); *Noveau fabeulié jarnacoès qu'a-t-été compousé*, etc., (Paris, Didot, 1852, in-8°); *Parabole de l'enfant prodigue*, (Paris, Didot, 1853, in-12); *Molichon et garcounière, coumédie que le p'pé d'au p'pé*, (Paris, Didot, 1853, in-12); *Compligman qu'a-t-été adeursé à s'n altese le prince Loïs Lucien Bonaparte*, (Paris, Didot, 1857, in-4°); *Fabeulié jarnacoais, qu'at été encoère in cot rafistolé et rabattut*, (Paris, Didot, 1853); *Vers adressés à S. A. le prince L. Lucien Bonaparte à l'occasion de l'envoi du Fabeulié jarnacoais*, (Paris, Didot, 1858, in-4°); *Recueil de fables et contes en patois saintongeais*, (Paris, Didot, 1859); *Un acheteur de volaille*, mars 1859; *Une marchande de poisson et une pratique*, avril 1859, (F. Didot, in-4°); *Lette que H. Beurgau at écrit à monsieu...*, (Paris, Didot, 1860, in-8°); *Un petit pilot d'âchet...* (Paris, Didot, 1860, in-16 carré), 5 pièces; Le même, augmenté de 3 pièces, 2e édition, (Paris, Didot, 1860); *Compliment qu'at été adeursé à Mme X... peur le jor de son mariage*, (Paris, Didot, s.d., in-4°); *Encoère ine tralée d'achet*, (Paris, Didot, 1861, in-12), 7 pièces; Le même, 2e édition, augmentée d'un conte : *La Maleisie à Piarre Bounichon, coumédie saintongeoèse*, (Paris, Didot, 1864, in-12); *Nomenclature saintongeaise*, (Paris, Didot, s. l. n. d., in-8); *Le saint évangile selon saint Mathieu, traduit en saintongeais de Jarnac*, par M. Burgaud des Marets, (Londres, 1864, in-16 carré); *Le diable et la crinoline*, conte paru dans *l'Annuaire de Cognac* pour 1866, (B. Bérauld, éditeur); Une lettre en prose patoise, signée Pierre Chipoteau, publiée par la revue jarnacaise, *Jean qui pleure et Jean qui rit*, dans son n° 5 (février 1867); Une autre de Jeanne Malette, femme Chipoteau, insérée dans le n° 7 de la même revue; *La Perote et le Jau*, fable publiée dans l'*Almanach des deux Charentes*, pour 1870, chez Clouzot et Noguès (Niort et Cognac); — Nos des 13 et 20 août, contient un article sur *Le patois saintongeais au siècle dernier*, par Pierre Lagarenne; — Nos des 12 et 19 novembre : *L'expulsion des carmélites de Saintes en 1622*, par Ch. Dangibeaud; — 8 octobre : *Maître Robinaud et son fils en visite au petit séminaire de Montlieu* :

Pusque je ne seus pus malade,
Demain matin, s'o z-y fait bias,
Mon feil, tu prendras ton chapias,
Tchieu que tu mets pre la ballade.....

chanson en 23 couplets attribuée à l'abbé de Meschinet, professeur au petit séminaire de Montlieu, et annotée par M. P. L.

Digitized by Google

Recueil de la commission des arts de la Charente-Inférieure, 4e trimestre de 1881 (paru le 27 février 1882), contient: Les procès-verbaux rédigés avec une grande impartialité partielle; *Les fouilles aux arènes de Thenac*, faites en 1828 par René Eschasseriaux, p. 309-315; *Les thermes romains de Saintes*, près « du champ de repos, où nos chers morts dorment leur éternel sommeil », première partie, contenant la nomenclature — non aphabétique — avec définition des mots *thermæ*, *apodyterium*, *laconicum*, *sudatorium*, *summa crusta*, *caldarium*, *tepidarium*, *labrum*, *eleothesium*, *frigidarium*, *piscina natatilis*, *hypocaustum*, *balneator*, *capsarii*, *fornicator* — lisez *fornacator* — *aliptae*, *strigillum*, *unguentarii*, *aquarium*, etc., après quoi l'auteur, voyant des cendres au pied d'un fourneau, s'écrie: « Quelle consommation de bois devait en résulter! Heureusement les forêts vierges ne manquaient pas dans les Gaules, et nos ancêtres avaient autre chose que des saute-en-barque pour alimenter leurs foyers; » et en rencontrant « des conduits de chaleur encore pleins de cendre et de suie, » il se demande encore: « Assistons-nous au réveil d'une civilisation disparue depuis 15 siècles? Quel sera le prince Charmant qui tirera de ce long sommeil cette Belle au Bois-Dormant? » et il se répond: « Ce n'est pas un prince qui opérera cette merveille, mais une reine: elle se nomme la science, et porte une double couronne, celle de l'histoire et celle de l'archéologie », ce qui fait, si je compte bien, deux couronnes, auxquelles du reste on en pourrait ajouter une foule d'autres; p. 330-341, *Varia*, où sont reproduites les inscriptions de la pierre milliaire de Pons et celle d'une pierrre tombale du musée de Saintes, publiées dans notre numéro d'avril 1881, t. III, p. 94; tables des matières du t. V, par M. H. de Tilly.

Notons, p. 319, cette assertion lancée sans preuves: « Saint-Pallais fit abattre, dans sa ville épiscopale, tout ce qui rappelait encore le culte des faux dieux »; et demandons sur quoi l'auteur se fonde pour faire de cet évêque de Saintes un ennemi systématique de l'archéologie.

—

Revue des bibliophiles, novembre 1881, contient page 340 de M. Jules Pellisson, *Interdiction des fêtes baladoires tenues dans la justice de Ruffec* (1778).

—

Revue des conférences politiques et littéraires (7 et 14 septembre) publie de M. Edgard La Selve une conférence faite au mois d'août dernier, à La Rochefoucauld: *Les célébrités de province; Les Charentes*, où parmi les noms illustres dont ce département s'enorgueillit, l'auteur cite « Arnous, chroniqueur ecclésiastique », que, sans aucune preuve, il fait naître dans la Charente, quoique né « vers 950, à Villefranche, en Périgord », comme le dit dom Rivet de La Grange, un angoumoisin celui-là (*Hist. littéraire de la France* VII, 216); puis « Aymar ou Adhémar, un autre de nos compatriotes, la chose est hors de conteste,

Digitized by Google

cette fois, puisqu'il avait pris le nom de Chabanais où il était né en 988. » Non; Adhémar, surnommé Cabanensis, était né près de Chateau-Ponsac, en Limousin, comme l'a prouvé Eusèbe — et non *Eug.* — Castaigne (*Dissertations sur le lieu de naissance du chroniqueur Adémar* dans le t. VI, p. 80, du *Bulletin de la société arch. de la Charente*); enfin il fait encore angoumoisin,— ce qui peut être mais n'est pas prouvé,— Jean-Marie Dulau, archevêque d'Arles, massacré à Paris le 2 septembre 1792, « né dans le diocèse de Périgueux, » selon l'abbé Guillon (*Martyrs de la foi*, III, 33); mais il a raison contre Marvaud (*Géographie de la Charente*, p. 62), qui l'attribue à La Rochefoucauld, de faire naître à Paris, le 15 septembre 1613, François VI de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, prince de Marsillac — et non *Marillac*, — chevalier des ordres —non de l'*ordre* — du roi en 1661. Cependant Marvaud ajoute que La Rochefoucaud est aussi la patrie « de Gourville, fondateur de l'hospice de la ville »; et M. La Selve place dans la commune de Gourville, canton de Rouillac, « au château dont on trouve encore les restes près du village de ce nom », le berceau de « Jean Héraud, surnommé Gourville, d'une terre qu'il acheta en 1656, » d'abord valet de chambre de l'abbé de La Rochefoucauld, alors abbé de Saint-Jean-d'Angély, évêque de Lectoure, puis ami de Condé, enfin plénipotentiaire de Louis XIV, né bien véritablement, il le dit lui-même au commencement de ses *Mémoires*, « à La Rochefoucauld, le 11 juillet 1625 » ce qui est une petite erreur de date, comme le prouve cet acte de baptême transcrit pour nous par M. Frémond, dans les registres paroissiaux de La Rochefoucaud: « Le treizième jour de juillet de l'an mil six cent vingt et cinq, a été baptisé en l'église collégiale de Nostre-Dame de La Rochefoucauld, Jehan Héraud, fils légitime de Pierre Héraud et de Souveraine Mesturas, ses père et mère. A été parrain Jehan-Henri Fort, âgé de trente ans ou environ, et marrine Jehan Mesturas, âgée de quarante ans ou environ. Presents les soussignés. Le dit Héraud, est né le jeudi dixième du dit mois et environ l'heure de dix heures du soir. JEHAN-HENRY FORT, *parrain*. JEHAN DE POUTIGNAT. PHILIPPE GAROSTE. LÉRIGET. DE VILLEMANDY. AUSSIRE. DE LABROSSE. DE RANCON. ALANORE. » Je voudrais bien aussi relever une phrase qui contient une erreur trop répandue : « N'est-ce pas lui (François I^er^) qui, le premier, signa ses ordonnances de la formule: « *Car tel est notre bon plaisir?* » Non; la phrase du *bon plaisir* n'existe pas. On trouve toujours : « Tale est nostrum placitum; Tel est notre plaid », c'est-à-dire les décisions de l'assemblée. Ce n'est que par un contre-sens ou un calembour que l'on a traduit: « Tel est notre plaisir, » PLACITUM signifiant à la fois *plaid*, assemblée où l'on plaide, où l'on délibère, et *plaisir*, du verbe *placet*. Voir sur ce sujet, dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XLII, p. 560 (1881), une petite mais concluante dissertation de M. L. de Mas-Latrie, qui prouve que la formule: « Tel est notre *bon* plaisir, » date de 1084 seulement et de Napoléon I^er^.

Digitized by Google

Revue des sociétés savantes, 7e série, t. V (1882), p. 239, contient : Lettres données, le 27 juin 1410, par Charles, duc d'Orléans, pour ratifier les engagements d'abstinence de guerre pris en son nom avec ceux qui tiennent le parti d'Angleterre dans le pays d'Angoulême, Périgord et Saintonge : « Comme nous avons entendu que naguères par nostre très cher et très amé cousin le sire de Lebret, connestable de France, et le sire de Pons... avaient été prises et accordées... certaines souffrances et abstenances de guerre ; c'est assavoir... ledit sire de Pons, pour tout le païs de Xantonge... savoir faisons que nous... avons donné et donnons à notre amé et féal conseiller et chambellan, messire Guillaume Bataillé, seneschal de nostre dit païs d'Angoulesme, pleine autorité et puissance de faire prendre et accepter pour nous... telles et semblables souffrances, asseurances, abstenances de guerre, comme ont prins et acceptez... notre dit cousin de Lebret par tout son dit païs, et ledit sire de Pons, pour tout ledit païs de Xantonge... »

—

Semaine religieuse de Clermont (14e année, n° 2, 7 janvier 1882), contient un travail intitulé : *Le précieux sang*, qui, page 24, extrait du livre : « *Hœmachristolatrie ou traité du culte et vénération du précieux sang de Jésus-Christ*, spécialement de celui qui est à Billion, Auvergne, diocèse de Clermont, en l'église collégiale de Saint-Cerneuf, par J. Seguin, natif de la dicte ville, docteur en théologie de la faculté de Paris, prévost et official de Guérande. A Nantes, par Pierre Febvrier, imprimeur et libraire en la Grande-Rue Saint-Pierre, M.DC.XIX », le passage suivant : « Il y en a une autre (bulle) du pape Pie second, qui, par ses doctes escrits, s'estoit assez fait cognoistre avant son pontificat, sous le nom d'Æneas Sylvius, dattez du 15 avant les calendes d'aoust, c'est-à-dire du 16 de juillet, addressez à l'abbé (?) de Saincte-Marie, au chantre de l'église cathérale de Xaintes et au prieur de Saint-Eutrope, laquelle est rapportée tout du long par Michel Simon, docteur en théologie de l'université de Bourges, en un sermon qu'il a fait de la résurrection de nostre Seigneur, par laquelle bulle, à l'occasion de la plainte du gardien et des religieux du couvent des cordeliers de La Rochelle, non encore infectée d'hérésie en ce temps-là, il est très expressément deffendu à toutes personnes de prescher l'opinion contraire, de peur de diminuer et refroidir, en ce faisant, la dévotion du peuple à l'endroit de tels reliquaires. »

—

Un collectionneur bordelais, Barthélemy-Pierre Partarrieu, par Jules Delpit (Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1881, in-8, 48 p.), qui raconte, page 31, qu'après le 20 mars 1815, à Bordeaux, « pour maintenir le plus longtemps possible dans l'obéissance les populations royalistes de la Gironde, les souteneurs de l'empire

Digitized by Google

imaginèrent de surexciter l'enthousiasme des populations bonapartistes de la Charente et d'y former un corps de fédérés qu'ils dirigèrent sur Bordeaux en leur promettant le pillage de la ville. Ces malheureux, sans armes et sans chefs, manquant de tout, arrivèrent à Bordeaux au nombre de 400 ou 500, dans les derniers moments de la fin des Cent Jours. On les railla, on les chansonna, on les caricatura de toutes manières. On les représentait emportant l'un l'hôtel de la Bourse, l'autre la maison Gobineau, etc., et le refrain joyeux de la chanson reprenait après chaque couplet. Je me souviens d'avoir chanté, étant enfant, ce refrain :

Gué ! Gué ! beaux Charentais,
Vous reviendrez dimanche
Piller Bordeaux, tas de nigauds,
Avec vos grands chapiaux !

« Quelque temps après, on en fit une contrefaçon en six couplets, imprimée chez la veuve Carazza, et qui se chantait sur l'air de *Vive Henri IV :*

Dans la Saintonge,
Il y a de grands chapeaux (*bis*)
Pour le pillage,
Ils viennent à Bordeaux.
Dans la Saintonge,
Il y a de grands chapeaux... *etc.*

—

Véritables mémoires de Marie Mancini, princesse Colonna, réimprimés pour la première fois, avec notices et notes, par Georges d'Heylli. (Paris, librairie générale, E. Hillaire, éditeur, 1881, in-12, XXXII-210 p. avec portrait.) Ce petit volume, fort bien imprimé, contient, outre une préface où est prouvée l'authenticité de ces *Mémoires*, des *Appendices* qui les complètent. On y voit au début un tableau de la cour où « le marquis d'Aluy servoit mademoiselle La Fouilloux, qui étoit de notre confidence. » En effet, Bénigne de Meaux, Mlle du Fouilloux, épousa, en 1667, Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye, neveu du cardinal de Sourdis. (Voir *Charles de Meaux*, par M. de La Morinerie, p. 13). Citons, p. 23, ce passage relatif aux amours du jeune Louis XIV avec la future connétable Colonna : « Mon oncle qui étoit allé à Bordeaux pour attendre dom Louys de Haro, premier ministre d'Espagne, et où, peu de temps après, la cour arriva aussi, nous envoya à La Rochelle, avec permission de nous pouvoir promener dans tout le pays d'Aunis. Mais la solitude étant la seule chose que je cherchois alors, comme la plus propre à entretenir mes tristes pensées, je choisis le château de Brouage, comme un lieu dénué de toute sorte de divertissement, et où mes sœurs s'ennuyoient fort, m'imaginant que tout le monde devoit prendre part à ma douleur et que le plaisir des autres auroit été un crime pour moi. Nous étions

Digitized by Google

donc dans cette forteresse si triste et si solitaire, où mon seul divertissement, si j'étois capable d'en avoir quelqu'un, se passoit à lire les lettres que je recevois quelquefois du roi, et à l'affection que me témoignoit ma sœur Hortense, qui ne me quittoit presque jamais. »

—

Vie de la vénérable mère Jeanne de Lestonac, fondatrice de l'ordre des religieuses de Notre-Dame, par le père Guillaume Beaufils, de la compagnie de Jésus, imprimée à Bordeaux chez Pierre Lacourt, 1742. (Poitiers, H. Oudin, 1881, in-8, XXIII-352 p.) Jeanne de Lestonnac, fille de Richard de Lestonnac et de Jeanne Eyquem de Montaigne, sœur de Michel de Montaigne, devenue veuve de Gaston de Montferrant, baron de Landiras, fonda à Bordeaux, en 1606, les religieuses de Notre-Dame pour l'instruction des jeunes filles. L'auteur raconte que c'est de son vivant et sous la mère Badiffe, seconde supérieure après la mère de Lestonnac, morte le 2 février 1640, que fut établie la maison de Saintes dans la rue nommée encore maintenant rue Notre-Dame. La bulle de Paul V qui la constitue est du 31 mars 1618. La mère Badiffe était de Saintes, parente certainement de Michel Badiffe, sieur de Jarlac, maire de Saintes en 1605, et de Jacques Badiffe, maire en 1620, époux de Jeanne Samson. Le père Beaufils s'exprime ainsi, p. 229: « On parla alors d'un établissement à Saintes. L'évêque de cette ville le souhaitait passionnément et en avoit parlé à la fondatrice, lorsqu'elle passa à Saintes pour aller à Poitiers. L'exécution en fut différée jusqu'à ce que la nouvelle supérieure de Bordeaux étant en place, et voulant procurer cet avantage à la ville où elle avoit pris naissance, y envoya trois de ses religieuses qui commencèrent la fondation. »

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

RÉPONSES

N° 5, t. I, p. 27, 75, 102; t. III, p. 163, 193. *D'Argence, Montesquiou, Condé et la bataille de Jarnac.* — A propos du nom patronymique de d'Argence, M. Maltouche a dû dire quelques mots sur ce que l'on nomme l'assassinat du prince de Condé par Montesquiou. M. R. a répondu qu'il n'était pas certain que ce fait dût être attribué au capitaine des gardes du duc d'Anjou, « brave et vaillant gentilhomme et bonhomme avec cela. » Pour contester le récit de Brantôme, de Thou, de Mézeray et d'autres historiens, chargeant la mémoire dudit Montesquiou d'un crime, on oppose cinq vers d'un témoin de la bataille de Jarnac, La Mothe-Mesemé, et une parenthèse de La Popelinière. Voici un autre témoin, aussi catégorique que Brantôme et de Thou. C'est

Digitized by Google

Michel d'Astarac, baron de Fonterailles, qui avait sous ses ordres une compagnie à la bataille, et qui eut une jambe emportée par un boulet de canon. Ce gentilhomme commanda et fit exécuter en Flandre, et, sans doute, d'après des descriptions fournies par lui, trois grandes tapisseries (h. 3 m. 36 ; l. 5 m. 30 et 4 m.) représentant les batailles de Saint-Denis (1567) et de Jarnac (1569). Cette dernière occupe deux grands panneaux. Les armes d'Astarac sont fréquemment reproduites dans les bordures. Au-dessous du sujet principal, dans chacune de ces tentures, règne une légende explicative. Ces tapisseries, autrefois conservées à Toulouse, sont aujourd'hui au musée de Cluny, où elles portent les numéros 6332 à 6334. Voici pour le sujet particulier qui nous occupe ce que raconte la légende du numéro 6334. I. *Monsieur le prince de Condé ayant son cheval tué est enguagé dessous.* — K. *Un archer quy ayde à lever monsieur le prince de dessous son cheval.* — L. *Monsieur le prince parle au sieur Dargance.* — M. *Le sieur Dargence promet de sauver monsieur le prince.* — N. *Le sieur Sainct-Jean parle audit prince.* — O. *Montesquiou tue le dict prince par derrière d'une pistolade à la teste, dont la balle sort au dessous de l'œil.* On ne saurait être plus précis. CH. D.

—

N° 31 et 39, t. II, p. 82, et *supra*. Les *présidiaux de Cognac et de Marennes*. — La réponse de M. Arthur Bertrand, qui prouvait que le présidial de Marennes n'avait duré que de 1639 à 1644 et que celui de Cognac n'avait eu qu'une existence fictive de cinq mois, puisque, créé en mars 1644, il avait été supprimé en août de la même année, et que si le nom de *présidial* se trouve en 1610, c'est par erreur, cette réponse nous avait paru concluante, sinon complète. Il était assez difficile d'admettre, en effet, que Marennes et Cognac eussent été dotées d'un présidial, même transitoirement, sans que le même avantage fût, vers la même époque, accordé à une cité plus importante, Saint-Jean-d'Angély. Or, l'historien Massiou (t. V, p. 237) relate un inventaire de l'abbaye de cette dernière ville, dressé, le 20 février 1618, par Jacques Meschinet, avec la qualification de « conseiller du roi au siège *présidial* de Saint-Jean-d'Angély. » Dira-t-on encore, comme pour Cognac (en 1610), que c'est l'effet d'une distraction ? Mais outre que ce serait distraction sur distraction, peut-on raisonnablement admettre qu'un magistrat comme Meschinet se soit rendu coupable d'une pareille prétention et se soit mépris sur sa propre qualité ? Non certes. De plus, cette date de 1618, si rapprochée de celle de 1610 pour Cognac, ne donne-t-elle pas à penser que le notaire Robert, de Saintes, a bien pu, lui aussi, ne pas se méprendre ? Il conviendrait donc de vérifier la pièce citée par Massiou ; et si réellement Meschinet se qualifie alors « conseiller au *présidial* de Saint-Jean-d'Angély », c'est qu'apparemment cette dernière ville aura été comprise momentanément dans une mesure générale d'extension du nombre des sièges présidiaux dans notre région de l'ouest ?

Digitized by Google

La question, nous en demandons pardon à notre savant collègue, M. Arthur Bertrand, ne nous paraît donc pas entièrement épuisée. J. L.

—

N° 43, t. I, p. 221, 229 ; t. III, p. 240. *Parrains et marraines.* — Voici un fait d'une autre espèce que ceux qui ont été déjà signalés. Louis Chénier, le père des poètes, et Germain, son frère, tous deux nés à Monfort, au diocèse d'Alet, ont eu chacun une *marraine* ; mais ils n'ont point eu de *parrains*. Ces deux faits ne sont pas uniques dans nos registres locaux, surtout dans ceux qui remontent à une date un peu ancienne.

A. Cornet-Peyruset

Carcassonne, 23 janvier 1882.

—

N° 67, t. I, p. 316. *Emplacement de la maison de Nicolas Pasquier, lieutenant général au siège de Cognac.*— Il y a, à la bibliothèque de Cognac, manuscrits Albert, t. LXVIII, p. 125-128, la copie de deux actes intéressants, dont voici l'analyse. Le 1er novembre 1642, par acte reçu Piat, notaire, et passé au noble repaire de La Brangelie en Périgord, en présence de messire Gaspard Dupuy, prêtre, curé archiprêtre de Vanxain, et de Bernard Albert, notaire royal du bourg de Saint-Vivien, « haute et puissante dame Louise Pasquier, dame de La Brangelie, Légier et Balanzac, habitant en son chasteau de Légier audit Périgort, » crée et constitue son procureur général et spécial François Joumard, écuyer, seigneur dudit lieu, habitant à Champaignac, paroisse de Vanxain, pour vendre et aliéner à telle personne qu'il avisera, et pour telle somme qu'il conviendra et accordera « tous les biens à ladite dame apartenant en la ville de Cougnac en Angoumois ou environ icelle, soit maisons, chaix, greniers, escuries et autres esdiffices, ensemble la seigneurie du Plessis et ses apartenances et despandances, à cauze de la succession de feu monsieur de Mainxe, son père, ensemble Le Boisclair. » Le 4 décembre 1642, devant Barraud, notaire à Cognac, en présence de Léonard Albert, notaire royal de Saint-Vivien-de-Connezac (1), comté de Ribérac en Périgord, et Samuel Massonneau, sieur de La Plante, demeurant à Chillaix en Saintonge, « a esté présant messire Nicollas Joumard, seigneur de La Brangelie, Balanzac, et vicomte de Légier, demeurant au chasteau de Légier, paroisse de La Jemaye en Périgort, et messire François Joumard, seigneur dudit lieu de Joumard, demeurant au lieu de Champaignac, parroisse de Vanxaint audit Périgort, d'une part, et messire Paul-Anthoine de Saint-Ourens, seigneur de Fanjaud et La Grave, demeurant en la présente ville de Cougnac

(1) *Saint-Vivien*-de-Connezac n'existe pas en Périgord ; il faut lire sans doute *Saint-Vincent*-de-Connezac. Il y a aussi mauvaise lecture pour *Légier*, qui est *Légé*, commune de La Gemaye.

Digitized by Google

d'autre part, (1) lequel seigneur de La Brangelie, comme ayant charge de dame Louise Pasquier, sa mère, et à laquelle il promet faire ratifier et avoir pour agréables ses présentes touttesfois et quantes... et ledit seigneur de [Joumard] ayant conté et calculé de ce que la ladite dame de La Brangelie peult debvoir audit seigneur de Fanjault, il s'est trouvé qu'icelle dame de La Brangelie est redevable audit seigneur de Fanjault, tant parobligation reçue Gadollet et Blanchon, notaires royaux, du 22 septembre 1631, que par autre obligation reçue par Piat, notaire royal, du second de may 1638, qu'intérêts dús en vertu des condamnations données au siège royal de cette ville le 5e novembre 1632, jusques au 22 septembre prochain, de la somme de 20,595 livres, sur laquelle somme ledit seigneur de La Brangelie, audit nom, a baillé et payé contant en monnoies ayant cours la somme de 5000 livres, laquelle ledit seigneur de Fanjault a prinse, emportée et s'en est contanté, et outre ledit seigneur Joumard, en vertu de la procuration à luy passée par ladite dame de La Brangelie par devant ledit Piat, le 1er du mois de novembre dernier, quy a demeuré par devers moy notaire, et ledit seigneur de La Brangelie conjointement et solidairement pour demeurer quitte sur ladite somme de 20,595 livres, ont vendu, ceddé et transporté et promis garantir audit seigneur de Fanjault la maison appartenant à ladite dame de La Brangelie, située en ladite ville de Cougnac, avecq ses apartenances et chaix, estables, bassecourt, grenier et jardin, confrontant d'un costé à la rue par laquelle on va du grand four banal au chasteau, par le derrière au jardin et maison de messire Jean Audouin, abbé de Fondouce, (2) à une ruette et aux estables de maistre Maillard, d'autre costé à l'estable et jardin de la vefve de Berthommé, (*nom en blanc*) et de celluy dudit Maillard, sans aucune chose réserver, plus les fiefs et seigneuries du Plessis, Breuil-Marmaud, Landolle et Pierougier aveq les maisons et dhommaines en dépendant, consistant en rantes et agriers, situés tant en ladite ville de Cougnac que parroisses circonvoisines et les bois apellés Boisclair proche le grand parcq.... tenus lesdits lieux du roy et du seigneur de Salles, et ce pour la somme de 6000 livres quy demeure desduitte sur ladite somme de 20,595 livres.... (*Suivent des clauses sans intérêt*). L'acte est passé à Cognac, au logis du seigneur de Fanjault. Ainsi la maison que madame de La Brangelie tenait de son père, Nicolas Pasquier, était située dans la ville basse, non loin du château. Les confrontations qui lui sont données permettront peut-être de trouver avec le temps l'emplacement exact qu'elle occupait. J. P.

(1) Paul-Antoine de Saintorens avait épousé en premières noces Jeanne Demontier. Leur fils Henri fut baptisé à Cognac, le 7 février 1641, et eut pour parrain Henri Demazon, écuyer, et pour marraine Jacquette de La Gourgue, femme de Galiot de Bremond, écuyer, seigneur de Vernou. Il épousa en secondes noces Anne Vitet, qualifiée sa veuve, le 7 novembre 1668, sur le registre de Saint-Léger de Cognac. Le même registre donne, le 23 mai 1644, le baptême de leur fille Anne-Marie de Saintorens, qui eut pour parrain Arnaud Vitet, adjoint aux enquêtes du siège de Cognac, et pour marraine Elisabeth Marie.

(2) Cet abbé est inconnu au *Gallia*.

Digitized by Google

N° 128, t. II, p. 97; t. III, 195. *Conférences de Saint-Brice.* — M. Pellisson, dans sa dernière réponse, cherche à préciser les dates de ces différentes conférences. Nous estimons que le guide le plus sûr que l'on puisse consulter sur ce point, est le *Journal* de Michel Le Riche. On sait qu'il habitait la ville de Saint-Maixent, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres. Or, voici ce que nous trouvons dans ce *Journal*, sous la date du mardi 11 novembre 1586 : « La reine mère arriva en cette ville (Saint-Maixent), entre 10 et 11 heures du matin, ayant avec elle MM. de Montpensier, etc. Pontcarré, logé en *ma maison*... Elle faisait souvent assembler le conseil au logis de Balisy où elle estoit logée. Le jeudi 13, il fut résolu que les seigneurs de Rambouillet, etc., partiroient le lendemain pour aller vers le roi de Navarre, à La Rochelle... L'on disoit qu'il étoit accordé que le lieu de la conférence seroit aux Petits-Chasteliers, entre cette ville (Saint-Maixent) et La Mothe, auquel lieu de La Mothe logeroit le roi de Navarre. » On voit établi dès ce moment le principe des résidences séparées des deux interlocuteurs, avec le choix d'une localité intermédiaire pour conférer. « Le 25 dudit mois, jour et feste de sainte Catherine, elle fit faire le service de ladite feste solennellement en l'église Saint-Saturnin... — Décembre 1586. Le lundi 1^er^, ayant la reine mère reçu nouvelles du roi de Navarre, qu'il choisissoit le lieu de Cognac et Jarnac pour l'entrevue et conférence, elle envoya vers ledit sieur roi pour avoir assurance, pour elle et tous ceux qui l'accompagneroient à ladite entrevue, qu'il ne leur seroit fait ni mal ni outrage... Le mercredi 3 (décembre), la reine mère et toute sa cour partit de cette ville (toujours Saint-Maixent) et s'en alla coucher à Melle, pour d'illec s'en aller coucher à Cognac, lieu désigné, avec le lieu de Jarnac, pour faire, *entre les deux dites villes*, la conférence proposée entre elle et le roi de Navarre. Elle avoit demeuré en cette ville (Saint-Maixent), dès le mardi 11 novembre dernier, jusqu'au jour de mercredi...» Voilà un itinéraire et des faits bien précisés, sur lesquels le narrateur ne peut se tromper, puisqu'il habitait Saint-Maixent et qu'il logea même chez lui l'un des personnages de la suite de Catherine de Médicis. « Le 13 (décembre), la reine-mère et le roi de Navarre se virent au lieu de Saint-Bris où ledit seigneur roi estoit bien accompagné... et s'entrevirent par trois fois. La reine se retira à Cognac... Le roi de Navarre fut vers la reine audit Cognac... ils ne purent s'accorder... Depuis, la reine-mère et le roi de Navarre délibérèrent d'avoir une autre entrevue, et à ceste fin, ladite dame fut à Fontenay-le-Comte, et le roi de Navarre à Marans. Ils furent alors en soupçon l'un de l'autre; et ne pouvant se voir, le roi de Navarre envoya audit Fontenay le vicomte de Turenne pour conférer avec la reine. Là, il fut disputé d'une nouvelle trève par le vicomte et le conseil de la reine... Sur cela, ledit vicomte retourna vers le roi de Navarre pour être particulièrement informé de sa volonté. L'ayant apprise, il retourna vers la reine, à Niort,

Digitized by Google

au mois de janvier ensuivant... Enfin, la reine partit de Niort, le 7 mars, et s'en vint en cette ville (Saint-Maixent), d'où elle partit le lendemain pour aller à Luzignan où elle fut. Et d'illec, le 9 dudit mois, elle se rendit à Poitiers où elle séjourna et arriva à Paris, le 26 mars 1586 (*sic*) ensuivant. » Il est évident que cette dernière date (1586) aura été mise par distraction pour 1587, à moins d'admettre que Michel le Riche ne s'était pas encore accommodé du *nouveau style*. A la suite de ce récit si bien circonstancié, l'éditeur du *Journal* de Michel le Riche donne une lettre de Catherine, adressée à un personnage du Poitou (Rechignevoisin de Guron), et datée de Niort, le 18e jour de janvier 1587. Nous avons considéré comme utile à cette intéressante discussion, de reproduire l'itinéraire décrit par l'annaliste poitevin, et qui prouve : 1° qu'il y eut trois conférences à Saint-Brice, dont la première au 13 décembre 1586 ; 2° que la reine mère était à Niort, dès le 15 janvier 1587 ; 3° qu'elle en partit pour Paris, le 7 mars, et que, par conséquent, elle ne pouvait dater une ordonnance de Cognac, ni en avril 1586, ni en avril 1587, comme le fait si judicieusement observer M. Jules Pellisson. M. L. T.

—

N° 136, t. II, p. 140 et t. III, p. 100 et 197. *Fouquerolles, gouverneur de Taillebourg.* — C'est par erreur typographique qu'on a rapproché de Feuguerolles, gouverneur de Taillebourg, le médecin François de Fougerolles — et non *Fouguerolles*, — né en Bourbonnais, vers 1560, médecin à Lyon, mort vers 1620 à Grenoble, où il avait obtenu par lettres patentes le pouvoir d'établir un collège de médecine. Il a publié à Lyon, chez Antoine Huguetan, en 1601, in-8°, *Le Diogène françois, tiré du grec, traduit par François de Fougerolles*, etc.

—

N° 167, t. III, p. 44, 59, 223. *Le capitole de Saintes.* — On a lu, pages 44-72 et 223-232, les deux articles publiés sur ce sujet. Les archéologues modernes qui ont inventé un capitole à Saintes n'ont pas répondu et ne répondront pas. Ensuite, M. Georges Musset, un de nos rares savants qui n'usurpent pas ce titre et qui prennent la peine d'étudier les sujets qu'ils traitent, a depuis démontré méthodiquement que rien, absolument rien, n'attestait l'existence à Saintes d'un capitole, c'est-à-dire d'un temple à Jupiter-Junon-Minerve, ni les monuments, ni les textes, ni les traditions. C'est donc une erreur de plus désormais détruite, au moins scientifiquement. Car il ne manque pas de gens qui pourront encore se déclarer non convaincus. Et cela par le plus faux des raisonnements : « Vous n'avez pas prouvé qu'il n'y a pas eu de capitole à Saintes ! » — Eh ! non, par la bonne raison que nous n'avons jamais voulu prouver cela ; mais nous avons voulu démontrer et nous avons prouvé jusqu'à l'évidence que ce capitole avait tout à coup été inventé au XVIIe siècle ; et qu'avant cette époque, jamais on n'avait entendu

Digitized by Google

parler d'un temple à Jupiter Optimus Maximus, mais bien d'une forteresse qui, dans le latin du moyen âge, s'appelait *capitolium*. C'est à vous qui affirmez à prouver et non à moi. Vous m'accusez; faites la preuve, et c'est renverser les rôles que de m'obliger à démontrer que je ne suis pas coupable. En 1646, Samuel Robert, filleul de l'antiquaire Samuel Veyrel, parle dans son journal de « Jehan Arnaud, maistre sarger du lieu de la citadelle. » Deux ans plus tard, en juin 1648, Jehan Hillairet, prieur de Saint-Gilles de Pessines, et chapelain de la chapellenie appelée de L'Aigle et fondée par feu de L'Aigle, desservie en l'église de Saint-Vivien de Saintes, demeurant à Pessines, donne un pouvoir en blanc pour résigner entre les mains de sa sainteté le pape, sa chapellenie de L'Aigle en faveur de Josué de Pichon, prêtre du diocèse de Saintes; et le notaire qui rédige l'acte, dit M. P.-B. Barraud, est Emery, demeurant au haut de la montée de la citadelle. » D'autre part, écrit un aimable correspondant, dont la famille de générations en générations a habité près de l'hôpital actuel, « jamais une seule fois on n'a parlé chez moi du capitole, mais toujours de la citadelle. » Et après avoir lu les deux articles du *Bulletin*, un professeur distingué d'archéologie et de paléographie écrivait: « Il faudrait être aveugle, pour ne pas se rendre à une pareille surabondance de preuves. » Nous ne reproduirons pas les autres témoignages, et nous en avons de nombreux. Tous les gens désintéressés, tous ceux que la passion du clocher, ou une vieille habitude de prononcer le mot *capitole*, n'inféodent pas à cette idée, ont reconnu que la démonstration était victorieuse. M. T. de L. a résumé, dans un article de la *Revue bibliographique universelle* de janvier, son opinion en ces termes: « M. A. renverse d'une main sûre le capitole de Saintes, démontrant que ledit capitole n'a jamais existé que dans l'imagination de certains écrivains; et il leur emprunte de divertissantes citations qu'il entremêle d'épigrammes bien méritées. »

—

N° 170, t. III, p. 44, 167. *L'arrêt du parlement de Bordeaux (6 avril 1569), qui condamne à mort 579 protestants saintongeais.* — L'arrêt rendu en 1569 par le parlement de Bordeaux contre les calvinistes est du 6 avril; et les magistrats qui figurent au nombre des condamnés appartiennent bien au présidial de Saintes. Si M. Bujeaud attribue à l'arrêt la date du 2 avril, et s'il fait de François Queu et de ses collègues des conseillers au présidial de Pons, c'est qu'il a mal lu. Il existe deux copies connues de l'arrêt: l'une provient des archives de la Gironde et l'autre est tirée du *Fonds de Brienne, mss. n° 206, Bibliothèque nationale.* Un extrait de cette dernière a été inséré par les auteurs de la *France protestante* au bas de l'article Bouchard d'Aubeterre (François). L'autre copie a été reproduite dans le vol. XIII des *Archives historiques du département de la Gironde.* C'est à celle-là que M. Audiat a fait des emprunts humoristiques publiés dans les *Documents relatifs à*

Digitized by Google

la ville de Saintes (1). On y voit parmi les rebelles condamnés à mort « les enfants du tapissier de Pons. » Il pouvait bien y avoir en cette ville un tapissier ayant des enfants? Il pouvait bien y avoir un présidial? Eh bien, non! pas de présidial. Quant aux enfants du tapissier de Pons, je dirai tout simplement que c'étaient les deux frères André et François Tappicier. J'en aurais bien d'autres tapisseries de ce genre à tirer de mon sac sur l'arrêt de 1569! LA M.

—

N° 195, t. III, 56, 176, 204. *Jean-Pierre Viaud, avocat à Saintes.* — Viaud, avocat à Saintes, qui signe une consultation, le 17 septembre 1763, et Viaud, avocat, qui occupait une maison située rue du Hâ, en 1786, paraissent bien être le même personnage que Jean-Pierre Viaud, avocat à Saintes, qui était âgé de 48 ans en 1771 et dont le *Bulletin*, (t. III, p. 56, n° d'avril 1881) a publié une inscription reproduite par le *Recueil de la commission des arts*, 4e numéro de 1881 (février 1882). Seulement il y a un mot mal traduit, PIA MATER. On pouvait croire que Viaud s'était fait graver là avec sa mère. Or, Marie-Anne Aubruchet n'était pas sa mère, mais sa femme; et le *pia mater* se rapporte à un fils unique qu'elle avait perdu. Jean-Pierre Viaud était né à Montpellier-de-Médillan, en 1722 ou 1723, de Pierre Viaud et de Madeleine Cadoreau. Il avait épousé Marie-Anne Aubruchet, née en 1745, à Rochefort, âgée de 16 ans, fille de Pierre Aubruchet, et de Marie-Anne Salomon; elle mourut veuve, dans son domicile, « rue des Marchés », à Saintes, le 20 octobre 1818. Lui, décéda à Saintes « homme de loi », le 10 floréal an IX (30 avril 1801), à l'âge de 79 ans. Il a laissé une réputation d'homme fort spirituel et aussi original. C'est lui qui a bâti l'élégante maison qu'occupe aujourd'hui rue du Palais, n° 4, M. Louis Drilhon, ancien notaire; et en montrant les mascarons qui la décorent, il disait, faisant allusion aux malheureux plaideurs, qu'elle avait été construite avec des têtes de sots. Son portrait en pied est dans un verre à boire que possède M. Jules Goulard, arrière-neveu et héritier de Mme Viaud. M. Goulard a aussi la pierre qui rappelle la fondation de sa maison, trouvée on ne sait comment à Saint-Vivien.

—

N° 198, t. III, p, 199 et 206. *Le présidial de Pons.* — Il a été demandé la preuve et l'explication d'un siège présidial à Pons, en 1569. On sait que le roi Henri III, après s'être vu fermer les portes de Poitiers, en 1589, au nom de la ligue, transféra le présidial de cette ville, « le plus beau présidial de

---

(1) L'arrêt du parlement de Bordeaux, 6 avril 1569, a été publié dans le t. XIII, pages 400-426, des *Archives historiques de la Gironde*, 1871. C'est là que se trouve p. 407, « les enfants du tapissier de Pons, » à côté des « trois Thibeaudeau, enfants de l'hostesse de la Fleur-de-Lys de Xainctes. » Le volume *Extrait et documents de la ville de Saintes* (1876) s'est borné à reproduire (p. 239) la liste; et il a dû la reproduire sans l'altérer. N. d. l. r.

Digitized by Google

France », à Niort où il continua de fonctionner jusqu'en 1594, date du retour du roi Henri IV à la religion romaine. Il est possible que le même fait se soit produit à l'égard de Saintes et de Pons, mais pour une période bien plus restreinte. Ce point reste encore à éclaircir. J. L.

—

N° 200, t. III, p. 207. *Les Lezay et les d'Aubigné, barons de Surineau ou Surimeau.* — Nous croyons avoir trouvé réponse à cette question dans le passage suivant de la généalogie manuscrite de la maison de Beaumont-Gibaud, par Léon de Beaumont, évêque de Saintes : « Henri-Joseph de Beaumont, seigneur de Verrières et d'Ancespont, épousa en secondes noces Charlotte-Louise de Nesmond, fille de François de Nesmond et d'Arthémise de Caumont, laquelle Arthémise était cousine germaine de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon : car elle était fille de Noé de Caumont et de Marie d'Aubigné, fille d'Agrippa, et de Suzanne de Luzignan, sa femme, laquelle était fille unique d'Ambroise de Luzignan-Lezay, seigneur de Surimeau *(sic)*, et de Renée de Vivonne, dame de Mursay. La même Charlotte-Louise de Nesmond avait une sœur, nommée Arthémise de Nesmond, qui épousa en premières noces Aubin Avice, seigneur de Mougon, dont un fils et une fille, nommée Marie-Bérénice Avice, qui épousa Antoine de Baylens, marquis de Poyanne, gouverneur de Navareins et de Dax, sénéchal des Landes. » Or, Léon de Beaumont était trop instruit de l'histoire des familles, et particulièrement des familles alliées à la sienne, pour s'être trompé sur le surnom *(Surimeau)* d'Ambroise de Lezay. De plus, M. Dugast-Matifeux *(Etat du Poitou sous Louis XIV*, p. 474), dans une note qu'il a la prétention de croire piquante, ajoute à l'article des Surineau, famille encore représentée dans la Vendée, l'observation suivante : « On a prétendu à tort qu'ils tiraient leur nom du fief de Surimeau, près Niort, qui ne leur a jamais appartenu. » M. Dugast-Matifeux est ici d'accord avec Léon de Beaumont, et nous devons en conclure que c'est une grave erreur de la part de Merlin, du P. Anselme et de tant d'autres auteurs après eux d'avoir ainsi confondu ces deux noms de Surimeau et Surineau, qui ne doivent avoir rien de commun. Notons aussi, en passant, que la seigneurie de Mursay venait des Vivonne, détail qui n'est signalé nulle part. K.

—

N° 202, t. III, p. 207, 252. *Jean Du Vigier, commissaire départi à Saintes pour l'exécution des édits contre les réformés en 1685.* — Jean Du Vigier, baron de Saint-Martin en Périgord, seigneur de La Mouzie et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, président en la première chambre des enquêtes du parlement de Guienne, fut commissaire député pour l'exécution des ordres du roi concernant les religionnaires *(Actes de 1682 à 1685)*. Il était nouveau converti et descendait de Duvigier, ministre de Saint-Jean-d'Angély. La Morinerie.

Digitized by Google

N° 203, t. III, p. 207 et 248. *La famille Mesnage à Cognac et à Beauvais-sur-Matha.* — On lit dans les registres paroissiaux de Beauvais-sur-Matha : « Ce jourd'hui, 22 août 1632, a esté baptisé Louis, fils de honorable homme Louis Mesnage et de honneste femme dame Louize Vitet, ses père et mère. Ont été parein, Pierre, fils de Mathurin Mercier ; mareine, Françoise Mesnage, fille desdits Mesnage et Vitet. Faict par moi, prestre curé de Beauvais. MOTTET, *prestre.* » Le Mesnage dont il est ici question est le fils de maître Louis Mesnage, maître-chirurgien, signataire comme parrain de l'acte de baptême d'Héliette Mercier, sa nièce, le 15 février 1621, acte ainsi conçu : « Le 15 février 1621, a été baptisée Héliette Mercier, fille de sire Mathurin et de Louise Mesnage, dudit lieu ; et a été parrain honorable homme maistre Louis Mesnage, docteur en médecine, et marraine haute et puissante dame Héliette de Vivonne, dame de Fontpastour, (1) par moi soussigné. BRAZET, *prêtre.* HÉLIETTE DE VIVONNE. »

Or, ce Louis Mesnage, docteur en médecine, dont les registres de Cognac font mention pour la première fois en 1622, est très certainement le même que Louis Mesnage, docteur en médecine, qui, le 15 février 1621, est parrain de la fille de Mathurin Mercier et de Louise Mesnage, sa sœur sans nul doute, marchands de Beauvais. Le mot, mal écrit, a été lu par M. Pellisson, *du bourg de Bennay.* S'en suivrait-il que le docteur Mesnage serait originaire de Beauvais-s-Matha, et aurait abandonné ce poste pour celui de Cognac ? Ce qui me semble militer en faveur de cette version, c'est que le nom de Mesnage est demeuré attaché à un fief situé à 1 kilomètre nord de Beauvais, appelé encore aujourd'hui *Plante à Mesnage.* Sa femme, Louise Vitet, était-elle originaire des environs de Beauvais ? Je l'ignore ; mais je me propose d'éclaircir ce fait en fouillant les registres paroissiaux des communes de Massac et de Sonnac, où il y a plusieurs familles de ce nom. Louis Mesnage dont il est ici question, n'est pas mentionné sur le registre de Saint-Léger donné par M. Pellisson : madame Mesnage était sans doute venue faire ses couches dans sa famille de Beauvais.

Dr SAVATIER.

—

N° 208, t. III, p. 252. *L'abbé de La Tenaille, Jacques Catrix de Bergueville, à Chateauneuf-Charente.* — Il est vrai : Massiou, *Hist. de Saintonge,* a écrit, t. V, p. 13: « Deux ans après (1582), l'antique abbaye de La Tenaille, sur le chemin de Sain-

(1) Héliette de Vivonne, fille de Charles de Vivonne, seigneur de La Chasteigneraye, sénéchal de Saintonge, et de Renée de Vivonne, dame d'Oulmes, avait, le 12 juillet 1581, épousé Louis de Montberon, baron de Fontaines, de Chalendray et de Torcy, etc., décédé en 1621; elle mourut le 30 août 1625.

Digitized by Google

tes à Blaye, fut entièrement ruinée par les religionnaires. Les huit moines qui l'habitaient furent dispersés : l'un d'eux tomba sous le fer des schismatiques, et l'abbé Jacques de Bergueville fut contraint de se réfugier chez son père, à Châteauneuf-sur-Charente, où il mourut bientôt de chagrin. » Mais l'auteur renvoie à Hugues du Tems, *Le clergé de France*, II, 379, qui dit : « Les religionnaires la détruisirent en 1582, et mirent en fuite huit religieux ; ils en tuèrent un et forcèrent l'abbé de se retirer dans sa maison paternelle de Bergueville, près Châteauneuf, en Angoumois, où il mourut. » Jusque-là, rien ne prouve que l'abbé de La Tenaille ainsi traité s'appelât Bergueville. Mais Massiou a aussi consulté le *Gallia christiana*, II, col. 1123; et Denis de Sainte-Marthe s'exprime ainsi : « Jacques Catrix, moine de La Tenaille. Sous son administration, en 1582, le monastère fut complètement détruit par les hérétiques ; huit religieux furent mis en fuite, l'un massacré pour la foi, et l'abbé forcé de se retirer dans sa maison paternelle de Bergueville, près de Châteauneuf, diocèse d'Angoulême, où, accablé de chagrin, il mourut... Jacobus II Catrix, monachus de Tenalia, superioris ex fratre nepos. Ipso regente, anno 1582, monasterium a furentibus hæreticis funditus eversum est, octo monarchi fugati, unus pro fide catholica interemptus, et abbas coactus secedere in paternam domum de Bergueville, apud Castrum novum, diœcesis Engolismensis, ubi confectus erumnis diem clausit extremum. » On voit bien que Massiou n'a pas lu ce texte, où il a pris son récit. L'abbé s'appelait Jacques Catrix, et non Jacques de Bergueville ; voilà une réponse à la première question. Bergueville n'est pas dans le *Dictionnaire des communes de la Charente*, par Basque (1857); il n'indique que Berguille, en la commune de Roullet. A.

— Il y a, à Châteauneuf, vis-à-vis l'église, un fief nommé de Barqueville, qu'on croit être l'ancien Berdeville de Corlieu, il appartenait jusqu'en 1850 à la famille Fé, dont le dernier représentant portait le nom de Fé de Barqueville. Est-ce que le Berqueville du *Bulletin* ne serait pas le Barqueville de Châteauneuf ?
L'abbé D.

—

N° 210, t. III, p. 252. *La chapelle du lundi à Saintes.* — Dans son étude historique sur la cathédrale de Saint-Pierre-de-Saintes, l'abbé Théodore Grasilier, qui s'inspire du mémoire du chanoine Tabourin, nous apprend, p. 8-9, que « le culte de la très sainte Vierge fut surtout en honneur dans la cathédrale de Saintes. L'autel principal (de Notre-Dame des miracles) lui était dédié ainsi que deux autres autels. Plusieurs messes de *fondation* s'y disaient par semaine en l'honneur de Marie. » C'est donc pour concourir à ce pieux usage que le chanoine Aimery Guyonnet fonda une messe en 1497 et qu'il choisit le jour du lundi pour la faire célébrer à l'autel de Notre-Dame des miracles.
G. B.

Digitized by Google

N° 211, t. III, p. 253. *Le jésuite Claude Texier, Rochelais.* — Dans la *Bibliographie des écrivains de la compagnie de Jésus*, par le P. de Backer et le P. Somervogel, t. III, col. 1093, est indiqué le livre de M. Jules P. « 5° *Sermons sur les festes de la sainte vierge*; Estienne Michallet, 1678, in-8°, 169 pages » avec toutes les indications communes. Or l'auteur, le P. Claude Texier, que la *Bibliographie* dit seulement « né en Poitou, l'an 1610 », était né à La Rochelle, en 1610, comme le raconte la *Biographie saintongeaise*. Les deux n'indiquent qu'un seul et même personnage.

—

N° 211, t. III, p. 253. *Le capitaine Puygaillard et son neveu le capitaine La Braigne* — La *Revue de Gascogne* (t. XXIII, p. 48, janvier 1882), nous donne quelques détails sur Jean de Leaumont-Puygaillard, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de l'ordre, conseiller du roi en ses conseils, maréchal des armées, etc. Il est mentionné dans Anselme, *Histoire généalogique*, IX, 69; Courcelles, *Dictionnaire des généraux français*, VII, p. 155, qui a copié la *Chronologie militaire*, t. I, p. 316; dans d'Aubigné, De Thou, Davila, La Popelinière. Voir pour la défaite de Luçon, *Mémoires* de La Noue, Dupleix, t. IV, p. 64, et les historiens des guerres de religion; pour la surprise de Joigny, *Mémoires* de Claude Haton, t. II, p. 806; un don de 25,000 fr. que lui fait le roi, M. de Boislisle, *Chambre des comptes*, p. 137; pour prouver qu'il fut conseiller d'état, quoi qu'en dise Courcelles, *Manuscrits français*, n° 21,451, règlement de la maison du roi en 1578; les anciens dossiers bleus et blancs aujourd'hui reliés au cahier des manuscrits. Dans les *Mémoires* de Castelnau, édition Buchon, il est mentionné trois ou quatre fois. Enfin le *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chenaye Desbois, XIV, 385, a publié la généalogie de la famille, où une notice particulière sur le capitaine Puygaillard dit de lui : « Jean de Leaumont, seigneur de Puygaillard, fils de Jean II° du nom et de Louise de Berat, fut successivement capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, baron de Blou (lisez *Broue*) et de Moré, gouverneur d'Angers, grand maréchal des camps et armées du roi, chevalier de ses ordres en 1580, se montra constamment dévoué au roi, fut blessé au siège de La Rochelle, combattit souvent contre le fameux La Noue, et mourut le 6 juillet 1584 sans postérité de ses trois femmes, Clémence Leroy, Marie de Maillé-Brézé et Françoise du Puy du Fou. On peut consulter sur lui l'*Histoire de France* du P. Daniel, la *Vie* de François de Lanoue, les Mémoires de la province d'Anjou, les *Mémoires* de Castelnau, etc. » M. Denys d'Aussy, au château de Crazannes, possède son portrait. L.

— Je possède le portrait du capitaine Puygaillard. Il représente un homme d'environ trente ans, aux traits accentués, blond de cheveux et de la barbe qu'il porte entière; il est tête nue, sauf une espèce de résille ou capulet de soie qui lui pend sur l'occi-

Digitized by Google

put. Sur sa cuirasse est pendue une écharpe blanche, et il a au col l'ordre du Saint-Esprit. Au bas de son portrait, sur une bande de peinture noire, on a tracé en lettres blanches : JEAN DE LEAUMONT, SEIGNEUR DE PUYGAILLARD, BARON DE BROUE ET DE MORÉ, CAPITAINE DE 50 HOMMES D'ARMES, MORT EN 1584. L'écriture ne paraît pas antérieure au siècle dernier; et cette inscription semble avoir été mise à l'occasion d'une cérémonie funèbre d'un des membres de quelque famille alliée aux Puygaillard. La peinture est au surplus des plus médiocres. D. D'A.

— On sait de Puygaillard ce qui en a été dit par tous les historiens de nos guerres civiles du XVI[e] siècle, et particulièrement par d'Aubigné. M. T. de L., s'il veut se contenter d'un sommaire biographique sur ce capitaine catholique, pourra consulter fructueusement le P. Anselme, t. IX, p. 69, article de la promotion des chevaliers du Saint-Esprit, du 31 décembre 1580. Il y verra entre autres choses, que Jean de Leaumont, seigneur de Puy-Gaillard, fut nommé gouverneur d'Anjou en 1584, en quoi le père Anselme, d'ordinaire si exact, commet une erreur : car Liberge (*Discours du siège de Poitiers, 1569*), le qualifie dès lors de « gouverneur de la ville et pays d'Anjou. » Quant à son neveu La Braigne, c'est autre chose. Nous demanderons ici à notre très érudit collègue la permission d'une hypothèse : nous supposons qu'il a été induit en erreur par une note inexacte ou par une pièce mal écrite. Voici pourquoi : « Pierre Gombaud, seigneur de *Briaigne* (et non pas *Braigne*) en la châtellenie de Cozes, épousa Bertrande de Leaumont, issue de la maison des seigneurs de Puygaillard, de ce nom de Leaumont qui a produit un illustre chevalier du Saint-Esprit, du nom de Leaumont. » C'est un savant généalogiste qui parle ainsi, Léon de Beaumont, évêque de Saintes, en la filiation qu'il a dressée de l'ancienne maison des Gombaud, de Saintonge (Voir *Le chevalier de Méré, sa famille et sa généalogie*; brochure in-8°, Niort, Clouzot, 1866). Reste à savoir cependant si ce Pierre Gombaud de Briaigne a pu être le « neveu » par alliance de Puygaillard. L'ordre des temps ne permet pas de l'admettre : car nous le voyons rendre hommage à la dame de Talmond, dès 1542. Il est plus raisonnable de supposer qu'il s'agit ici de son fils, Léon Gombaud, également qualifié seigneur *de Briaigne*, dont la femme, Jeanne du Chesnay, est indiquée comme veuve justement en l'année 1577, ce qui concorde parfaitement avec la note de M. T. de L., d'après laquelle ce capitaine « gascon » avait été tué précisément au commencement de ladit année 1577. Il faudrait en conclure que Bertrande de Leaumont, mère de ce Léon Gombaud, était la propre sœur du capitaine Puygaillard.

ROCHAVE.

—

N° 213, t. III. p. 253. *Barrauld, apothicaire à Saintes en 1657.* — Michel Barrauld, fut reçu maître apothicaire à Saintes, après

Digitized by Google

examen, le 7 janvier 1657. Suivant une requête de 1686, il avait alors environ 30 ans d'exercice. On voit, par la mention inscrite sur le livre de Jean de Renou, qu'il tenait encore sa boutique en l'année 1702. Il était fils de Jean Barrauld, aussi maître apothicaire à Saintes en 1641 et premier juré de sa compagnie en 1657, lors de l'examen de son fils. LA MORINERIE.

QUESTIONS

N° 216. — En Saintonge et spécialement dans la ville de Saintes, les jeunes garçons qui jouent aux marbres, nom vulgaire des billes, ont un jeu particulier qu'ils appellent « *candale et francjeu* ». Ces expressions paraissent inconnues ailleurs et ne sont point usitées dans l'Angoumois. Quelques uns des lecteurs du *Bulletin* pourraient-ils indiquer l'origine de ces deux mots et de leur application au jeu des billes ?

P.-B. B.

N° 217 — Quel est le nom exact du fief s'étendant de la route de Bordeaux aux Roches ou quai des Roches, commune de Saintes ? On trouve écrit : *Le Peuravaud* et *la Peuravault* ; *Les Puyravauds* et *les Puyravaux* ; *Le Peutzraveaux*, *Le Pri-Ravaud* et *les Prix-Ravaud*. Où est la vérité ?

F. P.

N° 218. — Sait-on si dom Verguet, né à Champtille, en Franche-Comté, l'an 1744, prieur de l'abbaye royale du Relecq, député de Bretagne, dont le portrait a été gravé dans la série des députés à l'assemblée constituante, est le même que dom Claude Verguet qui fut prieur de La Frenade et dont il est longuement question dans les volumes IV, p. 170, et X, p. 279 et 309 des *Archives* ?

P.

N° 219. — A qui appartenait, en 1676, la seigneurie de Cressé paroisse de Bourg-Charente ?

J. L.

N° 220. — On lit dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. III, p. 143, à propos du duc de Rohan (1647) : « Il alla aussy en Xaintonge, où il se battit contre un gentilhomme huguenot et marié, qu'on appelait pourtant le chevalier de La Chaise, pour le distinguer de ses frères. Il avoit esté nourry page de feu M. de Rohan. En une compagnie, il soutint hautement le parti de M^me^ de Rohan la mère et de Tancrède. Chabot sceut cela et assez vilainement achepta une depte contre cet homme, et pour s'en venger envoya saisir tous ses bestiaux. Le chevalier s'en voulut ressentir et M. de Chabot ayant passé à Xaintes, il luy fit porter parole. Chabot la reçeut, et alla au rendez-vous: car il avoit bon besoing de se mettre un peu en réputation. Il

Digitized by Google

blessa le chevalier légèrement à la main; mais les deux seconds qui estoient de braves gens se tuèrent tous deux. » A-t-on des détails sur ce duel et sur ceux qui en furent les acteurs et les victimes ? PAUL D'ESTRÉE.

N° 221. — Il semble que tout ce qui touche aux d'Aubigné et aux Le Vallois de Vilette qui leur succédèrent en Poitou, soit environné de mystère et d'obscurité. D'après d'Hozier (*Armorial de France*), Philippe Le Vallois, marquis de Vilette, seigneur de Mursay et de *Mauzé*, lieutenant général au gouvernement du Bas-Poitou, et cousin germain de madame de Maintenon, aurait épousé : 1° Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf d'Ardin; 2° Marie-Claire Deschamps de Marcilly, qui se serait remariée à lord Bolinbroke. Mais d'après M. Louis de Richemond, (*Biographie de la Charente-Inférieure*, article GILLIER) la seconde femme de Vilette aurait été Elisabeth Gillier, fille d'Olivier Gillier, marquis de Mauzé, laquelle se serait aussi remariée à lord Bolinbroke. Vilette ne peut cependant pas avoir laissé deux veuves, et qui plus est, toutes deux remariées au même personnage. Cette Elizabeth et cet Olivier Gillier ne sont pas mentionnés dans la généalogie de leur famille par Beauchet-Filleau. Mais comme il est incontestable que les Gillier possédaient Mauzé, il y a beaucoup de chance pour que cette seigneurie soit passée au marquis de Vilette par une alliance avec cette maison. Se serait-il marié trois fois ? Dans tous les cas, une seule de ses femmes pourrait avoir convolé avec le lord en question. M. de Richemond n'indique pas où il a puisé ces renseignements sur les Gillier. Prière à nos collègues du Poitou de résoudre cette difficulté. M. L.

N° 222. — Philippe Le Vallois, marquis de Vilette, cousin germain de madame de Maintenon, fut père, entre autres enfants, de la célèbre marquise de Caylus, baptisée à Mursay, le 19 avril 1671, selon les registres de l'église réformée de Niort; et elle eut pour parrain Josué Guilloteau, « seigneur de Surimeau ». De plus, la *Barentine* nous donne comme ayant été maintenu (1667) François Guilloteau, sieur de Launay, demeurant alors à Sainte-Pezenne, élection de Niort. Or, nous savons que Surimeau est situé en Sainte-Pezenne. Ce Guilloteau devait donc être parent des d'Aubigné, qualifiés barons de Surimeau (*alias* Surineau), ce qui est une indication de plus en faveur de la version « Surimeau » pour les d'Aubigné. Mais comment ce fief passa-t-il des d'Aubigné aux Guilloteau, et de ceux-ci aux Avice de Mougon, qui en portent encore le nom ? C'est ce que nous désirerions savoir, et ce qui ne devrait pas être difficile à constater, à l'aide des archives de MM. de Surimeau.
M. L.

N° 223 — Sait-on quels sont les descendants de Pierre Renaudet, fils de Pierre Renaudet, et de Marie Jaulin de Fonte-

Digitized by Google

nelle, paroisse de Saint-Eugène, diocèse de Saintes, et de Marguerite Dussault, fille de Pierre Dussault et de Suzanne Thibaudeau, du village du Droguet, paroisse de Chérac, mariés à Cognac par le pasteur Martin, le 4 avril 1768 ? J. P.

N° 224. — Y a-t-il dans les registres paroissiaux ou dans d'autres documents des détails sur le célèbre orage du 13 juillet 1788 dont la relation insérée dans les *Mémoires de l'académi des sciences* de 1797 et l'*Annuaire du bureau des longitudes de 1877* dit qu'il se fit sentir dans la Saintonge vers l'embouchure de la Seudre et passa à travers l'Angoumois ? J. P.

N° 225. — L'indication donnée par la *France protestante*, t. VI, p. 151, et d'après laquelle Jeanne de Gontault, veuve de Charles Poussard, seigneur de Brisambourg, se serait remariée à Jean de La Rochebeaucourt, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, est-elle exacte ? A quelle époque aurait eu lieu ce mariage ? A.

BIBLIOGRAPHIE

Gaboriau (Emile). — *La vie infernale.* — Paris, Dentu, 1881, in-18, 496 p. Prix : 3 fr. 50.

— *Les gens de bureau.* — Idem, II-311 pages.

Garceau (Alfred). — *La Charente*, petite gerbe poétique, 1880.

Gélineau (le dr E.) — *De la kémophobie, ou peur des espaces (agonphobie).* — Surgères, imp. Tessier; Paris, Doin, 1880, in-8°, 90 pages.

— *Des névroses spasmodiques, de leur origine, de leurs rapports et de leur traitement.* — Idem, 1879, in-8°, 132 pages. Prix : 3 fr.

Geoffroy (G.). — *Bernard Palissy.* — Paris, lib. d'éducation laïque, 1881, in-18, 87 pages et gravures. Prix : 40 cent.

Gonzalès (E.). — *Les mémoires d'un ange.* — Paris, Dentu, 1879, in-16, 2 vol.

— *Chroniques du temps de Dugueselin ; les deux favorites.* — Paris, Dentu, 1881, in-16, 2 vol.

— *Les caravanes de Scaramouche.* — Paris, Dentu, 1881, in-16, 289 pages ; eaux-fortes. Prix : 10, 20, 25 fr.

— *La belle novice.* — Paris, imp. Plon, 1881, in-18. Prix : 1 fr.

Grand almanach de Saintes, année 1882. — Saintes, impr. Hus, 1881, in-12, 122 pages. Prix : 15 centimes. Contient : Notice sur l'église Saint-Eutrope de Saintes, et quelques lignes de biographie sur Agrippa d'Aubigné, la famille de Beaupoil de

Digitized by Google

Saint-Aulaire, André-Antoine Bernard, dit des Jeuzines, et Jean Berthus de l'Anglade.

Hommes (les) utiles : Bernard Palissy, né à Agen, vers 1500, mort en 1590. — Paris, imp. Noblet, 1880, in-8°, 2 pages avec portrait.

JOANNE (A.). — *Bordeaux, Arcachon, Royan, Soulac-les-Bains.* — Paris, Hachette, 1881, in-32, XXIV-131 pages avec 20 vignettes, 2 cartes et un plan. Prix : 2 fr.

KERVILER (René). — *Claude-Gaspar Bachet, seigneur de Méziriac.*— Angers, imp. Lachaise et Dolbeau, 1881, in-8, 69 pag.

LACROIX (bibliophile Jacob). — *Etude bibliographique sur le V^e^ livre de Rabelais.* — Pons, imp. Texier ; Paris, Morgand, 1881, in-16, IV et 107 pages.

LEMARIÉ (Eugène). — *Fariboles saintongeaises reluquées in p'tit p'rtout, limairo 30.* — Royan, typ. V. Billaud, 1881, in-8, 4 p. — Même ouvrage que le n° du 4^e^ trimestre 1880 du 2^e^ volume du *Bulletin de la société linnéenne de la Charente-Inférieure.*

LÉTELIÉ (J.-A.). — *Les substructions gallo-romaines de la maison du Coteau à Saintes.* — Saintes, imp. Hus, 1881, in-8, 36 p. avec 3 planches.

LEMOYNE (André). — *Une idylle normande*, édition illustrée par Antoine Duplais-Destouches. — Paris, Charpentier, 1881, in-4°, 150 pages. L'*Idylle normande* a paru pour la première fois dans le *Correspondant*. Voir un compte-rendu dans le *Nouvelliste des Charentes*, de Pons, du 10 décembre, et dans la *Gazette des beaux arts* du 1^er^, par M. A. de L..., qui dit : « M. André Lemoyne s'est associé un dessinateur de beaucoup de talent. Le nom de M. Duplais-Destouches est à retenir ; s'il est à peu près inconnu, c'est que celui qui le porte le produit pour la première fois. Les gracieuses illustrations dont ce jeune artiste a enjolivé les pages de l'*Idylle normande* sont mieux que des promesses, ce sont des réalités pleines de charme. » Cette œuvre est éminemment saintongeaise, sinon par le fond, du moins par les auteurs. M. Antoine Duplais-Destouches, né le 29 août 1860, à Aurillac, a terminé ses études au collège de Rochefort, où il est entré en 1874. Son père, directeur des contributions indirectes à Saint-Brieuc, est né aux Touches, dans la paroisse de Nieul-les-Saintes, et descend des Duplais, sieurs des Touches et de Champbreton, maire et échevins de Saintes aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

LIEUTIER (Nelly). — *Le groom de M. le marquis.* — Versailles, imp. Cerf et fils, 1881, in-16, 167 p. Prix : 80 cent.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE du n° de juillet 1882. — PROCÈS-VERBAUX. — AVIS ET NOUVELLES : Arts ; Statistique de l'instruction ; — Découvertes archéologiques à Saintes, Thenac, Dampierre, Semoussac, Saint-Romain ; camp gaulois, arènes ; — Le sceau de J. de Montsoreau ; — Le château d'Usson ; — Les artistes aunisiens-saintongeais au salon et à Niort, — Sociétés savantes et conférences ; — Réimpression du *De Santonum regione* ; — La presse dans les deux Charentes en 1882. — NÉCROLOGIE : l'abbé Thenon et P.-E. Merveilleux du Vignaud. — ERRATA. — VARIÉTÉS : Les Pasquier et les Favereau ; — Biographie de Bourignon ; Lettres de P. de Bremond ; — N. Dufaur de Faussac ; — LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Archives de la Gironde*, subsides levés par le pape en 1326 ; — *A. de Bourbon et Jeanne d'Albret*, réforme en Saintonge ; — *Torula Compniacensis* ; — L'autel gaulois de Saintes ; — Bornes milliaires à Pons et à Chadenac ; — Les pâtis de Mortagne, Boutteville, Taillebourg, Jarnac, Montendre ; — Le chevalier de Méré ; — Archives de Saint-Jean-d'Angély, de l'amirauté de La Rochelle, de Marennes ; — La duchesse d'Aiguillon, baronne d'Arvert, etc. ; — Les centenaires de Cognac et environs ; — L'imprimerie en Saintonge ; — Le Canada, Champlain, etc. ; — Le vergobret de Saintes ; — Marquentin de Closmorin ; — Le P. Giraudeau, etc. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Montesquiou et la bataille de Jarnac ; — Origine du mot *Talbot* ; — La maison de N. Pasquier à Cognac ; — La tour de Pire-Longe et le fanal d'Ébéon ; — Les Gombaud à Ars, les Mesnage à Cognac, les Barraud à Saintes ; — Assassinat du sénéchal de Saintonge en 1676 ; — *Candale* et *franc-jeu* : — Puyravault ; — Verguet, prieur de La Frenade, aux états généraux ; — Duel à Saintes (1647) de Rohan-Chabot et deux morts : — Le marquis de Villette et ses deux veuves ; — L'orage du 13 juillet 1788 ; — Jeanne de Gontaud-Biron ; etc. — BIBLIOGRAPHIE : ME-QU.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 22 mai

Lecture et adoption du précédent procès-verbal.

Admission de nouveaux membres.

Compte-rendu du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne où a été lu le mémoire de M. Denys d'Aussy : *La comtesse de Soissons.*

Le président communique un projet de convention avec M. G., archiviste-paléographe, pour la transcription des pièces du trésor des chartres destinées aux *Archives.*

En réponse à la circulaire ministérielle du 8 mai le Bureau propose pour le prochain congrès de la Sorbonne, l'étude des questions suivantes : les piles gallo-romaines, les souterrains refuges et les cavaliers au portail des églises.

Le bureau délègue pour accompagner les membres de l'asso-

Digitized by Google

ciation pour l'avancement des sciences dans leur visite aux monuments de Saintes : MM. Audiat, Dangibeaud, Musset, Rullier et de Tilly.

M. Dangibeaud propose que la société ait plus souvent des réunions générales. A étudier.

—

Dans sa dernière séance la société a admis :

MM.

Alliat, notaire à Saint-Mesme (Charente), présenté par M. Louis Broussard.

Ludovic Baron, juge de paix à Saujon, présenté par M. Louis Audiat.

Amédée Du Chalard, à Montmorillon, présenté par M. Louis Audiat.

Emile Dutard, notaire à Pisany, présenté par M. Ch. Dangibeaud.

Grasset, pharmacien à Saintes, présenté par M. Malige.

Edmond Guélin, propriétaire à Sainte-Foy, commune de Pérignac, présenté par M. Joseph Beineix..

Le R. P. Camille de La Croix, conservateur du musée des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, présenté par M. Audiat.

N. de Lisleferme, lieutenant d'artillerie à Vannes, présenté par M. Louis Audiat.

Henri Perrin de Boussac, au logis de Saint-Martin près Cognac, présenté par M. Maurice de Jarnac de Garde-Epée.

Le docteur E. Pineau, médecin au Château-d'Oleron, présenté par M. Louis Audiat.

M. Léon Termonia, médecin major de 1re classe au 123e de ligne, à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat.

AVIS ET NOUVELLES

—

MM. les sociétaires sont instamment priés de prévenir le trésorier ou le président de la Société de leurs changements de résidence. Le recouvrement des cotisations devient très difficile et par suite onéreux en raison de ces changements de résidence qui restent inconnus à la Société.

—

Etat des impressions du XIe volume : feuilles 2-4 tirées ; 5-7 en épreuves.

—

Le nombre des sociétaires est de 398.

—

Ont racheté leurs cotisations : MM. Eugène Berthus de Langlade, maire de Muron, et le comte Charles de Cumont, à La Roussière par Coulonge-sur-l'Autise.

—

Digitized by Google

Nous avons l'intention de former une collection des photographies des membres de la société des *Archives*, qui seraient accompagnées d'une courte notice biographique. Nous prions donc nos confrères de vouloir bien adresser au président : 1° une photographie signée ; 2° une notice biographique indiquant très exactement, date et lieu de naissance, fonctions, titres, travaux, ouvrages, etc. Ces notices pourront servir un jour à une publication spéciale ou bien être insérées dans le *Bulletin*.

—

Nous prions les personnes qui ne font pas collection du *Bulletin* ou qui auraient des numéros en double de vouloir bien nous renvoyer ce qu'elles ne voudraient pas garder. Cela nous donnera le moyen de compléter quelques séries.

—

Ont rendu compte du x^e^ volume : *La Charente-Inférieure*, de La Rochelle, du 29 avril, article reproduit par le *Bulletin religieux* du 13 mai ; l'*Indicateur* du 25 ; le *Progrès* du 4 juin et l'*Ere Nouvelle* du 11.

Du *Bulletin* d'avril : le *Progrès* et l'*Indicateur* du 2 avril, l'*Indépendant* du 4, le *Courrier des deux Charentes* du 6, le *Bulletin religieux* du 8, l'*Ere nouvelle* de Cognac, du 11 mai et le *Polybiblion* de mai, p. 551.

Le *Bulletin de la société héraldique*, (Paris, 10 mars, p. 158), dit de notre *Bulletin* : « Excellent recueil qui a le mérite d'être à la foi savant et vivant, c'est-à-dire de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui peut les intéresser dans le domaine des lettres, des sciences et des arts. »

Le *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 1^er^ trimeste 1882, p. 387, signale dans notre n° de janvier : *Découvertes archéologiques* et *Le capitole de Saintes*.

L'*Annuaire de la société philotechnique* (1881), t. XLI^e^, p. 229, y remarque : « Biographies, antiquités locales, questions historiques. Appréciation d'une inscription de l'époque mérovingienne par M. Audiat, correspondant de la société philotechnique. Construction romaine en forme d'arènes dans la ville nommé aujourd'hui *Arènes*. Souvenirs de M. Dufaure dans le village de Saujon et de M. Littré dans celle de Cognac. »

Le *Bulletin de la société du protestantisme*, qui, avec son numéro de mai, inaugure pour l'histoire du protestantisme la revue des livres et périodiques que nous faisons pour l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis, cite nos documents ou articles sur Palissy, sur l'assassinat de Condé, la fin de Besme, assassin de Coligny, sur François de La Rochefoucauld, sur le siège de Saint-Jean-d'Angély en 1621.

Le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, n° 4, (1881) p. 194, note nos articles sur la borne milliaire de Pons, et une inscription du premier siècle à Saintes, donnant le nom d'un

Digitized by Google

sévir augustal, questeur de la cité, curateur des citoyens romains établis dans cette ville ; « sur le prétendu capitole de Saintes, par M. Louis Audiat ; l'auteur prouve que Saintes n'a jamais eu de capitole au sens vrai du mot, que le mot *capitolium* au moyen âge, ne signifiait pas du tout un temple de Jupiter, et que ce n'est qu'au XIII^e^ siècle qu'on s'est mis à croire à l'existence d'un capitole à Saintes, » conclusion qu'admet aussi le dernier n° de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, n^os^ 1-2 de 1882. Dans son n° 3, p. 145, le *Bulletin épigraphique* cite encore le mémoire sur la découverte d'une sépulture chrétienne du VI^e^ siècle à Saintes. « M. Louis Audiat, auteur de cette notice, dit M. Florian Valentin, croit devoir rapporter cette épitaphe au 17 septembre 598, sous le règne de Clotaire II ; cette attribution ne me paraît pas sans appel. »

Répertoire des travaux historiques publié par le ministère, de l'instruction publique, année 1882, n° 1, page 21, mentionne du *Bulletin* de la société, mars 1881, *Le capitole de Saintes*, par M. Louis Audiat : « Le capitole de Saintes n'a point été un temple, mais un château fort ; on n'en trouve aucune mention avant le XI^e^ siècle, » et de M. Denys d'Aussy, *Les capitaines saintongeais au XVI^e^ siècle, François de La Rochefoucauld.*

—

Nous lisons dans les *Délibérations du conseil général*, séance du 25 août, p. 735 : « M. Bonneau donne lecture du rapport suivant : « Le président de la société des *Archives de Saintonge et* « d'*Aunis* demande, par une lettre adressée à M. le Président du « conseil général, le 17 août dernier, que, conformément au « vœu émis par le conseil d'arrondissement de Saintes, la sub- « vention de 450 francs qui lui a été accordée jusqu'à ce jour, « soit élevé à 500 francs. Les services rendus par cette Société « à l'histoire de nos deux vieilles provinces, ont semblé justi- « fier complètement la demande qui nous est faite, et votre qua- « trième commission vous prie de vouloir bien dès aujourd'hui, « porter à votre budget cette légère augmentation. — M. le Président fait remarquer que la situation budgétaire ne permet pas de faire droit à la demande de M. le Président de la société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*. Les conclusions de la commission sont mises aux voix et rejetées. La subvention de 300 francs, proposée par M. le Préfet, est maintenue au budget de 1882. »

—

L'armorial manuscrit de d'Hozier, généralité de La Rochelle, (La Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Cognac, Barbezieux et Marennes) sera prochainement livré à l'impression. Nous invitons de nouveau les intéressés à nous adresser des notes pour le compléter ou le rectifier. Le *Bulletin de la société héraldique* (25 mai et 10 juin) contient quelques additions et rectifications. Nous espérons en avoir un bien plus grand nombre.

—

Digitized by Google

« A Jarnac, dit le *Bulletin de la société bibliographique* (juin 1882), grâce au zèle d'un de nos confrères, M. Commandon, une bibliothèque de 800 volumes a été mise à la disposition d'une population ouvrière avide de lectures. En moins d'un an, 7933 volumes ont passé de mains en mains, et l'œuvre se poursuit dans les meilleures conditions. »

—

Dans le classement des 87 départements y compris Belfort, d'après le degré d'instruction des conscrits de la classe 1878, le département de la Meurthe-et-Moselle tient le premier rang, avec 98 conscrits sur cent sachant au moins lire ; le dernier rang est occupé par le Morbihan, ayant seulement 55 conscrits sur cent sachant lire. Le département de la Charente-Inférieure est placé au n° 41, avec 86 conscrits sur cent sachant lire ; la Charente, au n° 56 avait 83 conscrits sur cent sachant lire ; n° 52, Deux-Sèvres, 84 sur 100 ; n° 57, Gironde, 83 sur cent ; n° 72, Vienne, 75 sur 100 ; n° 79, Dordogne, 72 sur 100 ; n° 85, Haute-Vienne, 60 sur 100.

En 1879 le classement est le suivant : L'Aube est au premier rang, avec 98 sur cent, sachant au moins lire ; la Charente-Inférieure au n° 52, avec 84 sur 100. La Charente, n° 67, 80 sur cent ; n° 50, la Gironde, 84 sur cent ; n° 57, Deux-Sèvres, 83 sur 100 ; n° 73, Vienne, 76 sur 100 ; n° 83, Dordogne, 68 sur cent ; n° 86, Haute-Vienne, 63 sur cent. Le Morbihan est toujours le dernier avec 55 sur cent.

En 1880, le classement est le suivant : Belfort est au premier rang avec 98 sur cent, l'Aube au douzième avec 95 sur cent. La Charente-Inférieure occupe encore le n° 41 avec 87 sur cent ; la Charente, n° 67, 81 sur cent ; n° 38, Deux Sèvres, 88 sur cent ; n° 46, Gironde, 87 sur cent ; n° 71, Vienne, 80 sur 100 ; n° 80, Dordogne, 72 sur cent ; n° 85, Haute-Vienne, 61 sur cent. Le Morbihan reste le dernier avec 58 sur cent.

—

Le 25 mai, M. Victor Cherbuliez a été reçu à l'académie française par M. Ernest Renan ; tous deux ont fait l'éloge de Jules Dufaure, président d'honneur de la société des *Archives*. Voir pour ces deux discours entre autres le *Journal officiel* des 26 et 27 mai. Il nous semble que M. Cherbuliez n'a peint qu'un côté de la physionomie de notre compatriote, et qu'il n'a pas même saisi sa vraie grandeur morale, cette foi robuste qui a dirigé sa vie entière et n'a jamais fléchi au milieu des vicissitudes et des agitations politiques.

—

L'académie française, sur la proposition de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, vivement appuyée par M. le duc d'Aumale, a décidé à l'unanimité que le sujet du prix d'éloquence en 1884 sera un discours sur Agrippa d'Aubigné.

—

Dans sa séance générale du 13 avril, la société des études grecques a nommé vice-président M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, membre du comité de publication de la société

Digitized by Google

des *Archives*, ce qui, aux termes du réglement, lui assure la présidence pour l'année 1883.

—

Dans sa séance du 17 mars, le conseil municipal de Saintes a voté une somme de 200 francs pour l'installation à l'hôtel de ville d'une bibliothèque populaire.

—

Saintes contient 2,892 maisons, 4,071 ménages, 15,726 habitants, d'après le dénombrement de 1881.

—

M. Ferdinand Taluet, auteur de la statue de Bernard Palissy à Saintes, a fait don au musée de cette ville d'une esquisse représentant la musique et la tragédie.

—

Le conseil municipal de Rochefort, pour honorer la mémoire du lieutenant Bellot, mort dans les mers polaires à la recherche de sir John Franklin, a décidé que le square du bassin et le quai près la Charente prendront le nom de Bellot.

—

Une somme de 10,000 fr. est inscrite au budget de 1883 (Ministère de l'instruction publique ; entretien des monuments historiques) pour l'église fortifiée d'Esnandes.

—

A la vente de la collection de Benjamin Fillon, qui a eu lieu à Paris au mois de mars dernier, un plat de Bernard Palissy a été adjugé mille francs.

—

Le *Crépuscule*, charmant tableau de M. William Bouguereau, vient d'être d'être acheté 20,000 francs par un Américain.

—

L'association française pour l'avancement des sciences tiendra sa session annuelle à La Rochelle, du 24 au 31 août. Le président de la société des *Archives* et MM. Barbedette, Bethmont, le docteur Bourru, Théophile de Bremond d'Ars, Ernest Callot, docteur Des Mesnards, le docteur Geay, Anatole Lemercier, Menut, Georges Musset, docteur Savatier, membres de la société, figurent dans les comités de patronage ou d'organisation. L'association fera, le 31 août, une excursion à Saintes, où elle sera reçue à déjeûner par la municipalité, et visitera les divers monuments de la ville. Un comité local sous la présidence de M. le comte Anatole Lemercier, maire, est chargé de préparer la réception. Un sous-comité, présidé par M. le docteur Des Mesnards, a fixé l'itinéraire : les thermes de Saint-Saloine, les arènes, Saint-Eutrope, Saint-Pierre, les musées, Saint-Pallais. La Société des *Archives* a délégué pour fournir aux visiteurs des explications sur les lieux MM. Dangibeaud, Musset, Rullier, de Tilly, et le président.

—

Le château de Matha ou ce qu'il en reste et toutes ses dépendances, terres, bois, prairies, etc., vient d'être acheté par M. Auguste Bossay, ancien conseiller général.

Digitized by Google

Le château d'Usson, commune d'Echebrune, canton de Pons, a changé de propriétaire depuis environ deux ans. M. William Augereau l'a acheté, dit-on, pour quelques milliers de francs.

—

La *Revue politique et littéraire* du 1er juillet annonce, d'après *Le Livre*, qu'on a découvert une fille d'Alfred de Musset, nommée Norma Tessuma (anagramme de *Musset-Ouda*), et est morte en 1875, à 21 ans, à Saint-Maurice de Saintonge. On a trouvé dans plusieurs livres lui ayant appartenu des dédicaces signées Alfred de Musset et adressées à « ma fille. » Voilà une nouvelle qui a grand besoin d'être vérifiée.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Un lieu d'assemblée des Gaulois. — Nous avons des premiers appelé l'attention sur les vastes constructions romaines du village des Arènes, à 8 kilomètres de Saintes. Il y a là, outre le grand mur dont le *Bulletin* a publié, t. III, p. 134, une vue photographique, tout un ensemble important et un théâtre enfoui sous terre. On doit rencontrer un temple dont rien encore n'indique la présence, mais qui s'y trouvait sûrement. Entre le village des Arènes et Thenac, au Gros-Terrier du Peux-Richard, dont les noms *terrier* et *peux* sont à eux seuls une indication, M. le baron Eschasseriaux a découvert, sur une superficie de 5 hectares 26 ares, un camp gaulois qui mesure environ 850 mètres. Dans les fossés de circonvallation il y a des ossements d'animaux, des fragments de poteries grossières, des silex taillés, jetés là de l'intérieur de l'enceinte par les soldats. Aucun objet romain n'a été trouvé. Sur une face on a constaté un double fossé et les vestiges d'une troisième enceinte. Jusqu'à présent tout ce qui a été trouvé est complètement gaulois. Les fouilles commencées seront activement poursuivies par M. le baron Eschasseriaux et lui réservent des trouvailles importantes. Ce grand pan de murailles est un reste des thermes qui sont encore sous le sol, mais dont on suit les traces à une assez grande distance. Thermes et théâtre romains, camp gaulois, voilà déjà un magnifique champ d'explorations. Qui sait si l'on ne retrouvera pas aux Arènes de Thenac ce vaste ensemble de construction que le père Camille de La Croix a mis et met au jour près de Sanxay avec une sagacité si merveilleuse ? (1) Ne serait-ce pas là le lieu d'assemblée des Santones, comme Sanzay, ou plutôt Herbort, celui des Pictones ? C'est son avis. Nous attendons impatiemment le résultat des sondages et déblaiements qui doivent avoir une importance capitale pour l'histoire de nos origines.

(1) Voir dans la *Revue archéologique* d'avril 1882, p. 197, *Sanxay (Vienne), fouilles du R. P. de La Croix*, par M. Mazard, antérieurement *Courrier de la Vienne* du 1er décembre 1881 ; *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 4e trimestre de 1881, p. 336; *Bulletin monumental*, n° 8 de 1881 ; et postérieurement *Quelques notes sur les fouilles du P. de La Croix à Sanxay (Vienne)*, par M. Joseph Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, (Niort, impr. Robichon, 1882, in-8°, 14 p.), extrait du *Journal de l'Exposition* de Niort, 4 et 8 juin.

Digitized by Google

Dampierre-sur-Boutonne. — Les 4 et 5 janvier, dans l'église de Dampierre-sur-Boutonne, on a ouvert et visité deux caveaux ; l'un de 10 pieds sur 8, haut de 7, avait été fouillé déjà et renfermait pêle-mêle des débris de cercueil de chêne et des ossements ; il était destiné aux curés, d'après M. l'abbé Noguès, et le dernier curé inhumé (18 mai 1781) fut Pierre-Augustin Fromis. L'autre, au milieu de la chapelle seigneuriale, long de 15 pieds, large de 12, haut de 8, n'avait aussi que des morceaux de planches et des os au milieu des décombres.

Thenac. — A Thenac, d'après une note publiée par M. E. E. on a rencontré sur la place de l'église et parallèlement à cet édifice, dans la direction de l'ouest à l'est, les substructions d'une maison romaine dont les murs, de 70 à 80 centimètres, forment une pièce de 9 mètres sur 7. Les murs se continuent l'un au sud vers l'église ; l'autre, découvert à 3 mètres 20 du premier, sous l'église, les deux chapelles et dans le jardin du presbytère. Un conduit de 1 mètre 70 de longueur et de 30 centimètres de hauteur et de largeur, s'ouvre à 30 centimètres de la muraille du sud, bâti en petits moëllons, recouverts partie de larges briques, partie de pierres plates. Une couche de ciment rougeâtre, composé de chaux, de débris de briques et de sable, formait l'aire de l'habitation. Sur le plateau où est construit l'église on constate dans un rayon de 300 mètres de nombreux débris de tuiles à rebord, petits moëllons cubiques, ciment, etc.

Semoussac. — Dans la commune de Semoussac, canton de Mirambeau, dans une pièce de terre dépendant de La Goure, en face de Chanteloup, un éboulement a mis au jour une espèce de puits profond de 4 mètres environ. Ce puits donnait accès à un couloir qui conduit à des chambres successives, dans l'une des quelles est creusé un puits. Le tout est taillé dans le roc. On reconnaît là un de ces souterrains refuges, si communs en Saintonge et dans cette partie de la Saintonge, puis qu'on en a constaté d'autres à Saint-Georges-des-Agoûts, à Saint-Bonnet de Mirambeau, dans la commune de Bois, au lieu dit la Barde. Voir pour les souterrains refuges le *Bulletin*, t. I, p. 9, 12, 24, 336 ; t. II, p. 15, 26.

Les huitres gallo romaines a jarnac. — Ce que dit le *Bulletin*, t. III, p. 264, de la situation, de l'orientation et de la profondeur du dépôt des huitres gallo romaines à Jarnac, est scrupuleusement exact. Mais l'avis du plus grand nombre des archéologues et des savants à ce sujet, est que ce dépôt est étranger à l'action de l'homme. En effet, l'étendue de terrain couverte par ces huîtres, la parfaite régularité du dépôt, la nature très perméable du terrain sur lequel il repose, tout cela fait penser à une invasion subite et momentanée de la mer, qui se serait retirée ensuite rapidement, laissant cette énorme quantité d'huîtres, toutes entières, toutes mélangées de moules et autres coquillages de mer, et reposant sur une masse de briques romai-

Digitized by Google

nes brisées, de tuiles, et enfin de débris de toutes sortes. Je ne fais que vous indiquer un des côtés de la question, qui est, et restera probablement où elle en est. On m'a cependant assuré, et je n'ai pas encore pu vérifier le fait, que de vieux ouvrages parlent d'une très forte invasion des eaux de la mer, pendant l'occupation romaine, de nos rivages de la Charente ; et ce serait là une explication de ce singulier dépôt : car on comprend très bien des parcs à huîtres dans une grande cité romaine comme Saintes, mais dans un tout petit centre comme Jarnac cela est bien improbable. P. D.

Saint-Aignan. — On vient de découvrir à Saint-Aignan des restes d'un grand mammifère quaternaire enfouis dans un diluvium rouge ou terrain de transport de coteaux. Ces restes ont été transportés au musée de Rochefort.

Camp gaulois. — Près de la tour de Pire longe, et à 300 mètres environ du village de Chez-Thublier, (dans la commune de Saint-Romain-de-Benet (canton de Saujon), existent des restes de construction dont il est difficile de déterminer la destination. Sur le flanc d'une petite colline on découvre la naissance d'une voûte en moëllons liés par du ciment, et assise sur le rocher taillé en forme de muraille. Cette voûte recouvrait une sorte de grotte mesurant à peu près 3 mètres de largeur sur 2 mètres de profondeur. Au fond de cette grotte s'ouvre une galerie souterraine taillée dans le roc, dont la hauteur est d'un mètre 50 centimètres sur un mètre de largeur. L'obscurité n'a pas permis de voir si cette excavation se terminait brusquement à 3 ou 4 mètres plus loin, ou si, obstruée par un éboulement, elle se continuait plus avant sous les terres. Sa direction est de l'ouest à l'est, en regardant le sommet du coteau où est située l'enceinte fortifiée dont nous allons parler. Etait-ce un souterrain-refuge ? En général l'entrée de ces sortes d'excavations n'était pas apparente ; on y pénétrait par un puits vertical. Etait-ce une galerie communiquant avec l'enceinte fortifiée qui se trouve à 500 mètres plus loin et lui servant autrefois d'issue ? c'est probable.

Sur la crête du même coteau, au milieu d'un taillis présentant un fouillis inextricable de ronces et d'épines, s'élève une éminence de forme elliptique, entourée de larges et profonds fossés ; sa superficie est d'environ 3825 mètres carrés. Une légère dépression de terrain vers le centre lui donne la forme d'une cuvette. Les fossés qui règnent à l'entour ont un développement de 225 mètres ; leurs talus d'un côté mesurent 6 mètres 50 de hauteur, et de l'autre 13 mètres 60. Sur la pente de ces fossés faisant escarpe apparaissent encore des blocs de pierre brute posés sans ciment pour retenir les terres. Sur le bord de l'enceinte et à quelques mètres du rejet des terres du fossé existe un puits, très bien conservé, mais comblé de détritus de feuilles et de pierres ; il paraît être concave, plus large dans le bas que dans le haut. Est-ce un puits pour fournir de l'eau ?

Digitized by Google

Est-ce l'entrée d'un silo ? Est-ce l'issue de la galerie souterraine dont il a été question ? Des travaux de déblaiement peu coûteux permettraient de le préciser ; on pourrait peut-être reconnaître si cette enceinte est l'emplacement d'un château fort du moyen âge, ou un camp retranché. Malgré la dénomination de *château* donnée à ce lieu par les habitants du pays, la conjecture d'un camp retranché, et d'origine gauloise, nous paraît la plus rationnelle. La forme elliptique de l'enceinte, l'étendue de sa superficie plus considérable que ne l'était ordinairement celle de l'emplacement des châteaux forts du moyen âge, les restes de maçonnerie grossière remarquée sur le talus des fossés, semblent autant d'indices pour accréditer cette opinion.

H. DE T.

SAINTES. — Dans les jardins de la maison du Coteau, près de l'ergastulum décrit par M. Lételié, à 50 centimètres du sol, la pioche a rencontré deux énormes massifs de maçonnerie, moëllons noyés dans le ciment. L'un a été complétement dégagé et se trouvait en partie sur la banche ; l'autre, dont on a pu déterrer une partie, le reste étant engagé sous des cultures, ne reposait pas sur le sol primitif. Quand il a été enlevé, on a constaté dessous beaucoup de débris romains, fragments de poteries noires et de briques rouges, ce qui prouve que ces deux blocs, que j'appelerais des blocs erratiques, étaient là depuis un temps relativement récent. Comme sous l'un des massifs, j'ai reconnu le petit appareil romain qui est aux arènes et partout, surtout dans les murailles qui domine une partie du jardin, j'en conclus que ce sont deux pans du grand mur de soutènement qui de la colline est descendu dans la plaine. Pour s'éviter la peine de les casser, il fallait la mine, ou de les enlever, ce qui n'est pas facile, on les a enterrés.

ARÈNES. — Les travaux de déblaiement aux arènes de Saintes, suspendus pendant l'hiver, ont été repris et se continuent peu à peu. On travaille maintemant à la partie ouest. Il y avait lieu d'espérer trouver le parallélisme, et que le côté ouest ressemblerait au côté est ; c'est à peu près le contraire. On a constaté un passage étroit donnant accès dans l'arène et de marches d'escalier de quatre mètres. Ce monument ménage ainsi des surprises aux explorateurs : et quand on en croit tenir le plan, il échappe. Les arènes de Saintes ne ressemblent en rien aux arènes connues. C'est tout ce qu'on peut dire jusqu'à présent.

LE SCEAU DE JEANNE DE MONTSOREAU. — Notre confrère, M. Philippe Delamain, de Jarnac, a offert à la société l'empreinte en cire rouge d'un sceau magnifique qui porte en caractères gothiques cette légende : SEEL DE JEHANNE DE JAMBES DAME DU LUGUET. C'est le sceau de Jeanne de Chambes, fille de Jean de Chambes, chevalier, seigneur de Fauguernon, chatelain d'Aigues-Mortes, La Rochelle, Niort, Talmont-sur-Gironde, etc., premier maître d'hôtel de Charles VII, ambassadeur à Rome et en Turquie, etc., et de Jeanne Chabot, première dame d'hon-

Digitized by Google

neur de la reine. Il y a Luget, dans la commune de Pranzac, limitrophe de celle de Villehonneur; j'ignore si c'est le Luguet de notre sceau. Jean de Chambes, d'une famille de l'Angoumois, dont un membre a sa tombe sculptée à Vilhonneur (aujourd'hui déposée au musée d'Angoulême), acheta la terre de Montsoreau, à 3 kilomètres de Saumur, de son beau-frère Louis Chabot, et forma la branche de Montsoreau. Jeanne de Chambes épousa, par contrat du 17 juin 1493, Jean de Polignac, dont le sceau montre les armes : *fascé d'argent et de gueules*, avec celui de Chambes : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent, au lion d'azur armé, lampassé et couronné de gueules brochant sur le tout.* Ce sceau rond de cinq centimètres, montre un parti à deux quartiers; le premier fascé qui est Polignac : *fascé d'argent et de gueules de 8 pièces;* le deuxième, *semé de fleurs de lys avec un écu en abîme, écartelé de... et de...* qui semble les armes de Gontaut-Biron qui portaient *écartelé d'or et de gueules*; le deuxième parti montre des fleurs de lys et un lion, armes des Chambes qui portaient *d'azur semé de fleurs de lys d'argent au lion d'azur armé, lampassé et couronné de gueules*, brochant sur le tout. L'écu en bannière est entouré de palmes, ce qui indique la viduité. Jean de Polignac, seigneur de Randan en Auvergne, gouverneur des villes et châteaux de Livourne et de Petra Sancta en Italie, fils de Guillaume et d'Amédée de Saluces, ne laissa de Jeanne de Chambes qu'une fille, Anne de Polignac, dame de Randan et de Beaumont, mariée d'abord à Charles de Bueil, comte de Sancerre; 2° à François II de La Rochefoucauld, prince de Marsillac. Le château de La Rochefoucauld montre les initiales F. et A. des deux époux qui l'ont presque reconstruit au milieu du XVI[e] siècle. Jeanne de Chambes était sœur d'Hélène de Chambes, une des plus riches héritières du royaume, qui, par contrat du 27 janvier 1473, épousa l'historien Philippe de Commynes, prince de Talmont, et lui apporta endot 20,000 écus d'or ou 27,500 livres tournois. (Voir *Revue des provinces de l'Ouest*, 1856, page 160, et *Mémoires de Commynes*, édit. de M[lle] Dupont, t. III, p. 38,) de Nicole ou Colette de Chambes, qui, mariée le 24 janvier 1466 à Louis d'Amboise, prince de Talmont, vicomte de Thouars, mort en 1469, et devenue la maîtresse de Charles de Guyenne, mourut empoisonnée, dans les derniers jours d'avril 1472, par l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, Jean Faure de Versois. C'est son petit-neveu, Charles de Chambes, qui épousa (1576) Françoise de Maridor, la famense dame de Montsoreau, pour qui mourut Bussy d'Amboise (Voir le roman d'Alexandre Dumas *La dame de Montsoreau*). La branche des Chambes, seigneurs de La Faye en Angoumois, qui remontait à Pierre de Chambes (1051), s'éteignit deux siècles après celle de Montsoreau (1670), par le décès (1826) de Jacques de Chambes, officier au régiment de Touraine, et de son cousin François de Chambes, mort à Angoulême le 9 mai 1839, sans enfant de Catherine Dexmier de Chenon. On écrit Chambes ou Jambes. L. A.

Digitized by Google

NOS ARTISTES AU SALON DE 1882.

Mme ALLARD, née à Rochefort-sur-Mer : *Portrait de M. de F.* — L.-A. AUGUIN (EXEMPT), né à Rochefort-sur-Mer : *Soirée d'octobre; les derniers beaux jours* (Bussac-Saintonge); — W.-A. BOUGUEREAU (HORS CONCOURS), né à La Rochelle : *Le crépuscule; Frère et sœur*; — L.-G. BRILLOUIN (H. C.), né à Saint-Jean-d'Angély. *Dans les bois de La Bourboule; Le soir en plaine* (souvenir de Saintonge); — P. COQUAND, né à Surgères : *Un coin de lande en Bretagne*; — H. DARAS, né à Rochefort : *Samson*; — Louis DUBOIS (H. C.), né à Saujon : Deux portraits. — Mlle E. FANTY-LESCURE, née à La Rochelle : *Aux champs.* — E. GALLARD-LÉPINAY, né à Aulnay : *Rouen*; — E. GENTY, né à Dampierre-sur-Boutonne : Deux portraits; — Jean GEOFFROY, né à Marennes : *L'heure du goûter, En quarantaine*; — GOURMEL-NEVEUR, né au Bois (île de Ré) : *Lisseuse*; — Pierre HUAS, né à La Rochelle : *Une cigale*; — Mlle Hélène de LA JALLET, née à Saint-Jean-d'Angély : *Fleurs*; — P. LUCAS, né à Rochefort-sur-Mer : Portrait; — V. PHILIPSEN, né à La Rochelle : *Plage de Hollande*; — G. ROULLET, né à Ars : *Entrée du port de Fécamp; Le vieux château de Fougères*; — GAUTIER SAINT-ELME, né à La Rochelle : Eaux-fortes; — J. GEOFFROY (Supra) : Portrait de Mlle Duvivier (Dessin); — LESSIEUX, né à Rochefort : *Parc en Saintonge* (fusain); — VÉTELET, né à La Rochelle : *Vue prise de la route de Velesy*; autre à Saint-Maur (Seine), (aquarelles); — J.-Abon MOYVEAU, de Laleu, deux dessins d'architecture : *Villa de Sainte-Suzanne* et *château de Mortier-Grolle.*

Le *Catalogue illustré du salon*, de Dumas, reproduit les deux tableaux de Bouguereau et ceux de Geoffroy et de Huas. Le *Livret illustré du salon*, de Ch. de Mourgues, reproduit : *La soirée d'octobre*, d'Auguin; *La cigale* d'Huas; *L'entrée du port de de Fécamp*, de G. Roullet. L'état a acheté *Un coin de lande de Bretagne* de Coquand.

A l'exposition artistique de Niort, ouverte du 20 mai au 20 juillet, on remarque les vitrines de deux de nos confrères de la Société : M. Frédéric Barron, de Beauvais-sur-Matha, a une belle collection de monnaies romaines de l'empire, trouvées dans les fouilles faites par lui aux environs de Matha. Ces monnaies, dont quelques unes sont peut être plutôt des médailles, font suite à la collection voisine des monnaies consulaires de M. Ducrocq. M. Barron a aussi exposé une balance dite romaine, en tout semblable à notre romaine actuelle, avec cette différence toutes fois que le poids est fixe et que le crochet retenant la marchandise est mobile sur la tige. Cet objet, qui n'a son semblable qu'au musée de Saint-Germain, a été trouvé dans un mur romain. Le P. C. de La Croix, de Poitiers, a de nombreux spécimens de ses importantes trouvailles à Poitiers, à Jazeneuil, à Sanzay : tombeau, urnes funéraires, poteries, verres, bronzes, etc., tous de l'époque gallo-romaine ou mérovingienne. C'est assurément la partie la plus intéressante de cette exposition.

Digitized by Google

L'absence de catalogue ne nous a permis de reconnaître qu'un petit nombre d'objets, pouvant être rattachés à notre province : plats dits de Palissy, poteries de Brizambourg. Parmi ces derniers nous avons cru reconnaître une sorte de biberon portant les armes qui ont fait l'objet de la question, n° 114 du *Bulletin*.

Parmi les artistes peintres nous trouvons MM. L.-A. Auguin, né à Rochefort : *Vallée du Clain ; Soirée d'octobre ; Les roches de la Vienne ; Solitude à Montalivet ;* A. Bourgeois, né à Saintes : *La mare de l'évêque* (sic au catalogue) *près Saintes ; Les bords du Saint-Eutrope près Saint-Jean-d'Angély ; Les bords de la Boutonne près Saint-Jean-d'Angély ; Coquelicots sur un mur ;* L.-G. Brillouin, né à Saint-Jean-d'Angély : *L'écot de Lantara ou le portrait de l'hôte ; L'antichambre ; Le terme du voyage ;* M. H.-E. Dabault, né à Marsais (Charente-inférieure), *Portrait d'enfant ; Jeune fille ; Corvée militaire ;* A.-T. Furcy de Lavault, né à Saint-Genis : *Fleurs d'avril ; Primevères et lilas ; Pensées et aubépines; Moutons;* E.-L. Gaboriaux, né à Marans : *Portrait ; 2 natures mortes ;* Gourmel-Neveur, né au Bois : *Une liseuse ;* Mlle H. de La Jallet : *Chrysanthèmes ; Bouquet de roses ;* F. Mignien, né à Saintes : *Ancienne maison d'habitation de Ravaillac ;* J.-A Nazat, né à Bordeaux : *Aubier et frêne près Royan ;* V. Philipsen, né à La Rochelle : *La pêche aux harengs ; Plage de Cerbera ;* Mlle E. Sainton, née à Saint-Maurice, près La Rochelle : *Etude de fleurs ; Pensées.* — Dessins; Mme Allard, née à Rochefort : *Pancarbo ; Sous bois ; Coup de soleil ;* (fusains). — Brillouin : *Sonate ; Bredouille* (aquarelles) ; Mlle M. de Chasteigner, née à La Rochelle : *Le port de La Rochelle* d'après M. Comte-Velluet) ; *Soleil couchant* (id.) (fusains) ; L.-E. Christin, né à Rochefort : *Souvenir de Saint-Jean-Saint-Germain (Indre-et-Loire). La colonne près Melle ; vue de Melle (aquarelles) ;* J. Jourdan, né à La Rochelle : *Paysage* avec figures, souvenirs de voyage. — L. E. Lessieux, né à La Rochelle. *Terrasse du parc de La Roche-Courbon ; La Sèvre à Beaulieu près Niort ; le torrent de la Garonne ;* (Vallée d'Aran) Fleurs (fusains). — Dans la sculpture : E. Perrein, né à Loulay : M. *Duport de Saint-Jean-d'Angély* (plâtre) ; — Architecture : P. Corbineau, de La Rochelle : *Projet d'un monument à élever à la mémoire de Jean Goujon.*

Sociétés savantes. — Société de géographie de Rochefort ; séance du 17 mars : M. le docteur A. Thèze rend compte d'un travail de M. Maget sur le Tong-King, et M. le docteur Bourru de l'ouvrage de M. Duc sur le percement de l'isthme de Kraw. M. le capitaine Gallieni donne de nouveaux renseignements sur les pays arrosés par le Niger, et M. le capitaine Bartet, sur le temple d'Angror (Cambodge). Dans sa séance publique annuelle du 22 avril, la société a distribué les récompenses décernées par le congrès de géographie de Lyon, et entendu le compte rendu des travaux de la société, par M. le docteur H. Bourru, secrétaire général ; le *Maha Nokor Khmer* (l'illustre royaume du

Digitized by Google

Cambodge), aperçu historique par M. le capitaine Bartet ; *un voyageur aux catacombes de Rome*, le pasteur Roller, par Louis de Richemond, mémoire lu déjà à la séance publique annuelle de La Rochelle, le 17 décembre dernier ; *étude sur le chemin de fer Transsaharien*, conférence par M. le docteur Treille. — Dans la séance du 17 mai : Lettres de M. Gautier en exploration dans le Laos ; les satellites de Madagascar par le commandant Jouan ; mémoire sur le port de Rochefort par le contre-amiral Juin.

Société littéraire de La Rochelle : séance du 1er février, présidée par M. Lételié, président ; M. Léopold Mercier communique des manuscrits en langue arabe, chinoise. persane et turque qu'il destine au musée ethnographique de La Rochelle ; M. Louis de Richemond lit avec commentaire dix-huit lettres d'une correspondance inédite de Ribotte avec Bailly, Buffon, Charron, d'Alembert, Marmontel, madame Necker, Rousseau et Voltaire. Le comité des travaux historiques du ministère de l'instruction publique a eu, du même, communication (le 9 janvier) « de quelques lettres inédites de littérateurs ou d'hommes politiques qui proviennent de la collection de M. le colonel L. Vivier. » Deux ont été publiées dans le *Bulletin du comité* (1882, n° 1, p. 46), l'une de l'évêque de Castres, Quiquerand de Beaujeu, au cardinal Pierre de Bernis, l'autre de Châteaubriand à un ami inconnu. M. Georges Musset résume les dernières découvertes du P. de La Croix et décrit le musée des antiquaires de l'ouest à Poitiers. Sont nommés membres correspondants, MM. Louis Audiat, président de la société des *Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, à Saintes ; le P. Camille de La Croix, à Poitiers ; le chanoine Potier, président de la société d'archéologie de Tarn-et-Garonne ; Dumas de Rolly, archiviste du même département ; Pasquier, archiviste de l'Ariége ; Sagous, professeur à la faculté de Montauban. — Séance du 5 mars : communication de M. Musset sur l'orthographe et prononciation des noms propres de lieu et des expressions géographiques et topographiques de la Saintonge et de l'Aunis. — Séance du 3 mai ; nomination de deux membres correspondants : MM. de Mila de Cabarieu, préfet en retraite, ancien sous-préfet de Marennes et Louis de Portal. — Séance du 7 juin : communication par M. Léopold Mercier d'un exemplaire des *Considérations sur la sagesse de Charon* par Chanet (Paris, 1643), qui porte de la main de La Monnoye ces mots à la suite de Chanet : « du pays d'Aulnis, » et qui a servi à Sainte-Beuve pour son article sur Charron ; Lecture par M. Lételié d'un mémoire intitulé : *Pélerinage de Sanxay*, compte-rendu humoristique d'une excursion aux fouilles archéologiques du P. de La Croix, le 29 mai 1882, et état des fouilles à cette époque.

—

M. Georges Musset, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, a donné à La Rochelle, les 25 février et 18 mars, des conférences dans la salle haute de la bourse,

Digitized by Google

sur la *Réorganisation des corporations ouvrières au XVI^e^ siècle à La Rochelle.*

Les 4 et 25 mars, M. Dupuy, professeur au lycée de La Rochelle, a fait aussi des conférences 1° sur les *Colonies françaises de l'Amérique du nord; Perte du Canada; Champlain;* 2° *L'Inde française; Dupleix.*

La société de géographie de La Rochelle s'est transportée, le 30 avril, à Marans où elle a donné une conférence sous la présidence de M. Beltremieux, président, assisté de M. le docteur Toutant, vice-président, et de M. Bonneau, maire. M. Dupuy, professeur au lycée de La Rochelle, et M. Georges Musset, ont parlé le premier des *mœurs des habitants du sud de l'Afrique*, et le second l'*Histoire de Marans depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Le 24 mai, à La Rochelle, sous le patronage de la ligue de l'enseignement, conférence par M. Souldadié, sur les appareils télégraphiques parlants; le 28 mai, à Cognac. Voir compte-rendu dans le *Courrier de La Rochelle*, du 27 mai.

—

Le 25 mai, la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure a fait sa seconde excursion archéologique, dont déjà ont parlé longuement les feuilles locales, l'*Indépendant* du 27 mai, le *Progrès* du 31, le *Courrier* du 28 répété par le *Bulletin religieux*, l'*Echo Rochelais*, à Dampierre, à Saint-Séverin et à Aulnay. Sur la route on a examiné un soi-disant dolmen, gisant sur le bord du chemin, mais dont l'emploi est tout indiqué pour servir avantageusement de pavé. L'ancienne abbaye de Saint-Séverin est le premier point de halte. On visite l'emplacement de cette vieille demeure monacale, dont le dernier titulaire fut Jacques Delille, l'auteur des *Jardins* et le traducteur des *Géorgiques*. La ruine est complète. On ne peut réprimer un sentiment douloureux en pénétrant dans l'ancienne église, dont il ne reste que les quatre murs.

Les débris informes d'une ancienne statue, mise dans un coin, sont tout ce qui témoigne des anciens âges de cette église. Les autres, il faut les rechercher aux portes des habitants, dans les champs voisins, dans les murs des maisons même. Plusieurs chapiteaux servent aux ménagères à poser les auges. Les tombes gisent au milieu d'un pré, portant encore quelques sculptures. Un vieux sacristain — type curieux — nous sert de cicerone. La seule chose à noter est le moule en pierre gravée, ayant servi à couler en plomb l'épitaphe d'un abbé de Saint-Séverin. Moule et plomb furent trouvés dans le tombeau même; l'épitaphe a été publiée par M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers, dans le *Bulletin monumental*, année 1880, n° 3.

Le Châtelier est un vaste et long monticule de terre, qui s'élève entre Dampierre et Saint-Séverin. M. l'abbé Nogués en a fait une étude publiée dans le *Recueil.* A une extrémité on a découvert des armes, des monnaies et des murailles romaines. A quelle

Digitized by Google

époque remonte cette construction ? Quel en fut le but? On discute fort, et on discutera encore. Et pourtant c'est un fait acquis que tous les chateliers et chatelars sont des camps romains.

Malgré ses mutilations, ses restaurations modernes, qui lui ont ôté de son aspect et de sa physionomie primitive, le château de Dampierre, bâti sur un îlot formé par les bras de la Boutonne, flanqué de deux tours dont l'une paraît très vieille, mérite encore une étude consciencieuse qui ne peut être tentée ici, et surtout après une visite d'une heure. La façade principale, estactuellement composée d'un étage au-dessus du rez de chaussée. Les appartements prennent leur lumière sur deux galeries superposées, formées par des arcs très surbaissés reposant sur des piliers lourds et sans ornements. Le sol paraissant avoir été exhaussé, les piliers inférieurs n'ont pas la hauteur que l'architecte leur avait donnée. Du reste ces défauts sont peu remarqués, les yeux étant de suite attirés par l'ornementation des galeries, et celle qui règne tout le long de cette façade, entre les chapiteaux des piliers inférieurs et l'appui de la galerie supérieure. C'est, à notre avis, la partie la plus remarquable du château. La légèreté de la sculpture des motifs contraste singulièrement avec les motifs des caissons, souvent lourds et dénotant une main peu exercée. Le plafond de la galerie supérieure, décrit et interprété pour la première fois dans l'*Epigraphie Santone*, p. 225-237, nous est expliqué par M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre. Il est composé de caissons, dans lesquels sont sculptés des H enlacés avec des C, chiffre dans lequel on a cru voir celui de Diane de Poitiers, d'autant que le triple croissant est fréquemment reproduit; puis des emblêmes avec des devises, dont le sens est souvent obscur, mais dans lesquelles on a voulu voir une corrélation, qui, à notre avis, n'est pas justifiée. Que le maître de ce domaine ait fait faire ces caissons avec l'intention de désigner quelqu'un, ce n'est pas douteux! Les H surmontées de la couronne royale, ce chiffre H C, ou H D comme plusieurs veulent le lire, ce triple croissant en témoignent clairement ! S'agit-il de Henri II et de Catherine de Médicis, ou de Henri II et de Diane de Poitiers? Diane a souvent copié Catherine qui avait un goût marqué pour ce genre symbolique. Ne quittons pas ces galeries sans signaler la variété infinie des délicieux pendentifs.

Après une visite aux frais ombrages du Tabarit, propriété de M. Roger, de Saint-Jean-d'Angély, sous lesquels s'est promené, dit-on, l'abbé Delille (Il planta, suivant la tradition, un marronnier d'Inde, dont on nous montre la végétation luxuriante), nous montons en voiture. Arrêt de quelques minutes à Saint-Georges de Longe-Pierre, pour voir l'église construite par M. Rullier, architecte, notre collègue.

Aulnay ! voici son église isolée au milieu du cimetière, on pourrait dire au milieu des champs. L'ancien bourg devait être autour d'elle, mais à une époque qui n'a pas été précisée, je crois, les habitants se groupèrent plus loin sous les murs du château,

Digitized by Google

dont il reste presque rien aujourd'hui. Heureuse circonstance, sans laquelle peut-être ce splendide monument n'existerait plus, ou bien serait, comme tant d'autres, entouré de maisons qui lui enlèveraient toute sa majesté et son élégance. On en peut juger par la sacristie, dont un agent-voyer a flanqué un des côtés de cette église. Comment parler de ce monument ? Il faudrait un crayon habile, un volume. A l'ouest le portail principal, avec son triple rang de sculptures, représentant les signes du zodiaque alternant avec une « image » du mois ; les vertus foulant à leurs pieds les vices ;entrelacs. A droite de ce portail, dans une niche, saint Pierre, patron de l'église, crucifié la tête en bas ; à gauche, le Christ, avec deux anges, sur lesquels ont voit un reste de peinture ; au midi, portail latéral avec sculptures d'animaux plus ou moins fantastiques, des personnages ; à l'est, autres sculptures non moins délicates, mais dans le détail desquelles, encore une fois, nous ne pouvons entrer. L'intérieur de l'église est simple et présente encore quelques sculptures intéressantes : Cain et Abel, Samson et Dalila, éléphants, figures grimaçantes. (Voir *Epigraphie santone*, p. 92.) Une chaire et un autel de récente construction, œuvres d'un sculpteur saintais, nous a-t-on dit, contrastent d'une façon étrange avec la naïveté et la majestueuse simplicité des ouvrages des vieux imagiers. Ces vieux chapiteaux ne semblent ouvrir leurs grands yeux et leur grande bouche que pour marquer leur étonnement de l'intrusion à côté d'eux d'ouvrages et de figures qui ne sont pas de leur famille. Aulnay était le terme de l'excursion.

CH. D.

—

On se plaignait de la rareté excessive du petit livre de Nicolas Alain, *De Santonum regione et illustrioribus familii*, écrit en 1570, publié par le fils de l'auteur, Jean Alain, avocat à Saintes. Un éditeur intelligent et déjà connu, M. P. Chollet, libraire à Bordeaux, cours de l'intendance, 35, va réimprimer cette si curieuse description de la Saintonge presque en fac-simile avec la traduction en regard et des notes complétives ou rectificatives. Le tout formera un fort joli volume de luxe, tiré à petit nombre. M. Louis Audiat, lauréat de l'institut, s'est chargé de la publication de cet ouvrage. On souscrit jusqu'au 20 juillet, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire sur papier à la cuve et 6 fr. en papier de Hollande avec le nom du souscripteur.

En souscription (5 fr. en recevant le volume broché in-8 de 4 à 500 pages) « *Histoire de Cognac*, *Jarnac*, *Segonzac* et d'un grand nombre de localités entre Saintes et Châteauneuf, Archiac et Rouillac, Pons et Saint-Jean-d'Angély, dans leurs rapports avec l'histoire générale de la France depuis les temps celtiques jusqu'à l'an 1882, par un enfant du pays, membre des sociétés historique et archéologique d'Aunis et de la Saintonge. »

—

Digitized by Google

LA PRESSE PÉRIODIQUE DANS LES DEUX CHARENTES EN 1882.

Nous avons publié, t. I, page 238, l'état de la presse périodique dans les deux Charentes en 1878. Depuis, quelques modifications ont eu lieu. Nous complétons donc, en la rectifiant, cette liste, nous bornant à un simple nom pour les journaux que nous avons déjà mentionnés.

CHARENTE

ANGOULÊME : *Le Charentais*, 49e année, paraît tous les jours, excepté le dimanche, et a une édition semi-quotidienne ; — *La Charente*, 11e année, tous les jours, le lundi excepté ; — *La Semaine religieuse*, non politique, 19e année, le dimanche ; — *Le Suffrage universel*, 8e année, les mercredis, vendredis et dimanches ; — *L'Union vinicole et agricole des Charentes*, 5e année, le dimanche.

BARBEZIEUX : *Le Barbezilien*, 7e année, le jeudi ; — *L'Opinion des Charentes* (ancien *Narrateur*), 33e année, le samedi.

COGNAC : *La Bujée*, journal satirique, hebdomadaire, 1er numéro le 6 novembre 1881, imprimé à Saintes par Gay, n'a eu que 7 numéros (Voir *Bulletin*, t. III, p. 256), et est mort par suite d'un procès ; — *Le Cognac*, journal paraissant le mardi, avec de fréquents suppléments, illustrés ou non, politique, littéraire, commercial et d'annonces judiciaires, industrielles et locales, fondé le 12 mai 1861, politique depuis le n° 343 (6 octobre 1881) ; Cognac, imprimeurBérauld ; — *La Constitution*, 8e année, même rédaction que le *Rappel Charentais*, de Saintes, sauf les nouvelles locales ; les mercredis, vendredis et dimanches ; — *L'Ere nouvelle*, 19e année, le jeudi et le dimanche ; — *L'Indicateur*, 45e année, le jeudi et le dimanche ; — *Le Patriote*, 3e année, les mercredis, vendredis et dimanches, même rédaction, sauf les nouvelles locales, que l'*Indépendant* de Saintes. Il y a une édition hebdomadaire qui paraît le samedi ; — *Le Sténographe Charentais*, journal littéraire, scientifique et artistique, paraissant le 15 de chaque mois. Abonnement : 3 fr. par an. Rédacteur en chef, M. Athanase Maire ; 1er numéro, 15 novembre 1881 ; Cognac, imprimerie commerciale E. Vincent, in-4.

CONFOLENS : *Journal de Confolens*, 10e année, le dimanche.

JARNAC : *L'Echo de Jarnac*, n° 1, 1er janvier 1882, grand in-4, 3 col., 8 pages avec grav. ; Royan, imprimerie Billaud ; Jarnac, Eutrope Lambert ; un an, 10 fr., un numéro, 20 centimes ; paraît tous les dimanches ; est une édition de la *Gazette des bains de mer*, de Royan.

RUFFEC : *L'Observateur de Ruffec*, 44e année, le dimanche ; — *Le Républicain*, bi-hebdomadaire ; édition du *Rappel Charentais* imprimé à Saintes et du *Républicain*, de Nontron.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

JONZAC : *Echo de Jonzac* ; — *Journal de Jonzac*.

LA ROCHELLE : *L'Annonce* a cessé depuis le 1er janvier 1882.

Digitized by Google

— *Le Bulletin religieux*; — *La Charente-Inférieure*; — *Echo rochelais*; — *Courrier de La Rochelle*; — *La Stratégie*, journal des échecs fondé par Jean Preti; 2e série, mensuel, imprimé par E. Siret, paraît à Paris, chez Numa Preti, rue Saint-Sauveur, 72-74, et au café de la Régence, rue Saint-Honoré, 161.

Le Chateau-d'Oleron : Le *Journal de l'île d'Oleron*, n° 1, 1er janvier 1882, gr. in-4° à 3 col., 8 p. avec gr.; Royan, impr. Billaud; Le Château-d'Oleron, M. Hirigoyen; Chéray par Saint-Georges, M. Berbudeau; La Rochelle, libr. Hairiteau; un an, 10 fr.; un numéro, 20 c.; paraît le dimanche; est une édition de la *Gazette des bains de mer*; — *Le Phare d'Oleron*, journal républicain, n° 1er le 7 mars 1882; paraît les mardi, jeudi et samedi; est une édition du *Rochefortais*; Rochefort, imp. E. Tessier; gérant, E. Tessier; un an, 16 fr.

Marennes : *Le Conservateur*, imprimeur, M. Florentin-Blanchard; — *Journal de Marennes*, imprimeur M. Jules Bertrand; *Journal des transports maritimes*, imprimeur M. Florentin-Blanchard; *La Seudre*, (id.).

Matha. — Le *National de Matha*, paraît les mardis, jeudis et samedis, depuis mars 1882; édition de la *République Charentaise*, de Saint-Jean-d'Angély, imprimeur M. Desmier; prix : 10 fr.

Pons : *Le Nouvelliste des Charentes*, 4e année, 2e série; rédacteur, Paul de Sivray; imprimeur, Noël Texier; — *Bulletin de la société des archives*; — le *Moliériste*, revue mensuelle publiée avec le concours de MM. E. Campardon, J. Claretie, F. Coppée, V. Fournel, etc., par Georges Monval, 4e année; Paris, librairie Tresse, 10, galerie du théâtre français.

Rochefort : *Le Courrier de Rochefort*, n° 1, 1er janvier; grand in-4° à 3 col. avec gravures : Royan, imp. Billaud; Rochefort, libr. Brizard, Pommier; abonnement : un an, 10 fr.; un numéro, 20 c.; paraît le dimanche, édition de la *Gazette des bains de mer*; — *Le Furet*, journal hebdomadaire, satirique, humouristique et littéraire; 1re année, nos 1, 12 mars 1882; petit in-fo à 3 col., 4 p.; Rochefort, imprimerie Tessier, 48, rue du Rempart; abonnement : un an, 4 fr. 50; un numéro, 10 cent. — *Intérêt public*, imprimeur M. Triaud; — *Le Rochefortais*, 1re année, mardi, jeudi et samedi; imprimeur, M. E. Tessier; — *Tablettes des deux Charentes*, société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze; — *Le Spectateur*, journal des théâtres, disparu en avril 1881, créé en octobre 1880; imprimeur, M. Ch. Thèze; — L'*Union républicaine Rochefortaise*, organe des travailleurs, des industriels, des commerçants et des propriétaires de l'arrondissement de Rochefort; directeur politique, Théophore Budaille; rédacteur en chef : Stéphan R..., paraît les mardi, jeudi, samedi; imprimeurs MM. Loychon et Ribéraud, à Saintes; abonnement 9 fr.; 1er numéro, le 13 avril 1882; — *Bulletin de la société de géographie*, (fondée en 1878) trimestriel, in-8°, imprimé par la société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze; 1er n°, juillet 1879.

Digitized by Google

ROYAN : *Bulletin de l'académie des muses santones* (en vers), mensuel ; imprimeur, M. Victor Billaud ; — *Gazette des bains de mer*, hebdomadaire, illustrée par MM. Gautier et Marcel de Fonremis (sous l'anagramme de Lekram) ; impr. Billaud ; a une édition pour Jarnac, l'île d'Oleron, l'île de Ré, Rochefort, Saintes, St-Jean-d'Angély ; — *Journal de Royan*, le dimanche, imprimeur, Florentin-Blanchard ; — Le *Patriote Royannais*, journal républicain ; n° 1, 16 mars 1882 ; in-f° à 5 col., 4 pages ; Rochefort, imprim. Tessier ; abonnement : un an, 16 fr. ; six mois, 9 fr. est une édition du *Rochefortais*.

SAINTES : *L'année agricole, industrielle et scientifique*, supplément et continuation de l'*Immense trésor des sciences et des arts* ; 2e année, in-8, 32 pages, paraissant tous les mois du 20 au 25 ; Fontanier, éditeur à Saintes ; prix : 3 fr. 50 par an ; — *Bulletin de la société des archives historiques de la Saintonge*, trimestriel ; imprimeurs, MM. Gay et Texier ; — *Courrier des deux Charentes*, imprimeur, M. Hus ; — *Indépendant de la Charente-Inférieure*, imprimeur, M. Gay ; — *Le Mémorial de Saintes*, n° 1, 1er janvier 1882, gr. in-4° à 3 col., 8 pages avec gravures ; Royan, impr. Billaud ; Saintes, Guiard et Trépreau, libraires ; un an, 10 fr. ; un numéro, 20 c. ; paraît tous les dimanches ; est une édition de la *Gazette* ; — *Le Progrès de la Charente-Inférieure*, imprimeur, M. Orliaguet ; — *Le Rappel Charentais*, imprimeurs MM. Loychon et Ribéraud ; — *Recueil de la commission des arts et des monuments*, trimestriel ; imprimeur, M. Hus ; — Le *Républicain des deux Charentes* ; 3e année, hebdomadaire, à 5 centimes, 6 fr. par an ; imprimeurs MM. Loychon et Ribéraud.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY : *La Chronique de Saint-Jean-d'Angély*, n° 1, 1er janvier, grand in-4° à 3 col., 8 pages avec gravures ; Royan, impr. Billaud ; Saint-Jean-d'Angély, libr. Ollivier, Lemarié ; abonnement : un an, 10 fr. ; un numéro, 20 c. ; paraît tous les dimanches, est une édition de la *Gazette des bains de mer* de Royan ; remplace *La Chronique charentaise* ; — *L'Echo saintongeais*, imprimeur M. Bonnin ; — *Intermédiaire des deux Charentes*, journal littéraire et industriel, paraît le dimanche depuis avril 1882 ; administrateur gérant, M. J. Lemarié, imprimeur Démier ; prix 5 fr. — *La République Charentaise*, journal républicain de l'ouest, paraissant les mardi, jeudi et samedi ; rédacteur en chef, Georges de France ; 1er numéro, mardi 6 décembre ; imp. H. Démier ; remplace *La Volonté nationale* ; — *Union conservatrice*, imprimeur, M. Robert.

SAINT-MARTIN-DE-RÉ : *Les Tablettes de l'île de Ré*, n° 1 ; 1er janvier 1882, grand in-4° à 3 col., 8 pages avec gravures Royan, impr. Billaud ; Ars, libr. Chartier ; Saint-Martin, M. Begaud ; La Flotte, M. Baudoin ; La Rochelle, libr. Hairiteau ; un an, 10 fr. ; un numéro, 20 c. ; paraît tous les dimanches ; est une édition de la *Gazette des bains de mer*, de Royan.

Digitized by Google

Surgères : *L'Avenir de la Charente-Inférieure*, hebdomadaire ; imprimeur, J. Tessier ; dernier n° le 21 mai 1882 ; — Le *Conseiller médical, thérapeutique* ; hydrologie, climatologie, électrothérapie, stations thermales et hivernales ; paraît le 1er le 15 de chaque mois ; rédacteur en chef le Dr G. Thernas ; directeur Gelineau ; 5 fr. par an ; à Paris, avenue Malakoff, 133 ; tiré à 3000 exemplaires.

Ainsi la Charente possède 13 périodes politiques et 4 non politiques ; la Charente-Inférieure, 20 politiques et 18 non politiques, y compris les feuilles qui, sauf le titre, sont exactement la reproduction d'un même exemplaire.

A Angoulême, M. G. Chasseignac et Cie impriment *le Charentais* ; M. Lugeol et Cie, *la Charente* ; M. Pierre Orliaguet, *le Suffrage universel* ; M. Rousseau, *la Semaine religieuse* et l'*Union vinicole et agricole des Charentes* ; — A Barbezieux, M. Ferchaud, le *Barbezilien* ; M. Blaix, l'*Opinion des Charentes* ; — A Cognac, M. Béraud, l'*Ère nouvelle* ; M. Durosier, l'*Indicateur* ; M. E. Vincent, le *Sténographe Charentais* ; — A Confolens, M. Dupont, le *Journal de Confolens* ; — A Ruffec, M. Picat, l'*Observateur*.

A Jonzac, M. Gaboriaud imprime, *l'Écho* ; M. Louis Ollière, le *Journal de Jonzac* ; — A La Rochelle, Mme veuve Maréchal et E. Martin, la *Charente-Inférieure* ; M. P. Dubois, imprimeur de l'imprimerie Rochelaise, le *Bulletin religieux* et l'*Écho Rochelais* ; M. E. Siret, le *Courrier*, la *Stratégie* ; — A Marennes, M. Jules Bertrand, le *Journal de Marennes* ; M. Florentin-Blanchard, *Conservateur*, *Journal des transports maritimes*, la *Seudre* et *le Royannais* ; — A Pons, M. Texier, le *Bulletin de la société des archives*, le *Moliériste*, mensuel ; le *Nouvelliste* ; — A Rochefort, la société anonyme de l'imprimerie Thèze, *Tablettes*, *Bulletin de la société de géographie* ; M. Tessier, *Furet*, *Patriote Royannais*, *Phare d'Oleron*, *Rochefortais* ; M. Triaud, l'*Intérêt public* ; — A Royan, M. Billaud, *Bulletin de l'académie des muses santones*, *Chronique de Saint-Jean-d'Angély*, *Courrier de Rochefort*, *Écho de Jarnac*, *Gazette des bains de mer de Royan*, *Journal de l'île d'Oleron*, *Mémorial de Saintes*, *Tablettes de l'île de Ré* ; — A Saintes, M. Gay, *Bulletin de la société des archives* ; *l'Indépendant*, *le Patriote* ; M. Hus, le *Courrier* et le *Recueil de la commission des arts* ; MM. Ch. Loychon et Ribéraud, *Le républicain de Ruffec*, *Le républicain de Nontron*, *La Constitution*, *Le Rappel Charentais*, *Le Républicain des deux Charentes*, *L'Union républicaine Rochefortaise*, *l'Année agricole, industrielle et scientifique*, et M. Pierre Orliaguet, *le Progrès* ; — A Saint-Jean-d'Angély, M. Bonnin, l'*Écho Saintongeais* ; M. Démier, *Intermédiaire des deux Charentes*, *National de Matha*, *République Charentaise* ; M. Robert, l'*Union conservatrice*. — A Surgères, M. Tessier imprime le *Conseiller médical*.

Digitized by Google

Nécrologie. — En décembre, est mort à Paris, où il y était né en 1831, l'abbé Léon Thenon, élève de l'école normale supérieure, de l'école française d'Athènes en 1856, professeur au collège de Saintes, directeur de l'école des carmes à Paris. Il a publié un opuscule sur la chapelle du collège de Saintes. Voir *L'abbé Thenon, fondateur et directeur de l'école Bossuet, sa vie et ses œuvres*, allocution prononcée par M. l'abbé de Broglie, le 9 janvier 1882, dans la chapelle du patronage de Sainte-Mélanie, à la suite du service funèbre célébré pour l'âme de l'abbé Thenon, ancien président de l'association de Sainte-Mélanie (Paris, impr. Roussel, 5 avril 1882, in-8°, 21 pages.)

Pierre-Etienne Merveilleux du Vignaud, né à Cravans (Charente-Inférieure), le 2 février 1793, de Henri Merveilleux de Gourvillette, médecin à Saintes, et d'Eustelle Magistel, petit fils de Jean-Baptiste Merveilleux du Vignaud, et père de M. Pierre-Emile Merveilleux du Vignaud, premier président à la cour de Poitiers (1873), membre de la société des *Archives*, et de M. François-Charles, avocat général, député, etc. (Voir *Etudes et documents* sur la ville de Saintes, p. 98), est mort à Poitiers le 17 avril. Auditeur à la cour de Poitiers, le 3 janvier 1827, substitut du procureur général, 5 novembre 1852, avocat général, 16 juillet 1834, conseiller le 29 novembre 1839, il fut nommé président de chambre le 24 août 1847, et remplit ces fonctions jusqu'au mois de juin 1866, où il fut admis à la retraite. « Pendant les 40 années qu'il a utilement consacrées au service de la justice, dit le *Courrier de la Vienne*, il fut constamment une lumière pour ses collègues et un guide précieux pour les jeunes gens qui avaient auprès de lui le plus bienveillant accueil. Intégrité proverbiale, sûreté absolue de jugement, profonde science juridique, éloquence de la parole, tout s'unissait en lui pour réaliser le type du magistrat accompli. »

—

Errata. — A propos de la note 1 de la page 101 du *Bulletin*, t. III, relative à André *Audager*, M. de La Morinerie, p. 123, ligne 7, nous fait répondre qu'il « n'a pas mal lu, que ses notes portent André *Audagé*, et qu'il s'est conformé à l'orthographe de Beauchet-Filleau ». Si les notes de M. de La Morinerie portent réellement *Audagé*, nous sommes bien près de nous entendre : car les nôtres portent *Audager*. Mais ce n'est apparament pas ce qu'il aura voulu dire, puisqu'il ajoute qu'il se conforme à M. Beauchet-Filleau, qui, en effet et bien malheureusement pour M. de La Morinerie, a écrit *Audager*. Notre érudit collègue tient donc toujours pour *Audagé* ou *Audager*, et c'est un tort. S'il avait recours à toutes les armoriaux du Poitou, Gouget, Dugast-Matifeu, etc., il verrait qu'ils écrivent invariablement *Audager*. Dans le cas où ces auteurs, qui ont cependant reproduit l'orthographe des maintenues, pièces officielles, ne seraient pas des autorités pour M. de La Morinerie, nous lui opposerions un acte notarié que nous avons sous les yeux. Le voici : Du 16 octobre

Digitized by Google

1648, les articles, et du 9 novembre suivant, le contrat de mariage, d'entre messire André *Audayer*, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire et de La Benatonnière en Poitou, demeurant audit lieu de La Benatonnière, paroisse de Grosbreuil, principauté de Talmond, d'une part; et demoiselle Françoise de La Rochefoucauld, fille de feu Charles, et de dame Sara de Veyrière, seigneur et dame de La Renaudie et de Font-Pastour, demeurant en la maison noble de Magésir près Saintes, d'autre part. Fait et passé en la maison de Magésir, le futur, assisté de Hector *Audayer*, écuyer, seigneur de La Benastonnière, son fils, d'un premier mariage; et la future, de François de La Rochefoucauld, seigneur de Font-Pastour et de La Grenouillère; de messire Charles de Villedon, chevalier, seigneur de Magésir et de Narsejac, etc... Témoins : Jacques Limousin, prieur de Saint-Coustant, et Jehan Limousin, chapelain de Saint-Michel. Signé à la minute : André *Audaier*. Hector *Audayer*. Elisabeth de La Rochefoucauld, etc... (Minutes de Limousin, notaire royal à Saintes). Nous tenons à la disposition de notre savant contradicteur cette pièce où il lira bien facilement *Audayer*, et jamais *Audager*, voire Audagé. Il fait bon d'avoir confiance en M. Beauchet-Filleau, mais pas trop.

Dans le même article des *errata*, p. 123, ligne 16, à propos de la maison du sieur « trésorier du Pré », l'auteur se demande si *Trésorier* est un nom propre, et se répond par « oui ». La preuve qu'il en donne, c'est que Claude du Pré était « trésorier de France » !... On voit ici qu'un *erratum* des *errata* ne serait pas déplacé. Ajoutons que le prénom de M. de La Roche du Maine, gendre de Claude du Pré, n'est pas tellement ignoré qu'on soit obligé de le remplacer par la lettre N, de l'inconnu. Ce prénom est imprimé partout. M. de La Roche du Maine, s'appelait Charles Tiercelin d'Appelvoisin de La Roche du Maine, seigneur de Candé, Chitré, Thiors, Le Fou, etc. Sa femme, Catherine du Pré, loue, en 1667, l'hôtel provenant de ses propres, qu'ils possédaient, à Saintes, paroisse de Sainte-Colombe, avec chapelle, galerie, cuisine pavée en carreaux, écurie, basse-cour, parterre, deux jardins (haut et bas), etc., au prix de 200 livres par an (Limousin, notaire). On peut se demander quelle était cette maison, ayant ainsi « jardin haut et jardin bas ». J. L.

P. 197, 3e avant-dernière ligne, lire : n° 148, t. II, p. 188. — P. 198, ligne 13, au lieu de « cousin de greffier », lire « commis du greffier. »

Le *Courrier des deux Charentes*, du 10 mai, 40 jours après notre n° d'avril, y relève deux erreurs. 1° Nous avons eu tort d'attribuer à M. l'abbé Vallée un article du *Courrier* du 30 octobre, « alors que l'article n'était pas signé ». Or, cet article qui n'est pas signé a les initiales E. V., signature habituelle de M. l'abbé Eutrope Vallée; 2° nous avons attribué au même l'inspiration d'un entrefilet auquel le *Courrier* le déclare « complètement étranger. » Or, ce même entrefilet relatif à une dé-

Digitized by Google

mission, est imprimé dans un recueil que dirige et rédige M. l'abbé Vallée. S'il y est encore « complètement étranger », nous devrons lui retirer nos remerciements pour son empressement à annoncer les démissions qui peuvent se produire dans la société des *Archives*, au besoin à les provoquer.

— A la page 194 du 1er volume des *Archives*, il est question, parmi les gentilhommes du voisinage, que Soubise charge de lever des gens de pied et de dresser des compagnies, du sieur « de Belesbat » ; et l'annotateur a mis : « Hurault de l'Hôpital de Bellesbat ». Point n'est utile de faire observer que Pierre Hurault de l'Hôpital, seigneur de Bellesbat, conseiller au grand conseil, etc., n'occupait pas une situation à être employé à commander une compagnie de gens de pied. Il s'agit ici d'André Bureau, écuyer, sieur de Bellesbat en Saintonge, qui demeurait au lieu noble de Lormont près Saintes, en 1620, époque à la quelle (le 5 août) il consent pour emprunt une obligation de 200 livres à Perrette de La Lande, veuve de Jean Abarit, docteur en médecine à Saintes, acte de Bertauld, notaire royal. — Tome X, p. 141, ligne 1, au lieu de 1773, lire 1774 ; p. 144, ligne 5, et p. 393, ligne 35, au lieu de *Dreux* Pasquet, lire *Denis* Paquet ; p. 328, ligne 15, au lieu de *La garde du seel*, lire *Le garde* ; p. 104, ligne 32, supprimer *et* répété. On a omis de faire observer que tous les passages pointillés dans cette pièce, sont rongés dans l'original.

— Je lis dans le *Bulletin*, t. III p. 271 : « J.-N. Billaud qui prit plus tard, on ne sait pourquoi, le surnon de Varennes ; » et p. 272 : « Qui prit, sans savoir pourquoi, vers 1792, le nom de Billaud-Varennes. » Or, ce nom lui a été donné après l'arrestation du roi, à laquelle il avait coopéré avec Drouet, le fils du maître de postes, le 17 juin 1791. Il est vraisemblable que, distingué tout d'abord des autres Billaud, sous ce nom de Billaud-Varennes, il l'accepta bientôt et le signa comme étant le sien. »

E. Turner.

VARIÉTÉS

Familles Pasquier et Favereau (1)

Extraits des registres paroissiaux de Saint-Léger de Cognac, communiqués par M. Jules Pellisson.

1597, 15 août. — Le quinziesme jour d'aoust 1597 (2), a esté baptisé Suzanne, fille de Nicolas Pasquier, escuier, seigneur

(1) Voir *Un fils d'Estienne Pasquier. Nicolas Pasquier, seigneur de Mainxe et de Balanzac, lieutenant général à Cognac*, par L. Audiat. Paris, Didier, in-8, 1876 ; *Jacques Favereau*, par P. de Lacroix. *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 4e série, t. VI, 2e partie, 1870, p. 927.

(2) Et non le 5, comme le dit M. de Lacroix, dans sa notice sur Jacques Favereau. Suzanne de Bremond était morte le 4 au matin. Voir le récit de sa mort dans les *Lettres* de Nicolas Pasquier.

Digitized by Google

de Mainxe, conseiller et maistre des requestes ordinaire de l'hostel du roy, et de défuncte Suzanne de Bresmond, sa mère. Perrin Jehan Barrauld et merrine (1) Geoffrion. Faict par moy. BARRAULD. GEOFRION. TOULOUZE.

1600, 5 octobre. — Le cinquiesme jour d'octobre, l'an mil six cens, entre six et sept heures du soir, a esté baptisé Nicolas, fils de maistre Jehan Favereau et de Marie Brisson. Perrin, honorable homme monsieur maistre Nicolas Pasquier, escuyer, seigneur de Mainxe, conseiller du roy et maistre des requestes ordinaire de son hostel; merrine, Françoise Boynard, femme de M. François Cordon, grand'mère dudit Nicolas Favereau. N. PASQUIER. FAVEREAU PÈRE. MAILLAUD (2).

1608, 26 octobre. — Le mesme jour, vingt-sixiesme octobre mil six cents huict, a esté baptisé Nicollas, fils de défunt Jehan Landreau, taneur, et de Jehanne Richart, sa femme. Pairin, Nicollas Favereau, fils de maistre Jehan Favereau, merrine, damoiselle Suzanne Pasquier, fille [de] noble homme Nicollas Pasquier, maistre des requestes ordinaire du roy, et de damoiselle Suzanne de Bresmont. SUZANE PASQUIER. PELGEAY.

---

(1) Prénom en blanc. Il s'agit sans doute de Jeanne Geoffrion, qui épousa Jean Vinsonneau, écuyer, sieur de La Péruse.

(2) Il nous paraît évident que ce Jean Favereau, époux de Marie Brisson, était de la même famille que le poète Jacques Favereau qui signe ci-dessous à l'acte du 30 novembre 1634, et qui avait épousé Marguerite Pasquier, fille de Guy Pasquier, écuyer, seigneur de Bussy et du Mesnil, conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes à Paris, et de Marie Rouillé. Il devint ainsi le neveu par alliance de Nicolas Pasquier. Voir dans le livre de M. Audiat, aux pièces justificatives, son contrat de mariage du 24 août 1617, où signe Jean Favereau, seigneur de Boutiers. C'est peut-être l'époux de Marie Brisson. Ce dernier est qualifié praticien au baptême de son fils Henri qui a pour parrain Henri Geoffrion et pour marraine Marie Giboul, dame de Villevert (31 juillet 1605). Le 19 juillet 1609, son fils François eut pour parrain François Cordon, contrôleur, et pour marraine Marie Rousseau, femme de Mathurin Moricet, maître apothicaire. Il est enfin qualifié fabriqueur, le 21 avril 1612, au baptême de son autre fils, François, qui a pour marraine sa sœur Marguerite et pour parrain Nicolas Cordon, fils de François, contrôleur du domaine d'Angoumois. Le registre donne également, entre autres Favereau, Marie, « fille de M. Jehan Favereau, » qui est marraine le 4 juin 1620: Anne, femme de Nicolas Dangeac, fabriqueur des trépassés, qui est marraine le 27 juin 1627; Pierre, qualifié sieur de Léclopart, le 13 mars 1676; Jacquette, femme de Michel Robiquet, échevin de Cognac, qui est inhumée dans l'église le 12 juin 1686; Pierre, qualifié entrepreneur des ouvrages du roi, le 22 février 1751. Nous ne savons si tous ces Favereau sont parents du poète.

Voici maintenant quelques renseignements sur les Cordon, parents des Favereau. Le 2 novembre 1614, Etienne Cordon, avocat, est parrain, 17 janvier 1622, baptême de Gaspard Cordon, fils d'Etienne, écuyer, sieur du Coudret, conseiller du roi et son vice-sénéchal en Saintonge, et de Madeleine Mesmeteau; parrain, Gaspard Cordon, marraine, Marguerite Favereau; 31 janvier 1624, baptême de François, fils des mêmes; « pairin, vénérable Pol Delestre, curé de Sainte-Colombe en la ville de Xaintes, et procureur fiscal des cours éclésiastiques de Xaintonge, et merrine honneste fille Marye Brisson; » 13 août 1653, baptême où noble homme Gaspard Cordon, écuyer, sieur du Coudret, est parrain; 17 janvier 1688, baptême de Marie Pradel, fille de Daniel Pradel, sieur du Coudret, et de damoiselle Françoise Cordon, parrain, Pierre Payen, fils de Pierre, sieur du Gombaud, de cette ville (Cognac); marraine, damoiselle Marie Pradel, demeurant en la paroisse de Vénérand du présent diocèse.

Digitized by Google

1613, 1er mai — Le mercredy premier jour du moys de may, feste de saint Jacques et saint Philipes, a esté baptisé Jacques, fils de Françoys Delabadye et de Jehanne Dorillays, sa femme (1). Pairin, honorable homme Jacques Faure, chevaucheur d'Aygres ; merrine, damoiselle Suzanne Pasquier, fille de noble homme Nicollas Pasquier, conseiller du roy et maistre des requestes de son hostel. DELABADIE. FAURE. S. PASQUIER. PELGEAY.

1615, 28 octobre. — Le mercredy vingst-huictiesme jour d'octobre, feste de saint Simon et saint Jude, l'an mil six cents quinze, a esté baptisé Loys, fils de François Baudry et de Rachel Bovin. Pairin, Allain Debar, escuyer, sieur du Cluseau ; merrine, damoyselle Loyse Pasquier. DEBAR. LOUISE PASQUIER. PELGEAY.

1618, 21 octobre. — Le mesme jour, fut baptisée Suzanne, fille de Françoys Paranteau et de Jehanne Bauldry, sa femme. Pairin, Gabriel Audouyn ; merrine, Suzanne Pasquier, fille de maistre Nicollas Pasquier, conseillier du roy et maistre des requestes de son hostel. G. AUDOUIN. SUZANE PASQUIER. PELGEAY.

1631, 23 février. — Le mesme dimanche, 23e jour de febvrier 1631, a esté baptisée Jehanne, fille de Galiot de Bresmont, escuyer, seigneur de Vernou, et de damoyselle Jacquette de La Gourgue, sa femme. Pairin, Jehan Darnault, escuyer, sieur de Boysroche ; merrine, damoyselle Jehanne de Bresmont, vefve de feu (2) Pasquier, escuyer, seigneur de Ballanzac. DARNAULT. J. DE BREMON. GALLIOT DE BRESMON. BABIN, *maire*. PELGEAY.

1634, 30 novembre, — Le dernier jour de novembre, feste de saint André l'apostre, a esté baptisé Jacques, fils de noble homme Nycollas Guérin, lieutenant particulier au siège de la présente ville, et de damoyselle Anne Berjonneau, sa femme. (3) Pairin, monsieur maistre Jacques Favereau, conseiller du roy en la cour des aydes de Paris et secrétaire de sa majesté, maison et couronne de France ; merrine, dame Jacquette Vinsonneau, femme de messire Adam de Randon de Châteauneuf, seigneur baron de Sainte-Elayne, Tillou, Tignon et Narsillac. N. GUÉRIN. FAVEREAU. J. VINSONNEAU. PELGEAY.

---

(1) François de Labadye, receveur des consignations de Cognac, signe au contrat de mariage de Jacques Favereau et de Marguerite Pasquier.

(2) Prénom en blanc. Il s'agit de Jacques Pasquier, appelé M. de Dessé, fils de Nicolas Pasquier et de Suzanne de Bremond. Jeanne de Bremond de Balanzac qu'il épousa était sa cousine germaine, fille de Salomon de Bremond et de Marie de La Cressonnière.

(3) Nicolas Guérin, sieur de La Francherie, inhumé dans l'église Saint-Léger le 5 juillet 1685, est l'auteur d'un livre devenu fort rare intitulé : *Harangues faites lors du mariage du roy*. Paris, Jacques Lecointre, 1664, in-8. La bibliothèque de Cognac en possède un exemplaire.

Digitized by Google

Une biographie de Bourignon (1)

II

(Voir *Bulletin* de janvier 1881, t. III, p. 24.)

Réponses du comte Pierre de Bremond d'Ars à Jean Vanderquand, Professeur à l'école centrale de Saintes (2).

A. La Chapelle, le 16 vendémiaire, an XI.

J'étais absent, citoyen, lorsque la lettre que vous avez bien voulu m'écrire est arrivée ici. Sans cela vous auriez su plus tôt mon regret de ne pouvoir éclaircir vos doutes sur le droit qu'avait feu Bourguignon (3) pour se dire correspondant de la société des antiquaires de Londres. Je me rappelle très-bien qu'il mettait un grand prix à ce titre ; mais je ne me rappelle pas du tout si jamais ses vœux à cet égard ont été satisfaits. Quant à l'académie de La Rochelle, je crois être sûr qu'elle fut toujours pour lui la terre promise. Si je me trompais, les citoyens Chassiron, tribun, et Seignette, juge au tribunal de cassation, l'un et l'autre membres de cette compagnie littéraire, vous donneraient sur ce fait tous les renseignement dont vous auriez besoin. En lisant, avec l'intérêt que j'ai pris si longtemps à l'auteur des *Recherches sur les antiquités de Saintonge*, le précis de sa vie, que vous destinez au public, j'ai relevé quelques inexactitudes dans les faits que vous rapportez. J'en ai fait notes comme vous le désiriez; je vous les ferai passer incessamment avec votre manuscrit. Comme véritablement ami de la gloire et des talents de Bourguignon, j'aurais des observations bien plus importantes à vous faire, citoyen, sur l'ouvrage que vous consacrez à sa mémoire, si le temps et les circonstances me permettaient de m'y livrer. Il en est une, cependant, que je ne saurais me résoudre à vous cacher. N'êtes-vous pas frappé du ridicule que peut jeter sur le caractère de notre compatriote le mouvement de vanité

---

(1) François Bourignon ou Bourguignon, mort le 19 août 1793, et non, comme le dit la *Biographie saintongeaise*, « au commencement de l'année 1793. » Son acte de décès ne fut rédigé que le 2 septembre. Il était âgé de 43 ans.

(2) Le bibliothécaire de Saintes dont parle Vanderquand était Muraire; Antoine Louvet, que cite le *Bulletin*, t. III, p. 25, n'était qu'un aide-bibliothécaire.

M. Fétis, à Saintes, possède un portrait de François Bourignon, dont une photographie existe dans les collections des personnages illustres de la Charente-Inférieure, faite par M. le major Gaucherel et offerte par lui à la ville de Saintes.

(3) Il y a une petite erreur dans le *Bulletin*, III, 24, note 3, où l'on lit que « Xavier, dit Cadet Bourignon, était maitre d'école. » C'est un autre frère de l'archéologue, Jean Bourignon qui, maitre de musique, avait des pensionnaires et habitait sur les remparts. François Bourignon, ou Bourguignon, appelé Xavier, était aussi antiquaire et tint aussi pension. Il était propriétaire du Vauxhall, et est mort dans son domicile, au Champ Saint-Vivien, en 1842.

Digitized by Google

puérile qui le porta à mutiler son nom qu'il pouvait rendre aussi honorablement célèbre que celui de M. Bourguignon d'Anville, et auriez-vous oublié les sarcasmes désolants dont fut accablé son amour-propre pour cette suppression de deux lettres, qui rendit son nom plus bizarre sans l'anoblir? Que sera-ce donc, citoyen, quand en opposition avec le motif que vous donnez de ce changement, on lira dans je ne sais plus quel numéro de son journal, qu'ayant trouvé sur les registres de la ville de Cognac que le vrai nom de sa famille était anciennement Bourignon, il a cru devoir le reprendre? Je vous laisse juge du malin plaisir de ses ennemis en voyant « l'ami de la vérité et de l'égalité » ourdir bêtement un plat mensonge pour renier ses bons vieux parents, humblement venus de Bourgogne! Non, citoyen, pour l'honneur des lettres, il ne faut pas ainsi montrer le tuf; et puisque Bourguignon eut des amis estimables, ne laissons pas croire qu'il ne les méritait pas. En supprimant de votre notice l'article relatif à sa métamorphose, tout est sauvé : car on n'aura pas intérêt à vérifier les antiquités de Cognac, et celles de Saintonge s'imprimeront tout bonnement avec les noms de F.-M. Bourguignon, comme ses *Mélanges de littérature*, etc., qu'il m'avait dédiés. Voilà, citoyen, ce que m'a dicté le souvenir d'un homme qui fut mon ami et le vôtre. Aidez-moi à ensevelir dans sa tombe des faiblesses rachetées par ses talents et une mort prématurée. Ce dessein ne peut que convenir à votre attachement, et mes réflexions n'échapperont pas à votre sagacité.

P. de Bremond d'Ars.

—

20 vendémiaire an XI.

Citoyen, c'est du mérite littéraire et de la réputation d'un ami qu'il s'agit entre nous, et nullement de nos opinions politiques. Trouvez donc bon que j'écarte des observations que vous désirez que je fasse sur le Précis de la vie de Bourguignon, tout ce qui aurait trait à des temps que je veux oublier, ou à des actions que la générosité doit couvrir du manteau de l'indulgence. Je n'examinerai point si le parti qu'il a soutenu était opposé à celui dont vous me supposez. Jamais je n'en ai connu d'autre que celui de la vérité et de la justice ; et loin de faire à Bourguignon un crime d'avoir parlé de la liberté avec énergie, je vous dirai : « Et moi aussi, j'ai fait entendre la voix de la liberté, quand on s'efforçait de la tenir captive, et je l'ai fait avec le même courage que je m'honore d'avoir eu depuis contre la licence en combattant pour le maintien de la morale publique et des propriétés de tous les citoyens ». Mais comment reconnaître l'ami des loix et de l'humanité, dans cette description du journaliste de la Saintonge, représentant « l'autel de la patrie chargé des têtes bondissantes de l'aristocratie »! En voyant ce littérateur, si étranger par le genre de ses études aux intrigues du monde, briguer la faveur de la populace en

Digitized by Google

délire et se faire le chef d'un rassemblement armé contre l'état, lui à qui la nature avait donné un caractère si faible et si timide, pouvais-je, je le demande à votre franchise, pouvais-je, citoyen, retrouver le compagnon vertueux de ma jeunesse, le protégé des gens de bien, en un mot, le confident de mon cœur, dans celui qui en abjurait ainsi toutes les affections? Non, sans doute, et c'en est assez, je pense, pour justifier à vos yeux et mon silence sur les principes de Bourguignon, considéré comme écrivain révolutionnaire, et mes regrets sur le changement de ses mœurs. La postérité, à l'aide du temps qui détruit les libelles comme le souvenir des fureurs des factions, prononcera un jour sur les avantages des divers gouvernements sous lesquels pendant dix ans notre triste patrie a été si cruellement bouleversée. Mettons-la à même de juger favorablement des sentiments et de la philosophie de notre compatriote, en lui transmettant son caractère primitif, retracé par l'impartialité.

Le seul désir de seconder vos intentions a pu me déterminer à jeter sur ce papier les réflexions ci-jointes, que je soumets absolument à votre goût et à votre jugement. Je m'en rapporte à eux pour ce qu'il sera mieux d'y substituer (1). Je vous prie d'agréer, citoyen, mes sincères salutations.

P. DE BREMOND D'ARS.

NICOLAS DUFAUR DE FAUSSAC.

1717, 11 février. — Provisions de la charge de secrétaire de la compagnie des cent gentilshommes de la maison du roy pour Nicolas Dufaur de Faussac. — *Parchemin lacéré appartenant à M. J. Marchand. Communication du même.*

Antonin Nompar de Caumont, duc de Lauzun, capitaine de l'ancienne bande, première compaignie des cent gentilshommes de la maison du roy, à tous ceux qui verront ces présentes salut. Sçavoir faisons que, pour le bon et louable raport quy nous a esté fait de la personne du sieur Nicolas Dufaur, seigneur de Faussac et autres lieux, et pour la confiance que nous avons de ses sentiments, suffisance, capacité, affection à notre service et bonne conduite, à icelluy, pour les causes et autres considérations à ce nous mouvant, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'état et place de secrétaire ordinaire de la compagnie sous nostre charge et conduite, vacante par la démission du sieur Thibaud, dernier possesseur, pour en jouir dorénavant ledit sieur Dufaur *(déchiré)*, suivant les édits, ordonnances et règlemens faits en faveur des officiers commanceaux de sa majesté, et avons, après que le dit sieur Dufaur a

(1) Nous n'avons pas retrouvé copie de ces *réflexions*, sans doute formulées dans un *mémoire* qui accompagnait cette lettre et qui pourrait se retrouver dans les papiers de la famille Vanderquand.

Digitized by Google

eu presté et fait le serment en nos mains en tel cas requis et acoutumé, icelluy admis et installé en la ditte compaignie; prions et requérons tous officiers, juges, sujets du roy, mandons à ceux sur lesquels le pouvoir de notre charge s'étend, que le dit sieur Dufaur fassent et laissent jouir, huser pleinement et paisiblement du contenu ci-dessus sans lui faire ou donner aucun trouble ou empeschement à ce contraire. En témoin de quoy nous avons fait aposer le scel de nos armes, et avons signé la minute et fait contresigner, sceller par le sieur Paul, notre secrétaire ordinaire. Donné à Paris, en notre hôtel, le onzième jour de février mil sept cent dix-sept. Le duc de Lauzun.

Et plus bas, signé : Par mondit seigneur : Paul.

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

—

Annuaire de la noblesse de France... par M. Borel d'Hauterive, 1879, contient *Tablettes généalogiques*, p. 159, généalogie de Lestang en Augoumois ; p, 187, des Bardon de Segonzac, sortis de l'Angoumois pour s'établir en Périgord ; p. 206-213, des de Pont, en Aunis ; p. 215, des Suarez d'Aulan, dont l'un deux, gouverneur de l'île de Ré, « a son tombeau dans l'église de Saint-Martin de Ré, » maison fondue dans celle des Harouard du Beignon qui, en 1834, a relevé légalement le nom et les armes des Suarez d'Aulan ; — 1880, p. 310-328. *Notice historique sur la maison de Bremond d'Ars* ; — 1881, p. 144, La famille Chénier, originaire du Poitou ; p. 149, de Saulces de Freycinet, qui a donné trois contre-amiraux au port de Rochefort ; p. 164, les Polignac de Saintonge ; p. 169, les Vaudreuil, où l'auteur dit que « le seul rejeton du nom est aujourd'hui madame la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre, nièce du dernier comte des Vaudreuil, » Marguerite Rigaud de Vaudreuil, mariée le 24 avril 1843 à Amédée Théodore-Henri-Armand-Gédéon, fils d'Amédée-Marie, marquis de Clermont-Tonnerre, comte de Thoury, ancien colonel d'état major ; p. 351, note sur M. Gustave Cunéo d'Ornano, député de Cognac ; — 1882, p. 202-213, Notice sur la maison Horric, Horric de Beaucaire, Horric de La Motte-Saint-Genis et Horric de La Rochetolay, où est citée, la pièce du t. IV des *Archives*, relative à un don fait par Itier Horric à l'abbaye de Fontdouce.

Annuaire de la société d'émulation de la Vendée, 1881, contient, p. 152-178, de M. l'Abbé Aug. Simonneau, curé de Saint-Urbain, *Hypothèse sur le port Ségor*, que l'auteur, après un raisonnement assez diffus et des motifs fort contestables, avec digressions sur la Seudre et la Sèvre, semble disposé à

Digitized by Google

identifier avec le Pont-Abert, commune de Sallertaine, canton de Challans (Vendée). Faisons remarquer, à titre de simple indication, qu'il y a, commune de Plassac, canton de Saint-Genis-de-Saintonge, un lieu dit Ségor, où la tradition met une grande ville, un vaste étang d'où la Seudre aurait tiré sa source ; tout près, le chemin des soldats qui va de La Tenaille à Bois, et qu'enfin on y trouve des silex taillés, et tout à l'entour des débris d'anciennes forges. Voilà un point à étudier.

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, suite du *Mariage de Jeanne d'Albret*, par le baron Alphonse de Ruble, t. I[er], (Paris, Labitte, 1881, in-8, XI-446 p.). Ce 1[er] volume raconte la vie de Jeanne d'Albret et de son mari Antoine de Bourbon, depuis leur mariage (20 octobre 1548) jusqu'à la mort de Henri II (10 juillet 1559), d'après des documents nouveaux puisés aux archives si riches de Simancas, de Pau, à la bibliothèque et aux archives nationales, à Saint-Pétersbourg, histoire intéressante et fort habilement faite et racontée, et en même temps monographie excellente. A chaque page nous trouvons des noms et des faits saintongeais ; p. 24, Guy Chabot de Jarnac ; p. 32, mort et portrait de Marguerite d'Angoulême ; Charles de Coucy, — pour *Coucis* — sire de Burie, lieutenant du roi de Navarre en Guyenne, qui, p. 36, représente le roi de France aux funérailles de cette princesse à Lescare (3 février 1550) ; p. 87 et 89, arrive en Gascogne prendre le commandement d'une armée pour envahir l'Espagne ; p. 144, est confirmé par Antoine de Bourbon dans ses fonctions de lieutenant du roi (édit enrégistré au parlement de Bordeaux le 28 janvier 1558) ; p. 283, fortifie Bayonne (juillet 1558), combat contre les Espagnols, reçoit le commandement en chef de l'armée béarnaise et fait cette malheureuse expédition qu'on appela « guerre mouillée, » échec qu'Antoine de Bourbon attribua à Burie, etc., avec indications de nombreuses lettres à ou de ce personnage ; p. 67, André de Montalembert de Dessé, au siège de Thérouanne ; p. 107, Henry d'Albret, grand-père de Henri IV, qui « fit venir de Saintonge des laboureurs, afin que le peuple apprint d'eux le labourage » ; p. 225, passage à Saintes (31 janvier 1559) du roi et de la reine de Navarre qui vont à La Rochelle où ils se donnèrent en spectacle dans une cérémonie calviniste ; p. 264, troubles huguenots à Niort, à Poitiers, en Saintonge, qui décident le roi de Navarre à venir visiter ce pays en 1558 et à sévir contre les protestants qu'il favorisait l'année précédente à La Rochelle : « Dedans les iles de Marennes, écrit-il au roi, il y avoit assez bon nombre de peuple qui, soubz le nom de tenir quelque sorte de religion à part, faisoient force assemblées, ayant planté au principal potteau dudit Marennes certains plaquarts en forme d'édict pleins de témérité et insollence, tendantz plus tost à sédition qu'à religion, pour à quoy pourveoir je me hatteray de me trouver avecque lesdits sieurs de Bury et d'Estissac. » Et dans un autre passage : « Je ne doute point

Digitized by Google

qu'il n'y aye de maulvais garçons et scandalleux, méritants une bonne punition s'ils pouvoient estre appréhendez. » Lire surtout, p. 268 et 424, les débuts de la réforme en Saintonge, à Saintes, Marennes, à Saint-Jean-d'Angély et à Aulnay, où eurent lieu des troubles, d'après une lettre au roi de Louis d'Estissac, gouverneur d'Aunis et Saintonge, datée de La Brosse en Xaintonge (13 mars 1558) : « Il y avoit dimanche dernier à Aulnay deux ou trois mille personnes assemblées pour ouyr le sermon d'ung prédicateur qui a très mauvaise réputation. Et y voulant mectre ordre le curé dudit lieu, qui est l'ung des grands vicaires de Poitiers, il se trouva le plus foible, y ayant plus de pistoliers que de bons chrétiens... Je vous supplie très humblement ne trouver mauvais si plus tost je ne vous en ay adverty : car telles choses me sont du tout cachées, parce que l'on sçait bien que la beste du monde que je haye le plus, c'est ung hérétique. J'ay entendu dire qu'à Saint-Jehan-d'Angelly, la court du parlement de Bourdeaulx y envoye quelques commissaires pour informer de leur vie, dont ung des principaux de la ville m'a dit qu'il doubte fort que, s'ils y viennent, ils seront en danger d'estre assommés... » (Fonds français, vol. 15872, f° 48) ; d'après cette lettre au roi (Saint-Jehan-d'Angély, 27 avril 1559), du séneschal de Saintonge (id., f° 81) : « Mardy dernier, (monseigneur le premier président de Bourdeaulx estant icy pour l'exécution de vos commandemens), deux ministres de Genève preschèrent publiquement plusieurs choses scandaleuzes, erronées et contrayres à la foy chrestienne ; et il ne leur fut possible ne à aultres vos officiers ampescher telle témérité et pernitieuze entreprise pour le grand nombre d'hommes de toutes conditions qui y assistèrent èsdictes prédications... ; » et celle-ci de Roffignac, vice-président du parlement de Bordeaux (Bordeaux, 28 avril 1559) : « L'année passée, se commencèrent dresser beaucoup d'entreprises en ce ressort, mesmes ès sénéchaussées de Xaintonge, les Lasnes, Agenois, partie de Périgort, esquelles fust par cette court de Parlement si virilement obvié que nous cuydions que le tout fust estainct et suprimé ; et avions occasion de le croire pour le peu de nouvelles que nous entendions que les choses allassent aultrement que bien à poinct. Toutesfoys, nous avons eu certain advertissement que, le XIIII[e] de ce moys, il y eut en la ville d'Agen des images représentant la passion de Notre Seigneur, qui de nuict furent brisées et mises en pièces... Nous avons advertissement que, par le moyen des fugitifs du Poictou, qui descendent ès parties de Xainctonges, du costé de Saint-Jehan-d'Angély, il se dresse des assemblées qui ne vallent rien, avec certains prédicateurs qui scandalisent grandement tout le peuple... » Le deuxième volume d'*Antoine* de *Bourbon* vient de paraître.

Archives historiques du département de la Gironde, t. XIX (Bordeaux, Lefebvre, 1879, in-4°, 622 p.) contient peu de pièces relatives à la Saintonge et à l'Aunis ; citons, p. 353, une demande de Louis de Foix (11 avril 1602), valet de chambre et

Digitized by Google

ingénieur du roi, chargé de la réédification de la tour de Cordouan, de laisser passer devant Bordeaux, sans payer de droits, 60 tonneaux de vin de Haut-Pays pour ses ouvriers; (Voir aussi *Louis de Foix et la tour de Cordouan*, par M. Tamizey de Larroque); Lettres de Jean de Lauson, intendant de Guienne, à Ségur, à d'Aguesseau (1603-1648), relatives aux affaires de la contrée (Voir t. VII des *Archives* p. 342, des lettres de ce personnage); p. 187-246, le compte des subsides levés, en 1326. par le pape Jean XXII dans l'archevêché de Bordeaux, pour réprimer les rebelles et les hérétiques d'Italie, où nous lisons, p. 231-241, tout ce qui concerne l'évêché de Maillezais, et p. 230-231 : « Sequitur civitas et diocesis Xantonensis. Archipresbiteratus de Rupella : Prior Sancti Johannis de Rupella, XXX flor. auri ; Prior de Ronzay, VII flor ; Prior Beate Marie de Bosco Florido, CX solid. turon.; Rector Sancti Nicolai de Rupella, XX solid.; Capella[nus] de Sancta Sola, V flor.; Prior Sancti Mauricii prope Ruppellam, CX solid.; Capella de Longua Aqua, L solido.; Capella de Agerna, III flor. X solid.; Capella Sancti Salvatoris de Ruppella, VIII flor.; Capella de Engolins, LXX solid.; Prior de Solempnione, V flor.; Capella de Ferrariis ; I flor. ; Capella Sancti Rogaciani, IIII^{or} libr. ; Capella Sancti Candidi, LXX solid.; Capella de Neyece, X libr. ; Capella de Beneone, XX solid.; Capella de Niolio prope Ruppellam, VI flor.; Prior Sancti Romardi, IX libr.; Prior de Niolio prope Rupellam, VII flor ; Prior Sancti Salvatoris prope Noalhe, IIII libr. X s.; Prior de Marsilhe, XV libr.; Capella de Noalhe prope Sanctum Salvatorem, I flor.; Capella Sancti Salvatoris in Alnisio, XXXVI solid.; Capella Sancti Cirici de Doreto, II flor.; Capella de Castro Julii, IIII^{or} libr.; Capella de Crosso, X solid.; Prior Sancti Candidi, VI libr.; Capella Sancte Marie du Marsilhe, X. libr.; Capella de Nione (?); Capella de Eynande; Prior de Lagortz; Prior de Unheist; Capella Sancti Medardi in Alnisio ; Prior de Aryerio (?) prope ecclesiam de Veyrinis; Capella de La Jaria; Capella Sancti Bartholomei de Rupella ; Capella de Dono Petro in Alnisio ; Capella de Allodio prope Rupellam ; Capella Sancti Johannis de Almersay ; Prior de Bosco de Charon ; Prior Beate Marie de Viridario. Summa : LXXXXVIII flor.; Summa : CXVIII libr. II solid. Turonenses. »

Avenir de la Charente-Inférieure, du 12 avril, contient de M. Louis Delavaud, *Notes et documents historiques sur les familles de la Saintonge et de l'Aunis. I. Les dons de Saint-Simon*, étude pleine de faits sur le fief Saint-Louis à La Rochelle et les Saint-Simon ; — n^{os} des 4, 10 mai, de M. Paul d'Estrée, *Physionomies Charentaises. Guillaume-Antoine Grammont-Nourry*, né à La Rochelle le 10 juin 1750, comédien, adjudant général de l'armée révolutionnaire en Vendée, mort sur l'échafaud, le 13 avril 1793, avec Ronsin, Hébert, etc. Ces deux études ont été interrompues par la disparition de l'*Avenir*.

Digitized by Google

Brebissonia, 3me année, février 1881, contient de MM. Richon et Petit une note *Sur la plante cryptogame des murs de Cognac*. «Les murs et les toits de Cognac sont couverts d'une sorte de matière noire qui se reproduit avec une grande rapidité quand on vient à la faire disparaître, et qu'on prenait pour un dépôt de suie, jusqu'au jour où M. Baudoin, pharmacien distingué, signala sa nature organique. M. Baudoin prit la matière noire de Cognac pour un *xenodochus*, détermination fort approchée, MM. Richon et P. Petit faisant de cette matière un *torula*, *T. Compniacensis*, genre dans lequel Corda plaçait le *xenodochus; Tableau dichotomique des pyrénomycètes de la Charente-Inférieure*, par M. P. Brunaud, tableau dressé d'après le *Conspectus pyrenomycetum* de Saccario. Les pyrénomycètes observés se rattachent pour le plus grand nombre à la famille des sphériacées, les autres aux dothidéacées, aux erysiphéacées, aux hypocréacées, aux hystériacées et aux laphiostomacées. » *Revue des travaux scientifiques*, t. II, n° 4. Voir *Bulletin*, I, 270.

Bulletin de la société de géographie de Rochefort, t. III, année 1881-82, n° 2, octobre-décembre (Rochefort-sur-mer, imprimerie A. Triaud, 1882, in-8°, 100-172 p.,) contient *Description*, par M. Louis Delavaud, *des côtes de la France au XV^e siècle*, où se trouve reproduit du *Grand routier... fait par Pierre Garcie dit Ferrande* (Enguilbert de Marnef, à Poitiers, 1520) ce qui a rapport à la Saintonge : Meschers, Talmont, Cordouan, l'île de Ré, Ars, Brouage, etc.

Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, du 15 avril 1882, contient de M. Louis Delavaud *Les marins protestants sous le règne de Louis XIV*, où l'on trouve des notes sur les Sainte-Hermine, sur Moïse Thomas, d'Avallon, paroisse d'Arvert, et Jean-Jacques Lacroix, maître chirurgien de Montpellier.

Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest, 1er trimestre de 1882, publie de M. Alfred Richard *Note sur un denier inédit de Charenton* et quelques autres monnaies du XIII^e siècle, trouvées en Saintonge et faisant partie de la collection de M. le conseiller Gaillard de La Dionerie.

Bulletin de la société des études littéraires du Lot (t. VII, 2e fascicule, 1882), contient, p. 156 : Testament (9 juin 1545) de Jacques de Genouillac dit Galiot, grand maître de l'artillerie de France, décédé en 1546, fondateur de l'intéressante église de Lonzac, dont on trouvera, t. IV des *Archives*, une gravure à l'eau-forte de M. Gaucherel, avec une note sur ce personnage et le monument.

Bulletin de la société nationale des antiquaires de France, 1880, contient, p. 109, un article où M. Longnon donne l'étymologie de quelques noms parmi lesquels : *Jucundiacus*, puis *Jocundiacus* et *Jogundiacus*, domaine de *Jucundus* ; *Secundiacus*, puis *Segundiacus*, domaine de Secundus ; *Blandiacus*,

Digitized by Google

domaine de Blandus, ont formé : Jonzy (Saône-et-Loire), Jonzieux (Loire), Jonzac (Charente-Inférieure) ; Sonzay (Indre-et-Loire), Segonzac (Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Puy-de-Dôme) ; Blandy, corruption de *Blanzy* (Seine-et-Marne) ; Blangy (Calvados), Blanzey (Côte-d'Or), Blanzac (Charente, Charente-Inférieure, etc.), Blanzat (Puy-de-Dôme), Blanzay (Charente-Inférieure, Vienne), Blanzy (Aisne, Ardennes), Blanzac (Gard) ; — p. 267 et 275, à propos de l'autel gaulois de Saintes représentant la divinité ternaire à posture boudhique, dont nous avons publié une photographie (*Bulletin*, t. II, p. 17. Voir aussi p. 176), M. Gaidoz cite une représentation d'une divinité semblable trouvée, en 1862, à Niedercorn, dans le grand duché du Luxembourg : le dieu ou la déesse tient de la main gauche qui est brisée une corne d'abondance qui est intacte. Il est difficile de dire ce que faisait la main droite. En bas, à droite du personnage, apparaissent les deux animaux, héros du bas relief de Reims : tête de cerf et tête de taureau. C'est là une variante du mythe de Reims, importante à plusieurs égards : car elle montre que la divinité en question ne formait pas nécessairement partie d'un groupe ternaire. En suite, la divinité est debout, ce qui prouve que l'attitude assise à l'orientale ne faisait pas nécessairement partie du type divin. Enfin nous retrouvons là, dans le nord de la Gaule, un dieu que nous ne connaissions jusqu'ici que dans le centre. « Nous pouvons en conclure qu'il ne s'agit pas là d'un dieu topique ni régional, mais que le dieu à cornes était chez nos ancêtre un dieu vraiment national ». Page 275, M^r^ Mowat parle encore du dieu cornu et accroupi des Gaulois tel qu'on le voit dans les échantillons de statuaire découverts à Reims, à Saintes, à Châteauroux. En effet, cette posture n'appartient pas en propre aux peuples orientaux : c'est celle que prend nécessairement toute personne assise sur le sol, sans siège exhaussé, ainsi que le font les Arabes accroupis sur des nattes ou des tapis, ainsi que nous le voyons faire aussi à nos ouvriers tailleurs installés sur leur établi. Or il résulte d'un passage de Strabon, livre IV, chapitre IV, 3, que les Gaulois ne faisaient pas usage de siège, et qu'ils avaient par conséquent les jambes reployées lorsqu'ils s'asseyaient, coutume qui, contrastant avec celle des peuples voisins, avait vivement frappé les étrangers. Donc, quand on parlera du dieu accroupi et cornu des bas-reliefs de Saintes, de Reims et de Châteauroux, il faudra dire « assis à la gauloise ».— P. 243, M. l'abbé Julien-Laferrière, communique les estampages et photographies de deux bornes milliaires et l'estampage de bannières, tentes et armoiries remarquées par lui dans une des salles de soubassement de la porte dite des Tours Neuves à Pons (Charente-Inférieure). La première des bornes milliaires est à Chadenac, près de Pons, et a été gravée dans l'*Epigraphie santone*, p. 1-4 ; elle est brisée à son sommet et a été évidée pour servir de sarcophage ; elle a été trouvée dans un cimetière gallo-romain situé sur la même commune, au lieu dit La Chapelle, parmi d'autres tombes

Digitized by Google

cn pierre. M. Héron de Villefosse pense qu'elle appartient au règne de Claude, d'après les restes d'inscription qu'on lit dessus :

TRIBVNitia potestate
IMPERATOR XI
COS III DESIGNatus
XXIV

Cette borne présente une particularité : c'estqu'après le chiffre du mille, elle porte le commencement d'une lettre A ou M, *A Med* ou *Mediolanum*, ce qui ferait supposer que le nom d'origine était inscrit après le mille.

« Les couvercles des auges du cimetière de La Chapelle ne portent point d'inscriptions, et il a été recueilli des poteries, des vases en verre, une hache en silex et des objets de bronze, une hache, des fibules, des boucles de ceinturon et un grelot affectant la forme d'un gland de chêne, enfin une monnaie d'or portant à l'avers autour du personnage, ANASTASIVS et au revers VICTORIA AVGVSTA avec la statue de la Victoire, à l'exergue A B, en dessus S. P. Q. R. Non loin du cimetière de La Chapelle se trouve une éminence appelée en langue du pays le terrier des Tubliats, c'est-à-dire des débris de tuiles. Ce terrier semble rappeler le Monte-Testacio.

« L'autre borne milliaire, dont un estampage est produit, appartient à la porte dite de la chapellle Saint-Gilles à Pons. On y lit seulement ces deux lettres I N. A ce propos M. Laferrière, qui avait déjà fourni à M. Lisch un estampage et une photographie de l'inscription, dont nous avons donné le texte intégral (Voir *Bulletin* d'avril 1881, t. III, p. 94), croit pouvoir compléter la note de ce dernier qui lui semble n'avoir pas spécifié plusieurs points intéressants : 1° la présence, à la porte Saint-Gilles, de deux bornes milliaires parfaitement semblables placées symétriquement de chaque côté de cette porte, que Masse, ingénieur des armées du roi, dit être une ancienne porte de ville : « Il y a dans le château... une chapelle au-dessous de la- « quelle passoit anciennement une porte de ville où aboutissoit « une rue qui traversait le château et arrivoit à l'église paroissiale « de Saint-Sauveur, qui étoit où sont aujourd'hui les écuries du « château ; » 2° Le soin avec lequel ces deux bornes ont été conservées à cet endroit dans les travaux successifs des VIII^e^ et XIII^e^ siècles, exécutés par les seigneurs de Pons, dont une des prétentions était, comme on le sait, de descendre des Romains par un certain Pontius ; 3° Le fait que ces inscriptions sont précisément tournées du côté de l'arrivée des voyageurs et par suite en partie masquées maintenant par les constructions surajoutées, fait qui tendrait à prouver d'abord que les bornes sont là à leur place naturelle et primitive, comme j'ai pu le constater, du reste, en faisant dégager leur soubassement qui repose sur la roche vive, et en second lieu, qu'elles étaient probablement à l'entrée du castrum. Ce dernier point semble prouvé d'ailleurs, d'une part, par le manque d'indication de milles, et,

Digitized by Google

d'autre part, par le langage des anciennes chartes qui mentionnent ce castrum, aussi bien que par les nombreux blocs romains qui se voient encore dans les murs avoisinant la porte Saint-Gilles. Pour ce qui est de l'estampage des bannières, tentes et armoiries, M. Julien-Laferrière suppose que leurs dessins en creux est dû à quelque prisonnier ou homme de garde. Les bannières affectent la forme d'un écu très allongé; elles sont au repos, plantées devant une tente surmontée de fleurs de lis. L'une d'elles a sa hampe terminée par le monogramme du Christ entouré d'un nimbe ; sa partie inférieure rappelle les armoiries des Montmorency; sa partie supérieure est gironnée. Les armoiries sont celles de la maison de Pons; seulement l'écu, au lieu de la fasce burelée de cinq pièces d'or et de gueules, ne porte qu'une fasce burelée de quatre pièces. Est-ce un oubli du dessinateur ? On ne saurait le spécifier. A droite de la tente, également porté par une hampe, figure une sorte d'enseigne ou de fanon de forme quadrangulaire sans indices particuliers. »

Cahiers des curés en 1789, par Ch.-L. Chassin (Paris, Charavay, 1882, in-18; prix : 3 fr. 50) contient quelque mots sur les élections dans l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge, et quelques passages des cahiers particuliers des doléances, cahiers qu'on trouvera plus complets et in extenso dans l'ouvrage de M. Antonin Proust, *Archives de l'ouest* (Niort, Clouzot, 1867).

Chronique de Saint-Jean-d'Angély, 2 avril, contient de M. Louis Claude [Saudau] *Le commerce des vins et des eaux-de-vie et le fisc en Saintonge avant le XIV^e^ siècle*, article spécialement consacré à Saint-Jean-d'Angély et où l'intendant Louis Guillaume de Blair de Boisemont, qui a donné son nom à la place Blair à Saintes, est improprement appelé Blair de Boiseniou. Voir *Les vins de Saintonge en Normandie* au XVI^e^ siècle, par M. Louis Audiat, *Revue des provinces*, 15 juin 1866, et *Bulletin de la société des antiquaires de Normandie*, avril 1867. L'auteur avait envoyé son travail, considérablement augmenté, à la feu société historique de Saint-Jean-d'Angély qui a depuis égaré le manuscrit; — n° du 21 mai, du même, *Condamnation à la peine de mort de six voleurs de grands chemins, à Saint-Jean d'Angély, en 1417* ; et dans le numéro du 28, par le même : *Les pâtis de Mortagne, Boutteville, Taillebourg, Jarnac-Charente et Montendre*, page d'histoire de la fin du XIV^e^ siècle, où l'auteur raconte que pour, éviter les pillages et dévastations périodiques des Anglais, les habitants de Saint-Jean-d'Angély firent avec les capitaines qui commandaient pour les ennemis à Taillebourg, à Mortagne, à Jarnac, à Montendre, un pacte, *pactum*, pâti, par lequel ils s'engageaient à leur payer une somme d'argent et certains objets, draps, toiles, selles, brides, mains de papiers. En 1385, ils traitent avec le capitaine de Taillebourg. Mais Durand de La Perrière, lieutenant à Boutteville pour le captal de Buch s'y oppose, parce qu'il a peur

Digitized by Google

qu'on ne lui paie pas ses redevances ; on paiera donc à Taillebourg et à Boutteville. En 1391, la redevance s'est encore augmentée ; et, le 21 avril, on traite avec le soudan de La Trau qui commande à Mortagne pour sept vingts francs d'or. Les pâtis furent vraisemblablement payés jusqu'à la prise de Mortagne, en 1405, par le maréchal Jacques de Montberon qui fit démanteler cette forteresse par des ouvriers envoyés de Saint-Jean-d'Angély. L'auteur appelle le maire de cette époque « Berthomin, marquis, maire de la ville. » Guillonnet-Merville, *Recherches sur la ville de Saint-Jean-d'Angély*, page 477, le qualifie aussi « sire Berthomé, marquis, maire de la ville. » Nous croyons qu'il faut lire : « Berthomé Marquis, maire. » De même, l'auteur qui rectifie Littré sur l'étymologie du mot *pâti* aurait pu corriger Guillonnet-Merville, qui, p. 478, croyant que le *pâtis* de Mortagne est le pacage où vont paître les troupeaux de Mortagne, fait décider, le 22 mars 1397, par le corps de ville de Saint-Jean à l'unanimité qu'on y détruira les taupes : « Sont tous d'oppenion et d'assentement que le pati de Mortaigne soit *taupé* par la manière qu'il a esté autreffois ordonné. » Lisez *tauxé*, *taxé*.

Correspondant du 10 mai contient de M. Nourrisson, de l'institut, *Pascal et le chevalier de Méré*, « né en Poitou près de Niort en 1610, mort en 1685 », que l'auteur appelle Georges Brossin, parce qu'il s'appelait Antoine Gombaud. Voir *Le chevalier de Méré*, par M. Anatole de Bremond (Niort, Clouzot, 1869), ici même, *Bulletin*, t. I. p. 213 et possim. C'est vraiment bien la peine de faire tant de recherches et de noircir tant de papier pour que d'aussi grosses erreurs, dix fois réfutées, soient ainsi répétées par un homme aussi sérieux que M. Nourrisson.

Délibérations du conseil général du département de la Charente-Inférieure, session d'août 1881 (La Rochelle, typ. Mareschul, in-8) contient : *Rapport de l'archiviste inspecteur*, M. de Richemond, qui annonce l'entrée aux archives des papiers de l'amirauté de La Rochelle remis le 1er mars 1881, par le président du tribunal civil ; le don par M. E. de Beaucé, ingénieur en chef, « de vingt pièces de procédure relatives à la seigneurie de Sazey, remontant au 5 décembre 1437, et dans les quelles figurent entre autres Geoffroy d'Estissac, évêque et seigneur de Maillezais (17 janvier 1538), François Chabot, seigneur de Bourgneuf (21 mai 1572), et d'autres seigneurs de Sazey, Louis de La Trémoille, chevalier, seigneur de Royan, comte des Olonnes, baron d'Aspremon et grand sénéchal de Poitou (10 juillet 1680), et le chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers (février 1775) » ; la continuation du dépouillement des archives de l'amirauté de Marennes, qui « n'éclairent pas seulement l'histoire maritime et commerciale ; elles jettent une sinistre lueur sur le despotisme des dernières années du règne de Louis XIV et ses désastreuses conséquences ; elles montrent ce qu'ont coûté au pays la confiscation de la liberté de conscience et l'édit de 1715, aggravant celui de 1685. Les mesureurs de sel à bord

Digitized by Google

de nef sollicitent l'intervention administrative contre leurs collègues plus actifs, mais qui, « nouveaux convertis », sont favorisés, disent-ils, par les commerçants de sel, pour la plupart « nouveaux convertis. » Sa majesté ne veut ni des maîtres d'hydrographie, ni des interprètes « qui ont été de la religion. » Avant l'arrivée des gardes-côtes, les seigneurs prétendent exercer impitoyablement leur droit de naufrage ; ils sont cités pour ce fait, à la barre de l'amirauté ; ils invoquent alors des conflits de juridiction. Le lieutenant général de l'amirauté de Saintonge, voit saisir son office pour assurer le service d'une créance. Un soldat de milice est victime d'un chantage de la part du gardien de la tour de Chassiron ; et lorsque la plainte de son adversaire est enfin reconnue sans fondement, il avait déjà subi une longue détention dans les prisons de la dame abbesse de Saintes, qui servaient à Marennes de prison royale. Le 14 février 1714, Pontchartrain écrit aux officiers de l'amirauté : « Le « roi estant informé que, depuis la conclusion de la paix, il est « venu dans le royaume plusieurs juifs, au préjudice des or- « donnances qui leurs défendent d'y entrer, et sa majesté vou- « lant l'empescher, elle m'a ordonné de vous escrire d'obliger « ceux qui arriveront dans les ports de votre juridiction de s'en « retourner sur le champ, » à l'exception des juifs portugais... » Et plus loin : « L'inventaire des archives de l'hospice de Saint-Jean-d'Angély, rédigé par M. C.-L. Saudau, a été refondu par l'archiviste qui s'est rendu à Saint-Jean-d'Angély. Mais les instructions ministérielles ne se bornent pas à demander une rédaction nouvelle des fonds reconstitués, et l'analyse plus développée de quelques articles, elles revendiquent pour les archives départementales, en vue de compléter les fonds déjà inventoriés, des documents existants aux archives de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, concernant les ordres du Montcarmel, de Saint-Lazare, de Grandmont, des capucins, des cordeliers et des dominicains... »

La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu. Sa vie, et ses œuvres charitables, 1604-1675, par le comte de Bonneau-Avenant, ouvrage couronné par l'académie française (Paris, Didier, 1881, in-18, 500 p.), fait passer sous nos yeux une foule de personnages Saintongeais : Boutteville, M^me^ du Vigean, M^lle^ de Pons, fille du marquis de La Case, qui belle et coquette, avait voulu épouser le duc de Guise, (p. 365), la jeune du Vigean « l'Aurore de Voiture », qui va ensevelir au carmel un chaste amour pour le prince de Condé ; M^me^ de Rambouillet (une Vivonne-Pisany), et sa fille Julie d'Angennes, M^me^ d'Aubigné (Jeanne de Cardaillac, mère de M^me^ de Maintenon), qui, venue à Paris pour défendre l'héritage d'Agrippa, son beau père, et assez mal reçue du cardinal, écrivit à M^me^ de Villette, dans une lettre transcrite page 493, le résultat de ses démarches ; puis c'est le siège de La Rochelle, Brouage, que la duchesse d'Aiguillon fait donner à Saint-Germain-Beaupré, comte du Dognon, etc.

Digitized by Google

On lira le testament (17 mai 1674), page 461, où Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, pair de France, institue pour sa légataire universelle sa nièce, Marie-Thérèze de Vignerod de Pontcourlay de Richelieu, et lui donne entre autres choses « le comté de Cosnac en Saintonge, le domaine d'Hiers et la baronnie d'Arvert. » Voir t. VI des *Archives*, p. 311, et suiv. différentes pièces relatives à la terre d'Arvert, lettres entre le duc d'Aiguillon et Bremond d'Ars, etc.

Ère nouvelle, de Cognac, des 23 avril et 7 mai, dans un article : *Les centenaires de Cognac et des environs, d'après l'annuaire de l'an XII*, cite : Jacques Guillemeteau, sieur de La Grange en Roullet, mort à 100 ans, le 6 février 1658 ; Valérien Cosson, récollet de Cognac, mort à 104 ans, le 5 janvier 1710 ; Michel de Gourgues, sieur de l'Aubuge, à Cognac, mort à 105 ans, le 8 janvier 1710 ; David Bergeron, mort à Salles, en juillet 1710, à 103 ans ; Louis Amiot, de la commune de Geay, mort à 107 ans, fin de septembre 1710, veuf de six femmes ; Marie Amelot de Chaillou, veuve de Charles de Béon de Luxembourg, marquis de Boutteville, décédé à 99 ans quelques années avant ; un étranger, mort à Saint-Laurent-des-Combes à 112 ans, en 1702 ; Marie Bouraud, morte à 95 ans en 1656 à Genté ; Catherine Lambert, morte à 94 ans, le 15 germinal an XII (1804), à Cognac, etc., et les vieillards morts entre 80 et 100 ans. Les registres de Chérac mentionnent deux vieillards morts presque centenaires : Pierre Jullien, veuf de Catherine Barraille, décédé le 29 septembre 1646, à l'âge de 96 ans, et Guillaume Audebert, âgé de 98 ans, sans infirmités. Celui-ci était allé voir un de ses neveux, à Louzac, localité voisine, lorsque la mort vint le surprendre, le 7 octobre 1650. Il fut enterré à Chérac le lendemain. — N^os^ des 27 et 30 avril, *Notes statistiques sur l'arrondissement et la ville de Cognac en l'an XII (1803-1804)*, où se trouve le personnel de l'administration, du tribunal, de la municipalité, des ponts et chaussées, des finances, etc., et *Observations sur les maladies qui ont régné sur le département de la Charente pendant l'an XII.*

Les jésuites dans l'Amérique du Nord au XVII^e^ siècle, par Francis Parckman, traduction de madame la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre, née Rigaud de Vaudreuil (Paris, Didier, 1882, in-18, 378 p.). Cet ouvrage qui est le complément des *Pionniers français dans l'Amérique du Nord* (Voir plus bas, p. 369) fait l'histoire religieuse du Canada et d'une façon fort détaillé et fort intéressante, d'après les *Relations des jésuites*, *l'Historia Canadensis* du Saintais François du Creux et autres. C'est encore des fondations de Champlain qu'il s'agit, mais au seul point de vue catholique. On trouvera dans ce volume des détails très curieux sur la vie des sauvages et les moyens employés par les missionnaires pour les civiliser et les franciser.

Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis, t. I^er^, p. 267 ; t. II, p. 125 et 173 ; t. III, p. 158 et 288. — Parmi les do-

Digitized by Google

cuments qui me sont passés sous les yeux jusqu'à ce jour, je n'en ai trouvé aucun qui puisse dire quel genre de livres ou quel genre de travaux exécutait Crespon, imprimeur à Saintes et à Saint-Jean-d'Angély. Un inventaire dira quels étaient les travaux courants de Toussaints. Les renseignements qui vont suivre sont donc purement biographiques ; leur intérêt ne sera pas moindre; ils vont porter sur les Crespon, les Bichon, Vignau, les Toussaints et les Delys. Les relations indiquées, page 58 de l'*Essai sur l'imprimerie en Saintonge*, ont amené l'auteur à croire que Crespon était originaire de Lyon. Il n'en est rien. Devant Mareschal, notaire à Saintes, Nicolas Crespon passe contrat de mariage, le 21 août 1611, avec Catherine Clavier, fille de François, boulanger, et de Catherine Boissonneau. Il y est dit imprimeur libraire, natif d'Orléans, fils d'Etienne Crespon, sieur de La Bracquerie, et de Catherine Thoumain. Martial Humeau, conseiller au présidial, Jean Herpin (1) et René de La Vacherie, avocat du roi, signent au contrat. Dès 1614, Crespon était remarié à Françoise Cosset dont il eut au moins deux enfants, Marie et Bernard. Ce dernier a été imprimeur, ainsi que le constatent le contrat de mariage cité page 60 du même *Essai* et un autre acte de 1654 reçu par Gasquet. En 1656, je trouve aussi un Bernard Crespon, sergent royal. Le 19 janvier 1614, devant Mareschal, Nicolas Crespon prend comme apprenti, pour cinq ans, le fils de Pierre Maillet, menuisier.

Le 18 novembre 1626 (minutes de Sanson), Nicolas Crespon, imprimeur et libraire, sous-loue à Jacques de Maurisse, chanoine de Saint-Pierre, plusieurs appartements dans la maison qu'il a louée de Madeleine Chevalier, dame d'Aiguières, paroisse Saint-Pierre. Le même Crespon (28 mai 1631), dit imprimeur juré, loue de Pierre Coupprie, procureur fiscal de Blanzac en Angoumois, demeurant à Beaulieu, paroisse de Germignac, agent de Charles de Beaumont, une petite maison « joignant la grande de la demoiselle de Beaulieu, » paroisse de Saint-Pierre, moyennant 100 livres et 10 sols dus aux clercs et choristes de l'église cathédrale de Saint-Pierre et une fourche en pré due à l'évêque de Saintes. Le 12 octobre 1632 (minutes de Sanson), il sous-loue à Michel Damoizeau, prêtre, choriste de Saint-Pierre, une salle basse et une chambre noire qu'il a louée de la demoiselle de Beaulieu, paroisse de Saint-Pierre.

Voilà bien des actes qui prouvent la présence de Nicolas Crespon à Saintes, presqu'au même moment où il aurait habité Saint-Jean-d'Angély. En tout cas, son retour dans la première ville est dûment constaté. Sur son séjour à Saint-Jean je ne ferai qu'une observation. Cet ouvrier aurait précisément choisi l'année 1621, l'année du siège de Saint-Jean, siège qui fut la conséquence de rébellions et d'agitations depuis longtemps

(1) Voir pour Humeau et Herpin *Raimond de Montaigne*, par M. Ch. Dangibeaud, p. 77.

Digitized by Google

connues dans les villes voisines, pour y transporter ses presses, au moins y établir d'autres presses, puisqu'à Saintes même (1620-1622) un « S. Crespon » travaillait ! Le Crespon de Saint-Jean et celui de Saintes ne seraient-ils pas un même individu ? Crespon n'aurait-il pas été l'imprimeur attitré du parti huguenot, n'ayant qu'un atelier, mais datant ses imprimés de deux villes différentes sous un prénom emprunté ?

D'après M. Audiat, p. 56, les attaques de Crespon contre son confrère Bichon auraient été tranchées par arrêt du 16 octobre 1616. Les attaques continuèrent : car à la date du 23 avril 1618, j'ai trouvé dans les minutes de Mareschal l'acte suivant : « Aujourd'huy 23e d'apvril 1618, pardevant le notaire royal et tesmoings bas nommez, a esté présan en personne Nicollas Crespon, maistre imprimeur et libraire juré en ceste ville de Xainctes et fauxbourgs, demeurant audit Xainctes, lequel, parlant à la personne de Jehan Bichon, maistre libraire dudict Xainctes, l'a requis et interpellé de dire et déclarer présentement s'il entend s'attribuer la quallité de maistre imprimeur en ladicte ville, et s'il a faict imprimer le cathalogue des feuilles et livres de clace des pères jéshuites de ladicte ville soubz son nom, comme imprimeur, qui luy a esté présenté, ayant ledict Crespon intérest à ladicte déclaration, comme luy estant ledict imprimé préjudiciable, attendu qui a nul autre en la dicte ville ne fauxbourg de maistre imprimeur que luy ; et où il advouerait avoir faict ou voulleust ledict Bichon s'atribuer la dicte quallité, proteste le faire rayer et se pourvoir contre luy ainsy et comme il advisera... Ledict Bichon a faict response qu'il est maistre imprimeur en la dicte ville, et au surplus a requis coppie pour y faire response... Faict et passé en la boutique de Bichon, après midy, en présence de Jehan Deschamps, marchand, et Loys Girard, escollier, demeurant audict Xainctes ; et ont signé. Bichon. N. Crespon. Girard. Deschamps. Mareschal, *notaire royal à Xainctes.* »

Sa lutte contre Jean Bichon n'aurait elle pas eu pour premier mobile, non pas tant un privilège, illusoire, puisque Bichon n'a jamais cessé de travailler, mais surtout une inimitié venant de ce que Bichon était imprimeur catholique et travaillait pour le clergé ? Hypothèses purement gratuites, je le reconnais, ne reposant sur aucun titre, mais qui m'ont été inspirées par cette circonstance bizarre d'un ouvrier quittant une ville tranquille pour aller dans une autre des plus agitées. Après tout, ce départ n'a rien d'impossible et cette spéculation malheureuse fut sans doute la cause de la séparation de biens du mari d'avec sa femme. Comme femme séparée de biens, Françoise Cosset s'opposa, le 13 novembre 1656 (minutes de Gasquet), à ce que son mari vendît son imprimerie à Mauclerc, libraire à Angoulême. J'ai constaté, en 1630, des relations entre ce dernier et Jean Bichon.

Le concurrent et le rival de Crespon, Jean Bichon, a fondé à Saintes toute une dynastie comme les Veyrel, les Latache. En 1613, Jean Bichon, imprimeur, était déjà marié à Marie

Digitized by Google

Fourestier ; le 7 décembre 1613 (minutes de Mareschal), elle donne quittance ; le 4 juin 1614, elle fait son testament en faveur de son mari. Cet acte paraît être fait en vue de la naissance prochaine d'un enfant. Le 24 mai 1630 (minutes de Verjat), Jean Bichon somme Joachim Dubourg de refaire le mur de son jardin de 18 pieds de haut, tombé en trois endroits. Même sommation, en novembre 1631, ayant même objet. En 1636, Jean Bichon, « imprimeur du roi, » est adjudicataire des Croizières. Cette métairie était encore dans la famille en 1702. J'ai négligé plusieurs actes d'achat de terre au Pérat, aux Croizières, de plantations de vignes.

Etienne Bichon, dit imprimeur en 1646, dès 1637 paraît être veuf d'Anne Chauveau, veuve d'André Lebrun, et épousa, en je ne sais quelle année, Urbaine Gillebert. Il eut pour sœurs Marguerite et Marie, celle-ci femme de Jean Rondeau, procureur, qui sont avec lui, en 1688, héritiers de Madeleine Ravard, leur tante, veuve de Michel Furon de La Bijonnière. Etienne Bichon eut plusieurs enfants : Etienne, écuyer, conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée de Saintonge ; Marie-Eustelle, en 1692, âgée de 25 ans environ ; Jean, docteur en théologie, prêtre, curé de la paroisse de Blanzac ; Madeleine, mariée à Pierre Saultron, juge de Saint-Sorlin-de-Seschaux ; Marguerite et Marie. En 1702, Marguerite et Marie-Eustelle sont mortes. Un Etienne Bichon fut receveur des droits communs et patrimoniaux de l'hôtel de ville de Saintes, et était un frère de l'imprimeur probablement. Par acte reçu Gasquet, le 28 septembre 1703, Etienne Bichon, conseiller, Jean Bichon, prêtre, Madeleine Bichon, veuve de René Saultron, Marguerite et Marianne, vendent à Théodore Delpech, imprimeur et libraire, demeurant à Bordeaux, « tout le fons et cabal d'imprimerye et librairie, livres et papiers blancs, qui sont à présent dans la boutique, magazin et maison desdits sieurs et demoiselles Bichon... moyennant la somme de dix mil livres tournois, laquelle ditte somme ledit sieur Delpech a promis, doibt et sera tenu de payer dans six années à commencer du premier janvier prochain... Fait en la demeure dudit sieur Etienne Bichon... en présence de Morice Puynège, garson libraire, et de Jean Guillaudreau, maître savetier. »

Théodore Delpech fut troisième consul à la juridiction consulaire de Saintes en 1713, premier consul en 1716, juge (1) en 1724 et premier consul en 1729. En 1737, il était encore imprimeur et libraire. Le 1er février de cette année, il acheta deux journaux de vigne au faubourg Saint-Macoul et une petite maison sur la route de Rochefort (minutes de Senné père).

---

(1) La juridiction consulaire, ou la bourse, fut instituée par édit du mois de mars 1710. Il y avait un juge et quatre consuls, c'est-à-dire, comme nous dirions maintenant, un président et quatre juges. Cette organisation dura jusqu'au décret du 23 novembre 1792.

Digitized by Google

Cette date indique qu'Antoine Vigneau, qui imprime en 1736, ne fut pas son successeur. Celui-ci, passa, devant Prieur, notaire à Saintes, contrat de mariage, le 13 octobre 1736, avec Marie Albert. Il est dit marchand libraire. Cette note m'est fournie par le répertoire des minutes ; le contrat n'existe pas. Les registres paroissiaux de Saint-Pierre commencent plus tard. C'est donc tout ce que nous reste de cet acte important. Sa veuve, demeurant rue Neuve, vend l'imprimerie et la librairie de son mari à Pierre Delys et à Pierre Toussaints, marchands libraires imprimeurs, demeurant l'un paroisse Saint-Pierre et l'autre paroisse Sainte-Colombe, pour 8,000 livres, le 24 novembre 1743 (minutes de Senné).

Pierre Deslys et Pierre Toussaints transportèrent cette imprimerie, place et paroisse Saint-Pierre, dans une maison qu'ils avaient affermée, par acte du 16 mars 1744, de Henry Sarry, écuyer, seigneur de La Chaume et des bailliages de Champagne et Nancras, conseiller, lieutenant particulier au présidial (minutes de Senné), pour 7 ans, 300 livres par an. Le bail fut renouvelé, le 20 mars 1751. Pierre Delys fut quatrième consul à la bourse en 1758 et 1756, deuxième consul en 1757. Son fils, Louis Deslys, dont on rencontre le nom toutes les fois qu'il s'agit d'inventorier et de mettre à prix les bibliothèques des particuliers, exerça aussi la même charge : quatrième consul en 1776, deuxième en 1781, troisième consul en 1785, premier consul en 1791. Il avait succédé à son père, à la suite d'un arrangement intervenu entre lui, et sa mère, Catherine Senéchal. Le 20 octobre 1770, pardevant Duplais des Touches, notaire à Saintes, celle-ci, veuve de Pierre Delys, marchand libraire, demeurant paroisse Saint-Michel, vend à son fils aîné, Louis Delys, son fonds de librairie avec les outils et cuirs servant à la reliure, moyennant 400 livres de pension viagère. Louis Delys avait pour sœurs, Cécile, Catherine et Charlotte.

En 1789, Pierre Destain, sans doute fils de François Bossé, dit Destin ou Destain, et de Marie-Anne Vieuille, libraire à Saint-Jean-d'Angély en 1768, inventorie la bibliothèque de feu Jacques Chaudruc de Crazannes.

Pierre Toussaints a aussi été à la bourse, en 1753 et 1756 quatrième consul, en 1759 troisième consul, 1764 deuxième consul, 1767 premier consul, 1770 encore premier consul, 1772 juge. Son fils, Pierre Toussaints, aussi imprimeur, est quatrième consul en 1780, troisième consul en 1784, second consul en 1789. Pierre Toussaints, imprimeur libraire, fils de feu Pierre Toussaints, et de Jeanne Faye, natif de Saint-Jean-d'Angély, demeurant à Saintes, paroisse Saint-Pierre, passa contrat de mariage devant Senné, le 13 mars 1744, avec Marianne Emery, fille de François Emery, premier huissier audiancier à la cour consulaire, et de Marie Sallaud. La future reçoit en dot 2,500 livres qui doivent être employées à payer une portion du fonds acheté à la veuve d'Antoine Vignau. De ce mariage naquirent plusieurs enfants : Pierre-François,

Digitized by Google

mort à 3 ans, le 1er septembre 1747; Pierre, qui succéda à son père; Rose; Anne; Pierre-Elie-Barthélemy, chirurgien; Augustin; Charles-Borromée; Angélique, devenue religieuse aux dames blanches à La Rochelle, et Jean, dit imprimeur en 1783, dans l'acte que je cite plus bas, et absent depuis huit ans, comme étant passé aux colonies. Cette colonie est peut-être Saint-Domingue : car j'ai trouvé un assez grand nombre de Saintongeais émigrés en cette île. Pierre Toussaints père, demeurant rue Saint-Maur, a imprimé sur soie en 1765 un tableau dont j'ai pris copie (1) contenant les « *Noms des notables marchands de Saintes, élus juges et consuls de la Bourse, conformément à l'édit du mois de mars 1710, le 22 février 1711 jusqu'au 22 février de l'année 1765 exclusivement...* »

Le 17 mars 1758, Pierre Toussaints fait dresser le procès-verbal de La Laurendière, paroisse Saint-Eutrope, qu'il vient d'acquérir. Il mourut en juillet 1781. Jusqu'en septembre 1783, l'imprimerie et la librairie furent gérées par le fils aîné. A cette époque les héritiers firent inventaire, (7-9 avril, 17 juillet, 12 et 13 septembre). Le 2 décembre 1783, le fonds paternel fut licité en faveur de Pierre Toussaints, au prix de 8566 livres, mais sur lequel il devait prendre sa part d'héritage, de sorte qu'il acquit imprimerie et librairie pour 6387 livres. En raison de la minorité de Charles Borromée, imprimeur, il prend à ferme, jusqu'à la majorité de celui-ci, la part de chacun de ses frères et sœurs dans la propriété de La Laurendière. Ils demeuraient alors rue Saint-Maur, même depuis longtemps : car, en 1779 (19 juin) l'acte de location d'une portion de son hôtel par Etienne Guinot de Monconseil à Henri-Joseph de Bourdeille, dit : « Ensemble l'écurie qui a ses ouvertures dans la cour d'entrée, et sur la gauche, ainsi que la petite cour destinée à placer les fumiers entre la dite écurie et la remise de l'aile gauche; la dite remise réservée par mondit seigneur marquis de Monconseil, ainsi que l'autre partie d'écurie dont la porte d'entrée est ouverte sur ladite rue de Saint-Maur, confrontant du bout du levant à la maison du sieur Toussaints, imprimeur, et du midi à la précédente écurie » (minutes de Rétif). L'inventaire de 1783 nous apprend que l'imprimerie était en assez mauvais état. Il y avait « 1 casse petits canons romain, trois quart usés; une demie casse petits canons italiques; 1 casse petits parangons romains trois quart neufs; une demie casse petits parangons italiques; 3 casses gros romain romain demi usés; une casse gros romain italique; trois casses saint augustin romain trois quart usés; une casse saint-augustin italique; une casse et demie cicéro à mettre à la fonte, deux casses de philosophie romaine usés; une casse italique; deux casses petits romains demi usés; une casse italique; une petite casse de

(1) Ce tableau est accroché dans le greffe du tribunal de commerce. Il a été continué.

Digitized by Google

filets et vignettes totalement usés ; un petit assortiment de lettres de deux points, depuis les deux points de petits canons jusqu'à la nonpareille inclusivement, demi-usées ; deux presses ; 21 chassis en fer ; trétaux ; planches ; bois ; biseaux ; une presse à bras ; deux presses à reliure ; fer à dorer et autres ustensiles de reliures estimées en tout 6 livres ». Le total du prix d'estimation de tous ces objets les portent à 2583 livres. La librairie est inventoriée et prisée par Delys, pour une somme de 4203 livres ; on y rencontre peu de livres intéressants pour nous. Il n'est pas dit par qui furent imprimés les ouvrages. Notons comme spécimens 150 *Coutumes* de Saint Jean-d'Angély, par Maichain, estimées 150 livres ; 100 *Usances* de Saintes, par Béchet, 100 livres ; 1000 *journées du chrétien*, in-12, 500 livres ; 175 *rudiments* du collège ; papiers de toutes sortes ; 750 catéchismes, livres d'agriculture, littérature, religion et auteurs classiques. Le compte de sa gestion, de juillet 1781 à septembre 1783, fourni par Pierre Toussaints à ses frères et sœurs, n'est pas beaucoup plus instructif. Aucun ouvrage n'a été imprimé pendant ce laps de temps ; il n'y est question que de travaux courants, 700 lettres circulaires avec l'oraison *promuliere*, dispenses de ban, affiches, cartes, jugements, programmes de toutes les classes, liste générale des prix, 150 programmes pour Saint-Jean, 150 ordonnances de police, 150 ordonnances pour la chasse, registres de baptême..., sentances, lettres pastorales, « une rame de préliminaire de la paix », une rame des vertus du thé, cantiques, 150 thèses et 150 invitatoires, rames de bulletins, jugements prévotaux, etc. Pendant la révolution Pierre Toussaints habitait encore la rue Saint-Maur, devenue rue Ça-Ira, quartier du centre.

J'ai aussi trouvé, en 1770, un Jean Santot, imprimeur en lettres, mari d'Angélique-Henriette Bouillon, demeurant rue Saint-Maur, fils d'Etienne Santot, cordonnier à Paris, et de Marie Jeanne Magnier.

L'an IV (1795), un Julien Rigault, imprimeur, est dit mari de Marie-Angélique Toussaints. CH. D.

— Il faut ajouter aux trois ouvrages imprimés par Antonin Vignau, cités p. 77 et 175 de l'*Essai*, et p. 160, t. III du *Bulletin*, « *Catéchisme du diocèse de Saintes, réimprimé par ordre de Monseigneur Léon de Beaumont, seigneur évêque de Saintes*, pour être seul enseigné dans son diocèse.. A SAINTES chez ANTONIN VIGNAU, imprimeur de Monseigneur l'évêque et du Collége MDCCXXXVI, » petit in-8, 148 p., orné des armes de Léon de Beaumont sur le titre.

Pierre Toussaints a imprimé, vers 1817 : *Neuvaine à Saint-Eutrope*. A SAINTES chez P. TOUSSAINTS, Imprimeur du roi, rue Saint-Maur, in-12, 24 p., opuscule qu'il ne faut pas confondre avec une autre *Neuvaine à saint Eutrope* du même imprimeur, de 11 p. in-12, qui se trouve ordinairement à la suite des *Offices propres de l'octave et du jour de Saint-Eutrope*, cités p. 85 de

Digitized by Google

l'*Essai*. Toussaints a aussi imprimé « *Cantique pour la fête de Saint Louis*. A Saintes, chez Pierre Toussaints, » in-8, 4 p. s. d.

Hus a imprimé *Règlement de vie à l'usage des missions de France*, « A Saintes, chez Hus, imprimeur, rue Saint-Maur, 1817, » in-12, 12 p., et vers la même époque, « *Indulgences accordées à ceux des associés de la mission qui se portent avec plus de zèle à la pratique des œuvres spirituelles de miséricorde*. A Saintes, chez Hus, imprimeur », in-12, 8 p.

Tous ces ouvrages sont dans la bibliothèque de M. Jules Pellisson, à Cognac.

Guerre maritime et ports militaires de la France, par le contre-amiral Aube (Paris, Berger-Levrault, 1882, in-8°, 38 pages) contient sur Rochefort des pages importantes pour défendre ce port. (Extrait de la *Revue des deux mondes*, du 15 mars).

Journal d'agriculture pratique, n° de janvier, contient : *Les vignes américaines. Le phylloxéra dans la Charente-Inférieure ; Les chevaux de la Charente-Inférieure.*

Mémoires de la société littéraire et archéologique de Lyon, années 1879-1880, 81, (Lyon, Brun, 1882, in-8°) contiennent p. 45-65, de M. Isidore Hedde, *Statue de Marguerite de Valois à Angoulême*, œuvre de M. Badiou de Latronchère, statuaire de la Haute-Loire.

Les pionniers français dans l'Amérique du Nord. Floride. Canada, par Francis Parkman, traduction de M^me^ la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre, née Vaudreuil (Paris, Didier, 1874, in-12 LXXVIII-420 p.). Cet ouvrage est divisé en deux parties : *Les huguenots à la Floride* (1512-1574), où se trouvent les chapitres consacrés à Villegagnon, Jean Ribaut, Laudonnière, La Roche-Ferrière, Menendez, Dominique de Gourges ; et p. 124-418, *La Nouvelle France* (1488-1646), beaucoup plus considérable et presque tout entière consacrée à des Saintongeais, Du Gua de Mons, près Royan, Samuel de Champlain de Brouage ; puis viennent Biencourt de Poutrincourt, de Chastes, Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dont l'auteur fait un magnifique portrait, Pontgravé, M^me^ de Champlain, et les Montmorency, les Condé, Henri IV, les rivalités des Malouins, des Dieppois, des Rochelais, etc. Ce livre, fort intéressant pourrait être appelé une biographie complète de Champlain. Voir les pièces *Brouage et Champlain* publiées dans le t. VIII des *Archives* (Paris, Maisonneuve, in-8°.)

Portraits du duc de La Rochefoucauld, notice et catalogue, par le marquis de Granges de Surgères, avec deux portraits inédits gravés par Ad. Lalauze (Paris, Morgand et Fatout, 1882, in-8°, 62 pages. Prix : 10 fr.). Œuvre d'un érudit et d'un artiste, ce livre est l'iconographie complète du célèbre auteur des *Maximes*, le catalogue de ses 44 portraits dont 4 gravés à l'étranger

Digitized by Google

et presque tous faisant partie de la collection de l'auteur. Les deux portraits gravés par Lalauze reproduisent l'un un dessin inédit de Devéria exécuté pour la bibliothèque Janet, et l'autre l'émail original de Petitot que possède le prince d'Orange et qui est gravé pour la première fois. Chaque article de ce catalogue est accompagné d'une description où l'on sent l'amateur et le connaisseur.

Revue celtique, t. V, n° 1 (août 1881), p. 121, contient de Mr Robert Mowat *Le duel dans la déclinaison gauloise à propos d'un nouvel exemple du mot* Vergobretus. Ce mot, connu par une phrase de César, une glose d'Isidore de Séville et une légende monétaire, est très ingénieusement restitué par l'auteur sur un cippe brisé du musée de Saintes, pour la première fois publié par l'*Epigraphie santone*, p. 18. (Voir *Bulletin*, t. III, p. 95, avril 1881). Mr Mowat pense avec raison que le titre *vergobretus* équivaut à celui de duumvir *à jure dicundo;* il estime que, dans la légende monétaire, CISIAMBOS. CATTOS. VERGOBRETO, le mot *vergobreto* est au duel, et que Cisiambo et Catto sont deux personnages distincts. « L'inscription, dit-il, appartient au commencement du 1er siècle de notre ère, puisque Marinus, fils du gaulois Rigoveriugus, se pare du *nomen gentilicium* des trois empereurs de la dynastie Julienne, Auguste, Tibère et Caligula, par l'un desquels il avait été fait citoyen romain. Par son *cursus honorum* on apprend qu'il avait été successivement chef du collège des sévirs augustaux de la cité Santones, curateur des citoyens romains établis sur le territoire, questeur de la même cité ; finalement, il est qualifié d'un titre de magistrature commençant par les lettres VERG, qu'il me paraît impossible de restituer autrement que par le mot *Vergobreto*. Dans l'ordre hiérarchique municipal, il ne restait plus à Marinus, après sa questure, qu'à être élevé au rang de duumvir ; puis donc que le groupe de lettres VERG occupe la place invariablement assignée au mot IIVIRO, dans l'énonciation des honneur municipaux, telle qu'on la connaît par une foule de monuments épigraphiques, il faut de toute nécessité faire de VERG l'équivalent de IIVIRO ; et je ne vois que le mot *vergobreto* qui satisfasse à cette condition, d'après ce que nous savons de la magistrature en question. »

Recherches sur la maison du Bourg, par Henri du Bourg, 1re partie, 2e, 3e et supplément (Toulouse, typ. Rivière, 1881, in-8°, 121-127-108-8 p.), études généalogiques sur les du Bourg en Auvergne, en Provence, Vivarais, Nivernais, Forez, Champagne, Languedoc, Guienne, Limousin, Lyonnais, Lorraine, etc. ; armoiries. Lire surtout, 3e partie, p. 1-18, *Du Bourg de Farnoulx en Saintonge et en Guyenne*, où l'auteur combat ce qui a été dit ici (*Bulletin*, t. I, p. 410 ; et t. VII p. 452 des *Archives*), de la filiation des du Bourg de Saintonge et de leur jonction avec les du Bourg d'Auvergne.

Digitized by Google

Revue historique et archéologique du Maine, t. XI, contient de MM. Counil et Fleury le *Testament de Gaspard Marquentin de Closmorin*. Né à Mamers, le 22 février 1681, de Sébastien Marquentin, maître chirurgien ; élève de l'oratoire du Mans, élève en 1701 du séminaire de Saint-Magloire à Paris, docteur en théologie, prêtre le 25 mai 1709, curé des Nouillers et du Pinnier, son annexe (1751), de Genouillé, supérieur des filles de la foi à Pons, vicaire général de Léon de Beaumont (1724-1744), chapelain en même temps des Longins en l'église de Saint-Martin de Pons, de Saint-Christophe de Vergné, du Fief-Naton, ou Finaton en l'église du Château-d'Oleron, de Congoussac en la paroisse de Siecq, etc., il mourut, le 14 septembre 1754, faisant des legs à ses parents, aux jacobins, cordeliers, récollets, aux Notre-Dame, « carmélites de la citadelle, » sœurs grises, « hôpital général de la citadelle, » — rien du capitole — aux jésuites, aux frères de la charité, aux « pauvres prisonniers » de la ville de Saintes, aux filles de la foi de Pons, à quatre sauniers de l'île d'Oleron, aux pauvres de Genouillé et des Nouillers, à la fabrique de Saint-Vincent-des-Prés, canton de Mamers, ce qui prouve une fortune considérable. Les notes sont bonnes et abondantes. Il y en manque une où M. G. Fleury aurait pu, — et il l'eut loyalement fait, s'il l'avait su — dire que l'existence de ce testament avait été révélée à son collaborateur par le président et pour la société des *Archives*.

Revue de la commission des arts, 8e livraison, 15 février 1882, contient, p. 1-18, listes, procès-verbaux ; p. 19 *Mediolanum Santonum*, où l'auteur voulant « dire, aussi brièvement que possible, ce qu'*il* pense de l'antique cité santone, mollement assise sur les bords de la Charente, et s'endormant, chaque soir, au bruit monotone des flots de l'Océan, apporté par la brise saturée des émanations salines du golfe santonique, « décrit en rêve quartiers, forum, aqueducs, cloaques, édifices publics, rivière, temple, tout et quelque chose, dans le but louable d' « apporter son grain de sable à l'édifice » ; p. 29-33, *Les cuves baptismales de Brives-sur-Charente et de Sainte-Eugène*, avec de bons dessins, par M. l'abbé Augustin Fellmann, mémoire où l'auteur explique le symbolisme de Brives, d'après l'*Épigraphie santone* ; et p. 34, *Varia*, où nous retrouvons plusieurs nouvelles, qu'on nous emprunte sans indiquer la source.

Revue des bibliophiles, février 1882, p. 48-53, contient : *Fête du printemps célébré le décadi 20 floréal (an II), dans la commune de La Rochelle*, d'après l'imprimé de Vincent Cappon, Recueil Albert à la bibliothèque de Cognac ; — n° de mars, *Fête de l'Etre suprême célébrée à Cognac, le 20 prairial an II* ; — n° de mai, *Fête du 10 août célébrée à Cognac, le 13 thermidor an III*.

Revue des deux mondes, 1er avril et 15 mai, contient de M.

Digitized by Google

Georges Picot, *M. Dufaure. Les années de la jeunesse, le barreau de Bordeaux*, etc.

Semaine catholique du diocèse de Luçon, du 30 avril, reproduit notre article t. III, p. 274, sur le P. Bonaventure Giraudeau, né à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée) malgré la *Biographie Saintongeaise* et M. E.-A. Giraudeau, qui placent sa naissance en Saintonge ; et, dans le n° du 7 mai, publie une lettre du docteur Marcel Petiteau, des Sables-d'Olonne, où nous lisons ces lignes qui décident, encore malgré Rainguet, le lieu de sépulture : « Le 14 septembre 1774, mourut aux Sables-d'Olonnes le célèbre jésuite Giraudeau. Sur le registre des sépultures de la ville, son nom est *Girodeau*. Il était âgé de 77 ans. Le lendemain de son décès, il fut inhumé au petit cimetière de la paroisse, appelé cimetière de Coudricau ; et, lorsqu'on le supprima pour y établir les halles actuelles, la pierre tumulaire fut portée au cimetière nouveau de la route de Talmont, où peut-être pourrait-on la retrouver encore. Depuis huit années, de graves infirmités l'accablaient, et une cruelle paralysie l'avait réduit au plus douloureux état. Cependant, tandis que le corps souffrait, l'âme restait ferme et l'intelligence conserva toute sa liberté. Il s'était retiré au couvent des bénédictines des Sables, et habitait cette petite maison isolée qui sert actuellement de procure au petit séminaire. Le 20 octobre 1774, Jouyneau-Desloges publia dans les *Affiches du Poitou* un article nécrologique long et complet.... » Suit une lettre intéressante du père Anne-Joseph de Neuville au père Giraudeau, à propos de l'édit royal du 6 novembre 1764 et du bref du pape Clément XIV, 16 août 1773, qui supprimaient la compagnie de Jésus. Ainsi des divers actes publiés il résulte que Bonaventure Giraudeau n'est ni né ni mort dans l'Aunis, et qu'il n'appartient à La Rochelle que par le long professorat qu'il y exerça.

Tablettes des bibliophiles de Guyenne, t. III, (Bordeaux, Gounouilhou, 1882, in-8°, 398 p.), contiennent : 1° *Poésies inédites* de F.-J. de Chancel-Lagrange, avec portrait, écrites à propos du mariage de son fils avec Marie Martin, de Nantiac, près Limoges, dont il demanda inutilement la nullité au parlement. On y voit cités les Chimbauds, les Grissacs, les Patys, les Dussauts, etc. 2°. *Un curé Bordelais*, recueil de mazarinades publiées par Louis Bonnet, né à Poitiers vers 1594, prêtre de l'oratoire, curé de Sainte-Eulalie à Bordeaux, écrites à l'occasion de trois opuscules de l'avocat général Jean Olivier du Sault, né en 1577, époux de Marie d'Alesme, « très zélé catholique, ardent frondeur, qui avait célébré en vers la chûte de La Rochelle » ; 3°. *Un collectionneur Bordelais* (Voir *Bulletin*, t. III, p. 304) ; le tout publié avec d'excellentes notes et tables par M. Jules Delpit.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 5, t. I, p. 27, 75, 102; t. III, p. 163, 193, 306. *D'Argence, Montesquiou, Condé et la bataille de Jarnac.* — Je viens ajouter un témoignage à ceux qui ont été déjà invoqués pour établir la culpabilité de Montesquiou. On lit dans les *Mémoires de Jean d'Antras de Lamazan, seigneur de Cosnac, suivis de documents inédits sur les capitaines gascons pendant les guerres de religion, etc.* (Sauveterre-de-Guyenne, Jean Chollet, 1880, grand in-8, p. 8) : « Les huguenots se retirèrent bien loin de nous, et bien estonnés d'avoir perdu le prince de Condé, leur chef, qui estoit à la vérité un brave et courageux prince, qui s'estoit toujours fet remarquer en toutes les belles occasions. Il fut tué par *un brave gentilhomme de Gascogne*, d'un coup de pistolet par la teste... » Les éditeurs des *Mémoires de Jean d'Antras* disent à ce sujet, p. 112: « D'Antras ne nomme pas ce *brave gentilhomme de Gascogne*. Son silence s'explique facilement : car c'était son intime ami, le baron de Montesquiou. » Des deux discrètes lignes de leur compatriote, — lequel était un témoin oculaire, — ils rapprochent le récit de Brantôme, « qui n'avait aucun motif pour glisser aussi rapidement sur le crime du 13 mars 1569. » Ils rappellent encore, p. 113, que l'opinion de Brantôme est aussi celle de Davila, du président de Thou, d'Agrippa d'Aubigné, lequel, comme il le déclare dans ses *Mémoires*, assistait à la bataille de Jarnac, de Michel de Castelnau et de François de La Noue, lesquels assistaient aussi à la bataille, enfin de Pierre de l'Estoile, si exactement informé des évènements de son temps. L'ensemble de tous ces témoignages permet de décider que Voltaire a eu bien raison de dire dans sa fameuse apostrophe :

Barbare Montesquiou, moins guerrier qu'assassin.

T. DE L.

N° 7, t. I, p. 46. *Origine du mot* talbot. — Nous avions hasardé cette hypothèse, que le nom du talbot pouvait avoir été emprunté aux souvenirs laissés par le célèbre capitaine anglais, Jean Talbot, gouverneur de Guienne au XV[e] siècle. Cette conjecture semblerait confirmée par l'extrait suivant de l'histoire de Jeanne d'Arc, par H. Wallon (édition illustrée de 1876, p. 113) : « Reproduction d'une miniature tirée du missel de campagne de Jean Talbot. Cette miniature donne la bannière de Talbot, représentant le petit chien des Talbot. » Or, ce chien

Digitized by Google

est *rampant sur un bâton*. Il est vrai qu'il n'entre pas dans les meubles de l'écusson de Talbot, écusson qui figure sur la même bannière. Cependant, *le petit chien des Talbot* était alors passé à l'état de légende ; et si l'on tient compte de cette particularité, qu'il est représenté avec un bâton, ne pourrait-on être autorisé à en conclure que le *petit chien* aura donné son *nom*, c'est-à-dire celui de ses *maîtres* héraldiques, à l'appareil appelé plus tard *talbot* ? Ajoutons que Littré au mot *talbot* dit : « Nom donné dans le Poitou à un billot de bois placé au cou des *chiens* pour les empêcher de courir, » et que le *Dictionnaire du patois Saintongeais* de M. Jônain s'exprime ainsi : « *Talbot*, mot breton : front en avant ou en avant du front. Ce terme, en nom propre, équivaut à *vaillant*. En nom commun, c'est, chez nous, un bâton assez long (angl. Tall), que l'on suspend par le milieu au cou des chiens pour les empêcher d'entrer dans les vignes. » MALTOUCHE.

—

N° 67, t. I, p. 316. *Emplacement de la maison de Nicolas Pasquier, à Cognac.* — Paul-Antoine de Saint-Orens, seigneur de Villevert en Merpins, La Grave et Fanjaud, mari de Jeanne Demontier, et habitant de la ville de Cognac, avait acheté, en 1642, de M^me^ de La Brangelie, fille de Nicolas Pasquier, la maison ou hôtel du Plessis, à Cognac, les seigneuries du Plessis, du Breuil-Marmaud et de Landolle. C'est donc à l'hôtel du Plessis, que demeurait Nicolas Pasquier, hôtel situé rue du Plessis, qui « allait, dit l'acte d'acquisition, du grand four banal au château », par la rue du Charmant. P. DE LACROIX.

—

N° 168, t. III, p. 44, 167. *La tour de Pire-Longe et le fanal d'Ebéon.* — Vous rendriez un grand service à l'archéologie si vous pouviez éclairer la question des piles gallo-romaines. Sont ce des tombeaux, des monuments votifs, commémoratifs ? On a dit oui ; on a dit non ; mais on n'a jamais donné de preuves pour telle ou telle opinion. Parmi ces piles les unes ont une grande niche sur l'une des faces, à la partie supérieure ; les autres n'en ont pas, comme celle de Pire-Longe. Cette absence de niche doit-elle indiquer une destination différente ? Je ne crois pas que l'on ait jamais trouvé aucun indice de monument funéraire. Il y a l'opinion qui voudrait en faire des monuments religieux avec statues des dieux protecteurs des chemins et des voyageurs. Il faudrait vérifier si ces piles sont réellement toujours près des voies romaines. A-t-on fait des fouilles au bas de celle de Pire-Longe ? Dans l'excursion que nous avons faite l'année dernière, au mois d'octobre, dans le département du Gers, nous avons vu plusieurs de ces piles, par exemple la pile de Saint-Lary dessinée sous le nom inexact de Saint-Sory dans l'*Abécédaire* de Caumont. Il y a aussi dans le département du Gers un autre monument qui se rapproche de la famille des piles. Il est plus large, plus bas, et contient non pas une niche, mais plutôt une *cella* ouverte d'un côté. Cette *cella* n'est pas tout à fait au ni-

Digitized by Google

veau du sol. C'est une construction gallo-romaine très soignée. On appelle cela vulgairement la Montjoie de Roquebrune, ce dernier nom est celui de l'endroit. L'origine de ce nom de *Montjoie* doit être chrétien ; son étymologie est *Mons gaudii* et non pas *Mons Jovis*. On appelle montjoye dans le pays des croix de pierre dans lesquelles est pratiquée une niche renfermant généralement une statue de la Vierge. Il existe des montjoyes à plusieurs coins de chemins. La montjoie de Roquebrune peut avoir eu, une destination chrétienne, mais postérieurement à son origine.

J. L.

— Nous avons cité l'opinion de La Sauvagère qui en faisait le trophée d'une bataille gagnée par Longin, général de César, *pira Longini* ; et celle de Bourignon, qui croyait à un tombeau aussi du général romain, et enfin celle du congrès archéologique de Saintes, qui rejetait le phare ou fanal et penchait en majorité pour un monument votif. Dans son numéro du 15 février le *Recueil* de la commission des arts a publié une lettre « d'un amateur fort au courant des questions qu'il traite », M. de Saint-Amand, sur « Pierre-Longue, ou Pire-Longe, ce grand môle qui ne veut pas nous dire qu'il a vu la mer jadis s'avancer près de lui, que son front dégarni a essuyé de nombreuses tempêtes et qu'il a sauvé sans doute plus d'une barque éloignée de la terre vers laquelle elle tendait... Je me permettrai de dire que la version qui attribue à Pierre-Longue le rôle d'un signal, me paraît très justifiée. Dans la partie la plus élevée du monument, j'ai distingué des trous pratiqués dans la pierre. A quoi servaient-ils ? Là ne plantait-on pas les hampes d'étendards et de drapeaux dont l'étoffe pouvait se distinguer de loin ? » Il y a longtemps, comme nous l'avons remarqué (*Bulletin* de juillet 1881, t. III, p. 167), que l'on ne peut plus considérer comme fanaux ou signaux ces môles dont la toiture aiguë n'a jamais été accessible qu'à l'aide de hautes et fortes échelles, moyen tout-à-fait impraticable. Et en dépit du mot *fanal* d'Ebéon, il faut reconnaître que ni Ebéon ni Pire-Longe n'ont pu être une tour de Cordouan romaine. Nous ne croyons pas qu'on puisse attacher beaucoup d'importance aux trous pratiqués dans la pierre, et surtout destinés à porter des drapeaux d'étoffe.

L.

— Le nom de *Pire-Longe*, malgré l'étymologie savante, trop savante de La Sauvagère et de Bourignon, ne vient pas du général Longin qui avait remporté là une victoire pour César ni de son bûcher *pira Longini*. C'est tout simplement la corruption de *Pierre longue* ou *Longue pierre*. La preuve est que d'autres monuments de ce genre s'appellent ainsi. Dans l'Agenais la pile de Saint-Pierre-de-Buzet, canton de Damazan, arrondissement de Nérac, est connue sous le nom de Peyrelongue ; et dans la commune d'Estillac, canton de La Plume, arrondissement d'Agen, une autre pile semblable se dresse encore à Peyrelongue. Dans le Gers, près du château de La Roque, est encore

Digitized by Google

une pile gallo-romaine que Cassini désigne sous le nom de Peyre-Longue. Il n'y a donc pas le moindre doute.

Quanl à la destination de ces monuments romains, il est facile de dire à quoi ils ne servaient pas ; il n'est pas aussi aisé d'indiquer ce qu'ils étaient. Dans le n° d'avril 1882 de la *Revue de Gascogne* (t. XXIII, 4e livraison), M. Adrien Lavergne, rendant compte des excursions de la société française d'archéologie, parle des piles gallo-romaines qui se trouvent en assez grand nombre de Mirande à Auch par la vallée de la Baise. « A peu de distance de Mirande, dit-il, entre la route et la rivière, nous avons trouvé la base d'une pile gallo-romaine dont le haut a été démoli, mais bien reconnaissable à son petit appareil. M. Cénac-Moncaut nous apprend qu'en ce lieu, qu'il appelle Artigues, se trouvaient deux piles. Avant d'entrer dans le petite ville de l'Isle-de-Noé, nouo avons vu sur une hauteur à l'est, dépendant de la commune de Lamazère, une pile assez importante... Il y avait à Pontic, entre la route et la Baise une pile que son propriétaire détruisit, croyant y trouver un trésor... Nous arrivons à la Turraco de La Couturo, la pile romaine dn Gers la mieux conservée. Comme la pile de Saint-Lary, elle est formée par un massif quadrangulaire en maçonnerie, revêtu en petit appareil. Ce monument, dont le couronnement n'existe plus, a aujourd'hui en hauteur totale environ 9m 70 c.; sa face principale a 5 mètres de largeur, et les côtés 3m 70 c. Le bas forme un soubassement de 2m 40 c. de haut, au-dessus duquel s'élève, en laissant une légère retraite la tour massive, munie vers le haut d'une grande niche ouverte, au midi. Cette niche a environ 3 mètres de haut, 1m 80 c. de large et 1 mètre de profondeur. Son ouverture est ornée d'une bande en saillie qui en fait le tour. Intérieurement elle a une sorte de doubleau et s'arrondit en cul de four. Le côté de la pile le mieux conservé est orné de bandes formant en légère saillie des pilastres avec chapiteanx et des encadrements. Comme celui d'Artigues, près Mirande, le monument de La Couture n'était pas isolé, non loin de là, il y en avait un autre, ainsi que le constate M. Cénac-Moncaut, ainsi que me l'ont assuré d'ailleurs des personnes dont le témoignage est sûr. Un autre fait qni me paraît digne de remarque, c'eat que toutes les piles romaines de la vallée de la Baise sont sur la rive drcite entre la rivière et le chemin qui suit constamment cette rive... Le long de la voie romaine connue dans le pays sous le nom de ehemin de de César et à peu près égale distance des châteaux de la Roque et d'Espujos, s'élève une pile gallo-romaine fort mal traitée par le temps et par les hommes. Cessin il'indique sous le nom de Peyre-longue. Dans la vallée située au nord de la colline qui porte la voie romaine et la pile dont je viens de parler, près du hameau de Lasserre, s'élève ua monument de ce genre, mais qui semble n'avoir jamais eu de niche. J'en dois signaler encore une assez près d'Auch, dont malheureusement il ne reste que le souvenir. Elle fut démolie il y a un certain nombre d'années et servit

Digitized by Google

à construire le moulin de La Tourette. Ainsi, il existe dans le département du Gers six piles gallo-romaines plus ou moins dégradées : celles de Saint-Lary, d'Artigues, de Lamazère, de Biran, de La Roque et de Lasserre. Et on conserve le souvenir de quatre autres qui n'existent plus : une seconde pile à Artigues, une pile à Pontic, une seconde pile à Biran, et celle qui est devenue le moulin de La Tourette, près d'Auch. En tout dix, » y compris celle de Saint-Lary décrite dans le n° de janvier.

Le Gers est assurément le département le plus riche en monument de ce genre. On en trouve quelque uns, mais fort rares dans les autres départements. M. Tholin, (*Congrès archéologique d'Agen* en 1874, p. 58), en signale quatre dans le Lot-et-Garonne : à Aiguillon, canton de Port-Sainte-Marie, arrondissement d'Agen, pile ronde et massive, placée sur la voie romaine ; elle fait face à celle de Peyrelongue située à Saint-Pierre-de-Buzet, carrée, construite en petit appareil et abritant une vaste niche dans sa partie supérieure ; débris de deux autres piles autrefois probablement semblables à Peyrelongue, commune d'Estillac et à Quercy, commune de Castillonnès, canton de Villeneuve. M. Jules de Laurière (*Congrès de Toulouse*, 1874, p. 251) a décrit la pile de Labarthe, près du village de Labarthe de Rivières, canton de Saint-Gaudens, et sur la voie romaine de Toulouse à Dax : « Cette pile offre un intéressant spécimen de ces édifices élevés par les Romains sur le bord de leurs voies, en l'honneur de Mercure et des autres divinités appelées *Lares viales*, chargées de présider aux chemins et de protéger les voyageurs, comme l'atteste ce vers que Plaute, cité par l'antiquaire Spon, met dans la bouche de Charinus se disposant à faire un voyage :

Invoco vos, Lares vialès, ut me bene tutetis.

« La pile de Labarthe est un massif de forme carrée surmonté par un cône pyramidal et d'une hauteur totale de dix mètres environ. La base mesure 3 m. 45 de côté ; à la hauteur de quatre mètres, un second étage, d'environ quatre mètres aussi, s'élève au-dessus du premier en formant une légère retraite. Une large niche cintrée est pratiquée sur la face du sud. La construction est un blocage revêtu d'un parement en petit appareil très soigné ; mais sur le côté ouest ce parement a complètement disparu»

Dans le pays de Béarn, à Bétharram, il existe encore un monument de ce genre, et il y en avait un autre, au village de Vielle, entre Tarbes et Bagnères, M. Anthyme Saint-Paul en fait connaître un autre aux Toureilles, près Montrejeau.

Si nous ajoutons la pile de Saint-Mard, — ou plutôt *Cinq Mars-la-Pile*, comme on écrit à tort — canton de Langeais, arrondissement de Chinon, qu'a décrite La Sauvagère dans son *Recueil d'Antiquités*, p. 158, nous aurons à peu près toutes les piles connues. Or, remarquons avec M. Adrien Lavergne, que ce genre de constructions semble particulier au sud-ouest de la Gaule.

Digitized by Google

La plus septentrionale est Saint-Mard ; puis viennent vers le midi Pire-Longe et Ebéon, puis celles de Lot-et-Garonne, du Gers, de la Haute-Garonne, de la Bigorre. En second lieu, elles sont presque toutes sur une voie romaine ou tout près. Cependant M. Adrien Lavergne trouve qu'il serait difficile de faire passer une voie au hameau de Lasserre. Troisième fait, toutes sont massives ; quelques unes sont rondes, la plupart carrées ; quelques unes ont des niches, d'autres n'en ont pas. Il y a là ample matière à suppositions.

Monuments votifs ? Peut-être. — Monuments funéraires ? C'est à chercher. — Monuments religieux ? très probablement. — Pourquoi ne pas reconnaître dans ces niches la place d'une statue ? — Mais la statue de qui ? — D'un homme ? Il faudrait fouiller pour voir si l'on trouve des traces de sépulture. — D'un Dieu ? M. de Laurière y verrait Mercure ou les *Lares viales*, divinités protectrices des chemins. Enfin M. Cénac-Moncaut et M. Barry ont pensé que c'étaient des menhirs romains et l'idée paraît assez naturelle. Les Romains imitaient en se les appropriant les usages et les édifices Gaulois ; ou plutôt, tout en respectant les mœurs et la religion des vaincus, ils savaient habilement les faire tourner à leur profit ; au lieu de proscrire les dieux des nations soumises, ils les admettaient dans leur panthéon. Vous avez des menhiers, nous aurons nos pierres longues. Nous les consacrerons à votre dieu Mercure et un peu à nos Laves. Rien ne sera changé dans vos habitudes ; mais peu à peu vous adopterez les coutumes, les dieux, le langage des conquérants.

Pour nous, il ne nous déplairait pas d'admettre cette hypothèse, que nous nous permettons de livrer à la discussion. Mais avant de pouvoir formuler un jugement scientifique, il faut sérieusement étudier ces énigmatiques édifices, les sonder, les fouiller à la base. Avant d'y voir clair, éclairons la lanterne. Et pourtant gageons que l'on continuera à dépenser en impressions de dissertations plus ou moins creuses, un argent qui serait mieux employé à demander le mot au sphinx lui-même.

L. A.

—

N° 187, t. III, p. 175. *Famille Gombaud, propriétaire du château d'Ars.* — Le 8 février 1680, Marie Lepolle, domestique, demeurant en la maison de madame Gombaud, dame d'Ars, fait son testament, et institue héritière Urbaine Gillebert, femme d'Etienne Bichon, imprimeur. Cette dame Gombaud habitait au faubourg Saint-Pallais. (Minutes de Gillet, notaire à Saintes).

Ch. D.

—

N° 203, t. III, p. 207, 248, 315. *La famille Mesnage à Cognac.* — Louis Mesnage, écuyer, sieur de La Buétrie, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel, conseiller en la maréchaussée d'Angoumois au siège royal de Cognac, maria sa fille Marie-Madeleine avec François Duplais,

Digitized by Google

sieur de La Ransannerie, avocat au présidial de Saintes, en 1691. Le contrat de mariage fut passé par Petit, notaire à Cognac, le 30 juin de cette année. Par cet acte, le père constitue en dot à sa fille son office de lieutenant particulier criminel et assesseur civil; et, le 10 juillet 1695, par acte reçu Dalidet, notaire à Saintes, il remet à son gendre sa procuration *ad resignandum*, avec « ses lettres de nomination en date du 13 avril 1675, signées : Marie de Laurenne, et sur le reply : par son altesse mademoiselle : Gourdon, » la quittance du marc d'or, en date du 12 juin audit an, signée : Salmon, et les lettres de provision du 28 juin audit an, signé par le roi, l'extrait de l'arrêt de réception dudit Mesnage audit office, en datte du 14 août audit an. » Avec ces pièces, Louis Mesnage remet les anciennes nominations et provision audit office de Nicolas Guérin, son beau-père, auquel il avait succédé. CH. D.

—

N° 207, t. III, p. 252. *Assassinat de Louis Fremy, vice-sénéchal de Saintonge, à Saintes en 1676.* — Pour toute réponse, je donnerai copie des actes suivants, tirés des minutes de Gillet, notaire royal à Saintes: « A monsieur le président et lieutenant général supplie humblement François Tourneur, procureur au siège présidial de cette ville, dizant qu'il est légitime créantier de deffunt Louis Fremy, escuyer, sieur de Bazauge, conseiller du roi et vice-sénéchal de Saintonge, qui fut assassiné et tué, la nuict de mercredy dernier venant à jeudy, proche Taillebonrg ; et comme il a délaissé quelques effects en la maison de cette vile, le supliant désire en faire faire invantaire par devant le premier notaire roial pour la conservation des droits du supliant et autres parties y ayant inthérest. Ce considéré, monsieur, il vous plaize de vos grâces permettre au supliant de faire faire invantaire des meubles et effects délaissés par ledit feu sieur Fremy, à ces fins commettre et députer le premier notaire roial devant lequel il sera aussi permis au supliant de faire apeler qui bon lui semblera voir faire ledit invantaire. TOURNEUR.

« Sur quoi faisant droict de la présante requeste, nous avons permis et permectons audit supliant de faire faire invantaire des meubles et effects délaissés par ledit feu sieur Fremy, son beau-père, par devant Me François Gillet, notaire royal, que nous avons commis et député. Faict à Saintes par nous, Jehan Dusault, sieur de Terrefort, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au siège de Xainctes, le 13 novembre 1676. DUSAULT. »

Dans un acte suivant il est dit que Tourneur a exposé au notaire que, « le jour d'hier, sur les neuf heures du matin, il luy fust donné advis que ledit sieur Fremy, vissèneschal, son beau-père, auroit esté assassiné au village des Guindés, près Taillebourg, ce qui l'auroit obligé de s'y transporter, où estant, il auroit treuvé le cadavre dudit sieur vissèneschal qui avoit esté transporté au parquet de Taillebourg entre les mains des officiers dudit lieu ; lequel auroit requis sa délivrance luy en estre

Digitized by Google

faicte; ce que lesdits officiers luy auroient accordé pour le faire inhumer; ce qu'il auroit faict en l'église dudit Taillebourg. » Une requête semblable à celle de Tourneur fut présentée le même jour par Louis You, sieur de La Tessonnerie, Guillaume Brudieu, mari d'Anne Fremy, et Marie Fremy, veuve de Mathieu Merlet, docteur en médecine. CH. D.

—

N° 213, t. III, p. 253 et 318. *Barrault, apothicaire à Saintes.* — La note de M. de La Morinerie ne fait remonter l'exercice pharmaceutique de Jean Barrauld qu'à l'année 1641, et porte celui de Michel, son fils et son continuateur, jusqu'en 1702, ce qui fait déjà une période respectable; mais elle peut être reculée jusqu'à l'année 1632: car, à cette époque, d'après un acte du notaire Robert, Jean Barrauld père, faisant partie du corps des maîtres apothicaires de la ville de Saintes, concourut avec ses collègues dans une transaction intéressant la corporation et celle de Marennes. P.-B. B.

—

N° 216, t. III, p. 319. *Le jeu de candale et francjeu.* — M. Pierre-Abraham Jônain, dans son *Dictionnaire du patois saintongeais*, s'exprime ainsi, page 333: « QUANDALE. Chance finale, au jeu de potet. Le joueur qui prend *Quandale*, avant de tirer un nombre quelconque de pièces ou de billes, doit, pour gagner tout, mettre impair dedans. *Quantum alibi ?* Francjeu est la chance inverse. » Et p. 195: « *Franc-jheu*, au potet, choisir pair dedans et impair dehors. » Quant à l'étymologie de *Quandale* venant de *Quantum alibi*, l'auteur a bien fait de mettre un point d'interrogation.

—

N° 217, t. III, p. 319. *Le nom de Puyravault.* — Dans un dénombrement du Brandet, rendu le 3 juillet 1438, à Henry de Plusquallet, baron de Taillebourg, par Antoine Jaudouin, faisant pour Guillaume Roy, on lit: « Un arbergement tenant aux murs de la ville de Taillebourg, vers *Puys Ravea*, » lequel est écrit *Puyraveau* dans le dénombrement de 1555. Mais voici qui est plus ancien. Dans la charte de février 1270 (1271, nouveau style), par laquelle Foulques de Matha cède au prieuré de Saint-Eutrope de Saintes tous les droits qu'il possède en cettte paroisse, il est question du Puy-Ravault. (Voir t. II, p. 272, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*) et des fourches patibulaires, « furchas monasterii Sancti Eutropii, et a dictis furcis prout itur ad fluvium Karantonis juxta feodum de Podio Revelli. » Or, le mot *podium* a fait *puy hauteur*, (Puy-de-Dôme) et *Revelli* est devenu *Ravault*. Il faut donc écrire *Puy Ravault* ou *Ravaud*.

—

N° 218, t. III, p. 319. *Dom Claude Verguet, prieur de La Frenade, député aux états généraux de 1789.* — On trouve dans le *Moniteur:* « Dom Verguet, prieur du Relecq, député de Saint-Pol-de-Léon aux états généraux ». Le 27 décembre 1790, il

Digitized by Google

prêta le serment civique comme « ci-devant bénédictin, » avec Grégoire, avec Joubert, curé de Saint-Martin d'Angoulême, Laurent, curé d'Huillaux, Aury, curé d'Hérisson, Lecesve, curé de Sainte-Thérèse de Poitiers, Saurine, etc. (*Moniteur* du 28, n° 362). Le 21 juin 1791, il parla pour M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, accusé d'avoir fourni un passeport au roi pour le voyage de Varennes. D'après le *Moniteur* du 25 juin, n° 176, qui l'appelle M. Vercquet, il ne dit qu'un mot. Et nous, nous n'en dirons pas davantage. Ce dom Verguet, prieur du Relecq, était-il le même que le dom Verguet, prieur de La Frenade? C'est très probable; mais rien ne l'atteste encore.

—

N° 220, t. III, p. 319. *Le duel du duc de Rohan-Chabot et du chevalier de La Chèze à Saintes; deux morts.* — Tallemant des Réaux a raconté, t. III, p. 143, l'occasion de ce duel fameux. M^me^ de Rohan avait eu un fils, Tancrède, élevé à l'insu de son mari; et quand sa fille, Marguerite de Rohan, voulut épouser Henri Chabot, comte de Jarnac, elle s'opposa énergiquement avec toute sa famille à ce qu'elle appelait une mésalliance. De là grand scandale. Mais le chroniqueur n'a pas raconté les détails que demande M. Paul d'Estrée. Or, un autre annaliste, Samuel Robert, lieutenant en l'élection de Saintes, dont la société des *Archives* va dans son XI^e^ volume publier le livre de raison, a répondu d'avance au désir de notre confrère. Voici ce passage : « Le mesme jour, 21^e^ octobre 1647, c'est fait un combat à pied, à l'épée seulle, en une pièce de terre proche du lieu du Pinier, au-dessus Saint-Macoul, ès environs de cette ville, entre monsieur Chabot, duc de Rohan, et monsieur le chevallier de La Chèze, monsieur de Pontlevain, son second, et le sieur de Saincte-Croix, gentilhomme, et second dudit seigneur duc, et cousin germain du sieur Dubreuil-Dignay, beaufrère de monsieur le lieutenant criminel de cette ville. Auquel combat lesdits sieurs de Pontlevain et de Saincte-Croix, secondz, sont demeurés morts sur le champ d'un coup fourré, sçavoir ledit sieur de Pontlevain d'un coup d'espée à deux travers de doigts au-dessus de la mamelle droicte, traversant l'autre costé du corps, et ledit sieur de Saincte-Croix d'un autre coup d'espée au bras gauche, à six travers de doigs du coude en hault, traversant jusques à la gorge, et ledit sieur de La Chèze blessé aux doigs. L'apel fut fait le jour auparavant par ledit sieur de Pontlevain, ainsy que ledit segnieur duc estoyt en chemin à venir de Jarnac icy loger à l'Espée royalle, avecq madame sa femme, et tout leur train au nombre de 40 chevaux; duquel logis ils partirent en carrosse entre huict et neuf heures du matin passant par cette ville pour aller en leur terre de Soubize. Et comme ils furent à une petite lieue d'icy, lesdicts segnieurs duc et son second sortirent dudit carrosse, soubs prétexte qu'ils dirent à madame qu'ils vouloyent se divertir à sa chasse, prenans chascun un cheval et quelques chiens pour le rendre au rendés-vous; et comme ils ne treuvèrent leurs par-

Digitized by Google

ties au lieu assigné, ils les vinrent chercher au logis du Pellican, chez la dame Ollivier, proche dudit logis de l'Espée royalle ; et ne les ayant treuvés là, ils furent en ville à l'hostellerie de Sainct-Jullien, chés les pères Jacobins, d'où ils partirent tous ensemble pour se rendre audit champ du Pinier, proche Saint-Macoul, auquel lieu ils furent suivis par les sieurs de Magezir, Saleigne et Mazotte, amis dudit sieur de Pontlevain, pour considérer leurs actions ; lesquels l'emportèrent sur un cheval à Magezir et de là passèrent la rivière à Courbiac, où le carrosse de monsieur de Soubran estoyt pour l'emporter en sa maison de Boisroche. Et ledit sieur de Saincte-Croix a esté prins par la justice et apporté au pallais royal de cette ville, où monsieur Moyne, lieutenant criminel, luy a fait son procès. Auquel lieu, le lendemain, il a esté de nuit enlevé par les gentilshommes dudit segnieur duc ; qui est tout ce que j'en ay peu aprendre en vérité. »

Quant aux acteurs de ce drame, quelques uns sont connus. Le premier est Henri Chabot, duc de Rohan par suite de son mariage (1645) avec Marguerite de Rohan, duchesse de Rohan et princesse de Léon ; le sieur de Saleigne devait être un Beauchamp ; le sieur de Mazotte était un Green de Saint-Marsault. (Voir Lainé, généalogie *Green de Saint-Marsault*, p. 10, dans les *Archives de la noblesse de France*, t. II). Pour Pontlevain, il s'agit de David de Pontlevin, écuyer, capitaine au régiment de Brézé et sergent-major de la ville d'Arras, époux de Marthe du Bourg, veuve de Jean Arnaud, écuyer, sieur de Boisroche, près Cognac (*Bulletin* de la société des *Archives* t. I) octobre 1879, (p. 410-411). Le sieur de Magezir était Charles de Villedon, seigneur de Magezir et de Narcejac, marié, le 29 décembre 1637, à Marie de La Rochefoucauld de Fontpastour ; il était fils de Ruben de Villedon, seigneur de Magezir, et de Jeanne de Lestang. Le sieur Dubreuil-Dignay était Gabriel de Raymond, seigneur du Breuil-Dignac, époux de Gasparde Moyne.

—

N° 221, t. III, p. 320. *Le marquis de Villette et ses deux veuves.* — D'après dom Fonteneau, t. LXXXIII, Philippe Le Valois, marquis de Villette-Mursay, petit-fils d'Agrippa d'Aubigné et fils de Benjamin Le Valois et de Louise d'Aubigné, épousa : 1° le 31 juillet 1662, Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf qui lui donna huit enfants, parmi lesquels sont Philippe Le Valois et Marthe-Marguerite Le Valois qui, en 1686, se maria à J.-A. de Tubière, marquis de Caylus, et donna le jour au savant antiquaire Anne-Claude-Philippe de Caylus, 2° le 3 avril 1695, à Marie-Claire Deschamps de Marcilly dont il eut aussi plusieurs enfants. Voir Anselme, VIII, p. 821, et d'Hozier, *Armorial*, I, p. 598. Mais comment la baronnie de Mauzé vint-elle aux Le Valois? Olivier Gillier, fils d'Antoine Gillier, sieur de Misére et d'Elizabeth Daitz, neveu de René et de Pierre Gillier, succéda à ce der-

Digitized by Google

nier comme baron de Mauzé, et était mort avant le 16 juin 1682. Peu de temps après, Elizabeth Daitz, veuve d'Antoine Gillier, et sa fille Elizabeth, héritière de son père Antoine Gillier et de son frère Olivier, vendirent la baronnie de Mauzé et la châtellenie de Cran à Philippe Le Valois, marquis de Villette. Léon Faye, dans son travail *Mauzé en Aunis*, t. XXII, p. 122 (1855), des *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, à qui j'emprunte ces détails, ajoute, réfutant sur ce point la notice *Mauzé sur le Mignon* (1854) de l'abbé Dubois : « Se méprenant sur le sens des mots « étant aux droits de la demoiselle Elisa- « beth, » insérés dans un acte de 1693 cité par Arcère, M. l'abbé Dubois a cru que le marquis de Villette l'avait épousée. » Et ce mariage, impossible, comme l'a justement pensé M. M. L., a été admis dans la *Biographie de la Charente-Inférieure*, p. 355, par M. Louis de Richemond, qui a tout embrouillé la filiation en faisant 1° Olivier Gillier *fils* de Pierre dont il n'était que le neveu; 2° Elisabeth Gillier, *mère* d'Olivier dont elle était la sœur, et 3° en la mariant à Philippe Le Valois, marquis de Villette, qu'elle n'épousa jamais, parce qu'il aurait eu deux veuves et toutes deux mariées à lord Bolinbroke. L'article GILLIER de la *France protestante*, t. V, p, 269, est incomplet et fautif. Mais nous en avons dit assez pour répondre à M. L. et rectifier une double ou triple erreur. L. A.

—

N° 224, t. III, p. 321. *L'orage du 13 juillet 1788 en Saintonge et en Angoumois.* —J'ai feuilleté le *Journal de Saintonge et d'Angoumois* ; dans le numéro du 27 juillet 1788, je trouve la note qui suit : « Paris, le 14 juillet.—L'orage épouvantable qui a ravagé une grande partie de l'Isle-de-France le 13 de ce mois, vers les 9 heures du matin, s'est fait aussi ressentir avec la même fureur et à peu près à la même heure, dans la Flandre, le Hainault et le Cambrésis. Les villes de Chartres, Pontoise, Lille, Douai, Tournai et Valenciennes en ont éprouvé les funestes effets. La flèche du clocher de l'église de Gallardon, renversée par l'ouragan, est tombée pendant la messe sur les voûtes qu'elle a enfoncées avec fracas. L'église de Sours a été pareillement renversée ; trois moulins à vent ont été déplacés ; plusieurs maisons ont été abattues, les couvertures des autres brisées ou emportées, et toutes les autres cassées. Cet orage était accompagné d'une grêle meurtrière dont quelques grains pesaient une livre et demie ; plusieurs personnes et un grand nombre de bestiaux ont été tués, et d'autres blessés grièvement ; les arbres en ont été brisés, les grains coupés, tous les fruits abattus, les vignes hachées et les légumes enfouis, tout enfin est dévasté dans une étendue de plus de 60 lieues carrées. » Au lieu de rapporter ce qui se passait à Paris, comme j'aurais mieux aimé que ce journaliste notât ce qui se passait en Saintonge ! Mais tout le monde connaissait les effets de l'orage dans la région, et il en narrait les effets ailleurs, ne prévoyant pas qu'un curieux, cent ans après, daignerait s'en informer.

Digitized by Google

N° 225, t. III, p. 321, *Jeanne de Gontaut-Biron, épouse de Charles Poussard.* — D'après la *France protestante*, t. VI, p. 351, article La Rochebeaucourt, Jean de La Rochebeaucourt, sieur de Saint-Mesme, né, d'après Rainguet, à Varaize en 1533, « avait épousé Jeanne de Gontaut, veuve du baron de Brisambourg. Il n'en eut qu'une fille, Marie, qui devint, en 1578, la femme de René de Galard de Béarn. » D'après le P. Anselme, t. VII, p. 304, Jeanne de Gontaut, mariée, en 1559, à Pierre Poussard, chevalier, seigneur de Brisambourg, de Chandelan et des Born (*Champdolent, Bords*), fils de Charles Poussard, chevalier, seigneur de Brisambourg et de Lignières, et de Jeanne de La Roche-Andry », épousa, « en 1569, Jean de Caumont, seigneur de Montpouilhan et de La Perche, fils puîné de Charles de Caumont, III° du nom, seigneur de Castelnau, etc., et de Jeanne de Pérusse d'Escars. Elle mourut en 1598. » Elle figure comme femme de Caumont dans la généalogie de Caumont, t. IV, p. 471 de l'*Histoire des grands officiers*. Beauchet-Filleau parle seulement de la première alliance de Jeanne de Gontaut, fille de Jean, baron de Biron, et de Renée-Anne de Bonneval, dame de Chef-Boutonne. Moréri, article Biron, cite comme époux de Jeanne de Gontaut, Poussard et Caumont. Ainsi font Lachenaye-Desbois et Courcelles.

—

QUESTIONS

N° 226. Le *Recueil de la commission des arts de la Charente-Inférieure*, en son tome V, page 340, nous fait savoir — avec un fâcheux trait d'union et une orthographe très critiquable, — que Jean-Alphonse, marin, naquit vers la fin du XV° siècle, près de Cognac. La table onomatique publiée à la fin du volume néglige, on ne sait pourquoi, l'inscription de ce personnage. Quoiqu'il en soit, pour l'auteur de l'article, Jean Alfonce — j'écris son nom de la sorte — serait né près de Cognac. Mon ami Pierre Margry, plus explicite encore, le fait naître en Saintonge, dans le canton de Segonzac. Est-il possible d'apporter quelques preuves à l'appui de cette assertion? Ou bien ce *Saintongeois*, de Saintonge seulement par suite d'un séjour prolongé, qui a pu tromper Mellin de Saint-Gelais, serait-il *Portugais* de naissance? Il existe des arguments pour ou contre. La lice est ouverte, et comme la question vaut la peine d'être étudiée, je la pose dans le *Bulletin*. La Morinerie.

—

N° 227. — Connaîtrait-on les noms de quelques unes des déesses Raison? B.

—

N° 228. — A-t-on des détails sur « l'accident arrivé aux bénédictines de Cognac, où quelques unes sont possédées du malin esprit, » comme s'exprime saint Vincent de Paul dans une lettre du 7 avril 1658 à Louis Rivet, supérieur de la mission à Saintes? C.

Digitized by Google

N° 229. — Quel est cet archevêque grec qui passa à Saintes en 1559, et y fit une guérison extraordinaire ? Aurait-on sur ce thaumaturge plus de détails que n'en contiennent le *Bulletin*, t. III, p. 171, et la lettre de saint Vincent de Paul, t. III, p. 295 ?

— L.

N° 230. — Dans son discours à l'académie française, le 25 mai 1852, M. Victor Cherbuliez, faisant l'éloge de son prédécesseur Jules Dufaure, a peint son habitation : « Dans un canton de la Charente-Inférieure, près de la grande route qui conduit de Cozes à Saujon, à quelques kilomètres de l'Océan, qu'on ne voit pas mais qu'on entend, sur une terrasse en pente où fut jadis un village, et qui commande un pays doux, mollement onduleux, s'élève une maison flanquée de deux fermes. On appelle cette maison le logis de Vizelle. Au midi, elle est précédée par un bouquet de superbes ormeaux et par une avenue de vieux cyprès, courbant le dos pour se défendre des brises salées de la mer qui les chagrinent ; au couchant elle a vue sur une vigne, au nord sur des moulins à vent, à l'est sur un chemin bordé de pommiers, dans un vallon, dont il remonte ensuite la côte. Souffrez, messieurs, que le logis de Vizelle tienne quelque place dans ce discours ; il en tenait une grande dans les pensées et dans les affections de son maître. De père en fils il était demeuré dans sa famille depuis plusieurs siècles... » Or, cette propriété appartenait, en 1758, à Charles de Livenne, sieur de Vizelles, ancien capitaine d'infanterie ; avant lui, à Jean de Livenne, seigneur de La Salle, son père, qui la tenait de Madeleine Joly, sa femme, fille elle-même de Charles Joly de Chadignac, marié à Judith André, dont les parents, Abraham André et Marie Richier, possédaient Vizelle au commencement du XVII° siècle. Comment rattacher le garde des sceaux Dufaure aux Livenne ? Comment Vizelle vint-elle aux Dufaure ?

D. D.

BIBLIOGRAPHIE

Melvil (F.). *Les rimes nocturnes*, confessions d'un poète. Royan, impr. Billaud ; Paris, lib. Ghio, 1881, in-12, 144 p. Prix : 3 francs.

Moinet (A.). — *Du mode de scrutin qui convient aux deux chambres.* — Saintes, impr. Loychon et Ribéraud, 1881, in-16, 44 p.

Moinet (le docteur J.-C.). — *Indications générales des eaux de Cauterets (Hautes-Pyrénées).* — La Rochelle, impr. Siret, 1881, in-18, 103 p.

Moliériste (le), revue mensuelle. Paris, Tresse, in-8, 1882, imprimerie de N. Texier, à Pons.

Digitized by Google

Musset (Georges). — *Documents inédits sur la ville de Pons, ses institutions et ses sires.* (Extrait du IX[e] volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*). — Pons, impr. Noël Texier, 1881, in-8, 385 p.

Olivier (Aimé), vicomte de Sanderval. — *De l'Atlantique au Niger par le Foutah-Djallon. Carnet de voyage.* — Paris, P. Ducrocq, 1882 grand in-8 orné de 27 planches et d'une carte imprimée en couleur, x-407. (Compte-rendu par M. Lételié dans l'*Avenir de la Charente-Inférieure* du 29 janvier et la *Chronique de Saint-Jean-d'Angély*, du 17 février, par E. Lemarié).

Ordonneau (Maurice). — *Mimi Pinson*, pièce en 3 actes. — Paris, 1881.

Ordonneau (Maurice) et Paul Burani. — *Madame Grégoire*, pièce en trois actes, musique de M. Ockolowicz. — Paris, Tresse, 1881, in-18, 117 pages.

Pelletan (Eugène). *Jarousseau, le pasteur du désert*, nouvelle édition. — Paris, Baillière, 1881, in-18, xii-268 p. Prix : 3 fr. 50.

— *Le programme républicain. La magistrature.* — Paris, Colas, 19 novembre 1881, in-8, 64 p.

Pellisson (Jules). — *Lettres pour servir à l'histoire du directoire.* — Sauveterre, J. Chollet, 1881, in-8, 17 p. (Extrait du *Bulletin des bibliophiles de Guienne*).

Petit (Georges). — *Matériel et installation de distillerie agricole de betteraves à sucre et de topinambours.* — Saintes, imp. Hus, avril 1882, in-12, 8 p.

Phelippeaux (le docteur). — *Considérations sur certains avortements.* — Paris, Lauwereyns, in-8, 1881, 39 p. (Extrait des *Annales de gynécologie*, septembre 1881).

Pineau (le docteur E.). — *Notes sur l'épidémie de suette miliaire de l'île d'Oleron.* — Paris, P. Asselin, 1882, in-8, 45 p. (Extrait des *Archives générales de médecine*, janvier-février 1882).

Pissot (Henri). — *Nos vignes, souvenirs et actualités.* — Libraires des deux Charentes, 1882, in-8 124 p. Saintes, impr. A. Gay. Prix : 1 fr. 25. Contient des vers patois. Compte-rendu par L. Cyvadier dans le *Nouvelliste* de Pons, du 6 mai.

Poli (Oscar de). — *Histoire du bon vieux temps.* — Paris, Palmé, 1882, in-12. Prix : 3 fr.

— *Le petit Noël*, paroles et musique, avec accompagnement de piano. — Paris, Tellier, 1882. Prix : 3 fr.

Quinemant (Jules), lieutenant-colonel en retraite. — *Solution de la question de l'Algérie et de la Tunisie au 1[er] août 1881*, pour faire suite aux brochures de 1871 et 1876 réunies, publiées sous le titre : *La vérité sur l'Algérie.* — La Rochelle, impr. Dubois et Mehaignery, 1881, in-8, 16 p.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE du numéro d'octobre 1882. — AVIS ET NOUVELLES : Arts, sociétés savantes, 11e session de l'association française pour l'avancement des sciences ; Découvertes archéologiques : Dampierre-sur-Boutonne ; arènes de Saintes, Dunum de Thenac. — NÉCROLOGIE : Blanc, Brochard, Sauvé, Siret. — VARIÉTÉS : Une fille d'Alfred de Musset à La Rochelle. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : J. Dufaure ; les juifs à Pons ; la marquise d'Huxelles et François de Caillières ; lettres missives du XVIe siècle ; le plan du château de Saintes ; Henri de Rohan à Saint-Jean-d'Angély ; les *ravins* de la ville de Saintes ; la chanson de Jean Renaud ; saint Eutrope à Verfeil-sur-Seye, etc. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Marguerite de Queux ; thèses historiées ; la maison de Nicolas Alain à Saintes ; l'imprimeur Meaume ; Jonathas Petit de Bertigny et l'*Anti-Hermaphrodite* ; prendre sans moufles comme La Rochelle ; lettres du chevalier de Piis ; le marin Jean Alfonce ; noms des déesses Raison ; Jules Dufaure et les Livenne à Vizelle. — BIBLIOGRAPHIE : RE-VI.

Le prix de l'abonnement annuel est de 6 fr. Les membres de la Société reçoiven le *Bulletin* gratis.

AVIS ET NOUVELLES

Ont été admis dans la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis :*

Mme Anatole de Bonsonge, à Saintes, présentée par M. Louis Audiat.

La bibliothèque de Bordeaux (bibliothécaire, M. Messier), présentée par M. Louis Audiat.

M. l'abbé Félix Bugniot, chevalier de l'ordre royal des saints Maurice et Lazare, officier d'académie, chanoine honoraire de La Rochelle, missionnaire apostolique, à Demigny (Saône-et-Loire), présenté par M. Audiat.

M. A. Chiron, imprimeur, rue Saint-Gelais, à Niort, présenté par M. Louis Audiat.

Le baron René de Dampierre, à Saint-Simon de Bordes, présenté par M. Louis Audiat.

Digitized by Google

M. R. Dumontet, substitut à Saint-Jean-d'Angély, présenté par M. Louis Audiat.

M. Arthur Eveillé, directeur des contributions directes à Tarbes, présenté par M. Louis Audiat.

Mme Lecoq de Boisbaudran, à Cognac, présentée par M. Jules Pellisson.

—

Dans sa séance du 22 août, le conseil général de la Charente-Inférieure, sur la proposition de la 4e commission, rapporteur M. d'Aussy, a voté une subvention de 300 fr., pour l'année 1883, à la société des *Archives*.

—

Le préfet de la Charente-Inférieure a autorisé la Société à porter de 400 à 600 le chiffre de ses membres.

—

Etat des impressions : XIe volume, feuilles tirées, 2-18 ; en épreuves, 19-21.

—

Ont rendu compte du Xe volume :

La *Revue des questions historiques*, n° de juillet, article de M. Tamizey de Laroque, qui termine ainsi : « La société des *Archives* de la Saintonge et de l'Aunis, qui, de 1874 à 1882, a publié de si beaux et si bons volumes, arrivera certainement à nous donner, avant la fin du siècle, une vingtaine d'autres volumes non moins précieux, non moins dignes à la fois des bibliophiles les plus délicats et des érudits les plus exigeants. On pourra dire alors en toute assurance que peu de sociétés savantes auront autant et aussi bien travaillé. »

— Du *Bulletin* de juillet : Le *Sténographe charentais* (illustré), qui (n° de juillet) nous reproche à tort, dans *La Presse des deux Charentes en 1882*, l'omission de la *Revue vinicole et commerciale de Cognac, Bordeaux et Reims*, bi-mensuelle, à Cognac, imprimée en français et en anglais à Angoulême, par M. Roussaud, puisque nous l'avons indiquée, pages 340 et 343, d'une façon, il est vrai, un peu inexacte ; le *Progrès* du 19 juillet, la *Charente-Inférieure* du 26, qui termine ainsi : « Le *Bulletin des Archives* est, sans contredit, une des meilleures et des plus intéressantes de nos publications littéraires ; » l'*Ere nouvelle* du 6 août ; l'*Indépendant* du 17.

Nous ont emprunté des articles : l'*Indépendant* des 13 et 22 juillet, du 17 août ; le *Progrès* du 14 ; le *Sténographe charentais* du 15 ; l'*Ere nouvelle* des 16 juillet et 10 août ; le *Courrier des deux Charentes* des 16, 20 juillet et 6 août ; le *Progrès* des 11 août et 8 septembre. — Ont reproduit le sommaire : *le Barbezilien* du 20 juillet ; le *Bulletin religieux* du 22.

Le *Bulletin historique et littéraire de la société du protestantisme français* (15 août) signale des *Archives* le tome V, « si

Digitized by Google

important pour l'histoire du protestantisme rochelais, » puis, dans le tome I^er^, le *Cayer des députés des églizes* (13 octobre 1597) ; dans le tome II, *Mémoire de Begon;* tome VI, *Demande des échevins d'Orléans;* tome VII, pièces relatives aux temples de Jarnac et de Segonzac ; tome IX, *Lettres* de Henri IV, Turenne, Bouillon, maréchal d'Albret, M^me^ de Maintenon, etc.; et tome III, des documents sur le protestantisme en Guyenne.

—

Parmi les monuments historiques qui doivent avoir, en 1883, une part du million et demi porté au budget pour eux, figurent l'église fortifiée d'Esnandes (Charente-Inférieure) et l'église de Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

—

La tour de Brou, qui s'élève en la commune de Saint-Sornin-de-Marennes, sur un îlot, entre Saint-Sornin et Saint-Symphorien et qu'a décrite Lesson, *Fastes historiques de la Charente-Inférieure*, I, 128, vient d'être acquise par M^me^ la comtesse Henry de Saint-Légier d'Orignac, membre de la société, qui veut ainsi préserver de la destruction ces remarquables débris.

—

Les manuscrits laissés par Louis-Jacques-Marie Brillouin, de Saint-Jean-d'Angély, parmi lesquels figure un registre capitulaire des bénédictins de Saint-Jean, congrégation de Saint-Maur, du XVII^e^ siècle, ont été achetés par la bibliothèque de La Rochelle. Elle a aussi acheté à Saintes un registre de l'officialité de Saintes et l'histoire manuscrite de l'abbaye des dames par dom Boudet, qui sera prochainement publiée.

—

M. William Bouguereau a obtenu, à l'exposition internationale des beaux arts de Vienne, une des huit médailles accordées à l'art français.

—

M. Joseph Barbotin, d'Ars en Ré, élève de MM. Bouguereau et Annedouche, âgé de vingt ans, a obtenu (31 juillet) le second grand prix de Rome pour la gravure.

—

M. Jean-Antoine-Maurice Laporte, né le 4 novembre 1842 à Limoges, négociant, demeurant à Jarnac (Charente), demande l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *Bisquit*, nom de l'aïeul maternel de sa femme (*Journal officiel* du 8 décembre 1881).

—

Sociétés savantes. — Société de géographie de Rochefort ; séance du 24 juin 1882 : Communication de la correspondance, M. Bourrut énumère les diverses publications reçues et les dons faits à la société ; le président résume les nouvelles géographiques, tunnel du Saint-Gothard, le Tongkin, mort du célèbre explorateur Crovaux ; compte rendu par M. Jardin des travaux

Digitized by Google

de la société de géographie de New-York ; lettre de M. L. Delavaud rendant compte de la conférence de M. de Brazz faite à la Sorbonne ; notice par M. Thèze sur les îles Féroë ; travail de M. Genin sur la colonie du Cap ; lettre de M. Trivier sur les îles turques peu connues de la mer des Antilles ; compte rendu par M. Parat d'excursions scientifiques à Bords et à Saint-Aignan en compagnie de la société des sciences naturelles de La Rochelle. — Du 22 juillet : Nouvelles géographiques, par M. le président ; comptes rendus par MM. Jardin, de Valmont, Th. Giraud ; voyage à Madère, par M. Papillaud ; légende japonaise par M. Ardouin.

—

Le 27 août, à l'occasion de la réunion de l'association française pour l'avancement des sciences à La Rochelle, a eu lieu, en présence de M. Frédéric Passy, Levasseur, Janssen, membres de l'institut, la distribution des récompenses décernées à la suite du concours ouvert entre les instituteurs de la Charente-Inférieure sur cette question : *De l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires.* Dix-huit mémoires avaient été envoyés ; 4 ont été couronnés, 3 mentionnés. 1er prix, 150 fr. et médaille de vermeil, M. Joseph-Ulysse Labonnefon, inspecteur primaire en retraite, à Matha ; 2e 125 fr. et médaille d'argent, à M. Julien Baraud, instituteur à Sainte-Marie en Ré ; 3e 100 fr. et médaille de bronze, M. Souc, instituteur à Saint-Sauvant ; 4e 50 fr. et médaille de bronze, à M. Félix Aramy, instituteur à Mazeray ; 1re mention, M. Eugène Pallissier, à Sainte-Lheurine ; 2e à M. Victor Nattier, instituteur-adjoint à Saint-Christophe ; 3e M. Douhaud, instituteur-adjoint à Dolus. Voir, dans le *Courrier de La Rochelle* du 4 septembre, *Rapport* sur ce concours par M. Dupuy, professeur d'histoire au lycée.

—

L'association française pour l'avancement des sciences a tenu, du 24 au 31 août, sa 11e session à La Rochelle. Le 24, à la séance d'ouverture, le président, M. Janssen, de l'institut, directeur de l'observatoire de Paris, a prononcé un discours sur les progrès de l'astronomie ; le secrétaire par intérim, M. Trélat, professeur au conservatoire des arts et métiers, a résumé la session d'Alger et fait le tableau de l'Algérie ; M. Dor, maire de La Rochelle, a souhaité la bienvenue aux savants. Le 25, à la séance générale, M. Louis Audiat, président de la société des *Archives*, a passé en revue les monuments de Saintes pour la future excursion dans cette ville ; M. Georges Musset, bibliothécaire de La Rochelle, a fait l'histoire de la côte aunisienne, Chatelaillon, Montmeillan ; M. Lusson, professeur au lycée, le tableau de la pêche à La Rochelle ; M. Beltrémieux, conseiller de préfecture, a parlé de l'utilité des musées départementaux, et M. Cotteau, des richesses du musée géologique de La Rochelle. Le 28, M. Bouquet de La Grye, ingénieur hydrographe de la marine, a fait une conférence sur le port de La Palice à La Rochelle ; et le 30,

Digitized by Google

M. Hospitalier, ingénieur des arts et manufactures, sur la lumière électrique. Outre ces conférences générales, il y a eu dans les sections diverses des communications nombreuses. Citons celles qui ont quelques rapports avec notre circonscription :

Berthelot, Promenade botanique dans le jardin des plantes de La Rochelle ; — Bouquet de La Grye, Sur le mouvement des sables au port de La Rochelle ; — Le docteur Henri Bourrut, État sanitaire de la ville de Rochefort ; — De Chasteignier, Sur les pierres à fusil de la tour Saint-Nicolas à La Rochelle ; — Chauvet, Le préhistorique dans la Haute-Charente ; — Cotteau, Sur les échinides fossiles des Charentes ; — Couilbeaud, Consultation adressée aux instituteurs de la Charente-Inférieure par un groupe de leurs collègues au sujet des distributions solennelles des prix dans les écoles primaires publiques ; — Daleau, Sur une nouvelle station néolithique située aux falaises du Chai ; — Louis Delavaud, Les géographes saintongeois et poitevins ; — Charles Delavaud, Sur l'hydrologie des environs de Rochefort ; revue des travaux de la société de géographie de Rochefort ; — Foucaud, Note sur la société botanique Rochelaise ; sur le jardin botanique départemental ; sur les plantes méridionales qui se trouvent dans le département de la Charente-Inférieure ; — Docteur Kemmerer, De la viridité des huitres ; — Joseph Lair, L'économie politique dans les cahiers de 1789 à Saint-Jean-d'Angély ; — Henri Luguet, De l'ostréiculture dans l'ouest ; — Maufras, Sur la culture de la betterave à sucre dans les Charentes ; sur les dolmens de La Saussaye ; — Georges Musset, Les conditions économiques de l'ostréiculture et les réformes à apporter à la législation qui régit cette industrie ; du vocabulaire géographique et topographique de l'Aunis et de la Saintonge ; de l'orthographe et de la prononciation des noms de lieux ; — Ernest Polony, Sur l'emploi de la dynamite pour la dislocation des roches sous-marines ; — Régelsperger, Faune, malacologique terrestre et d'eau douce des environs de Rochefort-sur-mer ; — Louis de Richemond, Les voyages inédits de Jacques Espinchard, sieur du Plomb, gentilhomme Rochelais, de 1593 à 1598, d'après le manuscrit autographe ; — Docteur Rigabert, Eruption vaccinale généralisée ; — Savatier, Note sur l'ornithologie ; sur les vitis sauvages de la Charente-Inférieure ; sur les prunus, malus, pyrus, de la haute Saintonge ; — Thurninger, Le port de La Palice et description des ouvrages et de leur mode d'exécution ; — Alfred Vivier, Note sur une secousse de tremblement de terre ressentie à La Rochelle et dans le département de la Charente-Inférieure, le 26 juillet 1882 ; et sur les élévations anormales du niveau de la mer dans le port de La Rochelle, observées le 9 juin 1875 et le 22 avril 1882 ; exposé de la situation et des travaux de la commission départementale de météorologie de la Charente-Inférieure ; de l'introduction de conférences de droit public et privé dans l'enseignement secondaire ; — Xambeu, Notes

Digitized by Google

sur l'hydrologie de l'arrondissement de Saintes. — M. Baisselier a présenté la carte géologique des environs de Rochefort, et M. Polony, des objets préhistoriques trouvés dans les environs de Rochefort.

Comme on le voit, plusieurs membres de la société des *Archives* ont pris part aux travaux du congrès : MM. Louis Audiat, Henri Bourrut, Louis Delavaud, docteur Kemmerer, Joseph Lair, Georges Musset, Ernest Polony, docteur Rigabert, docteur Savatier. Beaucoup de communications ont été faites sur les Charentes en général, un certain nombre sur La Rochelle, quelques unes sur Rochefort, deux seulement sur Saintes, une sur Saint-Jean-d'Angély.

Desexcursions ont eu lieu, le 27, à Esnandes (église fortifiée et les bouchots), à Angoulins, à Chatelaillon (géologie, botanique) ; le 29 à Saintes et à Rochefort. A Saintes, les membres du congrès, reçus à la gare par la municipalité et les délégués des sociétés savantes, ont visité l'église de Notre-Dame, l'arc de triomphe ; puis les uns sont allés aux thermes de Saint-Saloine, les autres à Saint-Pierre, puis à Saint-Eutrope et aux arènes, quelques uns au musée des antiques et au musée Lemercier, où ceux-là ont examiné avec intérêt les collections d'autographes et de sceaux de la société des *Archives*. A 11 heures, un déjeûner de 280 couverts, que le mauvais temps n'a pas permis d'installer aux arènes selon le programme, a eu lieu à l'hôtel de ville. Au dessert, le maire, M. le comte Lemercier, a souhaité la bienvenue à l'association ; M. Janssen a remercié, et bu à la ville de Saintes ; M. Dor, maire de La Rochelle, à l'union des deux villes ; M. Trélat, à la France et à « Bernard de Palissy, né à Saintes (?)... qui répondit à Henri III dans sa prison... » etc, vieille erreur dix fois refutée. M. Louis Audiat, comme président de la société des *Archives de la Saintonge et* de *l'Aunis*, a lu un sonnet dont le caractère archéologique excusera la publication dans le *Bulletin:*

Non, les Romains n'étaient point bêtes ;
Mais nous sommes aussi fins qu'eux :
Ils versaient le sang dans leurs fêtes,
Nous faisons couler le vin vieux.

Leurs monuments duraient. Vous êtes,
Art ovigal, plus gracieux.
Ils aimaient les Gaules défaites ;
Nous chérissons la France, et mieux.

Ils buvaient les cris des victimes ;
Notre siècle a l'horreur des crimes
Et l'amour de l'humanité.

Leurs aigles ravageaient la terre.
Vous portez sur votre bannière
Deux mots : Lumière et Liberté.

Digitized by Google

A Rochefort, les membres ont été reçus à l'hôtel de ville par le maire, M. Parat, qui leur a adressé les souhaits de la municipalité ; M. Janssen a bu à la ville de Rochefort ; M. Trelat a porté un toast aux membres étrangers de l'assocociation ; M. Annibal Ferrero, colonel d'état-major italien, à la France et aux dames de l'association ; M. le contre-amiral Juin, major-général de la flotte, remplaçant le préfet maritime, à la science ; M. Janssen, à la marine ; le sous-préfet à M. Grévy ; M. Frédéric Passy a parlé au nom des dames. On a visité l'arsenal, la salle d'armes, le cuirassé de deuxième classe *Le Tonnant*, et assisté à diverses expériences de pyrotechnie, puissance de la dynamite, torpilles, etc.

Le 30, soixante personnes sont allées visiter les buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm et le rocher de la Dive. M. A. de Quatrefages de Bréau, professeur d'antropologie au muséum, a expliqué que ces buttes de coquillage étaient artificielles, malgré l'opinion commune qui en attribue la formation à une force naturelle. Elles sont disposées sur un plan régulier ; et les coquillages manquent presque entièrement à droite et à gauche d'une des digues qu'elles forment ; les coquilles sont bouleversées, entassées, renversées, ce qui prouve qu'elles ont été apportées là et jetées pêle-mêle ; beaucoup sont entières, ce qui exclut l'idée de débris de cuisine. Après une discussion de deux heures, les membres présents ont admis la théorie du docte professeur, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel.

La clôture du congrès a eu lieu le 31, à 3 heures du soir. Puis on est parti pour faire les excursions projetées les 1er, 2 et 3 septembre à Royan, à la Cayenne, à la côte d'Arvert, à la pointe de Coubre. Le 3, quatre-vingt-dix membres ont, sous la direction de M. Beltrémieux, visité Saint-Martin-en-Ré, la pointe des Baleines, Ars, où la fanfare, les pompiers, la gendarmerie, la douane, les ont reçus, et où le maire et le conseil municipal leur ont offert un punch selon l'usage traditionnel.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

—

Amphithéatre de Saintes. — Fouilles de 1882. — Les travaux de déblaiement des arènes de Saintes, commencés en 1881, sous la direction de M. Listch, inspecteur général des monuments historiques, et sous la surveillance de M. Rullier, architecte d'arrondissement à Saintes, ont été repris cette année. On sait qu'une subvention de 10,000 fr. a été accordée pour ces travaux en 1881, et une semblable somme, en 1882, par le ministère de l'instruction publique et des beaux arts.

Les fouilles de 1881 ont mis à découvert : 1° une partie du grand vomitorium *est*, établi dans le grand axe du monument, et dans les murs duquel pénètrent deux tout petits escaliers

Digitized by Google

conduisant à la galerie de service où devaient se faire les manœuvres relatives à la tension du *velarium*; 2° l'aqueduc déversoir qui est dans cet axe; 3° une chambre située à gauche, ayant une entrée dans le vomitorium et une autre dans l'arène. On

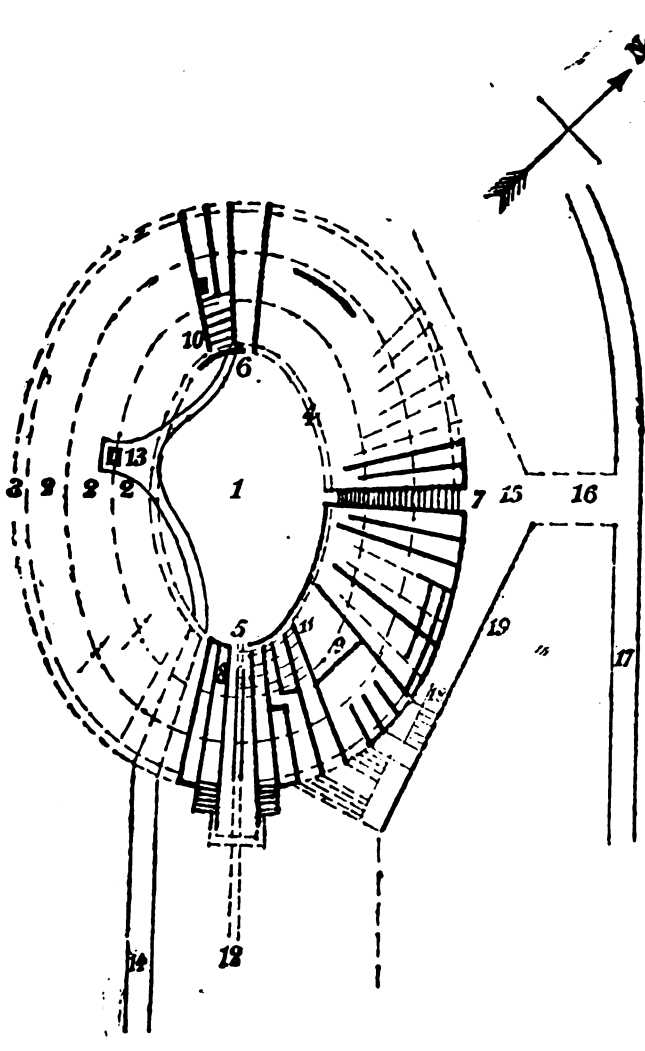

ignore d'une façon certaine la destination de cette chambre qui pourrait être une salle pour les gladiateurs, peut-être une tannière pour les bêtes *(vivarium)*. C'est par des portes ainsi disposées que les bêtes sauvages et les combattants entraient dans l'arè-

Digitized by Google

ne. Au-dessus reposaient les premiers gradins ; 4° la partie du podium allant du vomitorium au petit axe de l'amphithéâtre, côté du nord ; 5° un compartiment entouré de grosses maçonneries au pied de ce petit axe, et d'une affectation inconnue ; 6° les passages ou corridors partant du vomitorium, à droite, et desservant le podium et la première précinction ; 7° les murs de deux *cunei*, reliés par un mur transversal percé de trois petits arceaux maçonnés, où le public, avant le déblaiement, voulait voir les tannières souterraines destinées aux bêtes, ce qui est une erreur. Ces murs supportaient-ils le *gradus* d'un *mænianum* ? ou bien l'espace qu'ils enserraient était-il libre ? Dans ce dernier cas, on n'en saurait préciser l'emploi. Entre cet espace qui avait vue immédiatement sur l'arène et le vomitorium, on voit, joignant le podium, des vestiges de gradins. (1)

Les fouilles de cette année jettent plus de lumière sur les dispositions de l'amphithéâtre, sans cependant en éclaircir d'une manière complète les aménagements. Le dégagement du *cuneus*, formant le petit axe dont il est parlé plus haut, a révélé un immense escalier commençant à la première précinction et conduisant à l'esplanade extérieure par où la foule s'épandait pour s'introduire dans les avenues de l'édifice. C'est sur cette esplanade qu'était l'entrée principale réservée probablement aux dignitaires et personnages officiels de la cité gallo-romaine, et par

---

(1) ▬▬▬ Murs émergeant du sol, et qui ont été fouillés.
▪ ▬ ▪ ▬ ▪ Murs émergeant du sol, et qui n'ont pas été fouillés.
▬▬▬▬ Constructions mises à découvert par les fouilles.
..... Raccordements présumés avec les murs apparents, et constructions supposées.

1. Arène.
2. 2. 2. Les sièges (*gradus*) avec leurs précinctions).
3. Galerie de service pour la tension du *velarium*.
4. Podium.
5. Vomitorium *est*.
6. Vomitorium *ouest*.
7. Escalier (présumé) d'honneur.
8. Chambre des gladiateurs, ou loge pour les bêtes.
9. Soubassement où l'on voit 3 arceaux ayant fait croire aux loges (*vivarium*) pour les bêtes.
10. Gradins intacts.
12. Aqueduc de déversement.
13. Fontaine Sainte-Eustelle.
14. Prolongement du chemin des Arcs, passant devant le Coteau, et conduisant à la fontaine Sainte-Eustelle. Avant les fouilles, un chemin traversait l'arène et avait sa sortie par l'arche joignant le vomitorium *ouest*.
15. Esplanade.
16. Entrée.
17. Chemin de Saint-Macoult aux Arènes.
18. Premier étage de l'escalier conduisant dans le vallon.
19. Mur de soutènement.
20. Longueur du grand axe : extra — 130 m.
intra — 103.
— du petit axe : extra — 66.
intra — 39.

Echelle de 0,006 pour 10 mètres.

Digitized by Google

laquelle ils devaient passer pour se rendre à leurs sièges d'honneur placés sur le podium. La façade de cette entrée avait un certain caractère architectural, si on en juge par les moulures encore apparentes des pilastres. Comme l'enceinte extérieure du monument a été mise à découvert à commencer de l'entrée en question, et même un peu en deça, jusqu'au point où l'ellipse de cette enceinte se rétrécit sensiblement; que des tranchées ont été pratiquées de l'amphithéâtre au mur de soutènement qui lui fait vis-à-vis, il est facile de se rendre compte de l'aspect primitif des lieux. Ainsi l'esplanade, à son centre, devait avoir à peu près le niveau de la deuxième précinction ; tout porte à croire qu'il y avait trois rangées de gradins. Elle allait en pente vers les extrémités est et ouest de l'édifice. A droite et à gauche du long escalier du petit axe, il existe deux petits escaliers conduisant sans doute à la galerie ou plate-forme de service. Celui de droite est perpendiculaire, celui de gauche horizontal à l'enceinte. En se dirigeant vers l'est, c'est-à-dire du côté du grand vomitorium déblayé, il est maintenant possible d'indiquer les entrées par lesquelles on pénétrait dans la *cavea*. On peut même remarquer une série de murs parallèles destinés à consolider les *cunei* qu'ils reliaient verticalement. Avant les fouilles, on considérait, à tort, le vide formé par l'intervalle d'un de ces murs comme pouvant bien être l'aqueduc d'apport pour les naumachies. Mais le fait le plus intéressant des fouilles, c'est assurément la mise à jour d'un grand escalier adossé au mur de soutènement et qui devait, par des étages successifs, permettre à la foule de descendre dans le vallon. Par les paliers de ce grand escalier, des spectateurs pénétraient dans les arches intermédiaires; les autres descendaient dans le vallon même, contournaient l'amphithéâtre, et entraient dans les galeries par les autres arches, dont les deux principales sont placées à droite et à gauche du vomitorium.

Le grand vomitorium est complètement dégagé. Il est de plein pied avec le sol primitif, qui est de 5 mètres en contrebas du sol actuel, tandis qu'on accède aux deux entrées qui le touchent à l'aide de marches extérieures. C'est par ces deux entrées que le public s'introduisait dans les avenues conduisant au podium et au mænianum qui était adjacent. Deux murs sans liaison, perpendiculaires à l'amphithéâtre, adossés chacun à ces escaliers, et le long desquels existe un dallage formant plate-bande, se dirigent parallèlement dans le vallon, vers la maison du Coteau, propriété de M. Louis Audiat. Ils indiqueraient que le vomitorium devait être précédé d'une petite enceinte rectangulaire destinée à le protéger contre la foule. Les grands vomitorium situés à chaque extrémité du grand axe de l'ellipse, devaient être les seuls passages servant à introduire dans l'arène le matériel des jeux. Il est vraisemblable que des moyens identiques d'accession devaient exister du côté ouest de l'esplanade et du côté sud de l'amphithéâtre.

Il nous reste maintenant à décrire les travaux qui ont eu lieu

Digitized by Google

dans la *cavea*, à droite du grand vomitorium ouest. Ce vomitorium sert en partie actuellement de cave à une petite maison construite au dessus : on n'a donc pu y toucher. A l'intérieur de l'arène, l'arceau en a été muré. C'est à côté de cet arceau, et en se dirigeant vers le sud, que les fouilles ont mis à découvert les murs du podium et les gradins intacts du premier mænianum, avec le petit escalier en pénétration du *balteus*, et par lequel le public passait pour y arriver. Un affaissement des gradins existe tout près du vomitorium. Et en examinant bien, on voit que ces gradins reposent sur une chambre identique à celle des premières fouilles, même côté du grand axe. Une ouverture donne dans le vomitorium et une autre dans l'arène. On sera tout à fait fixé lors que cette chambre, encore remplie de terre, aura été déblayée. A notre avis, la découverte de ces gradins a une réelle importance, en ce sens qu'ils aideront à déterminer le nombre exact de précinctions et de rangées de gradins dont se composait l'amphithéâtre. A priori, nous estimons qu'il y avait deux précinctions et trois mæniana.

Rien encore ne révèle l'existence de naumachies.

Le mur de soutènement lui-même est enfoui à moitié de sa hauteur. La partie enterrée a son parement intact, circonstance qui semblerait indiquer que les arrachements faits à la partie apparente de ce mur sont de date relativement récente.

Il importe de noter également que la pierre à rebord recouvrant le mur d'enceinte du podium est percée de trous de distance en distance. Ces trous devaient recevoir évidemment les fers destinés à supporter ou à consolider la balustrade dont le podium était surmonté. On sait que les personnages de distinction étaient protégés par cette balustrade contre les atteintes des bêtes féroces lancées dans l'arène.

Le peu que nous venons d'exposer doit faire vivement désirer la continuation des fouilles. L'amphithéâtre de Saintes ne ressemble pas aux autres. Encaissé dans un étroit vallon, adossé aux coteaux par les deux grands côtés de son ellipse, il a exigé des combinaisons spéciales qu'il y aurait intérêt à connaître. Toutes ces considérations nous font vivement souhaiter que le ministère continue à se montrer bienveillant pour l'archéologie et qu'il accorde, à cette remarquable et importante ruine, la nouvelle faveur d'une subvention.

A. L.

— Le 9 juillet, à Saintes, en creusant au cimetière une fosse pour Guillaume Héraud, ancien entrepreneur, les ouvriers ont mis à découvert des murs romains et des careaux de diverses couleurs qui devaient sans doute former une mosaïque. Le mur certainement appartenait aux thermes de Saint-Saloine.

—

UN SACRARIUM ET UN CHRIST DU XII[e] SIÈCLE A DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE. — On lit dans le *Recueil de la commission des arts*,

Digitized by Google

p. 298, t, I, 15 août 1881 : « M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne, a découvert, dans son jardin, un christ en cuivre rouge, paraissant appartenir au XII[e] siècle. Dans son église il a mis au jour un *imminense* sacrarium, mesurant près de trois mètres de long, occupé vers le milieu par un parpain en maçonnerie. La fabrique, sous l'inspiration de M. Noguès, veut conserver le sacrarium. » Cette note a besoin de quelques explications. Ce que M. l'abbé Vallée appelle « un immense sacrarium », est une excavation dans la muraille, ayant non pas trois mètres, mais bien trois pieds, semblable à toutes celles qu'on rencontre dans les églises et destinées à serrer les objets du culte, reliquaires, vases sacrés. Quant au christ que M. l'abbé Vallée nous donne comme du XII[e] siècle, sans doute d'après M. l'abbé Noguès, il a été acheté, en 1830, chez un marchand d'objets de piété par le prédécesseur de celui-ci, l'abbé Merlin, qui était encore au grand séminaire. A la mort de l'abbé Merlin, à Dampierre, le 8 avril 1878, son exécuteur testamentaire, M. l'abbé Bernard, curé de Coivert, pour épargner une profanation ou les enchères publiques à ce crucifix sans valeur vénale ou artistique, l'enterra dans un carré du jardin du presbytère. C'est là que M. l'abbé Noguès l'a découvert un mois après, et l'a signalé comme un christ paraissant dater de sept cents ans.

—

Le dunum de Thenac. — Le camp gaulois dont nous avons parlé, III, 326, et que fouille en ce moment (26 septembre) M. le baron Eschasseriaux, au Peu-Richard, commune de Thenac, est un *dunum* d'un intérêt considérable. Il a six hectares. C'est le seul de ce genre qui jusqu'à présent ait été découvert : triple enceinte ; larges et profonds fossés ; dans ces fossés, des débris de poterie, os de renne, d'aurochs, etc., silex taillés, haches, etc. ; pas le plus petit morceau de fer, la moindre médaille, ce qui indique une antiquité des plus reculées. Evidemment l'usage du fer était inconnu à la peuplade gauloise qui campait au Peu-Richard. Trois entrées ont été constatées à ce dunum, qui occupait une position d'où l'on dominait la contrée. Notre confrère, le père de La Croix, est en ce moment au Peu-Richard, où il lève les plans de cette fouille remarquable. Il y a là dans un petit rayon tout un ensemble de constructions qui va donner lieu à des études curieuses.

—

A Courçon, on a trouvé un jeton frappé par la ville de La Rochelle en 1632 pour l'intendant François de Villemontée. Le *Bulletin*, III, 146, l'a décrit.

—

Le prix d'histoire en rhétorique offert au collège de Saintes par la société, a été obtenu cette année par le jeune Gustave Brisson, de Montils.

—

Nécrologie. — Le 2 juin, est décédé, à Alger, François-

Digitized by Google

Théodore Blanc, chevalier de la légion d'honneur, ancien sous-préfet de Saintes, membre de la Société.

— Au mois d'août, est mort, à Paris, André-Théodore Brochard, docteur en médecine, né à La Rochelle en 1801. Il a publié : *Des bains de mer de La Tremblade* (1862) ; *Des bains de mer chez les enfants* (1862) ; *Du mode de propagation du choléra... pendant l'année 1849 à Nogent-le-Rotrou* (1851) ; *De l'allaitement maternel* (1868, 1870 et 1874) ; *Almanach illustré de la jeune mère* (1873) ; *Des causes de la dépopulation en France* (1874) ; *Les enfants trouvés à Lyon et à Moscou* (1874, Lyon, chez l'auteur) ; *Guide pratique de la jeune mère* (1874, Lyon) ; *De la mortalité des nourrissons en France, spécialement dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou* (1866) ; *L'ouvrière, mère de famille* (1874) ; *La vérité sur les enfants trouvés* (1875) ; *Manuel pratique du sevrage* (1876) ; *L'art d'élever les enfants* (1877). Depuis 1872 il publiait *Le journal de la jeune mère.*

— Le 1er septembre, est mort à La Rochelle le docteur S.-C.-L. Sauvé. Elève à l'hôpital d'instruction de Metz, sous-aide major à l'hôpital militaire de La Rochelle, docteur en 1831, il se fixa à La Rochelle, où il s'était créé une famille et de nombreuses amitiés. Il fut, en 1840, un des fondateurs, puis le secrétaire, enfin le président de la société de médecine de l'arrondissement de La Rochelle ; il a fait un cours public sur l'asphyxie, et professa quelque temps au cours départemental d'accouchement ; il était membre du conseil d'hygiène, médecin des épidémies, etc. Voir, dans la *Charente-Inférieure* du 2 septembre, le discours prononcé sur sa tombe par M. le docteur Drouineau.

— Le 4 septembre, est mort à La Rochelle et a été enterré au cimetière de Saint-Maurice, Auguste Siret, âgé de 69 ans, fondateur et directeur du *Courrier de La Rochelle* créé en 1848 sous le nom d'*Ami de la constitution*. M. Barbedette, député, a prononcé un discours sur sa tombe. Voir *Courrier de La Rochelle* du 6.

VARIÉTÉS

La fille d'Alfred de Musset a La Rochelle.

Le *Bulletin* de juillet 1882 (t. III, p. 329) d'après la *Revue politique et littéraire* du 1er juillet, copiant *Le Livre*, rappelait, qu'on venait de découvrir à Alfred de Musset une fille décédée « à Saint-Maurice de Saintonge. » L'origine de cette nouvelle était un article d'un Parisien Rochelais, M. Aurélien Scholl, intitulé, dans l'*Echo Rochelais* du 19 avril : « UN MYSTERE. La fille d'Alfred de Musset. Son portrait est là, sous mes yeux ; c'est une miniature entourée d'un ovale de cuivre doré... La jeune fille paraît avoir dix huit ans... » Ce portrait, il l'a payé deux louis à un marchand d'antiquités de La Rochelle. Les autres objets, vêtements, livres, mobilier, avaient été déjà vendus

Digitized by Google

et dispersés. Sur les volumes les acheteurs ont parfaitement lu ces dédicaces : « A ma fille bien aimée. ALFRED DE MUSSET ; » ou bien : « A ma chère petite Norma. A. DE M. », ou enfin : « Pour que tu ne m'oublies, pas. M. ; » puis, ajoute M. Scholl, « des vers attendris de celui qui a fait verser tant de larmes avec les stances *A la Malibran.* »

A la fin de 1874, une femme âgée, espèce de dame de compagnie, arrivait à La Rochelle avec une jeune fille de 20 ans d'une remarquable beauté, qui se mourait de la poitrine, et qu'elle installa dans un village des bords de l'Océan, à Saint-Maurice, commune de Laleu. Les deux femmes ne communiquaient avec personne, et la jeune fille ne sortit jamais de sa maisonnette. Après avoir langui sept ou huit mois, la malade mourut ; on l'enterra à Saint-Maurice, et sa compagne fit placer sur sa dépouille mortelle une pierre en forme d'urne renversée avec cette inscription gravée :

Ci-gît

NORMA TESSUM-ONDA

née le 18 septembre 1854

décédée le 8 mai 1875.

(une lyre)

Sur une banderole on lit : « A cœur vaillant rien d'impossible ! » C'était la devise adoptée par la jeune fille, et aussi empruntée à Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII : « A cœurs vaillans riens impossible, » qui l'a répétée sur son palais, aujourd'hui hôtel de ville de Bourges.

Enfin ces quatre lignes qui voudraient être des vers, intercalées entre l'inscription et la devise ;

O mort, ô tombe, pourquoi vous craindre ?
O mortels insensés, pourquoi vous plaindre ?
La mort, c'est la liberté
Qui prend son vol vers l'immortalité !

ce qui a inspiré à M. Aurélien Scholl cette réflexion : « Il manquait à la fille de Musset d'avoir une telle poésie sur sa tombe. »

Etait-ce bien la fille d'Alfred de Musset ? L'auteur n'en doute pas : « *Tessum* c'est *Musset* renversé. » Norma est le prénom. « Mais que veut dire *Onda* ? et pourquoi ce mot est il joint à *Tessum* par un trait d'union ? » La lyre, l'étoile figurent sur le portrait d'Alfred de Musset gravé par Bida ; enfin les dédicaces du poète : « A ma fille bien aimée, A ma chère petite Norma », ne laissent aucun doute. Et pourtant le *Bulletin* l'a immédiatement émis, ce doute ; et il avait raison. Il y a là une supercherie dont a été victime le spirituel chroniqueur... et bien d'autres après lui. Mais il a promis, « chaque fois qu'il retournera sur les rivages de l'Aunis, » d'aller « porter des fleurs sur sa

Digitized by Google

tombe abandonnée. » Nous voulons épargner à un galant homme le désagrément de pleurer un être fictif et un pèlerinage funèbre au cimetière de Saint-Maurice. Sa douleur se trompe d'objet.

Norma Tessum-Onda, fille d'Alfred de Musset, s'appelait en réalité Joséphine-Marie Ménard. Décédée à 20 ans, le 8 mai 1875, à Saint-Maurice, commune de Laleu, depuis réunie à La Rochelle, elle était née, le 18 septembre 1854, à Saint-Macaire (Maine-et-Loire), du légitime mariage de Charles Ménard, tisserand, et de Jeanne Jamin, qui vivent encore. Voilà qui est peut-être brutal pour la légende ; pourtant c'est ainsi que s'expriment les registres de l'état civil. On a bien pu graver sur une tombe privée un nom de fantaisie ; dans des actes officiels il a fallu renoncer au mensonge et appeler Joséphine-Marie Ménard, celle qui était Joséphine-Marie Ménard.

S'imagine-t-on Alfred de Musset, qui mourut le 2 mai 1857, donnant des ouvrages à une enfant qui n'a pas encore trois ans ? Et cette enfant est la fille légitime de deux pauvres habitants de Maine-et-Loire ? Quelle authenticité peuvent avoir ces dédicaces qu'on dit écrites de la main du chantre des *Nuits* ? A-t-on confronté l'écriture ? Ces volumes n'ont-ils pas pu déjà être achetés et vendus avant de venir dans les mains de la malade de Saint-Maurice ? Si on retrouvait ces exemplaires, qui sont précieux, peut-être verrait-on que l'édition est postérieure au décès de l'auteur.

Ce qui est avéré, c'est qu'une dame veuve Coras, demeurant à Saint-Macaire, âgée alors de 64 ans, a pris à l'âge de huit ans et a élevé Joséphine-Marie Ménard, qui la suivit lorsqu'elle quitta Saint-Macaire. Or la malade de Saint-Maurice était accompagnée d'une dame qui était veuve d'Alphonse Coras, Françoise Thomas, née à Toulon (Var), le 19 décembre 1798, fille de Rémy Thomas et de Marguerite Coupeau, décédée à La Rochelle le 14 janvier 1881. L'identité des deux personnages est donc bien constatée. Cependant tous les points obscurs ne sont pas éclaircis par ces dates et ces faits authentiques.

Le séjour de ces deux femmes à Saint-Maurice, en 1874-1875, avait-il pour but un simple hivernage sur les bords de la mer, ou bien un changement définitif de résidence ? « Qui donc, demande M. Scholl, qui donc avait intérêt à faire disparaître cette jeune fille ? Pourquoi l'avoir conduite au bord de la mer, au moment où les progrès de la phtisie devenaient sensibles ? » Nous ne savons, ni même si la mort est venue par une phtisie. Les vers gravés sur sa tombe sont-ils du marbrier ou de la dame Coras ? Ni de l'un ni de l'autre. Celle-ci remit au marbrier, qui la lui rendit aussitôt après son travail terminé, une plaque de cuivre qu'il n'eut qu'à copier, et sur laquelle était gravée en creux l'inscription complète. L'évènement semblait-il avoir été prévu ? la plaque venait-elle d'ailleurs ? d'autres s'en étaient-ils occupés ? qui ? mystère ! Il est possible toutefois, et nous avons des raisons de le croire, que Norma, non dépourvue du

Digitized by Google

souffle poétique, ait écrit elle-même son épitaphe.

Pourquoi, dit-on, ne pas avoir donné à la morte son véritable nom ? Pourquoi *Tessum* et non pas *Ménard* ? C'est l'observation que fit le graveur à madame Coras. « Il y a eu substitution d'enfants, » répondit-elle. Nouveau mystère !!

Tels sont les seuls renseignements précis qu'on a pu recueillir, à Saint-Maurice et ailleurs, sur cette jeune fille, et sur sa compagne. Qu'après cela le lecteur voie dans Joséphine-Marie Ménard, et dans Norma Tessum-Onda deux individualités et non une seule et même personne, c'est peut-être difficile; mais nous ne nous y opposons pas. Quant à nous, laissant complètement de côté la personnalité de Joséphine Ménard pour ne nous occuper que de Norma Tessum-Onda, nous allons essayer d'ajouter un chapitre *inédit* à ce qu'on pourrait appeler le roman rétrospectif de M. Aurélien Scholl.

Après le trépas de Norma, madame Coras demeura jusqu'en 1880 dans la petite maisonnette de Saint-Maurice ; puis elle vint à La Rochelle loger et prendre pension dans un hôtel. Autrefois elle aurait pu se permettre ce luxe, grâce aux fermes qu'elle passait pour posséder en Anjou. Mais depuis !... On lui fit alors comprendre que, ses ressources n'étant plus en rapport avec le confort qu'elle se donnait, elle ferait bien de chercher ailleurs un refuge plus modeste. L'asile des petites sœurs des pauvres, à Tasdon, près la Rochelle, la recueillit. C'est là qu'elle est morte. D'après des témoignages dignes de foi, elle se serait dépouillée avant de mourir, d'intéressants papiers, de lettres curieuses, de correspondances singulières, le tout émanant de personnages politiques dont quelques uns auraient séjourné depuis dans les forteresses de la Charente-Inférieure.

Coras effectivement a habité Paris, rue J.-J. Rousseau, numéro 5, avant, pendant et après la commune, et Norma vivait avec elle. Quelle a bien pu être la nature de ces relations ? Nous ne saurions dire. Si nous en jugions d'après une liste que nous possédons, écrite par Norma, et sur laquelle sont inscrits des noms appartenant à tous les partis, elles étaient assez étendues; et si nous nous inspirions surtout d'un album de portraits photographiés qui a disparu, elles devaient être assez insolites. Pourrait-on en inférer que ces deux femmes ont bien pu jouer un rôle sous un nom de guerre ou d'emprunt ? Nous nous garderons bien de le laisser croire, nonobstant les documents étranges que nous allons reproduire. Voici le premier, qui n'est pas de leur écriture, et dont on ne saurait deviner les auteurs en jeu : « L... est un monstre et vous vous êtes un lâche. Vous avez fait prisonnier un homme qui n'a jamais conspiré, vous le savez bien ; il est plein de cœur, et vous le faites souffrir. Cet homme, monsieur, je l'ai aimé, et je l'aime encore : car je veux le sauver. Le moyen que j'emploierai, il est vrai, n'est pas sans tache ; mais pour vous arracher des mains un honnête homme, je ferai tout. Il y a longtemps que vous me voulez pour votre maîtresse. Soyez rendu ce soir, à 10 heures, à S...., j'y serai. Je

Digitized by Google

me ferai accompagner d'un capitaine d'état-major, G.... J..., le frère du prisonnier ; et lorsque devant nos yeux il aura franchi la frontière, je vous appartiendrai. Je compte sur vous. E..... (nom de guerre). »

Le second a l'avantage de nous donner une date précise : « Mademoiselle, je sais parfaitement que c'est vous qui m'avez fait prendre et jeter en prison à la Roquette. Je n'ai pas la force de vous en vouloir. Vous savez pourtant, mademoiselle, que je n'ai jamais conspiré contre les Français. J'ai pu en temps ne pas les aimer ; mais j'ai toujours eu pour eux de l'estime. Depuis que je vous connais, mademoiselle, mon estime pour la France n'a fait qu'accroître et augmenter. J'ai pour les Français une estime fraternelle, et je n'ai qu'un désir, celui de mourir dans leurs rangs. Daignez recevoir, mademoiselle, l'assurance de mon respectueux dévouement et de mon estime inaltérable. (Pour signature un nom de guerre). La Roquette-Paris, le 1er novembre 1870. »

Quant au troisième, — et nous nous arrêterons là — l'auteur s'est servi d'un messager singulièrement intéressant, — « ailé » pour l'envoyer à destination :

« Fort-Boyard. — Ne vous tourmentez pas, ma petite blonde ; on ne me fait pas de mal. Je vais bien, je vous donnerai de mes nouvelles tous les jours. (Signature très lisible d'un personnage fort connu.) — Portez-vous bien, vous et votre maman. »

Coras n'était pas la première venue sous le rapport du développement intellectuel, de la distinction et du savoir faire. Norma, de son côté, avait des charmes, de la grâce, et possédait, d'après ce qu'on en a pu juger par quelques pages de son écriture, malheureusement perdues, certain souffle poétique, en dépit de son ignorance des règles de l'art. Ainsi favorisée de la nature, loin de sa famille, et abandonnée à une femme qui semble avoir été une parfaite intrigante, a-t-elle rêvé de jouer un rôle ? On jette bien vite au panier le nom de sa famille, devenu trop vulgaire, et l'on en prend un autre, même un troisième. Elle avait, selon les besoins de la situation, deux formules de cartes de visite, l'une Norma Tessum-Onda, blasonnée d'une lyre, ce qui permettait d'insinuer :

Je suis *Musset* voyez mon *luth* ;

et une autre carte ayant un parfum de « grandesse » ibérique : « Norma d'Estève de Visconti, » semblant dire :

Un fauteuil à la cour ferait bien mon affaire !

Nous nous figurons voir la tête de cette « petite blonde » en pleine élucubration de frivolités romanesques. Il lui fallait, bon gré malgré, une généalogie quelconque, et qu'elle se persuadât que du sang de « race » coulait dans ses veines, celui d'un homme de lettres, ou celui d'un Bourbon. Nous avons sous les yeux, écrit de sa main, l'arbre généalogique des Bourbons d'Espagne, ligne maternelle, et duquel nous détachons le rameau

Digitized by Google

ci-après : « 2e race. Vanina, infante, mariée à Louis-Théodore de Visconti, vice-roi des îles Ibériques. — De ce mariage est née *Dona* NORMA. » Elle rêvait donc d'être fille de roi !... ou de reine ! ! Ainsi s'expliquerait l'insistance, en certaines occasions, de madame Coras, à vouloir que sa fille adoptive descendît d'une Visconti. Dans tout cela, nous demanderons, nous, que devenait Alfred de Musset ?

Et pourtant on ne saurait douter de la sincérité du culte que Coras et Norma avaient pour Alfred de Musset. Au dire de personnes qui ont connu celui-ci et qui ont vu le portrait de Norma, ce culte pouvait avoir sa raison d'être dans la ressemblance frappante qu'on trouvait entre l'un et l'autre. Voilà pourquoi, sans doute, lorsque l'acre brise de l'Océan eut achevé ce qu'une sorte de vie de bohême avait commencé ; lorsque la tombe s'est ouverte pour la « fille du mystère » — juste après que les dernières « voiles officielles » eurent emporté dans la Nouvelle Calédonie ceux dont elle ne devait pas saluer l'inespéré retour — la dame Coras s'appliquait à recouvrir ses cendres d'un mausolée identique à celui qui perpétue le nom du grand poète : même modèle, une étoile, et à côté un saule pleureur.

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière,

avait écrit l'auteur de l'élégie à *Lucie*. Et tout aussitôt, essuyant ses yeux et prenant la plume, Coras se mit à écrire ce souvenir mortuaire au bas d'un portrait d'Alfred de Musset, qui sert de frontispice à ses œuvres (in-4° ; Paris, Charpentier, 1867, orné de dessins de Bida) : « *Voilà ta fille ! Norma Tessum-Onda, née 18 septembre 1854* à SÉVILLE (?), *morte, le 8 mai 1875, à Saint-Maurice, près La Rochelle, Charente-Inférieure.* »

Ici se termine notre chapitre « inédit » du « roman » de M. Aurélien Scholl. Et avant de clore la présente note, rentrons dans le domaine de la réalité.

Madame Coras, dont la devise était :

En gémissant d'être colombe,
Je rends grâces aux dieux de n'être pas vautour,

a fait une fin chrétienne. L'*Echo Rochelais* du 26 avril 1882, et le *Bulletin religieux* du 29 du même mois, ont consacré quelques lignes à sa mémoire. Bien avant, le registre des décès l'avait couchée sur ses funèbres pages.

Devant ces détails et ces faits tous vrais, il n'y a plus de place que pour une certaine curiosité ; et nous croyons qu'il faut garder son enthousiasme plaintif pour des objets qui en soient plus dignes. Pour nous, nous ne pourrions plus nous écrier tristement avec M. Aurélien Scholl : « Pauvre Norma de Musset, ton portrait restera tant que je vivrai dans l'écrin où l'avait placé une affection disparue... Tu n'es pas morte tout entière. J'adopte ton souvenir et j'en fais mon enfant. »

A. L.

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France, 1882, p. 106, contient de M. le marquis de Beaucourt, président de la société (1881-1882), un discours où nous lisons sur Jules Dufaure une notice qui se termine ainsi : « Quelles que soient les appréciations diverses dont la carrière politique de M. Dufaure puisse être l'objet, c'est avec un sentiment unanime d'admiration et de respect qu'on envisage ses derniers moments. Ce grand travailleur qui était levé souvent dès deux heures du matin, ce jurisconsulte austère, ce père de famille modèle, ce chrétien fortifié depuis longtemps par la pratique de la religion, s'est doucement endormi, au milieu des siens, confiant en la miséricorde de Dieu. Sa dernière pensée a été une pensée d'espérance chrétienne, sa dernière parole une parole d'union adressée à ses enfants. »

L'art en Saintonge et en Aunis, n° 8 du t. I^er^, contient neuf hélio-gravures : 1° Abbaye des dames de Saintes, armoiries et monnaies ; 2° chandelier émaillé du XII^e^ siècle ; 3° Saintes, antiquités romaines, aqueducs, Saint-Saloine ; 4° Pons, blocs trouvés près du donjon en 1843 ; 5° fortifications de Pons ; 6° statue de Saint-Roch (1631) à Saint-Martin de Pons, médaille en corne; 7° la maison de ville à Pons ; 8° château du Fâ à Pons ; 9° église de Marignac. Dans la feuille du texte, p. 52, M. Musset reproduit le passage de Claude Masse (Voir *Archives*, t. IX, p. 359) relatif aux juifs de Pons, « qui en furent tous chassés et suppliciés après un meurtre que le vulgaire raconte qu'ils firent à un frère cordelier, qu'ils attachèrent à une croix dans une des caves ou cavernes qui sont sous le rocher du côté du chateau, le jour du vendredy saint. » Maichin rapporte le même fait (*Hist. de Saintonge*, p. 139) d'après sans doute Belleforest (*Cosmographie universelle*, p. 176), avec cette différence que chez ces deux écrivains la victime des juifs est un « religieuz croisé » et non un croisé de l'hôpital. M. Musset ajoute : « Nous nous garderons, bien entendu, de nier simplement le fait raconté par Belleforest, Maichin et, après eux, par tous ceux qui ont parlé de Pons. Nous nous contenterons d'affirmer que les documents connus ne contiennent aucune trace de ce fait. Les juifs, il est vrai, ont été fort nombreux dans toutes les villes de nos contrées, jusqu'au XIII^e^ siècle principalement. Il est peu de ville qui n'ait son quartier des juifs où sa rue de la Juiverie. Il est incontestable qu'à tort ou à raison les juifs étaient mal vus des populations qui les entouraient, surtout à l'époque des croisades, et qu'ils furent en butte à de nombreuses persécutions suscitées autant par les peuples que par les princes. Mais il est également certain qu'aucun document connu ne nous a conservé pour Pons le souvenir d'un quartier ni d'une rue des juifs, que des nombreux noms de

Digitized by Google

personnes, qui sont contenus dans les censifs de l'hôpital neuf de Pons, un seul nous rappelle la rue juive ; que ni les chroniqueurs, ni les documents royaux ou autres, ne nous ont conservé le souvenir d'une exécution en masse des juifs de Pons. » Il y a pourtant eu quelque chose : car dans un manuscrit hébreu, m'écrit M. J. Levi, secrétaire de la *Revue des études juives*, on voit un rabbin juif, R. Natan, qui a joué comme *official* un grand rôle au milieu du XIII[e] siècle, appelé devant l'évêque d'Angoulême et de Poitiers. (?) Des chrétiens vinrent accuser les juifs de l'affaire de Pons ; on leur attribuait le meurtre d'un jeune homme sur la tombe duquel se produisaient de nombreux miracles.

Bulletin de la société de géographie de Rochefort, t. III, 1881-1882, n° 3 (janvier-mars) : *Note sur le climat du Tong-King*, par M. le docteur A. Thèze ; *Etude sur les Boërs*, par M. Th. Giraud ; *Etude sur l'esclavage en Cochinchine*, par M. Fouquier ; *Trois voyageurs français* dans l'Amérique méridionale, Louis Godin, Jean Godin des Odonnais et M[me] des Odonnais (1735-1773) par M. Louis Delavaud ; *Claude Masse* (1650-1737), né à Chambéry — non à Salles de La Jarrie près La Rochelle, comme le dit la *Biographie saintongeaise*, — en 1650 — non 1652, comme dit la *Biographie de la Charente-Inférieure* — ingénieur du roi à La Rochelle, à Lille, mort à Mézières en 1737, par M. Louis de Richemond ; etc.

Bulletin de la société de statistique des Deux-Sèvres (t. V, p. 6). A la séance du 1[er] mars 1882, M. Bardonnet mentionne une découverte de monnaies gauloises faite dans les environs de Villeneuve-la-Comtesse. « Deux cent vingt-cinq de ces pièces sont venues chez un horloger de Niort, M. Gauteur. Elles appartiennent toutes au même type ; la tête d'Apollon à droite avec une épaisse chevelure à mèches, et grenetis au pourtour. Revers : Victoire galopant à droite, au-dessus un symbole rappelant la fleur de lys héraldique avec un point dans le lobe supérieur. »

Chronique de Saint-Jean-d'Angély du 23 juillet contient *De Saintes à Royan*, récit d'un voyage qui a paru dans le *Mémorial de l'Ouest* du 27 août 1850.

L'*Ere nouvelle* de Cognac, du 13 juillet 1882, contient les noms de *Quelques centenaires des deux Charentes*, pris sur l'*Annuaire historique et statistique du département de la Charente-Inférieure pour l'an 1814* : à Poursay-Garnaud, Jean Brousseau, mort en 1813 ; à Mortiers, une femme centenaire privée de l'usage des jambes depuis 20 ans ; à Sainte-Lheurine, une femme née le 14 mars 1712, morte le 13 mars 1813, âgée de 101 ans moins 1 jour ; à Tugéras, Bernard, mort à 103 ans et sa femme à 104 ans ; etc. — Les n[os] des 23, 27 juillet, 6, 10, 13, 20, 24, 27, 31 août et 3 septembre contiennent *Notice historique sur Saint-Jacques-les Cognac*, par M. P.-G. B[arraud].

Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis, I, 267 ; II, 125,

Digitized by Google

173; III, 158, 288, 362. — A la p. 365, tome III du *Bulletin*, il est dit : « En 1737, Théodore Delpech était encore imprimeur... Cette date indique qu'Antoine Vigneau, qui imprima en 1736, ne fut pas son successeur ? » Or cette date de 1737 est une erreur ; il faut lire 1727, ce qui infirme la déduction ci-dessus. Cette faute de transcription a donc besoin d'être rectifiée, d'autant que le testament de Théodore Delpech, mari de Marianne Albert, daté du 6 juillet 1729, fut ouvert le 8 juillet 1734. Il ne laissa pas d'enfants. Une nièce à lui, Anne Delpech, fille de feu Jean Delpech, libraire à Bergerac, fut son héritière. (*Minutes de David, notaire, à Saintes*). CH. D.

La marquise d'Huxelles et ses amis : Mesdames de Sévigné, de Bernières, de Louvois ; le marquis de Coulanges, M. de Callières, M. de Gaignières, Fouquet, par Edouard de Barthélemy (Paris, Didot, 1881, in-8°, v-370 p.) L'habile chercheur, à qui l'on doit tant de découvertes heureuses et de livres aimables, a encadré dans un récit intéressant toute une correspondance inédite. Marie Le Bailleul, sœur de M^me^ du Tillet, de M^me^ du Houssay, et de M^me^ de Foucault de Saint-Germain-Beaupré, fille de Nicolas Le Bailleul, ministre d'état et surintendant des finances, mariée (1644) d'abord à François de Brichanteau, marquis de Nangis, et vingt mois après (octobre 1645) à Louis Chalon du Blé, marquis d'Huxelles, veuve pour la seconde fois en 1658, était une femme d'esprit, un peu galante, fort répandue dans le monde, qui entretenait une active correspondance avec ses amis. Parmi ses correspondants dont M. de Barthélemy transcrit les lettres, nous citerons Héraud de Gourville, le maréchal d'Albret, p. 40, « brave et brillant soldat, serviteur dévoué de la cour pendant la fronde... homme d'esprit plein d'enjouement, aimant le faste et les dépenses » (Voir *Archives*, t. IX, p. 405); le marquis de Tréville, p. 62 (*idem*, p. 416); madame de Maintenon, p. 128 (*idem*, p. 411) ; François de Callières (p. 263-274) seigneur de Clérac en Saintonge, à qui M. de Barthélemy consacre une notice excellente ; etc.

Mémoires de la société des antiquaires de Normandie, 3^e^ série, 10^e^ volume, XXX^e^ de la collection, (Caen 1880, in-4°, 769 pages), contient de M. Lebreton, *L'Avranchin pendant la guerre de cent ans*, où l'on lit, p. 105 : Louis, dauphin de France, fils de Charles VI, « attribuait aussi à la protection de ce saint (saint Michel) la conservation de ses jours dans une circonstance bien périlleuse ; il tenait conseil dans la grande salle de l'évêché de La Rochelle, quand le plancher s'effondra et entraîna le dauphin dans sa chûte : une pierre même se détacha au dessus de sa tête et tomba près de lui sans l'atteindre. Cette pierre, miraculeusement détournée de la tête du prince, fut apportée au mont Saint-Michel et suspendue « près de l'autel Saint-Michel, en la nef. Elle était accompagnée d'un buste de cristal qui représentait le dauphin. Ces *ex-voto*, selon dom Huynes, se voyaient encore au XVIII^e^ siècle dans la célèbre basilique. »

Digitized by Google

Mémoires de la société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, (2e série, t. XIX, 1881). Ce volume est entièrement consacré à la publication des *Lettres missives originales du XVIe siècle*, tirées des archives du duc de La Trémoille, par MM. P. Marchegay et H. Imbert. Nous y remarquons : n° 3, mai 1505, de Taillebourg, Jean Robert, sergent royal en Saintonge, à Louis de Villemorin, serviteur de Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, pour lui recommander d'amener huit témoins dans un procès relatif à Mortagne-sur-Gironde: — n° 7, de Louise de Coëtivy, princesse de Talmont ; — n° 17, 6 mars 1512 (?), de La Rochelle ; Jean Mervault, sieur du Pont, marchand, à Janot de Monléon, sieur de Narsay, envoye divers comestibles ; — n° 20, Christophe de Coëtivy, procureur, à son cousin (de même nom), seigneur de Fenioux ; — n° 35, 26 février 1522, de Vitré ; Renaut de Moussy, vice-amiral de Bretagne, au vicomte de Thouars, au sujet de la défense de l'île de Ré et autres contre les espagnols ; — n° 44, 1527 (?) Louis Richart, vicaire de La Vergne, près Saint-Jean-d'Angély, à Jean de Bourget, capitaine du lieu, se plaint du vicomte de Rochechouart — n° 62, juin 1530 (?), de Taillebourg ; Gabrielle Barbezières s'excuse auprès de la vicomtesse de Thouars de n'avoir pas travaillé à une tapisserie ; — n° 63, 1530 (?), de Taillebourg, le fou Pacolet, à la même ; — n° 74, 1531 (?), de Taillebourg, Isabeau de Bruzac à Christophe de Coëtivy, sieur de Fenioux ; — n° 90, 22 décembre 1539 (?), Lucrèce de Pons au vicomte de Thouars ; — n° 95, 19 juillet 1540 et 14 janvier 1541, de l'île de Ré ; les officiers de cette île se plaignent au vicomte de Thouars du mauvais état des prisons et des dangers qui en résultent ; — n° 118, 2 février 1547 (?), de Périgueux ; madame de Belcier au curé de Saint-Médard de Thouars, son cousin ; — n° 122, 13 novembre 1548, de Pons ; Claude de Laval Bois-Dauphin donne avis au vicomte de Thouars de venir à Angoulême ou à Pons voir le connétable ; — n° 123, 1548, de Royan ; Laurentio di Rischef et R. de Rouez, capitaines de navires italiens, au connétable Anne de Montmorency ; — n° 124, 1er avril 1549, de Barbezière ; le sieur de Barbezières donne au vicomte de Thouars des nouvelles de Saintonge et Poitou, et parle de réformes à faire en la forêt de Benon ; — n° 125, 25 octobre 1549 ; Etienne de La Ville, trésorier de la maison de La Trémoille, au receveur de l'île de Ré, au sujet de vente et provision de vin, demande de sucre, moins cher en Aunis qu'à Thouards, où il vaut 10 sols la livre ; — n° 128, 18 juin 1550 ; François de La Trémoille reproche à Mathieu Marot, son receveur en l'île de Ré, sa négligence ; — nos 157 et 158, 2 et 3 mars 1574, lettres à Jean Léaumont seigneur de Puyguillard ; — n° 160, 8 juillet 1574, François de Lanoue écrit à M. de La Trémoille pour lui dire qu'il a donné un passeport à son envoyé à Didonne, et pour le remercier de ses dispositions favorables envers ses vassaux protestants ; — n° 172, 27 juin 1578, de Saint-Jean-d'Angély ; Henri de Bourbon, prince de Condé, écrit à M.

Digitized by Google

de La Trémoille au sujet du mariage du prince de Conti avec Mlle de La Trémoille ; — n° 182, 7 mars 1581, du Douhet; N. Vallée, seigneur du Douhet, à Mme de La Trémoille; — n° 194, 8 juillet 1583 ; Marie de Rochechouart, veuve de Charles de Belleville, comte de Cosnac, à la même; — n° 197, 17 février 1584 (?), de Saintes; Christophe Sycauld, concierge du château à Taillebourg, à la même pour l'assurer « que jamais pouvre homme ne feut traité s'y cruellement que j'ay esté ; mais encore plus me suis-je tourmenté voient faire la dezolation de voustre chasteau. Aient lors les fers aux pieds, le mal m'omentoit quand je veis rompre et ruiné les librairies et chapeles et les beaux cabinets abatus aveques toutes les chambres et la grand salle commune, regardant devers les douez qui sont devers le couté de la alle. Madame, aient paié sit cent escus pour ma ranson, combien qu'il ne me vouleuset maitre en liberté, je me suis sauvé en cette ville.... » ; — n° 198, 27 juillet 1584 (?), de Taillebourg; Jean Poussard, seigneur de Vandré, gouverneur, à la même, au sujet de réparations pressantes à faire au château de Taillebourg ; prix de la journée des maçons : 12 sous et demi par ouvrier et 16 sous au maître maçon « qui conduit l'œuvre » ; — n° 213, 16 janvier 1588, lettre d'André Thevet à la duchesse de Thouars; demande de services ; — n° 232, 3 mai 1590, de Pons ; L. Bonnet, ministre protestant, au nom du synode de Saintonge, adresse au duc de Thouars des compliments sur ce qu'il a embrassé la réformation de l'évangile et ses encouragements à y persister ; réunion de l'église de Taillebourg à celle de Saint-Savinien ; — n° 239, 18 novembre 1590, de La Barre en Benon ; N. Bouju, notaire royal à La Rochelle, s'adresse à M. Rouhet, avocat au parlement, pour faire anoblir par le duc de Thouars un terrain qui lui a été concédé à cens dans la forêt de Benon ; il lui recommande « M. des Roches de Mau Regnard, fils de M. des Barres, qui est homme capable.... pour l'estat de procureur fiscal de Benon, dont Mathieu Baudouyn, dict Bel-Œil, marchand de La Rochelle, s'est démis entre ces mains ; » — n° 255, 17 avril 1593, de La Rochelle ; Dumont, ministre protestant de cette ville, annonce au duc de Thouars la mort d'Odet de Nort ; — n° 297, novembre 1599 ; N. du Fouilloux, demoiselle de la princesse de Condé, à M. Rouhet ; — n° 298, 24 décembre 1599, de La Rochelle, N. Baudouyn, juge prévôt de la ville, à Mme de La Trémoille, au sujet d'un navire flamand.

Recueil de la commission des arts de la Charente-Inférieure, 9e livraison datée du 15 mai 1882, parue le 18 juillet, contient ; *Procès verbaux* ; *Les puits-refuges de Saint-Pallais-sur-Mer*, par M. Laurent ; *Monographie d'Arces, canton de Cozes*, par M. Jouan, p. 69, où l'auteur dit que les habitants « payaient en argent à M. de La Rochecourbon et à M. de Vérac 1690 livres pour cet abonnement » (des bians et corvées), et renvoie au t. II, p. 91 des *Archives*, où l'on lit qu'Arces payait d'abonnement pour la taille 1690 livres, et en outre des redevances au marquis de

Digitized by Google

Courbon. La même confusion a été faite dans la brochure *Philippe V à Escoyeux*, p. 16, où l'on voit que « Escoyeux devait à son seigneur une somme annuelle de 1870 livres en blé, vin et bois », au lieu de : « Escoyeux. Abonnée à 1870 livres » payées au roi pour abonnement de la taille ; en outre redevances « à M. d'Escoyeux », et produit « blé, vins et bois ; » — *Le capitole de Saintes*, par M. Musset, où on lit, p. 85 : « Le plan du château de Saintes restauré par Henri IV, nous a été conservé par Merian dans l'œuvre de Zeiller, reproduit par La Sauvagère, *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, » ce qui est une erreur, comme il est facile de le voir. La Sauvagère, en effet, page 21 de son *Recueil* s'exprime ainsi : « J'en reviens aux fortifications modernes ; elles ne subsistèrent pas longtemps. Il y eut ordre de les démolir dès l'an 1629, suivant la date que j'ai lue » ; et en note : « Cette date est difficile à concilier avec le plan de Zeiller publié en 1661, qui la représente comme existante dans ses fortifications. » Le démantèlement de Saintes fut ordonné le jeudi 16 novembre 1629, en même temps que Niort, Fontenay et d'autres places; Bassompierre, qui assista à la séance du conseil royal où cette mesure de sûreté fut décidée, nous le dit dans ses *Mémoires* (p. 291, édit. Michaud et Poujoulat.) Le plan de Merian n'est autre que celui de Tassin publié en 1638 dans ses *Plans et profils de toutes les principales villes de France*, 2e partie ; il est seulement agrandi. Il n'est donc pas étonnant que le plan de 1661 reproduise les fortifications du château ; — *Varia*, où citant les églises de Saintes on omet Saint-Pierre.

La revue des deux mondes contient, nos des 1er avril, 15 mai, 1er et 15 juillet, *M. Dufaure, sa vie et ses discours*, par M. Georges Picot, de l'institut.

La revue des questions historiques, n° de juillet, contient de M. Denys d'Aussy, p. 98-146, *Henri de Rohan et le siège de Saint-Jean-d'Angély*, (1611-1621), mémoire lu à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne en avril 1881 et envoyé par la société des *Archives*. L'auteur y retrace avec de nombreux documents puisés dans les volumes des *Archives*, dans les Mémoires contemporains et aux archives nationales, une période importante et jusqu'ici à peu près inconnue du grand chef huguenot, page d'histoire locale pour Saint-Jean et La Rochelle, en même temps page d'histoire générale. Voir réponse à cet article par M. N. Weiss dans le *Bulletin du protestantisme*, du 15 septembre.

La revue des bibliophiles, dans le n° de juin, contient, p. 167, *Anecdotes*, qui auraient besoin de quelques certificats d'authenticité, *sur Charles-Rosalie Chabot, comte de Jarnac*, par M. J[ules] P[ellisson], notes prises à la bibliothèque de Cognac, manuscrits Albert ; — p. 211-216, *Les fêtes patriotiques. L'entrée triomphante des Français en Savoie, célébrée à Saintes, octobre 1792*, d'après le *Journal patriotique et littéraire* de Saintes, n° 43, p. 169, 26 octobre 1792, l'an 1er de la république, 4e éleuthérie, où l'on voit « la colonne de la liberté, de 50 pieds de

Digitized by Google

hauteur, construite avec les tambours antiques d'un temple dédié à Jupiter capitolin ; le feston civique serpentait autour du fût... »

Revue géographique internationale, n^os^ des 16 mars, 16 juin, 16 juillet (7^e^ année), contient : Carte des environs de La Rochelle (hors texte) ; Vue de La Rochelle à l'entrée du port, et *Congrès de La Rochelle*, où le directeur-gérant, M. Georges Renaud, raconte (p. 84-88) l'histoire sommaire de la ville, ses monuments dont l'hôtel de ville, « édifice gothique, » qui date des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles ; Rochefort, situé à 30 kilomètres de la mer (lisez : 14 ou 15) ; puis Moèze avec un « temple carré de la Renaissance ; » lisez : croix hosanière du XVII^e^ siècle ; puis Saintes, où « l'on a *retrouvé* (!) des arènes romaines, un arc-de-triomphe romain dû (!!) à Germanicus. C'est une ville accidentée (!!!) et traversée par des *ravins*. » Nous croyons que les articles sur les pays lointains et étrangers sont rédigés avec plus de soin : car peu de gens peuvent aller contrôler sur place ; mais quelle idée doit-on se faire d'une revue géographique qui traite la géographie locale avec tant de légèreté et met des ravins dans la ville de Saintes ?

Romania, t. IX, n° 41, janvier 1882, publie, p. 97, de M. Gaston Paris, *Les versions inédites de la chanson de Jean Renaud*, texte de la Charente, de la Vendée, du Poitou, Auvergne, Jura, Bourbonnais, de Rouen, Limoges, Orléans, etc.

Quand Renaud de la guerre vint,
Portant ses tripes dans sa main,
Sa mère était sur ses crénaux,
Qui vit venir son fils Renaud.

D'aussi loin qu'ell' le vit venir,
Auprès d'Renaud elle se rendit :
« Mon fils Renaud, réjouis-toi :
Ta femme est accouchée d'un roi.... »

Saint Eutrope. Pélerinage à sa chapelle, paroisse de Verfeil-sur-Seye, canton de Saint-Antonin, diocèse de Montauban. (Montauban, imp. Forestié, 1882, in-32, 62 pages), raconte la vie du saint d'après l'opuscule réimprimé en 1877 par M. Louis Audiat, *Vie de saint Eutrope* (Saintes, Mortreuil, 1877, in-8, 61 p.) et son culte à Verfeil, où existe une chapelle, dédiée en 1170 à l'apôtre de la Saintonge, comprise dans un monastère brûlé par les Albigeois et rétabli par Jean de La Valette-Parizot, comme commanderie de l'ordre de Malte, sécularisée en 1591, tombée en ruines, reconstruite en grande partie, l'an 1855, par le curé de Verfeil, M. l'abbé Salignac, aujourd'hui âgé de 92 ans, qui obtint, en 1866, de M^gr^ Landriot une relique du martyr saintongeois. M. l'abbé Desbans, curé, l'auteur de l'opuscule, nous apprend qu'il y a là deux sources, dont l'une est dans l'enceinte de l'église, auxquelles on attribue des effets merveilleux ; que, le 30 avril, plus de deux mille pélerins viennent à la chapelle et à la fontaine, et que, chaque jeudi des mois de mai et de juin, de longues processions y descendent de la montagne.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 39, t. I, 167, 172. *Une Saintongeaise Ronsardisée. Marguerite de Queux et son cousin Garipault.* — La belle Marguerite de Queux, celle qui « ressemble aux trésors d'Orient » n'a pas eu les seuls hommages poétiques du cousin Garipault. Notre poète Fiefmelin lui a aussi laissé un souvenir. Après avoir tourné son compliment à la dame des Tranquars, il s'adresse de la sorte

A Marguerite Queux, sa fille :

O la belle Marguerite
Qui florit à son désir !
C'est d'Amour la fleur d'eslite
Et du Monde le désir.

Mais si n'est-ce pour toy, Monde,
Qu'Hymen avance sa fleur,
Le non-mondain aura l'heur
D'en jouyr au clos immonde.

Pauvre Marguerite, si tu ne trouves pas de mari, pour toi s'ouvrira le cloître !

J'ignore qui l'a emporté du monde ou du « clos immonde ». A trois siècles d'intervalle il n'est pas bien aisé parfois de percer les brouillards de la vie de famille. Ce que je sais, c'est que Marguerite de Queux était fille de René de Queux, seigneur de Saint-Hilaire en Soubise, conseiller du roi au grand conseil, échevin du corps de ville de Saint-Jean-d'Angély, et de Marie Robert, dame des Tranquars. Elle avait pour frère Jacob de Queux, aussi échevin, puis maire de Saint-Jean-d'Angély, et pour oncle, Pontus de Queux, seigneur de Saint-Fort-sur-Brouage.

Fiefmelin était le bien venu à Saint-Hilaire. Son compliment à Marie Robert offre un portrait plein d'expression et d'accent.

A M. Robert, Dame des Tranquars.

Mainte femme souvent se void parmy les hommes,
Mais d'hommes on ne void entre femmes ainsi :
Tes faits masles pourtant te font comme nous sommes,
Vertueuse en tes mœurs, sage au bien dire aussi.

Il y a là probablement une allusion à quelque circonstance où elle aura déployé l'énergie de son caractère.

Digitized by Google

René de Queux n'a pas été oublié par l'auteur de la *Polymnie* : celui-ci lui a dédié une de ses *Épigrammes*, sorte de paradoxe sur le riche et le pauvre ; et de plus, dans *Les Muses Célestes*, des stances tirées d'une pensée de l'*Ecclésiaste* : Sagesse est bonne avec héritage.

Reste Garipault. Comme je n'ai pas encore pleinement dissipé l'ombre qui l'enveloppe, ce sera pour une autre fois. Je suis sa trace à Fontenay-le-Comte.

LA MORINERIE.

—

N° 45, t. I, p. 221, 266, 299, 349, 388. *Anciennes thèses historiées.* M. Emile Briand, de Juillac-le-Coq, propriétaire des archives de la famille Pelluchon-Destouches, m'a communiqué une série de quatre curieuses pièces dont voici la description :

I. Placard de 53 centimètres de hauteur sur 41 de largeur, orné en tête d'une gravure sur bois occupant la moitié de la largeur de la pièce. C'est un encadrement à deux filets rempli par un écusson ovale ayant en chef les armes de France ; au-dessous est un Christ sur fond de gueules ; à gauche, des livres et un pot de fleurs ; à droite, livres, sceptre et main de justice, sphère et compas. Au bas de l'écusson, à gauche, les lettres *L. Ch.*, initiales du graveur sans doute. Titre : « *Positiones utrius que juris.* Civilis. Ex Tit. Inst. *Quibus alienare licet vel non.* Canonici. Ex Tit. *de Clericis conjugatis.* Apud Gregorium. » Texte sur deux colonnes, huit propositions de droit civil, cinq de droit canonique. « *Has theses* (Deo duce et auspice Deiparâ) ac Præside Clarissimo Viro Dom. Dom. CLAUDIO CHESNEL, Consiliario Regio, et in Academiâ Pictaviensi Antecessore Consultissimo, tueri conabitur Joannes-Antonius Pelluchon-Destouches, Urbis Cognacensis, Diœcesis Santonensis. Die 15 mensis Junii, Anno Dom. 1743. Horâ 10â mat. In publico juris auditorio, Prolicentiatu. Pictavii, apud Joannem-Baptistam Braud, Academiæ Typographum in quadrivio S. Francisci. »

II. Placard de 1 mètre 14 centimètres sur 81. Très belle gravure sur cuivre, représentant le baptême de Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste. Au bas, à gauche, « *N. Poussin pinx. A Paris, chez Hecquet, rue St-Jacques, à Saint-Maur* ; à droite, *P. D* ; au bas, dans un cartouche, *Jesus Maria.* Titre : *Exercice académique sur l'histoire Sainte par Messieurs les pensionnaires du collège de Niort.* Le texte de l'exercice rappelle que l'année précédente les élèves avaient vu depuis la création du monde jusqu'à la mort de Moïse, qu'ils commençaient cette année à Josué et finissaient avec le règne de Saül. Une longue série de questions est disposée sur deux colonnes. On lit ensuite : « Répondront aux questions ci-dessus posées messieurs Gabriel Pelluchon-Destouches, de Cognac, écolier de troisième ; Nicolas Mesnard, de Fontenai-le-Comte, écolier de troisième ; Hector Maureau, de Rochefort, écolier de troisième ; François Fé de Maumon, d'Angoulême, écolier de troisième ; Victor Fla-

Digitized by Google

tron, de Rochefort, écolier de troisième ; Etienne Lortie du Maine, de Marennes, écolier de quatrième ; Louis Bernard, de Cognac, écolier de quatrième ; Louis Fé de Séjeville, de Cognac, écolier de quatrième ; Michel Chauvin de La Touche, de Niort, écolier de quatrième ; Pierre Chauvin de La Valerie, de Niort, écolier de quatrième ; Jacques A[cha]rd ? des Sables d'Olonne, écolier de quatrième ; Pierre Furci Bourgeois, de l'isle de Rhé, écolier de quatrième ; Louis Lavienne, de La Rochelle, écolier de quatrième ; Jacques Caillaud, de Rochefort, écolier de quatrième ; Gui de Lavau, de Doué, écolier de quatrième ; Barthelémi Fourré, de Rochefort, écolier de cinquième ; Louis Bernier, de Meaux, écolier de cinquième ; Pierre Guérin, de Dampierre, écolier de cinquième ; Pierre Cailly, de La Châtegnerai, écolier de cinquième ; Jean Pelluchon de Saint-Bris, de Cognac, écolier de sixième. Monsieur Etienne Lortie du Maine fera le compliment d'ouverture. Messieurs Pétronille de Blenac de La Roche-Courbon, Christople de Blenac de La Roche-Courbon, de Saintes, feront le remerciement. Dans la salle des actes des Prêtres de l'Oratoire. Lundi 14 juillet 1766, à deux heures précises. *Niort, de l'imprimerie de Jacques Elies, seul imprimeur du roi, de la ville et du collège.* » Ce texte, imprimé sur une seconde feuille collée au pied de la gravure, est entouré d'un élégant encadrement accosté à droite et à gauche d'anges tenant chacun une draperie.

III. Placard rogné de 92 centimètres sur 60. Jolie gravure sur cuivre, malheureusement incomplète, paraît-il, du titre latin qui se trouvait au pied et qui indiquait le sujet. C'est Moïse recevant du peuple les présents destinés à la construction du tabernacle. Le nom du graveur n'a pas été conservé. En tête de la feuille collée à la suite on lit dans un cartouche : *Exercice académique sur l'histoire sainte, par messieurs les écoliers de cinquième du collège de Niort.* Après quelques lignes sur la nécessité d'étudier l'histoire sainte, se trouve ce titre : *Depuis la création du monde jusqu'à l'établissement des Israélites dans la terre promise.* Vient ensuite le sommaire de l'exercice imprimé sur deux colonnes. Puis on lit ceci : « Messieurs Jean-Baptiste Régnier, de la Louisianne, pensionnaire ; François-Etienne Bailly, de Saint-Domingue, pensionnaire ; Jean Pelluchon de Saint-Brie, de Cognac, pensionnaire ; Pierre Poulliou, de Soubise, pensionnaire ; Jean-Baptiste Duboffrand, de Nontron, pensionnaire ; François Pastureau, de Chizé, écoliers de cinquième, répondront aux questions ci-dessus énoncées. Monsieur Pierre Poulliou, de Soubise, fera le compliment d'ouverture. Monsieur Jean-Baptiste Régnier, de la Louisianne, fera le remerciment. Dans la salle des actes des prêtres de l'Oratoire, le samedi 25 juillet 1767, à deux heures précises... » Ce texte, entouré d'un encadrement orné de feuilles de laurier, se termine par un cartouche supporté par deux anges dans lequel on lit : *A Niort, de l'imprimerie de Jacques Elies, seul imprimeur du roi, de la ville et du collège.*

Digitized by Google

IV. Placard de 1 mètre 11 centimètres sur 82. Grande gravure allégorique représentant la Justice tenant la balance et le glaive, assise sur un trône au bas duquel l'Envie et un autre personnage sont précipités. A gauche du trône un palmier, à droite une renommée tenant une couronne. La Justice est entourée de six personnages, parmi lesquels on reconnaît Minerve et la Vérité. On lit au bas de cette gravure dont le tirage est un peu usé : *A Paris, chez J. F. Cars, rue St-Jacques au nom de Jésus.* La seconde feuille est ornée d'un encadrement représentant à gauche la Justice et *A* droite la Vérité. En tête cette dédicace dans un cartouche : *A mon père comme un témoignage de ma gratitude.* Titre : *Faculté de droit de Poitiers. Acte public pour la licence.* Texte sur trois colonnes. « Jus Romanum. Ex libro 16 tit. 3 ff. *Depositi vel contra.* Droit français. *Du dépôt proprement dit.* Procédure. *De la conciliation.* Cet acte sera soutenu par Gabriel Pelluchon des Touches, de Cognac, département de la Charente, le vendredi 2 février 1810, à neuf heures et demie du matin, dans la salle des actes publics de la Faculté de droit. Examinateurs, M. Allard, M. Guillemot, M. Gibault, professeurs, M. Boncenne, professeur suppléant. Le candidat répondra en outre aux questions qui lui seront faites sur les autres matières de l'enseignement. *A Poitiers, de l'imprimerie de Catineau,* 1810. Ces derniers mots sont dans un cartouche.

Cette thèse à image prouve, ainsi que le dit M. Pouy dans son *Iconographie des thèses* (*Bulletin*, I, p. 303), que l'image avait reparu après la révolution. Je crois cependant que les thèses soutenues avec ce luxe de gravures n'étaient sous l'empire, et spécialement à Poitiers, qu'une exception. M. de Le Liborlière a lu, le 6 juin 1844, à la société des antiquaires de l'Ouest ses *Souvenirs de l'ancienne université de Poitiers* qui ont été imprimés dans les bulletins de cette société et reproduits dans ses *Vieux souvenirs du Poitiers d'avant 1789*, (Poitiers 1846, in-12). On y trouve des détails du plus haut intérêt sur la soutenance des thèses à cette époque. La thèse des maîtres ès-arts était annoncée par la cloche de l'université, et les répondants, voiturés en chaise à porteurs, distribuaient avec profusion dans la ville des placards immenses ornés de gravures d'une dimension proportionnée. Combien en reste-t-il aujourd'hui ?

La famille Pelluchon-Destouches, où l'on a eu le bon esprit de conserver avec soin les thèses que je viens de décrire, était établie très anciennement à Cognac. Elle a fourni des hommes distingués au corps de ville, à la magistrature et à l'armée. Le licencié en droit de 1743, Jean-Antoine Pelluchon-Destouches, seigneur de Saint-Bris-des-Bois, époux de Marguerite Vitet de Belendroit, devint assesseur civil et criminel au siège royal de Cognac, et donna sa démission en faveur de son fils, Jean-Antoine-Gabriel Pelluchon-Destouches, baptisé à Verrières le 5 novembre 1754, qui lui succéda le 3 septembre 1781. C'est lui qui figure comme écolier de sixième dans l'exercice académique de 1766 et comme écolier de cinquième dans celui de

Digitized by Google

1767, où l'imprimeur ne lui donne que le prénom de Jean ; mais il a mis à la plume : « Gabriel-Jean-Antoine ». Gabriel Pelluchon-Destouches, écolier de troisième en 1766, était son frère aîné. Un autre frère, Elie-Joseph-Alexandre (*Archives*, X, 310), né à Cognac, le 6 mai 1752, fit ses études à Saintes. C'est lui qui, en 1767, étant élève de philosophie, composa un poëme en vers latins pour fêter le rétablissement de Chasteigner de La Châtaigneraye, évêque de Saintes, reproduit en entier par Briand (*Histoire de l'église santone et aunisienne*, II, 594). C'était, au dire de tous ses contemporains, un homme extrêmement spirituel. Gabriel-Jean-Antoine Pelluchon-Destouches fut pendant la révolution juge, puis président du tribunal du district de Cognac, et juge à Angoulême. C'est à lui que Castaigne a attribué le *Petit neveu de Boccace* (voir *Bulletin*, III, p. 247), opinion que j'examinerai dans une dissertation spéciale. Il mourut le 27 janvier 1819, président du tribunal civil de Barbezieux, ayant eu quatre enfants de son mariage avec Marie-Thérèse Joubert. L'un d'eux, le seul qui lui ait survécu, Gabriel Pelluchon-Destouches, auteur de la thèse de 1810, fut juge d'instruction à Cognac, puis juge à Oran et président du tribunal de Philippeville. Sa fille, morte dernièrement, avait épousé M. de Saint-Rémy, chef d'escadron de gendarmerie, issu d'une famille de Lorraine ; elle a laissé deux filles : M^me^ Briand et M^me^ de Verdillac. (1)

Jules Pellisson.

---

(1) M. Briand m'a aussi communiqué un diplôme sur parchemin, avec sceau fruste à queue pendante, dont voici le texte ; j'imprime en italiques les mots écrits à la main : « Universis præsentes litteras inspecturis et audituris. Nos, Alexius Carolus du Tréhand, presbyter, scutifer, in jure canonico licenciatus, thesaurarius, prima et principalis dignitas insignis ecclesiæ beati Hilarii majoris Pictavii, ratione cujus thesaurariæ cancellarius almæ universitatis Pictaviensis, salutem in Domino. Cum servatis omnibus, tam regis constitutionibus quam supremæ Parisiensis Curiæ regiæ placitis præscriptis reverendis patribus dominis Jacobo Chevallier, decano, Francisco-Maria Labady, Jacobo Chevallier, filio, et Ludovico-Amato-Margarita, Allard, consiliariis regiis, juris utriusque doctoribus actu Pictavii in jurium Facultatibus respective regentibus, constiterit nobilem *Isaac Chauvin de Chatenet*, dioecesis *Santonensis*, idoneum esse ad gradum baccalaureatûs in utroque jure obtinendum, atque adeo prædicti domini doctores à nobis requirant, quatenus prædicto nobili *Izaac Chauvin de Chatenet*, præsenti, sufficienti et idoneo baccalaureatûs gradum in utroque jure impertiri dignemur : notum facimus quod petitioni et requisitioni prædictorum dominorum doctorum, ut par est, annuentes, eumdem nobilem *Izaac Chauvin de Chatenet*, in utroque jure canonico et civili baccalaureum per reverendum patrem dominum *Jacobum Chevallier filium*, substitutum nostrum, creavimus et creamus per presentes, juramentis ad hoc solitis debitè præstitis. Datum Pictavii, in aula inferiori scholarum utriusque juris, die *secundâ* mensis *julii* anno millesimo septingentesimo *octogesimo tertio*. *Chevallier*, *Allard*. De mandato DD. Antecessorum. *Chevallier Fonbasac?* »

On trouve sur le registre de Saint-Léger de Cognac, le 10 septembre 1766, Isaac Chauvin, qualifié sénéchal des commanderies de Châteaubernard et Angles ; le 25 novembre 1768, il est qualifié notaire royal et procureur au siège de Cognac. Le 15 septembre 1788, étant veuf de Madelaine-Elisabeth Foucaud du Moulinneuf, il épousa à Cognac Anne Pelluchon-Destouches, fille de Jean

Digitized by Google

N° 59, t. I, p. 268, 358; t. III, p. 240. *La maison de Nicolas Alain à Saintes.* — D'après les confrontations indiquées ici, il est, ce nous semble, facile de fixer l'emplacement à Saintes de la maison du médecin Nicolas Alain, l'auteur du rarissime livre *De Santonum regione*, que réimprime M. Paul Chollet, éditeur à Bordeaux. La maison de notre docteur en médecine touchait par la basse-cour à celle d'Elie Piaud, qui confinait à la maison Coudreau. Or, la maison Piaud était bornée d'une part par la rue et la place Saint-Pierre, de l'autre par la rue qui allait au puits de la Limousine; la maison Coudreau était située vis-à-vis le puits de la Limousine. Ces trois maisons contiguës se trouvent dans le même îlot. Comme Alain était, paroisse Saint-Pierre, au coin de la rue qui allait du palais à la porte des ponts, on voit que Piaud était au coin des rues Saint-Pierre et des Herbes; que Coudreau, limité, est-il dit ailleurs, en 1625, par l'église, les bâtiments et le jardin des récollets, puis par Piaud, ouvrait dans la rue des Herbes, probablement où est maintenant M. le docteur Bargignac, et qu'Alain formait l'angle du quai des récollets et de la rue Désilles. Cette maison a dû disparaître par l'établissement des récollets, puisqu'en 1617, on en parle comme servant de conciergerie et prison, et qu'en 1625 il n'est plus question que des bâtiments, jardins et église des pères récollets. N'oublions pas que les récollets sont descendus de la citadelle sur les bords de la Charente en 1613, ce qui explique comment, à dix ans de distance, on trouve ses confrontations diverses pour une même maison qui n'a point cependant changé de place; ce qui explique en outre comment on trouve des prisons royales, en 1617, dans la maison des héritiers Alain, et en 1621 dans les maisons de Charles Duval, seigneur de La Morinerie, « concierge et garde des prisons royales, » mari de Catherine Senné et curateur de Sara Senné, filles et héritières de Pierre Senné, sieur de La Forest, « concierge et garde des prisons royales. » Il y a bien une objection. En 1628, on parle de la maison de feu Jean Alain, avocat, paroisse Saint-Michel, dans laquelle maison réside présentement maistre Arthus Mage, aussi advocat. » (*Bulletin*, I, 358.) Mais Jean Alain est le fils de Nicolas; et il n'y a rien d'éton-

---

Antoine Pelluchon-Destouches, seigneur de Saint-Bris-des-Bois, ancien conseiller du roi, assesseur civil et criminel en la sénéchaussée de Cognac, et de Marguerite-Suzanne Vitet de Belendroit. Il se qualifie alors Isaac Chauvin de Chatenet, avocat en parlement, conseiller du roi, contrôleur et vérificateur des revenus patrimoniaux et d'octrois de Cognac, juge sénéchal civil et criminel de Châteaubernard, Angles et La Brunette. Il mourut à Cognac, le 4 décembre 1791, âgé de 69 ans. Il était, comme on le voit, beau-frère du président de Barbezieux. Ne s'étant qualifié avocat en parlement que dans son acte de mariage, on est autorisé à en conclure que c'est bien lui qui figure dans le diplôme de bachelier en droit civil et droit canonique ci-dessus transcrit, et qu'il avait passé la soixantaine quand il prit ses grades à la faculté de Poitiers, puisque ce diplôme est du 2 juillet 1783. Il était fils de Guillaume Chauvin, juge sénéchal civil et criminel de Châteaubernard et Angles, et de Pétronille Bernard, et frère d'Isaac-Guillaume Chauvin, curé de Bréville.

Digitized by Google

nant que le fils ait eu un autre domicile que son père, surtout quand la maison paternelle eut été englobée dans les constructions des récollets.

L.

—

N° 177, t. III, p. 111. *La fille de l'imprimeur Meaume.* — Nous avons lieu de croire que cette fille n'était autre que madame Plougoulm, qui était positivement née Meaume et qui vivait encore en 1870, ainsi que M. Edouard Meaume, encore inspecteur et professeur de droit à l'école des eaux et forêts. C'est ce qui résulte de la lettre de faire part de la mort de dame Honorine Maume, épouse Renou, laquelle meurt à Landes près Saint-Jean-d'Angély, le 14 mai 1870, âgée de 67 ans révolus. Elle est dite *cousine* des précédents. Nous croyons pouvoir ajouter que le mari de M^lle^ Meaume, alors décédé, était le même M. Plougoulm qui fut procureur général sous le gouvernement de juillet.

M. L.

—

N° 124, t. II, p. 93. *L'auteur de* l'Anti-Hermaphrodite *et son livre.* — On sera peut-être surpris de trouver quelques mots sur Jonathas Petit dans les *Lettres françaises de Joseph Scaliger* (Paris, Picard, 1881, in-8°) ; mais le fait paraît naturel, puisque l'éditeur et annotateur est M. Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut. Notre docte confrère nous apprend d'abord, page 86, que Jonathas Petit, avec Jean Dorat, Alexis Gaudin, F. de Saint-Vertunien, avait fait, en l'honneur de Joseph Scaliger, une des quatre poésies latines qui se trouvent en tête de l'édition de Manilius de celui-ci. A propos d'une lettre (Chantenille, 28 mai 1586) où Joseph de La Scala écrit à Claude du Puy : « Je vous prie de m'escrire de vos nouvelles, et bailler vos lettres à monsieur Vernelle ou monsieur Petit qui me les fera tenir, » M. Tamizey de Larroque cite, page 223, ce billet (2 avril 1586) de Scaliger à Du Puy : « Je vous ai escrit ce jourd'hui par le filz de monsieur Jonathas Petit ; » et il ajoute : « Le prénom semble bien annoncer que ce Petit était un calviniste. En tout cas, il était avocat au grand conseil et demeurait auprès de la petite porte des Mathurins, à Paris, comme nous l'apprend Scaliger lui-même dans une lettre à Dalechamps, du 6 janvier 1587. Voir une lettre Jonathæ Petit dans les *Epistola* de 1627 (p. 951), écrite par Jacques Scaliger peu de temps après son retour de Gascogne, en 1584. » Ailleurs, page 304, Scaliger écrit encore « de Leyden de Hollande » à Du Puy, le 20 juillet 1594 : « Je vous ai escrit par monsieur Petit, duquel vous pourrés avoir receu maintenant ma lettre. » Dans une autre lettre du 17 novembre 1600, Scaliger parle ainsi à Jacques-Auguste de Thou (voir page 331) : « Je vous supplierai très humblement de vous souvenir du pouvre Jonathas Petit-Bertigni, prévost de Saintonge, prisonnier au Fort-Lévesque. Aiés, s'il vous plaist, son bon droict pour recommandé, et qu'en aiant brefve expédition il puisse cognoistre que ma recommandation lui a servi envers

Digitized by Google

vous de quelque chose. » Il revient à la charge, le 23 avril 1601, en faveur du « pouvre Bertigni, » qui « n'a aultre recours après Dieu qu'à vostre intégrité. » Ah ! si M. Tamizey de Larroque avait bien voulu nous dire quelque autre chose de ce « pouvre Petit ! » A.

— Voici le titre exact de l'ouvrage : « L'*Anti-Hermaphrodite* oule secret, tant désiré de beaucoup, de l'*advis proposé au Roy pour reparer* par un bel ordre et legitime moyen, aussi facilement qu'insensiblement, *tous les désordres, impiétés, injustices, abus, meschancetez et corruption qui sont en ce royaume.* Et ce par la disposition des jours divers de deux semaines, par lesquelles l'on cognoistra aysément la preuve et vérité du tout. Par I. P. d. B. c. d. P. g. P. d. M. L. M. d. F. e. X., » c'est-à-dire : « Par Jonathas Petit de Bertigni, ci-devant prévost général provincial de messieurs les mareschaux de France en Xaintonge, » ainsi que l'auteur a signé, page 144, le *Discours au roy sur le subject du présent avis*, qui termine son volume. « A Paris, par Jean Berjon, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au Cheval-Volant, M. DC. VI. *Avec privilège du roy.* » C'est un volume de 509-160 pages, plus 4 pages d'errata, relié en parchemin mou, qui fut acheté à Paris par Benjamin Fillon, le 3 juillet 1848, 2 fr.; l'exemplaire est côté 50 fr. chez M. Clouzot, libraire à Niort. M. Claudin en offrait un à 25 fr. en 1880. A la page 19 se trouve la signature de « Jonathas Petit. »

Quant aux détails biographiques, nous ne saurions mieux faire que de transcrire, page 132 et suivantes, quelques passages du *Discours au roy sur cet advis*, où on lit : « Dieu ne m'a point fait naistre de la lie du peuple, roturier ny estranger en ce Royaume (combien que la vraye Noblesse vienne de Vertu), estant issu (s'il m'est bien séant de le dire), d'un honorable père qui, de sa part, issu de Noble Race et vertueuse, n'a point dégénéré de ses Ancestres, ayant tousjours préféré au hazard de sa vie (chose rare en ce siècle corrompu) le bien Public et l'Estat a son bien particulier, ce que je puis vérifier par beaucoup de gens d'honneur et de qualité, voires comme il a esté très grand zélateur et amateur de l'équitable justice, laquelle il a eu l'honneur d'exercer, il y a plus de quarante ans, fort exactement, sans acception de personne, à Fontenay-le-Comte, en qualité de Conseiller du Roy, et Lieutenant Général, Civil et Criminel ; lequel estat, sa conscience ne luy permit jamais d'achepter. Mais son mérite, et le service qu'il avait rendu à la Royne d'Escosse (de qui il avoit l'honneur d'estre Chancelier) luy fit avoir gratis, comme pour semblable cause il eust aussi celuy de Lieutenant Particulier à Clermont en Beauvoisis, qu'il perdit avec la vie, en exécutant le commandement verbal de vostre Majesté, après le dernier siège de la dite ville. Duquel père ne voulant aussi dégénérer, ayant esté instruict et nourri de sa main, et en après de feu monsieur d'Abain de La Rochepozay, Chevalier de vos Ordres, Conseiller en vostre Conseil d'Es-

Digitized by Google

tat (1), mon vray Mœcenas : auprès duquel (pour la grande capacité, science, sagesse et longue expérience qu'il a eue en tant de belles et grandes charges et ambassades, où il a esté employé, concernant l'Estat), j'ay peu aprendre, comprendre et retenir beaucoup de bonnes choses, en l'espace de dix ans, que j'ay eu l'honneur d'estre près de sa personne, et de celle de feu Monsieur le Comte de Schomberg, son beau frère (2) qui, de sa part, ne luy cedoit en qualité, bonnes lettres et expériences (leurs Maisons ayant esté l'Asile, la retraite, et demeure asseurée, des plus sçavants, vertueux et advisez personnages de leurs temps), pour preuve, y ayans entre autres retenu près de xxx ans, cet incomparable personnage en toutes sortes de science, le sieur Joseph de la Scala, de l'Illustre Maison de Véronne (3), duquel j'ay entendu beaucoup de choses, belles et bonnes. Ayans d'ailleurs eu l'honneur d'estre employé par les dits seigneurs en beaucoup d'affaires de conséquence pour vostre service, tant en France que en Italie, tant en paix qu'en guerre, mesmes envers vostre Majesté, vers laquelle, durant la plus grande rigueur des derniers troubles, j'ay faict xv. ou xx. voyages fort pénibles et hazardeux, traversant maintefois la plus part de la France, toute troublée et révoltée : occasions qui m'ont faict traitter et communiquer avec plusieurs gens d'honneur et de qualité : ce que je n'ay point faict sans avoir mis peine, de retenir ou apprendre et appliquer à mon proffict tout ce que je jugeois me pouvoir quelque jour rendre capable de faire service à vostre Majesté et au Public, lequel, de père en fils, j'ay tous jours préféré à moy mesme et à ma propre vie, laquelle, durant ces derniers troubles, j'ay maintefois exposée et franchement hazardée, tant en qualité de soldat que de capitaine. La paix inopinée revenue (grâces à Dieu et à vostre Majesté, en ce beau royaume qui s'en est bien trouvé, à cause et en conséquence des confusions passées si plain de désordre, d'impiété et d'injustice en toutes sortes de personnes, aage, sexe et qualité, craignant une recheute pire que la maladie précédente, pour les fresches desbauches), je voulus entreprendre et tramer en mon esprit quelque bon ordre

---

(1) Louis de Chasteignier de La Roche-Posay, seigneur d'Abain, né le 15 février 1535, mort en septembre 1595, septième fils de Jean III de Chasteignier. Voir *Histoire généalogique de la maison des Chasteignier*, par André du Chesne, *Bibliothèque historique du Poitou*, de Dreux du Radier, t. II ; et les excellentes notes des *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger*, par Ph. Tamizey de Larroque.

(2) Jeanne de Chasteignier, sœur de Louis d'Abain, avait épousé Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, naturalisé français en 1570, gouverneur de la haute et basse Marche, mort d'apoplexie en 1599.

(3) Joseph-Juste Scaliger, né à Agen, le 4 avril 1540, de Jules-César Scaliger, né en Italie l'an 1484, qui, amené à Agen par l'évêque Antoine de La Rovère, y avait épousé, le 13 avril 1526, à 45 ans, Andiette de La Roque, qui n'en avait que seize, et lui donna quinze enfants.

Digitized by Google

et remède à tous ces désordres..... Ce que ruminant jour et nuit..... je me résolus, quittant Paris et la Cour sans jamais y vouloir retourner, de commencer par moy mesme à me corriger le premier, et puis ceux sur qui je pourrois avoir quelque autorité. C'est pourquoy ayant recognu qu'il se faisoit autant ou plus de mal aux estats et offices de Prevosts de messieurs les Mareschaux de France, qu'en nuls autres, et que d'ailleurs leur juridiction s'estendoit sur les plus meschants et scélérats garnements de la France, comme sont tous ceux de leur gibier, et qu'ils les pouvoient juger souverainement, c'est-à-dire sans appel, et n'estre néantmoins jamais coupable ny ma conscience responsable des faux jugements qui se pourroient donner contre eux, *qui n'est pas peu de repos*, parce que les dicts Prevosts n'ont voix déliberative, et peuvent cependant éclairer tellement les juges Présidiaux et Royaux qu'ils ne balleroient si librement (comme font beaucoup) des jugements iniques, je m'accomoday de l'Estat et office de Prevost General Provincial de Xaintonge, avec résolution et protestation de faire mieux que le commun, de faire continuellement guerre cruelle aux meschants et estre favorable aux seuls innocents et gens de bien, ne me laisser corrompre par or, par argent, ny par faveur ou intimidation des grands, comme il vous a esté notoire que j'ay faict : Mesmes par le tesmoignage du feu sieur de Sainct Mesmes, Gouverneur de Sainct-Jean-d'Angély ; ce que j'aurois exactement observé graces à Dieu, nonobstant plusieurs tentations, importunitez et menasses : mais Dieu, parfaict ouvrier, qui s'aide d'extrement de ce qu'il luy plaist, malgré moy m'a faict retourner à Paris, par le mesme moyen par lequel je m'en pensois entièrement retirer, d'autant que j'avois exprès choisi ledict estat, et par conséquent ma demeure au ressort du parlement de Bordeaux, hors du ressort de Paris... (*citation de Du Bartas*). Ainsi donc, ce grand ouvrier qui du mal tire le bien et qui de rien a faict toutes choses, qui faict tout ce qu'il veut..... ayant veu de longue main la malice des Parisiens et François, dispercez partout ce royaume, estre montée devant luy, et néantmoins les aymant et en ayant autant ou plus de soing, qu'il eut jadis de Ninive, avait (comme j'ay cy-devant dict), dès l'an 1598, mis au cœur de moy *Jonathas Petit* (sa tres petite et tres humble créature) de crier contre Paris et ses corruptions, à l'imitation du prophète Jonas, du nom duquel le mien approchant, ma mission ou vocation semble aussi approcher de la sienne..» L'ouvrage est dédié à Mgr de Sillery, conseiller du roi. Après l'épitre dédicatoire (pag. 3 à 9) se trouvo un « *Advertissement au lecteur, tant pour ce qui concerne les traictés de la première semaine qu'autres divers subjects* » (pag. 10 à 19), où l'auteur recommande de lire son livre à petites doses et seulement après avoir consacré une semaine à des lectures et à des méditations sur les vertus publiques et privées. Il divise son ouvrage en 5 parties pour chacun des jours de cette seconde semaine. Le 1er et le second chapitres seuls (1re et seconde par-

Digitized by Google

ties), précédés d'un sommaire où est indiquée, avec plus ou moins de clarté, la matière traitée pour la journée. 1° « Table des traitez de la seconde semaine où sont deduites quelques raisons, maximes, similitudes, propositions, authoritez vallables et véritables exemples, par où se void à peu près le secret tant désiré de beaucoup, et incongnu jusques à ce jourdhuy du grand et sérieux advis, bel ordre et facile règlement pour l'ornement, embellissement, restauration et ferme establissement de la grandeur et santé requise à ceste Monarchie Françoise, proposé au Roy dès le moys d'octobre mil six cens trois, pour l'insensible reparation et douce reformation de la plus grande part des abus et désordre qui de tous costez regorgent en ce Royaume, pour ceste raison, menassé d'une grande et prompte ruine, s'il n'y est bien tost pourveu par tel ou semblable moyen que cestuy-ci, qui se trouvera Dieu aydant, en tout et par tout, aussi bon, juste et raisonnable, qu'il est propre et nécessaire à la gloire de Dieu, service du Roy, bien publicq et particulier de tous les François » (pag. 21). 2° « S'ensuivent plusieurs raisons, maximes certaines, véritables exemples et authoritez vallables, pour monstrer combien l'ordre est approuvé de Dieu et des gens de bien, est requis et nécessaire de toutes choses : que, au contraire, le désordre et la confusion est favorisée du diable, et des méchants, ses supports et complices, combien cela est pernitieux et dangereux, et par conséquent évitable en la conduite des affaires humaines, comme aussi pour soustenir et prevenir les débats, et empeschements qu'on voudroit faire à ceste proposition et règlement » (pag. 200). Ces citations suffiront à faire juger le personnage.

J. B.

—

N° 178, t. III, p. 111, 160, 244. *Origine du proverbe « Prendre sans moufles comme La Rochelle. »* — Une remarque avant tout. Toutes les réponses ont pris la question en sens inverse ; toutes ont visé la phrase du P. André : « Paradis est fait comme une ville ; mais c'est une ville comme La Rochelle, qui ne se prend point sans moufles ; » et toutes par conséquent ont répondu que le mot *moufles* voulait dire qu'il fallait s'entourer de précautions, de ménagements, chercher des moyens pour arriver à s'emparer d'une chose hérissée de difficultés. Si les moufles désignent bien ces moyens, il faut convenir que personne n'a répondu, puisque prendre sans moufles serait prendre sans précaution, facilement. Dans ces conditions il faudrait rechercher à quelle époque il fut facile de prendre La Rochelle. Or, de tous temps, les sièges subis par cette ville furent longs, et la résistance opiniâtre ; la question aurait donc dû être posée en ces termes : « Ne pas prendre sans moufles... » C'est ainsi, du reste, qu'elle a été comprise, puisque chacun s'est efforcé d'expliquer le mot *moufles* par des moyens propres à éviter ou à vaincre ces obstacles. On a dit qu'il signifiait poulie,

Digitized by Google

gant de peau, et canon à double bouche ; il indique aussi un four. On serait donc en droit de poser une seconde question pour savoir qui a raison. Le dernier mot est resté au canon-mitaine ; d'après nous, il doit rester au gant. Moufle, d'origine celtique, dit M. A. L. d'après Landais, mais d'origine inconnue, d'après Littré, désigne bien un gant de peau ; mitaine au contraire est un gant de même forme, mais en laine. La moufle serait donc un meilleur moyen que les mitaines de préserver la main des dangers qu'elle court à saisir des épines, des choses qui peuvent lui faire mal. Aussi n'est-ce pas sans motifs, probablement, que le P. André s'est servi de ce terme. On dit : Il faut prendre des mitaines pour lui parler, (on dit aussi aujourd'hui des gants). Il n'est pas douteux pour nous que le père André ait fait allusion au siège de La Rochelle. A son époque le siège était encore fameux ; souvent il servait de date ; il y avait encore des témoins.

Une origine de ce proverbe : « On ne prend pas cela sans mitaine », a été donnée par La Colombière, dans sa *Science héroïque*, publiée en 1644. Parlant des chats que différents peuples auraient représentés sur leurs enseignes, il dit : « Le chat est le symbole de la liberté... ; le chat peut aussi représenter ces vaillants guerriers qui défendent si bien les places où ils commandent, qu'il est impossible de les avoir sans beaucoup de peine, et sans courir de grands dangers ; d'où est venu le proverbe : « Un tel chat ne se prend pas sans mitaine. »

CH. D.

—

N° 184, t. III, p. 111, 245. *Lettres du chevalier de Piis.* — Voici deux nouvelles lettres de Pierre-Antoine-Augustin de Piis. (1) Elles ne seront pas lues avec moins d'intérêt que les premières :

« Paris, le 4 prairial an 8 de la république françoise, une et indivisible.

» Mon cher ami, si je ne vous ai pas répondu plustôt, vous devez croire que ce n'est pas l'indifférence qui a retenu ma plume. Je ne puis, au milieu des affaires qui m'accablent, trouver le temps d'écrire ; et cependant j'aurois des volumes à vous tracer. J'aspire au moment où je pourrai vous embrasser ; et si le consul était ici, cela ne tarderoit pas. Mais il n'y est pas, et je n'ai pas mon franc-parler avec les autres.

---

(1) Aucune biographie n'a indiqué la mère du chevalier de Piis. Elle était Marie-Geneviève de la Loüe, fille de Marc-Antoine de la Loüe, chevalier, seigneur du Masgelier, en Limousin, et de Jeanne Renée du Pouget de Nadaillac. Née le 7 mars 1719, elle avait épousé, le 12 mars 1739, Jean-François, comte de la Marche de Puiguillon, et mourut à Saintes, le 9 mai 1781 ; elle fut inhumée en l'église de Saint-André d'Orlac, près de sa sœur, la comtesse de Bremond d'Orlac. Piis était donc cousin germain de son correspondant, le comte Pierr de Bremond d'Ars.

Digitized by Google

» J'ai dit à Mme de Montagu (1) ce qu'elle devoit vous faire faire provisoirement. Elle vous aime bien, et j'ai lieu de croire que cette amitié réunie à la mienne opéreront votre retour au sein d'une famille respectable.

» Vous me marquez que nous avons différé d'opinion; pas tant que vous l'imaginez. Vous me demandez des nouvelles de ce qui m'intéresse. J'ai épousé, comme vous, une femme selon mon cœur. Je n'ai point d'enfant d'elle; mais j'élève sous ses yeux et avec son amitié, le fils que m'a laissé Mlle L... (2) Je n'ai point encore de bien être, et je suis obligé de travailler pour supporter mes charges, qui sont très lourdes. J'ai été remboursé *en assignats* de la portion d'intérêt que j'avais dans le théâtre que j'ai fondé; et Barré, (3) m'a prouvé, au bout de vingt ans, que l'amitié, comme l'amour, avoit ses inconstances. Ce trait, je l'avoue, a flétri mon âme, plus que la perte de mon avoir.

» J'ai eu mes chagrins dans la révolution, mais je les compte pour rien, si, comme je l'espère, tous les éléments hétérogènes qu'on veut fondre dans le creuset de la clémence, produisent

---

(1) Pauline de Noailles, marquise de Montagu, morte le 29 janvier 1839. Voir sa biographie par le duc de Noailles (Paris, 1865, Dentu.)

(2) Édouard de Piis, fils du poète, sorti de l'école de Fontainebleau avec le grade de sous-lieutenant, fut tué au combat de Busaco, en Portugal, le 27 septembre 1810. Sa mère, mademoiselle L.., était saintongeaise, et le poète l'a célébrée dans ses vers sous le nom de Cidalise. Dans sa chanson intitulée : *A ma femme, qui vouloit savoir le passé*, il en parle encore :

« Entre Saintes et Chaniers,
(C'est-à-dire au Port-Tublier, commune de Chaniers).
Cidalise, plus sage,
N'agréa mon hommage
Que sous ses peupliers.
Sur la Charente
Sa main, un beau jour,
Chassa la barque errante
De mon amour. »

Dans son épitre à M. Delêtre, maître à danser de la ville de Saintes, 1784, le chevalier de Piis énumère les danseuses à la mode :

« Ah ! que d'une ardeur singulière
Je désire l'hiver prochain !
Le carnaval, le masque en main,
Des bals m'ouvrira la carrière;
Je verrai Lise, Arsinoé,
La prude Iris, la vive Ismène,
La sérieuse Dorimène,
La folâtre Leucothoé....
Et la divine Cydalise.
Cydalise ! ce nom charmant
M'échappe à plus d'une reprise,
Sans doute involontairement... »

Ces surnoms mythologiques donnés aux jeunes beautés saintongeaises, sont également employés par Bourignon dans ses poésies. Nous en avons malheureusement perdu la clef, qui, dans notre jeunesse, nous avait été donnée par quelques vieillards contemporains de ces *amantes* de Terpsichore.

(3) Barré, décédé en 1832, né à Paris en 1750, avait été avec Piis le fondateur du Vaudeville, en 1792.

Digitized by Google

un bon amalgame. Pour vous, mon cher ami, vous avez été souvent présent à mon cœur ; j'ai demandé et sû indirectement de vos nouvelles. Si vous voyez mon pauvre Progniac (1) à Hambourg, dites-lui que je ferai aussi pour lui ce qu'il feroit sans doute pour moi en pareil cas. La république représentative n'aura certes jamais rien à appréhender d'un philosophe tel que vous et d'un harmoniste tel que lui. Ne m'en voulez pas si, pour cette fois, je ne vous écris pas plus longuement. Que ma main n'est-elle près de la vôtre ! *Vale et ama.* Piis. »

Cet excellent chevalier de Piis fut certainement l'ami le plus dévoué et le plus fidèle ; sans cesse il aspirait au bonheur de revoir ses compagnons d'enfance, ses parents, et les belles campagnes de la Saintonge et du Limousin. Dès que ses occupations le lui permirent, il s'empressa de réaliser ses projets de voyage aux lieux qui lui étaient si chers. En 1811, il avait pu enfin se rendre dans cette dernière province, son pays natal. C'est là que le plus jeune fils de son ami eut le plaisir de le voir ; et nous retrouvons dans une lettre de celui-ci, ces détails tout intimes qui nous donnent bien la physionomie exacte du vieux chansonnier, toujours gai et dispos, malgré ses infirmités.

« 17 octobre 1811.

« ... C'est, je crois, la première fois, mon cher papa, depuis que je me connais, que je n'assiste pas aux fêtes des vendanges à La Chapelle. En revanche, j'ai vu ici la coupe des bleds noirs. La terre de ces pays est maintenant toute nue : les rayons d'un beau soleil sont perdus pour elle. Cependant, ils réjouissent encore ses habitants. J'ai été passer quelques jours chez nos parents de Collonges et de Villemoune. M. de Piis, qui nous avait accompagnés dans nos visites, renonce désormais à continuer ses courses à cheval. C'est une véritable curiosité que de le voir partir et arriver. Quatre hommes le prennent par les jambes et le grimpent sur le pacifique cheval de mon oncle, non sans le faire crier et souffrir de la position gênante que lui donne la structure massive de son corps, et la difficulté qu'il éprouve à s'emboiter dans la selle.

» C'est donc ainsi qu'il chemine en vacillant durant plusieurs lieues. Puis, on l'enlève avec précaution de son siége, et on le dépose, brisé de douleurs, dans le lieu de sa destination. Après avoir solidement dîné, on le remonte en selle en lui tordant de nouveau les jambes, et nous le ramenons au petit pas au Masgelier. (2)

---

(1) Catherine-Joseph-Ferdinand Girard de Propriac, né à Dijon en 1759, mort Paris en 1823, auteur et compositeur d'opéras-comiques ; il avait fait la musique de plusieurs des pièces de Piis, entre autres : *La fausse paysanne*, *Les Savoyards ou la continence de Bayard*, *Les trois déesses rivales*, représentées sur le théâtre Favart, de 1787 à 1790. Pour plus de détails, voir *Dictionnaire* de Larousse.

(2) Château provenant des La Loüe, et situé dans la commune du Grand-Bourg de Salagnac (Creuse).

Digitized by Google

» Ces rudes campagnes commencent à le lasser : aussi, hier, nous a-t-il seulement suivis à pied jusqu'au Bourg et est revenu de même. Il pense rejoindre prochainement ses confrères de *Cancale* qui l'attendent avec impatience ; et il trouvera certainement plus doux de manger d'un bon plat qu'il n'aura point été chercher à travers les dangers et les fatigues d'une longue course à cheval.

» J'ai fait le croquis de M. d'A... (1) pendant une visite qu'il était venu nous rendre. M. de Piis a écrit des vers très piquants au bas de mon dessin. Vous connaissez ce bonhomme d'A..., sa simplicité, sa naïve crédulité d'enfant : racontant tout ce qu'il sait, cherchant toujours et oubliant à mesure ; et, avec ses distractions, mangeant comme un diable... »

C'est bien le cas de dire :

Cet âge est sans pitié.

Ce jeune ami du chevalier de Piis, qui *illustrait* les vers du chansonnier, ne l'avait pas lui-même plus flatté que le vieux chevalier d'A... ; mais c'était le bon temps des joyeuses réceptions dans les châteaux d'autrefois. On n'y observait probablement pas, comme aujourd'hui, la rigoureuse étiquette de la ville, et les rapports entre voisins de campagne avaient une cordiale simplicité que nous ne connaissons plus.

Le chevalier de Piis était, en effet, retourné à Paris auprès de ses amis du *Caveau* et du *Rocher de Cancale* ; et ce fut sans doute pour la dernière fois qu'il avait revu les compagnons de sa jeunesse. Nous le retrouvons à Enghien-Montmorency, dix ans après, bien triste et découragé dans sa solitude, mais songeant quand même à sa chère Saintonge.

« Enghien-Montmorency, ce 29 juin 1821.

» Mon cher cousin, votre lettre est venue rafraîchir mon cœur, en proie depuis plusieurs années à des chagrins de toute espèce. Depuis la mort de votre cher frère, je n'ai plus reçu de nouvelles de la compagne de mon enfance ; et comme votre silence était aussi tenace à La Chapelle que le silence du Masgelier, je me disais dans ma retraite : « Et les Bremond aussi m'ont « oublié ! » Votre souvenir m'est la preuve du contraire, et je partage, en ce moment, vos moments d'allégresse, comme j'ai partagé vos années de soucis et le chagrin des pertes qui ont diminué la famille ! Soyez bien convaincu, très cher ami, que vous êtes pour beaucoup, vous, votre chère compagne, votre chère sœur, et les Josias, Théophile et Jules, dans les pensers de ma solitude. Je la franchis en imagination, cette solitude, pour vous embrasser tous. Quand je suis sur ma montagne, je m'oriente vers la Saintonge ; et, comme le bon Béarnais étendait ses bras tout autour de Paris (où il n'était pas encore), j'étends les mains du côté des bords de la Charente (que je ne reverrai plus !)

(1) Le chevalier d'Albos.

Digitized by Google

» Si je ne craignois de vous attrister, mon cher ami, je vous dirois *in petto* qu'un des deux C... (1) pour qui j'ai eu le malheur de répondre d'une somme très forte, m'a mis et laissé dans le plus cruel embarras, à l'époque même où je pouvais le moins me tirer d'affaire. Je vous dirois que mes derniers hôtes, ruinés par un procès de trois ans, ont absorbé par cela même le triple de la pension que je leur payois antérieurement ; que si sa majesté n'avoit pas daigné insister, de sa volonté royale, pour que j'eusse un morceau de pain, le gênois Corvetto et autres gens de sa clique me condamnoient à mourir de faim.

» Je n'ai pas été plus chanceux avec l'ingrat théâtre du Vaudeville. Si, au lieu de 4,000 francs qu'il devroit me payer par an, il eut consenti à me compter seulement 1,200 fr., je vous jure, ami, que l'ermite de Montmorency auroit été, avant de mourir, revoir *la lune à Fouras*. Il eût fait en cela comme le bon père Gérard, qui n'a dit son *Nunc dimittis* qu'après avoir embrassé les Bremond. (2) Tout ceci est presque du grec pour Josias, pour Théophile et pour Jules ; mais je pense bien que vous et Mme de Bremond, vous démêlerez dans ces paroles le regret que j'éprouve de n'avoir qu'à faire des vœux stériles...

» Mais égayons nous !

» Je vous donne en cent à deviner ce qui m'a soutenu dans mes revers : ce n'est point la poésie ; j'aurois eu grand peine à mettre un pied (de vers) l'un devant l'autre ! Ce n'est point la musique.... car j'aurois dit comme le joueur à Hector :

« Que je chante, bourreau, quand je voudrois me pendre ? »

Je n'avais donc plus dans les *arts libéraux* qu'un appui à embrasser, celui de la peinture :

« Et j'avois soixante ans, quand cela m'arriva. »

» Depuis lors, cher ami, j'ai barbouillé des fleurs, puis des arbres, puis des paysages. J'en ai fait à l'aquarelle, à la gouache, et j'en fais à l'huile ; je me distrais, je m'amuse ; et c'est tout ce qu'on peut faire de mieux dans un pays dont le site est superbe, mais où il n'y a ni religion ni morale ; et où l'ombre de Rousseau (elle même !) rougit d'être représentée par Benjamin Constant. On m'assure qu'il ne viendra point manger de cerises cette année ; je m'en réjouis fort.

» Toute la vie se passant en projets subordonnés à la volonté du ciel, j'espère aller, d'aujourd'hui en un an, à Bourges en Berry, revoir ma chère Antoinette, mère de quatre enfants bien portants, ainsi que M. Régnard, son cher époux, qui, grâce à la bienveillance de Mme la duchesse d'Angoulême, est maintenu sous-intendant militaire. (3)

---

(1) MM. de Collonges.
(2) On ne sait rien de ce Gérard, si ce n'est qu'il habitait Paris.
(3) C'est chez les descendants de cette dame Regnard, qu'il faudrait chercher les *mémoires* laissés, dit-on, par Piis.

Digitized by Google

» Je l'espère, dis-je, que Dieu m'en fasse la grâce !

» Quoique voisin de Bordeaux, je présume que vous y avez peu de relations ; sans quoi je vous demanderois un petit service que je ne puis réclamer, pour mille et une raisons, de mon cousin Jean-Baptiste de Piis (1), veuf depuis six mois de sa très jeune compagne, née de Mons, et riche héritière. Ce serait de savoir ce qu'est devenue une dame de Montault, mère de deux demoiselles, à qui j'ai prêté de l'argent pour avoir un bureau de loterie, et qui, dit-on, a fait un riche héritage. Oh ! que j'aurois besoin de savoir cela au juste. Voyez, ami, si vous pouvez me déterrer ce renseignement ; si cela ne se peut, j'auroi peu d'espoir par la voie des hommes de loi.

» Adieu, cher cousin, vous avez un bon et cher secrétaire à vos ordres dans la personne de votre chère sœur. Ainsi, j'attends avec impatience une réponse à la présente lettre, *moins laconique* que votre billet de faire part. (2)

» Mille et mille compliments affectueux à toutes et à tous les Bremond.

Vale et ama. De Piis. »

—

N° 194 et 214, t. III, p. 176 et 253. *Les paroisses de l'élection de Saintes, en 1789.* — La bibliothèque de La Rochelle, sous le n° 3146 B, possède un mémoire de l'ingénieur du roi Claude Masse (1655-1737) sur la carte du 47e carré de la généralité des côtes du Bas-Poitou, pays d'Aunis, Saintonge et pays de la Basse-Guyenne, à la fin duquel est une liste des paroisses des élections de Saintes, Marennes, La Rochelle, Cognac, Niort et Fontenay, et sous le n° 3144 B, la liste des paroisses des élections de Saintes, Cognac, La Rochelle, Niort, Fontenay, les Sables-d'Olonne, avec le nombre de feux de ces paroisses. Cette liste, dressée au commencement du XVIIIe siècle, ne devait pas différer beaucoup de celle de 1789. M. Jules P. pourra trouver là les indications qu'il désire.

—

N° 226, t. III, p. 384. *Le marin Jean Alfonce, Saintongeois.* — On peut consulter sur Jean Alphonse : 1° l'ouvrage de M. Margry sur *La navigation française et la révolution maritime du XIVe au XVIe siècle* (1867) ; 2° la notice que j'ai publiée dans l'*Avenir de la Charente-Inférieure* (31 juillet et 4 août 1881). Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier quel fut son mérite comme marin et comme géographe. Son ouvrage capital est la *Cosmo-*

(1) Jean-Baptiste, marquis de Piis, marié, en 1809, à Elisabeth-Marie-Madeleine-Anne de Mons. Voir pour la généalogie de Piis, de Pins, O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, II, p. 313. Cette ancienne maison est sur le point de s'éteindre, n'étant plus représentée que par M. Louis-Marie-Antoine de Piis, reste célibataire, et par ses sœurs, mesdames de Verthamon, de Montesquieu, et de Camiran.

(2) Cette lettre du chevalier de Piis répondait au billet de faire part du mariage de M. Théophile de Bremond d'Ars avec Mlle de Guitard (28 juin 1821.)

Digitized by Google

graphie avec espère et régime du soleil du nord, etc. (B. n., f. fr. 676.) Il l'écrivit à La Rochelle, rue Saint-Jean-des-Pretz, devers l'église Saint-Jean de Perrot, avec l'aide de son ami le capitaine Paulin Secalar, de Honfleur, de 1542 à 1545. Jean de Marnef, imprimeur de Poitiers, en publia un résumé fait par Mellin de Saint-Gelais, avec la collaboration de Maugis Vincenot, marchand de Honfleur, et de Vincent Aymard, marchand de Piémont, qui avait des relations avec La Rochelle. Le résumé publié par Marnef porte le titre de : « Les voyages aventureux du capitaine Jean Alfonce, sainctongeois : » Je publierai prochainement une *Description des côtes de France au XVI^e^ siècle*, extraite de ce volume ; et, dans des *Notes sur l'histoire de la découverte de l'Australie*, un fragment très important de la *Cosmographie* mentionnée déjà par moi dans l'*Australie* (Paris, 1882).

Il serait utile et intéressant d'en publier de nombreux extraits ; c'est une riche mine de documents intéressants pour l'histoire de la géographie ; ainsi que l'a fait remarquer M. Gaffarel (*Histoire du Brésil français*, 1878, p. 121), pour « tous les pays qu'il a visités lui-même, Jean Alphonse est d'une minutieuse exactitude. » Le P. Charlevoix, *Histoire et description de la Nouvelle France*, t. I^er^, p. 21, prétend qu'il était originaire de Santôna en Galice. Mais dans la marine portugaise, nous dit M. Gaffarel (*op. cit.* p. 114), on l'appelait *il Francez*. M. de Varnhagen cite des lettres de sauf-conduit par lesquelles le roi de Portugal promet à *João Alfonso de appellido Francez*, de ne pas lui appliquer les peines prononcées contre les marins qui naviguaient sans autorisation aux terres de l'Amérique, as *conquistas sem licença*. Du reste Alphonse proteste contre les prétentions de l'Espagne et du Portugal à vouloir exclure les Français des nouvelles découvertes. Le routier, dont l'original est perdu et dont nous connaissons une traduction faite par Haklugt (t. III, p. 237, 240), l'appelle : *John Alphonse of Xaincloigne*. Aussi MM. Gaffarel, Margry, Harrisse, ne doutent-ils point de l'origine saintongeaise de ce marin trop peu connu. S'il était besoin de preuves nouvelles, je parlerais de l'amour avec lequel Jean Alphonse semble parler de La Rochelle et de toutes nos côtes. Mais dans quelle ville était-il né ? nous sommes réduits sur ce point à des conjectures ; on lit à la fin des *Voyages aventureux :* « Fin du présent livre composé et ordonné par Jean-Alfonce, pilote expérimenté es choses narrées en ce livre, natif du pays de Xaintonge, près la ville de Cognac. »

L. Delavaud.

—

N° 227, t. III, p. 384. *Les déesses Raison.* — Je lis dans le *Procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison à Angoulême* (Angoulême, Michel Vinsac, in-4°, p. 2) : « Le cortège se rendit chez la jeune Aubert, que l'opinion publique avoit désignée pour représenter la Raison. » Le *Bulletin* a déjà rappelé, t. III, p. 283, qu'à Cognac, un petit discours de circonstance fut

Digitized by Google

prononcé lors de l'inauguration du temple par « la jeune Mester, destinée pour représenter la Raison. » La *Gazette des bains de mer de Royan*, dans son numéro du 9 avril 1882, a publié une pièce communiquée par M. Philippe Delamain, intitulée : « *Dispositif de la fête de la Raison qui doit avoir lieu* [à Jarnac] *décadi, 30 frimaire, 2e année républicaine.* Ce programme de fête ne fait pas connaître le nom de la déesse. La commune de Saint-Sulpice, canton de Cognac, appelée Sulpice-l'Antenne pendant la révolution, inaugura le temple de la Raison le second décadi de germinal an II. La déesse est nommée dans le procès-verbal de la fête, resté inédit jusqu'à ce jour, et dont voici la reproduction :

« Procès-verbal de la fête de l'inauguration du temple de la Raison, célébrée à Sulpice-Lantaine, ci-devant Saint-Sulpice, le second décadi de germinal, deuxième année républicaine.

» A l'imitation de nos frères et braves républicains de la société populaire, les autorités constituées et autres citoyens, sans culottes montagnards de la commune de Cognac, le conseil général de Sulpice-Lantaine, ci-devant Saint-Sulpice, méditant depuis longtems une fête à la Raison, il arrête qu'elle seroit célébrée dans le courant du mois de germinal. Le dix dudit mois, jour de décadi, un membre monte à la tribune, annonce au peuple assemblé les préparatifs de cette fête auguste. Tous les citoyens se sont voués à satisfaire aux ordres qu'on leur donneroit pour aider à construire la montagne qu'on se proposoit d'édifier. Le conseil général adopte les propositions du citoyen Prunier, commandant en second du 4e bataillon de Cognac, pour que l'édification de la montagne fût de suite commencée, pour que la fête fût célébrée le décadi suivant, vingt germinal. Les citoyens, redoublant d'activité pour cette fête civique, se sont rendus aux ordres qu'on leur a donné pour aider de leur travail à cette opération, sous la conduite du citoyen Prunier qui, par ses talens et son zèle, a réussi dans ses projets et fait l'admiration de tous les citoyens des différentes communes qui ont assisté à cette fête, touché les cœurs, élevé leurs âmes, et voyent, par son ensemble, l'entière destruction du fanatisme, renversé les autels de la superstition et des anciens préjugés, anéanti l'aristocratie et montré le spectacle heureux de jouir des délices de la liberté, de l'égalité, de l'union et de la fraternité.

» Ledit jour, vingt germinal, à neuf heures du matin, le conseil général, les citoyens et citoyennes assemblés dans la cour de la maison commune, se mirent en marche pour se rendre au temple de la Raison. La citoyenne Busquet, représentant la déesse, vêtue de blanc, décorée de rubans tricolors, sa tête ornée de fleurs, un grand manteau de taffetas blanc flotant sur ses épaules, tenant à la main une branche de laurier, accompagnée de quantité de jeunes citoyennes aussi vêtues de blanc, ayant pour ceintures des rubans tricolors et tenant aussi à la main une branche de verdure, se présente à la tête de l'assemblée, escortée d'un picquet de la garde nationale armé de picques.

Digitized by Google

Les tambours, battant aux champs, se mirent en marche pour se rendre au temple. Suivoit de suite le corps municipal décoré de ses écharpes, marchant sur deux de hauteur, accompagné du citoyen Busquet, juge de paix du canton. Ensuite étoit la compagnie de l'Espérance, qui avoit en tête le citoyen Brossard, vétérant, qui la commandoit. Ensuite marchoit la compagnie des vétérans sur quatre de hauteur. Suivoit la garde nationale dont les officiers faisoient observer le plus grand ordre et un profond silence. Un grouppe nombreux de citoyens et citoyennes de différentes communes réunies marchoient en masse à la suite pour avoir part à la fête sublime que nous allions célébrer, dont tous les cœurs étoient émus de joie et chantoient avec enthousiasme des hymnes patriotiques.

» La ci-devant église, servant aujourd'hui de temple, étoit entièrement gazonnée de mousse et, au milieu de l'ancien chœur, s'élevoit une montagne d'environ quinze pieds de hauteur, ornée tout autour de différentes verdures. Y étant arrivés, la Raison paraît sur la montagne, accompagnée du citoyen maire de la commnne et de quatre jeunes citoyennes. Le conseil général et le juge de paix prennent place au bas de ladite montagne, faisant face à la Raison, la compagnie de l'Espérance suivant, portant pour enseignes différentes bannières sur lesquelles étoient écrits plusieurs emblêmes analogues à la jeunesse et aux circonstances. Ensuite venoient la compagnie des vétérans, la garde nationale et le grouppe entier des citoyens et citoyennes dont chacun a pris sa place dans le plus grand ordre.

» Le citoyen Poiraut, officier municipal, chargé de rendre hommage à la Raison, s'avance et dit en ces termes : « Le con» seil général de Sulpice-Lantaine se présente aujourd'hui pour » rendre son hommage à la Raison. Plaise à l'Etre suprême les » maintenir dans la justice et l'équité pour l'exécution des » lois, la prospérité de la patrie, mériter la bienveillance de la » nation, la liberté et l'égalité. » Les cris de : « Vive la République ! Vive la Nation ! la Montagne ! » ont été plusieurs fois répétés.

» Un des officiers municipaux est monté à la tribune et a fait lecture des lois qui leur ont été adressées. A la suite de cette lecture, la Raison a prononcé un discours analogue à la fête qu'on célébroit. Son discours fini, les cris souvent répétés par l'assemblée : « Vive la République ! la montagne ! la liberté ! l'égalité ! » se sont fait entendre avec allégresse.

» Le citoyen Busquet, juge de paix du canton, a monté à la tribune, a prononcé un discours dans lequel il a expliqué les motifs de la fête de la Raison, avec des instructions civiques de se comporter en bons patriotes et vrais républicains. Ce discours fini, la Raison a chanté différentes hymnes patriotiques et, à la fin de chacune, les cris ont souvent été répétés de « Vive la » République ! la montagne ! la liberté ! l'égalité ! »

» Ensuite, plusieurs citoyens et citoyennes ont aussi chanté

Digitized by Google

plusieurs hymnes dédiées à la patrie; et l'assemblée a répondu avec enthousiasme et répété, à la fin de chaque hymne, des cris de : « Vive la nation! »

» La cérémonie finie, le cortège est sorti dans le même ordre qu'il étoit entré, la Raison à la tête, accompagnée du maire. L'assemblée entière a fait le tour de l'arbre de la liberté et s'est rendue en bon ordre à la maison commune, et on a retourné au temple en chantant différens airs patriotiques, où, étant rendus, un repas frugal et champêtre a été servi. Chaque citoyen étant réuni s'est partagé les mets communs, avec fraternité, en répétant ensemble de vivre avec union et amitié. A la fin du repas, plusieurs citoyens et citoyennes ont dansé au son de quelques instrumens champêtres. Cette fête a fait l'admiration de l'assemblée, qui s'est vouée mutuellement l'amitié fraternelle.

» J. ANGEVAIN, *maire*. J. MORILLAUD, *secrétaire-greffier*. »

J. P.

—

N° 230, t. III, p. 385. *Jules Dufaure, les Livenne et Vizelle.* — C'est par une alliance que la propriété de Vizelle, commune de Grezac, canton de Cozes, passa des Livenne aux Dufaure. La grand'mère de Jules Dufaure, garde des sceaux, était une Livenne. Louise de Livenne avait épousé François du Faure, et semble s'être remariée à François Robert-Menuizier. Elle était fille de Jacques de Livenne, écuyer, seigneur de Gros-Bot, Montlieu, Ambérac et Saint-Genis des Meulières en partie, mort avant le 5 mars 1735, et de demoiselle Suzanne de Nozeille, morte le 17 avril 1738, et mariée par contrat du 12 février 1691, reçu Gaborit, notaire royal. Mais ce Jacques de Livenne, père de cette dame du Faure, n'est pas indiqué comme ayant été seigneur de Vizelle. Voici l'extrait de l'acte de mariage de Louise de Livenne. « Le 19 septembre 1734, mariage dans l'église d'Ambérac, après sommations respectueuses faites, entre demoiselle Louise de Livenne, fille de Jacques de Livenne, écuyer, seigneur de Gros-Bot, et de dame Suzanne de Nauzeille, et François du Faure. Présents : Jacques de Livenne, écuyer, seigneur de Monlieu, oncle de la demoiselle ; dame Hélène Neveu, mère du marié; François Raymond, écuyer, seigneur de Langlée ; dame Antoinette de Lestang, etc. » (Registres paroissiaux d'Ambérac.)

B. A.

—

QUESTIONS.

N° 231. Par acte sous seing privé, à Saint-Jean-d'Angély, en date du 28 août 1628, le poète Jacques Favereau, sieur de La Chèze, conseiller à la cour des aides, et son frère Pierre Favereau, sieur de Puyraymond, procèdent à un règlement de compte dans lequel il est question de leur sœur N. Favereau, mariée à N. de Li-

Digitized by Google

goure. Le lendemain, par acte de Dugrot, notaire à Saint-Jean-d'Angély, passé au logis de... de Ligoure, écuyer, sieur de la Crestaulière ? les deux frères Favereau ratifient le sous-seing. Quels renseignements pourrait-on donner sur les époux de Ligoure ? Ont-ils laissé postérité ? J. P.

—

N° 232. Jean Dalvy, l'imprimeur de Cahors, auquel on doit notamment le livre de Guillaume de La Croix, *Series et acta episcoporvm cadvrcensivm* (1626, in-4), aurait-il quelque affinité avec les Dalvy, de Saintes ? La M.

—

N° 233. On lit dans les mémoires inédits de Boisrond : « Celuici (frère Augustin Mayac, récollet) ne manquoit point de dimanche qu'il n'allast au presche en quelque part, et critiquant à ce que disoient les ministres pour y donner un sens pernicieux, leur fesoit des affaires sur un rien, comme il fit aux ministres Priolleau, père et fils, surtout au fils, qu'il fit décréter et emprisonner pour avoir mal parlé des Peugers (*sic*) de Judée, du temps que Zachée se convertit en la foi du seigneur ». On demande ce qu'il faut entendre par les *Peugers* de Judée, et, si c'est un nom mal écrit par le copiste, quel est celui qu'il faut lui substituer. M. L.

—

N° 234. D'où vient le mot de *timbre* appliqué en Saintonge à une grande auge de pierre ? B.

—

N° 235. Dans un discours prononcé le 31 août, par M. Dupon, conseiller général, à la distribution des prix des écoles communales de Saint-Genis et publié par l'*Indépendant* du 14 septembre, je lis ce passage : « Même au XV^e^ siècle, mesdemoiselles, on en était encore à se demander si vous aviez une âme ; et une grave assemblée discuta longuement la question. » Comme je m'intéresse beaucoup à l'instruction des filles, pourrait-on me dire où je trouverai quelques détails sur ce débat curieux ? Quelle est cette « grave assemblée » que l'orateur a oublié d'indiquer ? G.

BIBLIOGRAPHIE

—

Réveillaud (E.) *La bonne guerre ou comment triompher du cléricalisme.* — Coulommiers, imp. Brodaud ; Paris, lib. Grossart, 1881, in-12, 36 p. Prix : 20 cent.

Saintes (A. E de). *Les voyages du petit André en Afrique.* Limoges, E. Ardant, 1881, in-32, 61 p.

— *Jean et Julien ou les petits colporteurs.* — Limoges, Ardant, 1882, in-12, 228 p.

— *Vertu et travail*, ou récompense de l'amour filial. — Limoges, imp. Ardant, 1882, in-8, 192 p.

Digitized by Google

— *La nécessité du travail, ou l'enfant abandonné.* — Limoges, Ardant, 1881, in-8, 143 p.

— *Le pauvre Jacques.* Idem, in-12, 72 p.

Scaliger (Joseph). *Lettres françaises inédites*, publiées et annotées par Tamizey de Larroque. — Paris, Alphonse Picard, 1881, in-8, 428 p.

Séance publique de 1881 de l'académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle. — La Rochelle, imp. Siret, 1881, in-8, 95 p.

Société de saint Vincent de Paul. Conférence de Cognac. Assemblée générale du 13 décembre 1881. — Cognac, imp. Gustave Bérauld, 1882, in-8, 19 p.

Soleil (Félix). *La Danse macabre de Kermaria-an-isquit* avec quatre dessins de M. Antoine Duplais-Destouches. — Saint-Brieuc, imp. librairie de L. Prudhomme, 1882 in-8, 28 p.

Tableau des notaires de l'arrondissement de Saintes, 1882-1883. — Saintes, imp. Hus, 1882, in-fol. plano. Contient par M. F. Pinasseau, secrétaire de la chambre de discipline, la liste des prédécesseurs des notaires actuels, surtout depuis le commencement du siècle.

Tapernoux (Ph.). *L'Allemagne actuelle.* Saintes, imp. Gay, 1882, in-8, 62 p. Prix : 1 fr.

Tesseron père et fils. *Annales historiques, nobiliaires et biographiques. Phelippot (de La Benatière).* — Paris, rue d'Assas, 5, faubourg Saint-Germain, 1880, in-folio, 8 p. — L'auteur nomme p. 4 : « Jacques-Philippe Phelippot, écuyer, député aux états généraux de 1789, à l'assemblée électorale de la Charente-Inférieure en 1790... » Ce nom n'existe pas dans la liste des députés aux états généraux, ni dans celle de l'assemblée électorale de 1790, publiée à Saintes par Toussaints, in-4, 186 pages.

Thomas (Monseigneur). *Lettre pastorale* au clergé et aux fidèles de son diocèse sur le culte de l'eucharistie, et mandement pour le saint temps de carême de l'an de grâce 1882. — La Rochelle, Imp. Rochelaise de P. Dubois, 1882, in-4, 31 p.

Turner (le docteur E.). *Jean Guinter d'Andernach*, 1505-1574, son nom, son âge, le temps de ses études à Paris, ses titres, ses ouvrages. — Paris, imp. Martinet, 1882, in-8, 52 p. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.*)

Vivier (Alphonse), substitut à La Rochelle. *Essai sur la réorganisation judiciaire en France.* — La Rochelle, imp. Siret, 1881, in-8, 51 p.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

EST EN RELATION.

Aix	Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres.
Alais	Société scientifique et littéraire.
Amiens	Société des antiquaires de Picardie.
Angers	Académie des sciences et belles lettres.
—	Académie des sciences, des lettres et des arts.
Angoulême . . .	Société historique et archéologique.
Autun	Société éduenne des lettres, sciences et arts.
Auxerre	Société des sciences historiques et naturelles.
Avesnes	Société archéologique.
Bar-le-Duc . . .	Société des lettres, sciences et arts.
Bayonne	Société des sciences et arts.
Belfort	Société Belfortaise d'émulation.
Besançon	Académie des sciences, belles lettres et arts.
Béziers	Société archéologique, littéraire.
Bourg	Société littéraire et historique.
Bourges	Société historique du Cher.
—	Société des antiquaires du Centre.
Caen.	Société des antiquaires de Normandie.
Cahors.	Société des études littéraires du Lot.
Cambrai	Société d'émulation.
Carcassonne. . .	Société des arts et sciences.
Chateau-Thierry .	Société historique et archéologique.
Dax	Société de Borda.
Dijon	Académie des sciences, arts et belles lettres.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan . . .	Société d'études scientifiques et archéologiques.
Dunkerque . . .	Société Dunkerquoise.
Epinal.	Société d'émulation des Vosges.
Fontenay-le-Comte	Société littéraire de la Vendée.
Grenoble	Académie delphinale.
Guéret.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Digitized by Google

La Roche-sur-Yon	Société d'émulation de la Vendée.
Le Mans	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
—	Société historique du Maine.
Lyon.	Musée Guimet.
—	Société littéraire d'histoire et d'archéologie.
Limoges	Société archéologique et historique.
Lons-le-Saulnier .	Société d'émulation du Jura.
Montauban . . .	Société archéologique.
Montbéliard . .	Société d'émulation.
Montbrison. . .	Société de la Diana.
Moulins-s-Allier.	Société d'émulation de l'Allier.
Moutiers	Académie de la val d'Isère.
Nancy	Académie de Stanislas.
Nevers.	Société nivernaise des sciences et lettres.
Nice.	Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes	Académie.
Niort	Société de statistique.
Orléans	Société archéologique et historique.
Paris	Société académique de l'Indo-Chine.
—	Société des antiquaires de France.
—	Société des études historiques.
—	Société de l'histoire du protestantisme.
—	Société philotechnique.
Périgueux. . . .	Société historique.
Perpignan . . .	Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers	Société des antiquaires de l'Ouest.
Rochefort . . .	Société de géographie.
—	Société d'agriculture, des belles lettres.
Rodez	Société des lettres, sciences de l'Aveyron.
St-Denis de la Réunion.	Société des sciences et arts de l'île de la Réunion.
St-Jean-de-Maurienne.	Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer . . .	Société des antiquaires de la Morinie.
Senlis	Comité d'archéologie.
Semur-en-Auxois .	Société des sciences historiques et naturelles.
Toulouse. . . .	Académie de législation.
—	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
Tulle	Société des lettres, sciences et arts.
Valenciennes . .	Société d'agriculture, sciences et arts.
Vendome	Société archéologique et littéraire.
Washington. . .	Smithsonian institution.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Par M. HIPPOLYTE DE TILLY.

ACTES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES : Admission de membres, 2, 51, 117, 179, 211, 261, 324, 387 ; Composition du bureau, 260; — du comité de publication, 260; Procès-verbaux des séances, 49, 114-116, 259, 223; Situation financière de la société, 117, 262.

ARCHÉOLOGIE : Angoulins (sépultures anciennes), 292; Auch (autel gaulois), 152; Authon (pierre tombale), 56; Boisredon (débris de poterie), 215; Brouage (maison de Marie Mancini), 55; Bussac (monnaies anciennes), 4; Chandelier du XIIe siècle, 405; Chérac (sépultures du Martret), 35; Courant (cachet antique trouvé à), 213; Courbiac, près Saintes (constructions romaines), 180; Courçon (jeton de François de Villemontée), 398; Dampierre sur Boutonne (Christ du XIIe siècle et sacrarium), 337; Esnandes (statuettes et vases), 4, 57; Excursion archéologique à Aunay, Dampierre, 236; Gensac-Lapallue (armes anciennes), 262, 264; (tombeaux antiques), 215; Jarnac-Charente (huîtres gallo-romaines), 330; (sceau de Jeanne de Chambes, 332; Les Bouchauds-Charente (théâtre gallo-romain), 217; L'Hommée (pierres closes), 292; Mediolanum Santonum, 371; Meschers (canons anciens), 55; Neuvicq (constructions romaines), 180; Pons (bannières et armoiries à), 359; —(bornes milliaires), 357; —(blocs trouvés à), 405; —(inscription romaine), 93; —(d'une pierre milliaire), 302; —(souterrains du donjon), 292; —(souterrains de Chez-Machet), 26; —(statue de saint Roch et médaille en corne), 405; Rouillac-Charente (objets antiques), 215; Saint-Aignan (restes d'un mammifère), 331; Saint-Romain de Benet (camp gaulois à), 331; Saint-Pallais-sur-Mer (puits refuges), 409; Sainte-Soulle (monnaies anciennes), 4; Saintes (aqueduc de Chaillot), 57, 162; (aqueduc de Saint-Macoux), 57; (arènes), 118, 153, 181, 215, 332, 393; —(capitole), 162; — (constructions romaines), 236, 282, 332, 397; — (cuve baptismale de Saint-Eutrope de), 162; —(dépôts d'huîtres gallo-romaines), 57, 216, 264; —(médaillon antique de Viaud, avocat), 56; —(objets antiques), 4, 57, 292; —(thermes romains de Saint-Saloine), 215, 302; — (tombeaux antiques), 57, 96, 118, 152, 303; Salignac de Pons (charnière de l'époque préhistorique). 157; Salles d'Angles (chapelle de La Renorville, 234; Sanxay-Vienne (découvertes du P. de La Croix), 234; Semoussac (souterrain-refuge), 30; Surgères (église), 118; Tesson (découvertes archéologiques), 96; Thenac (constructions romaines), 330; —les arènes, 302; —dunum, 398; (déblaiement de l'église), 162; Tombeau de monseigneur le duc de Mayenne, 160; Vignolles-Charente (armes anciennes), 263, 264; Villars-les-Bois (constructions romaines), 180; Villeneuve-la-Comtesse, (monnaies gauloises), 406.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES, 2, 51, 117, 179, 211, 324 ; Artistes au salon de 1882, 334. Voir ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE. Albarel (Achille), 254 ; Allard (Louis), 188 ; Arnaud (Charles), 255 ; Aubert (Achille), 255 ; Aubert (Charles), 46 ; Audiat (Louis), 45, 188, 189, 255, 410.

Barbier de Montault (Mgr), 46 ; Baril, 289 ; Barraud, 234 ; Béraud (Edmond), 255 ; Bersot (Ernest), 46 ; Bertrand (Alexandre), 46 ; Berty, 189 ; Bichon (J.), 160 ; Bonhomme (Honoré), 46, 255 ; Bonnin (l'abbé), 255 ; Bordage (O.), 255 ; Boucherie (A.), 256 ; Bouguereau (William), 46 ; Bourru (le docteur H.), 256 ; Boutelleau (G.-A.), 256 ; Boutiron (le docteur (H.), 256 ; Braud (Stanislas), 46, 90, 190, 234, 255 ; Brejon (Eugène), 256 ; Brejon (Fernand), 256 ; Brieux (E.), 46 ; Brightwel, 189 ; Brochard (le docteur), 256 ; Brunaud (Paul), 46, 356.

Callot (P.-S.), 47 ; Cap, 188 ; Carrance (Évariste), 257 ; Chabonneau (Camille), 257 ; Chaigneau (J.-S.), 257 ; Champolion-Figeac, 189 ; Chapelain, 47 ; Charpentier (Paul), 178, 386 ; Chaulier, 47 ; Chauvet, 283 ; Civilis, 47 ; Cléry (L.), 257 ; Coindreau (Jules), 47 ; Conil (Pierre), 47 ; Contard (Louis), 257 ; Coyne (A.), 257.

Dampierre (le marquis Elie de), 258 ; Dangibeaud, 189 ; Dangibeaud (Charles), 257, 301 ; Dasque, 258 ; Delavaud (Louis), 258 ; Denyse (l'abbé), 283 ; Desforges-Miallard, 47 ; Doublet de Boisthibault, 189 ; Du Bourg (Henri), 258 ; Dufaure (Jules), 48 ; Du Mesnil (A.), 189, 258 ; Duplais-Destouches (Mlle Léonie), 48, 258 ; Duplessis, 189 ; Duplomb (Charles), 258 ; Duret (Théodore), 48, 258 ; Du Saussois, 48, 189 ; Du Sommerard, 189.

Enault (Louis), 189 ; Enjubault, 189 ; Eschasseriaux (René), 258 ; Eyssautier (Charles), 258.

Fleury (Paul de), 48, 258 ; Fournel, 189 ; Fournier (Albert), 152 ; France (A.), 188.

Gaboriau (Emile), 258, 321 ; Garceau (Alfred), 321 ; Garnault (A.), 48 ; Garreau (Gabriel), 283 ; Gay (Maria), 189 ; Gelineau (le docteur), 48, 321 ; Geoffroy (G.), 321 ; Gonzalès (Emmanuel), 321 ; Gonze (Louis), 48 ; Grasset, 189.

Joanne (A.), 322 ; Jolibois, 112 ; Joly d'Aussy (D.), 112 ; Jônain (Pierre), 112, 189 ; Jonvaux (Emile), 112 ; Joret-Desclozières (Gabriel), 112 ; Jourdain (Jules), 112 ; Jouvaux, 189 ; Julien-Laferrière (l'abbé Ludovic), 112.

Kerviler (René), 322.

La Bretonnière, 189 ; Lacroix, 322 ; Lagarde. Voir Rouffeyroux ; Lamartine, 189 ; Lambert (Eutrope), 112 ; La Morinerie (L. de), 112 ; La Selve (Edgard), 302 ; Lasteyrie, 189 ; Lemarié (Eugène), 112, 188, 322 ; Lemoyne (André), 322 ; Leroux (Alfred), 89 ; Lételié (A.), 322 ; Lieutier (Nelly), 322 ; Loquin (Anatole), 112.

Malte-Brun, 93 ; Martelet, 189 ; Martin (dom), bénédictin, 290 ; Massougnes (Albert de), 177, 283 ; Matagrin, 189 ; Melvil (F.), 385 ; Menière, 296 ; Mériot (Henry), 177 ; Mesnard (l'abbé Marcellin), 177 ; Michon (l'abbé), 188 ; Miel, 189 ; Moinet (A.), 385 ; Moinet (C.), 177, 385 ; Monge (F. de), 177 ; Morice (le docteur Gaston), 177 ; Muller (E.), 177 ; Muray, 189 ; Musset (Georges), 177, 386.

Olivier (Aimé), 386 ; Ordonneau (Maurice), 386.

Palissy, 188 ; Pannetié, 178 ; Parckmann, 369 ; Pelletan (Eugène), 178, 386 ; Pellisson (Jules), 178, 386 ; Perthuis (A.), 178 ; Petit, 356, 386 ; Petit (P.), 208 ; Phelippeaux (le docteur Adrien), 178, 386 ; Pineau (le docteur), 386 ; Piot, 189 ; Pissot (Henri), 386 ; Poli (Oscar de), 178, 386 ; Pouget (le comte de), 178.

Digitized by Google

Quinemant (Jules), 386.
Réveillaud (Eug.), 208, 433; Richon, 208, 356; Rondelaud, 208; Rossignol, 189; Rouffeyroux (L. de), 208; Rougier (Charles), 208.
Saintes (A.-E. de), 208, 433; Salles, 189; Sandret (L.), 209; Savary (A.), 209; Scaliger (Joseph), 434; Soleil (Félix), 434.
Teinturier, 189; Tamizey de Larroque, 161, 209, 295, 355; Tapernoux (Ph.), 434; Tesseron père et fils, 434; Thévet (A.), 209; Thomas (Mgr), 209, 434; Toyon (de), 209; Tranquille (M.), 209; Tranquille de Saint-Rémy, 159; Triqueti, 189; Turner (le docteur Edouard), 210, 434.
Valleau (l'abbé Henri), 255; Vivier (Alphonse), 434.

OUVRAGES ANONYMES : *Académie de La Rochelle*, 45; — *des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle*, 45; *Almanach d'Aunis et Saintonge, année 1881*, 45; — *1882*, 255; *Almanach (grand) de Saintes, 1881 et 1882*, 48, 321; *Almanach paroissial, 1881*, 45; *Annales municipales de Saintes, année 1879*, 45; *Appréciation des journaux sur le Livre des Baisers*, de Victor Billaud, 45; *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VIII, 255; *Art (l') en Saintonge et en Aunis*, 282, 405; *Aux habitants de la commune de Pons*, 46.
Bujée (La), 256; *Bulletin de Saintes*, 288; *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, 47; — *du comité central d'études et de vigilance sur le phylloxéra*, 47.
Catalogue des manuscrits sur peau de vélin, 218; — *des livres rares et précieux*, 218; *Cours de philosophie de l'institution diocésaine de Pons*, 47.
Evtrope (Vie de saint), 411.
Fables de Phédre affranchy d'Auguste, 160; *Foix (Louis de) et la tour de Cordouan*, 161, 355; *France illustrée*, 93.
Gazette des bains de mer de Royan, 193; — *des beaux arts*, 235; *Glossaire étymologique*, 296; *Guerres maritimes et ports militaires de la France*, 369.
Lettre du véritable père Duchêne à tous les soldats de l'armée, 288; — *au peuple*, 288.
Observations sur l'histoire d'Eléonore de Guyenne, 161.
Receptes et mises ordinaires du couvent des frères prêcheurs de Saint-Jean d'Angély, 218.
Séance publique de l'académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle, 434; *Société de Saint-Vincent de Paul, conférence de Cognac*, 434.
Tableau des notaires de l'arrondissement de Saintes, 434; *Treize ans de tyrannie dictatoriale*, 288.

LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Abbaye de Bassac*, 283; — *de La Grâce-Dieu*, 29; — *des dames de Saintes*, 405; *Académie des belles lettres de La Rochelle*, 152; *Aiguillon (duchesse d')*, nièce du cardinal de Richelieu, 361; *Annuaire-bulletin de la société de l'histoire de France*, 405; *Annuaire de la noblesse de France*, 352; — *de la société d'émulation de la Vendée*, 352; *Archives de la Gironde*, 27; — *du Poitou*, 87, 281, 354; *Avenir de Surgères*, 28, 88, 152. 188, 232, 282, 355.
Barbezilien, 223, 286; *Bibliographie céramique*, 188; — *d'André de Laurens*, 233; *Bourbon (Antoine de) et Jeanne d'Albret*, 353; *Brebissonia*, 356; *Broutilles charentaises*, 282; *Bulletin de Saintes*, 288; — *de la société archéologique de la Charente*, 283; — *de Nantes*, 152; — *du Finistère*, 88; — *du Limousin*, 88; — *du Périgord*, 32, 190; — *de la société de Borda*, 162, 190; — *de la société de géographie de France*, 285;

Digitized by Google

— *de Rochefort*, 257, 356, 406; — *de la société des études du Lot*, 356 ;— *de la société de statistique des Deux-Sèvres*, 29, 190, 406 ; — *de la société de géographie de France*, 233 ; — *de la société du protestantisme français*, 29, 190, 286, 356 ; — *de la société des antiquaires de France*, 356 ; — *de l'Ouest*, 356 ; — *monumental*, 152 ; — *religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes*, 31, 90, 233, 286.

Cabinet historique, 157, 192 ; *Cahiers des curés en 1789*, 359 ; *Calendrier spirituel*, 161 ; — *pour les dames de l'abbaye de Saintes*, 289 ; *Caprices de l'infortune (Les)*, 290 ; *Céramique (La) à Cognac*, par Barraud, 234 ; *Chapelle Sainte-Marguerite à La Rochelle*, 234 ; — *de La Renorville*, 234 ; *Charente-Inféireure*, par Malte-Brun, 93 ; *Charente-Inférieure*, 192 ; *Chronique de Saint-Jean d'Angély*, 257, 287, 359, 406 ; — *des arts et de la curiosité*, 234 ; *Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 192 ; *Comptes-rendus de l'académie des sciences morales*, 192 ; *Confutation des déclarations de Jean Sponde et des arguties de Robert Belarmini, jésuite*, 158 ; *Correspondant*, 234, 287, 360 ; *Correspondance*, 189 ; *Cortade (le père), notes et extraits*, 161 ; *Courrier de la Charente-Inférieure*, 192 ; — *de Rochefort*, 288 ; — *littéraire de l'Ouest*, 47, 157.

Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure, 360 ; *Description de la ville de Cougnac*, par B. de Javerzac, 160 ; *Dictionnaire universel des contemporains*, 91 ; *Discours admirables*, par Bernard Palissy, 188 ; *Discours de Bruslé le jour de l'inauguration de la salle des séances publiques en 1791*, 288 ; *Documents inédits sur les faïences charentaises*, 189 ; *Dufaure, sa vie, ses discours*, 192, 292, 405, 410,

Ephémérides religieuses, 90, 190 ; *Ere nouvelle de Cognac*, 33, 234, 288, 362, 406 ; *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, 34, 158, 288, 362, 406 ; *Etude paléographique*, 152 ; — *historiques sur Jonzac*, 292 ; *Etymologie de noms*, 357 ; *Eutrope (saint), pélérinage à sa chapelle, paroisse de Verfeil-sur-Seye, diocèse de Montauban*, 411 : *Exposition littérale de la saincte Eucharistie selon la foy cathotique*, 159 ; — *Expulsion des carmélites de Saintes en 1622*, 301.

Histoire de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, 290 ; — *de trois potiers*, 189 ; — *municipale d'Angoulême*, 284 ; *Historia Canadensis* du Saintais du Creux, 362 ; *History of Palissy*, 189 ; *Hœmachristolatrie, ou culte du précieux sang de Jésus-Christ*, 304 ; *Hommes utiles : Bernard Palissy*, 322 ; *Huguenot potter*, 189 ; *Huxelles (la marquise d') et ses amis*, 407.

Importance et utilité des champignons, 112 ; *Indicateur de Cognac*, 235 ; *Instruction primaire avant la révolution*, 294 ; *Intermédiaire des chercheurs*, 235 ; *Investigateur*, 292.

Journal d'agriculture pratique, 369 ; — *de Marennes*, 235 ; — *officiel*, 292.

La Religieuse, 188 ; *L'art de céramique et Palissy*, 189 ; *L'Ausone de Scaliger*, 295 ; *Le Maudit*, 188 ; *Les jésuites à Angoulême*, 35 ; — *dans l'Amérique du Nord au XVII^e siècle*, 362 ; *Les pionniers français dans l'Amérique du Nord*, 369 ; *Lettres de Saint-Vincent de Paul*, 293 ; — — *françaises inédites de Joseph Scaliger*, 295 ; *Livre de raison d'Etienne Benoist*, 295.

Mélanges littéraires, 289 ; *Mémoires de la société académique de Maine-et-Loire*, 296 ; — *des antiquaires de France*, 93 ; — *de l'Ouest*, 296 ; — *de Normandie*, 407 ; — *de la Société littéraire et archéologique de Lyon*, 369 ; — *et documents originaux*, 297 ; *Mestreau (biographie de)* 235 ; *Moliériste (le)*, 386 ; *Moniteur de la numismatique et de la sigillographie*, 298 ; *Monthyon, d'après des documents inédits*, 299.

Notes d'archéologie préhistorique, 283 ; — *Notes additionnelles au Gallia Christiana*, 160 ; — *Notice sur les églises réformées de l'Angou-*

Digitized by Google

mois, 283 ; — *sur l'hôpital de Magnac-Laval*, 89 ; — *sur les formes symboliques*, 283; — *sur l'hôtel de Cluny*, 189 ; — *sur* M. *Reveillaud*, 235 ; *sur les prêtres, clercs et frères défunts de la congrégation de la mission*, 299; *Nouvelle Revue*, 161 ; *Nouvelliste des Charentes*, 301.

Palissy (travaux sur), 36, 189 ; *Parlement illustré*, 235; *Polybiblion*, 235; *Portraits du duc de La Rochefoucauld*, 369 ; *Présent et avenir de la République*, 235.

Recherches bibliographiques sur le notariat français, 161 ; — *sur la maison du Bourg*, 370; *Recueil de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 35, 96, 162, 236, 302, 371, 409 ; — *des mémoires et documents de l'académie de La Val d'Isère*, 236 ; *Revue celtique*, 370; — *de Bretagne et de Vendée*, 237; — *de France*, 36 ; — *de l'Art chrétien*, 162; — *de l'histoire des religions*, 237 ; — *de Montréal*, 162 ; — *des bibliophiles*, 36, 162, 237, 302, 371, 410; — *des conférences politiques et littéraires*, 302; — *des deux Mondes*, 371, 410 ; — *des langues romanes*, 218 ; — *des questions historiques*, 410; — *des sociétés savantes*, 162, 237, 304 ; — *géographique-internationale*, 411 ; — *historique et archéologique du Maine*, 238, 371 ; *Rochefortais*, 238 ; *Romania*, 411.

Saintes au XVI^e siècle, 189 ; — *Semaine catholique du diocèse de Luçon*, 372; — *religieuse de Clermont*, 304; *Souvenir du règne de Louis XIV*, 238; *Sonnet à Nicolas Pasquier*, 233 ; *Sonnets de l'honneste amour*, 159.

Tablettes des bibliophiles de Guyenne, 372 ; *Temps* (Le), 162.

Un collectionneur bordelais : Pierre-Barthélemy Partarieu, 304.

Véritables mémoires de Marie Mancini, princesse Colonna, 305 ; *Vie de la vénérable mère Jeanne de Lestonnac*, 306 ; *Voyage de M. Courtois en Périgord*, 238 ; *Voyageurs français dans l'Amérique du Sud*, 406.

NÉCROLOGIE. Belloc (Louise), née Swanton, 222; Bernard (Paul-Alfred), 183; Blanc (Théodore), 398; Bonsonge (Anatole de), 182; Bouillaud (le docteur Jean-Baptiste), 222; Brochard (le docteur André-Théodore), 399.

Charlet (Omer), 269; Clervaux (Auguste-Benjamin, Jules comte de), 220.

Daniaud (Jean-Jude), 7 ; Dufaure (Jules-Armand-Stanislas), 113.

Godard (Camille), 270.

Horric de La Rochetolay (Louis-Marc-Stanislas), 222.

Manès (l'ingénieur William), 221, 271; Merveilleux du Vignaud (Pierre-Etienne), 44.

Richard (l'abbé Pierre), 270; Rotschild (James-Nathan-Edouard de), 222.

Saulces de Freycinet (le contre-amiral Charles-Henri de), 219; Sauvé (le docteur S.-C.-L.), 399; Siret (Auguste), 399;

Tessier (Eugène), 269; Thenon (l'abbé Léon), 344.

NOTES DIVERSES. — Accident au dauphin, fils de Charles VI, à l'évêché de La Rochelle, 407; Agobard (saint), évêque de Lyon, 237; Aubeterre (marquisat d'), 284.

Barbezieux (changement de noms de rues à), 283; Boixe (la), forêt, 233.

Célébrités de province, les Charentes, 302; Centenaires de Cognac, 362; — des deux Charentes, 406; Chanson de Jean Renaud, 411; Charras (Canal de), 288; Chevaux de la Charente-Inférieure, 369; Climat du Tong-King, 406; Commerce des vins et eaux-de-vie et le fisc en Saintonge avant le XIV^e siècle, 359; Condamnation à mort de six

Digitized by Google

voleurs à Saint-Jean d'Angély en 1417, 359; Conférences à l'Union centrale, 189; Conférences sur l'amiral Renaudin, 238; Corps de ville d'Angoulême et le marquis de Montalembert, 283; Côtes de France au XVe siècle, 356; Coucis (Charles de), en Gascogne et à Bayonne, 353; Culte de la Raison, à Cognac, 282.

Démantèlement de Saintes, 410; Deux magistrats de la fin du XVIIIe siècle, Séguier et Dupaty, 292; Deslys (la veuve), cède à son fils son imprimerie à Saintes, 290; Duel de La Châtaigneraie et de Jarnac, 234.

Echevinage de Saint-Jean d'Angély, 287; Engagements d'abstinence de guerre pris au nom du duc d'Orléans avec les partisans de l'Angleterre dans l'Angoumois, Périgord et Saintonge, 304; Epidémies de Rochefort en 1693, 152; Esclavage en Cochinchine, 406; Essai sur la fronde dans le Maine, 238; Etablissement des filles de Notre-Dame à Saintes, 306; *Etat visible et invsible de l'Église*, 159; Excursions botaniques, 28; — dans le canton de La Rochefoucauld, 284.

Fâ (château du), à Pons, 405; Familles de Saintonge et d'Aunis, 355; Fédérés bonapartistes de la Charente, à Bordeaux en 1815, 305; Femmes célèbres de Saintonge, 28; — Hélène de Surgères, 232; Ferret et Fourmault, religieux de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, 192; Fête de l'Etre suprême à Cognac, 371; — du 10 août 1793 à Cognac, 371; — du printemps, célébrées à La Rochelle, l'an II, 371; Fêtes patriotiques en 1792, 410; Fondation du collége de Saintes, 191; Fontaine (Jacques), ses mémoires, 29; Fortifications de Pons, 405; Fournier (Edouard) et la *Revue de Barbezieux*, 237.

Guitton (Jean), maire de La Rochelle, 161.

Habitations flottantes, 152; Huguenots (les) à La Floride, 369.

Incendies à Cognac, 235; Interdiction des fêtes baladoides dans la justice de Ruffec, 302; Inventaire au Châtelard, 283.

Juifs (les) de Pons, 405.

La Rochefoucauld (château de), 284; *L'art de bien mourir*, 159; Lemoyne d'Iberville sur le golfe du Mexique, 298; Lettres de Besly, avocat du roi à Fontenay, à Dupuy, avocat au parlement de Paris, sur les évènements de Saintonge et d'Aunis, 87; — inédites de Charles de Coucis de Burie, 190; — de Priolo, 161; — pour servir à l'histoire du Directoire, 237; — du P. Neuville au P. Giraudeau, relative à la suppression des Jésuites, 372; — du marquis de Naucaze, âgé de 111 ans, à Louis XIV, 235; — des Coëtivy, de Gabrielle de Barbezières, de Laval-Bois-Dauphin et autres, 408; — de Le Bailleul (Marie), au maréchal d'Albret et à Héraud de Gourville, 407; — de Saint-Légier-Boisrond, chanoine de Saintes, pendant l'émigration, 286; — De Lauson, intendant, à d'Aguesseau, sur les affaires de Saintonge, 355; — du véritable père Duchêne, à tous les soldats de l'armée, 288.

Maison de Bremond d'Ars, 352; — Horric, 352; Maladies dans la Charente-Inférieure en l'an XII, 362; Marins protestants sous Louis XIV, 356; — saintongeais: Jean-François Renaudin, 152; — H. Ferrand, 188; — Jean-Alfonce, 188; — Chadeau de La Clocheterie, 188, 232; — Gilles Petit, 88; Marque attribuée à Palissy, par Grasset, 189; Méreau (le) dans les églises réformées de France. 298; Monographie d'Arces, 409; — de Barzan, 96; — de Courant, 188; — de Juicq, 188, 232; — de Sainte-Ramée, 182; Montalembert d'Essé au siége de Thérouanne, 353; Monuments antiques de l'Angoumois, par Lambert, 162; Mort du P. Bonaventure Giraudeau, 372; — de Marguerite d'Angoulême, 353.

Négociation du concordat, 287; Noms d'hommes rochelais, 152.

Digitized by Google

Pascal et le chevalier de Méré, 360; Passage à Saintes du roi et de la reine de Navarre en 1559, 353; Pâtis de Mortagne, Boutteville, etc., 359; Patois limousin du XV[e] siècle, 296; — saintongeais au siècle dernier, 301. — de Burgaud des Marets, 301; — Nouvias achets, 189; — La Feugnon, 157; — Voyage à Lourdes, 286; Peintures de M. Daras à Saint-François de Sales à Paris, 234; Personnages saintongeais au XVII[e] siècle, 361; Petites curiosités de l'annonce sous le consulat, 237; Phylloxéra dans la Charente-Inférieure, 369; Pièces données aux archives départementales de la Charente-Inférieure, 360; Plans et profils des principales villes de France, 410; Plante cryptogame des murs de Cognac, 356; Poésies de La Chancel-Lagrange, à propos du mariage de son fils avec Marie Martin, de Nantiac, 372; Port de Rochefort et la Charente, 28; Prêtres déportés du diocèse de Tarentaise, 236; Privilèges accordés à Cognac par Louis XIV, 284; Procès des danses débattus, 159; Profil du chemin de fer de Saint-Jean d'Angély, 233; Physionomies charentaises, 233, 355; Pyrénomycettes de la Charente-Inférieure, 356.

Question des eaux de La Rochelle, 152.

Rapport de M. Hippeau sur la société des *Archives*, 237; Réaumur (inhumation de), 192; Recherches historiques sur les environs de Cognac, 33, Recueil d'antiquités dans les Gaules, 410; Réformation en Saintonge (la), 287; Registre du présidial de Nantes, 152; Règlement de la respectable loge de l'Union rétablie, Orient de Marennes, 160; Regrets et soupirs des huguenots de Saint-Jean d'Angély, 160; Relation de ce qui s'est passé à l'entrée de la reyne à La Rochelle en 1632, 159; Rétablissement du parlement de Bordeaux par Louis XI, 28; Révocation de l'édit de Nantes, ses suites en Saintonge et en Aunis, 190, 286; Rivalité entre l'élection de Saintes et celle de Barbezieux, 238.

Saint-Jacques-les-Cognac, 406; Saint-Séverin sur Boutonne (le Châtelier de), 162; Saint-Vincent de Paul et les Gondi, 234; Sceaux matrices du musée de la société des antiquaires de l'Ouest, 297; Ségor (Port de), 352; Sigillographie ecclésiastique de l'Angoumois, par Mallat, 162: Sources de la Seudre, 353; Statistique sur l'arrondissement et la ville de Cognac en l'an XII, 362.

Terres émaillées par Tainturier, 189; Topographie du vieux Paris, 189; Transformation de l'ancienne église de l'abbaye en caserne, 292; Troubadours pontois du XII[e] siècle, 90; Troubles huguenots à Niort, Poitiers et en Saintonge, 353.

Un collectionneur bordelais, 372; Un curé bordelais, 372; Un luthier d'Angoulême en 1817, 162; Un page de Louis XV par le marquis de Lordat, 234.

Valois (statue de Marguerite de), à Angoulême, 369; Vente par les héritiers de Marie et Vincente Crespeaux à Pierre Bouildron, 190; *Vergobretus* (le mot), 370; Verteuil (notice sur le marquis de), gouverneur de l'Ile d'Oleron, 162; Vigny (Alfred de), sa circulaire aux électeurs de la Charente, 162; Voyage de Saintes à Royan, 406; — à Timbouktou, René Caillié, M. Olivier, 285.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Alain, sa maison à Saintes, 240, 417; Alfonse (Jean), marin saintongeais, 384, 428; Anciennes thèses historiques, 113; *Anti-Hermaphrodite* (l'auteur de), 418; Argence (d'), Montesquiou, Condé et la bataille de Jarnac, 163, 193, 306, 373; Armoiries, 175, 203; Arouet (les) en Saintonge, 42, 164, 197; Arrêtés du parlement de Bordeaux, condamnant à mort les protestants saintongeais,

Digitized by Google

44, 167, 199, 312; Assassinat de Louis Frémy, vice-sénéchal de Saintonge en 1670, 252, 379.

Barbezieux (la seigneurie de), 175, 247; Barrauld, apothicaire à Saintes en 1657, 318, 380; Barrère, prisonnier à Oleron et à Saintes, 241; Beauchamp, capitaine des gardes du maréchal de Vieille-Vigne, 110; Bernard de Javerzac (Les), 253; Bergueville (Jacques), abbé de La Tenaille, 252, 315; Bertauville, gouverneur de Pons, 44, 106, 198; *Bocace (petit-neveu de)*, 175, 203, 247; Bourrigaud et Caillaud conspirent pour incendier Rochefort, 176, 204; Bragny, peintre, 239; Brunet (Jeanne), et Louise d'Abzac de Villautrange, 194.

Campet de Saujon, 44, 165, 198; Capitole de Saintes, 106, 311; Chambre de justice, 206; Chapelle du lundi à Saint-Pierre de Saintes, 253, 316; Chapus, notaire à Chaniers, 111; Chénier (les), en Saintonge, 252; Cloches du séminaire de Richemont (Charente), 111; Commerce des livres à Saintes au commencement du XVII[e] siècle, 164; Conférences de Catherine de Médicis à Saint-Brice, 97, 195; Cressé en Bourg-Charente (seigneurie de), 319.

Dalvy, imprimeur de Cahors et les Dalvy de Saintes, 433; Déesses Raison, 384, 429; Dufaure (Jules), les Livenne et Vizelle, 385, 432; Du Quesne-Guiton, ses voyages, 175; Du Sault (Les), 38; Dussault (Jean), 42; Du Verdier, conseiller au parlement de Bordeaux, 207, 252; Du Vigier, commissaire pour l'exécution des décrets contre les réformés, 207, 252, 314.

Eschervay (d') et d'Arsy tués en duel, 207, 251; Etymologie de *candalle*, 312, 380; — de *Créac*, 41; *Croix-Melon*, 39; — de *Hâ*, 38; — *Puyravault*, 319, 380; — *talbot*, 373; — *timbre*, 433.

Fanal d'Ebéon, 165, 374; Feuquerolles, gouverneur de Taillebourg, 100, 197, 311; Foix (famille de) à l'abbaye de Saintes, 111, 167, 201; Fouras (la lune à), 177, 204; Fragment d'un roman de chevalerie, 38,

Gombaud (les), 175, 203, 378; Gontaud (Jeanne de), épouse de Jean de La Rochebeaucourt, 321, 384.

Huet (Bernard), sculpteur, 176.

Isembert, constructeur des ponts de Saintes, 110, 169.

Jeu de paume à Saintes, 97.

La Laisse (seigneur de), poignardé par d'Aubigné, 39; La Limaille, quel était son vrai nom? 44, 104, 165, 198; La Rochefoucauld (Elisabeth) et sa fille, Suzanne Dupuy, 42, 100; Les femmes ont-elles une âme? 433; Lettres de Condé à Saint-Légier-Boisrond, 176; — du maréchal de Matignon et de Henri IV, 44, 106, — inédites du chevalier de Piis, 111, 245, 423; Lezay (Les) et les d'Aubigné, barons de Surimeau ou Surineau, 207, 314 320; Ligoure (les) et leur postérité, 432.

Maignac (Isaac), 252; Maintenon (M[me] de), mise en nourrice à Saint-Léger, près Pons, 176, 209; Maulevrier de La Barre de Larivaux, 45, 107, 199; Meaume, avec qui se maria sa fille, 111, 418; Méré (le chevalier de), 37, 96; Mesnage (les), à Cognac, 248, 315, 378; *Mes regrets* (l'auteur de), 43.

Noms de lieux et d'hommes de la période révolutionnaire, 164.

Orage du 13 juillet 1788, 321, 383.

Paroisses de l'élection de Saintes, 176, 204, 253, 428; Pasquier (Nicolas), emplacement de sa maison, 308, 374; Peugers (peagers) de Judée, 433; Pirelonge (tour de), sa destination, 44, 167, 374; Présidiaux de Pons, Cognac et Marennes, 206, 307, 313; Prisons royales à Saintes, 252; Proverbes: Il vient de La Rochelle, il est chargé de maigre, 177, 205; — Prendre sans mouffle comme La Rochelle, 111, 167, 244; Pseudonymes du *Courrier littéraire de l'Ouest*, 44; — saintongeais, 103; Puygaillard (le capitaine), 253, 317.

Digitized by Google

Queux (Marguerite de) et son cousin Garipault, 412.
Racine (Jean) et Robert Racine, curé de Saint-Saturnin de Séchaud, 110; Renaudet et ses descendants, 320; Rohan-Chabot et La Chèze se battent en duel à Saintes, 381; Rouget de l'Isle, 37; Rue Château-Gaillard à Saujon, 110; Rue du Puits-Pissous, à Saintes 164.
Sacremore, quel était ce capitaine? 44, 105; Saintes (M. de), auteur des *Athéisme de Calvin*, 108; Saint-Jean d'Angély, port de mer au XVI[e] siècle, 111, 174; Saint-Simon (Claude-Anne de), son portrait, 43, 101; Souterrain près de la tour de Pire-Longe, 45;
Texier, jésuite, 253, 317; Toulon (voie romaine du terrier de), 111, 175.
Usage de donner deux parrains et une marraine pour un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille, 240.
Verguet, prieur du Relecq, est-il le même que Verguet, prieur de La Frenade? 319, 380; Veyrel (les), 205, 207; Viaud, avocat à Saintes, 176, 204, 313; Villette (le marquis de) et ses deux veuves, 320, 382; Vivonne (Jean de), marquis de Pisany, 207.

SOCIÉTÉS SAVANTES. Voir LIVRES ET PÉRIODIQUES. Académie des muses santones, 6; — de La Rochelle, 27, 119, 267, 336; — française, 327; Archives historiques de la Gironde, 27; Association française pour l'avancement des sciences, 328, 390.
Commission des arts de la Charente-Inférieure, 35, 58, 265, 337; Société de géographie de La Rochelle, 337; — de géographie de Rochefort, 5, 28, 120, 180, 266, 335, 389; — des études grecques, 327; — française d'archéologie, 58; — historique et archéologique du Périgord, 32; — linnéenne de Saint-Jean-d'Angély, 53, 180; — savantes des départements, 53, 214, 268.

VARIÉTÉS: Biographie de Bourignon, 24, 349.
Capitaines saintongeais, du XVI[e] siècle: Charles de Coucis, seigneur de Burie, 17, et La Rochefoucauld, 72; Capitole de Saintes, 59, 223-232; Contrat entre les frères prêcheurs de Saintes et ceux de Saint-Jean d'Angély, 187.
Dufaur de Faussac (Nicolas), 351.
Erreurs et omissions d'auteurs saintongeais; Moyse du Bourg; Paul-Paroche Dufresne; du Creux; Jean Simon; Élie Pitard; Julie de Beauregard, 184-187; Jacques-Nicolas Billaud; Françoise-Marie Chevreuil; Bonaventure Giraudeau; Pierre-Romain de La Place; N. Martin, 271-276.
Musset (La fille d'Alfred de) à La Rochelle, 399; Les antiquités romaines du village des Arènes, par R. Eschasseriaux, 133.
Mirambeau (M[me] de), son corsage et son vertugadin, 276, 281.
Pasquier et Favereau (Les), 346; Presse périodique dans les Charentes en 1882, 340.
Registres paroissiaux de Saint-Seurin de Barbezieux, 7; Richard, le poitevin, 123.
Villemontée (François de), intendant de La Rochelle et évêque de Saint-Malo, 145.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. HIPPOLYTE DE TILLY.

—

A

Abadie de Saint-Germain (Bertrand et Marie-Hippolyte d'), 109.
Abain de La Rocheposay (d'). Voir Chasteigner.
Abarit (Jean), 346.
Abzac de Villautrange (François et Louise d'), 194, 195.
Achar (Jean), 13.
Achard (Jacques), 414.
Adhémar de Chabannes. Voir Chabannais.
Agerna, *La Jarne*, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 355.
Agobard (saint), 237.
Agonnay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 99.
Aiguillon (d'). Voir Vignerod.
Aiguillon, pile romaine, cant. de Port-Saint-Marie, arr. d'Agen (Lot-et-Garonne), 377.
Airvault, 297.
Aisse (Gabriel), écuyer, sieur de La Noue, 9, 12, 13. — (Jacques), 12, 14, 16.
Aix (l'île d'), cant. de Rochefort, 30, 124, 125, 132, 274.
Alain (Esther), 241. — (Jean), 339. — (Nicolas), 240, 241, 417, 339.
Alanore, 303.
Albe (le duc d'), 73.
Albert (Léonard), notaire, 308. — (Marie), 366. — (Marie-Anne), 407.
Albi (le cardinal Bernard d'), 169.
Albos (le chevalier d'), 426.
Albret (Henri d'), 239, 353. — (Jeanne d'), reine de Navarre, 86, 353. — (le maréchal d'), 27, 255, 407.
Alençon (François duc d'), 295.
Alesme (d'), conseiller au parlement, 21. — (Marie d'), 372.
Alfonce (Jean), célèbre marin, 188, 384, 428, 429.
Aligre (le président d'), seigneur de Marans, 33.
Allard (Louis), 416.—(Mme), 334,335.
Allas-Bocage, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 265.
Allas-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 8.
Alliamson (d'), 110.
Allodio (Capella de), 355.
Alluye (d'). Voir Escoubleau,
Ambérac, cant. de Saint-Amand de Boixe, arr. d'Angoulême, 432.
Amboise, chef-lieu de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire), 76, 81.
Amboise (Louis d'), prince de Talmont, 333.
Amelot de Chaillou (Marie), 362.
Amiaud (Albert), notaire, 161.
Amiot (Louis), 362.
Andelot (d'), 78, 79, 80, 81, 84.
André (Abraham), 385. — (Judith), 385. — conseiller au présidial. 206. Voir Boulenger.
Anezay (d'), 190.
Angeac, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 26.
Angennes (Julie d'), 361.
Angevain, maire de Saint-Sulpice de Cognac, 432.
Angles, ancienne commanderie, comm. de Salles, cant. de Cognac, 416, 417.
Angliers de La Sauzaye (d'), 203. — (Claude d'), 251. — (Marie d'), 251.
Angoulême (Charente), 35, 85, 190, 238, 408, 429. — (Saint-Cybard d'), 190.

Digitized by Google

Angoulême (Marguerite d'), 353.
Angoulins, cant. de La Rochelle, 125, 126, 128, 292, 355, 392.
Anjou (duc d'), 82, 84, 85, 90, 306.
Anne d'Autriche, reine de France, 146.
Annebaut (Jean d'), 18.
Anqueville, comm. de Saint-Même, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 282.
Anqueville (d'). Voir Giraud.
Antenne, rivière, 34.
Antras de Lamazan (Jean d'), 373.
Aquitaine (Edouard, duc d'), 66. — (Eléonore d'), 88, 130. — (Guy, duc d'), 124.
Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 409.
Argence (d'), 306, 307, 373.
Arnaud (Jean), sieur de Boisroche, 382.
Arnous, chroniqueur ecclésiastique, 302.
Arouet, 197. — (Jacques), 198. — (Christophe), chanoine de Saintes, 164. — (Jean-Baptiste), 42.
Arresrac, 277. — (François), 278.
Ars, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 356, 393.
Ars, cant. de Cognac (Charente). 175, 203, 378.
Arsy (d'). Voir Dercie.
Arthez de Labat, 263.
Artigues, pile romaine, près de Mirande (Gers), 376, 377.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 87, 362, 393.
Artus (Louis), sieur de Feuguerolles, gouverneur de Taillebourg, 100.
Aryerio ? (prioratus de), 355.
Asnières (d'), 277.
Astarac (Michel d'), baron de Fonterailles, 307.
Aubeterre, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 96, 97, 284.
Aubeterre (d'). Voir Bouchard, 281.
Aubigné (Agrippa d'), 36, 40, 87, 207, 314, 361, 382. — (Charles d'), 33, 40, 41. — (Constant d'), 39-41, 201. — (Françoise d'), Mme de Maintenon, 34, 40, 176, 203, 204, 255, 314, 381, 407. — (Françoise-Amable d'), duchesse de Noailles, 40, 41. — (Jean d'), 40. — (Louise d'), 382. — (Marie d'), 314.
Aubruchet (Marie-Anne), 56, 176, 313. — (Pierre), 313.
Audayer (André), seigneur de Saint-Hilaire, 42, 345. — (Hector), 345.
Audeber, 190. — (Guillaume), 362.
Audignon, cant. de Saint-Sever (Landes), 109.
Audouin (Jean), abbé de Fontdouce, 309.
Audouyn (Gabriel), 348.
Auget de Montyon (Robert), intendant de La Rochelle, 299.
Augier (Jeanne), 7, 16. — (Pierre), 7, 8, 16.
Auguin (Louis), peintre, 181, 334, 335.
Aulnay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 337, 354.
Aumale (duc d'), 84.
Auribeau (d'), vicaire général de Digne, 218.
Auroult (d'), prêtre de la mission, 293.
Aury, curé d'Hérisson, 381.
Aussire, 303.
Authon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 53, 56, 68.
Autreville (Jacques d'), prieur des dominicains de Saintes, 187, 188.
Autun, chef-lieu d'arrond. (Saône-et-Loire), 68.
Avice de Mougon, 207, 320. — (Aubin), 314. — (Marie-Bérénice), 314.
Ayen (comte d'), 41.
Aymard (Vincent), 429.

B

Babin (Hélie), 277. — maire de Cognac, 348.
Bachère (Marie), 12.
Badiffe (de), 191, 277. — (François), sieur de La Tousche, 277. — (Jacques de), 306. — (la mère de), religieuse de Notre-Dame, 306. — (Michel de), sieur de Jarlac, 306.
Baffart (Pierre), sieur de Boussac, 33.
ailly (François), 414.

Digitized by Google

Bal (Joseph), prêtre déporté, 237.
Balanzac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 203, 308.
Balisy, 310.
Ballay, 12, 16.
Ballode (de), 277.
Balzac (de), 148, 151, 162.
Balzac d'Entragues (Henriette de), 103.
Banchereau (Pierre), avocat au parlement, 238.
Baraille (Catherine) 362.
Barat (Philippe), 287.
Barberin de Reignac (Antoine de), 165.
Barbeau (de). Voir Barthomé.
Barbezières (Gabrielle de), 408. — (Marie-Rose de), 254.
Barbezieux, chef-lieu d'arrond. (Charente), 7, 8, 14, 16, 17, 36, 106, 175, 204, 233, 238, 247, 253, 298, 326, 417. — (Saint-Seurin de), 7, 12, 14, 17. — (Saint-Ymas de), 8.
Barbot (Jean), sieur de Busay, 56.
Barbotin (Rainulfe), archidiacre de Saintes), 161. — (Joseph), 389.
Bardin, 160.
Barguenon (Catherine), 186-198.
Barqueville, comm. de Châteauneuf (Charente), 316.
Barraud, notaire à Cognac, 308.
Barrauld, apothicaire à Saintes, 253, 318, 386. — (Jean), 319, 347, 380. — (Michel), 380.
Barré, auteur dramatique, 424.
Barrère, 241-243. — (Hector), 243, 244. — (Jean-Pierre), 243.
Barret, cant. de Barbezieux, 8.
Barthomé (Christophe), seigneur de Barbeau, 166. — (Françoise), 166.
Barzan, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 96.
Basnage (Benjamin), 159.
Bassac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 237, 283.
Bassompierre (François de), maréchal de France, 103, 410, — (Louis de), évêque de Saintes, 103, 104.
Bataillé (Guillaume), sénéchal d'Angoumois, 304.
Bateresse (de), 295.
Baudéan de Parabère (Henri de), lieutenant général en Poitou, 147
Baudouin de la Bruchardière, 190, 287.
Baudon, 167.
Baudoyn (Mathieu), 409.
Baudry (François), 348. — (Louis), 348.
Bauhin (Gaspard), 210.
Bauldry (Jeanne), 348.
Bayard (Guillaume), 296.
Baylens (Antoine de), gouverneur de Dax, 314.
Bazinet (Laurent), jésuite, 35.
Beaubaut (Jean), 127.
Beauchamp (Charles-Grégoire, marquis de), 111.
Beaudet (Marie), 102.
Beaufils (Guillaume), jésuite, 306.
Beaufort (duc de), 238.
Beaugency, chef-lieu de cant., ar. d'Orléans, 78.
Beaulieu, comm. de Germignac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 363.
Beaumont (de), 277. — (Charles de), 363. — (Henri-Joseph), seigneur d'Echillais, 99, 314. — (Jules de), seigneur de Rioux, 278. — (Léon de), évêque de Saintes, 368, 371. — (Perette de), 33. — (Victoire de), dame d'Echillais, 99.
Beaupoil de Saint-Aulaire (Charles de), 166. — (Charlotte de), 98. — (Henriette de), 166. — (Simon de), 98. — (Suzanne de), 109.
Beauregard (Julie de), 187. — (le général de), 187.
Beauvais-sur-Matha, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 315.
Bécu (Jean), prêtre de la mission, 300.
Belcier (de), 408.
Belleville (Charles de), comte de Cosnac, 409. — (Guy de), 79.
Bellièvre (de), 98.
Bellot, lieutenant de vaisseau, 328.
Belloy (Hercules de), 148, 151.
Belmont, comm. de Royan, arr. de Marennes, 45, 107, 108, 109, 200, 201.
Belon (André), 282. — (Guillaume), 282.
Belot (Jean), 8.
Belsunce (Antonin de), 172. — (Anne de), abbesse du Ronceray, 172. — (Jean de), 190.

Digitized by Google

Beneo. Voir *Benon*.
Benoît (Etienne), 295. — (Guillaume), 296. — (Mathieu), 296. — (Marie), 296. — (Othon), 296.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 88, 281, 291, 355, 408, 409.
Béon de Luxembourg (Charles de), 362.
Bérat (Louise de), 317.
Bérauld, 16.
Bergeron (David), 362.
Bergueville, 316.
Bergueville (de). Voir Catrix.
Berjon (Jean), 419.
Berjonneau (Anne), 250. 348. — (Michel), sieur de La Brousse, 249.
Bernard (Jean), échevin de Cognac, 248. — (Louis), 414. — (Paul-Alfred), 182. — (Petronille), 417.
Bernard de Javerzac, 160, 253. — (Alexandre), 254. — (Gédéon), 254. — (Joseph), 254. — (Pierre), 254.
Berneré, comm. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 42.
Bernier (Etienne), évêque d'Orléans, 287. — (Louis), 414.
Bersot, 192.
Bertauville, gouverneur de Pons, 44. Voir Bonnefou.
Berthe, prêtre de la mission, 294.
Berthomin, maire de Saint-Jean d'Angély, 360.
Berthonneau, 16, 17.
Bertrand (Jacquette), 33. — (Guillaume), sieur de Montsanson, 33. — (Jean), chambellan de Louis XII, 33.
Besly, conseiller du roi au siège de Fontenay-le-Comte, 87.
Besme (de), 106, 107, 325.
Besson (Jean), 11, 12. — (Michel), 9, 10. — (Pierre), 9, 10.
Bétharram, com. de Lestelle (Basses-Pyrénées), 377.
Bibard (Arthur), 252.
Bichon (Etienne), imprimeur, 160, 365, 378. — (Jean), imprimeur, 160, 165, 364, 365. — (Marguerite), 365. — (Marie), 365. — prêtre, 365.
Biencourt de Poutrincourt, 369.
Biendras (Guillaume de), 19.
Bigotteau (Madeleine), 89.
Billaud-Varennes (Benjamin), 271, 346. — (Henri), 271. — (Jacques), 271. — (Nicolas), 271. — (Simon), 272.
Birague (de), chancelier de France, 105. — (César de), 105. — (Ludovic de), 105.
Biran, pile romaine (Gers), 376, 377.
Biron (duc de), 73.
Birot, curé de Saint-Médard, 12. — (Jean), jésuite, 35.
Blair de Boisemont (Guillaume de), intendant de La Rochelle, 359.
Blanc, 277. — (Arnaud), conseiller au présidial, 206. — (Théodore), 399.
Blanzac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 357.
Blanzac, ancienne abbaye, 162.
Blanzay, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 357.
Blaye, chef-lieu d'arr. (Gironde), 44, 106.
Blenac (de). Voir La Roche-Courbon.
Blois de Roussillon (Louis de), 39, 277. — (Marie de), dame du Roullet, 39.
Bobigny. Voir Perdriel.
Boisgaillard, 15.
Boisnard (Françoise), 347.
Boisroche, fief des Soubran, 382.
Boissonneau (Catherine), 363.
Bolinbroke (lord), 320, 383.
Bon (Florent), jésuite, 186.
Bonhomme (J.-B.), imprimeur, 289.
Bonnain (Pierre-Gustave), 43.
Bonnamy (Françoise), 16.
Bonneau (Raymond), 127.
Bonneau (René de), 44, 104.
Bonnefoy de Bretauville (Henry de), 199. — (Jean de), 199. — (Nicolas de), 106, 107. — (Pierre de), 107, 277.
Bonnet (Catherine), 194. — (Louis), prêtre de l'oratoire, 372. — ministre protestant, 409.
Bonneval (Renée de), dame de Chef-Boutonne, 384.
Bonnevault (Toussaint), notaire, 190.
Bonnivet (l'amiral), 18, 29, 246.
Bonsonge (Anatole), 182.
Bordage (Louis de), dominicain de Saint-Jean d'Angély, 218.
Bordage (O.), past. à Saujon, 255.

Digitized by Google

Bordeaux (Gironde), 22, 23, 105, 306, 355.
Bords, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 39.
Bors (Aimar de), archidiacre de Saintes, 161.
Bosco de Charon (prioratus), 355.
Bossé (François), dit Destain, 366. — (Pierre), 366.
Boube, com. de Saint-Georges-de-Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 45, 107, 166, 201.
Boucard, grand maître de l'artillerie calviniste, 81, 83.
Bouchard d'Aubeterre (François), 284. — (Guy), 284. — (Jeanne), 281. — (Louis), seigneur de Saint-Martin de La Coudre, 284. — (Savary), 284.
Bouex, canton d'Angoulême, 96.
Bouffart (Jean), 11.
Boufflers-Rouverel (Emmanuel de), 165. — (Léonard de), 165.
Bouguereau (William), peintre, 181, 328, 334, 389.
Bouhé, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 281.
Bouildron (Pierre), 190.
Bouillaud (Jean-Baptiste), médecin, 222.
Bouillon (le duc de), 255. — (Mme de), 75.
Bouillon (Angélique), 368.
Bouju, notaire royal, 409.
Boulenger (le père André), augustin réformé, célèbre prédicateur, 169, 421, 423.
Boullineau, 190.
Boullet, 15.
Boulogne, chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais), 22.
Bouneau (de), 39.
Bourbon (Antoine de), roi de Navarre, 111, 174, 353. — (Henri de), prince de Condé, 22, 72, 74-84, 163, 176, 255, 325, 373, 408. — (Renée), abbesse de Fontevrault, 296.
Bourdeilles (François de), 18-23. — (Jacquette de), Montanceys, 235. — (Joseph de), 367.
Bourdet, prêtre de la mission, 293.
Bourdonneau (Jean), 200.
Bourgeois, peintre, 335. — (Pierre-Furey), 414.
Bourget (Jean de), 408.
Bourgogne (Agnès de), 31, 290. — (Geoffroy de), 31.
Bourguignon, 349. — d'Anville, 350.
Bourignon (François-Marie), 24, 25. — (Xavier), 24.
Bourlande, fief des Saint-Marsault, 39.
Bournet, ancienne abbaye, 216.
Bourraud (Marie), 362.
Bourrigaud, 176, 204.
Boursicot (Élisabeth), 30.
Bousseau (Pierre), 282.
Boust, 295.
Boutenac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 43.
Boutet (Gabriel), peintre, 181.
Boutin (Jean), 296.
Boutteville, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 33, 35, 106, 107, 162, 359, 360.
Boutteville (de), 361.
Bovin (Rachel), 348.
Boysset (Henri), imprimeur, 160.
Boysseuil, ministre protestant, 158.
Bragny (Angélique de), 240. — (Antoine de), 239, 240. — (Catherine de), 239, 240. — (Jean de), peintre, 239, 240. — (Estelle de), 240. — (Marie de), 240.
Brantôme (de). Voir Bourdeilles.
Brard, 181.
Braud, imprimeur, 413.
Bréant (Louis), prêtre de la mission, 295.
Bréard, curé de Courçon, 29.
Bremond d'Ars (Charles d'), 214. — (Emmanuelle de), 100. — (Galiot de), 309, 348. — (Jeanne de), 348. — (Josias de), 247. (Jules-Alexis de), 246, 427. — (marquis de), 100. — (Pierre, comte de), 24, 245, 349-351, 423. — (Pierre-René de), seigneur d'Orlac, 246, 247. — (Salomon de), seigneur de Balanzac, 348. — (Sophie). chanoinesse, 247. — (Suzanne de), 347. — (Théophile de), 247, 248. — seigneur de Vernoux, 100.
Brest, chef-lieu d'arr. (Finistère), 176.
Bretauville (de). Voir Bonnefoy.
Bretenet (de), 277.
Bretinauld, 277.
Breuillac, comm. de Reignac, 238.
Breuquet (Jean), imprimeur, 158.

Digitized by Google

Briaigne, comm. de Corme-Ecluse, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 318.
Brian (René), dominicain, 187.
Brichanteau (François de), marquis de Nangis, 407.
Bridault, 263.
Brie, cant. de Barbezieux, 11, 17.
Brie, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 43.
Brie-sur-Archiac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 8, 26, 40.
Brillouin (Louis), 181, 334, 335.
Brioux, 78.
Briquemaut (de), 81.
Brisambourg, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 321, 335.
Brissac (le comte de), 22.
Brisson (Marie), 347.
Brives-sur-Charente, cant. de Pons, arr. de Saintes, 371.
Brochard (Théodore), docteur en médecine, 399.
Brouage, comm. d'Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 54, 86, 87, 93, 190, 238, 287, 305, 356, 361.
Broue, comm. de Saint-Sornin de Marennes, 130, 317, 389.
Brousseau (Jean), 406.
Brudieu (Guillaume), 380.
Brun, notaire, 296.
Brunet (Joseph), prêtre de la mission, 300. — (Henri), 194. — (Jean), 194, 195.
Brunet de La Fons, 127.
Brunetière, 15, 16, 17.
Bruslé (Marin), peintre, 240, 288.
Bruzac (Isabeau de), 408.
Bueil (Charles de), comte de Sancerre, 333.
Bureau (André), sieur de Belesbat, 343.
Burgaud des Marets, poète, 301.
Burie, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 18.
Burie (de). Voir Coucis.
Burlé (Jean de), sieur d'Echevaise, 207, 251. — (Marthe de), 199, 251.
Busquet, 430. — juge de paix de Cognac, 431.
Bussac de Maisonnay, 190, 287.
Bussy (Mlle de), 149.
Bussy d'Amboise, 333.

C

Cadillac, cant. (Gironde), 239.
Cadoreau (Madeleine), 313.
Caen (Calvados), 299.
Cailhon (Antoine), prieur de Bouteville, 162.
Caillaud, 176, 204. — (Jacques), 414.
Caillères (François de), seigneur de Clérac, 407.
Caillet (Catherine), 188.
Caillié (René), célèbre navigateur, 285, 186.
Cailly (Pierre), 414.
Caire (de), 167.
Cahors (Lot), 21.
Calais, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais), 79.
Cambrai, chef-lieu d'arr. (Nord), 74.
Camiran (de), 428.
Campet de Saujon, 44. — (Alexandre), 166. — (Anne-Aimée), 166. — (Charles-Olive), 165. — (Daniel), 166. — (Denis), 165. — (Eléonor), 166, 198. — (François), seigneur de Frédouville, 166. — (François-Eléonor), seigneur de Prinçay, 166. — (Gabriel), 166. — (Gaspard), 166. — (Jean), 165, 166. — (Judith), 166. — (Marie), 166. — (Marie-Charlotte), 165. — (Nicolas), seigneur de Fredouville, 166.
Campgrand (Arnaud de), chanoine de Saintes, 171.
Campistron (Mme de), 244.
Cappon-Mesnier (Vincent), imprimeur, 288, 371.
Carantin, 15.
Cardailhac de Bieules (Mainfroy), chancelier de l'Université, 21.
Cardaillac (Jeanne de), 361,
Cardillac (Jeanne de), 40.
Casal, 19.
Castaigne (Philippe-Michel), bénédictin, 237.
Castelnau (Michel de), 373.
Castillon (Gironde), 198.
Castro Julii (capella de), 355.
Catrix (Jacques), abbé de La Tenaille, 316.
Caumont (de), 22. — (Arthemise de), 314. — (Charles de), 384. — (Arcisse de), 384. — (Noé de), 314.

Digitized by Google

Caumont-la-Force (Charlotte de), 172.
Caumont-Lausun (Charlotte de), abbesse de Saintes, 170, 171, 172, 201. — (Françoise de), abbesse du Ronceray, 172. — (Gabriel de), 172.
Caylus. Voir Tubière.
Chabannes (Adhémar de), 190, 191, 302.
Chabot (François), seigneur de Bourgneuf, 360. — (Guy-Charles), 161. — (Jean), seigneur de La Mothe-Saint-Denis, 166. — (Jeanne), 332. — (Louis), 333. — (Marie), 166. — (M. de), 319.
Chabot de Jarnac (Guy), 353. — (Henri), 381, 382. — (Charles), 410.
Chadeau de La Clocheterie, marin, 188, 232.
Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 203, 282, 357.
Chaillonnais, comm. de Saujon, arr. de Saintes, 108
Chaillou (François), 278.
Chalais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux (Charente), 89, 162.
Chalon du Blé (Louis), marquis d'Huxelles, 407.
Chambault, curé de Saint-Bonnet, 15.
Chambellage, fief des Rabaine, 33.
Chambes (Charles de), 333. — (Françoise de), 333. — (Hélène de), 333. — (Jacques de), 333. — (Jean de), seigneur de Fauguernon, 332. — (Jeanne de), 332, 333. — (Nicolle de), 333. — (Pierre de), 333.
Chambord (Loir-et-Cher), château, 246.
Champagne, 8.
Champaignac, comm. de Vanxain, cant. de Ribérac, (Dordogne), 308.
Champlain (Samuel de), 362, 369. — (Mme de), 369.
Champlong, comm. de Sérignac, arr. de Barbezieux (Charente), 32.
Champanays (Etienne), 277.
Chancel-Lagrange (de), 372.
Chaniers, cant. de Saintes, 68.
Chapus, notaire, 111.
Charantier (François), prêtre déporté, 237.
Charenton, chef-lieu de cant., arr. de Sceaux (Seine), 356.
Charles IX, 23, 33, 74, 82, 85, 86, 163.
Charlet (Omer), peintre, 269.
Charpentier (Jean), 8.
Charrière (Aimé), 257.
Charron (Jean), 10, 11. — (Louis), 10. — (Pierre), 11.
Charroux, ancienne abbaye, 125.
Charruyer (Martin), libraire, 159.
Chartres (Eure-et-Loir), 82, 149.
Chartuzac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 101.
Chassiron, comm. de Saint-Denis, cant. de Saint-Pierre-d'Oleron, arr. de Marennes, 130.
Chassors, cant. de Jarnac, arr. de de Cognac, 176.
Chasteigner (Henri de), sieur de Cramahé, 190, 287. — (Mlle de), 335. — de la Chasteigneraye (Germain de), évêque de Saintes, 90, 416. — de la Rochepozay (François de), 295. — (Jean), seigneur d'Abain, 420. — (Jeanne de), 420. — (Louis de), 419, 420.
Chastes (de), 369.
Chastres, ancienne abbaye, com. de Saint-Brice, arr. de Cognac, 161.
Châteaubernard, ancienne commanderie, com. de Cognac, 416, 417.
Chateaubriand (de), 162.
Châteauneuf, 190.
Châteauneuf, chef-lieu de canton, arr. de Cognac (Charente), 83, 106, 316.
Chateauneuf d'Ardin (Marie-Anne-Hippolyte de), 320, 382.
Châteauroux (Indre), 357.
Châteauroux (le sieur de), 79.
Chatel-Aillon, com. d'Angoulins, cant. de La Rochelle, 39-41, 88, 93, 124, 125-127, 132, 291, 390, 392. — (Saint-Romuald de), 126, 128.
Châtellerault, chef-lieu d'arrond. (Vienne), 85, 238.
Châtillon (Gaspard de), amiral de Coligny, 22, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 82, 83, 85, 86, 106, 107, 325. — (Odet de), cardinal, 75.
Chaudrolle, 34.
Chauveau (Anne), 365.
Chauvet, imprimeur, 288.
Chauvigny, chef-lieu de canton

Digitized by Google

arr. de Montmorillon (Vienne), 147.
Chauvin de Châtenet (Guillaume), 417. — (Isaac), 416, 417.
Chauvin de La Touche (Michel), 414. — (Pierre) de La Vallerie, 414.
Chef-Boutonne, chef-lieu de cant. arrond. de Melle (Deux-Sèvres), 291.
Chénier, 252. — (Germain), 308. — (Louis), poète, 308.
Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 362.
Cherbonnier (Pierre), 278.
Cherchemont (Jeande), 281.
Cherves, cant. de Cognac, 33, 176.
Chesnel (Jacques), sieur de la Thibaudière, 295. — (Madeleine), 34.
Chevalier (Jacques), 416. — (Jean-Paul), marquis de La Mothe d'Airan, 99. — (Madeleine), dame d'Aiguières, 363.
Chevallier de Moulinneuf, 13. — (Anne), 14. — (Pierre), seigneur de Soudein, 14.
Chevreuil (Françoise-Marie), clarisse, 273. — (Christophe), procureur, 273.
Chevreux (Pierre), 9.
Chez-les-Longs, com. de Saint-André des Combes, cant. de Cognac, 26.
Chez-les-Moines, com. de Saint-Bonnet, canton de Mirambeau, arr. de Jonzac, 26.
Chez-les-Mois, com. de Plassay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 55.
Chez-Machet, com. de Pons, arr. de Saintes, 26.
Chez-Thublier, com. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 331.
Chicot, bouffon de Charles IX, 87.
Chièvres (Jacob de), 14. — (Marguerite de), 13. — (Marie-Charlotte de), 13. — (Pierre de), seigneur de Chalignac, 11.
Chirac (Pierre), célèbre médecin, 219.
Christin, peintre, 335.
Chuppin (Antoine), 159.
Ciré, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 282.
Civadier (Louis), échevin de Cognac, 34, 248. — (Léon), 34. — (Nicolas-André), 34.
Clavier (Catherine), 363.
Cléaz (François), prêtre déporté, 236.
Clémanson (Angélique), 238.
Clément XIV, pape, 372.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 304.
Clermont-Tonnerre (la comtesse de), 352.
Clérons (des), 9.
Clervaux (Jules, comte de), 220.
Closmadeuc (de). Voir Urvoy.
Closmorin (de). Voir Marquentin.
Coëtivy (Charles de), seigneur de Taillebourg, 408. — (Christophe de), 408. — (Louise de), 408.
Coffre (P.), 14. — curé de Saint-Brice, 200.
Coffin (Charles-Armand de), 166.
Cognac, chef-lieu d'arrond. (Charente), 83, 84, 86, 97, 98, 99, 157, 195, 197, 214, 235, 282, 284, 291, 295, 307, 309, 310, 311, 326, 357, 362, 371, 374, 384, 429. — (le grand parc de), 33. — (Saint-Jacques de), 406. — (Saint-Léger de) 15, 195.
Coignet (Philippe), 282.
Coignet de La Thuilerie (Gaspard), intendant de La Rochelle, 146.
Colardeau, 88.
Colbert de Croissy, 150.
Coligny. Voir Chatillon.
Collineau, 277.
Collonges (de), 425, 427.
Colonna. Voir Mancini.
Colot (Philippe), 210.
Coma (Daniel), sieur de Boisbernard, 250. — (Marie), 250. — (Thérèse), 250. — (Zacharie), 250.
Comminge (de), 277.
Commynes (Philippe de), prince de Talmont, historien, 333.
Compaing, conseiller au parlement, 21.
Condé (prince de). Voir Bourbon.
Condéon, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 9, 11.
Congoussac, com. de Siecq, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 371.
Conti (le prince de), 409. Voir Bourbon.

Digitized by Google

Coquand (Paul), peintre, 181, 334.
Coras (Alphonse), 401.
Corbineau, 335.
Cordon (François), 347. — (Etienne), 347. — (Gaspard), 347. — (Nicolas), 347.
Cordouan (tour de), 200, 355, 356, 375.
Corgnol (Colin), 33.
Corvette, 246.
Cosnac, com. de Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, ar. de Jonzac, 362, 409.
Cosnac (Arnaud de), 32.
Cosset (Françoise), 363, 364.
Cosson (Valérien), récollet, 362.
Cothu (Nicolas), maire de Cognac, 34.
Cottard (Pierre), 249. — (Rose,) 249, 251.
Coucis (Charles de), seigneur de Burie, 17-23, 190, 333. — (Jacques), 18.
Coucy (de), évêque de La Rochelle, 218, 288.
Couldreau (François), 241, 417.
Coupeau (Marguerite), 401.
Coupprie (Pierre), 363.
Courant, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 188, 213.
Couraud (Anne), 9. — (Charles), seigneur de Birac, 11. — (Marguerite), 9. — (Radégonde), 9, 10, 11.
Courault (Jean), baron de Chatel-Aillon, 40, 41.
Courbiac, com. de Saintes, 263, 382.
Courbon. Voir La Rochecourbon.
Courçon, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 398.
Courcoury, cant. de Saintes, 24.
Courillault (Marie), 254.
Courson (l'abbé de), 28.
Courtois, procureur au parlement de Paris, 238.
Couste (Jean), 9.
Coux, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 241.
Cramahé, château com. de Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 190, 287.
Cran, 383.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 55.
Crespeau (Marie), 190. — (Vincente), 190.
Crespon, imprimeur, 363. — (Etienne), 363. — (Nicolas), 363, 364. — (S.), 364.
Cressé, com. de Bourg-Charente, cant. de Jarnac, 319.
Cromel de La Tremblade, 190.
Criteuil, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 8.
Croix-Gente, com. de Montendre, arr. de Jonzac, 45.
Cros, château, com. de Sainte-Croix-du-Mont, 162.
Crosso (capella de), 355.
Crouin, canton de Cognac, 33.
Cruc (de), 277. — (Madeleine de), dame de Gondeville, 278.
Culant (René de), seigneur de Ciré, 282.
Cumont (Marc-Antoine de), seigneur des Salles, 109, 200. — (Jean-Timothée de), 109.
Cuppé (Pierre), chanoine de Chancelade, curé de Bois, 237, 255.

D

Dabault, peintre, 335.
Daillon (Gaspard de), évêque d'Alby, 103.
Daitz (Elizabeth), 382, 383.
Dalidet, notaire, 379.
Dalon (Catherine), 15.
Dalvy, imprimeur, 433.
Damoizeau (Michel), 363.
Dampierre - sur - Boutonne, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 265, 266, 330, 337, 338, 397.
Daniaud (Adam), receveur des domaines de Cognac, 33.
Daon (Maine-et-Loire), 287.
Daras (Henri), peintre, 181, 234, 337.
Darnault (Jean), sieur de Boisroche, 348.
David (Jean), 106.
Debar (Alain), sieur du Cluseau, 348.
Debure (Daniel), dominicain, 187.
Decomps, curé de Saint-Seurin de Barbezieux, 14, 15.
Defricourt (Jean), 295.
Delamaison, curé de Monchaude, 11.
Delaunay (Guillaume), 127.

Digitized by Google

Delestre (Pol), curé de Sainte-Colombe de Saintes, 347.
Delêtre, 424.
Delpech, imprimeur, 289, 407. — (Anne), 407. — (Jean), 407. — juge consulaire, 365, 407. — de Lestang, 292. — (Théodore), 365.
Delvolve (André), 249. — (Jean), 248, 249. — (Jeanne), 249. — (Joseph), 248. — (Louis), 248, 249. — (Louise), 248, 249. — (Louise-Charlotte), 249. — (Marie), 249.
Demazon (Henri), 309.
Demontier (Jeanne), 309, 374.
Demontis, sieur de La Gravelle, 17. — sieur de La Jouberterie, 10. — (Jeanne), 12, 13. — (Jonathas), 10. — (Suzanne), 13.
Depain (Pierre), 195.
Dercie, com. du Gua, cant. de Marennes, 87, 88, 199, 251.
Dercie (de). Voir Saint-Légier.
Des Adrets (baron), 22, 79.
Des Arnauds, 277. — (Dorothée), 166.
Des Barres, 409.
Descard (Nicolas), prêtre de la mission, 300.
Descars. Voir Perusse.
Deschamps (Jean), 364.
Deschamps de Marcilly (Marie-Claire), 320, 382.
Des Francs (Christophe), seigneur de La Jalouzière, 198.
Deslys (Catherine), 290, 366. — (Cécile), 290. — (Charlotte), 290, 366. — (Louis), 290, 366. — (Pierre), 290, 363, 366.
Des Nanots (Jean-Baptiste), conseiller au parlement de Bordeaux, 99. — (Jules-Gédéon), 99.
Desnoyelles (Philippe), prêtre de la mission, 293.
Desnoyer (Judith), 239.
Despers (Jérôme), 8.
Des Prez (Madeleine), 105.
Despruets (Bernard), 28.
Destancheau, 16.
Deux-Ponts (duc de), 84.
Deviat, cant. de Montmoreau, arr. Barbezieux (Charente), 101, 102.
Dexmier (Anne), 249. — (Catherine) de Chenon, 333. — (Madeleine), 166. — d'Olbreuse (Eléonore), 258.
Deza (Pierre), 202.
Didonne, com. de Saint-Georges-de-Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 408.
Didonne (Pierre de), 32.
Dinan, chef-lieu d'arr. (Côtes-du-Nord), 150.
Dizave (Abraham), 195.
Dodart (Elie), avocat au parlement, 15, 16.
Dohet (Jeanne), 10, 12. — (Louis), sieur de Fonvergne, 10.
Dono Petro in Alnisio (capella de), 355.
Dorat (Jean), 418.
Dorée (de). Voir Voyer de Paulmy
Dorléant (Jacques), 15. — (Jean), 15. — (Jeanne), 15. — (Marc), 15.
Doussin, libraire, 290.
Dreux, 80.
Dreux Cerisay (de), 273.
Drilhon (Claude-Anne), 101. — (Jeanne), 15. — (Marthe), 12, 14. — (Paul), sieur de Peugemart, 12, 101.
Drouhet (Madeleine), 12. — avocat, 14. — notaire, 12.
Du Barbier du Lisse (Marie-Anne), 108.
Du Bellay, 18.
Duboffrand (Jean), 414.
Dubois (Catherine), 14. — (Jean), 102. — (Louis), peintre, 334. — (Marthe), 17. — (Pierre-Stanislas), peintre, 181.
Dubouché (Adrien), 181.
Dubouchet, 277. — (Daniel), sieur de La Motte, 10. — (Françoise), 165. — (Jeanne), 10.
Du Bourg, de Farnoulx, 370. — (Dominique), 188. — (Joachim), 186, 365. — (Marthe), 382. — (Moïse), 184. — (Pierre), 166.
Dubreuil-Dignay. Voir Raymond.
Du Coudray (François), prêtre de la mission, 300.
Du Coup, religieux minime, 172.
Ducourneau (Bertrand), prêtre de la mission, 301.
Du Creux (François), jésuite, 185, 362.
Du Deffand. Voir du Raynier et Meschinet, 119.
Duez (Maximilien), bénédictin, 276.
Dufaur de Faussac (Nicolas), 351.
Dufaure (Jules), membre de l'académie française, 113, 192, 292, 325,

Digitized by Google

327, 372, 385, 405, 410, 432. — (François), 432.
Du Fouilloux. Voir Meaux.
Dufour, prêtre de la mission, 293. — (Antoine), 293. — (Claude), 293, 300.
Dufrêne (Paul-Paroche), 184.
Du Gua de Mons, 369.
Duhamel (Pierre), 278.
Du Hamel (Octave, comte), 108.
Du Lau (Henri), seigneur de Cellettes, 281. — archevêque d'Arles, 303.
Du Laurens (André), médecin de Henri IV, 210.
Dumas, 14. — (Catherine), 16. — (Pierre), 16, 278.
Du Massez, gouverneur de Saintonge et Angoumois, 32.
Dumergue, curé de Barbezieux, 8. — (Catherine), 14.
Dumont, ministre protestant, 409.
Du Moulin (Pierre), 165.
Dunois (comte de), seigneur de Chastelaillon, 127.
Du Peyrat (Mathieu), 296.
Duplais des Touches, notaire, 366. — (François), sieur de La Ransannerie, 378.
Du Plessis de Richelieu (Antoine), 80. — le cardinal, 147, 151.
Du Pouget de Nadaillac (Jeanne-Renée), 423.
Du Pré (Catherine), 345. — (Claude), 345.
Dupuy, 295. — (Claude), 418. — (frère Jean), jésuite, 35. — (Jean-Baptiste), sieur de La Marthinie, 42. — (Marie), 101. — (Pierre), avocat au parlement, 87. — (Suzanne), 42.
Du Puy du Fou (Françoise), 317.
Du Puys, 277.
Du Quesne-Guiton, 175. — (Abraham), 175.
Durand (Jacob), notaire, 8.
Durand de La Perrière, 359.
Duras, com. de Blanquefort (Gironde), 23.
Duras (duc de), 22, 79, 80.
Du Raynier, marquis du Deffand, 119.
Durfort de Duras (Marie de), abbesse de Saintes, 172.
Du Rosne (Etienne), 159.
Dusault (François-Paul), seigneur de Riveron, 14. — (Jean), 42. — (Mathurin), 127.
Dusault, 48. — (Jean), sieur de Terrefort, 379. — (Jeanne), 10. — (Marguerite), 321.
Dussaud, prieur de Roinet, 240.
Dussault (Jean-Olivier), avocat général, 372.
Du Soudain, 9.
Du Trehand (Charles), 416.
Duval (Charles), 417. — (Guillaume), sieur de La Morinerie, 241. — (Marie), 186.
Du Verdier. Voir du Vigier.
Duverger (le père Macaire), récollet, 273.
Du Vigean (Mme), 361. Voir Poussard.
Du Vigier, 207, 252. — (Jean), seigneur de La Monzie, 314.
Du Vivier, 190.

E

Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 167, 374, 375.
Echervaise, com. du Gua, cant. de Marennes, 251.
Echervaise (d'). Voir Burlé.
Ecouen, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise), 36.
Elbœuf (marquis d'), 73.
Elies, imprimenr, 414.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 79.
Emery (François), 366. — (Marie-Anne), 366.
Epernon (le duc d'). Voir La Valette.
Epinay, curé de Saint-Barthelémy de La Rochelle, 272.
Eschasseriaux (René), 133.
Escodeca de Boisse, seigneur de Pardaillan, 281.
Escoubleau de Sourdis (Henri d'), archevêque de Bordeaux, 147. — (Paul), marquis d'Alluye, 305.
Escoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes, 410.
Esnandes, cant. de La Rochelle, 68, 281, 355, 389, 392.
Espaignes (Paul d'), seigneur de Venevelles, 281-277.
Esprinchard (Jacques), sieur du Plomb, 391.
Essé (d'). Voir Montalembert.
Estillac, cant. de La Plume, arr.

Digitized by Google

d'Agen (Lot-et-Garonne), 375, 377.
Estissac (le comte d'), 19. — (François), évêque de Maillezais, 360. — (Louis d'), gouverneur d'Aunis et Saintonge, 354.
Estrays, com. de Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 166.
Estrées (le maréchal d'), 149.
Etienne, évêque de Saintes, 161.
Eulmay (d'), sieur du Boys, 107.
Eutrope (Saint), 43.
Exea de Saint-Clément (Charlotte d'), 166.
Eynande (capella de). Voir *Esnandes*.
Eyquem de Montaigne (Jeanne), 306.

F

Fanty-Lescure (Emma), peintre, 181, 334.
Fagoty, 167.
Farnoulx, 277.
Faure (Jacques), chevaucheur d'Aigre, 348.
Faure de Versois (Jean), abbé de Saint-Jean d'Angély, 333.
Favreau (Jacques), 233, 346, 432. — (Jacquette), 347. — (Jean), 347. — (Marie), 347. — (Nicolas), 347. — (Pierre), 347, 432.
Faye (Jeanne), 366.
Féde Maumon, 413.
Federbe de Modave (Elisabeth), 108, 110.
Fé de Ségeville (Louis), 414.
Fedis (François), 249.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 408.
Feragut (Félix de), 108.
Ferchault de Réaumur (Antoine), 192.
Féron, conseiller au parlement, 21.
Ferrand (H.), 188.
Ferrariæ, Ferrières, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 355.
Ferri (Paul), 152.
Ferret (François), 192.
Feuguerolles. Voir Fouquerolles.
Flatron (Victor), 413.
Fleury (Antoine), 294.
Fleury (Gabriel de), seigneur de Villenouvelle, 166.
Floirac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 43.
Foissac, fief des La Barre de Veyssière, 68.
Foix-Candalle (Charlotte Diane de) 170. — (Françoise de), abbesse, de Saintes, 170, 172, 201, 202, 203. — (Frédéric de), comte de Gurson, 170. — (Louis de), comte de Gurson, 170, 202, 354. — (Suzanne-Henriette de), 169, 171, 172.
Fontbedaud, com. de l'Eguille, cant. de Royan, 108.
Fonchabert (de), Voir Sartre de Fontchabert.
Fongiroux. Voir *Saintes*.
Fonréaulx de Jallais, 263.
Fontaine (Jacques), 29, 30, 31.
Fontaulière, com. de Cherves, cant. de Cognac, 13.
Fontdouce, ancienne abbaye, com. de Saint-Bris-des-Bois, cant. de Burie, 352.
Fontenay-le-Comte, chef-lieu d'arr. (Vendée), 310, 428.
Fonteneau (Jean), 13.
Fontenille, com. de Cherves, cant. de Cognac, 33.
Fontevrault, 296.
Forestier (sœur Emilie), religieuse bénédictine, 289. — (Jeannette), 30.
Fort (Henri), 303.
Foucaire, 38.
Foucaud du Moulinneuf (Elisabeth), 416.
Foucault, 181.
Fougerolles (de), 311.
Foulon (Jeanne), peintre, 181.
Foulques Nerra, 62, 67.
Fouquerolles, gouverneur de Taillebourg, 197.
Fouras, cant. de Rochefort, 132, 177, 204, 205, 266.
Fourestier (Marie), 365.
Fourestier-Collet, 253.
Fourmault (Philippe), 192.
Fournel (Raphaël de), baron de Grateloup, 281.
Fournier, curé de Vignolles, 12. — (Charles), notaire, 161. — (François), prêtre de la mission, 300.

Digitized by Google

Fourré (Barthélemy), 414.
François Ier, 18, 19, 29, 72, 73, 246, 303. — II, 75, 76.
Francon du Capitole, 61.
Frémy, sieur de Bazoges, vice-sénéchal de Saintonge, 252. — (Anne), 380. — (Louis), 379. — (Marie), 380.
Frère (Jeanne), 166.
Freycinet (de). Voir Saulces.
Frezay (Cyprien-Gabriel de), évêque d'Angoulême, 29.
Fumel, 21.
Furon de La Bijonnière (Michel), 365.

G

Gabard (Rachel), 241.
Gabaret (Victoire de), 99.
Gaboriaux, 335.
Gaches (Raymond), ministre protestant, 218.
Gaillard de Saint-Dizant, 277.
Gaillard (Marie de), 33.
Galard de Béarn (René de), 384.
Gallard-Lépinay (Emmanuel), 181, 334.
Gallardon, 383.
Gallet, 277.
Gallières (Pierre de), 147.
Galliot (Jean), seigneur de Reignac, 11.
Garat, curé de Barbezieux, 15, 17.
Garcie (Pierre), dit Ferrande, 356.
Garderat (Philippon), 127.
Gardrat (Jacquette), 15.
Gargouilleau (Louis), échevin de La Rochelle, 190.
Garipault, 412, 413.
Garnier, 277.
Garoste (Philippe), 303.
Garreau (Louis-Armand), imprimeur, 102.
Gascq (Alexandre de), seigneur du Gué d'Alleré, 29.
Gasteuil, 277. — (Etienne), 107. — (François), seigneur de Saint-Trojan, 100. — (Catherine), 100
Gauché (Colas), libraire, 159.
Gaudin (Alexis), 418.
Gaultier, cordelier, 11.
Gautier, curé de Cherves, 176. — peintre, 181, 334.
Gavacherie, arr. de La Réole (Gironde, 239.
Gelineau (Jeanne), 16.
Gennes (de), 190.
Genouillac (Jacques de), grand maître d'artillerie, 356.
Genouillé, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 190, 371.
Gensac-la-Pallue, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 263.
Genté, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 33, 251.
Genty (Emmanuel), peintre, 181, 334.
Geoffroy (Jean), peintre, 181, 334.
Ceoffrion (Jeanne), 347.
Georges (Saint), 43.
Gérard, 427.
Gergeau, 80.
Giboul (Marie), 347.
Gien, chef-lieu d'arr. (Loiret), 238.
Gilbert (Jeanne), 14, 15. — curé de Salles, 15.
Gillebert (Urbaine), 365, 378.
Gillier (Elisabeth), 320, 382, 383. — (Olivier), 320, 382, 383. — (Pierre), 382. — (René), 382.
Gimeux, cant. de Cognac (Charente), 33.
Girard, conseiller au parlement, 21. — (Loys), 364. — (Maxime), prêtre déporté, 236.
Girard de Propriac (Joseph-Ferdinand), auteur dramatique, 425.
Girard de Bazoges (Marguerite), 98.
Giraud d'Anqueville (Seguin), abbé de Bassac, 161.
Giraudeau (Bonaventure), jésuite, 274, 275, 372. — (Marie-Louise), 275.
Giscour (Médoc), 101.
Godard (Camille), 270.
Godefroy, comte d'Angoulême, 32.
Godin des Odonnais (Jean), 406. — (Louis), 406.
Godineau, ancien notaire, 161.
Gombaud (de), 263, 378. — (Antoine de), seigneur de Méré, 37, 96, 175, 263, 360. — (Anne de), 99. — (Léon de), seigneur de Briaigne, 318. — (Pierre), seigneur de Briaigne, 318. — (Pierre de), seigneur de Faussac, 241. — de Champfleury (Marie de), 33.
Gombauld, 277.

Digitized by Google

Gondi (Emmanuel de), 234.
Gontault (Jeanne de), 321, 383. — (Jean de), baron de Biron, 384.
Gonzagua (Guagino), 19.
Gonzague (Hippolyte de), 73.
Goulard, imprimeur, 160, 289.
Goulard (René de), seigneur de la Ferté, 98
Goumard d'Echillais (Anne), 18.
Gourdon (Jean), avocat, 241. — 379.
Gourgues (Dominique de), 369. — (Michel de), sieur de l'Aubuge, 362.
Gourjault (Adrien), seigneur de La Millière, 99.
Gourmel-Neveur, 334, 335.
Gourville (de). Voir Héraud.
Gouy (de), 159.
Goy, 16, 277.
Grammont-Nourry, 355.
Grand (Joseph), sieur de La Torens, 9. — (du Reclaud), 9.
Grandmoulin (Anne de), 11.
Grassin, notaire, 11.
Grave (François-Pierre de), abbé de Chastres, 161, 263.
Graveau, curé de Chassors, 176.
Green de Saint-Marsault, 277. — (Daniel), seigneur de La Garde, 39, 40, 41.
Grégoire, 381.
Grelaud, 277.
Griffon de Terrefort (Catherine), 254.
Grimouard (Marguerite de), 11.
Grosbot, ancienne abbaye, 162, 432.
Gua (Louis), seigneur de Saint-Coux, 100. — (Joseph), seigneur de La Rochebreuillet, 101. — (Marie), 101. — De La Rochebreuillet (Elisabeth), 166.
Guastella (Italie), 19.
Guasto (le marquis), 19.
Guénégaud (Claude de), 150.
Guenon, procureur, 206. — (Jeanne), 206.
Guercheville (de). Voir Pons.
Guérin (Anne), 249. — (Elisabeth), 249. — (François), 249, 250, 254. — (Isabelle), 249, — (Jacques), 348. — (Jules), prêtre de la mission, 300. — (Louise), 249, 250. — (Nicolas), assesseur criminel à Cognac, 248, 249, 250. — (Pierre), 414.
Guesdon, 15.
Guichard, 9.
Guienne (Charles, duc de), 27, 333.
Guillaume, archidiacre de Saintes, 161. — abbé de Baignes, 161. — duc d'Aquitaine, 31. — le troubadour, 362.
Guillemeteau (Jacques), sieur de La Grange, 362.
Guillet-Duplessis de Saint-Martin, 176.
Guillon, 199, 206.
Guilloteau (Josué), seigneur de Surineau, 320. — (François), sieur de Launay, 320.
Guillotin, avocat au présidial de La Rochelle, 15. — (Jean), 16.
Guimps, cant. de Barbezieux, 9.
Guinaudeau de Montigny (Jeanne), 98.
Guinot (Hélie), maire de Cognac, 34. — de Monconseil (Etienne), 367.
Guischard du Breuil, 277. — (Pierre), 278.
Guise (François, duc de), 73, 75, 80, 85, 96, 107, 111, 361. — (Mme de), 75.
Guitard (de), 428.
Guiton de Maulévrier (Anne-Rosalie), 99. — (Auguste), seigneur d'Agonnay, 99. — (Charles-Léon), 200. — (Henri), 99. — (Honoré), 100. — (Léon-Marie), seigneur de Saint-Brice, 99, 100. — (Marie-Rosalie), 200. — (Victoire), dame de La Barre de Larrivaux, 45, 86, 99, 107-110, 199-201. — (Zénobie), 100.
Guy (Jeanne), 10, 14.
Guyart le vicomte, maître des eaux et forêts, 281.
Guy-Geoffroy, comte d'Anjou, 290.
Guyonnet (Aimery), chanoine de Saintes, 253, 316.
Guyot (Guillaume), curé d'Ecurat, 207.

H

Ham, cant. de l'arr. de Péronne, (Somme), 74.
Harcourt (Philippe d'), 284.
Hardy, 200.
Harpedanne (Benoiste de), 97. — (Jean de), 97.

Digitized by Google

Haro (dom Louis de), ministre d'Espagne, 305.
Haultin (Pierre), imprimeur, 35, 158. — (Jérôme), imprimeur, 158.
Hébert (François), évêque d'Agen, 169, 172, 355.
Hélie, doyen du chapitre de Saintes, 161, 162.
Hélye (Guillaume), chanoine de Saintes, 282.
Héméry (Jean-Armand d'), avocat, seigneur de Boube, 107. — (Madeleine d'), 108.
Henri II, 72, 75, 83, 84, 353. — III, 36, 313. — IV, 44, 82, 86, 97, 105, 106, 157, 195, 255, 291, 310, 314, 353, 369, 410.
Henri II, roi d'Angleterre, 61, 129.
Héraud de Gourville, 407. — (Jean), 303. — (Pierre), 303.
Herpin (Jean), 363.
Hervé, échevin de Saintes, 191.
Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 362.
Hillayret (Jean), prieur de Pessines, 312.
Horgny (d'), prêtre de la mission, 294, 300.
Horric (Itier), 352. — de La Roche-Tolay, inspecteur général des ponts et chaussées, 222.
Houlette, cant. de Cognac 254.
Huas (Pierre), 181, 334.
Huet (Bernard), sculpteur, 176.
Hugolin, archidiacre de Saintes, 161.
Huisseau (d'), ministre protestant, 34.
Humeau (Martial), conseiller au présidial, 363.
Hus, imprimeur, 369.
Huxelles (d'). Voir Chalon du Blé.

I

Iberville (d'). Voir Lemoyne.
Isembert, grand écolâtre de Saintes, 110, 169. — de Châtelaillon, 124.

J

Jaboin (Madeleine), 10. — (Marie), 10.
Jagonnas (Isabeau de), 165.
Jallays, 277.
Jambes (de). Voir Chambes.
Jamin (Jeanne), 401.
Jarnac-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 84, 97, 98, 163, 193, 264, 267, 306, 310, 330, 359, 373, 381.
Jarnac (Elie de), 32.
Jarretaud (Jacques), 248.
Jarry (François de), seigneur du Roullet, 39.
Jau (de), 277.
Jaudouin (Antoine), 380.
Jaulin de Fontenelle (Marie), 320.
Javrezac, cant. de Cognac (Charente), 34.
Jean XXII, pape, 355.
Jean, archidiacre de Saintes, 161. — abbé de Chastres, 161.
Jean-Casimir, électeur de Saxe, 82.
Jennapes, château (Hainaut), 74.
Joly (Charles), sieur de Chadignac, 385. — (Madeleine), 385. — (Nicolas), échevin de Saintes, 164. — d'Aussy (Jean), 166.
Jonzac, chef-lieu d'arrond., 93, 357.
Joubert, curé de Saint-Martin d'Angoulême, 381. — (Marie), 416.
Joumard-Achard (Gaspard de), 198. — (François de), 308. — (Nicolas de), 308.
Jourdain (Jean), prêtre de la mission, 301.
Jourdain, peintre, 335.
Jousserant-Mesnier, imprimeur, 288, 289.
Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 188, 232.
Julien (Adrien), peintre, 240. — — (Jacques), 240.
Jullien (Pierre), 362.
Jurieu (Pierre), ministre protestant, 204.

L

Labady (François), 416.
Labadye (Françoise de), 348. — (Jacques de), 348. — (Philippe de), 348.
La Barde, fief des Pressac, parr.

Digitized by Google

de Saint-Seurin de Barbezieux, 12, 14.
La Barge, 87.
La Barre de Gourville (Philippe de), 146. — (Paul de), 146.
La Barre de Veyssière (Aimée-Rosalie de), 109. — (Hippolyte de), 109. — (Jacques de), seigneur de Larrivaux et Belmont, 45, 99, 108, 199. — (Joséphie-Thérèse de), 108. — (Marie-Victoire de), 108.
La Barre en Benon, comm. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 409.
La Barthe, pile romaine, cant. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 377.
Labayrie, comm. de Saint-Aubin, cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever, 109.
Labbé, 277. — (Sébastien), 278.
La Boissière-Chambors (Caroline de, 110. — (Louis-Jean de), 201.
La Boixe, forêt, 288.
Laborde-Lassale (Marie-Victoire de), 109. — (Joseph de), 109.
La Braigne (le capitaine), 253.
La Brangélie, 308.
La Brosse (de), 303.
La Brousse (Emmanuel de), 10.
La Brunette, comm. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 417.
La Capelle-Biron, 36.
La Celle (Hugues de), commissaire du roi, 281, 282.
La Chambre (de), 277.
La Chapelle, comm. de Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 357, 358.
La Chapelle des Pots, cant. de Saintes, 24, 425.
La Chapelle-Faucher, 22.
La Chapelle-Lauzière (de), gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, 295.
La Charité, chef-lieu de cant., arr. de Cosne (Nièvre), 86.
La Chastaigneraye (de), sénéchal de Saintonge, 83.
La Chèze (le chevalier de), 381.
La Clocheterie (de). Voir Chadeau.
La Coinche, comm. de Chérac, arr. de Saintes, 33.
Lacoré (de), vicaire général de Saintes, 15.
La Coubre, comm. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 393.
La Cour (de), 277.
La Coustaudière (de), 82, 83.
La Cressonnière (Marie de), 348.
Lacroix (Jean-Jacques), 356.
La Faye, château, comm. de Deviat, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux (Charente), 101, 103.
La Faye, comm. de Salles-La-Valette, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 103.
La Faye, fief de Saint-Simon, 48.
La Fère, 74.
La Frénade, ancienne abbaye, com. de Merpins, cant. de Cognac, 381.
La Galienne, 34.
La Garde, comm. de Salignac-de-Pons, cant. de Pons, arr. de Saintes, 34, 39.
La Garde, cant. de Barbezieux, 9.
La Garde, 277.
La Garde (Suzanne de), 254. — pasteur protestant, 278.
Lagarosse, 111.
La Gibauderie, comm. de Chassors, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 176.
Lagortz (prioratus), 355.
La Gourgue (Jacquette de), 309, 348.
La Grâce-Dieu, ancienne abbaye, comm. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 29, 297.
La Guarigue (Marie-Antoinette de), 109.
Laigle (Catherine de), 15.
La Jallet (Hélène de), peintre, 181, 334, 335.
La Jarria (capella de), 355.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 87.
La Laisse, comm. de Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 39.
La Laisse (de), 39, 40, 41.
La Lande (Mathieu de), 296. — (Perette de), 346. — (Richard de), 296.
La Laurendrie, comm. de Saintes, 367.
L'Albodière, comm. de Genouillé,

Digitized by Google

cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 190.
Laleu, cant. de La Rochelle, 400.
La Limaille. Voir Robert.
Lallement (Louise), 194.
La Loue (Angélique de), dame du Masgelier, 247. — (Marc-Antoine de), 423. — (Marie de), 423.
La Madeleine (Anne de), 34. — (Christophe de), 34. — Gadras de), 34. — (Jean), sieur de La Cour, 34. — De Ponthieu (Anne de), 232.
La Marche de Puyguillon (Jean-François de), 423.
Lamazère, pile romaine (Gers), 376, 377.
Lambert (Catherine), 362.
Lambesc (le prince de), 43.
La Monette, 193.
La Mothe, 310.
La Motte Messemé (de). Voir Le Poulchre.
Lampognagni (Isabelle de), 105.
La Mythière, comm. de Genouillé, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 190.
Landolle, fief des Joumard, 309, 374.
Landreau (Jean), 347. — (Nicolas), 347.
Lange de Martin (Jean), prêtre de la mission, 293.
Langlois (Louis), prêtre de la mission, 293, 294.
Languillers-Belleville (de), 23.
La Nouhe (de), gouverneur de Saint-Jean d'Angély, 295.
La Noue (François de), 85, 317, 373, 408.
Lansac (de), 22.
La Palice. Voir *La Rochelle*.
La Place (Pierre-Romain de), bénédictin, 275.
La Popelinière, 214.
La Porte, 11.
La Porte (le commandeur de), gouverneur du Poitou, 147.
La Porte (Antoine de), 10, 11. — (Elie de), 9, 10. — (Germain de), 278. — (Isaac de), 281. — De Champniers (Marie de), dame de Mirambeau, 276-281. — (Suzanne de), 254.
La Prade, gouverneur de Rodemar, 73. — (Michelle de), 90.
La Ramière, 168.
La Ransannerie, comm. de Saintes, 379.
La Renardière, comm. de Plassay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 55.
La Renordville (chapelle), comm. de Salles-d'Angles, cant. de Cognac (Charente), 234.
La Richarderie. comm. de Saint-Seurin-d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 253, 254.
La Rivière, 277.
La Rivière-Puytaillé, 86.
La Roche, chanoine de Saintes, 240.
La Roche (Pierre de), libraire, 44.
La Roche (de), 293.— (Foucaud de), 32.
La Rocheandry (de), 277. — (Jeanne de), 384.
La Rochebeaucourt (Jean de). 321, 384. — (Françoise de), 193. — (Marie de), 384.
La Roche-Courbon, comm. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 56.
La Roche-Courbon (de), 409. — (Christophe de), 414. — (Henri), abbé de Bassac, 283. — (Petronille de), 414.
La Roche-Ferrière (de), 369.
La Rochefoucauld, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 72, 284, 333.
La Rochefoucauld (Casimir de), 42. — (Charles de), 345. — (duc de), 369. — (Eléonor de), seigneur de Roissac, 283. — (Elisabeth de), 42, 100, 101, 345. — (François de), seigneur de Marsillac, 303, 325, 333. — (François de), 72-88, 345. — (Jean de), abbé de Baignes, 161, 162. — (Jeanne de). dame du Parc d'Archiac, 98. — (le comte de), 23. — (Louis de), seigneur de Roissac, 281. — (Marguerite de), 233. — (Marie de) Fontpastour, 382.
La Roche-L'Abeille, 84.
La Rochelle (Charente-Inférieure), 28-30, 41, 79, 82, 85-88, 91, 105, 106, 124, 131, 132, 146, 147, 151, 157-159, 198, 205, 248, 271, 291, 297, 299, 305, 310, 317, 326, 353, 361, 372, 390, 391, 407-411, 421, 423, 428, 429. — (canal Maubec

Digitized by Google

de), 66. — le petit fort de Penthièvre de), 56. — (port de la Palice de), 390. — (Saint-Barthelémy de), 282, 355. — (Saint-Jean de) 282, 355. — (Saint-Louis de), 355. — (Saint-Nicolas de), 56, 282, 355. — (Saint-Sauveur de), 355. — (tour Saint-Nicolas de), 391.
La Rochepozay (de). Voir Abain et Chasteigner.
La Roche-Tolay. Voir Horric.
La Roque, pile romaine (Gers), 375, 377.
La Roque (Andiette de), 420.
Laroussie (Judith-Françoise de), 11.
La Rovère (Antoine de), évêque d'Agen, 420.
La Salle (Jean de), prêtre de la mission, 300.
La Saussaye, dolmen, comm. de Beaugeay, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 391.
La Sauve, 23.
La Scala (Joseph de), 418, 420.
La Serre, pile romaine (Gers), 376, 377, 378.
La Tenaille, ancienne abbaye, comm. de Saint-Sigismond, cant. de Saint-Genis, 252, 315.
La Tessonnerie, 252.
La Touche (Antoine de), 13. — (François de), seigneur de Belmont, 108. — (Marie de), 17. — (Michel), sieur des Clairons, 12, 16, 17.
La Tourette, pile romaine (Gers), 377.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 30, 38, 88, 101, 298.
La Trémoille (François de), 408, 409. — (Louis de), sénéchal de Poitou, 360.
La Vacherie (René de), avocat, 363.
L'Aubespine (Louise de), dame de Fontaine, 249.
Laudonnière, 369.
Laurenne (Marie de), 379.
Laurent, curé d'Huillaux (Allier), 381.
Lauson (Jean de), intendant de Guienne, 355.
Lautrec (de), 18.
Laval Bois-Dauphin (Claude de), 408.
La Valette-Parizot (Jean de), 411.
La Valette (Louis de), duc d'Epernon, 28, 32, 87, 88, 170, 191, 239.
La Vallade (de), 53.
Lavau (Guy de), 414.
Lavault (Tibulle-Furcy de), peintre, 181, 335.
La Vergne, cant. de Saint-Jean d'Angély, 408.
Lavie (Charles de), conseiller au parlement de Bordeaux, 101.
Lavienne (Louis), 414.
La Vigerie (Paul-Alain de), abbé de Bassac, 161.
La Ville (Etienne de), 408.
Leaumont (Jean de), seigneur de Puygaillard, gouverneur d'Angers, 253, 317, 318, 408. — (Bertrande de), 318.
Le Bailleul (Marie), marquise d'Huxelles, 407. — (Nicolas), ministre d'état, 407.
Le Bel (Marie), 166.
Le Boisclair, fief des Pasquier, 308.
Le Bon (Jean), médecin, 210.
Le Breuil, comm. de Cognac (Charente), 34.
Le Breuil-Marmaud, comm. de Saint-Martin de Juillers, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 309, 374.
Le Breuillet, 101.
Lebrun (André), 365.
Le Cartier (Pierre), 239.
Lecesve, curé de Sainte-Thérèse de Poitiers, 381.
Le Chaillot, comm. de Saintes, 57.
Le Charbon-Blanc, comm. de Semoussac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 10, 12.
Le Château d'Oleron, chef-lieu de canton, arrond. de Marennes, 30, 130.
Le Châtelard, comm. de Passirac, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 283.
Le Châtelier, comm. de Saint-Séverin, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 337.
Le Chay, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 26.
L'Eclopard, comm. de Gensac-la-Pallue, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 215.

Digitized by Google

Lecomte (Catherine-Rose), 100.
Le Cordier (Zacharie), 159.
Lecornu de La Courbe de Brée, évêque de Saintes, 191
Lectoure, chef-lieu d'arr. (Gers), 000.
Le Douhet, cant. de Saintes, 409.
Le Droguet, comm. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 321.
Le 'Fâ, comm. de Sireuil, cant. dHiersac, arr. d'Angoulême, 287.
Le Fa, comm. de Barzan, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 38. — château des Sainte-Hermine, 38.
Le fief Naton, comm. du Château d'Oleron, arr. de Marennes, 371.
Le Port Chapus, comm. de Marennes, 27.
Le Gentil, baron de Paroy, 108.
Légier, comm. de La Gémaye, cant. de 308.
Le Grand (le père), jésuite, 88.
Le Grand-Parc. Voir Cognac.
Le Gué-d'Alleré, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 29.
Le Hâvre, chef-lieu d'arr. (Seine-Inférieure), 79, 80.
Le Maine-la-Porte, comm. de Saint-Seurin de Barbezieux, 9.
Le Maine-Vinet, comm. de Segonzac, 35.
Le Martret, comm. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 35.
Le Masgelier, château, comm. du Grand-Bourg de Salagnac (Creuse), 425, 426.
Lemoyne d'Iberville, 295-298.
Lemor (Anne), 166.
Lenclos (Ninon de), 255.
Leneveux, 200.
Léopard (Charles), ministre protestant, 78.
Le Peigneux (Christophe), libraire, 165.
Le Pérat, 365.
Le Petit-Genève. Voir *La Rochelle*.
Le Peu-Richard, comm. de Thenac, cant. de Saintes, 329, 388.
Le Pinier, comm. de Saintes 381, 382.
Le Plessis, fief des Pasquier 308, 309, 374.
Lepolle (Marie), 308.
Le Pont-Abert, comm. de Sallertaine, cant. de Challans, arr. des Sables-d'Olonne (Vendée), 353.
Le Pontaumur, 14.
La Poulchre (François), sieur de La Motte-Messemé, 163, 306.
Le Puyravaud, comm. de Saintes, 319.
Lériget, 303.
Le Roullet, comm. de Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 39.
Leroy (Clémence), 317.
Les Andelys, chef-lieu d'arr. (Eure), 174.
Les Arènes, comm. de Thenac, cant. de Saintes, 133, 140, 143, 144, 145, 258, 302.
Les Baleines, comm., 393.
Les Bouchauds, théâtre gallo-romain, comm. de Saint-Cybardeaux, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 217.
L'Escalle (Jean de), lieutenant criminel de La Rochelle, 146.
Lescallier (Charlotte), 10, 11.
Les Chailloux, comm. de Tanzac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 26.
Les Chasteliers, ancienne abbaye, 214.
Les Chauvins, comm. de Salles de Barbezieux, 12.
Les Croizières, propriété des Bichon, 365.
Les Feuilles, comm. de Boisredon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 215.
Les Guindets, comm. de Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 379.
Les Nouillers, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 371.
Les Petits Chasteliers, 310.
Les Sables-d'Olonne, chef-lieu d'arr. (Vendée), 428.
Les Salles, comm. de Saint-Fort-sur-Gironde, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 109.
Lessieux, 181, 334, 335.
Lestang (de), 9. — (Antoinette de), 432. — (Catherine de), 40. — (Françoise de), 284. — (Jeanne de), 382. — (Renée de), 33.
Lestonnac (Jeanne de), 306. — (Richard de), 306.
Les Toureilles, pile romaine, comm.

Digitized by Google

de Montrejeau, arr. d'Argelez, (Hautes-Pyrénées), 377.
Le Tabarit, comm. de Dampierre-sur-Boutonne, 338.
Les Touches de Périgny, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 232.
Lestre (Pol de), chapelain de la chapellenie de Sochet, 164, 347.
Lesuire (Marie-Anne), 237.
Le Taillant, comm. de Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 109.
Les Touches, fief des La Rochefoucauld, 42.
Le Vallois de Vilette de Mursay (Benjamin), 382. — (Philippe), marquis de Vilette, 320, 382, 383. — (Mme de), 204, 261.
Les Viviers, fief des Saint-Marsault, 39.
Leveron, sieur de Benquet, 168.
Levesque (Jean), 127. — (Olivier), 34. — sieur de La Laisse, 40, 41.
Levesquot (Hélie), prêtre, 8-12. — (Henri), garde du roi, 13. — (Jean), 15. — (Jeanne), 15. — (Madeleine), 13, 14, 16. — (Marie), 16. — (Marie-Gabrielle), 15, 16. — (Michel), 8. — (Michel-Pierre), 13. — (Pierre), sieur des Gris, 14.
Levraud (Pierre), 16.
Lezay (Suzanne de), 40, 207.
L'Hopital (le chancelier de), 77.
Licarague, 158.
Lignières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 98.
Lignières (Pierre de), sieur de Ponthac, 241.
Ligourre (de), 433. — sieur de La Crestaulière, 433.
Lille (Nord), 74.
Limousin (Jacques), prieur de Saint-Coutant, 345. — (Jean), chapelain de Saint-Michel, 345.
L'Isle-Jourdain, 80.
L'Isle, comm. de Saint-Gelais (Deux-Sèvres), 38.
Lioncel (de), 14.
Littré, 325.
Livenne, Lyvenne (Charles de), abbé de Chastres, 161. — (Charles de), sieur de Vizelle, 385. — (Jacques de), abbé de Fontdouce, 161. — (Jacques de), abbé de Chastres, 161. — (Jacques de), 432. — (François de), abbé de Chastres, 161. — (Jean de), seigneur de La Salle, 385. — (Jeanne de), 100. — (Louise de), 192, 432.
Loménie (de), 190, 287.
Long, 8.
Longa Aqua, Longève, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 355.
Longjumeau, chef-lieu de cant. (Seine-et-Oise), 82.
Longueville (la duchesse de), 41.
Lonzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 356.
Loquet (Jean), 12. — (Olivier), avocat, 9, 16.
Lordat (Joseph de), gouverneur de Brouage, 234.
Lormont, comm. de Saintes, 346.
Lorraine (Gabriel de), comte de Montgommery, 83.
Lortie (Étienne), 414.
Louis, dauphin de France, fils de Charles VI, 407.
Louis XI, 28, 88,-XIV, 32, 305, 360.
Loupsault (Guillaume de), 282.
Louvet (Antoine), vicaire constitutionnel de Gemozac, 25.
Lucas (Hippolyte), peintre, 181, 334. — prêtre de la mission, 293.
Luchet (Benigne de), 166. — vicaire général de Saintes, 200.
Luçon (Antoine), prêtre de la mission, 300.
Luraxe (Marie-Thérèze), 43.
Lussan (de), 105.
Luzignan, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers, 311.
Luzignan-Lezay (Ambroise de), seigneur de Surimeau, 314. — (Suzanne de), 314.
Lyon (Rhône), 78.

M

Macault (Jean-Florent), curé du Gué d'Alleré, 29.
Madion, comm. de Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 43.
Mage (Arthus), avocat, 417.
Magezir, Magezy, comm. de Saintes, 345, 382.
Magistel, curé de Brie, 12.
Magnac-Laval, 88, 89, 90.
Magnan (Marie), 37, 38.

Digitized by Google

Magne (Lydie de), 108.
Magnier (Marie-Jeanne), 368.
Maignac (Isaac), 252.
Maillé-Brézé (Marie de), 317.
Maillet (Pierre), imprimeur, 363.
Maillezais, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay (Vendée), 355, 360.
Maintenon. Voir d'Aubigné,
Maison (Dordogne), 9.
Malabry (Jacques), 253.
Malle, château (Gironde), 239.
Malleret (Louis de), seigneur de Montailler, 10, 11. — (Marie de), 11.
Mancel (Jacob), libraire, 34.
Mancini (Hortense), 305. — (Marie), 55, 305.
Manès (Guillaume), ingénieur des mines, 221.
Manes (Henriette de), dame de Thamaing, 245.
Manobrode-Pignerolles (Martial), 90.
Mansfeld (le comte de), 74.
Mantoue (le duc de), 19.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 87, 310.
Marchand (Anne), veuve de Jean Couraud, 41. — (Suzanne), 271.
Marciaus (Bernard de), 282.
Marcouiller (Jean), 278.
Marennes, chef-lieu d'arr., 30, 93, 165, 190, 287, 307, 326, 353, 354, 360, 361, 428.
Mareuil (Guy de), seigneur de Pranzac, 284. — (Françoise de), 284.
Mareuil-sur-Belle, chef-lieu de cant., arr. de Nontron (Dordogne), 283.
Mariclot, 201.
Maridor (Françoise de), dame de Montsoreau, 333.
Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 282, 405.
Marignan (le marquis de), 18.
Marillac (maréchal de), 105, 146.
Marin (Hippolyte de), 109.
Marmoutier, ancienne abbaye, 72, 75.
Marnef (Jean de), imprimeur, 429.
Maron, 277. — (César-Phœbus), 35. — (Thomas), 277.
Marot (Madeleine), 16. — (Mathieu), 408.
Marquentin de Closmorin (Gaspard), 371. — (Sébastien), 371.
Marsauld, 277. — (Guillaume), 277.
Marsilhe (Marsilly), cant. de La Rochelle, 355.
Martel (Geoffroy), 291.
Martel (Judith), comtesse de Marennes, 190, 287.
Martianay (dom Jean), bénédictin, 172, 173, 174.
Martin (Claude), 146. — bénédictin, 276, 290. — (Jean), prêtre de la mission, 300, 301. — (Marie), 372. — (Naudin), 127. — pasteur protestant, 321.
Martin d'Arvert, 190.
Martin de Berrandy, maire de La Rochelle, 56.
Martin-Dubois (Guy), 12. — (Elisabeth), 12.
Masse (Claude), ingénieur, 406. — (Jean), 102.
Massiou (Daniel), 192.
Massonneau (Samuel), sieur de La Plante, 308.
Massougnes (Guy de), abbé de Châtres, 161.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 388.
Matha (Foulques de), 380.
Matignon (le maréchal de), 44, 106.
Maubec (canal). Voir La Rochelle.
Mauclerc, imprimeur, 364.
Maudi (Jean), 206.
Maugis (Vincenot,) 429.
Mauléon (Raoul de), 88.
Maulevrier. Voir Guiton.
Maumont (Guillaume de), 281.
Maureau (Hector), 413.
Maurice (Saint), 43.
Mauriet (Isabeau), supérieure du couvent de Saint-Joseph à La Rochelle, 292.
Maurin (l'abbé), 204.
Maurisse (Jacques de), chanoine, 363.
Mauzé, chef-lieu de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres), 382, 383.
Mayac (Augustin), récollet, 433.
Mayol (Charles-Joseph de), abbé de Bassac, 161. — (Charles de), abbé de Saint-Amand de Boixe, 162.
Mazarin (le cardinal), 150, 238.
Mazotte (de), 382.
Mazottes, 35.
Meaume, imprimeur à Saintes, 24, 25, 111, 418. — (Honorine, 418.

Digitized by Google

Meaux, chef-lieu d'arr. (Seine-et-Marne), 81.
Meaux (Bénigne de) du Foilloux, 305.
Médicis (Catherine de), 20, 36, 75, 78, 80, 81, 82, 86, 97, 195, 197, 232, 310.
Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 26.
Méhée (Benjamin), sieur d'Etaule, 7. — (Catherine), 17. — (Daniel), 10-12, 13, 16. — (Etienne), 13, 14, 16. — (Henri), 17. — (Louis), 10. — (Madeleine), 13. — (Marc-Daniel), 10. — (Marthe), 9, 10, 13. — (Michel), 12. — (Pierre), 14. — (Samuel), 10, 11.
Melle, chef-lieu d'arr. (Deux-Sèvres), 310.
Mellin de Saint-Gelais, 429.
Melon (Jean), greffier au présidial de Saintes, 39.
Ménard (Charles), 401. — (Joséphine-Marie), 401.
Mende (Lozère), 72.
Menendez, 369.
Mercier (Héliette), 315. — (Mathurin), 315. — (Pierre), 315.
Mercier d'Hautefay, 240.
Méré, com. de Bouex, cant. d'Angoulême, 37, 96.
Mergey, 74, 75, 77.
Mérignac (de), 107.
Merpins, cant. de Cognac, 33, 34, 288.
Mersier (Mathurin), 248.
Mervault (Jean), sieur du Pont, 408.
Merveilleux (Henri) de Gourvillette, 344. — (Pierre-Emile), 344. — (Pierre-Etienne) du Vignaud, 344. — (Renée), 7.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 55, 198, 235, 356.
Meschinet (l'abbé de), 301. — (Jacques de), conseiller au présidial, 307. — (Marie-Françoise), dame du Deffand, 119.
Mesmeteau (Madeleine), 347.
Mesnade (Jacques), échevin de Cognac, 34.
Mesnage (Anne), 249. — (Baptiste-François), 250. — (Elisabeth), 248. — (Françoise), 248, 249, 250, 325. — (Jeanne), 251. — (Louis), conseiller au siège de Cognac, 207, 248, 249. — (Louis), sieur de La Buetrie, 250, 315, 378, 379. (Louise), 248, 315. — (Luc), 248, 251. — (Luc-Cléophas), 249, 250. — (Marie), 248-250. — (Marie-Madeleine), 250, 378. — (Nicolas), 248. — (Pierre), 248.
Mesnard (Nicolas), 413.
Mesturas (Souveraine), 303. — (Jean), 303.
Méthé de Fonremis, 263.
Metz (Lorraine), 73.
Mezelles (Lorraine), 73.
Michon (Jean-Hippolyte), chanoine, 122, 188.
Mignien, peintre, 335.
Milan (Italie), 19.
Milescu, com. du Gué d'Alleré (Ch.-Inf.), 29.
Millanges (Simon), régent au collège de Guyenne, 34, 35.
Millecens, com. de Condéon, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 11
Millon (Alexandre de), évêque de Valence, 29.
Mirambeau, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 168.
Mirambeau (de). Voir La Porte.
Modave (de). Voir Féderbe.
Moëze, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 93, 411.
Monceaux, 81.
Montchal (Charles de), 162. — (Jean de), 162.
Monchaude, cant. de Barbezieux, 11.
Monconseil (de). Voir Guinot.
Mondragon (de), 18.
Mongaugé, com. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 33.
Monginot (Jeanne), 34.
Monjou, curé de Salles, 12.
Monléon (Jeannot de), 408.
Monmeillan, 390.
Monpont (Mlle de), 171.
Mons (Anne de), 428.
Monségur, cant de l'arr. de La Réole, 239. 23,
Montagne (de). Voir Noailles,
Montaigne (de). Voir Eyquem.
Montaigu. Voir Noailles.
Montaiguillon, fief des Villemontée, 148, 149.
Montalembert (Adam de), 33. — — (André de), seigneur d'Essé, 353. — (Antoine de), seigneur de Saint-Aulaye, 12, 15, 16. —

Digitized by Google

(Charles de), 33. — (Jean de), seigneur de Vaux, 177. — (Jeanne de), 15. — (le marquis de), 283. — (Pierre), sieur de Mongaugé, 33. — d'Essé, 18.
Montal-Roquebrou. Voir Péruse.
Montauban (Tarn-et-Garonne), 85, 86, 157.
Montault (Madame de), 428.
Montausier, com. de Baignes-Sainte-Radégonde, 122.
Montberon (Louis de), baron de Fontaine - Chalendray, 315. — (Jacques de), 360.
Montcontour, chef-lieu de cant., arr. de Loudun (Vienne), 85.
Montejehan, prieur de Frontenay, 263, 297.
Montendre, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 359.
Montesquieu (de), 428.
Montesquiou (de), 163, 306, 307, 373.
Montferrant (Gaston de), baron de Landiras, 306.
Montferrat (Italie), 19.
Montgaillard (de), 277.
Montgommery. Voir Lorraine.
Montierneuf, abbaye, 281.
Montignac (Périgord), 32.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 82, 432.
Montluc (Blaise de), 20, 21, 22, 23, 79, 80, 81.
Montmorency (de), connétable de France, 21, 36, 73-75, 408. (Louise de), 73.
Montmorin (de), ministre des affaires étrangères, 381.
Montolieu (Guillaume de), 234.
Montpejat, bénédictin, 263, 297.
Montpellier (Hérault), 157.
Montpellier-de-Médillan, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 313.
Montpensier (duc de), 23, 80. — (M. de), 310. — (Mlle de), 150.
Montpezat (de), gouverneur de Périgueux, 32.
Montsanson, com. du Gua, cant. de Marennes, 33.
Montsoreau (Jeanne de), 332. Voir Maridor.
Montsoreau près Saumur (Maine-et-Loire), 333.
Montyon (de). Voir Auget.
Moré (Adam), 278.
Moreau (Julien), 9.
Moricet (Mathurin), apothicaire, 347.
Morillaud, 432.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 87, 88.
Mornac (Gombaud de), 32.
Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 43, 359, 360, 408.
Mortagne (Gilbert de), 32.
Mortiers, cant. de Jonzac, 406.
Mottet, curé de Beauvais-sur-Matha, 315.
Mounereau (Marie), 17.
Mourgues (Charles de), peintre, 334.
Mousnier (François), prêtre de la mission, 300.
Moussy (Bernard de), vice-amiral de Bretagne, 408.
Moyne, lieutenant criminel, 382. — (Gasparde), 382.
Moyveau (Jean-Abon), peintre, 334.
Mursay, château, com. d'Echiré, 204, 314, 321.
Musnier (Michel), dominicain, 187.
Mussaud (Jean), curé de Saint-Hilaire, 11.
Musset (Alfred de), 329, 399-404.
Mussidan, chef-lieu de cant., arr. de Ribérac (Dordogne), 23.

N

Nabinaud, 96, 97.
Nangis (de). Voir Brichanteau.
Nantes (Loire-Inférieure), 150.
Naples (Italie), 18.
Narbonne, chef-lieu d'arr. (Aude), 68.
Nau (Jean), 127.
Naucaze (de), 235. — (Antoine de), 235.
Navarre (Espagne), 19.
Navarre (dom Pedro de), 18.
Nayrat, curé de Deviac, 102.
Nazat, peintre, 335.
Neau (Anne), 15.
Nesmond (de). Voir Pallevoisin.
Nesmond (marquis de), 99. — (Arthémise de), 314. — (Charlotte-Louise de), 314. — (François de), 314.
Neufville de Villeroy (Ferdinand de), évêque de Saint-Malo, 149.

Digitized by Google

Neuville (Anne-Joseph de), jésuite, 372.
Neveu (Hélène), 432.
Neyece (capella de), 355.
Nicquet (le père), jésuite, 296.
Nimes (Gard), 68, 85, 141, 157.
Niolio (capella de), 355.
Nione ? (capella de), 355.
Niort (Deux-Sèvres), 40, 147, 310, 311, 314, 353, 414, 428.
Nitker, évêque de Freysingen, 43.
Noailles (Pauline de), marquise de Montaigu, 424.
Noalhe, Nuaillé, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 355.
Nort (Odet de), 409.
Nossay (René de), 193.
Nouailles (le baron de), gouverneur de Niort, 147.
Noyers (château), 82.
Noyon chef-lieu de cant., arr. de Compiègne (Oise), 75.
Nozeille (Suzanne de), 432.

O

O'Connor, curé de Deviat, 102.
Ocoy (François d'), 98. — (François-Casimir d'), 99. — (Jeanne d'), 99. — (Louis), seigneur de Couvrelles, 98.
Odeau (Jacques), 33. — (Mathurine), 33.
Oleron (île d'), 42, 88, 129, 190, 286.
Olivier (Aimé), 263, 286.
Oloron, chef-lieu d'arr. (Basses-Pyrénées), 88.
Orange (le prince d'), 84. — (Madeleine d'), 13, 14.
Oreo (Louise), 102.
Orillard, 15, 16.
Orlac, com. de Dompierre-sur-Charente, cant. de Burie, arr. de Saintes, 423.
Orléans (Loiret), 76, 78, 79, 80, 81.
Orléans (Anne d'), 296. — (Charles duc d'), 304. — (le duc d'), 150. — (Françoisd'), 72.

P

Paboul (Jean), 278.
Pacard (Georges), 159.
Pacolet, 408.
Paillou (Marie), 8.
Palissy (Bernard), 36, 188, 189, 214, 325, 328, 335, 392. — (Mathurin), 36, 214. — (Nicolas), 36, 214.
Pallais (Saint), évêque de Saintes, 302.
Pallevoisin (Marie-Anne de), marquise de Nesmond, 200.
Parage (Jeanne de), 33.
Pardaillan, 168.
Paranteau (François), 348.
Parenteau (Jean), 34.
Paris (Seine), 81, 311.
Paris (Pierre de), 195.
Paroy (de). Voir Le Gentil.
Partarieu (Barthélemy), 204.
Parthenay, chef-lieu d'arr. (Deux-Sèvres), 85.
Parthenay (Guillaume de), 32.
Pasquier (Guy), seigneur de Bussy, 147. — (Jacques), 347, 348. — (Jean), 190, 347. — (Jean), 190, 347. — (Louise), 308, 309, 348. — (Marguerite), 347. — (Nicolas), seigneur de Mainxe, 233, 308, 346, 347, 349, 374. — (Suzanne), 347, 348.
Pastureau (François), 414.
Paulay (Jean), 198.
Payen (Pierre), sieur du Gombaud, 347.
Pelgeay, 254, 348.
Pelletier (Marie-Anne), 38.
Pellot de Treviers, 110.
Pelluchon des Touches (Anne), 416. — (Claude), 413. — (Elie), 416. — (Gabriel), 415, 416. — (Jean), 415, 416. — de Saint-Bris, 414. — (Jean), 414. — lieutenant criminel à Cognac, 247.
Penard (Mathias), 13.
Penne, 23.
Penot (Julienne), 254. — (Pierre), 254.
Pepin (Eléonore), 166. — (Jean), 250. — (Louis), 250. — (Madeleine), 250.
Perdriel de Bobigny, 80.
Périgueux (Dordogne), 206.
Pernes (de), gouverneur de Saintes, 67, 69.
Péronnier (Gaspard,) prêtre déporté, 236.
Perreau (Michel), avocat, 194, 195.
Perrin, peintre, 335.
Perrin (Marie), 250.

Digitized by Google

Péruse (Marie-François de), marquis de Montal-Roquebrou, 110. — des Cars, 284. — (Anne de), 285. — (Charles de), 285. — (François de), 285. — (Jeanne de), 384. — (Louise de), 285.
Pessines, canton de Saintes, 312.
Petit, notaire, 379. — (Pierre), dominicain, 187.
Petit de Bertigné (Jonathas), 418, 419, 421.
Petitpas, sous-fermier des aides, 147.
Peyreaux (Jeanne de), 166.
Phelippier (Elisabeth), 34, 248.
Phelippot (Jacques-Philippe), député aux états généraux, 434.
Philippe de France, comte de Poitiers, 281.
Philippier (Gilles), conseiller au présidial, 165.
Philipsen, peintre, 334, 335.
Piaud (Elie), 241, 417.
Pic de La Mirandole (Galéas), 73. — (Sylvie), 73.
Piccolomini (le cardinal), 169.
Pichon (Josué de), 312.
Pié de Dieu (Pierre), imprimeur, 159.
Pierougier, fief des Pasquier, 309.
Pierre, abbé de Blanzac, 162.
Pigeon (Jehan), 168.
Piis (Antoinette de), 246, 427. — (Edouard de), 424. — (Jean de), 428. — (Louis de), 428. — (Pierre-Augustin de), 111, 245, 423, 425, 426, 428.
Pilé (Jean), prêtre de la mission, 300.
Piles, 168.
Pilon, 17. — (Marie), 101.
Pindray (François de), 11. — (Jacques de), seigneur de Milcens, 11. — (Marguerite de), 16. — (Pierre de), 11.
Pineau (Jeanne), 8.
Pineau de Viennay (Catherine), 101, 102. — (Jacques), seigneur de Viennay, 102. — (Jacquette), 102. — (Marguerite), 102.
Piolard (Etienne), 281.
Piquois (Simon), 281.
Pire-Longe (tour de), comm. de Saint-Romain-de-Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 44, 45, 167, 175, 374, 375.
Pirouard, 168.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 208. — comm. de Pons, 35.
Pischeny (Jeanne de), 8.
Pitard (Elie), jésuite, 186. — (Jean), procureur, 186. — (Joseph), sieur de Montravail, 186. — (Marie-Gabrielle), 186.
Plancher-Valcour, 247.
Plunket (Luc), prêtre de la mission, 295
Pluscallec (Henri de), seigneur de Taillebourg, 380.
Pocaire (de), 277.
Pocquaire (Alexandre de), sieur des Granges, 13. — (Henry de), 13, 17.
Poiraut, officier municipal, 431.
Poissy, 72, 77.
Poitiers (Vienne), 20, 85, 238, 281, 311, 313, 353.
Poitiers (Diane de), 246. — (Alphonse de), 281.
Polignac (Alexandre de), 107, 108. — (Alexandrine de), 201. — (Anne de), 69, 333. — (Anne-Rose de), 108. — (comte de), 200. — (François de), maréchal de camp, 201. — (François-Alexandre de), seigneur de Boube, 45. — (François-Alexandre, comte de), 110, — (Hélène de), 201. — (Hélène-Sophie de), 108. — (Jean de), 333. — (Louis-Alexandre de), 108, 110. — (Rose de), 201.
Poltrot de Méré, 37, 80, 96.
Poncarré (de), 310.
Pongaudin, 16.
Pons, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 44, 80, 83, 86, 93, 106, 107, 167, 277, 313, 325, 357, 405, 408. — (Saint-Gilles de), 93, 358. — (Saint-Martin de), 377, 405. — (Saint-Sauveur de), 358. — (Saint-Vivien de), 282.
Pons, archidiacre de Saintes, 161.
Pons (Antoinette de), marquise de Guercheville, 369. — (Esther de), 98. — (Geoffroy de), 90, 91, 257. — (le sire de), 304. — (Louise de), 33. — (Lucrèce de), 408. — (Mlle de), La Caze, 361. — (Renaud de), 90, 91, 219, 257.
Pons-Mirambeau (Esther de), 281. — (Henriette de), 281. — (Jac-

Digitized by Google

ques de), 281. — (Jeanne de), 281. — (Louise de), 281. — Madeleine de), 281. — (Marie de), 281.
Pontac (de), 168.
Pont-à-Mousson, 82. (Meurthe-et-Moselle.)
Pont-Chartrain (de), 361.
Pontcourlay (de). Voir Vignerot.
Pontgravé, 369.
Ponthieu (Jeanne de), 34.
Pontié, pile romaine (Gers), 376, 377.
Pontivy, général en chef des calvinistes, 86.
Pontlabbé, canton de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 87, 88.
Pontlevain (de), 381. — (David de), 382.
Portail, 293, 300.
Portau (Thomas), imprimeur, 159, 160.
Potete (Guillaume), 127. — (Jeanne), 127.
Potin (Jean), 282.
Pouillou (Pierre), 414.
Pouilly (Angélique de), dame de Pranzac, 284, 285.
Poulin (Pierre), dominicain, 187.
Poursay-Garnaud, cant. de Saint-Jean d'Angély, 406.
Poussard (Charles), seigneur de Brisambourg, 321. — (Charles), seigneur de Fors, 98, 100. — (Daniel), 98. — (Jean), 100. — (Jean), seigneur de Vandré, 409. — (Marguerite), 98. — (Pierre), 384.
Poute (Jean), seigneur de Forges, 89.
Poutignat (Jean de), 306.
Poutrincourt (de). Voir Biencourt.
Pouzat, fontaine, comm. de Courant, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 213.
Pradel (Daniel), sieur du Coudret, 347. — (Marie), 347.
Pranzac, cant. de La Rochefoucault, arr. d'Angoulême, 284, 285.
Pressac (Anne de), 14. — curé de Saint-Hilaire, 12, 17. — (Gédéon de), seigneur de Lioncel, 281. — (François de), 16. — (Jacques de), seigneur de La Barde, 14, 16. — (Jean de), 9. — (Joseph de), seigneur de La Barde, 14. — (Marguerite de), 9. — (Paul de), 9, 10, 12, 14, 17. — (Radégonde de), 8, 13,
Prévost (Catherine), 250. — (Marie), 15.
Prieur, notaire, 366.
Prévost de Touchimbert (Diane), 99.
Prunier, 430.
Puigaillard (le capitaine). Voir Leaumont.
Puyguillier, fief des jésuites, 35.
Puyguyon (Elisabeth de), 166.
Puymuré (de), 190.
Puy-Ravault, comm. de Saintes, 380.

Q

Quentin (Jeanne), dame de Villemontée, 145.
Quercy, pile romaine, comm. de Castillonès, cant. de Villeneuve (Lot-et-Garonne), 377.
Queu de Mérignac, 199. — (François), 312.
Queux (Marguerite de), 412. — (Pontus de), 412. — (René de), seigneur de Saint-Hilaire, 412, 413.
Quiquerand de Beaujeu, évêque de Castrès, 337.

R

Rabaine (île d'Oleron), 33.
Rabaine (Jean de), seigneur d'Usson, 33. — (Jean de), 280. — (Jacques de), 33. — (Paul de), 33. — (René de), 33. — 277.
Racine (Robert), 110.
Raclet, 9.
Rainguet (Pierre-Damien), 161.
Rambouillet (Mme de), 361.
Rançanne (Jacques de), 12. — (Jean-François), seigneur des Chauvins, 12. — (Marc de), sieur du Charbon-Blanc, 10, 12. — (Marie de), 12.
Rancon (de), 303.
Randon de Châteauneuf (Adam de), 348.
Rangeard, 277. — (Nicolas), 278.
Rangone (Guido), 18, 19.
Ranques (de), 190.

Digitized by Google

Raoul (Pierre), prêtre de la mission, 300.
Raoul de La Guibourgère (Jacques), évêque de Saintes, 32, 159, 300.
Rasclet (Pierre), 278.
Ravalet (Samuel de), 10.
Ravard (Madeleine), 365.
Ravaud (Louis), prêtre, 299.
Raymond, abbé de Bournet, 162.
Raymond (Gabriel), seignenr du Breuil-Dignac, 382. — (François), seigneur de Langlée, 432.
Ré (l'île de), 88, 132, 274, 356, 408.
Réaumur. Voir Ferchault.
Rechignevoisin de Guron (de), 311.
Redon (Alexandre de), 284. — (Jean de), seigneur de Pranzac, 284. — (Marie de), 284.
Regnard (Mme), 111, 246, 427.
Regnaud, archidiacre de Saintes, 161. — abbé de Chastres, 161.
Regnault (Antoine), 15.
Regnier (Jean), 414. — (Pierre-Cosme), chanoine de La Rochelle, 29.
Regnoul (Guillaume), 127.
Reignac (de). Voir Barberin.
Reims, chef-lieu d'arrond. (Marne), 237.
Reliellosa (Jacques), jésuite, 202.
Renaud (Suzanne), 24.
Renaudet, 277. — (Dominique), 277. — (Pierre), 320.
Renaudin (Jean-François), commandant du vaisseau *Le Vengeur*, 152, 238.
Renaudin (Jeanne), 275.
Renauld Saint-Emilion, 160.
Renou (Jean), 319.
Renou (Jean de), 253.
Réveillaud (Eugène), 208, 235, 236.
Reymond (Jeanne), 166.
Reynal, curé de Saint-Seurin de Barbezieux, 7, 8.
Ribaut (Jean), 369.
Ribotte, 336.
Richard (Henri), maire de Cognac, 34. — (Louise), 273. — (Pierre), hydrogéologue, 270.
Richard d'Angleterre, 61.
Richard le Poitevin, 123, 124, 5. — moine de Cluny, 126-128, 129, 132.
Richart (Jeanne), 347. — (Louis), 408.
Richelieu. Voir du Plessis et Vignerod.
Richemont, cant. de Cognac 111.
Richier (Marie), 385.
Rigault (Julien), imprimeur, 368.
Rioux, com. du Gué d'Alleré (Charente-Inférieure), 29.
Rippe (Michel de), 32.
Riquetti-Mirabeau (Honoré), 289.
Rischef (Laurentio de), capitaine italien 408.
Riveron (de), 277.
Rivet (André), ministre protestant, 158. — (Louis), prêtre de la mission, 293, 294, 380, 384.
Robert (Jean), sergent royal, 408. — (Marie), dame des Tranquars, 412. — (Olivier), maire de Saintes, 165. — mathématicien, 187.
Robert de La Limaille (Jean), célèbre marin, 44, 104, 105, 165, 198.
Robert-Menuizier (François), 432.
Robin, grand-maître des eaux et forêts, 145.
Robinet (David de), 8. — (Jean de), 8. — (Jeanne de), 8. — (Marie de), 8. — (Pierre de), 8.
Robiquet (Michel), échevin de Cognac, 347.
Rochebertier, com. de Vilhonneur (Charente), 284.
Rochechouart (Aimeric de), 32. — (François de), gouverneur de La Rochelle, 29. — (Marie de), 409. — (vicomte de), 408.
Roche de Crassé (Jeanne), 101.
Rochefort, chef-lieu d'arrond., 93, 176, 178, 235, 297, 369, 391, 392, 393, 411.
Rochépine (de), 32.
Rodemar, cant. de Cottemon (Mozelle), 73.
Rogier (Françoise de), 251.
Rohan (Alexandre de), 284. — (Benjamin de), seigneur de Soubise, 85, 87, 88. — (Henri de), 157, 410. — (le duc de), 319. — (Marguerite de), 382. — (Tancrède de), 381.
Rohan-Chabot (le duc de), 381.
Rompsay, comm. de La Rochelle, 355.
Rondeau (Jean), 365.
Ronsin, 355.
Roquebrune, cant. de Vic-Fezensac (Gers), 375.
Rosiers (Pierre de), abbé de Grosbot, 162.

Digitized by Google

Rouen (Seine-Inférieure), 111.
Rouet de), 174.
Rouez (R. de), capitaine italien, 408.
Rougeau (Nicolas), 11.
Rouger (Jacques), seigneur des Tourettes, 272.
Rouget (François), échevin de Niort, 37. — (Etienne), 37. — (François), 37, 38. — (Pierre), sieur de La Goitrie, 37, 38. — de l'Isle (Thomas), 37.
Rouhet, avocat au parlement, 409.
Rouillac, chef-lieu de cant., arrond. d'Angoulême (Charente), 215.
Rouillé (Marie), 347.
Roulet (Gaston), 181, 334.
Rouspeau (Yves), ministre protestant, 159, 277-280.
Rousseau (Marie), 347.
Rousseau (Nicolas), prieur des dominicains de Saint-Jean d'Angély, 187, 188.
Roux, notaire, 194.
Roy (Jean), 127.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 36, 87, 93, 111, 238, 298, 393, 408.
Roye (Charlotte de), 73. — (douairière de), 76. — (Eléonore de), 74. — (Madeleine de), 76.
Rozay-en-Brie, 81.
Rudela. Voir *La Rochelle*, 129.
Rudepierre, fief des Saint-Marsault, 39.
Ruffec, chef-lieu d'arrond. (Charente), 238.
Ruffec (de). Voir Volvire.
Rulleau (Marie), 13.
Rullier (Pierre), prêtre déporté, 236.
Rumain (Constance-Gabrielle-Bonne de), 110.

S

Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 87, 88.
Sacremore (le capitaine), 44, 105, 106.
Saillaud (Marie), 366.
Saint-Aignan les Marais, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 235, 331.
Saint-Amand de Boixe, ancienne abbaye (Charente), 162, 389.
Saint-André (le maréchal de), 74, 75, 80.
Saint-André de Lidon, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 26.
Saint-André-Marnays (Joseph de), évêque de Couserans, 289.
Saint-Arnould, 73.
Saint-Aulaye, cant. de Barbezieux, 11.
Saint-Avold, chef-lieu de cant., 73.
Saint-Barthélemy. Voir *La Rochelle*.
Saint-Bonnet, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 330.
Saint-Bonnet, cant. de Barbezieux, 8, 14.
Saint-Brice, cant. de Cognac (Charente), 97, 98, 99, 100, 195-197, 310, 311.
Saint-Coutant, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 345.
Saint-Cybard. Voir *Angoulême*.
Saint-Cyprien, com. de Chatignac, et Saint-Cyprien, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux (Charente), 86.
Saint-Denis, chef-lieu d'arr. (Seine), 82.
Saint-Etienne-la-Cigogne, 12, 125.
Saint-Eugène, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 321, 371.
Saint-Gelais, cant. de Niort (Deux-Sèvres), 176, 204.
Saint-Genis des Meulières, fief des Livenne, 432.
Saint-Genis, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 433.
Saint-Georges (Gabriel de), seigneur de Vérac, 281.
Saint-Georges de Didonne. cant. de Saujon, arr. de Saintes, 108.
Saint-Georges des Agouts, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 26, 331.
Saint-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 291.
Saint-Germain-Beaupré (de), comte du Dognon, 361.
Saint-Gilles, ancien prieuré. Voir *Surgères*.
Saint-Hilaire, château, com. de Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 412.
Saint-Hilaire de Coup, 8, 11, 12.
Saint-Jacques les Cognac. Voir *Cognac*.

Digitized by Google

Saint-Jean. Voir *La Rochelle*.
Saint-Jean (de), 163, 307.
Saint-Jean d'Angély, chef-lieu d'ar., 20, 79, 80, 82–87, 93, 111, 157, 164, 165, 174, 187, 192, 213, 214, 281, 282, 287, 295, 307, 325, 326, 354, 359–361, 391, 392, 408, 410, 412.
Saint-Julien du Ferroux, 192.
Saint-Just, cant. de Marennes, 287.
Saint-Lary, pile romaine (Gers), 374, 377.
Saint-Léger, cant. de Pons, arr. de Saintes, 176.
Saint-Légier (Claude de), 198. — (Jacob de), 199, 251. — (Jacques de), 198. — (Marguerite de), 107, 199. — (Olivier de), 199. — (René), seigneur de Dercie, 207, 251. — (René-Antoine de), curé de Jonzac, 286.
Saint-Liguaire, cant. de Niort, 204, 211.
Saint-Loubès, 162.
Saint-Louis. Voir *La Rochelle*.
Saint-Luc (Blaise de), 87, 105, 198.
Saint-Maixent, chef-lieu de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres), 310, 311.
Saint-Malo, chef-lieu d'arr. (Ille-et-Vilaine), 149.
Saint-Mard, pile romaine, cant. de Langeais, arr. de Chinon (Indre-et-Loire), 377, 378.
Saint-Marsault (de). Voir Green.
Saint-Martin de Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 93, 157, 393.
Saint-Mathieu (de), 277.
Saint-Maurice, cant. de La Rochelle, 355, 400-404.
Saint-Même, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 34.
Saint-Nicolas. Voir *La Rochelle*.
Saint-Orens (Anne-Marie de), 309. — (Henri de), 309. — (Paul-Antoine de), seigneur de Fanjaud, 108, 374.
Saint-Ours (Marguerite de), 199.
Saint-Pallais de Négrignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 26.
Saint-Pallais-sur-Mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 409.
Saint-Pierre de Buzet, cant. de Damazan, arr. de Nérac (Lot-et-Garonne), 375, 377.
Saint-Pierre d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 92.
Saint-Preuil, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 293, 294.
Saint-Quentin, chef-lieu d'arrond. (Aisne), 74.
Saint-Rémi (le père Tranquille de), 159.
Saint-Romain de Beaumont, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 43.
Saint-Romuald. Voir *Châtelaillon*.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 42, 298, 409.
Saint-Seurin d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 198.
Saint-Séverin, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 337.
Saint-Simon (Anne de), 102. — (Claude-Anne de), brigadier des armées navales, 43, 101, 102. — (Jeanne de), 102. — (Louis de), 102. — (Louis-Gabriel de), 101, 102. — (Marie de), 102. — (Thérèse de), 102, 355.
Saint-Sulpice de Cognac, cant. de Cognac, 430.
Saint-Sulpice de Royan, cant. de Royan, arr. de Marennes, 45, 108, 200.
Saint-Seurin (de), 9.
Saint-Trojan, comm. de Boutiers, arr. de Cognac, 98, 99, 100.
Saint-Vertunien (de), 418.
Saint-Victor, ancienne abbaye, 73.
Saint-Vincent de Connezac, 308.
Saint-Vincent des Prés cant. de Mamers (Sarthe), 371.
Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée), 372.
Saint-Vivien. Voir *Pons* et *Saintes*.
Saint-Vivien, cant. de, La Jarrie arr. de La Rochelle, 126.
Sainte-Aldegonde (de), 110.
Sainte-Croix (de), 381, 382
Sainte-Foy (Bonne-Rollande de), 34.
Sainte-Gemme, ancien prieuré, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 291.
Sainte-Hermine (Françoise de), 33.
Sainte-Lheurine, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 406.
Sainte-Maure (Léon), comte de Jonzac, 238.
Sainte-Même, cant. de Saint-Hilaire,

Digitized by Google

arr. de Saint-Jean d'Angély, 254.
Sainte-Pezenne (Deux-Sèvres), 320.
Sainte-Ramée, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 188.
Saintes, chef-lieu d'arr., 30, 36, 65, 66, 68, 69, 72, 79, 82, 84, 86, 93, 96, 147, 151, 167, 171, 201, 202, 204, 214, 238, 253, 319, 325, 326, 332, 353, 354, 357, 391, 392, 405, 409, 411, 428. — (capitole de), 44, 59, 104, 311, 325, 326, 410. — (Fongiroux de), 97. — (La Charité de), 57. — (Le Côteau de), 58, 59, 93. — (les Arènes de), 118, 153, 154, 182, 215, 332, 392, 393. — (les filles de Notre-Dame de), 194, 306. — (rue de La Roche, de), 116. — (rue de l'Arc-de-Triomphe de), 57. — (rue de La Boule de), 56. — (rue Juive de), 164. — (rue du Puits Pissoux), 164. — (rue Pont-Amillon de), 57. — (rue Saint-Eutrope de), 57. — (rue Saint-Macoult de), 57. — (Saint-Eutrope de), 291. — (Saint-Maur de), 195. — (Saint-Pallais de), 31. — (Saint-Pierre de), 61, 83, 93, 164, 252, 216, 392. — (Saint-Saloine de), 58, 62, 67, 68, 152, 182, 215, 265, 392, 397, 405. — (Saint-Vivien de), 56, 68, 252, 312. — (Sainte-Colombe de), 345. — (Sainte-Marie de), 170, 172, 282, 296, 392.
Sainton, peintre, 335.
Saleigne (de), 382.
Salignac-en-Pons, cant. de Pons, arr. de Saintes, 157.
Salles, cant. de Segonzac (Charente), 33.
Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 39, 40.
Salles, cant. de Barbezieux, 14.
Salomon (Marie-Anne), 313.
Saluces (le marquis de), 18. — (François de), 99.
Samson (Jeanne), 306.
Sancta-Maria de Bosco florido, 55.
Sancta Solla, Sainte Soulle, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 355.
Sancta Maria de Viridario (prioratus), 355.
Sancti Candidi (capella), 355.
Sancti Ciri de Doreto (capella), 355.
Sancti Johannis de Almersay (capella), 355.
Sancti Medardi in Alnisio (prioratus), 355.
Sancti Romardi (prioratus), 355.
Sancti Salvatoris in Alnisio (capella), 355.
Sancti Salvatoris prope Noalhe (prioratus), St-Sauveur de Nuaillé, 355.
Sanctus Rogacianus, Saint Rogatien, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 355.
Sansac (de), 18.
Sanson, notaire royal, 108, 206.
Santot (Jean), imprimeur, 368.
Sanxay, cant. de Luzignan, arr. de Poitiers (Vienne), 234, 336.
Sarrazin, 277. — (Robert), 257.
Sarry (Henri), seigneur de La Chaume, 366.
Sartre de Fontchabert, curé de St-Seurin de Barbezieux, 12, 13, 14.
Saujon, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 87, 88, 93, 110.
Saujon (de). Voir Campet.
Saulces de Freycinet (l'amiral de), 219.
Sauliers (Marie de), 42.
Saulnier (Jean), 248.
Saultron (René), 365.
Saulx de Tavannes (Gaspard de), maréchal de France, 82, 85.
Saurine, 381.
Sauvé, docteur-médecin, 399
Savignac, 168.
Savillano (Italie), 19.
Savoie (Henriette de), marquise de Villars, 105. — (le duc de), 19. — (la duchesse de), 78.
Sazey, seigneurie de E. de Beaucé, 360.
Scaliger, 295. — (Joseph), 418. — (Jules-César), 420.
Schomberg (Gaspard de), comte de Nanteuil, 420.
Secalar (Paulin), 429.
Sedières (Charles de), baron de Montamar, 33.
Segonzac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac (Charente), 357.
Ségor, comm. de Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 353.
Séguier, garde des sceaux, 28. — (Pierre), maître des requêtes, 146, 147.
Seguinaud, 74.

Digitized by Google

Seiches, 168.
Seignelay, 190.
Semeussac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 12, 330.
Sénéchal (Catherine), 366.
Senlis, chef-lieu d'arrond. (Oise), 149.
Senné (Catherine), 417. — notaire, 195. — (Pierre), sieur de La Forest, 417. — (Sara), 417.
Serpier, curé d'Angeduc, 12.
Seudre, rivière, 30, 131, 352, 353.
Sevicques, 277.
Sèvre, rivière, 352.
Sicard (Catherine), 24.
Sillery (de), conseiller du roi, 421.
Simon (Jean), jésuite, 186. — (Robert), 287.
Simon (Claude de), 239.
Sirmond (le père Jacques), jésuite, 88.
Sizé (François), curé de Gimeux, principal du collège d'Angoulême, 233.
Soissons (le comte de), 255.
Soleau (Jeanne), 11.
Solempnio, 355.
Solier (François), jésuite, 202.
Sorin (Pierre), archidiacre de Saintes, 161.
Soubise, canton de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 86, 93, 132, 381.
Soubise. Voir Rohan.
Soubran (de), 382.
Soucy (Jehan), sieur de La Pallurie, 164.
Soudier, prêtre de la mission, 293.
Sourdis (de). Voir Escoubleau.
Sours, 383.
Strozzi, 84, 85 .
Stuart (Robert), 28
Stuer de Saint-Maigrin (Diane de), 33.
Sufferte-Joumard des Achards (Angélique-Gabrielle de), 238.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 87, 88, 93, 118. — (Saint-Gilles de), 282.
Surgères (Hélène de), 232.
Surimeau, fief des Lusignan, com. de Sainte-Pezenne, canton de Niort (Deux-Sèvres), 207, 314, 320.
Surineau (de). Voir d'Aubigné, 40.
Swanton (Louise), épouse de Jean Belloc, peintre, 222.
Sycaud (Christophe), 409.

T

Tabois (Denis), 239. — (Marie), 239.
Tabourin, chanoine de Saintes, 252.
Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 93, 100, 239, 359, 360, 379, 408, 409.
Taillefer (Aimery), comte d'Angoulême, 234.
Tais (de), 19.
Talbot (Jean), capitaine anglais, 373, 374.
Talleyrand - Périgord (Jean de), prince de Chalais, 89.
Talmont-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 356.
Tappicier (André), 313. — (François), 313.
Targon, 23.
Tarneau (Lucette), 284.
Tavannes. Voir Saulx.
Tessier (Eugène), 269.
Tesson, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 96.
Tessum-Onda (Norma), 400-404.
Testacy (Charles), prêtre de la mission, 300.
Texier de Chaux, 263.
Thamaing (de). Voir Mânes.
Thenac, cant. de Saintes, 302, 390. — (Dunum de), 398.
Thenon (l'abbé Léon), directeur de l'école des Carmes, 344.
Thévet (André), 409.
Thibaud, 351.
Thibaudeau, 199. — (Suzanne), 321.
Thibaut, prêtre de la mission, 293, 300.
Thionville (Alsace), 73.
Thomas, 201. — (Françoise), 401. — (Moïse), 356. — (Remy), 401.
Thompson (Georges), 158.
Thors, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 168.
Thouars (Hugues, vicomte de), 281. — (le duc de), 409. — (le vicomte de), 408. — (la vicomtesse de), 408.
Thoumain (Catherine), 363.
Thoury en Beauce (Loiret), 78.

Digitized by Google

Tiercelin d'Appelvoisin (Charles-Donatien de), marquis de La Roche-du-Maine, 99, 345. — (Charlotte de), 99.
Tizon d'Argence (de) 83. — (Benoît), 193. — (Charles de), 198, — (Cybard de), 163, 193. — (Françoise de), 193. — (Gabrielle de), 193.
Tonnay (Ogier de), 32.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 38.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 42, 93, 287.
Toulon, comm. de Saint-Romain-de-Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 111, 142, 175.
Toulouse (Haute-Garonne), 68, 85.
Tour Saint-Nicolas. Voir *La Rochelle*.
Tourneur (François), 379, 380.
Toussaints (Angélique), 367, 368. — (Charles), 367. — (Elie), 367. — (Jean), imprimeur, 367. — (Pierre), imprimeur, 160, 289, 363, 366, 367-369.
Touzac, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 101.
Toyon (Pierre de), 12.
Tranchard, ministre protestant, 204.
Tranqueville (de), 12.
Tréville (le marquis de), 407.
Trilliard, notaire, 12.
Trotel (Jacob), sieur de La Faye, 108. — (Marie-Pauline), 108.
Troublat (Pierre), archidiacre de Saintes, 161.
Tubière (de), marquis de Caylus, 382. — (Marthe de), 321. — (Philippe de), 382.
Tugeras, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 101, 406.
Tuller, architecte, 200.
Turenne (le maréchal de), 255.
Turin (Italie), 18.
Tustal (Claude de), 100.
Tusson, ancien prieuré, comm. de Mainxe, cant. de Segonzac arr. de Cognac, 282.
Tutard (Pierre), 278.

U

Ulliel (Martin), prêtre déporté, 237.
Unheist (prioratus de), 355.
Urbain II, pape, 291.
Urvoy de Closmadeuc, 263.
Usson, comm. d'Echebrunes, cant. de Pons, arr. de Saintes, 26, 33, 329.
Uzès (duchesse d'), 76.

V

Vageot (Philippe), prêtre de la mission, 293, 300.
Valderam (Pierre), jésuite, 202.
Vallières-en-Marche, 90.
Vallans (Deux-Sèvres), 100.
Valois (Marguerite de), 369.
Vanderquand aîné, 244. — (Eutrope), 24. — (Jean), 24, 26, 349. — (Marie), 25.
Vandré, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 190, 409.
Varaigne, 12.
Varzay, cant. de Saintes, 26.
Vaudreuil (le comte de), 352.
Veillon, 16.
Vendôme, ancienne abbaye, chef-lieu d'arr. (Loir-et-Cher), 43.
Vénérand, cant. de Saintes, 347.
Venette (Nicolas), médecin, 272.
Vérac (de), 409.
Verdun (Catherine de), 145.
Verfeil-sur-Seye, comm. de Saint-Antonin, cant. de Montauban (Tarn-et-Garonne), 411.
Vergné, 371.
Vergobretus, 370.
Vergt, 23.
Verguet (dom), 319. — (Claude), cistercien, 319, 830, 381. — prieur du Relecq, 380.
Vernelle, 418
Verneuil (de), 14.
Vernou, ancienne abbaye, 151.
Véron (François), 160.
Verrières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 415.
Verteuil (Marc-Antoine marquis de), gouverneur de l'île d'Oleron, 162.
Verteuil, cant. de Ruffec (Char.), 77.
Verthamon (de), 28, 428.
Vetelet, 181, 334.
Veyrel (François, 206, 207. —

Digitized by Google

(Jérôme), 206. — (Pierre), 206. — (Samuel), 205, 206, 207, 313.
Veyrière (Sara de), dame de La Renaudie, 345.
Viaud (Jean-Pierre), avocat, 56, 176, 204, 313. — (Pierre), 313.
Viaud (Aimenard), sieur de Champlong, 32.
Vielleville (de), maréchal de France, 82.
Vielle, pile romaine (Hautes-Pyrénées), 377.
Vienten (Prusse), 74.
Vieuille (Marie-Anne), 366.
Vigent (F.), 16.
Vigerius (Guillelmus), 66.
Vigier, bénédictin, 263, 297.
Vignau (Antonin), imprimeur, 160, 368, 407.
Vigneau (Antoine), imprimeur, 366.
Vignerod (Marie de), duchesse d'Aiguillon, 361, 362. — (Marie-Thérèse de), de Pont-Courlay de Richelieu, 362.
Vignes (le père Jean), jésuite, 35.
Vignier (Nicolas), 158.
Vignolles, cant. de Barbezieux (Charente 264.
Vignolles (de), 88.
Villette (de), Voir Le Vallois.
Vilhonneur, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 284, 333.
Villars, 11.
Villedon (Charles de), seigneur de Magezy, 345, 382. — (Ruben de), 382.
Villefranche, chef-lieu d'arr. (Aveyron), 21, 22.
Villefumade (Jean de), chirurgien, 16. — (Marthe de), 16. — (Saint-Hubert de), 16.
Villegagnon), 369.
Villemandy (de), 303.
Villemontée (Anne-Françoise de), religieuse hospitalière, 151. — (Charles de), seigneur de Villenauxe, 146, 149. — (François de), intendant de la Saintonge et de l'Aunis, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 398. — (Marie de), 148.
Villemorin (Louis de), 408.
Villenauxe, fief des Villemontée, 148, 149, 151.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 406.
Villexavier, cant. de Jonzac, 101, 102.
Vincent (Philippe), ministre protestant, 159.
Vincent de Paul (Saint), 293, 300, 384, 385.
Vinet, 294. — (Elie), 283, 295.
Vinsonneau (Jacquette), 348.
Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 24, 43, 110.
Vitet (Anne), 309. — (Arnaud), 248, 309. — (Elisabeth), 248, 309. — (Louise), 248, 250, 315.
Vitet de Belendroit (Marguerite), 415, 417.
Vitry (le duc de), 149.
Vivien (saint), évêque de Saintes, 297.
Vivonne (Charles de), sénéchal de Saintonge, 82. — (Charles de), seigneur de La Châtaigneraye, 315. — (Jean de), marquis de Pisany, 207. — (Héliette de), 315. — (Renée de), dame de Mursay, 314.
Vizelle, comm. de Grezac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 385, 432.
Volvire de Ruffec (de), gouverneur de Saintes, 206, 295. — (François de), seigneur de Montcuc, 27.
Voulgais (Anne de), 239.
Voutron, comm. d'Yves, cant. de Rochefort, 39.
Voyer d'Argenson (René), 148. — de Paulmy (Alexandre), comte de Dorée, 108.

W

Watteblé (Pierre), prêtre, 300.
Willemain d'Abancourt, 247.

X

Xandeville. Voir *Barbezieux*,

Y

Yon (Jean), 127.
You (Louis) de La Tessonnerie, 380.
Yvalles (Hugues) du Potrot, 97.
Yvon (Jean), notaire, 194.

Digitized by Google

GRAVURES

I. Amphithéâtre de Saintes . . . . . Pages 394
II. Antiquités romaines du village des Arènes, commune de Thenac 134
III. Fouilles aux Arènes de Saintes 154

Digitized by Google

ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

VOLUMES PUBLIÉS :

I (1874), II (1875), III (1876), IV (1877), V (1878), avec table des pièces publiées dans les cinq premiers volumes, VI (1879), VII et VIII (1880), IX (1881), X (1882) avec table des pièces publiées dans les tomes VI-X, XI (1883)

Chaque volume d'environ 500 pages in-8°, avec gravures. 15 fr.

Quelques exemplaires sur papier vergé. . . . . 25 —

BULLETIN, tome I (1876-1879), in-8, 495 pages (épuisé). . 20 fr.

t. II (1880), en cours d'impression.

t. III (1881-1882), 480 pages. . . . . 15 fr.

Digitized by Google

Le *Bulletin* de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* paraît tous les trois mois par livraisons de 2 à 4 feuilles. d'impression, et forme au bout de deux ans un beau volume avec tables et couverture.

Le prix de l'abonnement annuel est de 5 francs. Un numéro : 1 fr. 50

—

Le *Bulletin* est adressé gratuitement aux membres de la société.

—

ART. II. du règlement. — La société se compose de toutes personnes qui adhèrent au présent règlement et s'engagent à verser, dans les deux premiers mois de chaque année, la somme de *douze* francs.

On peut racheter sa cotisation annuelle en versant une fois pour toutes, la somme de cent francs qui donne droit à perpétuité à toutes les publications de la société.

—

Le *Bulletin* mentionne ou analyse tout ouvrage composé, imprimé, dans la région, ou par un auteur habitant ou né dans la région ou concernant la région, dont un exemplaire aura été adressé au président, à Saintes.

—

Les idées ou les opinions émises dans le *Bulletin* sont personnelles.

—

Les nouveaux membres de la société peuvent se procurer tous les volumes parus des *Archives* ou du *Bulletin*, moyennant 15 francs le volume. Il y a des volumes qu'on ne vend pas séparément.

Imprimerie de Pons, (Charente-Inférieure). — Noël Texier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google